

2012

DEXIA CRÉDIT LOCAL

Document de référence

DEXIA
CRÉDIT
LOCAL

DCL

Dexia Crédit Local

Sommaire

1 – Présentation générale	1	4 – Comptes consolidés	95
Profil Dexia	1	Bilan consolidé.....	96
Message des présidents	2	Compte de résultat consolidé.....	98
Profil de Dexia Crédit Local.....	4	Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	99
Chiffres clés 2012	5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	100
Conseil d'administration (31 mars 2013).....	6	Tableau des flux de trésorerie consolidés	102
Principales filiales et participations (mars 2013)	7	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	103
Place de Dexia Crédit Local dans le groupe Dexia	8	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	190
2 – Rapport de gestion	9	5 – Comptes annuels	193
Activité au cours de l'exercice écoulé	10	Bilan	194
Gestion des risques.....	19	Engagements hors bilan.....	196
Résultats de l'activité.....	40	Compte de résultat	197
Données concernant le capital et l'action	46	Annexe aux comptes annuels.....	198
Informations sociales, environnementales et sociétales	47	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	230
Mandats et rémunérations des mandataires sociaux.....	61	6 – Assemblée générale	234
Faits marquants et perspectives.....	69	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	234
3 – Gouvernance et contrôle interne	75	Propositions de résolutions à l'assemblée générale mixte du 7 mai 2013	246
Rapport du président du conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce	76	7 – Renseignements de caractère général	249
Rapport des commissaires aux comptes.....	94	Informations juridiques et administratives.....	250
		Contrôleurs légaux.....	253
		Document de référence – Attestation du responsable.....	254
		Tableau des correspondances	255

Document de référence 2012

Profil du groupe Dexia

Historiquement actif dans les domaines du financement du secteur public et de la banque de détail, Dexia est un groupe bancaire européen, géré en résolution ordonnée depuis la fin 2011. Dexia SA, la société mère du groupe, est une société anonyme de droit belge dont l'action est cotée sur NYSE Euronext Bruxelles et Paris et à la Bourse de Luxembourg. Depuis fin 2012, date à laquelle est intervenue une augmentation de capital réservée aux États belge et français, ces deux États sont devenus les principaux actionnaires du groupe.

En 2008, dans un contexte économique dégradé, le groupe Dexia, fragilisé par une structure de bilan déséquilibrée, avait subi de plein fouet la disparition de la liquidité du marché interbancaire. Il avait alors, avec le soutien des États belge, français et luxembourgeois mis en œuvre un plan de restructuration, validé par la Commission européenne, afin de recentrer son activité sur ses franchises historiques, de réduire son profil de risques et de rééquilibrer sa structure de bilan.

À l'automne 2011, frappé cette fois par la crise des dettes souveraines, le groupe voit son *rating* dangereusement dégradé. Confronté à de nouvelles tensions sur sa situation de liquidité, le groupe a dû engager un plan de résolution ordonnée reposant principalement sur deux piliers :

- la cession des franchises opérationnelles viables du groupe ;
- la gestion en extinction de ses actifs résiduels, la viabilité du groupe étant assurée par une garantie de financement de EUR 85 milliards octroyée par la Belgique, la France et le Luxembourg et une recapitalisation à hauteur de EUR 5,50 milliards par les États belge et français intervenue le 31 décembre 2012, ces éléments ayant été validés dans le cadre du plan révisé de résolution ordonnée du groupe.

Ce plan révisé de résolution ordonnée du groupe, qui visait à éviter la matérialisation du risque systémique que représenterait sa liquidation immédiate a été approuvé par la Commission européenne le 28 décembre 2012.

Conformément à ses engagements, le groupe a cédé la plupart de ses entités opérationnelles, notamment Dexia Banque Belgique en 2011, Dexia RBC Investor Services, DenizBank et Dexia Banque Internationale à Luxembourg en 2012, Dexia Municipal Agency début 2013.

Cette stratégie entraîne une réduction significative du périmètre et de la taille de bilan du groupe. Ainsi, au 31 décembre 2012, avant la cession de Dexia Municipal Agency, celle-ci est déjà revenue à EUR 357,2 milliards, soit une réduction de 13,5 % par rapport au 31 décembre 2011. Compte tenu des cessions d'entités et de l'amortissement naturel des actifs, le bilan poursuivra sa décroissance pour atteindre environ EUR 150 milliards à la fin 2020 et connaîtra une diminution marquée entre 2020 et 2025.

Presque tous les engagements à taux fixe du groupe, qu'il s'agisse de prêts ou d'obligations, ont traditionnellement et systématiquement fait l'objet de contrats d'échange de taux d'intérêts (*swaps*) pour protéger Dexia contre une éventuelle hausse des taux d'intérêts. Cette politique a permis de réduire la valeur en risque des portefeuilles et le niveau requis de fonds propres prudentiels.

Mais la baisse historique du niveau des taux d'intérêt qui a résulté de la crise financière a obligé Dexia à immobiliser des dépôts ou des actifs substantiels pour garantir la valeur de ces *swaps* (jusqu'à EUR 37,3 milliards et EUR 33,4 milliards au 31 décembre 2012) dont le refinancement est coûteux et pèse sur les résultats.

En outre, l'existence de ces *swaps*, pour un nominal de EUR 450 milliards, empêchant la prise de gain liée à la baisse des taux d'intérêts alourdirait les pertes en cas de vente des actifs auxquels ils sont adossés, ce qui rend irréaliste au niveau actuel des taux d'intérêts, une accélération de la vente des portefeuilles longtemps avant leur échéance.

Sauf choc important de crédit, la qualité de crédit du portefeuille devrait demeurer relativement stable au fil du temps. Le bilan du groupe sera financé par des dettes garanties par les États principalement placées dans le marché, par des financements de marché sécurisés à court et moyen terme et, dans une moindre mesure, par des financements de banques centrales.

Sur le plan opérationnel, Dexia convergera vers un modèle de gestion plus centralisée et, une fois les divers processus de désimbrication en cours finalisés, poursuivra l'optimisation de ses processus en les adaptant à la nouvelle taille du groupe.

Le profil de Dexia a été profondément impacté par la mise en œuvre de sa résolution ordonnée, l'année 2012 constituant de ce point de vue une année charnière. Ce plan a eu un impact significatif tant sur le profil financier du groupe que sur la structure de son actionariat.

Message des présidents



L'année 2012 a vu une profonde évolution du groupe Dexia, tant en terme d'activité et de périmètre que de profil de son actionnariat. Elle constitue une année charnière pour le plan de résolution ordonnée du groupe dont nous avons poursuivi la mise en œuvre avec une grande détermination et marque la transition du groupe d'une entité commerciale concurrentielle vers une entité gérée en extinction.

Nos priorités ont été clairement définies dès le début de nos mandats respectifs : donner à Dexia les moyens de mettre en œuvre la résolution engagée fin 2011 et assurer une transition opérationnelle vers le groupe résiduel d'une part et le nouveau pôle de financement du secteur public français d'autre part, en minimisant les risques et en gérant le processus de transition dans la plus grande transparence possible vis-à-vis des salariés du groupe, de nos actionnaires et, plus largement, de l'ensemble des parties prenantes à cette profonde mutation.

Fin 2012, accord sur la mise en œuvre des deux piliers du plan révisé de résolution ordonnée

Fin décembre 2012, la validation par la Commission européenne du plan révisé de résolution ordonnée de Dexia a représenté une étape décisive pour le groupe. Cette décision constituait en effet un préalable indispensable à la mise en œuvre des deux piliers du plan révisé que sont l'augmentation de capital de Dexia SA et l'entrée en vigueur du schéma de garantie de financement tripartite par les États belge, français et luxembourgeois. Dexia aura ainsi la capacité de porter ses actifs résiduels dans la durée, évitant la matérialisation du risque systémique que représenterait une liquidation brutale du groupe.

En souscrivant à l'augmentation de capital de Dexia SA de EUR 5,5 milliards, décidée le 21 décembre 2012 par les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire, les États belge et français ont réaffirmé leur soutien au groupe. Nous avons conscience que cette décision des actionnaires a constitué une étape difficile, compte tenu de la très forte dilution qui en a résulté, et nous tenons à les remercier pour avoir agi dans le sens de l'intérêt social de l'entreprise et de la collectivité. Le groupe dispose désormais d'une base de capital solide et d'une trésorerie suffisante pour lui permettre, sauf choc de crédit majeur, de mener à bien sa gestion en extinction. Les États belge et français sont désormais les principaux actionnaires du groupe, détenant respectivement 50,02 % et 44,40 % du capital de Dexia SA.

Au cours de l'année écoulée, nous avons activement poursuivi la stratégie de cession des entités opérationnelles viables du groupe, engagée à la fin 2011 avec la vente de Dexia Banque Belgique à l'État belge. Le processus de cession des principales entités du groupe a ainsi été conclu en 2012 avec les cessions de RBC Dexia Investor Services, de DenizBank, de Banque Internationale à Luxembourg et l'annonce d'un accord de vente de Dexia Asset Management en 2013. Nous avons veillé à trouver des partenaires industriels pour ces entités, afin de leur permettre de poursuivre leur développement et de continuer à accompagner leurs clients. En janvier 2013, la cession de Dexia Municipal Agency à un nouvel établissement bancaire majoritairement détenu par l'État français a été annoncée, dans le cadre de la redéfinition du schéma de financement du secteur local français. La réalisation de ces cessions a permis de préserver les franchises commerciales viables et constitue une étape importante dans la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée.

La réduction de la dimension du groupe s'est accompagnée d'une adaptation de ses principes de gouvernance à son nouveau périmètre. Le conseil d'administration a ainsi été porté à treize membres et reflète la structure du nouvel actionnariat. D'un point de vue opérationnel, nous avons décidé de simplifier les structures décisionnelles de Dexia SA et de Dexia Crédit Local, désormais très largement intégrées.

Le plan de résolution ordonnée ne prévoit plus de production bancaire, à l'exception d'enveloppes attribuées d'une part dans une optique de désensibilisation des crédits sensibles de Dexia Crédit Local et d'autre part à Dexia Crediop, afin d'en préserver la franchise. En conséquence, la taille des équipes du groupe a été redimensionnée à ce nouveau périmètre d'activité et aux nouvelles missions de Dexia SA et de Dexia Crédit Local, impliquant une réduction d'effectifs, notamment pour la partie française. Nous avons travaillé avec les partenaires sociaux pour limiter l'impact social et les conséquences pour les collaborateurs du groupe dans le respect de la tradition du dialogue social du groupe. Nous rappelons notre engagement à trouver des solutions pour les collaborateurs et à les accompagner dans cette période d'incertitude.

Dexia est désormais un groupe bancaire géré en extinction

À l'issue d'une année 2012 très dense, Dexia dispose désormais d'une visibilité accrue sur son futur. Le processus de cession des entités opérationnelles est bien avancé et le groupe a atteint son périmètre cible. Fort d'une base de capital renforcée et bénéficiant d'une garantie de liquidité tripartite à hauteur de EUR 85 milliards, le groupe peut désormais concentrer ses efforts sur la gestion et l'optimisation de ses actifs résiduels dans

la durée. Pour ce faire, Dexia pourra s'appuyer sur la compétence de ses collaborateurs, dont nous saluons l'implication sans faille au cours des différentes étapes de transformation qu'a connues le groupe, dans un environnement souvent tendu et difficile. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance aux États pour leur soutien et aux actionnaires, qui ont su faire preuve de responsabilité en permettant la poursuite de l'activité de Dexia. Dexia est désormais un groupe bancaire géré en extinction. Son portefeuille d'actifs, d'une bonne qualité de crédit, présente une maturité longue et reste sensible aux conditions de marché et à l'évolution de l'environnement économique. Il est donc impératif d'en assurer un suivi attentif dans la durée. Nous veillerons au cours des années à venir à mettre en œuvre cet objectif.

Robert de Metz

Président du conseil d'administration



Karel De Boeck

Directeur général



Profil de Dexia Crédit Local

Aujourd'hui, Dexia Crédit Local est la principale filiale de Dexia, groupe bancaire européen historiquement actif dans les domaines du financement du secteur public et de la banque de détail et géré depuis la fin 2011 en résolution ordonnée. Le 28 décembre 2012, la Commission européenne a marqué son accord sur le plan révisé de résolution ordonnée de Dexia soumis par les États belge, français et luxembourgeois. Les États belge, français et luxembourgeois ont également accordé, le 24 janvier 2013, une garantie de refinancement conjointe et non solidaire au bénéfice de Dexia Crédit Local.

Partenaire financier historique du secteur public local en France, Dexia Crédit Local a redéfini ses missions en mettant notamment un terme à toute activité de prêts nouveaux. La banque s'est néanmoins attachée à assurer ses engagements contractuels et à conduire, en partenariat avec les collectivités concernées, une politique active de désensibilisation des crédits structurés. En 2013-2014, Dexia Crédit Local pourra octroyer de nouveaux crédits dans une limite de 600 millions d'euros dans le but d'accélérer la désensibilisation des crédits structurés selon certaines modalités approuvées par la Commission européenne. Malgré un contexte difficile et très contraignant, Dexia Crédit Local reste à l'écoute de ses clients et s'efforce de trouver avec eux des solutions concertées.

Compte tenu du retrait de nombreux établissements prêteurs du marché du financement du secteur public local en France, un nouveau dispositif de financement a été mis en place par l'État, La Banque Postale et la Caisse des Dépôts, tout en s'appuyant sur les outils et les compétences des équipes de Dexia Crédit Local. La Société de Financement Local (SFIL) a ainsi démarré ses activités le 1^{er} février 2013. Après sa cession à SFIL, Dexia Municipal Agency, rebaptisé Caisse Française de Financement Local (CAFFIL), constitue un élément central de ce nouveau dispositif dont elle assure le refinancement sur les marchés de capitaux. Dexia Crédit Local a contribué à ce grand projet en apportant son expérience et son savoir-faire reconnu.

Après avoir bien progressé sur la mise en œuvre de ce plan de résolution, Dexia et sa filiale Dexia Crédit Local se sont dotés d'une équipe de direction intégrée et adaptée à la nouvelle dimension du groupe. Le profil de Dexia Crédit Local a ainsi été profondément impacté, l'année 2012 constituant de ce point de vue une année charnière.

Chiffres clés 2012



BILAN (CONSOLIDÉ EN NORMES IFRS)

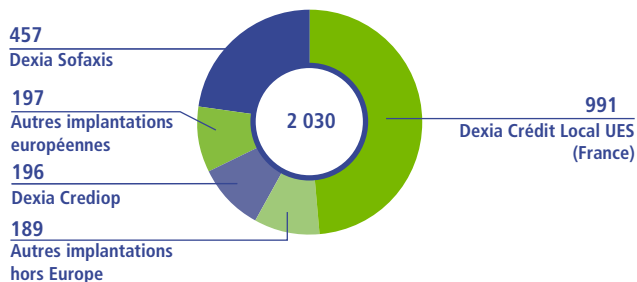
(en EUR milliards)	2008	2009	2010	2011	2012
Total du bilan	414	360	361	362	356

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en EUR millions)	2008	2009	2010	2011	2012
Total du bilan	(3 556)	269	(696)	(2 701)	(2 040)

COLLABORATEURS DU GROUPE DEXIA CRÉDIT LOCAL

Au 31 décembre 2012

Présentation
générale

NOTATIONS AU 21 FÉVRIER 2013

	Long terme	Perspective	Court terme
Dexia Crédit Local			
Fitch	A+	Perspective négative	F1+
Moody's	Baa2	Perspective négative	P-2
Standard & Poor's	BBB	Stable	A-2
Dexia Kommunalbank Deutschland (Pfandbriefe)			
Standard & Poor's	A	Stable	
Dexia LDG Banque (lettres de gage)			
Standard & Poor's	F1	-	B

Conseil d'administration (31 mars 2013)

Président
Robert de Metz
Président du conseil d'administration de Dexia SA

Directeur général
Karel De Boeck
Administrateur délégué de Dexia SA

Directeurs généraux délégués

Alain Clot

Claude Piret
Membre du comité de direction de Dexia SA

Philippe Rucheton
Membre du comité de direction de Dexia SA

**La Fédération Nationale
des Travaux Publics**
représentée par Patrick Bernasconi, président

Jean-Pierre Brunel
avocat

Koenraad Van Loo
Administrateur délégué de la SFPI

Thierry Francq
Chargé de mission auprès du directeur
général du Trésor français

Alexandre De Geest
Administrateur à la trésorerie belge
(SPF Finances)

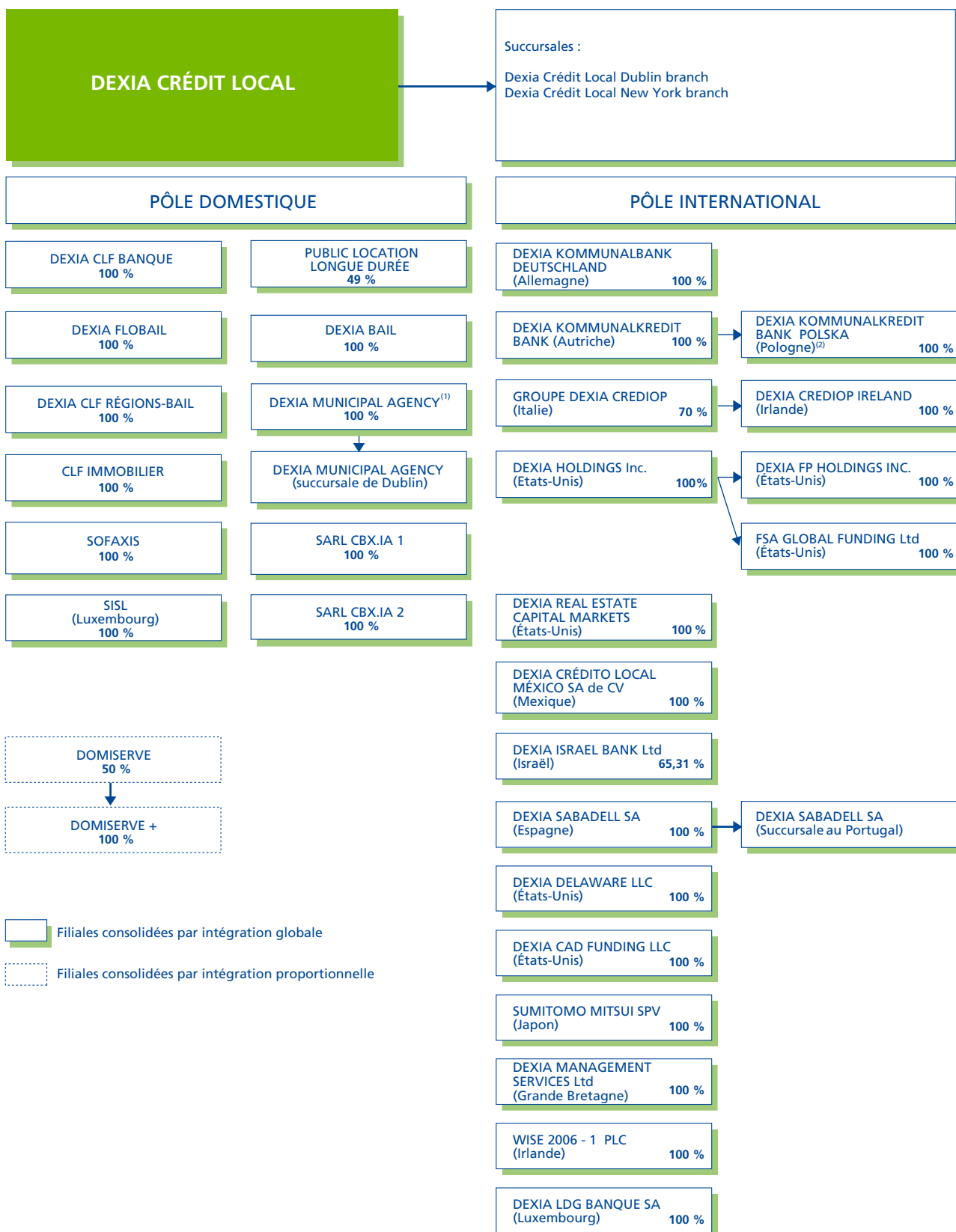
Paul Bodart
Membre du comité T2S de la
Banque Centrale Européenne

Bart Bronselaer
Président du conseil d'administration
de Royal Park Investments

Delphine d'Amarzit
Chef de service à la Direction Générale du Trésor

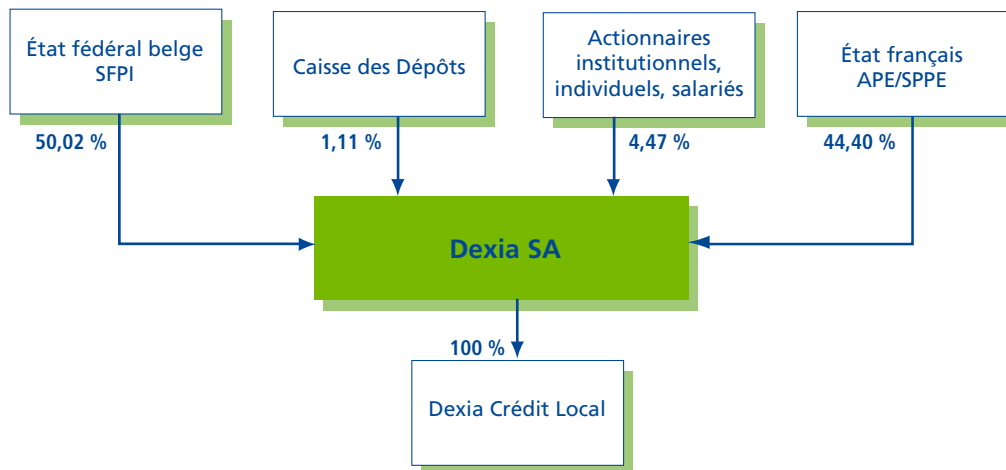
Principales filiales et participations (mars 2013)

Présentation générale



(1) Le conseil d'administration de DEXIA CRÉDIT LOCAL a approuvé le 20 octobre 2011, le 13 février 2012 et le 15 mars 2012 les termes d'un accord qui prévoit notamment la vente de DEXIA MUNICIPAL AGENCY. Compte tenu de ces éléments, les activités de DEXIA MUNICIPAL AGENCY sont présentées comme destinées à la vente depuis le 31 décembre 2011.
 (2) DEXIA KOMMUNALKREDIT BANK AG a signé le 7 novembre 2012 un accord portant sur la vente de sa filiale DEXIA KOMMUNALKREDIT BANK POLSKA à Getin Noble Bank. De ce fait, les activités de DEXIA KOMMUNALKREDIT BANK POLSKA sont présentées comme destinées à la vente au 31 décembre 2012.

Place de Dexia Crédit Local dans le groupe Dexia



2 – Rapport de gestion

Activité au cours de la période écoulée 10

1. Commentaires généraux	10
2. Financement <i>Public and Wholesale Banking</i>	11
3. Collecte de ressources auprès de la clientèle <i>Public and Wholesale Banking</i>	16
4. Refinancement long terme	16
5. Activités de marché	18

Gestion des risques 19

1. Introduction	19
2. Gouvernance	19
3. Suivi du risque	22
4. Risques juridiques	35
5. <i>Stress tests</i>	37
6. Application et évolution du cadre réglementaire	37
7. Adéquation interne des fonds propres	38
8. Suivi de la solvabilité	38
9. Sécurité des moyens de paiement	39

Résultats de l'activité 40

1. Comptes consolidés	40
2. Comptes annuels	43
3. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	45

Données concernant le capital et l'action 46

1. Montant du capital social et nombre d'actions le composant	46
2. Répartition du capital social	46
3. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	46

Informations sociales, environnementales et sociétales 47

1. Informations sociales	47
2. Informations environnementales	55
3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	56
Attestation de présence et rapport d'assurance modérée des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales	59

Mandats et rémunérations des mandataires sociaux 61

1. État des fonctions et des mandats	61
2. Rémunérations et engagements	65

Faits marquants et perspectives 69

1. Faits marquants	69
2. Perspectives	72

Activité au cours de la période écoulée

1. Commentaires généraux

L'année 2012 a été marquée pour Dexia Crédit Local par la poursuite du plan de résolution ordonnée du groupe. Ainsi, au premier semestre 2012, a été acté l'arrêt de l'activité du métier *Global Project Finance* en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Amérique du Nord en raison :

- d'une accentuation des contraintes sur le marché du financement de projet, se caractérisant par :
 - les futures réglementations, dites « Bâle III », défavorables à l'activité de financement de projet,
 - un contexte de liquidité difficile,
 - une défiance des investisseurs anglo-saxons envers les banques européennes et des difficultés de refinancement en dollars ou en livre sterling rendant les marchés du financement de projet en dehors de la zone euro beaucoup moins attractifs ;
- et d'une capacité fortement altérée à poursuivre l'activité financement de projet du fait des difficultés du groupe à lever les ressources nécessaires à la mise en place de ces financements.

Par ailleurs, il convient de noter la fermeture de la succursale de Dexia Crédit Local au Canada, qui n'avait qu'une activité commerciale, en octobre 2012. De même, dans un souci de rationalisation des structures du groupe, la succursale de Dexia Crédit Local aux îles Caïman a également été fermée en décembre 2012.

Enfin, le 28 décembre 2012, la Commission européenne a communiqué son accord sur le plan révisé de résolution ordonnée de Dexia soumis par les États belge, français et luxembourgeois le 14 décembre 2012, suite aux graves difficultés de refinancement rencontrées par le groupe à l'automne 2011, dans le sillage de l'accélération de la crise des dettes souveraines. Ce nouveau plan a vocation à se substituer au plan de restructuration de Dexia approuvé par la Commission européenne le 26 février 2010. La validation du plan révisé de résolution ordonnée clôt l'enquête approfondie lancée le 21 décembre 2011 par la Commission européenne dans le contexte des aides d'État reçues par le groupe depuis octobre 2011.

Sur le segment du secteur public local, la politique commerciale en termes de nouveaux engagements est très limitée et se concentre sur les flux réalisés dans le cadre des opérations de désensibilisation des crédits structurés en France et à la commercialisation de crédits qui ne pèsent pas sur la liquidité :

- en France, car les prêts ont été octroyés sur des enveloppes Banque Européenne d'Investissement (BEI), PLS (Prêts Locatif Social), ou sur fonds d'épargne ;
- en Israël, car la filiale est autonome en termes de *funding* ;
- en Italie, du fait d'une très faible production portée par des financements locaux.

Au total, sur le métier *Public and Wholesale Banking*, les nouveaux engagements à long terme s'établissent ainsi à EUR 0,95 milliard contre EUR 4,37 milliards en 2011.

Au 31 décembre 2012, les encours à long terme *Core* du *Public and Wholesale Banking* s'établissent à EUR 158 milliards, en diminution de 8 % sur l'année. Par ailleurs, les encours de prêts de la division *Legacy* (prêts anciennement *Public and Wholesale Banking* sur les marchés non stratégiques) ont reculé de 33 % à EUR 9,70 milliards. Au total, c'est-à-dire en sommant les divisions *Core* et *Legacy*, les encours de prêt du métier *Public and Wholesale Banking* baissent de 10 %.

Parallèlement à cette production limitée de crédits à long terme, Dexia Crédit Local a obtenu de bons résultats en termes de collecte de dépôts (+25 % de collecte sur l'année) grâce notamment à une bonne performance en Allemagne.

Détail par implantation

A. FRANCE

En application du plan de résolution ordonnée du groupe, les nouveaux engagements du secteur public local ressortent au 31 décembre 2012 à EUR 0,73 milliard, en très forte réduction (-79 %) par rapport au volume engagé en 2011. Le montant de ressources propres dédiées à cette activité s'élève à EUR 0,40 milliard, les autres EUR 0,30 milliard provenant de sources de financement externes (BEI, PLS/PSLA, enveloppe d'urgence sur fonds d'épargne). Les engagements de Dexia Crédit Local s'établissent à EUR 76,10 milliards, en baisse de 7,2 % par rapport à fin 2011.

Par ailleurs, Dexia Crédit Local poursuit ses activités de diversification sur la clientèle *Public and Wholesale Banking* (assurance statutaire, placements, Chèque Emploi Service Universel, location longue durée de véhicules...).

B. INTERNATIONAL

Allemagne

En Allemagne, par le biais d'émissions de *Pfandbriefe* (obligations sécurisées), Dexia Kommunalbank Deutschland refinance certains actifs originés dans les autres pays du groupe et qui ont pu lui être transférés, dans le cadre d'un programme qui a atteint EUR 6,70 milliards depuis 2009.

De manière complémentaire, la filiale a poursuivi avec succès l'activité de collecte de dépôts lancée début 2010, le niveau de ces dépôts ayant dépassé les EUR 4,382 milliards.

En avril 2012, afin de préparer les effets de la très forte réduction de la production du groupe, Dexia Kommunalbank Deutschland a lancé un programme de rachat de ses propres *Pfandbriefe* sur le marché secondaire, programme qui a connu un succès certain puisque Dexia Kommunalbank Deutschland a ainsi racheté EUR 2,60 milliards de ses *Pfandbriefe*.

Amérique du nord (États-Unis et Canada)

L'ensemble des implantations en Amérique du Nord n'a plus d'activité commerciale nouvelle depuis l'arrêt des activités de financement de projet, et se concentre sur la gestion des portefeuilles d'encours existants. Dans ce cadre, il convient de rappeler la fermeture de la succursale de Dexia Crédit Local au Canada ainsi que de Dexia Crédit Local aux îles Caïman en décembre 2012.

Royaume-Uni

À la suite de l'arrêt des activités de financement de projet dans l'ensemble du groupe Dexia, Dexia Management Services a interrompu ses activités d'origination de financement de projet pour se consacrer à la gestion et l'interface client des encours existants.

Péninsule ibérique

Dans un environnement économique rendu très complexe par la crise des dettes souveraines, Dexia Sabadell s'est concentré sur le suivi de son encours et sur l'optimisation de son financement.

Italie

Dans un contexte également difficile, l'activité commerciale de Dexia Crediop s'est fortement ralentie. En effet, le marché bancaire sur les collectivités locales est demeuré atone. Par ailleurs, comme dans l'ensemble du groupe Dexia, l'amélioration de la situation de liquidité, à

travers la recherche et la diversification de sources locales de refinancement ainsi que la cession d'actifs non stratégiques, est restée au cœur de la stratégie de Dexia Crediop. La production de nouveaux encours est limitée aux financements levés localement.

Israël

Sur l'année 2012, Dexia Israël a maintenu sa place de banque de référence pour les collectivités locales ainsi que son autonomie en termes de *funding*. Conformément aux différentes annonces faites antérieurement par le groupe Dexia, son processus de cession est toujours en cours.

Europe centrale et orientale

Les différentes entités présentes en Europe centrale et orientale n'ont plus d'activité commerciale. L'encours existant, déjà transféré sur les systèmes d'information de Dexia Crédit Local à Paris, est géré par des équipes locales réduites et coordonnées depuis Vienne, et ce, dans un objectif global de réduction de bilan et de limitation des risques opérationnels.

Mexique

La structure locale n'est plus destinée qu'à porter les actifs conservés au bilan, dont la gestion a été transférée à la succursale de Dexia Crédit Local à New York. L'encours a été fortement réduit à la suite de la cession d'une partie significative du portefeuille.

Australie

La filiale australienne a été fermée en mai 2012.

2. Financement *Public and Wholesale Banking*

La poursuite de la restructuration de groupe Dexia s'est accompagnée par la décision de réduire au maximum le montant des nouveaux engagements à long terme. Conformément à cette décision, la production de nouveaux engagements à long terme a été volontairement très limitée. À fin décembre 2012, elle s'établit à EUR 0,95 milliard contre EUR 4,37 milliards en 2011, en baisse de 78 %. L'activité en France représente 77 % du montant total, quasi exclusivement dans le cadre de l'activité du secteur public local.

Dans les autres pays, il n'y a pas de nouveaux engagements à long terme hormis en Israël (qui bénéficie d'une autonomie en termes de *funding*) pour EUR 155 millions et en Italie pour EUR 67 millions portés par des financements locaux en *Project Finance*.

À fin décembre 2012, les encours à long terme sur le *Core* sont en diminution de 8 % par rapport au 31 décembre 2011 pour s'établir

à EUR 158 milliards. La baisse est nettement plus marquée sur le segment financement de projet (-15 %) que sur le métier du secteur public local (-7 %).

Par ailleurs, les encours de prêts *Public and Wholesale Banking* des entités en gestion extinctive (*Legacy PWB*) sont en forte diminution (-34 %) et s'établissent à EUR 9,5 milliards. La principale baisse est constatée aux États-Unis (EUR -3 milliards, soit -60 %).

Enfin, au 31 décembre 2012, les encours logés dans Dexia Municipal Agency ressortent à EUR 54,1 milliards en baisse de 6,6 % par rapport au 31 décembre 2011.

(en EUR millions)	Encours long terme			Nouveaux engagements long terme		
	31/12/2011	31/12/2012	Variation	31/12/2011	31/12/2012	Variation
CORE	171 648	158 277	-7,8 %	4 374	952	-78,2 %
dont Secteur public local	147 071	137 343	-6,6 %	3 240	850	-73,8 %
dont Financements de projet	24 577	20 934	-14,8 %	1 135	102	-91,0 %
France	82 069	76 131	-7,2 %	3 434	730	-78,8 %
Italie	31 457	29 690	-5,6 %	120	67	-44,2 %
États-Unis et Canada	6 579	4 839	-26,4 %	148	0	-
Péninsule ibérique (Espagne et Portugal)	16 467	14 631	-11,1 %	417	0	-
Allemagne	21 665	20 208	-6,7 %	56	0	-
Royaume-Uni	12 280	11 597	-5,6 %	55	0	-
Israël	1 132	1 181	4,3 %	144	155	7,7 %
PORTEFEUILLE LEGACY PWB (PRÊTS)	14 452	9 664	-33,1 %	0	0	-
Siège international (<i>Public Banking</i>)	6 729	5 832	-13,3 %	0	0	-
Europe centrale et orientale ⁽¹⁾	1 683	1 244	-26,1 %	0	0	-
Mexique	728	299	-59,0 %	0	0	-
États-Unis (SBPA) ⁽²⁾	5 007	2 017	-59,7 %	0	0	-
Allemagne	305	273	-10,5 %	0	0	-
TOTAL DEXIA CRÉDIT LOCAL	186 020	167 942	-9,8 %	4 374	952	-78,2 %

(1) L'encours au 31 décembre 2011 de l'Europe centrale et orientale est corrigé de +EUR 80 millions (à EUR 1 683 millions) par rapport à l'encours renseigné dans le rapport annuel 2011 (EUR 1 083 millions).

(2) SPBA (Standby Bond Purchase Agreement) : garanties de liquidité aux émissions obligatoires des collectivités locales.

2.1. Activité secteur public local

Les nouveaux engagements sur le secteur public local sont en baisse de 74 % par rapport à décembre 2011 et s'établissent à EUR 850 millions. Cette forte baisse traduit :

- la très faible activité à l'international (seulement EUR 155 millions de nouveaux engagements enregistrés à fin décembre 2012 en Israël) ;

- une activité fortement réduite sur la France (-74 %) : les seuls crédits accordés sont ceux basés sur un *funding* externe (PLS, BEI, enveloppe d'urgence sur fonds d'épargne) ou ceux nécessaires à la désensibilisation des crédits structurés.

En conséquence, il est possible d'observer une décreue des encours long terme qui s'établissent à EUR 137,3 milliards, en baisse de 6,6 % par rapport au 31 décembre 2011. Hors effet de change, la baisse de l'encours est encore plus marquée (-9 %) en raison essentiellement de la dépréciation de l'euro par rapport à la livre sterling puisque la baisse d'encours hors effet de change sur le Royaume-Uni est de -4,2 %.

(en EUR millions)	Encours long terme			Nouveaux engagements long terme		
	31/12/2011	31/12/2012	Variation	31/12/2011	31/12/2012	Variation
CORE	147 071	137 343	-6,6 %	3 240	850	-73,8 %
France	72 400	67 603	-6,6 %	2 689	694	-74,2 %
Péninsule ibérique (Espagne et Portugal)	12 500	11 264	-9,9 %	332	0	-100 %
Israël	1 132	1 181	4,3 %	144	155	7,7 %
Italie	27 793	26 227	-5,6 %	18	0	-100 %
États-Unis et Canada (hors SBPA)	2 880	2 227	-22,7 %	0	0	-
Allemagne	21 258	19 877	-6,5 %	56	0	-100 %
Royaume-Uni	9 108	8 964	-1,6 %	0	0	-

DÉTAIL PAR IMPLANTATION

a. France

Le montant de nouveaux engagements sur le secteur public au 31 décembre 2012 (EUR 694 millions) est en retrait de 74 % par rapport à la production enregistrée en 2011. La moitié (49 %) des crédits accordés sont basés sur un *funding* externe (PLS, BEI, enveloppe d'urgence sur fonds d'épargne). Par ailleurs, 43 % des flux nouveaux sont réalisés dans le cadre des opérations de réaménagement de dette et notamment dans le cadre de la désensibilisation des crédits structurés. Le solde de 8 % concerne des opérations en crédit-bail, des garanties données ou des crédits pour lesquels Dexia était déjà engagé en 2011.

L'encours à fin décembre 2012 ressort à EUR 67,60 milliards, en repli de 6,6 %.

Au 31 décembre 2012, les nouveaux engagements sur le secteur des collectivités locales s'élèvent à EUR 446 millions (-74,5 % par rapport à décembre 2011). Cette baisse s'explique par la décision de limiter les nouveaux engagements :

- aux flux nécessaires pour la désensibilisation des crédits structurés ; et
- aux flux sur *funding* externe : il convient de noter la commercialisation de EUR 140 millions dans le cadre de l'enveloppe 2012 sur fonds d'épargne provenant de la Caisse des Dépôts et Consignations.

C'est notamment cette faible production qui explique la diminution de l'encours (EUR 44,80 milliards) sur le segment des collectivités locales en 2012 (-7 % sur l'année).

Les nouveaux engagements sur les autres marchés du secteur public local s'élèvent à EUR 248 millions, en diminution de 72 % par rapport à décembre 2011. 72 % de cette production a été réalisé sur des ressources apportées par la Caisse des Dépôts après adjudication en Prêts Locatifs Sociaux (PLS/PLS/PSLA), par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou dans le cadre de l'enveloppe 2012 sur fonds d'épargne. L'encours sur ces marchés, EUR 20,3 milliards au 31 décembre 2012, est en baisse de 5 % par rapport à fin décembre 2011 :

- pour ce qui concerne le secteur de la santé, les nouveaux engagements s'élèvent à EUR 98 millions (-75 % par rapport à 2011), dont 56 % sur ressources BEI, dans le cadre des enveloppes PLS

ou sur fonds d'épargne. L'encours au bilan au 31 décembre 2012 s'élève à EUR 10,2 milliards, en légère baisse (-1 %) par rapport à fin décembre 2011 ;

- pour ce qui concerne le secteur de l'habitat et de l'aménagement, les nouveaux engagements s'élèvent à EUR 131 millions (-54 % par rapport à 2011), dont 95 % dans le cadre des enveloppes PLS/PSLA. L'encours au bilan au 31 décembre 2012 s'élève à EUR 8,5 milliards, en baisse de 6 % par rapport au 31 décembre 2011.

Au total, les crédits structurés représentent 6 % des nouveaux engagements en 2012 (soit EUR 41 millions comparés à EUR 184 millions en 2011). Pour définir cette notion, Dexia Crédit Local se base sur la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités locales (dite charte Gissler). Ce document établi à la demande du gouvernement par M. Éric Gissler, inspecteur général des finances, a été signé le 7 décembre 2009 par plusieurs associations représentatives des collectivités locales (Association des maires de France, Fédération des maires des villes moyennes, Association des petites villes de France, Association des maires de grandes villes de France et Assemblée des communautés de France) ainsi que par quatre établissements bancaires, dont le groupe Dexia. À ce titre, cette charte constitue un texte à caractère engageant pour Dexia Crédit Local.

Ainsi, dans le présent rapport, les crédits structurés sont définis comme :

- l'ensemble des crédits dont les structures appartiennent aux catégories B à E de la charte Gissler ;
- l'ensemble des crédits dont la commercialisation est exclue par la charte, que ce soit du fait de leur structure (i. e. leviers > 5, etc.), de leur(s) indice(s) sous-jacent(s) (i. e. change, *commodities*...) ou de leur devise d'exposition (prêts libellés en CHF, JPY...);
- à l'exclusion de l'ensemble des crédits dont la phase structurée est terminée et dont le taux est un taux fixe ou un taux variable simple de manière définitive.

Selon cette définition, l'encours de crédits structurés à fin 2012 représente EUR 19,21 milliards (contre EUR 21,88 milliards en 2011), avec un taux moyen payé par la clientèle de 4,25 % (contre 3,98 % en 2011).

Crédits structurés

Encours total à fin décembre 2012	EUR 19,21 milliards
Taux moyen payé en 2012	4,25 %
Taux moyen payé en 2012 par le 1 ^{er} décile des clients concernés ⁽¹⁾	6,54 %
Taux moyen payé en 2012 par le dernier décile des clients concernés ⁽²⁾	1,12 %

(1) 1^{er} décile : les 10 % des clients ayant payé les taux les plus élevés en 2012 ont payé en moyenne un taux de 6,27 %.

(2) Dernier décile : les 10 % des clients ayant payé les taux les plus bas en 2012 ont payé en moyenne un taux de 0,30 %.

Parmi ces crédits structurés, a été définie une sous-catégorie dénommée « crédits structurés sensibles » qui réunit les encours ayant un score Gissler 3E, 4E, 5E ou Hors Charte ou bien un score CEP COR (méthodologie interne de classement des crédits structurés du *Committee on Evaluation and Prevention of Commercial Risks*). Au 31 décembre 2012, l'encours structuré sensible ressort

à EUR 11,20 milliards dont 80 % chez Dexia Municipal Agency et 20 % chez Dexia Crédit Local.

Enfin, le volume total d'actifs réaménagés au 31 décembre 2012 s'élève à EUR 2,7 milliards, en baisse de 21 % par rapport au 31 décembre 2011.

b. International

Allemagne

L'encours (EUR 21,3 milliards) est en baisse de 6,5 % sur un an. Il n'y a pas eu de nouveaux engagements accordés en 2012 (contre EUR 56 millions 31 décembre 2011).

Péninsule ibérique

L'encours (EUR 11,3 milliards) est en baisse de 9,9 % sur un an. Il n'y a pas eu de nouveaux engagements accordés en 2012 alors qu'ils étaient ressortis à EUR 332 millions au 31 décembre 2011.

Italie

L'encours à fin décembre 2012 (EUR 26,2 milliards) a enregistré un repli de 5,6 % par rapport à fin 2011.

Israël

L'activité de prêts long terme est en progression (à EUR 155 millions), l'autonomie de refinancement de cette filiale lui permettant de s'affranchir des limites très strictes pour les nouveaux engagements à l'international.

Royaume-Uni

L'encours à fin décembre 2012 (EUR 9 milliards) a enregistré une baisse de 1,6 % (hors effet de change, la baisse est de -4,2 %).

2.2. Activité financements de projets

Au cours du premier trimestre 2012, Dexia a décidé d'arrêter toute nouvelle origination de financement ainsi que tout mandat de conseil, à l'exception du périmètre Italie/Espagne.

Deux nouvelles opérations ont été signées au cours du 1^{er} semestre 2012.

(en EUR millions)	Encours long terme			Nouveaux engagements long terme		
	31/12/2011	31/12/2012	Variation	31/12/2011	31/12/2012	Variation
CORE	24 577	20 934	-14,8 %	1 135	102	-91,0 %
France	9 669	8 528	-11,8 %	745	36	-95,2 %
Italie	3 663	3 463	-5,5 %	102	67	-34,3 %
États-Unis et Canada (hors SBPA)	3 698	2 612	-29,4 %	148	0	-100,0 %
Péninsule ibérique (Espagne et Portugal)	3 967	3 367	-15,1 %	85	0	-100,0 %
Allemagne	407	331	-18,6 %	0	0	-
Royaume-Uni	3 173	2 633	-17,0 %	55	0	-100,0 %

DÉTAIL PAR IMPLANTATION

a. France

Dexia Crédit Local a réalisé le financement en PPP (Partenariat Public Privé), en tant qu'arrangeur, de la construction et de l'exploitation de pôles de solidarité et de maisons départementales pour le département de la Gironde.

Cette opération a été engagée en 2011, mais n'a été signée que début 2012, pour un engagement de Dexia Crédit Local de EUR 36 millions (essentiellement éligible à Dexia Municipal Agency).

b. Italie

Les engagements long terme consentis en 2012 en Italie ressortent à EUR 67 millions. Dexia Crédit Local y a notamment financé un portefeuille de centrales solaires photovoltaïques situées dans la région du Latium et en Sicile. Dexia Crédit Local est intervenu en tant qu'arrangeur et banque de couverture.

2.3. Sofaxis

ASSURANCE STATUTAIRE

Les primes provisionnelles émises en 2012 sont d'un montant supérieur à celles de 2011 : elles s'élèvent à plus de EUR 350 millions et affichent ainsi une progression de 6 %. Cette évolution provient à la fois des augmentations des tarifs des assureurs, et de la prospection toujours très active sur les différents segments du marché qui a permis une augmentation du nombre de clients assurés et de la masse salariale qui sert de base aux cotisations d'assurance. Comme en 2011, l'impact de la prospection a été plus visible sur les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG), tandis que les segments des collectivités non affiliées et du secteur hospitalier restent très sensibles à la forte concurrence qui demeure sur ce marché. Par ailleurs, la moindre croissance de la revalorisation des salaires de la fonction publique territoriale (pour la cinquième année consécutive) a entraîné une baisse mécanique des primes de réajustement. Au total, le montant de primes annuelles est légèrement supérieur à EUR 365 millions.

La campagne commerciale de 2012 a permis d'affirmer le positionnement de leader de Sofaxis sur le marché des collectivités locales.

Une campagne significative de révision des tarifs a été demandée par les compagnies d'assurance à la suite de l'augmentation nette de la sinistralité, et donc à la baisse de leurs résultats techniques.

Les différentes campagnes ainsi que les contrats à terme en 2012 ont nécessité d'actualiser la majorité du portefeuille.

L'activité de services associés a continué d'augmenter :

- l'activité de contrôle médical a évolué de 6 % sur les contrats gérés par la société, soit plus de 16 000 actes en 2012 ;
- les encaissements liés à l'activité de recours contre tiers responsable ont été équivalents à 2011 mais les commissions reçues ont progressé de 15 % ;
- les dossiers de soutien psychologique sont en hausse de 4 % par rapport à 2011.

ASSURANCE IARD

Ce nouveau segment a bénéficié d'une attention commerciale particulière avec en priorité la consolidation des relations avec les compagnies d'assurance présentes dans le portefeuille, et le développement de contact avec de nouveaux assureurs.

L'approche ciblée sur des appels d'offres générant une prime moyenne significative a également contribué au développement de plus de 30 % du portefeuille, qui atteint EUR 3 millions d'encaissements.

PRESTATIONS DE SERVICES

Les campagnes commerciales de 2012 ont été dirigées vers deux niveaux d'interlocuteurs :

- les dirigeants DGS/DG (directeur général des services, directeur général) pour des démarches d'optimisation des organisations. Les prestations qui retiennent l'attention de ces dirigeants répondent à deux préoccupations majeures que sont la maîtrise de l'absentéisme et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du service public. L'offre consiste à analyser et comprendre les causes source de l'absentéisme. DS Services met en œuvre ses compétences d'analyses statistiques, d'enquêtes Risques Psychosociaux, d'entretiens collectifs et individuels. À l'issue de la phase de diagnostic, DS Services propose des plans d'actions comme la co-construction des guides

de bonnes pratiques managériales, des indicateurs de pilotage, d'alerte et de vigilance des absences.

- les experts métiers dans le cas de produits et services spécifiques (directeur qualité, directeur des systèmes d'informations...). Outre les activités de services telles que la réalisation du document unique, les prestations de tiers payant et de contrôle médical qui contribuent à hauteur de 40 % à l'atteinte du chiffre d'affaires de DS Services en 2012, le déploiement des solutions métier en synergie avec Qual'net connaît une forte croissance. L'outil de gestion des risques et des vigilances sanitaires déployé dans le secteur hospitalier connaît également un vif succès.

Cette approche a permis d'obtenir des résultats très satisfaisants :

- évolution de 33 % des offres envoyées (EUR 12 millions) ;
- progression de 130 % des accords reçus (pour un total de plus de EUR 5 millions), ce qui constitue un potentiel de facturation important pour 2013 ;
- hausse de 17 % du chiffre d'affaires facturé qui dépasse les EUR 3 millions.

PUBLISERVICES

Sofaxis a développé une offre commerciale via sa filiale Publiservices dans les domaines de la santé, de la prévoyance et de l'action sociale auprès des agents publics.

La parution en novembre 2011 du décret d'application des lois de 2007 relatives à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, a déclenché en 2012 les consultations lancées par les collectivités et les Centres de Gestion Départementaux.

Ainsi, Publiservices a pu se positionner sur ce marché naissant, accompagné par de nouveaux assureurs qui ont su élaborer une offre compétitive face aux acteurs traditionnels, ce qui a contribué aux succès commerciaux de fin d'année. Le nombre d'agents couverts en 2013 va donc augmenter de 50 % et atteindre 18 000.

3. Collecte de ressources auprès de la clientèle *Public and Wholesale Banking*

L'encours des dépôts au bilan pour le métier *Public and Wholesale Banking* s'établit à EUR 8,60 milliards à fin décembre 2012, en augmentation de 25 % par rapport à fin décembre 2011 :

- en France, l'encours des dépôts s'élève à EUR 1,60 milliard, en baisse de 45 % par rapport à fin décembre 2011, et se répartit de la manière suivante : EUR 0,5 milliard de dépôts à vue, EUR 0,80 milliard de dépôts à terme, et EUR 0,30 milliard de certificats de dépôts ainsi que de bons à moyen terme négociables (BMTN) émis par Dexia Crédit Local et commercialisés par Dexia CLF Banque.
- en Allemagne, l'activité de dépôts se développe fortement puisque l'encours, qui s'établit à EUR 4,40 milliards à fin décembre 2012 (contre EUR 1,40 milliard à fin décembre 2011), a plus que triplé durant l'année ; Dexia Kommunalbank Deutschland a pu ainsi dépasser le niveau de dépôts d'avant l'annonce du démantèlement de Dexia en octobre 2011. Cela tient notamment à une stratégie commerciale de conquête pour le produit Treasury + (dépôts à terme révocable tous les mois) ;

- en Israël, le montant des dépôts totalise EUR 1,50 milliard, à un niveau stable par rapport à fin décembre 2011. Les dépôts à vue s'élèvent à EUR 0,40 milliard, les dépôts à terme s'établissent à EUR 0,40 milliard et les certificats de dépôts à EUR 0,60 milliard ;
- en Italie, l'encours total est globalement stable, à EUR 1 milliard, par rapport à fin décembre 2011. Les dépôts à vue s'élèvent à EUR 0,30 milliard, les dépôts à terme s'établissent à EUR 0,50 milliard et les titres émis par le groupe à EUR 0,20 milliard ;
- en Péninsule ibérique, l'encours est composé quasi exclusivement de dépôts à vue et s'établit à EUR 0,20 milliard, en baisse de 10 % rapport à fin décembre 2011.

En termes de produits de placements non bilantaires, l'encours pour le métier *Public and Wholesale Banking* ressort à EUR 1,50 milliard, en baisse de 46 % par rapport à décembre 2011. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse de l'encours en produits Dexia Asset Management (Sicav, FCP...).

Encours dépôts Bilan

(en EUR millions)	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	Variation
TOTAL	6 861	8 599	25,3 %
France	2 822	1 552	-45,0 %
Italie	952	966	1,4 %
États-Unis et Canada	22	0	-100,0 %
Péninsule ibérique (Espagne et Portugal)	207	186	-10,1 %
Allemagne	1 357	4 382	223,0 %
Israël	1 502	1 513	0,7 %

4. Refinancement long terme

L'année 2012 a été une année de transition en termes de *funding* pour le groupe Dexia Crédit Local, compte tenu du contexte global du groupe Dexia. Au titre de l'exercice 2012, Dexia Crédit Local a bénéficié d'un nouveau schéma de garantie des États dont la portée a été limitée par le caractère temporaire de sa validation par la Commission européenne et en termes de volumes, maturités et durées d'utilisation validée par celle-ci.

La stratégie de *funding* mise en œuvre en 2012 s'est articulée autour du développement des opérations de *funding* long terme collatéralisé et du lancement très opportuniste d'émissions garanties. Le *funding covered bond* n'a pas été utilisé compte tenu de la fermeture du marché aux signatures *covered bond* de Dexia.

Au 31 décembre 2012, le groupe Dexia Crédit Local a globalement levé EUR 20,80 milliards de *funding* qui se décompose de la manière suivante :

Type de refinancement (en EUR millions)	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012
Dette senior	16,59	17,42
Autres opérations de <i>funding</i> collatéralisé	6,46	3,35
TOTAL	23,05	20,77

Au 31 décembre 2012, le groupe Dexia Crédit Local a globalement émis EUR 17,40 milliards sur le segment de la dette senior. L'exécution de ce programme 2012 s'est déroulée de la façon suivante :

Dette senior (en EUR millions)	31/12/2011	31/12/2012
France		
Dexia Municipal Agency	6 102	-
Dexia Crédit Local	6 043	15 569
Italie		
Dexia Crediop	677	1 400
Allemagne		
Dexia Kommunalbank Deutschland	2 370	118
États-Unis		
Dexia Crédit Local – succursale de New York	1 398	338
TOTAL	16 590	17 425

4.1 Émissions senior

Au 31 décembre 2012	Dexia Crédit Local Paris (Unsecured)	Dexia Crédit Local Succursale de New York (Unsecured)	Dexia Crediop (Secured)	Dexia Crédit Local consolidé
Montant (en EUR millions)	15 569,12	337,53	1 400	17 306,64
Durée de vie moyenne	2,61 ans	2,78 ans	3,60 ans	2,70 ans

En 2012, le groupe Dexia Crédit Local a réalisé la majeure partie (89 %) de son programme de refinancement sous format *BMTN Government Guaranteed*, sur des maturités allant de 1 an et 1 jour à 3 ans.

L'essentiel du *funding* 2012 a été réalisé sous format garanti :

- Dexia Crédit Local (Paris et New York) a levé EUR 15,90 milliards avec le bénéfice de la garantie des États français, belge et luxembourgeois.
- Dexia Crediop a levé EUR 1,40 milliard dans le cadre du schéma de garantie mis en place en Italie.

4.2 Émissions *covered bonds*

Au 31 décembre 2012	Dexia Municipal Agency	Dexia Kommunalbank Deutschland	Dexia Crédit Local consolidé
Montant (en EUR millions)	-	118	118
Durée de vie moyenne	-	12 ans	12 ans

Dexia Municipal Agency et Dexia Kommunalbank Deutschland, les deux véhicules de refinancement *covered bond* du groupe Dexia Crédit Local, ont été inactifs en 2012.

L'activité de Dexia Municipal Agency et de Dexia Kommunalbank Deutschland a par ailleurs été marquée par les opérations de rachat. Dexia Municipal Agency est intervenue ponctuellement sur le marché secondaire pour un montant total de EUR 0,86 milliard.

Dexia Kommunalbank Deutschland a pour sa part sollicité les investisseurs dans le cadre d'une offre de rachat qui lui a permis de réduire son encours de EUR 2,80 milliards. Ces opérations ont permis d'utiliser une partie des liquidités provenant des amortissements d'actifs et inemployées par les véhicules tout en optimisant l'équilibre de leur *cover pools*.

4.3. Autres opérations de *funding* collatéralisé

Au 31 décembre 2012	Dexia Crédit Local Paris	Dexia Crédit Local succursale de New York	Dexia Crediop	Dexia Crédit Local consolidé
Montant (en EUR millions)	3 348,53	-	-	3 348,53
Durée de vie moyenne	5,89 ans	-	-	5,89 ans

De la même manière qu'en 2011, l'un des axes de la stratégie pour 2012 a été de développer les sources de *funding* collatéralisé en dehors des flux générés par les véhicules *covered bond*.

Le développement des opérations de *funding* collatéralisé s'est traduit par la mise en place de plusieurs transactions de *repo* long terme permettant une meilleure optimisation du bilan. Ces transactions

ont permis au groupe de lever des ressources, principalement en US Dollars, pour un montant équivalent de EUR 2 693 millions.

Par ailleurs, le *funding* collatéralisé couvre également le refinancement auprès de la Caisse des Dépôts de l'activité PLS/PLI/PSLA. Les tirages 2012 auprès de la Caisse des Dépôts se sont élevés à EUR 655,59 millions.

5. Activités de marché

5.1. Trésorerie et financement court terme

L'année 2012 a été marquée pour Dexia Crédit Local par l'évolution défavorable de sa structure de refinancement, les maturités d'emprunt long terme ont été remplacées par du refinancement court terme. La fermeture des marchés monétaires, liée à la crise des dettes souveraines européennes, a pesé sur le refinancement court terme. Malgré la mise en place de la garantie, atteignant un encours de EUR 54 milliards à fin décembre, et malgré un recours aux appels d'offre de la Banque centrale européenne, Dexia Crédit Local a eu recours aux mesures d'urgence des banques centrales française et belge.

5.2. Activités commerciales

317 opérations de gestion de dette avec les clients publics français ont été couvertes au cours de l'année 2012 pour un montant nominal cumulé de EUR 2,48 milliards.

Gestion des risques

1. Introduction

La résolution ordonnée du groupe Dexia s'est poursuivie en 2012 et a exigé une forte réactivité de la part de la filière Risques pour faire face aux événements qui se sont déroulés durant l'année 2012.

L'organisation de la filière Risques et sa gouvernance ont été adaptées en 2012 suite au transfert d'activités et d'équipes vers Belfius Banque et Assurance (auparavant appelé Dexia Banque Belgique) nécessitant leur création en France et afin d'anticiper la cession de Dexia Municipal Agency et la création de la Société de Financement Local.

Bien que restant très tendue, la situation de liquidité de Dexia Crédit Local s'est fortement améliorée en 2012, en raison essentiellement de la diminution de la taille du bilan du groupe notamment liée aux cessions et de l'atténuation de la crise de la dette souveraine. Au 31 décembre 2012, Dexia Crédit Local a ainsi pu intégralement rembourser sa ligne de liquidité d'urgence auprès de la BCE, et la garantie de liquidité accordée par les États belge, français et luxembourgeois était tirée à hauteur de EUR 54 milliards.

L'évolution de la situation budgétaire des États souverains a continué d'être au cœur des préoccupations de Dexia Crédit Local, en particulier

en raison de son exposition sur l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce. La Hongrie fait également l'objet d'une attention croissante, les réformes récentes fragilisant la santé financière des collectivités locales.

En France, les difficultés du secteur de la santé ont occasionné, en 2012, des situations d'impayés, qui ont toutefois pour la plupart été régularisées. Sur le secteur public local, malgré une situation financière globalement satisfaisante, les impayés progressent, mais de façon mesurée ; les raisons en sont (i) un accès plus difficile au crédit, (ii) un problème ponctuel de liquidité lié au non-renouvellement des lignes de crédit de Dexia Crédit Local et (iii) la contestation par certains clients des conditions de leurs crédits structurés.

Conséquence directe du plan de résolution ordonnée du groupe Dexia et de l'importante diminution de son bilan, Dexia n'est plus considérée comme une banque systémique internationale, *Global SIFI – Global Systematically Important Financial Institution*. Elle reste toutefois banque systémique au niveau national belge (*D-SIFI-Domestic Systematically Important Financial Institution*).

2. Gouvernance

La mission de la filière Risques consiste à mettre en place des mesures de risque indépendantes et intégrées pour les différents types de risques, à en assurer le suivi et la gestion, à identifier les risques, proposer des mesures correctrices, en alerter les comités compétents de façon proactive et décider du montant des provisions nécessaires.

L'organisation générale de la filière Risques de Dexia Crédit Local suit celle de Dexia. Celle-ci a évolué en plusieurs étapes au cours de l'année 2012 afin de s'adapter au nouveau périmètre du groupe et à la localisation des équipes Dexia. Tout d'abord la filière Risques a dû s'adapter au transfert d'une grande partie des équipes de Dexia SA Bruxelles vers Belfius Banque et Assurance. Les activités gérées par ces équipes ont dû être recréées afin de gérer l'ensemble des risques de la banque. Une continuité des services a toutefois été assurée par les équipes transférées pendant cette période de transition.

Dans un second temps, la filière Risques s'est réorganisée, en ligne avec les grands axes stratégiques du plan de résolution ordonnée et suite aux évolutions du périmètre du groupe, particulièrement en France en anticipation de la création de la Société de Financement Local, dont les équipes Risques sont issues des effectifs parisiens de Dexia et Dexia Crédit Local. Une période de transition permettant d'assurer la continuité des services et encadrée par des *Service Level Agreements* (SLA) a été instaurée jusqu'à fin juillet 2013 entre ces deux entités. En particulier, cette réorganisation s'est traduite par la mutualisation des équipes risques Dexia SA et Dexia Crédit Local, par la reconstitution d'une partie des équipes risques suite aux transferts de certains collaborateurs vers la Société de Financement Local et la

création d'une équipe « restructuration et *workout* » chargée d'assurer la restructuration active ou le remboursement de certains dossiers de financement.

Afin de s'adapter à son nouveau périmètre d'activité, Dexia Crédit Local a entamé une refonte et une simplification de sa gouvernance en matière de risques. Le nombre de comités a en effet été diminué reflétant la fusion de comités aux responsabilités ou domaines d'activité proches. Cette nouvelle gouvernance s'articule autour du comité des risques (*Risk Committee*), composé des membres du comité de direction de Dexia SA auquel assistent pour le périmètre Dexia Crédit Local, les autres membres de la direction de Dexia Crédit Local. Ce comité a notamment la responsabilité de se prononcer sur l'ensemble des transactions les plus impactantes pour Dexia Crédit Local (risque de crédit, risque de liquidité, impact en résultat ou sur le niveau des fonds propres) ainsi que sur les différentes politiques et directives.

Depuis fin 2012, la filière Risques s'articule autour de deux pôles : la direction des risques en charge du risque de crédit, du risque lié aux activités de marchés et du risque opérationnel et du contrôle permanent et la direction « quantification, mesure, validation et *reporting* des risques » qui regroupe deux fonctions transverses : « quantification, mesure et *reporting* des risques » (ensemble des fonctions support à la filière Risques), et « validation et contrôle qualité ». Cette organisation repose également sur la mutualisation des équipes risques existantes au niveau de Dexia SA et de Dexia Crédit Local, organisées en centre de compétences sur lesquels les directions des risques des filiales de Dexia Crédit Local peuvent s'appuyer.

Les responsables de ces deux directions, ainsi que le membre du comité de direction en charge des risques, sont les membres du comité exécutif de la direction des risques (*Risk ExCom*). L'objet de ce comité est de déterminer la stratégie globale de la gestion du risque, piloter l'organisation de la filière Risques, les principaux sujets réglementaires, les méthodologies et les différents projets et revoir les problématiques majeures en termes de risques.

L'organisation et la gouvernance présentées ci-après correspondent à la structure en place à la date de publication du rapport.

2.1. Risque de crédit

DÉFINITION

Le risque de crédit représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Dexia Crédit Local peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

ORGANISATION

La direction des risques supervise le risque de crédit de Dexia Crédit Local, sous l'égide de la direction de Dexia Crédit Local. Elle est en charge de la définition de la politique en matière de risque de crédit, qui englobe le processus de décision d'octroi des crédits, la supervision des processus de notation des contreparties, l'analyse des dossiers de crédit ainsi que le suivi des expositions.

COMITÉS

La gestion du risque de crédit s'articule autour du comité des risques, qui approuve les politiques de risque pour l'ensemble du groupe et se prononce sur les transactions les plus importantes en matière de risque de crédit. Le comité des risques délègue son pouvoir de décision à des comités de crédit. Cette délégation est régie par des règles spécifiques, par type de contrepartie, sur la base de leur niveau de notation et du montant de l'exposition consolidée.

Le comité des risques reste l'organe de décision en dernier ressort pour les dossiers de crédit les plus importants ou présentant un niveau de risque considéré comme sensible. Pour chaque dossier présenté en comité de crédit, une analyse indépendante est réalisée, présentant les principaux indicateurs de risque, ainsi qu'une analyse qualitative de l'opération. D'une manière générale, l'activité des comités de crédit s'est trouvée très limitée en 2012 du fait de la mise en gestion en extinction de l'essentiel du portefeuille de Dexia Crédit Local.

Parallèlement au suivi du processus d'octroi des lignes de crédit, plusieurs comités sont en charge de la supervision de risques spécifiques. Ces comités se réunissent sur une base trimestrielle. Il s'agit notamment :

- du comité *watchlist*, qui supervise les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance ;
- du comité des défauts, qui qualifie et suit les contreparties en défaut en appliquant les règles qui prévalent chez Dexia Crédit Local et conformément au cadre réglementaire Bâle II ;
- du comité des provisions, qui arrête le montant des provisions affectées et surveille le coût du risque ;

(1) Les triggers relatifs aux résultats avertissent d'une détérioration des résultats et sont exprimés en pourcentage des limites de VaR, à savoir généralement 50 %, 75 % et 100 % pour les déclencheurs 1, 2 et 3 et cessent l'activité à 300 % de la VaR.

- du comité de notation, qui s'assure de l'application correcte des systèmes de notation interne et veille à l'adéquation des processus de notation par rapport aux principes établis ainsi qu'à l'homogénéité de ces processus au sein des différentes entités.

La direction des risques de crédit de chaque filiale et succursale de Dexia Crédit Local se concentre sur la gestion du risque de crédit propre à son marché domestique et est en charge d'analyser et de surveiller les contreparties locales.

2.2. Risque de marché

DÉFINITION

Le risque de marché représente l'exposition aux variations des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt ou les taux de change.

Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt structurel et d'un risque de taux d'intérêt spécifique lié à l'émetteur. Ce dernier découle des variations de marge de crédit (*spread*) d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation. Quant au risque de change, il représente la baisse potentielle de valeur due à la fluctuation du taux de change des devises contre l'euro.

ORGANISATION

La direction des risques de marchés financiers (*Financial Market Risk Management – FMRM*) supervise le risque de marché sous l'égide de la direction de Dexia Crédit Local. Forte de son approche globale de la gestion des risques, elle est chargée d'identifier, d'analyser, de surveiller et de rapporter les risques et les résultats (y compris la valorisation des instruments financiers) liés aux activités de marché.

Les politiques, les directives et les procédures documentant et encadrant chacune des activités de marché s'appliquent à l'ensemble de Dexia Crédit Local. Les équipes centrales rassemblées au sein de centres d'expertise ont pour mission de définir les méthodes de calcul du compte de résultat et de mesure des risques, ainsi que de garantir la mesure, le *reporting* et le suivi consolidés des risques et des résultats de chacune des activités dont ils ont la responsabilité.

Implantées au niveau des entités opérationnelles, les équipes FMRM locales sont chargées du suivi de l'activité journalière, c'est-à-dire, entre autres, de la mise en œuvre des politiques et directives définies au niveau consolidé, mais également de l'évaluation et du suivi des risques au niveau local (calcul des indicateurs de risque, contrôle des limites et des *triggers*, encadrement des nouvelles activités/nouveaux produits, etc.), ainsi que du *reporting*, du rapprochement avec le contrôle de gestion, la comptabilité et les systèmes d'information locaux. Chaque entité opérationnelle est également responsable du suivi et du *reporting* aux comités de direction locaux ainsi qu'aux organes de contrôle et de réglementation locaux.

COMITÉS

Le comité des risques de marché (*Market Risk Committee – MRC*) se réunit tous les mois et traite des thématiques suivantes : définition et révision des limites, analyse des rapports relatifs aux risques et *triggers* des résultats⁽¹⁾ et décisions y afférentes, discussion des directives, gouvernance et normes en matière de risques, concepts de risque et méthodes de mesure des risques, qualité des processus de valorisation.

Un comité de suivi des valorisations et du collatéral (*Valuation and Collateral Market Risk Committee – V&C MRC*) se réunit chaque trimestre pour analyser les indicateurs relatifs à la gestion du collatéral et pour examiner la qualité des valorisations des produits structurés.

Le comité des risques (*Risk Committee – RC*) et le comité exécutif de la direction des risques valident tous les changements importants à apporter au profil de risque ou à la gouvernance du risque.

2.3. Gestion du bilan

DÉFINITION

La direction de la gestion du bilan ou *Balance Sheet Management (BSM)* est en charge de la couverture de l'ensemble des risques structurels liés au *banking book*, à savoir les risques de taux, de change, de liquidité et de résultat.

La direction de la trésorerie ou *Cash and Liability Management (CLM)* est en charge de la gestion de la trésorerie et de la couverture des risques de taux à court terme.

Les définitions du risque de taux d'intérêt structurel et spécifique et du risque de change sont détaillées au chapitre relatif au risque de marché.

Le risque de liquidité mesure la capacité de Dexia Crédit Local à faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois escomptés et en cas de dégradation de la situation, Dexia Crédit Local travaillant sur différents scénarios *stressés*.

ORGANISATION

La direction en charge de la gestion du bilan (*Balance Sheet Management – BSM*) se situe sous la responsabilité de la filière Finances et a pour mission de gérer les risques structurels de l'ensemble des entités de Dexia Crédit Local.

Au sein de la direction des risques, une équipe dédiée, dite BSM Risques, est en charge de la définition du cadre de risque dans lequel la gestion peut être menée par BSM Finance (facteurs de risque, limites, univers d'investissement, paramètres), de valider les modèles utilisés dans la gestion effective de ce risque, de suivre les expositions et de vérifier leur conformité par rapport aux standards du groupe, de définir les *stress* à appliquer aux différents facteurs de risque, de valider la gestion du risque effectuée par la filière Finance et de s'assurer de la conformité du cadre avec les réglementations externes en vigueur.

COMITÉS

Les risques ALM (*Balance Sheet Management – BSM*) sont gérés au travers du comité ALCO de Dexia Crédit Local, comité fusionné avec le comité ALCO de Dexia (*Assets & Liabilities Committee*). Il se réunit sur une base trimestrielle. Le comité ALCO décide du cadre de risque global, fixe les limites, garantit la cohérence de la stratégie et délègue sa mise en œuvre opérationnelle aux ALCO des entités internationales. Le comité ALCO décide globalement du niveau des expositions en cohérence avec les décisions du comité de direction. Les comités ALCO des entités internationales gèrent les risques spécifiques de leur bilan dans le cadre défini par et sous la responsabilité du comité ALCO.

Le comité du refinancement et de la liquidité (*Funding and Liquidity Committee – FLC*), par délégation du comité ALCO, centralise et coordonne le processus décisionnel concernant les questions liées à la liquidité. Le FLC est chargé de surveiller la position de liquidité du groupe, son évolution et sa couverture par des ressources à court, moyen et long terme. Il suit la réalisation des objectifs de liquidité fixés par le comité de direction et contribue à élaborer les stratégies de financement et de cession d'actifs qui vont permettre au groupe de surmonter les scénarios dégradés réalisés en interne ou à la demande des régulateurs. Il valide les mécanismes de prix de cession interne au sein du groupe Dexia. Le FLC, qui se réunit sur une base hebdomadaire, met tout en œuvre pour améliorer le profil de liquidité du groupe.

2.4. Risque opérationnel et contrôle permanent

DÉFINITION

Le risque opérationnel représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes. Cette définition comprend les risques informatiques, juridiques et de conformité.

Le contrôle permanent (hors conformité) a la charge de vérifier que le dispositif de maîtrise des risques mis en place est solide et efficace, de s'assurer de la qualité de l'information comptable et financière et de la qualité des systèmes d'information.

ORGANISATION

Le cadre de gestion du risque opérationnel au sein de Dexia Crédit Local repose sur une gouvernance comprenant des responsabilités et des rôles clairement définis.

- Le comité de direction examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités de Dexia Crédit Local.
- Le comité des risques (*Risk Committee*) approuve la politique pour l'ensemble des entités de Dexia Crédit Local.
- Le comité d'acceptation des risques opérationnels (*Operational Risk Acceptance Committee – ORAC*), réuni sur une base trimestrielle, examine les principaux risques identifiés, décide de leur caractère acceptable ou non, et des actions correctrices à mettre éventuellement en œuvre. Il valide également les propositions de mesure de prévention ou d'amélioration en relation avec les différents éléments du dispositif (contrôle permanent, sécurité de l'information, programme d'assurances...). Il est présidé par le membre du comité de direction en charge des risques.
- Le *management* intermédiaire reste le principal garant de la gestion des risques opérationnels. Dans chaque domaine d'activité, il désigne un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle est de coordonner la collecte de données et d'évaluer les risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels locaux.
- Le comité de sécurité des systèmes d'information examine et décide des actions à entreprendre pour assurer la continuité d'activité et la mise en place de la politique de sécurité des systèmes d'information.

Le contrôle permanent hors conformité de Dexia Crédit Local est piloté par le directeur des risques opérationnels de Dexia Crédit Local. Afin d'assurer une surveillance de manière consolidée, le contrôle permanent s'appuie sur les équipes de mesure et de surveillance des

risques, sur des moyens décentralisés au sein des directions, filiales et succursales, et sur des dispositifs de concertation dans le cadre des comités de contrôle permanent.

3. Suivi du risque

3.1. Risque de crédit

POLITIQUE DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN MATIÈRE DE RISQUE DE CRÉDIT

Afin de gérer le risque de crédit, la direction des risques a mis en place un cadre général de politiques et de procédures. Ce cadre guide la gestion du risque de crédit dans ses fonctions d'analyse, de décision et de surveillance des risques.

La direction des risques gère le processus d'octroi de crédit en accordant des délégations aux différents comités et responsables de filière, dans les limites mises en place par la direction de la banque et en présidant les comités de crédit. Dans le cadre de sa fonction de surveillance du risque de crédit, la direction des risques, et plus particulièrement les différentes équipes en charge du risque de crédit, contrôle l'évolution du risque de crédit de ses portefeuilles en réalisant régulièrement des analyses de dossiers de crédit et en revoyant les notations. Elle définit et met en place également la politique en matière de provisions. En ce sens, elle qualifie les dossiers en défaut, et décide des provisions spécifiques et collectives.

MESURE DU RISQUE

Dexia Crédit Local étant en approche *IRBA Advanced*, la mesure du risque de crédit repose principalement sur des systèmes de notation interne mis en place dans le cadre de Bâle II : chaque contrepartie en *Advanced* se voit attribuer une notation interne par les analystes en charge du risque crédit qui s'appuient sur des outils de notation dédiés. Cette notation interne correspond à une évaluation du niveau de risque de défaut de la contrepartie, exprimée au travers d'une échelle de notation interne, et constitue un élément clé dans le processus d'octroi de crédit. Les notations sont revues *a minima* sur une base annuelle, ce qui permet d'identifier de manière proactive les contreparties nécessitant un suivi régulier par le comité *watchlist*, sur la base de critères objectifs ou d'un jugement expert. Le portefeuille en Bâle II Standard fait également l'objet d'un suivi régulier.

Afin de contrôler le profil général du risque de crédit de Dexia Crédit Local et de limiter la concentration des risques, des limites de risques de crédit sont définies pour chaque contrepartie, fixant l'exposition maximale jugée acceptable pour une contrepartie donnée. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées par la direction des risques. Cette dernière réalise un suivi proactif des limites, qu'elle peut réduire à tout moment, en fonction de l'évolution des risques associés.

FONDAMENTAUX DU RISQUE DE CRÉDIT DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN 2012

a. Environnement macroéconomique

En 2012, la poursuite de la crise, liée à l'incertitude sur les finances publiques dans la zone euro, ses retombées sur l'ensemble de l'économie mondiale, mais aussi à une reprise moins forte que prévue aux États-Unis, ont conduit le FMI à revoir à la baisse au cours de l'année sa prévision de croissance de l'activité mondiale, qui est ainsi passée de 3,5 % à 3,3 %.

Aucune véritable reprise n'est attendue en 2013, du fait de la persistance des tensions observées en 2012. Le FMI table ainsi sur une croissance de 3,6 %. Cependant, cette prévision est susceptible de réajustements significatifs, la possibilité d'une détérioration de la situation étant particulièrement forte : la croissance mondiale sera très sensible à l'évolution de la crise dans la zone euro ainsi qu'aux effets d'une possible dégradation de l'état des finances publiques aux États-Unis.

Dans la zone euro, les marchés financiers continuent à douter de la capacité des pays de la périphérie à faire face à leurs niveaux élevés de déficit et d'endettement publics mais aussi de l'efficacité des réponses apportées par les institutions européennes. Aussi, la mise en place dans la plupart des pays membres de politiques d'austérité budgétaire pèse sur les niveaux de demande et d'investissement. Par conséquent, la zone euro est entrée à nouveau en récession en 2012, à -0,4 % selon le FMI. Les faibles niveaux de croissance observés en Allemagne ou en France n'ont pas permis de compenser les évolutions négatives enregistrées par les pays du sud de l'Europe. Pour 2013, le FMI anticipe une faible amélioration de la situation à partir du second semestre, portant à 0,2 % le taux de croissance de l'activité économique. Cette prévision est relativement optimiste au regard des anticipations de plusieurs instituts de prévisions dont beaucoup tablent à nouveau sur une récession.

En 2012, au sein de la zone euro, l'inquiétude des marchés s'est portée en priorité sur les pays dits « périphériques », à savoir, le Portugal, l'Italie, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne. Hors zone euro, la Hongrie a fait l'objet de préoccupations croissantes consécutivement à l'adoption de plusieurs mesures de politiques économiques fragilisant le secteur financier et en raison d'un environnement institutionnel difficilement prévisible.

Si le risque d'une sortie de la zone euro s'est atténué, la situation en Grèce demeure très préoccupante. Le pays a connu une cinquième année consécutive de récession en 2012 et le niveau d'endettement public dépasse désormais 160 % du PIB. Une importante aide financière a été accordée à la Grèce. Ce second plan de sauvetage (2012) comporte une aide de EUR 130 milliards versée par l'Union européenne et le FMI ainsi que l'abandon par les investisseurs privés de 53,5 % de leurs titres souverains grecs. En échange, Athènes s'est engagée à réduire le déficit et à maîtriser la dette publique en adoptant une série de réformes structurelles drastiques. Finalement, au vu des efforts fournis, deux années supplémentaires ont été octroyées à Athènes pour mener à bien son ajustement budgétaire, reportant à 2016 la date à laquelle le pays devra avoir ramené le déficit public à

3 % du PIB. La dette publique devrait être ramenée à 124 % du PIB en 2020. Des doutes persistent néanmoins sur la capacité du pays à mener à bien son redressement. Au 31 décembre 2012, Dexia Crédit Local ne comportait plus aucune exposition souveraine sur la Grèce.

En Espagne, le gouvernement conservateur du Premier ministre Mariano Rajoy est parvenu en 2012 à éviter de faire appel au plan de sauvetage proposé par l'Union européenne. Toutefois le pays continue à faire face à une défiance des marchés avec pour conséquence un renchérissement considérable du coût de la dette. Bien que s'étant fortement atténué en fin d'année, le coût de l'endettement semble ne pouvoir être inversé durablement sans une réponse d'envergure de la part des institutions européennes. À cet égard la réaction des investisseurs à la mise en place en fin 2012 du Mécanisme Européen de Stabilité (MES) sera cruciale. Une première aide de EUR 39,50 milliards dédiée à la recapitalisation du secteur bancaire espagnol a ainsi été accordée par le MES. Cette opération s'inscrit dans un plan plus large de soutien au secteur financier qui comporte aussi la création en décembre 2012 d'une *bad bank* (SAREB) chargée de la défaillance des actifs immobiliers toxiques. En outre, l'Espagne reste confrontée à un chômage massif (25 % fin 2012), un déficit public élevé (l'objectif officiel de 6,3 % pour 2012 ne sera visiblement pas atteint) et un endettement préoccupant des collectivités locales.

En Italie, les réformes mises en œuvre depuis fin 2011 par le gouvernement de Mario Monti ont permis de ramener le déficit public à 2,6 % du PIB en 2012. Cependant, la dette publique reste l'une des plus élevée de la zone euro (dépassant EUR 2 000 milliards en octobre 2012) et la confiance des marchés est encore loin d'être complètement rétablie comme l'attestent les importantes fluctuations des conditions de refinancement de l'État italien observées au cours de l'année 2012. De plus, la perspective de la démission de Mario Monti a fait naître des craintes sur la capacité du pays à aller au bout du calendrier de réformes, tandis que les effets des mesures d'austérité nourrissent l'opposition populaire et grèvent les chances de reprise économique. L'avenir du pays dépendra de la constitution du nouveau gouvernement et des décisions qu'il prendra suite aux élections législatives du 24 février.

Au Portugal, le gouvernement réformateur du Premier ministre Pedro Passos Coelho arrivé au pouvoir début 2011 a poursuivi la mise en place d'un programme conforme aux exigences du FMI et de l'Union européenne. Les conditions de refinancement accordées au pays se sont assouplies (avec un taux de rendement des obligations à 10 ans approchant les 8 %) bien qu'elles demeurent élevées. Cependant, les décideurs portugais devront faire face en 2013 à la résistance croissante de la population aux réformes ainsi qu'à une fragilisation du consensus politique autour des politiques d'austérité.

L'Irlande s'est attelée à la mise en œuvre de réformes et d'une politique de dévaluation interne lui permettant de retrouver un taux de croissance positif dès 2011 (+1,40 %) et d'éviter une récession en 2012 (+0,40 %). Le gouvernement reste fermement décidé à poursuivre la réalisation du programme convenu avec le FMI et l'Union européenne avec l'adhésion, jusqu'à présent, de la population. Plus généralement, l'Irlande étant une économie ouverte, elle demeure très exposée à un ralentissement économique de l'Eurozone, du Royaume-Uni et des États-Unis.

La Hongrie a vu son activité économique fortement ralentir à partir de 2007, se démarquant ainsi des tendances suivies par d'autres pays d'Europe centrale. Depuis son accession au pouvoir en 2010, le gouvernement de droite à sensibilité nationaliste dirigé par Viktor Orbán a mis en œuvre une série de mesures provisoires destinées à juguler les effets de la sévère crise économique affectant le pays, telles que la nationalisation des caisses de retraite privées et l'instauration

d'impositions sur les banques qui, bien que qualifiées « d'exceptionnelles », ont été reconduites en 2013. Si une stabilisation du déficit et de la dette publics est observable en 2012, le caractère relativement imprévisible de la politique économique et l'absence de réformes structurelles ont eu pour conséquence une forte dépréciation du forint (malgré un rebond en 2012) alourdissant considérablement le poids de la dette des ménages dont une part importante (près de 60 %) est libellée en devises étrangères. Le gouvernement a réagi par l'instauration d'un plan d'allègement de la dette des ménages qui s'est traduit par des coûts importants pour les organismes financiers, asséchant ainsi davantage l'offre de crédit. Demeurant le pays le plus endetté d'Europe centrale (la dette publique représentait un peu moins de 80 % du PIB en 2012), la Hongrie a fait appel en 2011 – pour la seconde fois en quatre ans – à l'aide du FMI et de la BCE pour une ligne de crédit de EUR 15 milliards. En récession en 2012, la Hongrie devrait connaître une stagnation de son activité en 2013 (+0,80 %, selon le FMI).

D'une manière générale, l'ensemble des souverains dits périphériques ainsi que la Hongrie font l'objet d'un suivi spécifique et régulier par le centre d'expertise crédit institutionnels, ABS et Pays et le comité *watchlist*.

Aux États-Unis, la reprise s'est poursuivie de manière modeste en 2012 (+2,20 %, selon le FMI) ; alors que le marché immobilier se stabilise, les créations d'emploi semblent marquer le pas. En 2013, la croissance américaine, qui atteindrait 2,1 % selon le FMI, reste sous la menace d'une dégradation de la situation dans la zone euro mais, surtout, d'un risque d'une forte contraction budgétaire notamment suite à l'atteinte du plafond de dette. Entre-temps les décideurs ont réussi début janvier 2013 à éviter la « falaise fiscale » (*fiscal cliff*) qui aurait consisté en un déclenchement automatique en tout début d'année d'une série de hausses d'impôts et de réductions de la dépense publique et qui aurait pu avoir comme conséquence une contraction estimée à 4 % du PIB et une entrée très probable en récession des États-Unis avec d'importantes répercussions sur l'économie mondiale. Néanmoins, l'accord obtenu est jugé insuffisant par le FMI qui estime que les préoccupations n'ont ainsi pu être écartées que sur le court terme et que de nouvelles mesures doivent être adoptées afin d'assurer la viabilité des finances publiques américaines.

b. Situation du secteur public local et engagements de Dexia Crédit Local

Dans le contexte de crise de la dette des États, il est important de ne pas extrapoler le risque de défaut d'un souverain à celui de ses collectivités locales.

Néanmoins, les données financières disponibles pour les collectivités locales montrent une altération des performances dans la plupart des pays européens et aux États-Unis, conséquence d'un contexte économique tendu conduisant à une baisse des recettes fiscales ; les capacités d'épargne se restreignent et des tensions apparaissent sur les trésoreries. Cette détérioration générale, à laquelle Dexia Crédit Local a répondu via la mise en place dès 2011 de provisions collectives portant notamment sur le secteur public local en Espagne, en Italie et en Amérique du Nord, s'avère contenue et ne se traduit pas, à ce stade, par une augmentation des défauts. Les situations diffèrent cependant d'un pays à l'autre.

France

En France, les finances locales ont été placées en 2012 sous le signe de la raréfaction des moyens. En effet, au gel des dotations de l'État et à la problématique de l'assèchement du crédit, déjà présents en 2011, s'ajoute une faible progression des ressources fiscales.

Ainsi, les ressources de remplacement de la taxe professionnelle s'avèrent moins dynamiques : une partie a été compensée par des dotations gelées dans le temps et les nouveaux impôts sont davantage sensibles à la conjoncture économique qui reste fragile. De plus, la réforme fiscale a profondément modifié l'exercice, par les collectivités locales, de leur pouvoir de taux. La constitution de marges de manœuvre financière par la hausse des taux est donc de plus en plus compliquée, et ce d'autant plus que les taux atteignent aujourd'hui des niveaux élevés sur certains territoires et que les élections locales approchent.

À cette faible dynamique des contributions directes, vient s'ajouter la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), que l'on peut estimer à près de 10 %.

Alors même que les besoins de la population s'accroissent (action sociale, formation, déplacements alternatifs à la route...), les fortes contraintes pesant sur les ressources ont des conséquences sur les dépenses des collectivités locales.

Ainsi, comme déjà amorcé en 2011, les collectivités locales ont affiché en 2012 une volonté de maîtrise de leurs dépenses courantes, ce qui passe notamment par une limitation de l'évolution des frais de personnel.

Malgré ces efforts de gestion, l'épargne brute des collectivités⁽¹⁾ devrait afficher en 2012 un repli, et ce quelle que soit la catégorie de collectivités, ce qui contraste avec la progression constatée en 2011.

En matière de dépenses d'investissement, l'augmentation estimée en 2012 (+1,60 %) est très en deçà de ce qui était attendu, notamment au regard du cycle électoral dans le secteur communal : 2012, avant dernière année du cycle actuel (élections de 2014), aurait en effet dû être une année de rebond de l'investissement.

Globalement, les collectivités locales sont donc victimes d'un effet de ciseaux entre l'évolution de leurs dépenses et de leurs ressources qui entraîne une baisse de leur niveau d'épargne brute. Toutefois, en 2012, l'apparition d'une augmentation du solde de trésorerie des collectivités en fin d'exercice nécessite un recours à l'endettement (flux net de dette positif) comparable à celui de 2011 (un peu moins de EUR 5 milliards) qui entraîne une progression de l'encours de dette de l'ordre de 3 % sur cette année.

Malgré le renforcement observé de la gouvernance et de la tutelle de l'État au travers des Agences Régionales de Santé avec la loi HSPT (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) le secteur de la santé présente des perspectives négatives compte tenu (i) des pressions observées sur ses ressources dans un contexte budgétaire national restrictif, (ii) de la nécessaire adaptation des établissements aux besoins de leur territoire de santé et (iii) de la dégradation de l'accès au financement bancaire. Cette dégradation s'est traduite par une progression du nombre de dossiers d'établissement de santé suivis en *watchlist* et par des impayés lors du non-renouvellement par la banque de lignes de crédit arrivées à échéance. À la fin de l'année, la plupart de ces impayés ont toutefois été régularisés, en raison notamment d'un soutien financier exceptionnel des Agences Régionales de Santé à ces établissements.

Sur le portefeuille de Dexia Crédit Local, les impayés sur le secteur public local français progressent de manière mesurée en 2012. Cette situation ne résulte pas tant d'une dégradation globale de la situation financière des collectivités locales, qui reste satisfaisante, mais tient aux facteurs suivants : (i) un accès plus difficile au crédit qui pénalise les plus fragiles, (ii) un problème ponctuel de liquidité lié au

non-renouvellement des lignes de crédit de Dexia Crédit Local et (iii) la contestation par certains clients des conditions de leurs crédits structurés. Dans la plupart des cas, les impayés sur crédits structurés ne résultent pas d'une incapacité des clients à honorer leurs échéances dégradées. La politique menée par Dexia Crédit Local de non-renouvellement des ouvertures de crédit à court terme au secteur public local contribue de manière significative à la baisse de EUR 7,8 milliards sur 2012 des encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local français qui s'élèvent à EUR 70 milliards au 31 décembre 2012, dont EUR 48,3 milliards portés par Dexia Municipal Agency.

Allemagne

En Allemagne, l'année 2010⁽²⁾ avait enregistré une nette reprise sur le plan économique avec un taux de croissance de 4,2 %. De même, le taux de chômage avait légèrement fléchi, passant de 8,2 % à 7,7 %. Malgré cette amélioration de la conjoncture, les *Länder* avaient enregistré une baisse de leur épargne, la croissance des dépenses demeurant relativement soutenue, bien que certains États affichent des épargnes fortement déficitaires. Globalement, le taux d'endettement demeure élevé, et en légère augmentation, à 209 % mais cette moyenne cache des situations très diverses.

Bien que les données 2011 ne soient pas encore connues, les premiers chiffres montrent une amélioration, avec une hausse des recettes, une stabilité des dépenses et une nette réduction des déficits avant emprunt qui s'établissent à EUR -9,40 milliards contre EUR -20,80 milliards en 2010⁽²⁾.

Quelques villes allemandes semblent devoir faire face à des situations tendues, que la solidité du système de péréquation ne rend pas visible. Les dépenses à caractère social représentent un quart de leur budget et ont une forte tendance à la hausse. Pour faire face à ce fardeau, les villes recourent aux *Kassenkredite* (facilités court terme) pour financer leur fonctionnement (EUR 45 milliards en 2011). Pour enrayer ce développement et dans l'esprit du principe de solidarité entre niveaux de collectivités, de plus en plus de *Länder* mettent en place des plans d'aide aux municipalités et les incitent à prendre des mesures d'assainissement de leurs finances. Ces plans s'inscrivent complètement dans le cadre des responsabilités des régions envers le niveau local.

Par ailleurs les deux grandes mesures prises par le gouvernement en 2009 et 2010 continuent d'avoir des impacts aujourd'hui :

- *Debt Brake* visant à réduire et limiter la dette publique et les déficits avec deux objectifs à atteindre d'ici 2019, soit un déficit de 0,35 % du PIB pour l'État fédéral et *zero new borrowing* pour les États fédérés ;
- instauration d'un *Stability Council* chargé de veiller à la discipline budgétaire et notamment au suivi des cinq *Länder* en difficulté (Berlin, Brême, Sarre, Saxe-Anhalt et Schleswig-Holstein). Au cours de la dernière réunion du Conseil, en mai 2012, il a été souligné que les plans d'assainissement drastiques mis en place par ces *Länder* avaient porté leurs fruits et que les engagements avaient été respectés pour l'année 2011.

Les notations internes Dexia des encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local allemand demeurent de très bon niveau, s'échelonnant de AAA à AA (82 % des encours notés AA), et stables sur les *Länder*. Le portefeuille est sain, en dépit de quelques opérations de désensibilisation sur des produits structurés, qui représentent une part extrêmement marginale des encours allemands.

Les encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local allemand s'élèvent à EUR 20 milliards au 31 décembre 2012.

(1) Solde de la section de fonctionnement servant au financement de remboursements de la dette et des investissements.

(2) Derniers comptes disponibles.

Italie

En Italie, la réforme du fédéralisme fiscal continue d'être mise en œuvre et accroît l'autonomie fiscale des collectivités locales (réintroduction de la taxe foncière au bénéfice des communes, augmentation de la part perçue d'impôts sur le revenu, les bénéficiaires, la TVA...). En conséquence, les transferts de l'État aux collectivités locales ont diminué de EUR 9,10 milliards en 2012 pour les régions et de EUR 6,60 milliards pour les communes.

En complément du Pacte de stabilité interne, élaboré avant la crise afin de réguler les dépenses publiques et toujours en application, de nouvelles mesures gouvernementales visant à réduire le poids de l'endettement s'imposent désormais aux collectivités territoriales : les intérêts de la dette doivent être inférieurs à 8 % des recettes courantes des collectivités locales en 2012, puis 6 % en 2013 et 4 % en 2014 ; pour les régions, le service de la dette (capital + intérêt) doit respecter un maximum de 20 % des recettes fiscales propres dès 2012 et pour les années à venir. À cela, devrait s'ajouter en 2013 l'obligation pour les collectivités locales et les régions de respecter un nouveau ratio d'endettement par habitant.

Selon les comptes 2010, les provinces affichent des niveaux d'épargne relativement stables (13 % des recettes courantes) mais un endettement moyen qui augmente à 109 % des recettes courantes (105 % en 2009). Les ratios financiers des communes sont en légère amélioration : l'épargne de gestion progresse de 9 % à 9,4 % et l'endettement diminue de 90 % à 86 % des recettes courantes. Les régions montrent des évolutions hétérogènes même si en moyenne l'épargne de gestion s'améliore légèrement de 6 % à 7 % des recettes courantes.

Afin d'accompagner les collectivités locales qui présentent des situations de trésorerie tendue, l'État est en train de mettre en place une procédure de rééquilibrage financier pluriannuel permettant d'accorder des crédits aux collectivités locales pour lesquelles existent des déséquilibres structurels du bilan.

Sur le secteur local italien, l'exercice 2012 a été marqué par l'évolution d'une série de contentieux liés à des opérations simples sur dérivés : une augmentation des mises en cause au motif d'opérations n'apportant pas d'avantage économique à la collectivité, puis en fin d'année, un premier jugement majeur, en appel, déboutant le plaignant.

En dehors de ces cas, il n'y a pas de défaut de paiement lié à une situation de solvabilité difficile du débiteur. Le portefeuille est relativement stable en termes de qualité de crédit, à l'exception de quelques régions du fait de l'augmentation des dépenses de santé. Il est à noter que la réglementation financière des communes et des provinces est protectrice pour les créanciers bancaires. En effet, en cas d'incapacité de la collectivité à assurer les services essentiels et/ou à payer les dépenses exigibles, les échéances de prêts sont assorties d'une délégation de paiement qui les rend prioritaires et les immunise de la procédure de restructuration.

Les encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local italien s'élèvent à EUR 18,10 milliards au 31 décembre 2012, dont EUR 2,7 milliards portés par Dexia Municipal Agency.

Espagne

En Espagne, les collectivités locales souffrent depuis 2010 du prolongement de la crise économique qui affecte certaines de leurs ressources liées à la conjoncture. L'Espagne a adopté des mesures d'austérité drastiques et a fixé à ses collectivités des objectifs stricts en termes de déficits ou d'endettement. En conséquence, les collectivités locales ont elles aussi mis en œuvre des programmes d'austérité

(1) Derniers comptes disponibles.

(rationalisation du secteur public, baisse des subventions, réduction des investissements).

En 2010⁽¹⁾, l'épargne de gestion des régions se dégrade pour atteindre -6 % des recettes courantes, l'endettement s'établit à 86 % des recettes. L'épargne des provinces se situe à 15 %, l'endettement à 80 %. Pour les communes, l'épargne de gestion recule légèrement, à 9 % des recettes courantes tandis que l'endettement croît peu, à 74 % des recettes. En 2011, les recettes courantes des régions ont baissé de 5 %, la dette a crû encore de 17 % ; pour les communes et les provinces, le niveau de recettes et de dettes est resté stable.

L'ensemble des mesures adoptées a permis aux régions de mieux contenir leurs déficits : pour 2012, l'objectif de déficit pour les régions est de -1,5 % du PIB ; au troisième trimestre 2012, le déficit régional atteint -0,93 % contre -2,20 % au troisième trimestre 2011, soit une économie de EUR 13,60 milliards réalisée par les régions.

Devant la fermeture des marchés, pour aider certaines collectivités dont la liquidité était devenue exsangue et afin de relancer les économies locales, l'État a mis en place deux dispositifs :

- un fonds d'apurement des dettes fournisseurs qui a permis de convertir les dettes fournisseurs en dettes bancaires (bénéficiant d'un nantissement sur certains transferts de l'État) ;
- un Fonds de Liquidité Régional (*Fundo de Liquidez Autonómica* - FLA) doté de EUR 18 milliards pour permettre aux régions de faire face à leurs échéances de dette du deuxième semestre 2012 : dix régions (sur 17) y ont eu recours (dont la Catalogne, Valence, les îles Baléares, l'Andalousie). Le FLA sera renouvelé en 2013.

En 2012, les difficultés des collectivités locales espagnoles se sont traduites par une baisse de la notation interne effectuée par Dexia. Aucun prêt ou obligation porté par les régions n'a souffert de retard de paiement. En revanche, les échéances de quatre villes espagnoles mal notées depuis plusieurs exercices ont été régularisées avec retard voire restent impayées.

Les encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local espagnol s'élèvent à EUR 11,2 milliards au 31 décembre 2012.

Portugal

Au Portugal, la situation demeure relativement stable : la survenance d'événements de crédit sur certains acteurs a permis à Dexia Sabadell d'ouvrir des négociations avec l'État portugais et les collectivités concernées afin d'optimiser le portefeuille. Il convient de noter que la politique budgétaire des collectivités portugaises est plus fortement contrôlée par le pouvoir central qui a renforcé sa tutelle sur les régions et mis en place des programmes d'aide aux communes en échange de l'adoption de mesures d'économies drastiques.

Les encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local portugais s'élèvent à EUR 2 milliards au 31 décembre 2012.

Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne reste caractérisée, sur le plan de l'organisation locale, par le faible degré de décentralisation et d'autonomie fiscale, et dans le domaine du logement social par un partage entre les collectivités locales et les *Housing Associations*, ces dernières formant un secteur très administré par la puissance publique du fait du fort subventionnement de leurs investissements par l'État. Il en découle un niveau de risques de crédit réduit, le budget de chaque collectivité devant être validé année après année par l'État, et les *Housing Associations* pouvant, aux premières difficultés et comme pratique

courante, faire l'objet d'une intervention de l'autorité de tutelle dans leur gestion, voire d'une fusion forcée avec une autre *Housing Association* si les difficultés sont importantes.

Outre l'encadrement rapproché qu'elles connaissent de la même façon que les collectivités locales, les associations de logement subissent depuis deux exercices une réduction très marquée des subventions d'investissement qu'elles reçoivent de l'État, ce qui les a conduites à moins investir et donc à améliorer leur profil financier individuel. De fait, pas plus qu'au cours de tous les exercices précédents depuis le début de son activité en Grande-Bretagne, Dexia Crédit Local n'a connu en 2012 d'incidents de paiement sur ces deux secteurs.

Les encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local anglais s'élèvent à EUR 9,3 milliards au 31 décembre 2012.

Europe Centrale et de l'Est

Les encours de Dexia sur l'Europe Centrale et de l'Est sont nettement plus faibles que ceux sur les pays d'Europe Occidentale, et ce d'autant plus que la majorité du portefeuille sur la Pologne a été cédée en 2012.

Globalement sur l'Europe de l'Est, compte tenu de la situation économique de la Hongrie et de la Roumanie, le portefeuille est principalement classé en *non-investment grade*, avec une légère dégradation des notations. Si les contreparties roumaines ne donnent pas d'inquiétude particulière en termes de risque de crédit, les villes hongroises font l'objet d'un suivi étroit, compte tenu notamment des profonds changements impactant l'organisation du secteur local et de ses finances ainsi que de quelques cas de situation financière tendue.

En Hongrie, de nombreux changements sont à signaler dans l'organisation administrative locale, avec une recentralisation des compétences. Fin 2011, les dettes des comtés ont été reprises par l'État. Depuis 2012, les compétences des villes sont en cours de redéfinition : les services d'éducation et de santé, assurés jusqu'alors par les villes seront à l'avenir assumés par l'État. En conséquence, les dépenses des villes vont fortement diminuer, mais aussi leurs recettes dans une proportion non encore complètement connue, l'État conservant la part de ressources auparavant transférées pour assurer ces services publics. Dans cette phase de transition et face aux difficultés de certaines villes, notamment en termes de liquidité, l'État a accru l'enveloppe de subventions discrétionnaires (*Ohniki*). Enfin, il a annoncé fin octobre la reprise de HUF 600 milliards de dettes municipales (54 % des dettes municipales totales) dans des conditions à discuter avec les banques concernées.

Les encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local hongrois s'élèvent à EUR 0,1 milliard au 31 décembre 2012.

En Pologne, le cadre institutionnel est relativement stable : la principale mesure adoptée récemment consiste à définir pour chaque collectivité une limite individuelle d'endettement en fonction de sa capacité d'épargne moyenne sur les trois derniers exercices fiscaux.

Les encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local polonais s'élèvent à EUR 0,1 milliard au 31 décembre 2012.

En Roumanie, peu de changements se sont produits ces dernières années en termes de compétences. En revanche en raison de la crise qui a frappé l'économie roumaine, l'État a réduit la part des recettes fiscales qu'il reversait aux collectivités locales et renforce son contrôle sur le secteur local : les niveaux d'endettement sont limités, avec un service de la dette qui ne doit pas excéder 30 % des recettes moyennes sur trois exercices et, depuis 2011, toute collectivité ayant fait l'objet d'un retard de paiement n'est plus autorisée à emprunter.

Malgré la diminution de la part d'impôts sur le revenu leur revenant, la réduction des recettes courantes des villes et comtés a été contenue. Les mesures d'austérité ont entraîné une baisse notable des dépenses courantes. L'épargne de gestion s'est donc améliorée, à 25 % des recettes courantes en moyenne sur les villes et 21 % sur les comtés. La dette se stabilise, portant le niveau d'endettement à 65 % en moyenne pour les villes et 52 % pour les comtés.

Les encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local roumain s'élèvent à EUR 0,3 milliard au 31 décembre 2012.

États-Unis

Aux États-Unis, le cadre institutionnel des États fédérés, bien que variant d'un État à l'autre, demeure plutôt protecteur : autonomie dans la fixation des recettes, budget obligatoirement en équilibre, obligation de constituer des réserves. Toutefois, les recettes des États étant très directement liées à la conjoncture économique (40 % environ proviennent des *personal income tax*, 30 % des *sales tax* et 8 % des *corporate income tax*), les États ont été impactés dès 2009 par le net ralentissement de l'activité économique et la forte hausse du chômage. Une reprise a été observée toutefois depuis début 2011 : les recettes fiscales ont affiché une progression de 9 % sans retrouver malgré tout leur niveau d'avant crise. Face à la récession, les États ont réduit drastiquement leurs dépenses et, surtout, ont puisé dans leurs réserves : celles-ci n'atteignent désormais, pour les contreparties les mieux notées, que la moitié du niveau constaté avant crise et, pour les autres, sont quasi nulles voire négatives. Ceci a permis de maintenir le poids du service de la dette à un niveau stable : 2,8 % des recettes issues des *personal income tax* contre 2,5 % lors de l'exercice précédent.

Concernant les villes, il est à noter quelques cas de déclaration de faillite (*Chapter 9*) comme les villes de Stockton ou de San Bernardino en Californie, ou de mise sous tutelle comme Woonsocket, Central Falls ou East Providence dans l'État de Rhode Island (le seul encours de Dexia Crédit Local sur ces noms est en faveur de Woonsocket pour USD 28,50 millions couverts par une garantie de Assured).

Le dernier exercice de révision des notations souligne une quinzaine de cas de baisse de notations, pour la plupart limité à un cran. Plus de la moitié du portefeuille de Dexia Crédit Local sur les États fédérés conserve une notation de AA au moins. Si les villes, les comtés et les *school districts* demeurent également bien notés dans leur ensemble, une dizaine de contreparties du portefeuille sur les 120 que compte Dexia Crédit Local ont été dégradées.

Les encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local américain s'élèvent à EUR 10,8 milliards au 31 décembre 2012.

Conclusion générale sur le portefeuille secteur public local de Dexia Crédit Local :

Malgré les tensions constatées sur le secteur public local, le portefeuille de Dexia Crédit Local demeure de très bonne qualité puisque près de 90 % des encours, tous pays confondus, demeurent *investment grade* et que le nombre de dossiers nécessitant un suivi en comité *Watchlist* n'a pas connu d'augmentation marquée sur 2012.

c. Engagement sur le financement de projet et les entreprises

Ce portefeuille d'environ EUR 24,6 milliards au 31 décembre 2012 est composé pour deux tiers de financements de projets, c'est-à-dire de transactions sans recours sur leurs sponsors dont le remboursement se fait uniquement sur base de leurs *cash-flows* propres analysés à l'origination et fortement sécurisées au profit de la banque (sûretés sur les actifs, les contrats, limitation des dividendes, etc.). Le solde

est constitué de financements corporate (financements d'acquisition, transactions commerciales ou obligations d'entreprises).

Le portefeuille de financements de projet, d'environ EUR 16 milliards, est composé à 49 % de PPP (partenariat public-privé), principalement au Royaume-Uni et en France, 29 % d'énergie (dont environ 60 % d'énergies renouvelables : éolien onshore et offshore, solaire thermodynamique et photovoltaïque), 14 % de risque trafic et 8 % dans d'autres secteurs (eau, environnement, télécoms, etc.). 63 % du portefeuille est situé en Europe de l'Ouest, 24 % aux États-Unis, au Canada et en Australie et le solde dans le reste du monde. La qualité du portefeuille reste solide avec 70 % du portefeuille noté *investment grade*. Les principales difficultés ont été rencontrées cette année sur des projets liés à un risque sur le trafic aux États-Unis et en Espagne. Ceci a conduit Dexia Crédit Local à augmenter son niveau de provisions sur le secteur autoroute ; il s'élève à EUR 72,9 millions fin 2012.

Le portefeuille corporate est plus réduit, à environ EUR 8,6 milliards. Il est composé à 39 % d'entreprises du secteur des infrastructures (concessionnaires d'autoroutes ou de parkings, sociétés de BTP), à 24 % du secteur des *utilities* (eau/environnement/distribution et transmission d'énergie ou de gaz), 17 % de l'énergie (y compris hydrocarbures), 11 % de l'immobilier et à 9 % de divers. 80 % du portefeuille est situé en Europe de l'Ouest, 15 % aux États-Unis, Canada et Australie et le solde dans le reste du monde. La qualité du portefeuille reste solide avec 73 % du portefeuille noté *investment grade*. Les principales difficultés ont été rencontrées sur des financements d'acquisition pré-crise présentant un levier trop important et difficile à refinancer dans les conditions de marché actuelles.

Afin d'assurer une gestion active des dossiers présentant des difficultés et plus particulièrement de ceux nécessitant une restructuration, Dexia Crédit Local a mis en place en 2012 une unité dédiée appelée « restructuration et *workout* » directement rattachée à la direction des risques de crédit. Les financements d'acquisition faisant apparaître un niveau de levier trop important font partie des dossiers dont la gestion est susceptible d'être reprise par cette unité.

d. Portefeuille obligataire

Au 31 décembre 2012, le portefeuille obligataire de Dexia Crédit Local s'élevait à EUR 100,2 milliards.

La stratégie de *deleveraging* du portefeuille obligataire résiduel de Dexia Crédit Local en 2012 n'allait plus dans le sens d'une réduction accélérée de la taille du bilan, mais davantage à procéder à des cessions d'actifs sans que cela ne détériore la solvabilité du groupe et en fonction des conditions et opportunités du marché, conformément au plan de résolution ordonné de Dexia approuvé par la Commission européenne fin 2012. À ce titre, le volume de cessions des titres obligataires s'est élevé à environ EUR 2,8 milliards dont 48 % relatifs à

des souverains, 30,7 % à des titres obligataires de type bancaire et 11 % à des ABS/MBS. Parmi ces cessions, il est à noter la vente de l'ensemble des titres souverains grecs (environ EUR 800 millions de nominal) fin 2012 dans le cadre d'une enchère lancée par les autorités grecques suite au Private Sector Involvement. Il convient également de noter que 62 % des cessions d'actifs l'ont été pour des obligations libellées en devises autres (USD et JPY) que de l'euro et pour lesquelles les conditions de refinancement étaient plus difficiles.

e. Impact des cessions

La cession de Dexia Municipal Agency au 31 janvier 2013 contribue fortement à la diminution des encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local. En particulier, cette cession génère une sortie du portefeuille de Dexia Crédit Local consolidé de EUR 48,3 milliards de crédits au secteur public local français, de EUR 3 milliards sur le secteur public local suisse, de EUR 2,7 milliards sur le secteur public local italien et de EUR 2,7 milliards sur le secteur public des autres pays.

Dexia Crédit Local a par ailleurs repris certains actifs de la Banque Internationale à Luxembourg pour un total de EUR 6,8 milliards principalement le portefeuille d'actifs *Legacy* pour EUR 4,6 milliards qui ne faisaient pas partie du périmètre de la cession par Dexia de cette entité.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT⁽¹⁾

L'exposition au risque de crédit reprend :

- la valeur nette comptable des actifs du bilan autres que les produits dérivés (c'est-à-dire la valeur comptable après déduction des provisions spécifiques) ;
- la valeur de marché pour les produits dérivés ;
- le total des engagements hors bilan : l'engagement total est la partie non prélevée des facilités de liquidité ou le montant maximum que Dexia Crédit Local est tenu d'honorer en raison des garanties données à des tiers.

Lorsque l'exposition au risque de crédit est garantie par un tiers dont la pondération du risque est plus faible, le principe de substitution s'applique.

L'exposition totale au risque de crédit (activités poursuivies et activités destinées à être cédées) comprend les filiales de Dexia Crédit Local entièrement consolidées.

Au 31 décembre 2012, l'exposition totale au risque de crédit de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 278 milliards, dont EUR 210 milliards pour les activités poursuivies et EUR 67,9 milliards pour les activités destinées à être cédées (principalement Dexia Municipal Agency).

a. Exposition par type de contrepartie (au 31 décembre 2012)

En EUR millions	Total	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
États	34 946	30 408	4 538
Secteur public local	160 295	103 542	56 753
Entreprises	8 552	8 407	145
Rehausseurs de crédit	5 652	5 652	0
ABS/MBS	12 807	7 899	4 908
Financements de projets	15 957	15 939	18
Établissements financiers	39 786	38 207	1 579
TOTAL	277 995	210 055	67 940

(1) Voir également la note 7.2. « Exposition au risque de crédit » aux comptes consolidés du présent rapport annuel (page 176).

Au 31 décembre 2012, les expositions des activités poursuivies demeurent majoritairement concentrées sur le secteur public local (49,4 %). La part des établissements financiers baisse fortement, pour représenter

18 % du total des activités poursuivies au 31 décembre 2012, en raison de la baisse des opérations de refinancement entre Dexia Crédit Local et Belfius Banque et Assurance.

b. Exposition par zone géographique (au 31 décembre 2012)

En EUR millions	Total	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
France	84 768	33 475	51 293
Italie	37 458	33 460	3 999
Allemagne	25 403	24 448	954
Espagne	23 493	22 975	518
Grande-Bretagne	18 841	18 145	696
Belgique	16 271	11 044	5 227
Europe centrale et de l'Est	4 333	4 201	132
Suisse	3 977	176	3 801
Portugal	3 884	3 809	75
Autriche	2 220	1 948	272
Pays scandinaves	1 768	1 574	194
Irlande	1 594	1 592	2
Hongrie	1 390	1 390	0
Supra-Européen	878	832	46
Pays-Bas	701	701	0
Luxembourg	490	477	14
Grèce	227	227	0
États-Unis et Canada	32 202	31 513	690
Japon	7 321	7 296	25
Asie du sud-est	1 220	1 220	0
Amérique centrale et de l'Est	1 110	1 110	0
Turquie	676	676	0
Autres	7 770	7 767	3
TOTAL	277 995	210 055	67 940

Au 31 décembre 2012, les expositions demeurent majoritairement concentrées dans l'Union européenne.

La vente de Dexia Banque Belgique a eu pour effet de diminuer les opérations de refinancement entre Dexia Crédit Local et Belfius Banque et Assurance et de faire baisser fortement l'exposition sur la Belgique, qui ne représente plus que 5,3 % de l'exposition des activités poursuivies fin 2012 contre 13 % de l'exposition des activités fin 2011.

c. Exposition par notation (au 31 décembre 2012)

En %	Total	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
AAA	14,07 %	12,62 %	18,53 %
AA	20,65 %	22,17 %	15,96 %
A	28,96 %	29,59 %	27,01 %
BBB	23,84 %	21,88 %	29,88 %
NIG	11,10 %	12,34 %	7,26 %
D	0,63 %	0,60 %	0,74 %
Pas de notation	0,75 %	0,80 %	0,62 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Au 31 décembre 2012, 86 % des expositions des activités poursuivies sont notées *Investment grade* et 12 % sont notées *Non Investment grade*.

d. Répartition du portefeuille d'obligations d'État sur certains pays européens

(en EUR millions)	Montant nominal	Exposition maximale au risque de crédit (portefeuille bancaire)	Dont activités poursuivies	Dont activités destinées à être cédées
Créances douteuses et litigieuses	11 550	12 339	11 001	1 339
Provisions affectées	1 822	1 307	1 307	0
Italie	1 153	1 169	1 169	0
Portugal	468	450	450	0
Hongrie	0	0	0	0
Espagne	0	0	0	0
Grèce	0	0	0	0
TOTAL	14 993	15 265	13 927	1 339

Fin 2012, Dexia a vendu l'ensemble des titres souverains grecs (environ EUR 800 millions de nominal) dans le cadre d'une enchère lancée par les autorités grecques suite au PSI.

Les expositions obligataires souveraines sur l'Italie ont augmenté en 2012 suite à la restructuration d'opérations de swap en obligations.

e. Dépréciations sur risque de contrepartie

Prêts et créances yc titres reclassifiés en prêts et créances (en EUR millions)	31/12/2011	31/12/2012	variation en montant déc. 2011-déc. 2012	variation en % déc. 2011-déc. 2012
Créances douteuses et litigieuses	1 018	1 683	666	65 %
Provisions affectées	364	418	54	15 %
Titres et dérivés (en EUR millions)	31/12/2011	31/12/2012	variation en montant déc. 2011-déc. 2012	variation en % déc. 2011-déc. 2012
Provisions sur banques	98	112	14	14 %
Provisions sur Souverain grec*	2 788	0	(2 788)	
Provisions sur Hellenic Railways*	23	0	(23)	

* au cours du 1^{er} semestre 2012, les titres sur le souverain grec et Hellenic Railways ont fait l'objet d'échange avec l'EFSF (European Financial Stability Facility).

En 2012, les prêts et créances dépréciés sur la clientèle augmentent de 65 % pour s'établir à EUR 1 683 millions. Cette hausse s'accompagne d'une progression de 15 % des provisions spécifiques sur prêts et créances à la clientèle, qui s'établissent à EUR 418 millions. Plusieurs phénomènes concourent à cette hausse :

- la qualification en créances douteuses et litigieuses de nouvelles contreparties dont principalement un financement d'autoroute aux États-Unis et un financement LBO en France ;
- la résolution ordonnée du groupe Dexia entraînant des modifications sur le périmètre de Dexia Crédit Local, avec d'une part, le transfert de Dexia Holdings Inc. et de Financial products de Dexia SA vers Dexia Crédit Local et d'autre part, le rachat par Dexia Crédit Local Dublin d'opérations en provenance de Dexia BIL, ces deux opérations ayant augmenté l'encours des créances douteuses et litigieuses et des provisions sur ABS ;
- En outre, les prêts et créances sur Hellenic Railways ont fait l'objet d'échange avec l'EFSF (*European Financial Stability Facility*) avec pour conséquence l'annulation de la créance douteuse et litigieuse de EUR 138 millions et la reprise de provision de EUR 112 millions.

3.2. Risque de marché**POLITIQUE DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN MATIÈRE DE RISQUE DE MARCHÉ**

Afin d'avoir une gestion des risques de marché intégrée, Dexia Crédit Local a développé un cadre basé sur les éléments suivants :

- une approche complète de mesure du risque qui constitue une part importante du processus de surveillance et de contrôle du profil de risque de Dexia Crédit Local ;
- une structure de limites et de procédures qui régissent les prises de risques, cohérente avec l'ensemble du processus de mesure et de gestion du risque.

MESURE DU RISQUE

Le groupe Dexia a adopté la méthodologie de mesure de la *Value at Risk* (VaR) comme l'un des principaux indicateurs de risque. La VaR mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia met en

œuvre différentes approches de VaR pour mesurer de façon précise le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités.

- Le risque de taux d'intérêt général et le risque de change sont mesurés au travers d'une VaR paramétrique dont la méthodologie est basée sur une hypothèse de distribution normale des rendements des facteurs de risque.
- Le risque de taux d'intérêt spécifique et les autres risques dans le portefeuille de *trading* sont mesurés au travers d'une VaR historique. La VaR historique est une VaR dont la distribution est construite en appliquant les scénarios historiques des facteurs de risque concernés sur le portefeuille actuel.

Dexia Crédit Local utilise un modèle interne de VaR paramétrique pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires pour le risque de taux d'intérêt général et de change au sein des activités de *trading*.

Les méthodologies de VaR sont constamment améliorées. Le projet *Market Risk Engine* permet désormais de disposer d'une VaR historique (standard dans de nombreuses banques) sur l'ensemble des facteurs de risque.

En complément aux mesures de VaR et aux *triggers* de résultats, Dexia applique un large éventail d'autres mesures visant à évaluer les risques liés aux différents métiers et portefeuilles (limites en termes d'échéances, de marché et de produits autorisés, de sensibilité aux différents facteurs de risque...).

Le *stress testing* complète le dispositif de gestion des risques en explorant un éventail d'événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les mesures de la VaR évaluent le risque de marché dans une conjoncture journalière classique, alors que le *stress testing* le quantifie dans une conjoncture anormale. Dans ce contexte, les différentes hypothèses de scénarios sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de *stress tests* consolidés et l'analyse correspondante sont trimestriellement présentés aux *Market Risk Committee* et *Risk Committee*.

Le portefeuille obligataire n'est pas soumis aux limites de VaR étant donné son horizon de placement différent mais fait l'objet de *stress tests* réguliers.

EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ^(a)

Value at risk

Le détail de la VaR utilisée pour les activités de marché, portefeuille obligataire bancaire non compris, est repris dans le tableau ci-après. La VaR moyenne de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 9,5 millions en 2012 (contre EUR 8,2 millions en 2011).

Les limites ont été revues à la baisse pour se conformer au principe de réduction de l'appétit au risque énoncé dans le plan de résolution ordonnée du groupe de Dexia. Ainsi, au 31 décembre 2012, la limite des VaR s'élevait à EUR 22 millions.

Value at risk de Treasury and Financial Markets(*)

VaR (10 jours, 99 %)	2011				2012			
	IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾⁽³⁾ (Trading et Banking)	Spread Trading	Autres risques ⁽⁴⁾	Total 2011	IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾ (Trading et Banking) ⁽³⁾	Spread Trading	Autres risques ⁽⁵⁾	Total 2012
(en EUR millions)								
Moyenne	3,3	4,9	0	8,2	3,2	6,2	0,4	9,5
Fin de période	3,2	2,7	0	5,9	1,8	8,2	0,4	10,4
Par activité								
Maximum	7,3	7,9	0	14,1	10,3	8,8	0,4	18,3
Minimum	2,1	2,4	0	4,5	1,1	2,6	0,4	4,5
Limite	27				22			

(1) IR : taux d'intérêt.

(2) FX : change.

(3) IR & FX : hors gestion du bilan (BSM).

(4) Autres risques : BMA.

(*) Les chiffres ci-dessus prennent en compte les positions de Dexia Municipal Agency. En effet, aucune VaR spécifique à ce sous-périmètre n'était calculée. Ces positions n'ont contribué que très faiblement au montant total de la VaR Dexia Crédit Local tout au long de l'année 2012.

Il est à noter que suite à la cession de Dexia Municipal Agency à la Société de Financement Local (SFIL) et donc de sa déconsolidation de Dexia Crédit Local au 31 janvier 2013, des dérivés de Dexia Crédit Local qui couvraient précédemment des éléments du bilan de Dexia Municipal Agency se sont retrouvés en position ouverte isolée et ont donc dû être reclassés en *trading*. Aussi, un portefeuille de *trading* a été ré-ouvert à Paris pour gérer ces positions. À cette fin, un encadrement en risque de marché avec les *guidelines* adéquates a été mis en place.

Portefeuilles obligataires

Les portefeuilles obligataires de Dexia Crédit Local hors Dexia Municipal Agency (activités poursuivies) représentent un montant de EUR 89 milliards au 31 décembre 2012. La sensibilité en valeur économique de ces portefeuilles obligataires aux variations de taux d'intérêt est très limitée, le risque de taux étant couvert. Une partie importante des portefeuilles obligataires est classée en *Loans & Receivables*. La réserve AFS de ces titres est insensible aux variations des *spreads* de marché. S'agissant des autres portefeuilles obligataires, classés en AFS, la sensibilité de la juste valeur (et de la réserve AFS) à une augmentation du *spread* d'un point de base s'élève à EUR -27,30 millions.

(a) Voir aussi la note 7.5. « Risques de marché et Balance Sheet Management (BSM) » aux comptes consolidés du présent rapport annuel (page 184).

Les portefeuilles obligataires des entités inscrites dans le programme de cession (activités destinées à être cédées, principalement Dexia Municipal Agency) représentent un montant de EUR 11,30 milliards au 31 décembre 2012. La sensibilité en valeur économique de ces portefeuilles obligataires aux variations de taux d'intérêt est très limitée, le risque de taux étant couvert. Une partie importante des portefeuilles obligataires est classée en *Loans & Receivables*. La réserve AFS de ces titres est insensible aux variations des *spreads* de marché. S'agissant des autres portefeuilles obligataires, classés en AFS, la sensibilité de la juste valeur (et de la réserve AFS) à une augmentation du *spread* d'un point de base s'élève à EUR -0,80 million.

Compte tenu de la faible liquidité des marchés et de la plus faible visibilité sur les *cours/spreads* dans le processus de valorisation, des valorisations par modèle ont été appliquées au périmètre « illiquide » des actifs disponibles à la vente (AFS).

3.3. Gestion du bilan

POLITIQUE DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN MATIÈRE DE RISQUE ALM

Le principal objectif de la gestion du bilan de Dexia est de minimiser la volatilité du résultat en immunisant la marge commerciale et, d'autre part, en préservant la création de valeur globale de Dexia Crédit Local. Il n'y a pas d'objectif de création de revenus supplémentaires à travers la prise de risque de taux d'intérêt volontaire, l'attention est mise sur la stabilisation globale des revenus de la banque.

MESURE DU RISQUE

Taux d'intérêt

La mesure des risques du bilan est harmonisée entre les différentes filiales et succursales de Dexia Crédit Local. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1 % sur la courbe de taux. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions *Balance Sheet Management* à un mouvement des taux d'intérêt constitue l'indicateur principal de mesure du risque et de fixation des limites et de suivi des risques.

Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps restent les principaux indicateurs de risque sur lesquels les comités des risques actif-passif (ALCO) gèrent les risques.

Le risque de taux structurel de Dexia Crédit Local se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre structurel entre les actifs et les passifs de Dexia après couverture du risque de taux.

Change (structurel)

La devise de consolidation de Dexia Crédit Local est l'euro mais ses actifs, passifs, revenus et coûts sont également libellés dans d'autres devises. Le comité ALCO décide de la couverture du risque lié à l'évolution de ces résultats en devises étrangères. En l'occurrence une politique de couverture systématique et au fil de l'eau de ces expositions est appliquée.

Les risques structurels liés au financement de participations ayant des fonds propres en devises étrangères (limités au dollar US) ainsi qu'à la volatilité du ratio de solvabilité de Dexia Crédit Local font aussi l'objet d'un suivi régulier.

EXPOSITION DU BILAN AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Pour les activités poursuivies, la sensibilité de l'ALM long terme s'élève à EUR -6 millions au 31 décembre 2012 (contre EUR -33 millions au 31 décembre 2011 pour l'ensemble du groupe Dexia Crédit Local). Le niveau qui concerne les activités poursuivies pour ce qui concerne l'arrêté du 31 décembre 2012 correspond à la politique de risque de taux désormais suivie par Dexia dans le cadre de la mise en gestion extinctive de la majorité des activités du groupe Dexia Crédit Local. Il est conforme à la stratégie ALM, qui vise à minimiser la volatilité du compte de résultats.

Ces variations de la sensibilité s'expliquent principalement par la redéfinition du périmètre de Dexia Crédit Local.

(en EUR millions)	2012	2012	
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Sensibilité	+4,0	-6,0	+10,0
Limite	+266,0	+266,0	non allouée

3.4. Liquidité

POLITIQUE DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN MATIÈRE DE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Dexia mesure et pilote le risque de liquidité selon le processus interne de gestion redéfini en 2011. La pierre angulaire de ce processus de gestion est le *Funding and Liquidity Committee* (FLC), comité central réunissant toutes les parties intéressées à la liquidité et au financement et coordonnant leurs actions.

En 2012, le *Funding and Liquidity Committee* s'est réuni selon une fréquence hebdomadaire pour suivre au plus près l'évolution de la liquidité du groupe Dexia et de Dexia Crédit Local et pour prendre, mandaté par l'ALCO, des décisions structurantes visant à améliorer. Opérations de financements collatéralisés à long terme, *swaps* de titres, émissions garanties et financements non sécurisés ainsi que surveillance rapprochée des sources de financement et de la production sont autant de leviers et d'efforts déployés par Dexia à l'initiative de ce comité pour redresser la situation de liquidité de Dexia, et en particulier, de Dexia Crédit Local.

Le processus de gestion de la liquidité vise la couverture des besoins de financement de Dexia Crédit Local. Les besoins de financement sont évalués de manière dynamique en prenant en considération les transactions existantes et projetées au bilan et hors bilan ; les réserves sont constituées d'actifs éligibles aux facilités de refinancement des banques centrales auxquelles Dexia a accès.

Des canaux d'information régulière ont été mis en place à l'attention des organes de direction :

- les réunions hebdomadaires du FLC durant lesquelles l'évolution de la situation de liquidité est étudiée et analysée en détail ;
- les réunions régulières du comité d'audit et du conseil d'administration.

Compte tenu des tensions que la situation de liquidité connaissait en 2012, des modes d'information spécifique et régulière ont été mis en place :

- un *reporting* journalier, hebdomadaire et mensuel à destination des membres du comité de direction du groupe, aux États actionnaires et garants et aux régulateurs. Ces informations servent par ailleurs à tous les intervenants dans la gestion de la liquidité du groupe Dexia et de Dexia Crédit Local, à savoir BSM, BSM *Risk Management* et TFM ;
- la diffusion mensuelle aux États actionnaires et garants, banques centrales et régulateurs du plan annuel de financement ;
- un *call* hebdomadaire avec les régulateurs et banques centrales français et belges (BDF, ACP, BNB)

MESURE DU RISQUE

Les indicateurs de liquidité ont évolué pour tenir compte des contraintes pesant sur la situation de liquidité. Le ratio de liquidité à quatre semaines comparant les réserves de liquidité aux impasses de liquidité Dexia suivant différents scénarios est complété par le plafond de tirage autorisé par la Banque de France sur la ligne de liquidité d'urgence (ELA) et par le montant maximum d'émissions garanties autorisé.

Le risque de liquidité de Dexia Crédit Local est également encadré par le ratio de liquidité suivi par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) ; il est défini comme le rapport entre les liquidités (au numérateur) et les exigibilités (au dénominateur) sur une période prospective d'un mois ; le coefficient ainsi calculé doit à tout moment être supérieur à 100 (Instruction n° 2009-05 du 29 juin 2009 relative à l'approche standard du risque de liquidité). Ce ratio est communiqué à l'ACP sur une base mensuelle.

GESTION DE LA LIQUIDITÉ

Évolution de la structure de liquidité de Dexia Crédit Local

L'amélioration de la structure financière de Dexia Crédit Local et la réduction de son besoin de liquidité ont constitué l'un des objectifs prioritaires du plan de transformation engagé en 2008. Durant l'été 2011, l'environnement exceptionnellement difficile a sévèrement détérioré la situation de liquidité de Dexia Crédit Local, conduisant fin décembre 2012 à un financement de l'ordre de EUR 90,7 milliards (EUR 109,7 milliards avec la garantie 2008) via les banques centrales et les émissions garanties.

Le deuxième semestre de l'année 2012 aura toutefois été marqué par le recul des tensions sur la situation de liquidité ainsi que par la finalisation du schéma de garantie octroyé par les États belge, français et luxembourgeois.

De plus amples informations sur cette nouvelle convention de garantie sont fournies dans le chapitre « faits marquants », en page 68 du présent rapport et dans l'annexe 4.3 aux comptes consolidés en page 145 du rapport.

En particulier, Dexia a bénéficié d'une détente des différents indicateurs de crédit alors que la persistance des inquiétudes sur les dettes souveraines au sein de la zone euro avait fortement pesé sur les marchés au cours de la première moitié de l'année entraînant une baisse des taux à long terme ainsi qu'une très forte volatilité.

Ceci s'est traduit par un recul des tensions pesant sur la situation de liquidité de Dexia Crédit Local qui s'illustre notamment par les évolutions favorables suivantes :

- L'orientation haussière des taux à long terme au second semestre a entraîné une réduction de EUR 2,4 milliards du besoin net de collatéral à déposer aux contreparties de dérivés par rapport à fin juin 2012.
- Grâce à la réduction structurelle du bilan et au maintien des encours de financement à long terme sur le trimestre, le besoin de financement à court terme de Dexia Crédit Local s'établit à EUR 44,30 milliards à fin décembre, en baisse depuis fin 2011 (EUR 88 milliards à fin décembre 2011 et EUR 60,30 milliards à fin juin 2012).
- Le répit que la crise des dettes souveraines européennes a connu a permis à Dexia Crédit Local de mieux refinancer ses impasses de liquidité en tirant parti d'un appétit accru des investisseurs pour la dette garantie d'État en particulier sur le marché américain.

Malgré ces éléments positifs, Dexia a utilisé pleinement le dispositif de garantie provisoire octroyé par les trois États fin 2011. Le plafond de la garantie temporaire a été porté à EUR 55 milliards en juin 2012 et l'encours des financements garantis sous la convention 2011 a atteint EUR 54 milliards à fin décembre 2012. Comme indiqué précédemment, le plafond de la garantie a été fixé à EUR 85 milliards en principal y compris les financements déjà couverts par la garantie temporaire de 2011 et l'encours de dette garantie émis sous les conventions temporaires 2011 et 2013 a atteint EUR 54 milliards à fin février 2013.

Il est à noter que USD 4,7 milliards de dette garantie ont été placés auprès d'investisseurs institutionnels américains et la maturité moyenne de la dette garantie s'établit à 1,3 an. Enfin, Dexia Crédit Local envisage de mettre en place des programmes d'émission spécifiques à court et long terme qui seront déployés en 2013, cependant, cette situation est temporaire car un retour à ce refinancement exceptionnel est envisageable courant 2013.

Le placement des émissions de dette garantie, ainsi que l'augmentation de capital de EUR 2 milliards (prime d'émission comprise), ont permis que l'utilisation de la ligne de liquidité d'urgence (ELA), qui était de EUR 14,20 milliards à fin juin, soit à zéro au 31 décembre 2012, cependant, cette situation est temporaire car un retour à ce refinancement exceptionnel est envisageable courant 2013.

En conséquence, la structure de financement de Dexia Crédit Local a connu une évolution importante durant 2012 sous l'effet conjugué des cessions d'entités stratégiques, de l'accroissement du recours aux banques centrales et des évolutions de marché décrites ci-avant.

Ces éléments ont eu pour effet :

- d'augmenter l'encours de financement à long terme (12 mois et plus) via la hausse des encours d'émission de dettes garanties et de financements sécurisés à long terme permettant de faire plus que compenser la réduction des encours de dette senior non garantie et de *covered bonds* (soit EUR +4,70 milliards en net) ;
- de réduire de l'encours de financement à court terme (EUR -43,70 milliards) ce qui s'est traduit sur la période considérée par une très forte réduction de la part du bilan financée à court terme. Celle-ci est en effet passée de 22 % à fin décembre 2011 à environ 12 % à fin décembre 2012.

Dexia Crédit Local n'a pas été en mesure, en général au cours de l'année 2012, d'atteindre le seuil réglementaire minimum requis pour le respect du coefficient de liquidité auquel elle est assujettie. Le respect de ce ratio dans le futur dépendra de la mise en œuvre du plan d'émission de Dexia Crédit Local qui demeure soumis à de nombreuses incertitudes.

Opérations de gestion de bilan (*liability management*)

Compte tenu des niveaux très dégradés des prix sur le marché secondaire de sa dette subordonnée et afin d'optimiser sa gestion de bilan, Dexia Crédit Local a pu procéder avec succès à plusieurs opérations de rachat de dettes.

Une offre publique de rachat portant sur des titres perpétuels non cumulatifs (*Tier 1 hybrides*) a été lancée le 2 mars et clôturée le 14 mars 2012 pour un montant nominal de EUR 700 millions. Cette offre de rachat répondait à une volonté de renforcement des fonds propres durs de Dexia Crédit Local et a été préfinancée via une vente d'actifs. La combinaison de cette cession d'actifs et du rachat des titres perpétuels a donc été neutre pour la situation de liquidité.

Une deuxième série de rachats, cette fois sur la dette subordonnée remboursable (*Lower Tier 2 hybrides*) a été lancée le 20 novembre 2012 pour le compte de Dexia Crédit Local et portant sur une émission de EUR 500 millions de maturité 2017 ainsi qu'une émission de EUR 300 millions de maturité 2019. Un montant total de EUR 411,55 millions a été apporté à l'offre par les investisseurs, soit 51,4 % du montant nominal total combiné des deux émissions.

Enfin, Dexia Crédit Local a également procédé au rachat de dette senior sécurisée (*covered bonds*)⁽¹⁾ via ses filiales allemande et française, Dexia Kommunalbank Deutschland et Dexia Municipal Agency (DMA). À l'issue d'une offre lancée le 23 avril 2012 et clôturée le 3 mai 2012, Dexia Kommunalbank Deutschland a racheté EUR 2,60 milliards de *Pfandbriefe*. Ces titres, contrairement à la dette subordonnée, objets des opérations décrites précédemment, n'offraient pas de décote par rapport à leur valeur nominale, cet exercice visant avant tout à optimiser la gestion de la trésorerie de l'émetteur ainsi que la structure de son *cover pool*, sans impact sur la liquidité du groupe. Dans une mesure plus limitée, Dexia Municipal Agency a également procédé, pendant le premier semestre 2012, à des rachats d'obligations foncières au fil de l'eau pour des montants plus limités (EUR 830 millions) afin d'optimiser son profil de remboursement de dette.

3.5. Risque opérationnel et contrôle permanent

POLITIQUE DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS ET CONTRÔLE PERMANENT

En matière de gestion des risques opérationnels, la politique de Dexia Crédit Local consiste à identifier et apprécier régulièrement les différents risques et contrôles existants, afin de vérifier que le niveau de tolérance qui aura été défini par activité est respecté. Si ce n'est pas le cas, la gouvernance mise en place doit conduire à l'élaboration rapide d'actions correctrices ou d'améliorations qui permettront de revenir à une situation acceptable. Ce dispositif est complété par une politique de prévention notamment en matière de sécurité de l'information, de garantie de la continuité des activités et, lorsque cela est nécessaire, par le transfert de certains risques par le biais de l'assurance.

En matière de contrôle permanent, la politique de Dexia Crédit Local vise à s'assurer de la couverture des domaines de risques prévus par le règlement CRBF 97-02 par le biais d'un dispositif de contrôles de premier et second niveaux. Les responsables et les collaborateurs des

directions opérationnelles sont les garants de l'adaptation et du bon fonctionnement du contrôle permanent de premier niveau dans leurs domaines d'activité. Le deuxième niveau de contrôle est du ressort de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement au comité de direction. L'exécution des contrôles permanents de second niveau est vérifiée chaque trimestre dans le cadre du *reporting* du plan de contrôle permanent. Leurs résultats sont comparés aux objectifs définis préalablement et chaque défaillance dans le contrôle ou dans le résultat est assortie d'un plan d'actions correctrices suivi par l'équipe de pilotage du contrôle permanent. Les supports, éléments de traçabilité des résultats, sont également contrôlés chaque trimestre.

MESURE ET GESTION DU RISQUE

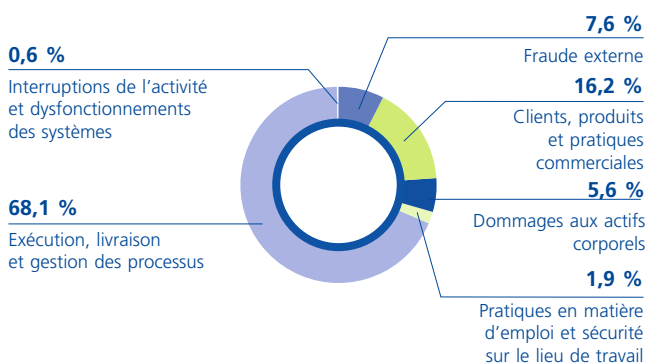
Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur les éléments suivants :

a. Base de données des risques opérationnels

La collecte et la surveillance systématiques des incidents opérationnels figurent parmi les principales exigences du comité de Bâle, quelle que soit l'approche retenue pour le calcul du capital (mesure standard ou avancée) : « les séries historiques sur les pertes peuvent fournir des informations utiles afin d'évaluer l'exposition au risque opérationnel et d'élaborer une politique visant à maîtriser et atténuer ce risque ».

La collecte de données sur les incidents opérationnels permet à Dexia Crédit Local d'obtenir des informations précieuses pour améliorer la qualité de son système de contrôle interne. En termes de *reporting*, au-delà du seuil de déclaration obligatoire fixé à EUR 1 000, des règles ont été formulées et diffusées au niveau de Dexia Crédit Local, ses filiales et succursales, afin d'assurer que les informations importantes soient répercutées en temps utile à la direction. Le comité de direction reçoit un rapport des principaux événements, y compris les plans d'actions définis par le management intermédiaire permettant de réduire les risques.

Sur les trois dernières années la répartition du total des pertes entre les catégories d'incidents standard est la suivante :



De façon classique, la principale catégorie représentée est « Exécution, livraison et gestion des processus », qui reprend les erreurs et dysfonctionnements les plus simples et les plus nombreux. La rubrique « Clients, produits et pratiques commerciales » arrive en seconde position. Les principaux événements sont sujets à des actions correctrices approuvées par les organes de direction

(1) Covered bonds : terme générique employé pour définir les obligations émises sous un cadre légal spécifique, un stock d'actifs (dit « cover pool ») garantissant le remboursement des émissions d'obligations ainsi sécurisée. En Allemagne il s'agit de Pfandbriefe et en France d'obligations foncières

b. Autoévaluation des risques et du contrôle

Outre l'établissement d'un historique des pertes, une cartographie de l'exposition de Dexia Crédit Local aux principaux risques a été réalisée. Pour ce faire, Dexia Crédit Local, ses filiales et ses succursales se prêtent à des exercices *bottom-up* d'autoévaluation des risques compte tenu des contrôles existants. Ils peuvent donner lieu à la définition d'actions de limitation des risques. Ils fournissent une vue d'ensemble de la plupart des domaines de risques dans les différentes entités et activités, afin de rendre compte des résultats à la direction, et aux différents niveaux de management. Ces exercices sont répétés annuellement.

c. Définition et suivi des plans d'actions

Le *management* intermédiaire définit les actions correctrices permettant de corriger les incidents importants, les contrôles déficients ou les risques notables identifiés. Un suivi régulier est réalisé par la fonction gestion des risques opérationnels. Ce processus permet d'améliorer constamment le système de contrôle interne et de réduire les risques de manière appropriée au fil du temps.

d. Contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent a pour objectif de vérifier l'existence et la qualité des contrôles clés présents dans toutes les activités et permettant de couvrir les risques majeurs, quelle que soit leur nature. Sont concernés les contrôles de premier niveau réalisés par les opérationnels, comme ceux de second niveau exécutés par les fonctions de support non opérationnelles.

Sur base d'un plan de contrôle mis à jour chaque année, des campagnes de confirmation relatives à l'exactitude de l'exécution de ces contrôles sont organisées trimestriellement, et donnent lieu à un rapport détaillé présenté aux différentes instances de gouvernance. Les défaillances relevées donnent toujours lieu à la définition d'actions correctrices.

e. Gestion de la sécurité de l'information et de la continuité des activités

La politique de sécurité de l'information et les consignes, normes et pratiques y afférentes visent à sécuriser les actifs informationnels de Dexia Crédit Local. Grâce à des programmes de sécurité et des responsabilités bien définies, toutes les activités s'inscrivent dans un cadre sécurisé.

Comme l'exige par ailleurs la politique de Dexia Crédit Local sur la continuité des activités, les métiers doivent établir des analyses d'impact pour les activités vitales en cas d'interruption. Ils doivent définir et étayer des plans de reprise et faire en sorte que les plans de continuité des activités soient testés et actualisés au moins une fois par an. Sur la base de rapports réguliers, la direction de Dexia Crédit Local valide les stratégies de reprise, les risques résiduels et les plans d'actions dans une optique d'amélioration continue.

f. Gestion des polices d'assurance

La réduction des risques opérationnels auxquels est exposé Dexia Crédit Local est aussi garantie par la souscription à des polices d'assurance collectives, qui couvrent la responsabilité professionnelle, la fraude, le vol et l'interruption des activités. La politique globale d'assurance établit des principes de couverture des différents risques encourus, à mettre en œuvre au niveau de la maison mère et des filiales. Il s'agit aussi d'encadrer de manière centralisée les négociations avec les courtiers et les compagnies d'assurances.

g. Forte coordination avec d'autres fonctions impliquées dans le système de contrôle interne

Un logiciel mis en service en 2010 couvre la plupart des éléments constitutifs du cadre de la gestion du risque opérationnel et met certaines fonctionnalités clés (liens entre risque/contrôle/recommandations & plans d'action, contrôles de saisie automatisés, traçabilité des modifications, etc.) à la disposition d'autres fonctions centrales (audit interne, conformité, validation, contrôle permanent ou contrôle qualité). Il permet d'utiliser un langage et des systèmes de référence communs à ces fonctions, et de générer des informations consolidées à l'intention du management intermédiaire de la banque, en particulier en ce qui concerne tout type de plan d'action ou de recommandation à suivre au fil du temps.

h. Calcul des exigences de fonds propres réglementaires

Dexia Crédit Local applique l'approche standard de Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires dans le cadre de la gestion du risque opérationnel.

Le tableau ci-après présente les exigences de fonds propres pour l'année 2011 et 2012 :

(en EUR millions)	2011	2012
Exigence en capital	111	47

La diminution de 58 % par rapport à l'année 2011 est due principalement à la méthode de calcul. En effet celle-ci repose sur la moyenne sur 3 ans d'un résultat net bancaire retraité.

i. Gestion du risque opérationnel dans la période de transition

2012 a constitué une phase clé de la mise en œuvre de la résolution ordonnée du groupe Dexia comprenant la cession d'entités opérationnelles et l'élaboration d'un nouveau schéma pour les activités françaises de financement du secteur local. Ces phases de transition sont par nature propices au développement de certains risques opérationnels, notamment du fait d'éléments bien identifiés tels que le départ de personnes clés, la démotivation éventuelle des collaborateurs, la modification des processus de traitement lorsque les applications opérationnelles doivent être remplacées, etc.

Toutefois, les principaux éléments du dispositif de gestion décrits précédemment restent valables. En ce qui concerne plus particulièrement l'autoévaluation des risques et des contrôles, le management de la banque a été sollicité à plusieurs reprises au cours de l'année pour évaluer le risque de discontinuité lié aux éléments mentionnés ci-avant. Une cartographie des tâches critiques a ainsi été élaborée progressivement, et en cas de survenance d'incidents, des plans d'action ont systématiquement été définis. Les résultats de ces analyses et le suivi des plans d'action ont été régulièrement présentés à l'ORAC, au comité de direction et à la direction de Dexia Crédit Local pour validation.

La séparation entre Dexia et la Société de Financement Local (SFIL) fait l'objet d'une analyse spécifique, notamment du point de vue de la continuité des tâches critiques.

Enfin, les risques psychosociaux ont fait l'objet chez Dexia Crédit Local d'actions de prévention (information, sensibilisation) et d'accompagnement (hotline, support d'un cabinet externe indépendant), notamment dans le cadre du plan de résolution ordonnée en cours.

4. Risques juridiques

À l'instar de nombre d'institutions financières, Dexia fait face à plusieurs enquêtes règlementaires et est partie en tant que défendeur dans un certain nombre de litiges, y compris des recours collectifs aux États-Unis et en Israël. Le statut des principaux litiges et enquêtes résumés ci-après est, sauf mention contraire, arrêté au 31 décembre 2012 et repose sur les informations disponibles chez Dexia à cette date. Selon les informations dont dispose Dexia à cette date, les autres litiges et enquêtes en cours ne devraient pas avoir une incidence significative sur la situation financière du groupe, ou il est encore trop tôt pour évaluer correctement s'ils peuvent ou non avoir un tel impact.

Les conséquences, telles qu'évaluées par Dexia au vu des informations à sa disposition à la date précitée, des principaux litiges et enquêtes susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, les résultats ou les activités du groupe sont reflétés dans les comptes consolidés du groupe. Sous réserve des conditions générales des polices d'assurance responsabilité professionnelle et de polices d'assurance responsabilité des dirigeants conclues par Dexia, les conséquences financières défavorables de l'ensemble ou d'une partie de ces litiges et enquêtes peuvent être couvertes, en tout ou en partie, dans le cadre desdites polices et, sous réserve de l'acceptation de ces risques par les assureurs concernés, être compensées par les paiements que Dexia pourrait recevoir en vertu de ces contrats.

- Financial Security Assurance

Financial Security Assurance Holdings Ltd (FSA Holdings) et sa filiale, Financial Security Assurance Inc. (devenue depuis lors Assured Guaranty Municipal Corp., ci-après dénommée « AGM »), anciennes filiales du groupe Dexia, ainsi que de nombreuses autres banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes aux États-Unis de la part de la division Concurrence du ministère de la Justice américain, des autorités fiscales américaines et de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) aux motifs qu'elles auraient manqué aux lois et règlements relatifs aux appels d'offre et à la mise en place de certaines transactions avec les collectivités locales, dont la commercialisation de contrats d'investissement garantis (*Guaranteed Investment Contracts* ou GIC⁽¹⁾), conclues avec des émetteurs d'obligations municipales. Plusieurs États américains ont engagé en parallèle des enquêtes similaires.

En plus des enquêtes gouvernementales décrites ci-dessus, un grand nombre de banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage, parmi lesquelles figurent dans certains cas FSA Holdings, Dexia et/ou AGM, ont été assignées au civil dans divers dossiers relatifs à des GIC et autres transactions conclues avec des collectivités locales. Ces demandes au civil se fondent sur de prétendus manquements aux lois en matière de concurrence et à d'autres lois et règlements. La quasi-totalité de ces actions au civil ont été regroupées à des fins de « pré-jugement » devant la US District Court pour le District Sud de New York.

Dans le cadre de la cession de FSA Holdings et d'AGM à Assured Guaranty Ltd, Dexia a conservé l'activité *Financial Products* et a accepté d'indemniser AGM et Assured Guaranty Ltd pour toutes les pertes liées à cette activité qu'elles auraient à subir en conséquence des enquêtes et poursuites décrites ci-dessus.

Le 27 juillet 2010, le ministère de la Justice des États-Unis a inculpé Steven Goldberg, ancien employé d'AGM, ainsi que deux de ses

anciens collègues chez son précédent employeur dans le cadre de l'affaire de soumissions concertées. Le ministère de la Justice des États-Unis n'a inculpé ni AGM ni aucune autre entité du groupe Dexia Financial Products dans le cadre de l'inculpation de M. Goldberg. M. Goldberg a été reconnu coupable de fraude en date du 11 mai 2012 et condamné fin octobre 2012 à une peine de prison ainsi qu'à une amende pénale. M. Goldberg a fait appel du jugement.

À l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue des actions en cours, ni sur leurs éventuelles conséquences financières. Par ailleurs, en raison de la nature des enquêtes du ministère de la Justice des États-Unis et de la SEC ainsi que des actions civiles relatives au même dossier, toute indication quant à la constitution d'une provision dans le cadre de ces enquêtes ou litiges ou de leur objet et, le cas échéant, le montant de celle-ci, pourraient sérieusement porter préjudice à la position juridique de Dexia ou à sa défense dans le contexte de ces actions en justice ou de toute procédure connexe.

- Dexia banka Slovensko

En juin 2009, l'un des clients de Dexia banka Slovensko, qui s'est trouvé dans l'incapacité de répondre aux appels de marge induits par certaines opérations sur devises, a engagé une action en justice à l'encontre de la banque en réclamant EUR 162,4 millions pour non-respect de la législation et d'obligations contractuelles. Dexia banka Slovensko a, de son côté, effectué une demande reconventionnelle pour un montant de EUR 92,2 millions.

Le 17 mai 2010, le Tribunal de première instance de Bratislava a rendu un jugement en faveur de l'ancien client, condamnant Dexia banka Slovensko à payer EUR 138 millions en principal. La banque a en outre été condamnée, par jugement séparé, à payer un montant de EUR 15,3 millions au titre de frais de justice. Dexia banka Slovensko a interjeté appel de ces deux décisions près la Cour d'appel de Bratislava et, en réponse à ces condamnations, a retiré sa demande reconventionnelle qui était toujours pendante devant le Tribunal de première instance et l'a soumise à la chambre permanente d'arbitrage de l'association bancaire slovaque.

Le 25 janvier 2011, la Cour d'appel de Bratislava a rendu un arrêt annulant les deux jugements rendus par le Tribunal de première instance de Bratislava. Dans son arrêt, la Cour d'appel de Bratislava est revenue sur pratiquement l'ensemble de l'argumentation du Tribunal de première instance en soulignant que le tribunal n'avait pas établi les faits de manière satisfaisante et en invalidant le raisonnement juridique du tribunal. En principe, l'affaire aurait dû à nouveau être soumise au Tribunal de première instance, lequel doit tenir compte de l'argumentation (contraignante) de la Cour d'appel.

L'arrêt de la Cour d'appel a toutefois fait l'objet d'un recours extraordinaire introduit par l'ancien client auprès de la Cour suprême slovaque, qui, pour des raisons de procédure, a été révoqué dans un jugement de la Cour Suprême le 18 juin 2012 ; la cour suprême a confirmé qu'il n'y avait pas de motif valable pour réexaminer le jugement de la Cour d'appel. L'affaire est donc renvoyée devant le Tribunal de première instance de Bratislava, qui devrait statuer conformément aux instructions et au raisonnement de la décision rendue par la Cour d'appel.

(1) Les contrats d'investissement garantis (GIC) faisant l'objet de ces enquêtes et de ces assignations ont été émis par des filiales de FSA Holdings en échange de fonds investis par des municipalités américaines, ou au bénéfice d'émetteurs de titrisation. Les GIC, dont les durées et les conditions de remboursement varient, donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir un intérêt à un taux garanti (fixe ou variable), ainsi qu'à un remboursement du principal. Le versement du principal et des intérêts des GIC était garanti par AGM et le reste après le rachat de cette société par Assured Guaranty Ltd

Dans le contexte de la vente de Dexia banka Slovensko au début de l'année 2011, l'exposition résiduelle du groupe Dexia dans le cadre de cette action est plafonnée à un montant non communiqué, lequel, s'il venait à être dû par Dexia, est garanti par des fonds en dépôt.

- Dexia Crediop

Dexia Crediop, comme d'autres établissements bancaires en Italie, fait l'objet de certains recours judiciaires ayant trait à des opérations de couverture conclues dans le cadre d'accords de réaménagement de dette avec des collectivités locales.

En droit italien, une opération de réaménagement de dette n'est possible que si elle conduit à réduire le coût qui pèse sur la collectivité (« critère de l'intérêt économique »). La question juridique posée consiste à savoir si le coût à prendre en considération inclut ou non celui des opérations de couverture.

En septembre 2011, dans un litige opposant Dexia Crediop à la province de Pise, le conseil d'État a décidé que la décision d'autotutelle prise par la province de Pise satisfaisait aux exigences formelles de validité et que les coûts de l'opération de couverture devaient être pris en compte lors du test du critère de l'intérêt économique. Le conseil a désigné un expert technique afin de réaliser ce test.

Après deux rapports d'expert favorables à Dexia Crediop, le Conseil a rendu sa décision finale le 27 novembre 2012. En résumé, le Conseil d'État a jugé que (i) la juste valeur initiale d'une opération de couverture n'est pas automatiquement égale au prix moyen théorique du marché des *swaps*, mais qu'elle doit tenir compte des paramètres spécifiques à l'opération de couverture, tels que le crédit et les composants de liquidité, que (ii) ces composants de frais de couverture, lorsqu'ils ont été correctement évalués, sont légitimes et ne constituent pas des « coûts implicites », que (iii) le coût de l'opération de couverture (après déduction des composants en question) en ce qui concerne la province de Pise est inférieur à l'avantage économique apporté par la restructuration de dette pour la province, que l'ensemble de la restructuration répond au test d'intérêt économique, et que (iv) il n'y avait aucune obligation pour Dexia Crediop de détailler chacun des facteurs de coût de couverture pour la province de Pise et que la gestion de Dexia Crediop liée à l'opération de restructuration obligatoire avec la province de Pise était correcte, transparente et soucieuse des intérêts du client. Une procédure devant la Cour Suprême et le Tribunal de Commerce de Londres est toujours en cours à propos des décisions prises par le Conseil d'État.

Dexia Crediop est impliquée dans plusieurs procédures intentées par onze régions, villes ou provinces Italiennes dans le cadre d'opérations de réaménagement de dettes et de mesures de couverture liées. Dexia Crediop est impliquée dans un certain nombre de procédures civiles et administratives afin de préserver ses droits dans le cadre de conventions de couverture. Dans trois de ces procédures en cours, des poursuites pénales ont été entamées contre des employés de Dexia Crediop pour agissements frauduleux allégués qui, si elles sont retenues pourraient également engager la responsabilité administrative de Dexia Crediop pour ne pas avoir pris les mesures adéquates visant à prévenir la perpétration de délits par ses employés. Les employés visés et Dexia Crediop contestent toutes charges portées à leur encontre dans ce cadre. Plus récemment, le 14 janvier 2013, dans une de ces trois procédures en cours, les chefs d'inculpation pour agissement frauduleux ont été rejetés.

À l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue de ces actions, ni sur leurs éventuelles conséquences financières. Dès lors, seule une provision d'environ EUR 5 millions destinée à couvrir les frais juridiques liés aux dossiers contentieux figure dans les comptes au 31 décembre 2012.

- Dexia Crédit Local

Dexia Crédit Local est impliquée dans un certain nombre de litiges l'opposant à des collectivités locales auxquelles des crédits structurés ont été consentis. Au 31 décembre 2012, 63 assignations ont été délivrées à l'encontre de Dexia Crédit Local sur la problématique des crédits structurés.

Le 8 février 2013, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a rendu ses jugements sur les demandes engagées par le Département de la Seine-Saint-Denis à l'encontre de Dexia concernant trois prêts structurés, dont l'encours total s'élève à EUR 177 534 631,90 au 21 mars 2013.

Le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a débouté le Département de la Seine-Saint-Denis de ses demandes d'annulation des trois contrats de prêt contestés et de toutes ses prétentions à des dommages et intérêts. Le Tribunal a notamment considéré que ces prêts n'avaient pas de caractère spéculatif, que le Département était compétent pour conclure ces contrats de prêt et que Dexia a agi dans le respect de son devoir d'information et de conseil vis-à-vis du département. Le Tribunal de grande instance de Nanterre a cependant estimé que les télécopies qui ont précédé la signature des contrats définitifs pouvaient être qualifiées de « contrat de prêt » et que l'absence de mention du Taux Effectif Global (TEG) dans ces télécopies entraînait l'application du taux d'intérêt légal.

Les prêts concernés par les décisions du tribunal faisant partie du périmètre de cession de la Société de Financement Local, ces jugements n'auront en cas de confirmation pas d'impact financier pour le groupe Dexia, les actifs cédés étant désormais portés par la Société de Financement Local. Si les décisions du Tribunal de Grande Instance étaient confirmées et faisaient jurisprudence, leur extension à d'autres financements de Dexia serait susceptible d'introduire des risques éventuels significatifs.

Dexia Crédit Local a l'intention d'interjeter appel de ces décisions.

- Dexia Israel

En mai 2002, une plainte a été déposée concernant le rachat par Dexia Crédit Local des actions détenues par l'État d'Israël et certaines banques sur la base d'une prétendue violation de la loi sur les sociétés. En avril 2009, la Central District Court a rejeté la demande de recours collectif formulée par les plaignants. En juin 2009, ces derniers ont interjeté appel près la Cour suprême. L'audience a eu lieu en novembre 2010.

En date du 17 juin 2012, la cour suprême a rendu sa décision, dont il ressort que Dexia Crédit Local aurait dû acquérir lesdites actions via une offre publique d'achat. La Cour suprême a par conséquent renvoyé l'intégralité du litige (reconnaissance de la *class action*, existence d'un préjudice et, le cas échéant, réparation appropriée) auprès de la District Court de Tel Aviv. En janvier 2013, la Cour suprême a rejeté les demandes d'audiences complémentaires qui avaient été déposées par Dexia Crédit Local et l'État d'Israël suite à la décision du 17 juin 2012.

En décembre 2011, une autre action en recours collectif a été déposée par neuf actionnaires individuels contre Dexia Crédit Local et l'*Union for Local Authorities in Israël* (ULAI), en leur qualité d'actionnaires, et contre Dexia Israël. Cette action repose notamment sur un manquement présumé de réalisation du processus d'égalisation des droits attachés aux actions de Dexia Israel, lequel aurait porté préjudice aux plaignants. En janvier 2013, le Tribunal de grande instance de Tel Aviv a décidé de sursoir à statuer tant qu'une décision définitive (y compris en appel) n'aura pas été remise relativement à la première action collective.

En juillet 2012, certains actionnaires minoritaires ont par ailleurs lancé une action sociale au nom de Dexia Israel à l'encontre de Dexia Crédit Local et de 20 de ses administrateurs passés et actuels, action visant à obtenir notamment le remboursement des dividendes distribués par Dexia Israel à Dexia Crédit Local depuis l'acquisition de sa participation.

À l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue de ces actions, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

- Dexia et Dexia Crédit Local S.A. : requêtes en annulation des arrêtés royaux belges octroyant une garantie d'État

Le Royaume de Belgique a été autorisé à octroyer une garantie à Dexia SA et Dexia Crédit Local par l'arrêté royal belge du 18 octobre 2011. Cet arrêté royal a été modifié par un arrêté royal du 19 décembre 2012.

Le 23 décembre 2011, le Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde (CADTM), l'Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide au Citoyen, locale de Liège (ATTAC Liège) et ATTAC Bruxelles 2, trois associations sans but lucratif, ont déposé auprès du Conseil d'État belge une requête en annulation de l'arrêté royal du 18 octobre 2011. Ces associations sans but lucratif ont été rejointes par deux députées au Parlement fédéral belge qui sont intervenues volontairement dans cette procédure pour demander l'annulation de l'arrêté royal du 18 octobre 2011. Dexia SA a décidé d'intervenir dans la procédure devant le Conseil d'État belge afin de faire valoir ses droits.

Le 26 février 2013, ces trois associations sans but lucratif et ces deux députées au Parlement fédéral belge ont déposé une requête en annulation contre l'arrêté royal du 19 décembre 2012. Dexia SA interviendra également dans cette procédure devant le Conseil d'État belge afin de faire valoir ses droits.

Ces procédures sont pendantes devant le Conseil d'État.

- Cession d'entités opérationnelles du groupe

Après avoir cédé Dexia Banque Belgique SA à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA en octobre 2011, Dexia et Dexia Crédit Local S.A. ont, au cours de l'exercice 2012 et en début d'année 2013, finalisé la cession de toute une série d'entités opérationnelles, conformément aux engagements pris dès 2011 et formulés dans le plan révisé de résolution du groupe (voir page 69 du rapport).

Les conventions de cession d'actions relatives à ces cessions comprennent des garanties soumises aux restrictions et limitations usuelles pour ce type d'opérations ainsi que certaines indemnités spécifiques.

En dehors du cas susvisé, aucune demande de garantie ou d'indemnité n'a été à ce jour formellement formulée par les acquéreurs dans le cadre des transactions susvisées.

5. Stress tests

Dexia a mis en œuvre des exercices de *stress tests* dans une approche transversale et intégrée au processus de gestion des risques de Dexia Crédit Local en tenant compte du plan de résolution ordonné engagé en octobre 2011.

Les *stress tests* ont pour objectif de mesurer, en situation de choc adverse, la sensibilité de la banque en termes de pertes attendues, d'actifs pondérés, de besoins de liquidité ou d'exigences en fonds propres.

En 2012, Dexia a conduit un ensemble de *stress tests* (analyse de sensibilité, analyse par scénarios, évaluation de vulnérabilités potentielles) notamment fondés sur des scénarios macroéconomiques simulant des situations de crise.

Outre les *stress tests* des risques de marché et de liquidité réalisés de manière régulière et répondant aux exigences réglementaires, Dexia a mis en œuvre en 2012 des tests de résistance couvrant la majorité des portefeuilles de crédit. En particulier, dans le cadre du Pilier 1 de Bâle II, les expositions de crédit couvertes par des systèmes de notation interne font l'objet de tests de sensibilité et de scénarios d'évolution défavorable des variables macroéconomiques.

Étant donné l'ampleur de la restructuration de Dexia, conséquence directe de son plan de résolution ordonné, Dexia ne fait plus partie de l'échantillon de banques retenues par l'Autorité Bancaire Européenne pour les exercices de test de résistance. Dexia bénéficie en particulier, pour mener à bien ce plan, du support de la garantie octroyée par les États belge, français et luxembourgeois.

6. Application et évolution du cadre réglementaire

Dexia Crédit Local a mis en œuvre l'ensemble des dispositifs liés à la réglementation Bâle II et s'est inscrit dans un dispositif d'amélioration permanente, notamment en intégrant les dispositions liées à la CRD (évolution du calcul des grands risques, rétention d'une partie des expositions titrisées) puis CRD3 (mise en place d'une VaR *stressée*, prises en comptes des exigences de calcul de consommation de fonds propres pour les positions de titrisation et retitrisation, toutefois limitées pour Dexia Crédit Local). Dexia travaille également activement à la mise en place de la CRD4 et s'est doté pour cela d'une gouvernance dédiée impliquant une forte collaboration entre les équipes risque et

finance afin de mener à bien l'ensemble des adaptations nécessaires au respect des nouvelles exigences de calcul de la consommation des fonds propres (*Credit Valuation Adjustments, Asset Value Correlation, liquidité, définition des fonds propres*).

S'agissant du risque de crédit, Dexia Crédit Local utilise depuis le 1^{er} janvier 2008 la méthode avancée basée sur les notations internes (*Advanced Internal Rating Based Approach – AIRBA*) pour le calcul de ses exigences en fonds propres et de ses ratios de solvabilité. Suite à la cession de certaines entités du groupe et à la très forte diminution

de certains portefeuilles, le groupe Dexia a néanmoins déposé auprès de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) une demande de passage en approche standard de certains portefeuilles devenu non significatifs en termes d'encours ou en nombre de contreparties, rendant la démarche statistique liée au modèle interne peu significative.

Le pilier 2, applicable depuis le 31 décembre 2008, impose aux banques de démontrer à leurs régulateurs l'adéquation de leur profil de risque et de leur capital. Pour ce faire, elles doivent notamment disposer de systèmes internes de calcul et de gestion de leurs risques, capables d'estimer leur besoin en capital économique (*Internal Capital Adequacy Assessment Process – ICAAP*). Consolidé au sein de Dexia

en 2010, ce processus s'illustre notamment par le processus d'adéquation des fonds propres. Dexia a toutefois entamé un projet d'évolution de ce dispositif à son nouveau périmètre et à ses activités qui sera mis en place courant 2013 (voir partie « Adéquation interne des fonds propres » du présent rapport annuel, page 40).

Le Pilier 3, qui définit un ensemble d'informations qualitatives et quantitatives relatives aux risques diffusées aux acteurs du marché, est d'application au niveau consolidé du groupe Dexia et fait partie intégrante de sa communication externe depuis 2008 (voir le document *Risk report – Pillar 3 of Basel II* publié sur le site internet www.dexia.com).

7. Adéquation interne des fonds propres

Dexia a maintenu durant l'année 2012 son dispositif d'adéquation interne des fonds propres et a entamé en parallèle un projet d'évolution et d'adaptation de son approche au périmètre et aux activités de Dexia en 2013, et ce selon le plan de résolution ordonnée. L'approche interne adaptée sera implémentée courant 2013 et a pour vocation l'évaluation simultanée du besoin en capital économique et réglementaire pour différentes simulations de scénarios de risques.

Dans le cadre des exigences du pilier 2 de Bâle II (adéquation des fonds propres par rapport aux risques de la banque, principalement basée sur l'approche capital économique), Dexia a présenté à ses régulateurs

les principes et les orientations de l'approche qui sera déployée en 2013, nommée Risques et Adéquation de Capital. Le déroulement de la phase de transition entre l'approche actuelle, encore en application à fin 2012, et ses évolutions a également été présenté.

Le processus de quantification des fonds propres économiques repose sur une identification exhaustive des risques. Sur cette base, la capacité de Dexia Crédit Local à faire face à ses engagements futurs et l'adéquation de ces fonds propres ont fait l'objet de nombreuses analyses transmises aux différentes parties prenantes, internes et externes, basées sur le plan de résolution ordonnée de Dexia.

8. Suivi de la solvabilité

8.1. Risques pondérés

Les risques pondérés sont constitués de trois éléments : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel.

Fin 2012, le total des risques pondérés de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 50,49 milliards contre EUR 50,96 milliards fin 2011, soit un écart à la baisse d'environ EUR 500 millions.

8.2. Adéquation des fonds propres réglementaires

Fin 2012, les fonds propres de base *Tier 1* s'élèvent à EUR 8 656 millions, en hausse de 3,6 % par rapport au 31 décembre 2011 notamment à la suite de l'augmentation de capital de EUR 2 milliards réalisée le 31 décembre 2012 et du rachat des titres hybrides T1 et T2.

Les fonds propres durs *Core Tier 1* du groupe s'élèvent à EUR 8 599 millions au 31 décembre 2012.

À cette date, les instruments hybrides *Tier 1* de Dexia Crédit Local s'élèvent à un montant nominal limité de EUR 56 millions. Ceci s'explique par l'offre publique de rachat lancée le 2 mars 2012 sur les titres perpétuels non cumulatifs d'une valeur de EUR 700 millions émis par Dexia Crédit Local, à un prix d'achat s'élevant à 24 % de la valeur nominale des titres.

Les fonds propres totaux s'élèvent à EUR 9 217 millions, en baisse de 6,8 % par rapport au 31 décembre 2011 notamment dû à une baisse significative des emprunts subordonnés à durée déterminée. Cela fait suite à l'offre de rachat de titres sur la dette subordonnée remboursable (*Lower T2 hybrides*) lancée par Dexia Crédit Local au cours du deuxième semestre 2012 afin de renforcer ses fonds propres de base.

Le tableau ci-après reprend l'ensemble des rachats effectués en 2012 en T1 et T2 :

Type	Montant émis (EUR millions)	Montant racheté (EUR millions - %)	Prix	Date de rachat
Hybride Tier 1 (Dexia Crédit Local)	700	643 – 91,86 %	24 %	Mars 2012
Lower Tier 2 2017	500	238 – 47,59 %	65 %	Novembre 2012
Lower Tier 2 2019	300	174 – 57,87 %	65 %	Novembre 2012

Les risques pondérés calculés sont :

(EUR millions)	31/12/2011	31/12/2012
Risques de crédit	48 035	48 632
Risques opérationnels	1 392	589
Risques de marché	1 354	1 276
TOTAL	50 961	50 497

Le tableau ci-dessous reprend les différents ratios de solvabilité :

	31/12/2011	31/12/2012
Ratio Core Tier 1	15,02 %	17,03 %
Ratio des fonds propres de base (Tier 1)	16,40 %	17,14 %
Ratio d'adéquation des fonds propres	19,40 %	18,25 %

9. Sécurité des moyens de paiement

Les moyens de paiement gérés par Dexia Crédit Local sont les suivants :

- le réseau Swift est utilisé pour exécuter les règlements interbancaires liés aux transactions négociées par les opérateurs front office de la direction opérationnelle des activités de marché ainsi que des demandes de mouvements de fonds qui peuvent émaner d'autres directions de Dexia Crédit Local (en particulier pour l'activité internationale gérée par le siège et pour le règlement de factures à l'étranger) ;
- le réseau du SCBCM (Service contrôle budgétaire et comptable ministériel) est utilisé pour effectuer les versements et recouvrements des prêts à la clientèle publique ;
- les systèmes CORE (Compensation Retail) et CRISTAL/TARGET2 sont utilisés pour la plupart des versements à la clientèle privée ;
- enfin, certains versements à la clientèle privée peuvent être effectués par chèque.

Dexia Crédit Local ne met pas de moyens de paiement à la disposition de ses clients.

La sécurité des moyens de paiement est contrôlée par un ensemble de procédures et de dispositifs :

- les processus de paiement sont sous la responsabilité des *back offices* prêt et marché et les opérateurs de marché ne disposent d'aucun accès à ces systèmes ;
- les règles en matière de validation des paiements sont clairement définies. En particulier, tout décaissement fait l'objet d'une double validation par deux personnes distinctes du *back office* concerné.

La seule exception à cette règle sont les décaissements de moins de EUR 5 000 000 initiés automatiquement par le système d'information marchés, qui ne nécessitent qu'une seule validation. Des seuils de validation en devises sont définis et mis à jour régulièrement ;

- la séparation des tâches entre utilisateurs et exploitants est effective. Les profils existants reflètent correctement les règles définies. Le processus de délivrance d'habilitation aux systèmes de paiements est intégré au processus de gestion des habilitations de la banque. En particulier, des contrôles sont réalisés par les *back offices* ainsi que par le responsable de la sécurité des systèmes d'information ;
- la gestion des messages (techniques ou fonctionnels) en provenance du réseau Swift est correctement sécurisée ;
- les équipements matériels utilisés pour les paiements (serveurs, etc.) sont situés dans des zones protégées dont l'accès n'est possible que par des personnes formellement autorisées. Ces dispositifs sont encadrés par des procédures formalisées ;
- le plan de continuité d'activité de la banque inclut un ensemble de dispositions permettant d'assurer la continuité des paiements en cas de crise. Ce dispositif fait l'objet de tests réguliers et est opérationnel ;
- en matière de conformité, des contrôles sont réalisés par la direction du *back office* marchés sur les flux financiers. Dans le cadre de son plan d'audit, la direction de l'audit interne effectue, selon une périodicité définie par son analyse des risques, une revue de la sécurité des moyens de paiement. Les éventuelles recommandations émises font l'objet d'un suivi régulier pour vérification de leur mise en œuvre.

Résultats de l'activité

1. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2012 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*). Cette hypothèse de continuité a été étayée par un plan d'affaires révisé, bâti sur le premier plan décrit dans le rapport annuel 2011 du groupe Dexia Crédit Local mais dont certains paramètres ont été modifiés afin d'intégrer les principaux changements de prescriptions des régulateurs. Ce plan d'affaires révisé repose sur un certain nombre d'hypothèses structurantes dont les grandes lignes sont décrites ci-dessous :

- Le plan d'affaires révisé comprend une garantie 2013 accordée par les États sans contrepartie de collatéral. Cette garantie a été plafonnée par les États à EUR 85 milliards compte tenu de la recapitalisation de Dexia SA de EUR 5,5 milliards, dont EUR 2 milliards au bénéfice de Dexia Crédit Local, intervenue fin décembre 2012. Cette garantie, comme l'ensemble des hypothèses du plan d'affaires révisé, a fait l'objet d'une validation par la Commission européenne le 28 décembre 2012.
- Le plan suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités du groupe et de la notation de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.
- Le scénario macro-économique sous jacent au plan d'affaires révisé est construit à partir de données de marché observables à fin septembre 2012, et suppose une aggravation de la récession en 2013 suivie d'une reprise progressive à compter de 2014. Aucun événement négatif majeur de crédit n'est retenu sur la période de projection.
- Le plan d'affaires repose, par ailleurs, sur l'hypothèse d'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux permettant, d'une part, le financement d'une partie des actifs du groupe Dexia Crédit Local via des emprunts sécurisés (*repo*) et, d'autre part, le placement à court et à long terme de sa dette garantie dans le marché, les encours émis sous le schéma de garantie 2013 atteignant jusqu'à EUR 40 milliards en 2015. Si la capacité d'absorption par le marché se révélait insuffisante, le groupe Dexia Crédit Local devrait alors recourir à des sources de financement plus onéreuses qui impacteraient directement sa rentabilité.

Le plan d'affaires ainsi révisé conclut à la viabilité du groupe Dexia Crédit Local, sur base des hypothèses et scénarios retenus. Certaines incertitudes demeurent néanmoins attachées à sa réalisation; ce plan est notamment sensible à l'évolution des taux d'intérêt et de l'environnement de crédit. À titre d'exemple, une baisse de 10 points de base du taux d'intérêt à 10 ans entraînerait une hausse de EUR 1 milliard du besoin de *cash collatéral*, qui, financé au taux de l'*Emergency Liquidity Assistance* (source de financement la plus onéreuse), pourrait générer un coût additionnel de EUR 135 millions sur la période 2013-2020.

Aussi, une mise à jour du plan d'affaires tenant compte des dernières valeurs observables des variables exogènes sera effectuée régulièrement afin d'en estimer précisément les impacts sur les projections et leur potentiel de réalisation.

1.1. Évolution du périmètre

Le détail du périmètre, sous forme d'organigramme et de liste, et ses variations sont présentés dans l'annexe aux comptes.

Les principales évolutions du périmètre par rapport à 2011 sont les suivantes :

ENTRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE

- La société Dexia LdG Banque SA est consolidée par intégration globale à 100 % depuis le 1^{er} octobre 2012 : elle a été achetée à Banque Internationale à Luxembourg dans le cadre des accords de cession de Dexia SA concernant Banque Internationale à Luxembourg.
- Les sociétés Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc. entrent dans le périmètre de consolidation de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2012. Les deux contrats, signés le 30 juin 2011, qui transféraient le contrôle de ces deux sociétés de Dexia Crédit Local à Dexia SA, ont été modifiés le 27 décembre 2012.

AUTRES MOUVEMENTS

Suite à la décision prise par Banco Sabadell le 6 juillet 2012 d'exercer son option de vente sur ses actions dans Dexia Sabadell SA, Dexia Crédit Local, bien que le transfert de la propriété des actions, objet de l'option de vente, n'a pas eu lieu au 31 décembre 2012, a fait passer son pourcentage d'intérêt dans cette société de 60 % à 100 % au 1^{er} octobre 2012.

1.2. Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés de Dexia Crédit Local sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par la Commission européenne à la clôture des comptes. Ils sont présentés conformément à la recommandation CNC n° 2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Compte de résultat consolidé

Les éléments essentiels concourant à la formation du résultat figurent dans le tableau ci-après.

(En EUR millions)	2011	2012	2012/2011
Produit net bancaire	(346)	(752)	(406)
Charges d'exploitation	(339)	(380)	(41)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(685)	(1 132)	(447)
Coût du risque	(962)	(365)	597
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 647)	(1 497)	150
Résultat des entreprises mises en équivalence	0	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	91	(22)	(113)
Variation de valeur des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	(141)	0	141
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(1 697)	(1 519)	178
Impôts sur les bénéfices	(21)	(4)	17
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(1 005)	(541)	464
RÉSULTAT NET	(2 723)	(2 064)	659
Intérêts minoritaires	(22)	(24)	(2)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(2 701)	(2 040)	661
Résultat par action	-31,03	-9,12	NA
Résultat dilué par action	-31,03	-9,12	NA

(1) En 2011, les écarts d'acquisition de Dexia Crediop (EUR 129 millions) et de Dexia Israel Bank Ltd. (EUR 12 millions) ont été intégralement dépréciés.

Les résultats 2012 du groupe Dexia Crédit Local restent fortement déficitaires. Ils sont marqués principalement par :

- la poursuite de la transformation de la structure de refinancement du groupe ;
- la perte liée à la mise à leur juste valeur des activités de Dexia Municipal Agency, considérées comme activités abandonnées.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire consolidé de l'exercice 2012 se dégrade fortement, atteignant EUR -752 millions contre EUR -346 millions en 2011.

Le produit net bancaire est découpé en deux rubriques : la marge d'intérêt et les autres revenus.

(En EUR millions)	2011	2012	Variation
Marge d'intérêt	(14)	(971)	(957)
Autres revenus	(332)	219	551
PNB	(346)	(752)	(406)

a. Évolution de la marge d'intérêt

Cette marge correspond aux revenus nets d'intérêt, comprenant les produits et charges d'intérêts de tous les instruments figurant au bilan ainsi que des dérivés, quel que soit le type de portefeuille dans lequel ils sont classés. Elle est en diminution de EUR 957 millions par rapport à

l'exercice précédent, passant de EUR -14 millions à EUR -971 millions. Elle est notamment pénalisée en 2012 par la hausse des coûts de refinancement garantis pour EUR 678 millions (EUR 980 millions en 2012, contre EUR 302 millions en 2011).

b. Évolution des autres revenus

Les autres revenus comprennent essentiellement les commissions nettes, les résultats sur instruments financiers à la juste valeur par

résultat (*trading*, change et couverture), ainsi que les résultats sur actifs financiers disponibles à la vente.

(En EUR millions)	2011	2012	Variation
Commissions nettes	103	66	(37)
Résultats sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(13)	(250)	(237)
Résultats sur actifs financiers disponibles à la vente	(430)	390	820
Autres produits et charges	8	13	5
AUTRES REVENUS	(332)	219	551

Le niveau des commissions nettes recule de EUR -37 millions du fait principalement de l'arrêt de l'activité de financements structurés.

Les « résultats sur actifs financiers disponibles à la vente » correspondent aux sorties d'éléments de bilan (cession ou remboursement) relatifs à des prêts, des emprunts ou des titres classés « disponibles à la vente ».

En 2012, le poste comprend notamment des gains sur rachat d'émissions subordonnées pour EUR 302 millions (EUR 256 millions chez Dexia Crédit Local, et EUR 46 millions chez Dexia Kommunalbank Deutschland AG). En 2011, des pertes importantes sur cessions d'actifs (EUR -405 millions) avaient été enregistrées dans le cadre de la politique de réduction des expositions globales du groupe.

Les « résultats sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat » diminuent de EUR 237 millions, essentiellement du fait de la variation du risque de crédit propre sur les passifs évalués à la juste valeur chez FSA Global Funding Ltd. : en 2012, la réévaluation de ces instruments conduit à enregistrer une perte de EUR -134 millions dans le résultat contre un produit de EUR 51 millions en 2011.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation ont augmenté de 12,1 % en 2012 : elles s'élèvent à EUR 380 millions contre EUR 339 millions en 2011, en progression de EUR 41 millions, principalement du fait de l'enregistrement en 2012 d'une provision de EUR 64 millions pour frais de restructuration du groupe Dexia Crédit Local.

(En EUR millions)	2011	2012	Variation
Frais de personnel	(234)	(260)	11,1 %
Autres frais généraux administratifs	(63)	(86)	36,5 %
Amortissements et dépréciations des actifs corporels et incorporels	(42)	(34)	-19,1 %
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(339)	(380)	12,1 %
PNB	(346)	(752)	NA
Coefficient d'exploitation	NA	NA	NA

a. Évolution des frais de personnel

Les frais de personnel augmentent de EUR 26 millions, soit 11,1 % : cette hausse s'explique par le provisionnement en 2012 de frais liés à la restructuration du groupe pour EUR 57 millions, partiellement compensés par la diminution de la masse salariale du fait de la réduction des effectifs.

b. Évolution des autres frais généraux administratifs

Les frais administratifs s'élèvent à EUR 86 millions contre EUR 63 millions en 2012, soit une augmentation de EUR 23 millions (36,5 %), liée principalement à la variation des provisions pour restructuration sur les deux périodes : une charge de EUR 7 millions est enregistrée en 2012, alors qu'une reprise de EUR 26 millions était comptabilisée en 2011 du fait de la fermeture des succursales de Tokyo et Londres.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » se compose de deux éléments distincts, dont l'évolution est présentée ci-après.

(En EUR millions)	2011	2012	Variation
Dépréciations et pertes sur crédits à la clientèle	(429)	(83)	346
Dépréciations des titres à revenu fixe disponibles à la vente*	(533)	(282)	251
TOTAL	(962)	(365)	597

* Le poste enregistre les dotations ou reprises sur des lignes de titres du portefeuille disponible à la vente.

Le coût du risque comprend principalement en 2012 :

- une perte de EUR 152 millions suite à l'annulation des titres de Kommunalkredit Austria Finanz ;
- un produit de EUR 54 millions sur les créances sur l'État grec ayant bénéficié du plan d'échange négocié entre l'État grec et les créanciers privés ;

- une charge de EUR 243 millions sur les activités bancaires du groupe.

La qualité du portefeuille d'actifs financiers (créances sur la clientèle et titres) et la politique de couverture de ces actifs, lorsqu'ils doivent faire l'objet de dépréciation, sont retracées dans les ratios ci-après :

	31/12/2011	31/12/2012
Actifs financiers dépréciés/actifs financiers totaux	2,44 %	0,82 %
Dépréciations spécifiques/actifs financiers dépréciés	65,49 %	34,62 %
Dépréciations spécifiques/actifs financiers totaux	1,60 %	0,29 %

GAINS OU PERTES NETTES SUR AUTRES ACTIFS

Les gains ou pertes nettes sur autres actifs s'élèvent à EUR -22 millions en 2012 contre EUR 91 millions en 2011.

IMPÔT

La charge d'impôt s'élève à EUR -4 millions (EUR -21 millions en 2011).

RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION

L'activité de Dexia Municipal Agency est considérée comme une activité abandonnée, et, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, les éléments de son compte de résultat sont présentés distinctement sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui s'élève en 2012 à EUR -541 millions contre EUR -1 005 millions en 2011.

En 2012, le poste comprend :

- le résultat de la filiale pour EUR 93 millions (EUR 64 millions en 2011) ;
- un produit de régularisation du résultat 2011 de EUR 4 millions ;
- la mise à jour, pour EUR -638 millions, de la perte liée à la mise à leur juste valeur des activités destinées à être cédées, estimée à EUR -1 069 millions à fin 2011.

RÉSULTAT NET

Le résultat net part du groupe s'établit à EUR -2 040 millions contre EUR -2 701 millions en 2011.

Les intérêts minoritaires passent de EUR -22 millions à EUR -24 millions.

Compte tenu du résultat part du groupe, l'évolution du ratio *Return On Equity* (ROE) est la suivante :

	2011	2012
<i>Return on equity</i>	-39,98 %	-25,45 %

Le ROE est le rapport entre le résultat net et la moyenne des fonds propres (part du groupe et après affectation du résultat). En 2012, il bénéficie de l'effet favorable de l'augmentation de capital de Dexia Crédit Local.

1.4. Bilan et fonds propres consolidés au 31 décembre 2012

Le total du bilan consolidé s'élève à EUR 356 milliards à fin 2012 contre EUR 362 milliards à fin 2011.

OPÉRATIONS SUR LE MARCHÉ INTERBANCAIRE ET AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

Au 31 décembre 2012, le groupe est emprunteur net sur le marché interbancaire et auprès des banques centrales pour un montant de EUR 73,7 milliards contre EUR 85,20 milliards au 31 décembre 2011, soit une diminution de 13,5 %.

2. Comptes annuels

2.1. Compte de résultat

(En EUR millions)	2011	2012	Variations 2012/2011
Produit net bancaire	(2 262)	1 217	3 479
Charges d'exploitation	(192)	(237)	(45)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(2 454)	980	3 434
Coût du risque	(529)	(363)	166
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(2 983)	617	3 600
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(916)	(1 534)	(618)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(3 899)	(917)	2 982
Charges ou produits d'impôts sur les bénéfices	(536)	(16)	520
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(4 435)	(933)	3 502
<i>Résultat par action</i>	<i>(50,95)</i>	<i>(4,17)</i>	
<i>Résultat dilué par action</i>	<i>(50,95)</i>	<i>(4,17)</i>	

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2012, l'encours global des créances sur la clientèle marque un recul de 3,9 % pour s'établir à EUR 149,10 milliards (contre EUR 155,2 milliards à fin décembre 2011) du fait de l'arrêt de l'activité commerciale en 2012.

PORTEFEUILLE DE TITRES

Le total des placements en effets publics, en obligations et autres titres à revenu fixe, ainsi qu'en actions et autres titres à revenu variable, a augmenté de 19,1 % par rapport à décembre 2011, passant de EUR 32,50 milliards à EUR 38,70 milliards. La hausse du portefeuille de titres, soit EUR 6,20 milliards sur 2012, s'explique essentiellement par l'achat au groupe Banque Internationale à Luxembourg d'un portefeuille de titres de EUR 7,70 milliards de nominal, avec une décote de EUR 1,20 milliard.

FONDS PROPRES ET RATIOS

Les fonds propres du groupe Dexia Crédit Local, hors part des tiers, représentent EUR 1 499 millions fin 2012 contre EUR 688 millions fin 2011, soit une augmentation de EUR 811 millions, dont les principaux facteurs sont les suivants :

- une baisse des fonds propres de EUR 0,40 milliard ;
- une hausse du résultat net part du groupe de EUR 0,70 milliard ;
- une appréciation des gains ou pertes latents ou différés de EUR 0,50 milliard.

Le détail de l'évolution des fonds propres est présenté dans l'annexe aux comptes consolidés.

Au plan prudentiel, les fonds propres consolidés de Dexia Crédit Local ont évolué comme suit :

(En EUR millions)	2011	2012
Fonds propres totaux	9 885	9 217
Dont fonds propres de base	8 355	8 656

Dexia Crédit Local applique depuis le 1^{er} janvier 2008 les principes Bâle II.

Compte tenu de l'application des principes Bâle II tant sur les fonds propres que sur les volumes de risques, le ratio *Tier 1* s'établit à 17,14 % (16,40 % en 2011) et le ratio de solvabilité à 18,25 % (19,40 % en 2011).

Le résultat net de Dexia Crédit Local au titre de l'exercice 2012 s'élève à EUR -933 millions contre EUR -4 435 millions en 2011.

Ces résultats sont principalement marqués par :

- la poursuite de la transformation de la structure de refinancement du groupe et le poids des refinancements ;
- les pertes liées aux dépréciations des titres des filiales de Dexia Crédit Local.

Le produit net bancaire est positif à EUR 1 217 millions, en raison de reprises de provisions sur l'ensemble des portefeuilles de placement et de gains sur des remboursements anticipés sur passifs subordonnés.

- gains sur portefeuille de placement pour EUR 1 538 millions ;
- gains sur rachats d'émissions subordonnées pour EUR 742 millions ;

Le produit net bancaire est par ailleurs pénalisé en 2012 par la hausse des coûts de refinancement garantis pour EUR 688 millions (EUR 967 millions en 2012, contre EUR 279 millions en 2011).

Les charges d'exploitation progressent de EUR 45 millions sur l'année 2012. Cette augmentation est liée principalement à une provision pour restructuration relative à la fermeture du réseau commercial français et de l'activité financement de projet.

Le coût du risque atteint EUR -363 millions contre EUR -529 millions en 2011. Il est composé notamment en 2012 de :

- une perte de EUR 152 millions suite à l'annulation des titres de Kommunalkredit Austria Finanz ;
- une charge de EUR 51 millions relative à des frais de mise en œuvre de la cession de Dexia Municipal Agency ;
- une provision pour dépréciation de EUR 90 millions sur le titre subordonné Dexia Kommunalkredit Bank ;
- une provision pour risque de EUR 35 millions sur la filiale Dexia Mexico relative à des pertes consécutives à des cessions d'actifs.

Le poste gains ou pertes sur les actifs immobilisés s'élève à EUR -1 534 millions. Des dépréciations sur les titres de participation ont été constatées dans le contexte de la mise en extinction ou de vente de certaines filiales.

En 2012, le poste comprend notamment les dépréciations des participations dans :

- Dexia Kommunalkredit Bank pour EUR 160 millions ;
- Dexia Sabadell SA pour EUR 382 millions ;
- Dexia Crediop pour EUR 581 millions ;
- Dexia Municipal Agency pour EUR 395 millions.

2.2. Bilan

Le total de bilan au 31 décembre 2012 s'élève à EUR 172 milliards contre EUR 180 milliards en 2011, soit une baisse de 4 %.

ACTIF

a. Encours de crédits à la clientèle

Au 31 décembre 2012, l'encours global des créances sur la clientèle marque un recul de 4,9 % pour s'établir à EUR 39 milliards (contre EUR 41 milliards à fin décembre 2011) du fait de l'arrêt de l'activité commerciale en 2012.

b. Titres de transaction, de placement et d'investissement

La valeur totale des titres détenus atteint EUR 52 milliards contre EUR 51 milliards à fin 2011. L'évolution des différents portefeuilles est présentée dans l'annexe aux comptes. Ils sont pour l'essentiel constitués d'obligations françaises et étrangères, de titres de créances négociables et d'effets publics. La stabilisation du niveau du portefeuille de titres s'explique d'une part par l'achat au groupe Banque Internationale à Luxembourg d'un portefeuille de titres de EUR 7,7 milliards de nominal, avec une décote de EUR 1,2 milliard et d'autre part, par des cessions et l'amortissement naturel du portefeuille.

c. Titres de participation, parts dans les entreprises liées

Les titres de participation s'établissent à EUR 1,2 milliard contre EUR 2,5 milliards à fin 2011, soit une baisse de EUR 1,4 milliard. Cette baisse significative résulte des dépréciations des titres de participation des filiales de Dexia Crédit Local. Dexia Crédit Local a enregistré des provisions pour dépréciation des titres de ses filiales Dexia Sabadell SA pour EUR 382 millions, Dexia Kommunalkredit Bank pour EUR 160 millions et Dexia Crediop pour EUR 581 millions. Ces dépréciations ont été constatées dans le contexte de la mise en extinction de ses filiales ou de la revue de leur valeur d'utilité.

Également, suite à la cession de Dexia Municipal Agency le 31 janvier 2013 au prix d'un euro, Dexia Crédit Local a enregistré une provision complémentaire pour dépréciation des titres de sa filiale de EUR 395 millions.

Les prises de participation significatives et prises de contrôle sont rap- pelées ci-après :

Prises des participations intervenues en 2012 représentant plus de 66 % du capital

- Dexia LdG Banque SA au capital de EUR 20 000 001

PASSIF

a. Banques et établissements financiers

L'endettement de Dexia Crédit Local auprès des établissements de crédit s'élève à EUR 57 milliards au 31 décembre 2012 contre EUR 78 milliards fin 2011.

Ce poste est en baisse en raison des émissions réalisées dans le cadre du mécanisme de garantie des États.

La part du refinancement auprès des banques centrales représente EUR 17,4 milliards au 31 décembre 2012 contre EUR 9,2 milliards au 31 décembre 2011.

b. Dettes représentées par un titre

L'importance des dettes représentées par un titre dans le total du passif est un élément caractéristique du bilan de Dexia Crédit Local. Au 31 décembre 2012, il s'établit à EUR 90 milliards contre EUR 72 milliards à fin 2011. Il convient de noter que ce montant global inclut EUR 74 milliards de dettes moyen et long terme émises dans le cadre du programme des garanties accordées par les États à Dexia Crédit Local en 2008 et 2011.

c. Délais de paiement des fournisseurs

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, Dexia Crédit Local doit publier chaque année la décomposition du solde de ses dettes à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance. Les dettes fournisseurs de Dexia Crédit Local représentent un montant non significatif du total de bilan de la société. La pratique de Dexia Crédit Local est de régler à 45 jours par défaut ses factures sauf si un accord contractuel signé avec le fournisseur prévoit un délai de règlement à 30 jours ou 60 jours selon les cas.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à EUR 1,3 million au 31 décembre 2012 et présentent une antériorité inférieure à 30 jours.

3. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

	2008	2009	2010	2011	2012
SITUATION FINANCIÈRE					
Capital social (en EUR)	500 513 102	500 513 102	500 513 102	500 513 102 ⁽¹⁾	1 286 032 212 ⁽²⁾
Nombre d'actions	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757	223 657 776
RÉSULTATS GLOBAUX (en EUR)					
Chiffre d'affaires	9 182 903 606	4 466 379 454	2 252 572 210	2 959 081 434	3 627 154 228
Bénéfice avant charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	566 890 589	486 708 671	(825 474 016)	(2 433 312 349)	(2 617 452 491)
Charge d'impôts sociétés	448 898 743	(90 171 250)	314 136 349	(536 307 767)	(15 803 247)
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	(4 936 685 153)	699 114 408	(1 530 340 831)	(4 435 388 577)	(932 703 020)
Bénéfice distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
RÉSULTATS RÉDUITS À UNE ACTION (en EUR)					
Chiffre d'affaires	105,50	51,31	25,88	33,99	16,22
Bénéfice après charges d'impôts sociétés et avant dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	1,36	6,63	(6,07)	(34,12)	(11,7)
Charge d'impôts sociétés	5,16	(1,04)	3,61	(6,16)	(0,07)
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	(56,71)	8,03	(17,58)	(50,95)	(4,17)
Bénéfice distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif de fin d'année	1 737	1 472	1 341	1 276	1 132
dont cadres	1 267	1 123	1 004	955	885
dont non cadres	470	349	337	321	247
Montant de la masse salariale (en EUR)	134 280 062	134 004 648	128 807 172	104 489 065	84 162 812
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales etc.) (en EUR)	49 038 929	41 976 934	36 542 329	33 539 417	32 379 243

(1) Par décision de l'assemblée générale mixte du 22 décembre 2011, Dexia Crédit Local a augmenté son capital en numéraire de EUR 4,2 milliards et réduit son capital de EUR 4,2 milliards. Le capital social est resté inchangé à EUR 500,5 millions.

(2) L'augmentation de capital a entraîné une modification importante de la structure de l'actionariat du groupe, les États belge et français détenant respectivement 50,02 % et 44,40 % du capital de Dexia SA à l'issue de l'émission des nouvelles actions.

Cette augmentation a permis à Dexia SA de souscrire à l'augmentation de capital de Dexia Crédit Local dont le conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 19 décembre 2012, conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 12 décembre 2012, d'augmenter le capital d'un montant d'environ EUR 2 milliards, prime d'émission comprise. Le capital social de Dexia Crédit Local SA a été porté de EUR 500 513 102,75 à EUR 1 286 032 212.

Données concernant le capital et l'action

1. Montant du capital social et nombre d'actions le composant

Au 31 décembre 2012, le capital social de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 1 286 032 212 ; il est divisé en 223 657 776 actions de EUR 5,75 de valeur nominale, chacune assortie d'un droit de vote et ne faisant l'objet d'aucun nantissement.

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de Dexia Crédit Local.

Le 12 décembre 2012, l'assemblée générale mixte a décidé le principe d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un plafond global de EUR 2 milliards et a délégué sa compétence au conseil d'administration pour décider de sa mise en œuvre, le cas échéant, en fixer les modalités.

Le 19 décembre 2012, le conseil d'administration, agissant sur délégation de compétence de l'assemblée générale, a décidé de mettre en œuvre une augmentation de capital avec maintien du droit

préférentiel de souscription des actionnaires existants, d'un montant total de EUR 1 999 999 958,16 (prime comprise), par émission de 136 612 019 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,75 pour un prix d'émission unitaire de EUR 14,64. Le 31 décembre 2012, la société Dexia SA agissant par son établissement stable à Paris, a souscrit à l'intégralité des 136 612 019 actions qui faisaient l'objet de l'augmentation de capital susvisée et a libéré l'intégralité de sa souscription.

Le capital social de la société a ainsi été porté de EUR 500 513 102 à EUR 1 286 032 212.

Hormis la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2012 précitée, et intégralement utilisée par le conseil, il n'a été accordé aucune autre délégation par l'assemblée générale au conseil d'administration.

2. Répartition du capital social

Le capital social de Dexia Crédit Local est détenu, directement, en quasi-totalité par Dexia SA. Chacun des membres du conseil d'administration détient une action nominative de la société, conformément à l'article 14 des statuts de la société.

Cette répartition n'a enregistré aucun mouvement significatif depuis 5 ans.

	2008	2009	2010	2011	2012
Capital (en EUR)	500 513 102	500 513 102	500 513 102	500 513 102	1 286 032 212
Nombre d'actions	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757	223 657 776
Dexia SA	99,98 %	99,98 %	99,98 %	99,99 %	99,99 %
Particuliers	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,01 %	0,01 %

Indirectement, via Dexia SA, le capital de Dexia Crédit Local est notamment détenu à :

- 50,02 % par l'État belge ;
- 44,4 % par l'État français ;
- 1,11 % par la Caisse des Dépôts.

3. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Il n'a été mis en distribution aucun dividende au titre des trois précédents exercices.

Compte tenu de la perte nette de EUR 2,04 milliards enregistrée au titre de 2012, le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale de ne pas verser de dividende aux actionnaires pour l'exercice 2012.

Informations sociales, environnementales et sociétales

LA DÉMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE DEXIA CRÉDIT LOCAL

Dexia Crédit Local, filiales et succursales s'inscrivent dans la démarche développement durable du groupe Dexia.

Depuis 2001, le groupe Dexia a publié un rapport développement durable dédié à sa démarche de responsabilité sociale, environnementale et sociétale (RSE). Dorénavant, le rapport est publié au niveau des entités opérationnelles.

LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE FRANÇAIS RELATIF AU REPORTING RSE

L'article 22 de la loi « Grenelle 2 » de juillet 2010, amendé par la loi « Warsmann 4 » de mars 2012, modifie à compter de l'exercice 2012 l'article L. 225-102-1 du Code de commerce tel qu'il résultait de l'article 116 de la loi NRE (Nouvelles régulations économiques) de 2001. Cette partie du rapport présente les informations RSE de Dexia Crédit Local telles que modifiées par la loi.

MÉTHODOLOGIE

En tant que société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, Dexia Crédit Local doit, au sein de son rapport de gestion, exposer les actions menées et les orientations prises pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Les informations à mentionner couvrent 42 thématiques structurées en trois catégories : les informations sociales, les informations environnementales et les informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Le périmètre de *reporting* RSE est celui des comptes financiers consolidés. Les filiales de Dexia Crédit Local concernées par le *reporting* RSE sont Sofaxis, Domiserve et Public Location Longue Durée pour la France. À l'international, les entités concernées sont Dexia Crediop, Dexia

Crédit Local Dublin, Dexia Crédit Local New York, Dexia Israel, Dexia Kommunalbank Deutschland AG et Dexia Kommunalkredit Bank AG.

Il est à noter que certaines thématiques ne concernent pas Dexia Crédit Local et ses filiales ou succursales du fait de la nature de leurs activités ou de l'actualité du groupe. Ces thématiques exclues car non significatives ou non matérielles sont :

- le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement ;
- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ;
- l'utilisation des sols ;
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;
- les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme ;

Les mouvements du personnel (embauches, licenciements, etc.), l'absentéisme, les rémunérations, la formation ainsi que les données relatives à l'accidentologie sont communiquées sur le périmètre de UES (Dexia Crédit Local France incluant les détachés à Dexia SA Paris et Dexia CLF Banque), ces informations ne faisant pas l'objet d'une consolidation au niveau mondial.

Dexia Crédit Local a mandaté les cabinets Deloitte et Mazars pour la validation des données extra-financières communiquées ci-après pour l'année 2012.

Les chiffres validés sont accompagnés du symbole ✓.

1. Informations sociales

1.1. Informations relatives à l'emploi

EFFECTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2012 ET RÉPARTITION PAR SEXE ET CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

L'effectif total de Dexia Crédit Local (Dexia Crédit Local France incluant les détachés à Dexia SA Paris et Dexia CLF Banque) était de 1 170 personnes au 31 décembre 2012, contre 1 331 personnes en 2011. Dexia Crédit Local a embauché un total de 77 salariés (contre 376 en 2011), dont 23 à durée indéterminée, 49 à durée déterminée et 5 en contrats

d'alternance. À ces recrutements, s'ajoutent 8 stagiaires reçus dans le cadre de leur stage d'études.

(équivalent temps plein moyen)	2011	2012
Personnel de direction	9,0	7,0
Cadres	1 081,9	993,2
Employés	181,4	132,4
Ouvriers et autres	-	-
TOTAL	1 272,3	1 132,6

(Périmètre UES Dexia Crédit Local France – Dexia CLF Banque)

Répartition des salariés par âge et catégorie socioprofessionnelle (✓ : données 2012)

Année 2012	<25 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	De 35 à 39 ans	De 40 à 44 ans	De 45 à 49 ans	De 50 à 54 ans	De 55 à 59 ans	60 ans et +	Total
Personnel de direction	0	0	0	2	0	3	0	2	0	7
Cadres	6	115	190	245	178	126	77	56	20	1 013
Employés	17	18	22	28	15	24	14	9	3	150
Ouvriers et autres										
TOTAL	23	133	212	275	193	153	91	67	23	1 170

(Périmètre UES Dexia Crédit Local France – Dexia CLF Banque)

Répartition des salariés par branche (✓ : données 2012)

	2011	2012
Dexia Crédit Local UES France (hors salariés détachés Dexia SA)	1 113	997
Dexia SA France (salariés détachés Dexia SA)	218	173
Dexia Sofaxis	450	458
Dexia Crediop	201	193
Autres implantations Europe	257	236
Autres implantations hors Europe	185	142
TOUTES CATÉGORIES	2 424	2 199

(Périmètre Dexia Crédit Local consolidé)

Répartition des salariés par zone géographique (✓ : données 2012)

	2011	2012
France (incluant détachés Dexia SA France)	1 781	1 628
Espagne/Portugal	50	38
Italie	201	193
Autres Europe	207	198
Amérique du Nord	183	141
Autres hors Europe	2	1
TOTAL	2 424	2 199

(Périmètre Dexia Crédit Local consolidé)

Répartition des salariés par sexe (✓ : données 2012)

	2011	2012
Hommes	ND	1 084
Femmes	ND	1,115
TOTAL	2 424	2 199

(Périmètre Dexia Crédit Local consolidé)

Recours à l'intérim

Un intérimaire présent au 31 décembre 2012.

Mouvements de personnel en CDI (✓ : données 2012)

	2011	2012
Embauches CDI	94	23
Licenciements CDI	28	22
Démissions CDI	74	87
Passage de CDD en CDI	ND	7
Embauches CDD (inclus alternants)	ND	54
Licenciements CDD	ND	1
Démissions CDD	ND	4

(Périmètre UES Dexia Crédit Local France – Dexia CLF Banque)

1.2. Mesures structurelles / PSE

Après avoir été frappé par la crise des subprimes et la crise financière de 2008, le groupe Dexia a connu de très fortes difficultés économiques qui l'ont contraint à mettre en oeuvre un plan de résolution ordonnée dès octobre 2011. Dexia sera désormais quasi exclusivement constituée de la société Dexia Crédit Local (les filiales étant en cours de cession ou en gestion extinctive) et a vocation à devenir une société de défaisance. Parallèlement, Dexia Crédit Local participe à la création d'une société de financement du secteur public local qui va être cédée à l'État français et à la Caisse des Dépôts (transfert des moyens et des personnels nécessaires) afin de permettre le redémarrage de l'activité du financement du secteur public local.

Les moyens du groupe Dexia doivent donc être pris en compte au regard de sa situation économique extrêmement difficile et du contrôle étroit de la Commission européenne ainsi que des États français et belge.

L'ensemble du projet de restructuration a été présenté à compter du 28 septembre 2012 aux représentants du personnel puis aux salariés.

Un processus étroit de concertation a été établi dans le respect de la culture de dialogue social qui a toujours prévalu chez Dexia.

Le plan de sauvegarde de l'emploi reprend notamment les mesures sociales d'accompagnement négociées avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise et actées dans le cadre de :

- l'accord collectif relatif à l'approche sociale au sein de l'UES Dexia Crédit Local en date du 10 février 2012 entérinant les mesures sociales négociées lors du plan de sauvegarde de l'emploi de 2009,
- l'accord du 25 avril 2012 relatif à la restructuration de l'activité des financements de projet ;
- l'accord de gestion sociale du 5 octobre 2012 complété de deux avenants du 31 octobre 2012 et du 18 décembre 2012.

Depuis février 2012, le comité d'entreprise est assisté par un expert-comptable afin de lui apporter un éclairage sur les aspects économiques et organisationnels du projet. Le 18 décembre 2012, un rapport a été présenté en ce sens lors de la douzième réunion du comité d'entreprise sur le projet depuis le 28 septembre 2012.

Le 11 janvier 2013, le comité d'entreprise a rendu son avis sur le projet de réorganisation de l'UES Dexia Crédit Local – Dexia CLF Banque dans le cadre de la restructuration du groupe Dexia et de la mise en place d'un nouveau schéma de financement du secteur public local français et du projet de départs volontaires et du plan de sauvegarde de l'emploi.

Le 15 février 2013, la société a constaté que sur les 361 suppressions de poste telles qu'envisagées au début de la procédure sociale, 190 suppressions de postes ont été évitées grâce aux postes vacants et créés dans le cadre de la réorganisation et aux mesures négociées (reclassements internes anticipés, reclassements internes, départs volontaires anticipés et non anticipés avec un projet professionnel abouti).

En euros	2011			2012		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Personnel de direction	214 285	240 000	217 500	213 333	212 500	213 125
Cadres	68 662	56 372	63 524	68 283	57 000	63 361
Employés	36 731	37 394	37 340	37 054	37 518	37 476
Ouvriers et autres	-	-	-	-	-	-
MOYENNE	69 897	52 832	61 429	69 277	53 308	61 430

(Périmètre UES Dexia Crédit Local France – Dexia CLF Banque)

1.3. Rémunérations et avantages sociaux

POLITIQUE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

Le dispositif mis en place au sein du groupe prévoit que le comité des nominations et des rémunérations de Dexia SA prépare l'ensemble des points relatifs à la politique de rémunération. Ses propositions sont soumises au conseil d'administration de Dexia SA qui décide des mesures adéquates. La politique de rémunération ainsi validée est soumise au conseil d'administration de Dexia Crédit Local pour approbation.

Dexia définit sa politique de rémunération avec la volonté de respecter trois principes clés. La politique de rémunération doit être :

- conforme aux pratiques de marché adaptées ;
- transparente ;
- conforme aux réglementations.

Cette approche concerne les rémunérations fixes (non liées à la performance) et les éventuelles rémunérations variables (liées à la performance) dont les principes généraux sont applicables à l'ensemble des collaborateurs. Parmi ces principes figurent l'alignement sur le risque des politiques et pratiques en matière de rémunération avec notamment la recherche d'un équilibre entre rémunération fixe et rémunération variable n'encourageant pas une prise de risque excessive ainsi que la détermination de dispositifs permettant d'apprécier le lien entre performance et rémunération variable.

En vue de se conformer aux règles et recommandations en matière de bonne gouvernance et de saines pratiques de rémunération, le groupe Dexia a, pour éviter toute incitation à une prise de risque excessive, souhaité réduire la part variable de la rémunération de ceux de ses collaborateurs ayant contractuellement un droit individuel à une part variable. Corrélativement, l'octroi d'un complément exceptionnel invariable de rémunération (dénommé « complément salarial ») a été proposé aux salariés concernés en vue d'augmenter la rémunération non liée à la performance. Il s'agit d'un complément récurrent dont l'octroi est soumis à une condition de présence au sein de Dexia Crédit Local le dernier jour du trimestre auquel le complément salarial se rapporte.

Par ailleurs, des dispositions particulières sont applicables à une population spécifiquement identifiée en raison de ses missions de nature à impacter le profil de risque du groupe Dexia. Voir p. 52 du présent rapport).

RÉMUNÉRATION ANNUELLE MOYENNE ET ÉVOLUTION ET RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Rémunération annuelle moyenne des continuent présents (✓ : données 2012)

Il s'agit des salariés en CDI, présents deux années consécutives. Les salariés ayant changé de catégorie sont comparés dans la catégorie à laquelle ils appartiennent la deuxième année.

MASSE SALARIALE BRUTE DISTRIBUÉE

En 2012, le montant annuel de la masse salariale brute distribuée s'élève à EUR 83,98 millions (en 2011, ce montant était de EUR 90,47 millions).

CHARGES PATRONALES

En 2012, le montant annuel des charges patronales s'élève à EUR 50,49 millions (en 2011, ce montant était de EUR 53,16 millions).

APPLICATION DU TITRE IV DU LIVRE IV DU CODE DU TRAVAIL : INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Intéressement

Conformément à l'accord du 28 juin 2011, la masse distribuable représente 4,50 % du *Gross Operating Income* (GOI) consolidé du métier *Public and Wholesale Banking* du groupe Dexia Crédit Local, pondérée par un coefficient K de réalisation de l'objectif budgétaire de *deleveraging* en volume.

Une condition d'ancienneté de trois mois dans l'entreprise est exigée pour pouvoir bénéficier de l'intéressement.

Les montants d'intéressement versés sont répartis en deux sous masses distinctes : pour 60 %, au prorata du temps de présence de chaque bénéficiaire ; pour 40 %, proportionnellement à la rémunération annuelle brute versée de l'exercice considéré (avec un plafond égal à trois fois le plafond annuel de la sécurité sociale au 31 décembre de l'exercice).

Les sommes issues de l'intéressement peuvent être directement perçues par les bénéficiaires et/ou placées dans le plan d'épargne groupe et/ou placées dans le PERCOI. Elles donnent lieu à un abondement de 100 % des versements dans la limite de EUR 1 000 bruts de l'employeur si elles sont investies sur un ou plusieurs fonds du PERCOI.

Les sommes afférentes à l'intéressement pour les trois derniers exercices sont les suivantes (montants bruts hors abondement) :

- exercice 2010 : la somme affectée s'élève à EUR 8 millions (versement en 2011) ;
- exercice 2011 : la somme affectée s'élève à EUR 8,45 millions (versement en 2012) ;
- exercice 2012 : la somme provisionnée s'élève à EUR 500 000 (versement en 2013).

Participation

Conformément à l'accord du 28 juin 2011, la réserve spéciale de participation (RSP) est calculée selon la formule légale.

Le bénéfice de la participation est subordonné à la même condition d'ancienneté que l'intéressement.

La répartition de la participation est effectuée de façon proportionnelle à la rémunération annuelle, dans la limite de quatre fois le plafond de la sécurité sociale ; en outre, le montant des droits attribués à un même salarié ne peut, pour un exercice donné, excéder une somme égale aux trois quarts de ce même plafond.

Les sommes issues de la participation peuvent être directement perçues par les bénéficiaires et/ou placées dans le plan d'épargne groupe et/ou placées dans le PERCOI et/ou placées sur le compte courant bloqué.

Les montants bruts afférents à la participation pour les trois derniers exercices sont les suivants :

- exercice 2010 : compte tenu de la situation du groupe Dexia Crédit Local, aucune somme n'a été distribuée au titre de la participation ;
- exercice 2011 : compte tenu de la situation du groupe Dexia Crédit Local, aucune somme n'a été distribuée au titre de la participation ;
- exercice 2012 : compte tenu de la situation du groupe Dexia Crédit Local, aucune somme n'a été provisionnée au titre de la participation.

PLAN D'ACTIONNARIAT

Les salariés de Dexia Crédit Local ont accès aux plans d'actionnariat mis en place au niveau de l'ensemble du groupe Dexia, sachant qu'aucun nouveau plan d'actionnariat n'a été mis en place depuis 2009.

Les titres figurant dans les fonds communs de placement ou directement détenus par les salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe sont ceux émis par Dexia SA, holding faitier de droit belge du groupe.

PLAN ÉPARGNE ENTREPRISE

La direction et l'ensemble des organisations syndicales ont signé le 11 juin 2010, un accord d'adhésion au PERCOI Dexia permettant d'offrir aux salariés un support et un accompagnement financier dans la perspective de leur retraite. Ce dispositif vient compléter l'ensemble de l'offre d'épargne salariale proposée en y ajoutant un volet long terme.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES À L'ORGANE EXÉCUTIF ET AUX PERSONNES DONT LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ONT UNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR LE PROFIL DE RISQUE DE L'ENTREPRISE

La politique de rémunération du groupe Dexia contient des dispositions particulières applicables à une population spécifiquement identifiée en raison de ses missions de nature à impacter le profil de risque du groupe Dexia.

Il s'agit principalement des membres des comités de direction et exécutif des principales entités du groupe Dexia, dont Dexia Crédit Local, ainsi que des collaborateurs dont la rémunération totale excède EUR 350 000 par an ou dont la rémunération variable octroyée au cours d'une année dépasse 100 % de la rémunération fixe annuelle.

En cas d'octroi de rémunération variable, elle n'excédera pas 1,5 fois la rémunération fixe.

Le paiement d'une partie de la rémunération variable sera différé et subordonné à la réalisation de conditions (dont un maintien du niveau de performances) à réaliser sur trois ans (à compter de l'année qui suit l'octroi). La partie différée de la rémunération variable s'élèvera en principe à 40 %. Elle correspondra à des taux allant de 50 % à 70 % selon des seuils définis pour les rémunérations variables excédant EUR 700 000.

La rémunération variable sera payée en partie (à hauteur de 50 % maximum) en espèces et en partie sous la forme d'instruments *equity linked* (titres représentatifs du capital ou instruments inspirés des hybrides *Tier 1* au sens de la directive CRD3, au choix du bénéficiaire), lesquels feront l'objet d'une période de rétention d'un an maximum.

Dans le respect des dispositions légales et contractuelles existantes, les indemnités de départ octroyées conventionnellement à un dirigeant ou professionnel de marché n'excéderont en principe pas douze mois de rémunération fixe et variable (voire dix-huit mois dans des circonstances particulières). En outre, la convention prévoyant l'octroi d'une indemnité de départ sera assortie d'une condition de performance.

1.4. Organisation du temps de travail

L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

En ce qui concerne Dexia Crédit Local et Dexia CLF Banque, selon l'accord cadre du 14 novembre 2000 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2001, l'horaire hebdomadaire moyen pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours.

L'horaire hebdomadaire moyen varie entre 35 et 39 heures au sein des filiales françaises et internationales de Dexia Crédit Local. Elles se plient toutes aux dispositions prévues par les conventions collectives ou le code du travail local. Des accords spécifiques ont également été signés, notamment chez Sofaxis et Domiserve.

SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

Sur le périmètre UES, sur un effectif de 135 collaborateurs à temps partiel (135 également en 2011), 102 travaillent aux quatre cinquièmes, principalement dans le cadre d'absences le mercredi. 7 personnes sont en congé parental au 31 décembre 2012.

Dans certaines entités internationales, des dispositions particulières en termes d'aménagement du temps de travail ont été prises. Par exemple, en Italie, Dexia Crediop accède favorablement aux demandes de travail à temps partiel.

RECOURS AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Dexia Crédit Local a peu recours aux heures supplémentaires. Le nombre total d'heures supplémentaires payées en 2012 a été de 22 207 heures (contre 34 426 heures en 2011) pour un montant brut de EUR 639 065 (contre EUR 963 619 en 2011), effectuées par 448 personnes et représentant l'équivalent de 38 % de l'effectif total de la société.

ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme constaté en 2012 a été de 2,6 % ✓

Le taux d'absentéisme prend en compte les absences pour maladie, congés maternité, paternité.

1.5. Relations sociales

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

Le groupe reconnaît et respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective. Tout collaborateur peut établir ou adhérer à une organisation syndicale de son choix. Le groupe reconnaît également et respecte, dans le cadre des lois et règlements qui lui sont applicables, le droit de ses collaborateurs, dans le cadre de négociations collectives relatives à la relation de travail, d'être représentés par leur(s) syndicat(s).

Il existe au sein de Sofaxis un comité d'entreprise, un CHSCT et des délégués du personnel. L'entité compte deux organisations syndicales avec lesquelles l'entreprise négocie ses accords collectifs et fixe chaque année un calendrier social.

En Allemagne, des réunions sont régulièrement organisées entre la direction de Dexia Kommunalbank Deutschland AG et les syndicats. L'ensemble du personnel est convié régulièrement par la direction à des points sur la situation de l'entité. Les syndicats organisent en outre au moins deux fois par an des réunions destinées à l'ensemble du personnel. Plusieurs accords collectifs ont été conclus à l'initiative des syndicats concernant des questions opérationnelles.

En Italie, le département des relations sociales de Dexia Crediop se charge des négociations avec les syndicats et peut être consulté par les collaborateurs de l'entité. Ce département gère également les questions administratives liées à l'accès au fonds de solidarité par les personnels de banque, suite notamment aux multiples modifications intervenues au niveau de la législation de la sécurité sociale italienne.

Les entités au sein desquelles les syndicats ne sont pas représentés ou qui ne disposent pas de représentants du personnel (i. e. Dexia Crédit Local Dublin, Dexia Kommunalkredit Bank AG, Dexia Crédit Local New York, Dexia Israel) appliquent les dispositions de leurs conventions collectives.

ACCORDS SIGNÉS

- La direction et l'ensemble des organisations syndicales ont signé, le 27 janvier 2011, un accord qui reflète la volonté des parties de préserver l'emploi par une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et par la mise en oeuvre d'un mode opératoire visant à encadrer les mobilités et les repositionnements nécessaires pour les collaborateurs concernés par des suppressions ou transferts de poste.

Cet accord prévoit ainsi une démarche complète d'accompagnement des mobilités des collaborateurs : information sur le dispositif, accès aux postes disponibles, identification des profils, des compétences et des souhaits des collaborateurs, mise en place de formations nécessaires, suivi dans le nouveau poste.

L'objet de cet accord est de repositionner les collaborateurs dans un projet professionnel motivant.

- Des négociations relatives à l'intéressement et à la participation se sont tenues au cours du second trimestre 2011, l'accord d'intéressement ayant été conclu en 2008 pour trois ans et l'accord de participation ayant été conclu uniquement pour l'exercice 2010, il convenait de renégocier ces deux accords :

– un accord d'intéressement sur trois ans a donc été renégocié pour les exercices 2011, 2012 et 2013 ;

– un accord de participation a, quant à lui, été conclu uniquement pour l'exercice 2011 avec la mise en place de la formule légale de participation et non plus, comme par le passé, d'une formule dérogatoire basée sur le résultat net part du groupe.

- En 2010, un PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif) avait été mis en place permettant ainsi de placer les sommes issues de l'intéressement et de la participation dans ce plan d'épargne en complément des autres possibilités, avec un abondement de l'entreprise à hauteur de 100 % des sommes versées dans la limite d'un plafond de EUR 500 par collaborateur. La direction a pris l'engagement de conserver une partie du budget alloué à l'intéressement et à la participation pour porter ce plafond de EUR 500 à EUR 1 000 à partir du 1^{er} janvier 2012.

De surcroît, conformément à la loi n° 2010-1 330 du 9 novembre 2011 portant réforme des retraites et visant à élargir les sources d'alimentation des plans d'épargne pour la retraite afin de favoriser leur développement, les salariés peuvent dorénavant verser sur le PERCO des sommes correspondant à des jours de repos non pris. Cette affectation est admise dans la limite de cinq jours par an.

Les jours de repos ne se limitent pas aux jours de congés payés : les jours de réduction du temps de travail, les jours de récupération, les jours exceptionnels semestriels et les jours de fractionnement peuvent être affectés au PERCO. Le congé annuel ne peut être affecté que pour sa durée excédant 24 jours ouvrables. Un accord a été signé sur cette possibilité d'affectation des jours de repos non pris au PERCO en date du 26 septembre 2011.

- L'accord sur l'emploi des seniors du 21 octobre 2011 reprend dans ses grandes lignes le plan d'action relatif à l'emploi des seniors mis en place en décembre 2009. Il comporte deux objectifs principaux :

– maintenir le taux d'emploi des collaborateurs de 55 ans et plus avec un objectif de progression de 0,5 % annuel (sur trois ans),

– atteindre un taux de recrutement de salariés d'au moins 50 ans de 3 % des volumes de recrutements CDI et CDD de Dexia Crédit Local.

En 2012, les accords suivants ont été conclus et signés :

- Accords relatifs à l'intéressement et à la participation – 29 juin 2012 : les montants au titre de l'intéressement et de la participation sont plafonnés à EUR 8,50 millions. Possibilité de placer les sommes issues de l'intéressement et de la participation dans le PERCO avec un abondement de l'entreprise à hauteur de 100 % des sommes versées dans la limite d'un plafond de EUR 1 000 par collaborateur.
- Signature d'un accord de participation pour une durée d'un an reprenant la formule légale et introduisant la possibilité de transférer des avoirs bloqués du compte courant bloqué vers le plan d'épargne groupe (PEG) et/ou le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCOI).
- Signature d'un avenant à l'accord d'intéressement triennal : modification de la formule de calcul prévue initialement dans l'accord avec une neutralisation du coefficient booster.
- Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes – 13 avril 2012 : cet accord a été conclu pour une durée de trois ans et reprend les principales mesures existantes dans le

cadre du précédent accord telles que la mise en place d'indicateurs de suivi sur les thèmes de la communication et sensibilisation, du recrutement, la formation professionnelle, la gestion des carrières- mobilités-promotions, la conciliation vie professionnelle-vie personnelle et la rémunération.

UN DIALOGUE DENSE AVEC LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES

Taux de participation	62,64 %	Nombre de sièges au Comité d'entreprise	
		% de représentativité	Titulaires
CFDT	46,50 %	6	6
Liste d'union SNB-CFE/CGC-CFTC	29,70 %	3	3
CGT	13,80 %	1	1
FO	9,80 %	1	1

- Un comité d'entreprise européen au niveau groupe à Bruxelles.
- Un comité d'entreprise composé de onze membres titulaires et onze membres suppléants (32 réunions en 2012).
- Une délégation syndicale composée de neuf délégués syndicaux titulaires et de six suppléants (neuf réunions de négociation en 2012).
- Des délégués du personnel (douze réunions en 2012) : une délégation qui représente l'Île-de-France et qui se compose de douze membres titulaires et de douze suppléants ainsi qu'une autre délégation qui représente les autres régions françaises et qui se compose de six membres titulaires et de six suppléants.
- Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) composé de sept membres titulaires (quatre réunions ordinaires et dix réunions extraordinaires en 2012).

Chez Sofaxis, plusieurs accords collectifs ont été signés avec les partenaires sociaux concernant le temps de travail, l'égalité, la GPEC/l'emploi des seniors. Deux accords portant sur l'épargne salariale (intéressement depuis 2011) ont également été signés.

1.6. Santé et sécurité

LES CONDITIONS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Politique de santé et sécurité au travail

Les conditions de travail au sein du groupe Dexia doivent assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de chacun des collaborateurs. Des règles relatives à la sécurité et à la santé sur les lieux de travail sont en vigueur dans toutes les entités du groupe.

Nombre de réunions du CHSCT (au cours de l'année) : quatre réunions ordinaires et dix réunions extraordinaires sur l'information du PSE.

Un accord de méthode sur le stress au travail a été signé en 2010.

Les filiales et succursales françaises et internationales de Dexia Crédit Local se conforment toutes aux réglementations locales en vigueur et

appliquent des procédures spécifiques liées à la sécurité et la santé des collaborateurs au travail. Les documents liés à la sécurité et à la santé au travail sont remis aux collaborateurs qui doivent les signer lors de leur arrivée dans l'entité. Ces documents sont également accessibles sur les intranets locaux et mis à jour régulièrement.

- Sofaxis dispose d'un CHSCT en charge des conditions de santé et de sécurité. S'y ajoute une direction de la sécurité qui est transversale à l'entreprise et qui regroupe à la fois des membres des instances représentatives du personnel et des membres de la direction en charge de la sécurité, des ressources humaines, de la gestion des infrastructures et des équipements et de la communication interne. Une enquête de climat social est menée chaque année et donne lieu à la définition d'axes d'amélioration que ce soit à l'échelle de l'entreprise en liaison avec les instances représentatives du personnel ou à l'échelle des différentes directions de l'entreprise : elle porte sur les conditions de travail, l'organisation, le management, les ressources humaines, la sécurité...

En matière de sécurité et conditions de travail, l'entreprise est certifiée OHSAS 18001. À ce titre, un document unique est mis à jour chaque année par la direction de la sécurité.

Sofaxis met en œuvre des actions en matière de prévention et de sécurité au travail, de handicap, de pénibilité, et de prévention du stress.

- En Allemagne, Dexia Kommunalbank Deutschland AG se plie aux dispositions de la loi *Bildschirmarbeitsplatzverordnung* qui stipule que le poste de travail doit être audité au moins une fois par un cabinet spécialisé externe accompagné d'un représentant du CHSCT.

En outre, Dexia Kommunalbank Deutschland AG est inspecté plusieurs fois par an par un cabinet externe et le CHSCT, le service médical est associé à une inspection par an. Chaque inspection s'attache à vérifier les conditions de sécurité et de santé (la santé et plus spécifiquement la vue des collaborateurs font l'objet d'une attention particulière), la prévention des incendies, le système d'alarme, les issues de secours, etc. De nouvelles dispositions légales sont entrées en vigueur concernant les risques psychosociaux et le stress qui feront désormais partie des points audités lors des prochaines inspections.

- Conformément à la législation italienne, Dexia Crediop organise périodiquement des sessions de formation à la sécurité et la santé dispensées par des professionnels. Les collaborateurs disposent également d'une rubrique santé et sécurité sur l'intranet à partir de laquelle ils peuvent se former.

Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue en 2012

Formation continue	% affecté à la formation continue	Montant en euros de la masse salariale de l'année N
2012	2,94 %	EUR 83 977 927
2011	3,46 %	EUR 90 469 716
2010	3,89 %	EUR 93 013 926

LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION

Les filiales françaises et internationales de Dexia Crédit Local encouragent toutes leurs collaborateurs à se former ou à renforcer leurs compétences par des formations métiers, légales et réglementaires, et non techniques. Leur volonté est de s'assurer que chaque collaborateur, nouvel arrivant inclus, dispose des compétences nécessaires à la bonne tenue de ses fonctions :

ACCIDENTOLOGIE

- Nombre d'accidents du travail et de trajet : 7 ✓
- Nombre de jours d'arrêt suite à des accidents de travail et de trajet : 211 ✓
- Taux de fréquence : 3,00 % ✓
- Taux de gravité : 0,09 % ✓
- Nombre de maladies professionnelles : 0 ✓

1.7. Formation et développement des compétences

NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS AU COURS DE L'ANNÉE

En 2012, 786 salariés ont bénéficié d'une formation continue, soit 67,2 % de l'effectif total de la société au 31 décembre 2012, contre 466 salariés en 2011, soit 35,0 % sur la base de 1 331⁽¹⁾ salariés au 31 décembre 2011.

203 salariés ont également bénéficié d'une formation interne contre 125 en 2011.

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION DISPENSÉES AU COURS DE L'ANNÉE

Le nombre d'heures de formation internes et externes en 2012 s'est élevé à 14 793,8 heures entièrement consacrées aux stages (contre 24 689 heures en 2011), soit 2,7 jours de formation par personne.

Enfin, 317 personnes ont bénéficié d'un Droit Individuel à la Formation (contre 35 personnes en 2011).

(1) Dont 0,10 % réservé à la formation des populations dites « Seniors », conformément à l'accord d'entreprise.

- Dexia Crediop mène une politique de formation active et a notamment rempli les objectifs de son plan à trois ans (2009-2011) visant à développer les compétences non techniques de ses collaborateurs et à renforcer leur expertise en conduite du changement.

1.8. Égalité de traitement

ACCORD RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES 13 AVRIL 2012

Cet accord a été conclu pour une durée de trois ans et reprend les principales mesures existantes dans le cadre du précédent accord telles que la mise en place d'indicateurs de suivi sur les thèmes de la communication et sensibilisation, du recrutement, la formation professionnelle, la gestion des carrières-mobilités-promotions, la conciliation vie professionnelle-vie personnelle et la rémunération.

Toutes les filiales françaises et internationales de Dexia Crédit Local s'engagent à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes :

- Sofaxis bénéficie depuis 2005 du label égalité, elle s'est dotée d'une charte égalité depuis juin 2005, d'un accord d'entreprise depuis le 23 juin 2009 et d'un avenant en date du 24 mai 2012 traduisant en objectifs chiffrés les engagements de l'entreprise en matière d'égalité. Ces engagements concernent les domaines de la rémunération, du recrutement, des promotions et de la formation professionnelle ;
- signataire de la charte de parentalité depuis 2010, Domiserve témoigne de sa volonté de mettre en place des actions concrètes en faveur de la parentalité au sein de son entreprise ;
- en Allemagne, selon les dispositions de la loi *General Equal Treatment Act* (AGG), l'ensemble des collaborateurs de Dexia Kommunalbank Deutschland AG doit suivre une formation en ligne contre les discriminations sous toutes leurs formes. L'entité a également nommé un *General Equal Treatment Act Officer* ;
- aux États-Unis, Dexia Crédit Local New York pratique une politique de tolérance zéro vis-à-vis de toute discrimination basée sur le sexe ou de harcèlement, en interne comme en externe dans ses relations avec ses clients et ses fournisseurs.

L'INSERTION ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Depuis 2008, la Mission Handicap de Dexia Crédit Local mène des actions en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Au 31 décembre 2012, la société comptait

19 travailleurs en situation de handicap alors qu'ils n'étaient que 16 l'année précédente.

En 2012, Dexia Crédit Local a :

- poursuivi les actions de sensibilisation et de formation menées auprès de ses collaborateurs (enquête électronique pour mieux connaître le handicap, expositions organisées chez Sofaxis, action pérenne de collecte de bouchons en plastique pour financer du matériel handisport, participation aux actions de l'association « Club Être Handicap » regroupant 220 Missions Handicap, etc.) ;
- favorisé le recours au « secteur protégé et adapté » (nomination d'une responsable handicap au sein de la direction des achats, diagnostic des prestations externalisables avec à la clé la contractualisation de certains services, appui du réseau G.E.S.A.T. [Groupement d'établissements et services d'aide par le travail et d'entreprises adaptées]). Il est à noter que durant le 1^{er} trimestre 2013, de nouveaux contrats ont été signés avec le secteur protégé et adapté ;
- mis un accent particulier sur le maintien dans l'emploi de ses collaborateurs en situation de handicap dans le contexte de restructuration prévalant dans la banque (actions conjointes des équipes ressources humaines et de la Mission Handicap en lien avec les managers) ;
- optimisé son dispositif de recrutement (recrutement de stagiaires en situation de handicap au siège et chez Domiserve, formation des équipes ressources humaines au recrutement des personnes handicapées, diversification des canaux de recrutements, etc.).

À l'international, en Allemagne, Dexia Kommunalbank Deutschland AG suit les dispositions de la loi *General Equal Treatment Act* (AGG) et aux États-Unis, Dexia Crédit Local New York pratique une politique de « tolérance zéro » vis-à-vis de toute discrimination ou de harcèlement liés au handicap.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ÂGE

Les filiales françaises et internationales de Dexia Crédit Local respectent toutes les mesures en vigueur localement pour lutter contre les discriminations liées à l'âge du collaborateur :

- Sofaxis favorise la promotion de la diversité en développant l'accueil des jeunes à travers une forte progression de l'alternance (apprentissage et professionnalisation) et mène une politique de développement de l'emploi des seniors dans le cadre de son plan d'action depuis maintenant trois ans ;
- en Allemagne, Dexia Kommunalbank Deutschland AG suit les dispositions de la loi *General Equal Treatment Act* (AGG) (cf. précédemment).

2. Informations environnementales

Dans le cadre de sa politique de gestion des impacts environnementaux directs, Dexia Crédit Local et ses filiales en France et à l'étranger ont pour principal objectif la maîtrise des émissions de CO₂ issues des consommations d'énergie de ses bâtiments et des déplacements de ses collaborateurs. La banque poursuit une politique active de réduction de ses déchets et de gestion responsable des consommables.

Quelques initiatives locales sont plus particulièrement à signaler :

- Sofaxis est organisé en processus parmi lesquels un processus environnement est clairement identifié. En outre, Sofaxis est certifié ISO 14001 et ses collaborateurs sont formés aux principes de la performance durable. L'entreprise consacre EUR 80 000 par an à différents travaux liés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions. Sofaxis réalise un bilan carbone tous les deux ans et définit un plan de réduction des émissions de carbone.
- Dexia Crediop est membre de l'association Finance durable, membre du comité de coordination Agenda 21 et participe aux ateliers de travail organisés par l'Association bancaire italienne (ABI) sur le thème de l'environnement.

2.1. Gestion des déchets et gestion responsable des consommables

Les filiales françaises et internationales de Dexia Crédit Local ont toutes mis en place des systèmes de tri sélectif, de collecte et de recyclage du papier et des déchets internes (toners, déchets électriques, matériel obsolète, etc.). Les imprimantes sont paramétrées par défaut pour imprimer recto verso et noir et blanc et les bureaux sont équipés de poubelles de tri sélectif individuel.

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables et de réduction de sa consommation de papier, Dexia Crédit Local a mis en œuvre différentes actions relatives au type de papier utilisé telle que la diminution du grammage du papier et la systématisation du recours à du papier vierge recyclé, blanchi sans chlore et bénéficiant du label PEFC.

Sofaxis recycle 70 % de l'ensemble des déchets, y compris papier et matériel informatique.

Aux États-Unis, la succursale trie ses déchets à la fois dans les étages de bureaux et dans les sous-sols de manière à permettre à ses fournisseurs de les collecter correctement.

Dexia Kommunalkredit Bank AG et ses salariés adhèrent à la démarche de protection environnementale. À ce titre, Dexia Kommunalkredit Bank AG utilise du papier recyclé et a mandaté une société de gestion des déchets présentant une charte de protection de l'environnement.

(1) Les consommations reportées ne concernent que le siège de Dexia Crédit Local (Tour Dexia).

(2) Les consommations reportées concernent le siège de la société Dexia Crediop

2.2. Utilisation durable des ressources

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Afin de limiter son empreinte carbone, Dexia cherche continuellement à améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments. La banque poursuit les actions engagées dans ce domaine par la réalisation d'audits énergétiques sur plusieurs bâtiments, et par le maintien de la part d'électricité verte dans sa consommation.

Un suivi des données relatives aux consommations d'énergie est en place au niveau de Dexia Crédit Local, Dexia Crediop et Sofaxis. En 2012, les quantités d'électricité consommées ont été de 9 361 217 kWh.

Consommation d'énergie (MWh) ✓	2012
Dexia Crédit Local⁽¹⁾	
Électricité	6 354,8
Chaleur	1 182,9
Sofaxis	
Électricité	1 612
Dexia Crediop⁽²⁾	
Électricité	1 394,3

(Périmètre Dexia Crédit Local, Dexia Crediop, Sofaxis)

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, des initiatives ont été mises en place localement :

- En France, Dexia Crédit Local alimente ses principaux bâtiments depuis le 1^{er} janvier 2008 à 100 % en électricité verte.
- Sofaxis affiche une consommation d'eau annuelle maîtrisée de 2 200 m³. La filiale a renouvelé ses installations de chauffage et de climatisation et s'est fixé un objectif annuel de diminution de la consommation énergétique par équivalent temps plein. En outre, 110 m² de panneaux solaires ont été intégrés à ses bâtiments et ont produit 10 300 kWh d'électricité en 2012.
- Le personnel d'entretien de Dexia Crédit Local New York a été sensibilisé au programme *Energy Star* lancé par le gouvernement et chargé de promouvoir les économies d'énergie aux États-Unis. Des ampoules basse consommation sont ainsi utilisées pour l'éclairage des bureaux, tous les produits utilisés sont respectueux de l'environnement et les climatiseurs sont contrôlés et nettoyés tous les mois. La succursale utilise un carburant diesel à basse teneur en soufre, donc moins polluant, pour le générateur de son immeuble.
- En Italie, Dexia Crediop a recours à l'hydroélectricité pour la quasi-totalité de ses besoins énergétiques.

2.3. Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique

Depuis plusieurs années, Dexia veille à réduire les émissions de CO₂ liées aux déplacements de ses collaborateurs en privilégiant deux axes : réduire les déplacements et minimiser leurs impacts en encourageant l'utilisation de modes de transport moins polluants.

ÉMISSIONS DE CO₂ PAR TYPE DE TRANSPORT ✓

2012	Km parcourus en avion	Émissions de CO ₂ en kilogrammes	Km parcourus en train	Émissions de CO ₂ en kilogrammes	Total émissions de CO ₂ en kilogrammes
Dexia Crédit Local	1 360 652	233 214	1 108 482	71 652	304 866
Sofaxis	284 321	41 577	441 898	18 746	60 323
Dexia Crediop	317 954	31 145	173 196	5 496	36 641

(Périmètre Dexia Crédit Local, Dexia Crediop, Sofaxis)

NB : le calcul des émissions est basé sur les informations fournies par le prestataire (CWT) ou sur les facteurs d'émission du GHG Protocol lorsque l'information n'est pas disponible auprès du prestataire.

a. Déplacements domicile-travail des collaborateurs

En France, Dexia Crédit Local s'engage sur le terrain des déplacements de ses collaborateurs en prenant en charge 60 % de l'abonnement aux transports en commun des salariés travaillant à La Défense, 50 % dans les directions régionales.

En Irlande, conformément aux dispositions du programme « *Bike to Work scheme* » initié par le gouvernement, Dexia Crédit Local Dublin encourage ses collaborateurs à venir au bureau à bicyclette.

Chez Dexia Crediop, une prise en charge partielle de ces dépenses a été mise en place depuis 2007. D'autres mesures concrètes ont été prises, comme la création d'un parking pour bicyclettes au siège ainsi que la participation à la *European Mobility Week*.

b. Optimisation des déplacements professionnels

Afin de réduire les distances parcourues, les collaborateurs sont encouragés à faire usage de visioconférences et de conférences téléphoniques. Cinq dispositifs de visioconférence ont été mis en place dans la tour Dexia à La Défense, dont un dispositif mobile, et deux dispositifs dans le bâtiment de Dexia Crediop à Rome.

Des formations à l'éco-conduite sont proposées aux commerciaux itinérants de Sofaxis et de Public Location Longue Durée. Des véhicules non malusés sont également mis à la disposition des commerciaux de Public Location Longue Durée.

Dexia Kommunalkredit Bank AG a fait le choix de louer des bureaux en centre-ville, facilement accessibles par les transports en commun de la ville de Vienne. Les déplacements en train et métro plutôt qu'en avion, voiture ou taxi sont favorisés via la politique de gestion des frais professionnels. Dexia Kommunalkredit Bank AG privilégie les formes électroniques de communication ainsi que les réunions par conférence téléphonique.

OFFRE COMMERCIALE CONTRIBUANT À LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

L'offre zéro CO₂ de Public Location Longue Durée n'inclut plus la compensation des émissions de CO₂ mais il faut néanmoins souligner qu'elle a permis de compenser plus de 1 400 tonnes de CO₂ au cours des six dernières années. Ces 1 400 tonnes de CO₂ équivalent à 10 852 713 km.

Public Location Longue Durée en collaboration avec Arval maintient et développe l'offre de formation à la conduite responsable et à l'éco-conduite. Ces formations visent à responsabiliser les conducteurs sur leur manière de conduire afin de réduire l'accidentologie et la consommation de carburant.

Public Location Longue Durée utilise l'approche TCO (*Total Cost of Ownership*) en location longue durée, c'est-à-dire l'optimisation du coût total de détention de tous les véhicules. Dans le calcul du TCO, le niveau de consommation du véhicule fait l'objet d'une attention particulière : si le véhicule est vertueux en matière de consommation, son taux d'utilisation n'en sera que meilleur.

3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

3.1. Actions de partenariat ou de mécénat

L'implication de Dexia Crédit Local vis-à-vis de la société se traduit par la mise en œuvre de politiques et actions au bénéfice des acteurs locaux dans les différents pays où il est présent de manière directe ou indirecte.

Dans le cadre de sa fondation d'entreprise, Dexia Crédit Local conduit des programmes afin de promouvoir l'esprit citoyen auprès des jeunes les plus en difficulté d'insertion, ceux des banlieues défavorisées et des territoires ruraux en crise. Près d'un million de jeunes sont suivis chaque année par les missions locales chargées de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Répartis sur l'ensemble du territoire, 7 000 conseillers aident ces jeunes à surmonter leurs difficultés et

leur apportent un appui dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté.

APPEL À PROJETS « SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET CULTURE DANS VOS COMMUNES »

En 2012, la fondation d'entreprise Dexia Crédit Local a récompensé une trentaine d'initiatives menées par les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les missions locales. Ces actions très concrètes, initiées par les jeunes dans leurs communes, ont porté sur la solidarité, la citoyenneté et la culture.

Par exemple, à Perpignan, la fondation a soutenu l'organisation par les jeunes d'un forum intitulé « Éco-citoyenneté et économie verte : des créations d'emplois en perspective ». Les jeunes des Pyrénées-Orientales ont ainsi pu réaliser un diagnostic sur les actions éco-citoyennes mises en place au niveau européen pouvant être transférées localement. Cette initiative leur a permis de sensibiliser les élus et les professionnels pour créer localement des emplois liés à l'économie verte. À Fontenay-aux-Roses, un livret intitulé *Comment trouver un logement ?* a été réalisé par les jeunes. Ce guide a aussi été diffusé aux jeunes des villes de Bagneux, Clamart et Malakoff pour mieux les informer sur les différentes possibilités d'accès au logement.

À Cannes, les jeunes de la mission locale ont été récompensés pour une campagne sur la prévention routière. Force est de constater l'inconscience et le manque de connaissance du code de la route des jeunes âgés de 16 à 25 ans les rendant victimes de leurs propres actes. Cette campagne de sensibilisation leur a permis de mieux prendre conscience des dangers de la route et de favoriser un esprit responsable au volant.

ÉCOLE DE LA CITOYENNETÉ

L'École de la citoyenneté a été créée en 2007 par la Fondation d'entreprise Dexia Crédit Local et le Conseil national des missions locales. Le programme pédagogique concilie deux exigences : former les jeunes aux valeurs de notre démocratie et les amener à une culture de dialogue. En 2012, huit sessions de formation d'une semaine ont été organisées pour une centaine de jeunes gens résidant en zone urbaine et rurale afin de les aider à s'approprier les principes de la citoyenneté, à débattre des problématiques qu'ils vivent au quotidien et à découvrir la démocratie. Cette école a été l'occasion pour eux d'échanger sur l'engagement citoyen.

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE

La fondation d'entreprise a mis en place un système qui donne la possibilité aux collaborateurs de Dexia Crédit Local de consacrer deux heures par mois sur leur temps et leur lieu de travail au parrainage de jeunes de missions locales. En 2012, une trentaine de collaborateurs de Dexia Crédit Local ont parrainé des jeunes en recherche d'emploi. Dexia Crédit Local est l'une des premières entreprises à avoir intégré le mécénat de compétence dans sa politique sociale.

« LES BOUCHONS DE L'ESPOIR », UNE COLLECTE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2012, Dexia Crédit Local a décidé de mettre en place une collecte solidaire des bouchons au sein de la Tour Dexia à La Défense. Cette collecte est destinée à des associations qui financent des matériels pour la pratique de sports adaptés aux personnes handicapées, comme par exemple, « Les Clayes Handisport », association visant à rapprocher ces personnes des clubs de sportifs valides afin de favoriser leur insertion.

Sont collectés les bouchons en plastique dur (polyéthylène PE ou polypropylène PP) provenant de produits alimentaires (boissons, pâtes à tartiner...) ou ménagers. Fin 2012, six sacs de 100 litres ont été collectés. Cette action se poursuit en 2013.

3.2. Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat

En France, Dexia Crédit Local alimente ses principaux bâtiments depuis le 1^{er} janvier 2008 à 100 % en électricité verte.

Sofaxis a renouvelé ses installations de chauffage et de climatisation et s'est fixé un objectif annuel de diminution de la consommation énergétique par équivalent temps plein. En outre, 110 m² de panneaux solaires ont été intégrés à ses bâtiments et ont produit 10 300 kWh d'électricité en 2012.

Aux États-Unis, Dexia Crédit Local New York utilise un carburant diesel à basse teneur en soufre, donc moins polluant, pour le générateur de son immeuble.

En Italie, Dexia Crediop a recours à l'hydroélectricité pour la quasi-totalité de ses besoins énergétiques.

3.3. Loyauté des pratiques

Dexia, en tant qu'acteur de premier plan dans le domaine des services financiers, s'engage à conduire son activité de façon professionnelle et responsable en ce qui concerne tous ses produits et services vis-à-vis de ses clients, des autres acteurs de la sphère financière, des autorités et de tout partenaire, interne ou externe à Dexia.

Des risques de non-conformité sont encourus dans le cadre de tout type d'activités. Une compréhension ou une gestion inadéquate de ces risques peut entraîner des pertes financières ou commerciales et ternir la réputation de Dexia. Elle peut également donner lieu à des sanctions administratives, judiciaires ou pénales.

La politique d'intégrité a comme objectif (i) de promouvoir un comportement honnête, ouvert et éthique, et (ii) d'assurer le respect des lois, réglementations et autres standards professionnels, ainsi que le respect des codes de déontologie Dexia, codes de conduite et autres politiques du groupe et ce, afin de mettre en valeur et protéger la réputation de Dexia, de ses produits, services et activités.

La charte *Compliance* décrit le rôle et les domaines de compétence de la fonction *Compliance* et présente les principes de gouvernance qui sous-tendent l'approche adoptée par Dexia en matière de *Compliance*.

Ces principes sont déclinés dans les politiques et procédures mises en place par l'ensemble des entités du groupe en ce inclus Dexia Crédit Local, ses filiales et succursales.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le groupe Dexia a établi des dispositions applicables à l'ensemble de ses collaborateurs afin de prévenir la corruption de nature privée. Elles sont incluses dans la politique d'intégrité, dans le code d'éthique et de déontologie du groupe Dexia, ainsi que dans la politique en matière de cadeaux, faveurs et invitations.

Dans le cadre de la lutte contre la corruption de nature politique, Dexia a adopté la politique Personnes politiquement exposées (PEP) afin notamment de prévenir le risque de blanchiment d'argent sur la base d'actes de corruption et la *country policy* intègre le risque de corruption en tant que critère essentiel dans la classification des risques pays établie par la filière *Compliance*.

D'autres politiques spécifiques contribuent également à la limitation des risques dans ce domaine, à savoir, la politique de *whistleblowing*, les principes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la politique relative aux conflits d'intérêts, la politique Dexia garantissant l'indépendance de ses commissaires aux comptes ainsi que la politique au sujet de la prévention de l'abus du marché.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Dexia attache la plus grande importance à la bonne gestion des risques en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et au respect effectif des obligations nationales et internationales y afférentes.

Afin d'assurer une approche harmonisée et cohérente à travers les différentes entités du groupe, Dexia a défini une série de politiques générales (*country policy*, *AML risk rating*, Personnes politiquement exposées, politique OFAC...), sur base desquelles les entités du groupe ont adopté des procédures et notes d'instruction détaillant les obligations et formalités applicables, en matière de :

- connaissance et identification des clients, représentants, mandataires, et, des bénéficiaires économiques ;
- vérification par rapport aux listes officielles de criminels, terroristes, acteurs de la prolifération nucléaire..., émises par les autorités nationales et internationales ;
- suivi des relations de compte et d'affaires durant la durée de la relation ;
- surveillance des opérations et détection des transactions suspectes ;
- coopération avec les autorités réglementaires et judiciaires en cas de soupçon de blanchiment d'argent ou de financement de terrorisme conformément aux exigences applicables.

ABUS DE MARCHÉ ET TRANSACTIONS PERSONNELLES

Dexia a mis en place des mesures visant à gérer les risques d'abus de marché, c'est-à-dire de délits d'initié et de manipulations de cours en relation avec les instruments financiers émis par Dexia et par tout autre émetteur.

Ces mesures sont traduites principalement dans une politique visant à prévenir les délits d'initiés en relation avec ses instruments financiers et une politique relative aux transactions personnelles réalisées par les personnes concernées. Il s'agit aussi de mesures en matière de confidentialité, d'établissement de listes d'initiés et de murailles de Chine.

INTÉGRITÉ ET PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

Dans le cadre de la directive MiFID, Dexia a mis en place des normes propres à garantir un niveau de protection élevé des investisseurs comme par exemple la politique des conflits d'intérêt (mise à jour en octobre 2011) ou la politique sur la recherche dans l'investissement (mise à jour en mai 2010).

Des règles internes ont été adoptées afin de régir les fonctions extérieures pouvant être exercées par les collaborateurs en application de règles locales ou des principes généraux en matière de prévention des conflits d'intérêts.

Dexia dispose d'une politique visant à garantir l'indépendance de ses commissaires aux comptes.

Ainsi, il convient entre autres de vérifier, préalablement à l'octroi d'une mission qui n'est pas directement liée aux travaux de contrôle

légal des comptes, si cette mission n'est pas malgré tout de nature à affecter l'indépendance des commissaires aux comptes.

WHISTLEBLOWING

Dexia a mis en place un système d'alerte interne (*whistleblowing*) ayant pour objectif de réduire les risques de perte financière, sanction ou perte d'image ou de réputation résultant du non-respect d'obligations légales et réglementaires.

Ce système offre aux collaborateurs de Dexia la possibilité de signaler tout manquement, abus ou dysfonctionnement susceptible de porter un préjudice sérieux à Dexia.

PROTECTION DES DONNÉES ET SECRET PROFESSIONNEL

La discrétion et le respect des exigences en matière de secret professionnel (en ce compris le secret bancaire lorsqu'il est d'application) sont essentiels, notamment en vue de préserver la réputation de Dexia ; à cet égard, des procédures ont été mises en place à travers le groupe Dexia dans le respect des réglementations nationales.

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE DU GROUPE DEXIA CONCERNANT SES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

La charte de déontologie du groupe Dexia concernant ses relations avec les fournisseurs reprend en son article 2.1. des points liés aux informations sociales, environnementales et sociétales.

« Selon le contexte, les législations et les modes de production des biens et des services existant dans chacun des pays, Dexia entend sélectionner les fournisseurs qui appliquent les meilleures pratiques et principes de responsabilité sociale et environnementale :

- ne pas recourir, ni admettre de ses propres fournisseurs et sous-traitants l'utilisation de main-d'œuvre infantile (de moins de 15 ans) ou forcée ;
- respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires visant à assurer à son personnel des conditions et un environnement de travail sain et sûr dans le respect des libertés individuelles et collectives, notamment en matière de gestion des horaires de travail, de rémunération, de formation, de droit syndical, d'hygiène et de sécurité ;
- respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires sur la discrimination (sexe, race, religion ou appartenance politique) en matière d'embauche et de gestion du personnel ;
- ne pas pratiquer ni soutenir toute coercition psychologique ou physique et abus verbaux vexatoires ou humiliants ;
- respecter les dispositions du droit du travail en vigueur tant lors de l'embauche du personnel qu'au cours de l'exécution du contrat de travail ;
- respecter la législation nationale en matière de préservation de l'environnement et promouvoir également les meilleures pratiques environnementales notamment en ce qui concerne la conception de produits innovants, l'amélioration du cycle de vie des produits, le recyclage et la valorisation des déchets. »

Lors d'appel d'offres, la charte de déontologie est toujours communiquée et l'un des critères de sélection d'un fournisseur est le respect par ce dernier d'obligations sociales et environnementales.

Attestation de présence et rapport d'assurance modérée des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales

Exercice clos le 31 décembre 2012

À l'attention de la direction générale du groupe Dexia Crédit Local

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dexia Crédit Local, nous vous présentons notre attestation de présence sur les informations sociales et environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du commerce ainsi que notre rapport d'assurance modérée sur une sélection d'entre elles, identifiées par le signe (✓).

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé par le Groupe Dexia Crédit Local et disponible auprès des Directions Générales des Relations Humaines, d'une part, et Environnement d'autre part.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que certaines informations sélectionnées par le Groupe Dexia Crédit Local et identifiées par le signe (✓) sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code du commerce ;
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans les notes méthodologiques présentes dans le chapitre du rapport de gestion relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales ;
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises

2. RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES IDENTIFIÉES PAR LE SIGNE (✓)

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*) et à la doctrine professionnelle applicable en France.

- Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations sélectionnées par le Groupe Dexia Crédit Local et identifiées par le signe (✓) ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

– Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, son caractère compréhensible et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.

– Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe Dexia Crédit Local d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations sélectionnées. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social, environnemental et sociétal.

Concernant les informations quantitatives sélectionnées :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
- au niveau des sites que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - conduit des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications.
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les informations des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente entre 57% et 100% des informations testées.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations sélectionnées par le groupe Dexia Crédit Local et identifiées par le signe (✓) sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 2 avril 2013

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Charlotte Vandeputte
Associée



Eric Dugelay
Associé
responsable
des services
en responsabilité sociale
et environnementale



DELOITTE & ASSOCIÉS

Virginie Chauvin
Associée



Emmanuelle Rigaudias
Associée responsable
du département
RSE & développement
durable



Mandats et rémunérations des mandataires sociaux

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, figurent ci-après les mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social de Dexia Crédit Local entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012, ainsi que les rémunérations qui leur ont été versées sur la même période. La composition du conseil d'administration au 31 mars 2013 est détaillée en p. 6 du présent rapport.

1. État des fonctions et des mandats

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jean-Luc Dehaene (jusqu'au 29 juin 2012)

72 ans

- Président du conseil d'administration de Dexia SA (jusqu'en juin 2012)
- Administrateur de Thrombogenics
- Administrateur de Novovil

M. Robert de Metz (depuis le 10 octobre 2012)

61 ans

- Président du conseil d'administration de Dexia SA (depuis le 2 août 2012)
- Directeur exécutif de La Fayette Investment Management (UK) Ltd
- Directeur exécutif de La Fayette Management (UK) Ltd
- Membre du conseil de surveillance du Canal+ France
- Administrateur de Média-Participations
- Administrateur délégué de Bee2Bees SA
- Membre du comité exécutif de Fondation pour les Monuments Historiques

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEUR

M. Karel De Boeck (administrateur depuis le 30 mai 2012, directeur général depuis le 10 octobre 2012)

63 ans

- Président du comité de direction de Dexia SA
- Administrateur délégué de Dexia SA (depuis le 2 août 2012)

- Président du conseil d'administration de Dexia SA *ad intérim* (du 1^{er} juillet au 2 août 2012)
- Président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local *ad intérim* (du 29 juin au 10 octobre 2012)
- Gérant de White Art Center CV
- Président du conseil d'administration de Allegro Investment Fund
- Président du conseil d'administration de Boek.be
- Administrateur d'ASWEBO
- Membre du conseil de surveillance de Willemen Group

DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS ET ADMINISTRATEURS

M. Alain Clot (directeur général délégué depuis le 10 octobre 2012)

56 ans

- Membre du comité groupe de Dexia SA
- Directeur général de Dexia Crédit Local (jusqu'au 10 octobre 2012)
- Administrateur et vice-président de Dexia Crediop (jusqu'en décembre 2012)
- Président du conseil d'administration de Dexia Sabadell (jusqu'en novembre 2012)
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, membre de SOFCA-GIE
- Président du conseil d'administration de Sofaxis (anciennement Dexia Sofaxis)
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, membre du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency (jusqu'en janvier 2013)
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, administrateur de Dexia CLF Banque

- Administrateur de Dexia Holdings, Inc. (jusqu'en novembre 2012)
- Administrateur de Dexia FP Holdings, Inc. (jusqu'en novembre 2012)
- Administrateur de Dexia Financial Products Services LLC (jusqu'en novembre 2012)
- Administrateur de FSA Asset Management LLC (jusqu'en novembre 2012)
- Administrateur de FSA Capital Markets Services LLC (jusqu'en novembre 2012)
- Administrateur de FSA Capital Management Services LLC (jusqu'en novembre 2012)

M. Claude Piret (administrateur depuis 29 juin 2012, directeur général délégué depuis le 10 octobre 2012)

61 ans

- Membre du comité de direction de Dexia SA
- Administrateur de Dexia SA
- Administrateur de Dexia Participation Belgique SA
- Administrateur de Dexia Holdings, Inc. (jusqu'en novembre 2012)
- Administrateur de Dexia FP Holdings, Inc. (jusqu'en novembre 2012)
- Administrateur de Dexia Financial Products Services LLC (jusqu'en novembre 2012)
- Administrateur de FSA Asset Management LLC (jusqu'en novembre 2012)
- Administrateur de FSA Capital Markets Services LLC (jusqu'en novembre 2012)
- Administrateur de FSA Capital Management Services LLC (jusqu'en novembre 2012)
- Administrateur de Dexia Participation Belgique
- Administrateur (non exécutif) de Clinique Saint Pierre

M. Philippe Rucheton (directeur général délégué depuis le 10 octobre 2012)

64 ans

- Membre du comité de direction de Dexia SA
- Administrateur de Dexia SA
- Administrateur de Dexia Crediop (depuis décembre 2012)
- Président du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency (jusqu'en janvier 2013)
- Administrateur de Dexia Asset Management Luxembourg
- Administrateur de Denizbank AS (jusqu'en septembre 2012)

- Administrateur et président du conseil d'administration (depuis novembre 2012) de Dexia Holdings, Inc.
- Administrateur de Dexia FP Holdings, Inc.
- Administrateur de Dexia Financial Products Services LLC
- Administrateur de FSA Asset Management LLC
- Administrateur de FSA Capital Markets Services LLC
- Administrateur de FSA Capital Management Services LLC
- Administrateur de Banque Internationale à Luxembourg (anciennement Dexia Banque Internationale à Luxembourg) (jusqu'en octobre 2012)
- Administrateur de Dexia Participation Belgique SA
- Représentant permanent de Dexia SA, administrateur de Dexiarail (depuis mai 2012)
- Représentant permanent de Dexia SA, administrateur de DCL Investissements (depuis mai 2012)
- Administrateur de Dexia Sabadell (de septembre à novembre 2012)
- Administrateur de Bernard Controls SA

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Fédération Nationale des Travaux Publics représentée par M. Patrick Bernasconi

57 ans

- Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics
- Président de Bernasconi TP
- Président de Science et Industrie
- Président du conseil d'administration et directeur général de L'Immobilière des Travaux Publics
- Administrateur de SMAVIE BTP
- Représentant permanent de la Fédération Nationale des Travaux Publics, membre du conseil de surveillance de BTP Banque
- Représentant permanent de la Fédération Nationale des Travaux Publics, vice-présidente de SMA BTP
- Cogérant de SCI Bernasconi Frères
- Associé gérant de Casa Déco
- Administrateur de Château des Deux Rives
- Président du conseil d'administration de la SGAM BTP

La Fédération Française du Bâtiment représentée par M. Didier Ridoret (jusqu'au 14 janvier 2013)

61 ans

- Président de la Fédération Française du Bâtiment
- Cogérant de Elibois SARL
- Cogérant de France Menuisiers SARL
- Cogérant de Menuiseries Niortaises SARL
- Directeur général délégué de Ridoret Menuiserie SA
- Cogérant de Roche Alu SARL
- Cogérant de Ridoret Distribution (anciennement Roche France SARL)
- Cogérant de Roche PVC SARL
- Directeur général de SAG SAS
- Cogérant de Pont de la Reine SCI
- Vice-président du conseil de surveillance de BTP Banque SA
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, administrateur, membre du Comité directeur de l'Union des caisses de France du réseau Congés intempérie du BTP
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, censeur de ECOFI Investissements SA
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, vice-présidente de SMA BTP
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, vice-présidente de SMAVIE BTP
- Cogérant de DIFRAHEL
- Président du conseil d'administration de la SICAV BTP Obligations
- Censeur de la SICAV BTP Associations
- Censeur de la SICAV BTP Rendements
- Administrateur de la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics (SGAM BTP)
- Président du conseil de surveillance de la Caisse de Garantie Immobilière du Bâtiment (CGI Bâtiment)
- Président du conseil de surveillance de la Société Anonyme Générale d'Assurances (SAGENA)

M. Julien Bami (jusqu'au 24 septembre 2012)

38 ans

- Membre du conseil d'administration de CDC Entreprises (jusqu'en septembre 2012)
- Membre du conseil d'administration du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de Dommages (FGAO) (jusqu'en septembre 2012)

- Administrateur d'EGIS Projects SA (jusqu'en septembre 2012)
- Administrateur de CDC Climat (jusqu'en septembre 2012)
- Représentant de la Caisse des Dépôts au conseil d'administration de CDC Infrastructure

M. Jean-Pierre Brunel

69 ans

- Gérant de Tradanimes

Mme Delphine de Chaisemartin (du 24 septembre 2012 au 14 janvier 2013)

42 ans

M. Jean-Pol Henry (jusqu'au 10 mai 2012)

69 ans

Vice-président honoraire de la chambre de représentants

M. Pierre Mariani (jusqu'au 2 août 2012)

56 ans

- Administrateur délégué de Dexia SA (jusqu'en août 2012)
- Administrateur de Banque Internationale à Luxembourg (anciennement Dexia Banque Internationale à Luxembourg) (jusqu'en août 2012)
- Administrateur de Denizbank (jusqu'en septembre 2012)
- Administrateur et président du comité d'audit d'EDF
- Président du conseil d'administration de Dexia Asset Management Luxembourg (depuis août 2012)
- Administrateur de l'Établissement Public de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées

M. Édouard Philippe (jusqu'au 19 novembre 2012)

42 ans

Maire du Havre – Conseiller général de Seine-Maritime

- Membre du conseil de surveillance du Grand Port Maritime du Havre
- Président du Volcan
- Président du conseil de surveillance du Groupe Hospitalier du Havre
- Président du conseil d'administration du Groupe Gériatrique Desaint Jean

Mme Francine Swiggers (jusqu'au 10 novembre 2012)

60 ans

- Président du comité de direction du groupe Arco (en liquidation)
- Administrateur de Dexia SA (jusqu'en décembre 2012)

- Liquidateur d'Arcofin CVBA
- Liquidateur d'Arcopar CVBA
- Liquidateur d'Arcoplus CVBA
- Président du conseil d'administration d'Auxipar NV
- Président du conseil d'administration d'Interfinance CVBA
- Liquidateur d'Arcosyn BV
- Administrateur d'Aquafin NV
- Administrateur de VDK – Caisse d'Épargne (jusqu'en mars 2012)
- Membre du conseil d'administration de Hogeschool Universiteit Brussel

M. René Thissen (jusqu'au 10 mai 2012)

66 ans

Député – conseiller communal de Waimès

- Administrateur du Centre Hospitalier Chrétien
- Administrateur d'Unio Bruxelles ASBL
- Président du conseil d'administration de SAGIMA SA

M. Koenraad Van Loo (depuis le 10 mai 2012)

40 ans

- Administrateur de Dexia SA
- Administrateur délégué de la Société fédérale de Participations et d'Investissement
- Administrateur de Zephyr FIN
- Administrateur de Certi-Fed
- Administrateur de Bel to mondial ASBL
- Administrateur de la Société Belge d'Investissement International
- Administrateur de Capricorn Health Tech Fund
- Administrateur de Ginkgo Management Fund SARL
- Administrateur de BILOBA Investment

REPRÉSENTANTS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Mme Isabelle Lourenço

M. Philippe Keravel

2. Rémunérations et engagements

2.1. Contexte réglementaire

La rémunération des dirigeants des entreprises du secteur financier a fait l'objet de nombreuses réglementations au cours de ces dernières années.

Le conseil d'administration s'est engagé dans le respect de ce cadre réglementaire tel qu'il évolue sur la base des dispositions nationales et internationales visant à renforcer le gouvernement d'entreprise notamment en termes de rémunération ainsi que des circulaires et recommandations émanant des autorités de contrôle.

Une politique de rémunération globale pour le groupe Dexia conforme à la réglementation belge, française et européenne ainsi qu'aux principes récents en matière de saines pratiques de rémunération a été adoptée et transmise aux autorités de contrôle.

La politique de rémunération de Dexia a été préparée par la filière Ressources humaines en collaboration avec les départements audit, risques et *Compliance, Legal & Tax* et soumise au comité des nominations et des rémunérations de Dexia SA.

Les propositions du comité des nominations et des rémunérations ont été soumises au conseil d'administration de Dexia SA qui a validé la politique de rémunération du groupe.

La politique de rémunération applicable énonce, d'une part, des principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs du groupe Dexia. Elle contient, d'autre part, dans le respect du principe de proportionnalité, des dispositions particulières, exclusivement applicables à une population identifiée comme étant susceptible d'impacter le profil de risque du groupe Dexia en raison de la nature ou du niveau de ses fonctions et/ou rémunération.

La politique de rémunération et sa mise en œuvre sont évaluées régulièrement afin d'identifier les dispositions qui requerraient une adaptation en raison notamment de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales ou réglementaires.

Les dispositions particulières de la politique de rémunération – qui s'appliquent à la direction générale, aux professionnels de marché dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du groupe Dexia et aux autres membres du personnel qui, au vu de leurs revenus, sont assimilés à des preneurs de risque – font l'objet d'une publication sur le site internet corporate de Dexia, dans le respect de l'arrêté royal du 22 février 2011 portant approbation du règlement du 8 février 2011 de la Commission bancaire, financière et des assurances concernant la politique de rémunération des établissements financiers.

Conformément à la réglementation qui lui est applicable, Dexia Crédit Local met à disposition l'information sur la politique de rémunération et le personnel concerné de la société dans le présent rapport et sur son site internet.

2.2. Rémunération des membres du comité de direction⁽¹⁾

PROCÉDURE

La rémunération des membres du comité de direction de Dexia SA, dont celle du directeur général et de deux des trois directeurs généraux délégués de Dexia Crédit Local est fixée par le conseil d'administration de Dexia SA sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

Le comité des nominations et des rémunérations analyse les niveaux de rémunération des membres du comité de direction au regard des rémunérations appliquées au sein d'autres entreprises du secteur.

Dans ce cadre, des cabinets de conseil en rémunération peuvent être consultés pour obtenir des informations sur les évolutions des salaires sur le marché du travail dans le secteur financier.

Compte tenu des analyses de *benchmarking*, le comité des nominations et des rémunérations propose au conseil d'administration, pour ce qui concerne les membres du comité de direction de Dexia SA, les éventuelles adaptations en termes de rémunération qui, le cas échéant, seraient justifiées par l'évolution du marché en tenant compte de la situation de l'entreprise.

RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE

La rémunération des membres du comité de direction de Dexia SA est composée d'une partie fixe (non liée à la performance) pouvant être accompagnée d'une partie variable, liée à la performance. En cas d'octroi de rémunération variable, elle est limitée à maximum 1,5 fois la rémunération fixe et répartie sur au moins trois ans.

La loi et la politique de rémunération de Dexia permettent d'ajuster la rémunération variable différée non encore acquise.

En outre, en cas de fraude constatée postérieurement à l'attribution d'une rémunération variable ainsi que dans l'hypothèse où des rémunérations variables auraient été octroyées sur la base d'informations intentionnellement erronées, la politique de rémunération du groupe Dexia prévoit la possibilité de ne pas verser les parties différées non encore payées de la rémunération variable et de prendre les mesures nécessaires pour récupérer la partie de la rémunération variable dont le paiement aurait déjà été exécuté.

La rémunération fixe et variable des membres du comité de direction constitue un ensemble dont est déduit, sauf décision contraire du conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et rémunérations, tout jeton de présence ou tantième payé à un membre du comité de direction par une société du groupe Dexia ou par une société tierce dans laquelle un mandat est exercé au nom et pour compte de Dexia.

Il convient de noter que Dexia s'est engagé, au titre des obligations comportementales discutées avec les États et la Commission européenne, à ne verser dorénavant aucune rémunération variable aux membres de son comité de direction.

(1) Ce terme est utilisé dans la présente section au sens des membres du comité de direction de Dexia SA, dont certains sont administrateurs de Dexia Crédit Local.

RÉMUNÉRATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2012

a. Rémunération fixe

La rémunération fixe est, depuis l'année 2010, composée d'une rémunération de base et une prime de fonction versée trimestriellement.

Rémunération de base au titre de l'année 2012

La rémunération de base est déterminée en considération de la nature et de l'importance des responsabilités exercées par chacun (et en tenant compte des références de marché pour des postes de dimension comparable).

Tableau de synthèse des rémunérations de base et avantages

(en EUR)	Rémunération fixe versée en 2012	Frais de représentation	Voiture ⁽¹⁾
Pierre Mariani ⁽²⁾	590 579	3 734	4 705
Karel De Boeck	245 652	2 589	/
Alain Clot ⁽³⁾	250 000	/	2 481
Philippe Rucheton	500 000	6 324	6 342
Claude Piret	480 000	6 324	9 233

Prime de fonction au titre de l'année 2012

Tableau de synthèse des primes de fonction

(en EUR)	
Pierre Mariani	116 666
Karel De Boeck	/
Alain Clot ⁽³⁾	50 000
Philippe Rucheton	100 000
Claude Piret	96 000

b. Rémunération variable au titre de l'année 2012

Compte tenu des résultats pour l'année 2012, le conseil d'administration de Dexia SA, sur proposition du comité des nominations et rémunérations, a accepté la proposition du comité de direction de ne percevoir aucune rémunération variable au titre de l'année 2012.

PARTIE ÉTALÉE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE 2010 PAYABLE EN 2013

Nous nous référons aux pages 60 et suivantes du rapport annuel 2010 pour l'explication des principes d'étalement et autres modalités de la rémunération variable 2010.

Le conseil d'administration de Dexia SA, sur proposition du comité des nominations et rémunérations a accepté la proposition du comité de direction et a décidé de faire usage de la possibilité de réduire a posteriori les parties différées de la rémunération variable. La partie différée de la rémunération variable 2010 en espèces ainsi que la partie de la rémunération variable différée sous la forme d'instruments avec une période de rétention d'un an (octroi en 2013 et paiement en 2014) ne seront pas octroyées en 2013.

(1) Les montants correspondent à l'avantage fiscal lié à la mise à disposition d'une voiture de fonction pouvant être utilisée à des fins privées. Monsieur De Boeck n'a pas souhaité, en 2012, faire usage de son droit à bénéficier d'une voiture de fonction.

(2) Président du comité de direction de Dexia SA jusqu'au 2 août 2012.

(3) Montant versé pendant l'exercice d'une fonction au sein du comité de direction de Dexia SA, soit jusqu'au 30 juin 2012.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par Dexia dans le cadre de la Convention de garantie autonome conclue avec les États belges et français et aussi longtemps que des obligations garanties existent ou sont susceptibles d'être émises, et sauf accord des États, Dexia ne procédera à :

- aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ; ou
- aucune attribution ou versement d'éléments de rémunération variable, d'indemnités et d'avantages indexés sur la performance, ainsi que de rémunérations différées au bénéfice des personnes suivantes : président du conseil d'administration, administrateur(s) délégué(s) et membres du conseil d'administration.

PARTIE NON DIFFÉRÉE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE 2010 LIBÉRABLE EN 2012

La rémunération variable octroyée sous la forme d'instruments, libérable après une période de rétention d'un an suivant l'acquisition définitive des droits a été liquidée en avril 2012. Elle s'élève à EUR 180 000 en ce qui concerne le directeur général, à EUR 11 011 en ce qui concerne Claude Piret, EUR 60 000 en ce qui concerne Philippe Rucheton, Alain Clot n'ayant quant à lui rien touché à ce titre.

2.3 Pensions extra-légales

Certains membres du comité de direction de Dexia SA bénéficient d'une pension complémentaire extra-légale mise en place par Dexia.

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS DE PENSION EXTRA-LÉGALE APPLICABLES

Le régime de plan de pension extra-légal dont bénéficient les membres du comité de direction de Dexia SA sous contrat belge donne droit, au moment de la retraite, au capital constitutif de la capitalisation de contributions annuelles. Ces dernières représentent un pourcentage fixe d'une rémunération annuelle fixe plafonnée.

a. Montants payés dans le cadre de ces plans de pension complémentaires

Des primes annuelles de EUR 332 690 ont été payées en 2012 au bénéfice des membres sous contrat belge du comité de direction. La ventilation de ce montant est reprise ci-après

b. Couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais médicaux

Des primes annuelles collectives de EUR 204 701 ont été payées en 2012 au bénéfice des membres sous contrat belge du comité de direction pour une couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais de traitement médical ventilés comme suit :

(en EUR)		
Pierre Mariani		
Plans extra-légaux	Capital décès, orphelins	24 947
	Invalidité	19 154
	Hospitalisation	267
	Pension	87 832
Karel De Boeck		
Plans extra-légaux	Capital décès, orphelins	24 780
	Invalidité	8 750
	Hospitalisation	334
	Pension	49 752
Philippe Rucheton		
Plans extra-légaux	Capital décès, orphelins	50 150
	Invalidité	17 556
	Hospitalisation	803
	Pension	98 332
Claude Piret		
Plans extra-légaux	Capital décès, orphelins	40 096
	Invalidité	16 660
	Hospitalisation	1 204
	Pension	96 774

Des primes annuelles collectives de EUR 3 250 ont été payées en 2012 au bénéfice des membres sous contrat français du comité de direction pour les couvertures obligatoires et supplémentaires décès, invalidité permanente et frais médicaux

2.4. Plan d'options

Durant l'année 2012, aucune option n'a été exercée, venue à échéance ou accordée aux membres du comité de direction.

2.5. Conditions relatives au départ

DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE DEXIA

Selon la politique de rémunération de Dexia, le total des indemnités octroyées ne dépassera pas 12 mois de rémunération fixe et variable. Le comité des nominations et rémunérations pourra, dans des circonstances particulières, proposer, sur avis motivé, au conseil d'administration une indemnité de départ supérieure à 12 mois mais ne dépassant pas 18 mois de rémunération fixe et variable. Une indemnité de départ excédant 18 mois de rémunération fixe et variable ne pourra être convenue à titre exceptionnel que moyennant l'approbation de la première assemblée générale ordinaire qui suit.

En outre, la convention prévoyant l'octroi d'une indemnité de départ sera assortie d'une condition de performance en ce sens que l'indemnité de départ conventionnelle sera réduite dans l'hypothèse où l'évaluation des prestations du dirigeant au cours des deux années précédant la date de rupture du contrat laisserait apparaître une dégradation importante de ses performances. Ce, afin d'éviter que des indemnités de départ soient octroyées de manière à récompenser l'échec.

Ces principes seront appliqués dans le respect des accords collectifs et des dispositions légales.

Toute convention portant sur l'octroi d'indemnités de départ qui serait conclue avec un membre du comité de direction de Dexia SA depuis l'adoption de la politique de rémunération du groupe Dexia respecte(ra) les dispositions précitées.

DÉPARTS AU COURS DE L'ANNÉE 2012

M. Pierre Mariani a quitté Dexia SA avec effet au 2 août 2012. Il n'a pas perçu d'indemnité de rupture.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INDEMNITÉ DE DÉPART CONTENUES DANS LES CONVENTIONS DE MANAGEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

M. Karel De Boeck a droit, en cas de résiliation de son contrat par Dexia pour un motif indépendant de la faute grave, à une indemnité unique et forfaitaire correspondant à 3 mois de rémunération. En cas de résiliation par M. Karel De Boeck de son contrat dans les mêmes conditions, il devra notifier à Dexia un préavis de trois mois.

M. Philippe Rucheton a droit, en cas de résiliation de son contrat par Dexia avant 65 ans, dans les douze mois d'un changement de contrôle, à une indemnité égale aux rémunérations fixes et variables correspondant à une période de 18 mois, sans que cette période ne puisse dépasser le nombre de mois séparant l'intéressé de la date à laquelle il atteindra 65 ans et sans préjudice des règles de droit commun qui pourraient, le cas échéant, être applicables.

La partie qui résilie, en cours de mandat, pour un motif autre qu'un manquement grave dans le chef de l'autre partie, la convention liant M. Claude Piret à Dexia devra notifier à l'autre partie un préavis d'un mois.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INDEMNITÉ DE DÉPART CONTENUES DANS LES CONTRATS DE TRAVAIL DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

La rupture du contrat de travail de M. Claude Piret (dont l'exécution est suspendue pendant la durée de son mandat au sein du comité de direction de Dexia SA) est régie par la législation belge relative aux contrats de travail. Son contrat de travail stipule par ailleurs qu'il aura droit, sans préjudice des dispositions légales impératives, en cas de résiliation de son contrat par Dexia avant 65 ans, à une indemnité égale aux rémunérations fixes et variables et autres avantages correspondant à une période de 24 mois.

Alain Clot a droit, en cas de résiliation de son contrat par Dexia pour un motif autre qu'une faute grave, à une indemnité unique et forfaitaire d'un montant égal aux émoluments fixes et variables correspondant à une période de 12 mois. Cette indemnité pourra être portée à 18 mois dans l'hypothèse où la rupture interviendrait à la suite d'un changement de contrôle. Ces indemnités uniques et forfaitaires de 12 ou 18 mois seront réduites de 50% dans l'hypothèse où la moyenne des évaluations des parties business et individuelles sont inférieures à 55% sur les deux dernières années. Dans l'hypothèse d'une moyenne des évaluations des parties business et individuelles inférieures à 35% sur les deux dernières années, l'indemnité compensatoire de préavis sera égale à l'indemnité conventionnelle.

2.6. Tableau sur les jetons de présence versés par Dexia Crédit Local

Membres du conseil (en EUR)	Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2011	Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2012
Julien Brami	15 000	15 000 ⁽¹⁾
Jean-Pierre Brunel	21 000 ⁽²⁾	21 000 ⁽²⁾
Alain Clot	0	0
Karel De Boeck	/	0 ⁽³⁾
Delphine de Chaisemartin	/	12 000 ⁽⁴⁾
Robert de Metz	/	0
Jean-Luc Dehaene	0 ⁽⁵⁾	0 ⁽⁵⁾
Philippe Duron	0 ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	/
FFB (Didier Ridoret)	15 000	15 000
FNTF (Patrick Bernasconi)	21 000 ⁽²⁾	19 500 ⁽²⁾
Jean-Pol Henry	11 250 ⁽⁸⁾	7 875 ⁽⁸⁾⁽⁹⁾
Pierre Mariani	0	0
Philippe Rucheton	0	0
Édouard Philippe	0 ⁽¹⁰⁾	0 ⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾
Claude Piret	/	0
Francine Swiggers	14 625 ⁽¹²⁾⁽¹³⁾	14 625 ⁽¹²⁾⁽¹³⁾⁽¹⁴⁾
René Thissen	11 250 ⁽⁸⁾	9 000 ⁽⁸⁾⁽¹⁵⁾
Koenraad Van Loo	/	11 250 ⁽⁸⁾⁽¹⁶⁾⁽¹⁷⁾

(1) Julien Brami a fait part au conseil d'administration de sa démission de ses fonctions d'administrateur le 13 septembre 2012.

(2) Y compris montant versé au titre de sa participation au comité d'audit.

(3) Dexia SA a versé, à titre de jetons de présence, à Karel De Boeck au titre de ses fonctions d'administrateur non exécutif, jusqu'au 1^{er} août 2012, un montant de EUR 15 667,32 pour l'exercice 2012.

(4) Mandat exercé du 24 septembre 2012 au 31 décembre 2012

(5) Par décision du 12 octobre 2011, Jean-Luc Dehaene a décidé de renoncer à toute compensation en sa qualité de membre et président du conseil d'administration de Dexia SA.

(6) Philippe Duron a demandé à ne pas être renouvelé à l'expiration de son mandat, le 12 mai 2011.

(7) Philippe Duron a fait savoir qu'il ne souhaitait pas percevoir les jetons de présence au conseil d'administration qui lui reviennent au titre des conseils qui se sont tenus en 2011

(8) Après retenue à la source

(9) Jean-Pol Henry a fait part au conseil d'administration de sa démission de ses fonctions d'administrateur le 10 mai 2012.

(10) Édouard Philippe a fait savoir qu'il ne souhaitait pas percevoir les jetons de présence au conseil d'administration qui lui reviennent au titre des conseils qui se sont tenus en 2011 et 2012

(11) Édouard Philippe a fait part au conseil d'administration de sa démission de ses fonctions d'administrateur le 19 novembre 2012

(12) Y compris montant versé au titre de sa participation au comité d'audit et après retenue à la source.

(13) Dexia SA a versé, à titre de jetons de présence, à Francine Swiggers au titre de ses fonctions chez Dexia SA, un montant de EUR 72 000 pour l'exercice 2011 et un montant de EUR 58 000 pour l'exercice 2012.

(14) Francine Swiggers a fait part au conseil d'administration de sa démission de ses fonctions d'administrateur le 10 novembre 2012

(15) René Thissen a fait part au conseil d'administration de sa démission de ses fonctions d'administrateur le 10 mai 2012

(16) Dexia SA a versé, à titre de jetons de présence, à Koenraad Van Loo au titre de ses fonctions chez Dexia SA, un montant de EUR 72 000 pour l'exercice 2012.

(17) Koenraad Van Loo a été nommé en qualité d'administrateur de Dexia Crédit Local le 10 mai 2012.

Faits marquants et perspectives

1. Faits marquants

Malgré les progrès importants accomplis par le groupe Dexia depuis fin 2008 afin de réduire les profonds déséquilibres financiers qui l'avaient alors fragilisé, 2011 avait représenté pour le groupe un tournant très difficile du fait de la nouvelle dégradation des marchés. L'accélération de la crise des dettes souveraines au sein de la zone euro avait alors remis en cause les hypothèses sous-jacentes et la bonne fin du plan de transformation initial mis en place en 2008⁽¹⁾.

Pour faire face à cet environnement détérioré, le groupe Dexia a annoncé et mis en œuvre, dès octobre 2011, un plan de résolution ordonnée de ses activités afin d'éviter une dégradation rapide de sa situation de liquidité et la matérialisation d'un risque systémique pour les États belges et français ainsi que pour l'ensemble du secteur bancaire européen.

Ce plan de résolution ordonnée, qui prévoit la gestion en extinction des actifs, repose essentiellement sur deux volets développés ci-dessous : d'une part la cession des principales entités opérationnelles de Dexia et d'autre part la mise en place d'une garantie de financement octroyée par les États belge, français et luxembourgeois. Le plan de résolution ordonnée a été révisé à l'automne 2012, s'accompagnant de la nécessité de procéder à une augmentation de capital réservée aux États belge et français, ceci afin de permettre au groupe de mener la résolution à son terme.

2012 a été essentiellement marquée par l'exécution des différents volets de ce plan et ses conséquences en terme de changement de périmètre, d'objet mais également de gouvernance pour le groupe Dexia.

1.1. 2012 : une avancée déterminante dans la mise en œuvre de la résolution ordonnée du groupe

1.1.1. VALIDATION DU PLAN PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

Soumis par les États belge, français et luxembourgeois pour examen à la Commission européenne en mars 2012, puis le 14 décembre 2012 dans une version révisée tenant compte des principales évolutions macro-économiques, le plan de résolution du groupe Dexia a été approuvé par la Commission européenne en date du 28 décembre 2012. Il vient ainsi se substituer au plan de restructuration approuvé par la Commission européenne le 26 février 2010.

La validation du plan de résolution ordonnée révisé clôt l'enquête approfondie lancée le 21 décembre 2011⁽²⁾ par la Commission dans le contexte des aides d'État reçues par le groupe en octobre 2011⁽³⁾. La validation par la Commission européenne du plan révisé de résolution du groupe représente une étape décisive pour l'exécution de ce plan.

(1) Voir le rapport annuel 2011 de Dexia SA – Faits marquants, p. 12 à 17 – pour une revue du plan 2008 – 2011 et les détails des décisions prises en octobre 2011.

(2) Cf. Communiqué de presse de la Commission européenne IP/11/1592 du 21 décembre 2012 et IP/12/253 du 31 mai 2012

(3) Cf. Communiqué de presse Dexia du 10 octobre 2011

(4) Dont EUR 2 789 millions au moment du closing, EUR 185 millions en ajustement post closing et un résultat positif de couverture de change pour environ EUR 50 millions

(5) Soumis à ajustement éventuel

Elle a en effet permis la réalisation de l'augmentation de capital de Dexia SA ainsi que la validation du schéma de garantie de liquidité tripartite octroyé par les États belge, français et luxembourgeois.

Par ce plan, Dexia a pris un certain nombre d'engagements relatifs à la vente de ses franchises commerciales et à la restriction de production commerciale. La stratégie de résolution validée par la Commission conduit ainsi le groupe à se retirer de tous les marchés sur lesquels il était présent

Dexia a également pris des engagements comportementaux qui ont été détaillés dans le communiqué de presse publié par le groupe le 31 décembre 2012.

Tous ces engagements feront l'objet d'un suivi par un expert indépendant.

1.1.2. POINT D'AVANCEMENT SUR LES CESSIONS DES ENTITÉS OPÉRATIONNELLES

Conformément à ses engagements, le groupe avait initié dès la fin 2011, la cession de ses principales entités opérationnelles, dont notamment Dexia Banque Belgique (aujourd'hui Belfius Banque et Assurances), à l'État belge en octobre 2011.

2012 a été marquée par une forte avancée de ce processus de cessions contribuant à une réduction importante du bilan du groupe. Les transactions finalisées en 2012 et début 2013 ont été les suivantes :

- Cession le 27 juillet 2012 de la totalité de la participation de Dexia dans la co-entreprise commerciale RBC Dexia Investor Services (initialement co-détenue à parts égales par la Banque Royale du Canada et Dexia) au groupe Banque Royale du Canada pour un prix de EUR 837,5 millions, générant un gain de EUR 38 millions pour le groupe Dexia.
- Cession le 28 septembre 2012 de la totalité de la participation de Dexia dans la banque turque DenizBank à la banque russe Sberbank pour une valeur de EUR 3 024 millions⁽⁴⁾, conduisant à une perte de EUR 801 millions pour Dexia.
- Cession le 5 octobre 2012 de la totalité de la participation de Dexia dans Banque Internationale à Luxembourg, représentant 99,906 % du capital, à l'État luxembourgeois (10 %) et à Precision Capital (90 %), pour un montant total de EUR 730 millions⁽⁵⁾. Le périmètre de la transaction excluait le portefeuille legacy de cette entité, Dexia LdG Banque SA, filiale de droit luxembourgeois spécialisée dans le refinancement d'actifs du secteur public, ainsi que ses participations dans : Dexia Asset Management, RBC Dexia Investor Services, Popular Banca Privada et Parfipar. Ces participations ont été reprises par le groupe Dexia ou vendues dans le marché. En accord avec les engagements pris avec les acquéreurs, Dexia a procédé à une augmentation de capital de EUR 204 millions de Banque Internationale à Luxembourg préalablement à la cession. Cette transaction a entraîné une perte de EUR 205 millions pour Dexia en 2012.

- Accord de cession le 12 décembre 2012 de Dexia Asset Management à GCS Capital⁽¹⁾ pour un montant de EUR 380 millions. Ce prix de cession pourra faire l'objet d'un ajustement, usuel dans le cadre d'une telle transaction, lors de sa finalisation. Celle-ci reste soumise à l'obtention des autorisations réglementaires et de l'aval de la Commission européenne qui pourrait intervenir au premier semestre 2013. Cette cession porte sur l'ensemble du périmètre de Dexia Asset Management. Elle n'aura pas d'impact significatif sur le résultat consolidé du groupe
- Enfin, le 31 janvier 2013, Dexia a finalisé la vente de la Société de Financement Local (SFIL), holding propriétaire de Dexia Municipal Agency à l'État français, majoritaire, aux côtés de la Caisse des Dépôts et de la Banque Postale. Dexia Municipal Agency, anciennement société de crédit foncier du groupe Dexia, a été renommée Caisse Française de Financement Local.

Le prix de la transaction a été fixé à 1 euro représentant une perte totale de EUR 1,8 milliard⁽²⁾ pour le groupe Dexia et, à la date de cession, Société de Financement Local représentait un total de bilan estimé à EUR 95 milliards.

La vente de Dexia Municipal Agency s'inscrit dans le cadre du projet de création, par ses acquéreurs, d'un pôle de financement du secteur local en France. L'objectif de ce nouveau dispositif est de remédier au déficit important et durable de financements à long terme mis à disposition des acteurs clés de l'économie françaises que sont les collectivités territoriales et les hôpitaux publics.

Comme annoncé dans la déclaration intermédiaire 9M et 3T 2012, les crédits sensibles inscrits au bilan de Dexia Municipal Agency font partie du périmètre de cession et, ni Dexia, ni Dexia Crédit Local n'ont apporté de garantie sur ces actifs, Dexia Crédit Local restant toutefois responsable de la violation de ses propres obligations légales, réglementaires et contractuelles dans le cadre de ces crédits.

Cette cession a représenté pour Dexia la vente d'une dernière franchise commerciale d'envergure et donc une étape décisive de son plan de résolution ordonnée.

Le produit des cessions de Dexia Banque Belgique, RBS Dexia Investor Services et la liquidité générée par la vente de SFIL ont quasi-intégralement été affecté par Dexia SA au remboursement anticipé de prêts accordés par Belfius Banque et Assurances au groupe et à Dexia Crédit Local, conformément aux engagements pris par le groupe Dexia ainsi qu'au remboursement des lignes de liquidité d'urgence (ELA)⁽³⁾.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de son plan de résolution ordonnée, Dexia poursuit la mise en œuvre de la cession de sa participation dans Popular Banca Privada et dans Sofaxis. Dexia procèdera également à la cession ou à la mise en gestion extinctive de Dexia CLF Régions Bail, Dexia Bail, Public Location Longue Durée et Dexia Flobail. Enfin, la participation de Dexia dans Dexia Israel devra être cédée dans les 12 mois suivant une décision définitive sur les différentes actions juridiques engagées contre Dexia Israel et Dexia Crédit Local en tant qu'actionnaire.

1.2. Mise en place d'un schéma de garantie des financements octroyée par les États belge, français et luxembourgeois

Le schéma de garantie 2013 a été approuvé par la Commission européenne le 28 décembre 2012. Ce schéma de garantie, conjoint et non solidaire, se substitue au dispositif de garantie temporaire approuvé par la Commission européenne le 21 décembre 2011 pour un montant maximal en principal de EUR 45 milliards, puis prorogé à deux reprises en 2012 pour un montant maximal en principal de EUR 55 milliards.

La mise en œuvre de cette garantie devrait permettre au groupe de mener à bien la réalisation de son plan de résolution. Dexia Crédit Local pourrait ainsi emprunter auprès d'investisseurs éligibles à la garantie jusqu'à EUR 85 milliards en principal⁽⁴⁾, y compris les financements déjà couverts par la garantie temporaire de 2011 (encours en principal de EUR 53,6 milliards au 18 janvier 2013). Cette garantie a été accordée à Dexia par les États sans contrepartie de collatéral.

La clé de répartition de cette garantie 2013 est de 51,41 % pour la Belgique (soit un maximum de EUR 43,6985 milliards), 45,59 % pour la France (soit un maximum de EUR 38,7515 milliards) et 3 % pour le Luxembourg (soit un maximum de EUR 2,55 milliards). Elle couvre les financements levés sous forme de titres et instruments financiers, de dépôts ou d'emprunts jusqu'au 31 décembre 2021 et ayant une maturité de dix ans maximum.

La rémunération des États au titre de cette garantie a été fixée à 0,05 % par an (5 points de base) contre 85 points de base payés par Dexia au titre de la rémunération de la garantie temporaire, qui s'ajoutent au paiement d'une commission de mise en place de 50 points de base sur une assiette de EUR 85 milliards, sous déduction de la commission de EUR 225 millions de mise en place déjà payée pour la garantie temporaire 2011.

Après examen des termes de la garantie de financement accordée par les États belge, français et luxembourgeois le 24 janvier 2013, les trois principales agences de notation ont attribué début 2013 un *rating* aux émissions concernées. Les programmes garantis de certificats de dépôts (CD) et de bons à moyen terme négociables (BMTN) émis par Dexia Crédit Local sont respectivement notés, de façon provisoire, A-1+ et AA par Standard & Poor's, P1 et (P) Aa3 avec perspective négative par Moody's et F1+ et AA, F1+ par Fitch Ratings. Ces *ratings* seront confirmés lors de la réception des documentations finales pour chacune des émissions réalisées. La perspective négative attribuée par Moody's reflète celle de l'État belge.

Les Arrêtés Royaux octroyant la garantie temporaire et la garantie 2013 font l'objet de recours en annulation devant le Conseil d'État en Belgique (voir section « Risques juridiques » page 35).

1.3. Recapitalisation du groupe Dexia

Les négociations entre les États belge, français et luxembourgeois et la Commission européenne menées au cours de l'été ont abouti à la modification d'un certain nombre de principes et d'hypothèses constitutifs du plan d'affaires qui avaient servi de base à l'élaboration du plan notifié par les États à la Commission européenne le 21 mars 2011. Le plan révisé de résolution ordonnée et les simulations financières

(1) GCS Capital est un investisseur stratégique basé à Hong-Kong, également implanté à Londres et Pékin et appuyé par des investisseurs institutionnels chinois et qataris.

(2) Dont EUR 1,1 milliard comptabilisé en 2011. Voir communiqué de presse du 31 janvier 2013.

(3) Emergency Liquidity Assistance : lignes de liquidité d'urgence mises à disposition par les banques centrales.

(4) Etant entendu que les montants en intérêts et accessoires dus sur les montants en principal seraient garantis au-delà de ce plafond. Cependant, voir le dernier paragraphe de la présente section.

préparées à cet effet postulent des coûts de financement qui affectent lourdement les perspectives de bénéfices de Dexia Crédit Local du fait notamment d'un accès restreint aux financements des banques centrales. Le plan révisé intègre également les modifications apportées en cours d'année au schéma de cession initial de Dexia Municipal Agency.

L'évolution de ces perspectives a contraint le conseil d'administration de Dexia SA à acter, lors de sa réunion du 7 novembre 2012, une réduction intégrale de la valeur de la participation dans Dexia Crédit Local détenue par Dexia SA. Cette réduction de valeur a engendré une lourde perte subie par Dexia SA, à l'origine d'une situation de fonds propres sociaux négatifs de EUR -2,685 milliards et donc d'un besoin de recapitalisation. Le soutien des États belges et français s'est à nouveau manifesté via leur participation à une augmentation de capital réservée de Dexia SA d'un montant de EUR 5,5 milliards. Celle-ci a prévu l'attribution aux États d'actions préférentielles leur donnant priorité, à concurrence de 8 % de la valeur nominale des actions par an, sur toute distribution éventuelle de dividendes par Dexia SA. Le total des insuffisances de dividendes par rapport au taux de 8 % par an constitue un supplément de liquidation donnant aux États un droit prioritaire à la répartition de l'éventuel actif net distribuable en cas de liquidation.

Ce montant de EUR 5,5 milliards a été calibré pour permettre à Dexia SA de faire face aux évolutions futures de l'environnement économique et financier dans la mesure où celles-ci peuvent être considérées comme prévisibles (et notamment aux nouvelles conditions d'accès aux financements imposées par les banques centrales) après acquittement de l'ensemble de ses engagements contractuels à l'égard de Dexia Crédit Local et/ou de ses filiales, et après recapitalisation de Dexia Crédit Local à hauteur de EUR 2 milliards.

Conformément à l'article 633 du Code des sociétés belge, les actionnaires de Dexia SA ont été invités à délibérer et à se prononcer sur la poursuite des activités ou la dissolution de Dexia SA ainsi que sur l'augmentation de capital réservé aux États lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 21 décembre 2012. Celle-ci a voté en faveur de la continuation de l'activité de Dexia SA à une très large majorité.

Le groupe est ainsi doté des moyens lui permettant d'envisager une gestion optimisée ainsi que le portage à terme de ses actifs résiduels, sous réserve d'absence de détérioration sensible des risques de crédit et dans des conditions normales d'évolution des marchés selon les projections actuelles.

1.4. Changements dans la gouvernance du groupe

Le conseil d'administration a été remanié en profondeur au cours de l'année 2012. Ses différentes évolutions sont décrites dans la section « Gouvernance et Contrôle Interne » du présent document de référence.

La configuration du conseil d'administration de Dexia SA a été adaptée au nouveau périmètre du groupe. Tout en conservant les structures juridiques de Dexia SA et de Dexia Crédit Local, la direction du groupe a été simplifiée et unifiée, notamment via un pilotage commun des deux entités principales du groupe. Ainsi le 10 octobre 2012 Monsieur Karel De Boeck, administrateur délégué de Dexia SA, a été nommé directeur général de Dexia Crédit Local et Monsieur Robert de Metz, déjà président du conseil d'administration de Dexia SA a été nommé président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local. De même

le comité groupe rassemble maintenant les membres de la direction des deux entités et les responsables des filières. Ce comité élargi, qui permet au groupe de bénéficier des compétences indispensables à sa gestion, remplace le comité exécutif.

1.5. Exercice de l'option de vente par Banco Sabadell de sa participation dans Dexia Sabadell

Dexia a annoncé le 6 juillet 2012 qu'en application d'une convention d'actionnaires datant de 2001, Banco Sabadell a informé Dexia de son intention d'exercer son option de vente de sa participation de 40 % dans Dexia Sabadell à Dexia. À l'issue de ce processus, Dexia Crédit Local détiendrait 100 % de Dexia Sabadell.

Dexia a pris note de la décision de Banco Sabadell qui constitue le point de départ d'un processus prévu par le contrat en vigueur.

Parallèlement, Dexia Crédit Local a procédé à une augmentation de capital de EUR 230 millions de Dexia Sabadell, afin de se conformer au relèvement du niveau de capital réglementaire fixé par le régulateur national.

1.6. Jugements sur les procédures engagées par le département de Seine-Saint-Denis contre Dexia Crédit Local

Le 8 février 2013, le Tribunal de grande instance de Nanterre a rendu ses jugements sur les demandes engagées par le département de la Seine-Saint-Denis à l'encontre de Dexia Crédit Local concernant trois prêts structurés dont l'encours total s'élève à EUR 177 534 631,90 au 21 mars 2013.

Le Tribunal de grande instance de Nanterre a débouté le Département de la Seine-Saint-Denis de ses demandes d'annulation des trois contrats de prêt contestés et de toutes ses prétentions à des dommages et intérêts. Le Tribunal a notamment considéré que ces prêts n'avaient pas de caractère spéculatif, que le département était compétent pour conclure ces contrats de prêt et que Dexia a agi dans le respect de son devoir d'information et de conseil vis-à-vis du département. Le Tribunal de grande instance de Nanterre a cependant estimé que les télécopies qui ont précédé la signature des contrats définitifs pouvaient être qualifiées de « contrat de prêt » et que l'absence de mention du Taux Effectif Global (TEG) dans ces télécopies entraînait l'application du taux d'intérêt légal.

Les prêts concernés par les décisions du tribunal faisant partie du périmètre de cession de la Société de Financement Local, ces jugements n'auraient en cas de confirmation pas d'impact financier pour le groupe Dexia, les actifs cédés étant désormais portés par la Société de Financement Local. Si les décisions du Tribunal de Grande Instance étaient confirmées et faisaient jurisprudence, leur extension à d'autres financements de Dexia serait susceptible d'introduire des risques éventuels significatifs. Dexia Crédit Local a l'intention d'interjeter appel de ces décisions.

1.7. Continuité de l'exploitation et plan d'affaires révisé

Comme en 2011, les comptes sociaux et consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2012 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*). Cette hypothèse de continuité a été étayée par un plan d'affaires révisé, bâti sur le premier plan décrit dans le rapport annuel 2011 du groupe Dexia mais dont certaines hypothèses ont été modifiées afin d'intégrer les principaux changements de prescriptions des régulateurs. Ce plan d'affaires révisé a été validé par le conseil d'administration de Dexia SA lors de sa réunion du 14 décembre 2012. Il repose sur un certain nombre d'hypothèses structurantes dont les grandes lignes sont décrites ci-dessous.

Tout comme le premier plan d'affaires, le plan d'affaires révisé comprend une garantie 2013 accordée par les États sans contrepartie de collatéral⁽¹⁾. Cette garantie a été plafonnée par les États à EUR 85 milliards compte tenu de la recapitalisation de EUR 5,5 milliards intervenue fin décembre 2012. Comme indiqué précédemment, cette garantie, comme l'ensemble des hypothèses du plan d'affaires révisé a fait l'objet d'une validation par la Commission européenne le 28 décembre 2012 ce qui constituait l'une des hypothèses centrales du premier plan d'affaires présenté aux différentes parties prenantes dont la Commission européenne.

Le plan suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités et ce, le cas échéant, malgré le non-respect éventuel de certains ratios réglementaires. Il suppose également le maintien de la notation de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.

Le scénario macro-économique sous jacent au plan d'affaires révisé est construit à partir de données de marché observables à fin septembre 2012, et suppose une aggravation de la récession en 2013 suivie d'une reprise progressive à compter de 2014.

Les marges de crédit sont supposées constantes jusqu'en 2014, avant de décroître vers leur moyenne historique (2004-2011) jusqu'en 2018 et de conserver ce niveau les années suivantes. Le scénario macro-économique prévoit également des migrations de notations négatives en 2013 sur différents secteurs dont notamment le secteur public local avec un retour aux niveaux de septembre 2012, en 2014. Aucun événement négatif majeur de crédit n'est retenu sur la période de projection.

Le plan d'affaires est sensible aux évolutions des taux d'intérêt et de l'environnement de crédit, en particulier :

- une baisse de 10 points de base du taux d'intérêt à 10 ans entraînerait une hausse de EUR 1 milliard du besoin de *cash collateral*, c'est-à-dire des dépôts ou valeurs remis par Dexia à ses contreparties en garantie des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises (*swaps*). Ce besoin, financé au taux de l'ELA (source de financement

la plus onéreuse), générerait un coût additionnel de EUR 135 millions sur la période 2013-2020 ;

- les projections sont également sensibles aux marges entre le taux Eonia, le taux directeur de la BCE et l'Euribor 3 mois ;
- des hypothèses plus conservatrices en matière d'amélioration des notations et/ou de resserrement des marges de crédit à partir de 2014 impacteraient négativement le compte de résultat ainsi que les réserves de liquidité disponibles et augmenteraient le niveau de capital réglementaire requis à partir de 2014.

Le plan d'affaires repose, par ailleurs, sur l'hypothèse d'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux permettant, d'une part, le financement d'une partie des actifs de Dexia via des emprunts sécurisés (*repo*) et, d'autre part, le placement à court et à long terme de sa dette garantie dans le marché, les encours émis sous le schéma de garantie 2013 atteignant jusqu'à EUR 40 milliards en 2015.

Dans le cas où la capacité d'absorption par le marché serait moindre, Dexia devrait alors recourir à des sources de financement plus onéreuses qui impacteraient directement la profitabilité prévue dans le plan d'affaires. Ainsi, EUR 1 milliard par an financé au taux de la ligne de liquidité d'urgence (ELA) plutôt qu'au taux d'un financement garanti à court terme, aurait un impact sur le résultat de l'ordre de EUR -90 millions sur la période 2013-2020. Inversement, si l'appétit du marché pour la dette garantie de Dexia permettait de placer un volant de dette garantie plus important permettant de réduire, voire de supprimer, la dépendance de Dexia vis-à-vis de l'ELA, l'impact sur la profitabilité du plan serait positif. L'augmentation du plafond d'émission de dette garantie à court terme de EUR 1 milliard réduirait ainsi le coût de financement de EUR 65 millions sur la période 2013-2020.

Outre des hypothèses sur les volumes, le plan d'affaires intègre des hypothèses sur le coût des différentes sources de financement. À titre d'illustration, une diminution de 10 points de base du coût d'émission de la dette garantie par les États par rapport à ce qui a été projeté dans le plan d'affaires, entraînerait une amélioration du coût de financement du groupe de l'ordre de EUR 180 millions sur la période 2013-2020. De même, l'amélioration des conditions sur le marché des emprunts sécurisés (*repo*) et le resserrement des marges de crédit sur les souverains observés au cours du dernier trimestre 2012 suggèrent que le scénario retenu dans le plan d'affaires est actuellement relativement conservateur.

Le plan d'affaires ainsi révisé conclut à la viabilité du groupe Dexia, sur base des hypothèses et scénarios retenus. Certaines incertitudes, dont notamment celles décrites ci-dessus demeurent attachées à sa réalisation. Aussi, une mise à jour du plan d'affaires tenant compte des dernières valeurs observables des variables exogènes sera effectuée régulièrement afin d'en estimer précisément les impacts sur les projections et leur potentiel de réalisation.

2. Perspectives⁽²⁾

2.1. Les finances et l'investissement des collectivités locales toujours sous tension en Europe

Le rétablissement relatif du contexte économique et social durant le premier semestre 2011, conjugué aux efforts entrepris par les pouvoirs publics locaux pour optimiser leurs recettes et mieux maîtriser

leurs dépenses, ont permis de consolider les grands équilibres budgétaires du secteur public infranational de l'Union européenne en 2011. Il s'avère toutefois que, pris individuellement, certains pays ou collectivités ont vu leur situation se tendre.

Le déficit du secteur public infranational s'est ainsi réduit, passant de 0,8 % du PIB en 2010 à 0,7 % en 2011. Cette diminution du besoin de financement a résulté en grande partie du sursaut des recettes fiscales infranationales, qui ont augmenté de 5,5 % en volume, alors qu'elles

(1) Référence est faite cependant au dernier paragraphe du point 1.2 ci-avant

(2) Les perspectives présentées dans la présente section ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données se produiront ou que les objectifs envisagés seront atteints. Les déclarations prospectives intègrent un certain nombre de risques, avérés ou non, connus ou non, mais restent soumises à aléas, résultant notamment de l'évolution du contexte macro-économique dans lequel le groupe Dexia évolue. Ces risques pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations du groupe soient différents des objectifs formulés et suggérés.

s'étaient fortement contractées sous les effets de la crise. Ce redressement de la fiscalité, mais aussi des recettes patrimoniales et tarifaires, ont permis de compenser la chute de 4,9 % des transferts aux collectivités locales, découlant des mesures d'économies prises par les États centraux dans le cadre des plans nationaux de consolidation budgétaire. Au total, les recettes infranationales sont restées stables en 2011 (+0,2 %).

Les dépenses infranationales, déjà ralenties en 2010, ont continué de décroître légèrement en 2011 (-0,2 %) pour atteindre EUR 2 109 milliards, soit 16,7 % du PIB et 34 % des dépenses publiques. Pour la première fois depuis onze ans, les dépenses de personnel et les achats de biens et services ont régressé. La croissance des prestations sociales, très dynamique depuis la crise sous les effets des stabilisateurs automatiques et des mesures discrétionnaires de solidarité, a commencé à faiblir sous l'effet du recul du chômage dans plusieurs pays européens.

Cette baisse des dépenses provient également d'une forte détérioration de l'investissement direct infranational (-6,6 % en 2011), faisant suite à une année 2010 déjà en net repli, soit une diminution au total de près de 14 % en deux ans, ramenant le niveau d'investissement à celui de 2006. Cet investissement continue toutefois de représenter, avec EUR 204 milliards en 2011, les deux tiers de l'investissement public européen.

L'encours de dette infranationale a ralenti sa progression (+3,1 %) pour s'établir à EUR 1 563 milliards en 2011, représentant 12,4 % du PIB et 15,0 % de la dette publique. Pour le seul niveau local (c'est-à-dire hors entités fédérées et quasi fédérées), ces chiffres tombent à EUR 743 milliards, soit 5,9 % du PIB et 7,1 % de la dette publique. Il convient de noter que la dette locale est quasi exclusivement réservée au financement de l'investissement, en vertu de la règle d'or, véritable « dogme » des finances locales depuis des décennies dans de nombreux pays européens.

Dans un contexte marqué depuis 2012 par le retour en force de la crise économique et sociale, les incertitudes générées par les réformes institutionnelles et territoriales, le durcissement des plans d'austérité et, enfin, par un accès plus difficile aux sources externes de financement, les finances et les investissements locaux risquent d'être de nouveau sous tension dans les années à venir.

2.2. Des contraintes pour les collectivités françaises et les hôpitaux publics qui fragilisent l'investissement local

Les finances locales françaises ont été placées en 2012 sous le signe de la raréfaction des moyens. En effet, au gel des dotations de l'État et à la problématique de l'assèchement du crédit déjà présents en 2011, s'ajoute une faible progression des ressources fiscales.

Ainsi, les ressources de remplacement de la taxe professionnelle s'avèrent moins dynamiques : une partie a été compensée par des dotations gelées dans le temps et les nouveaux impôts sont davantage sensibles à la conjoncture économique qui reste fragile. De plus, la réforme fiscale a profondément modifié l'exercice, par les collectivités locales, de leur pouvoir de taux. Le levier fiscal a ainsi disparu pour les régions, a été fortement entamé pour les départements et pèse dorénavant davantage sur les ménages pour le bloc communal. La constitution de marges de manœuvre financière par la hausse des taux est donc de plus en plus compliquée, et ce d'autant plus que les taux atteignent aujourd'hui des niveaux élevés sur certains territoires et que les élections locales approchent.

À cette faible dynamique des contributions directes, vient s'ajouter la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) que l'on peut estimer à près de 10 %.

Alors même que les besoins de la population demeurent et même s'accroissent (action sociale, formation, déplacements alternatifs à la route...), les fortes contraintes sur les ressources ont des conséquences sur les dépenses des collectivités locales.

Ainsi, comme déjà amorcé en 2011, les collectivités locales ont affiché en 2012 une volonté de maîtrise de leurs dépenses courantes, qui passe notamment par une limitation de l'évolution des frais de personnel.

Malgré ces efforts de gestion, l'épargne brute des collectivités (solde de la section de fonctionnement servant au financement de remboursements de la dette et des investissements) devrait afficher en 2012 un repli, et ce quelle que soit la catégorie de collectivités, qui contraste avec la progression constatée en 2011.

En matière de dépenses d'investissement, l'augmentation estimée en 2012 (+1,6 %) est très en deçà de ce qui était attendu, notamment au regard du cycle électoral dans le secteur communal : 2012, avant-dernière année du cycle actuel (élections de 2014), aurait dû être une année de rebond de l'investissement.

Les départements, les plus fragilisés par un effet de ciseaux entre l'évolution de leurs dépenses et de leurs ressources qui entraîne une baisse de leur niveau d'épargne brute, enregistreraient un repli de leurs investissements de plus de 3 %, alors que les régions ne les augmenteraient que très légèrement. Le bloc communal porte donc la croissance actuelle et future de l'investissement, même si les inquiétudes sur l'évolution de leur autofinancement et sur leurs possibilités de financement pourraient limiter ou retarder les projets en 2013.

Malgré l'atonie actuelle des dépenses d'investissement, l'effort consenti par les collectivités depuis 2008 est important. Sous l'hypothèse d'un maintien des dépenses d'équipement en 2013, le bloc communal aura investi, en volume, près de EUR 180 milliards sur le dernier mandat.

En 2012, l'importance de ces interventions ainsi que l'apparition d'une nouvelle fois d'une augmentation du solde de trésorerie des collectivités en fin d'exercice nécessitent un recours à l'endettement (flux net de dette positif) comparable à celui de 2011 (un peu moins de EUR 5 milliards) qui entraîne une progression de l'encours de dette de l'ordre de 3 % sur cette année.

Dans un contexte marqué par les conséquences de la crise économique et par des tensions sur les finances publiques, les disparités de territoires devraient se maintenir, voire se creuser, ce qui justifie l'effort de péréquation en cours. Plusieurs mécanismes de péréquation horizontale (entre collectivités) ont été créés pour chaque niveau de collectivités. En 2012, première année de mise en place de la péréquation intercommunale et communale, les sommes en jeu sont relativement faibles (EUR 150 millions) et ne permettent pas, pour l'instant, une correction optimale des écarts de richesse. Il faudra attendre 2016, fin de la montée en charge du dispositif, et les éventuels aménagements apportés au cours des exercices, pour analyser les véritables effets du dispositif.

La situation des établissements publics de santé est également très contrastée : plusieurs établissements continuent de faire face à des déficits cumulés élevés et des impasses de trésorerie. Depuis 2011, quelques situations se sont tendues, en raison à la fois d'un resserrement de la contrainte budgétaire et d'une raréfaction des crédits

bancaires, à court et long termes. Après plusieurs années consécutives de croissance soutenue, les investissements hospitaliers ont reculé en 2010 (-5 %) pour s'élever à EUR 6,50 milliards. La dynamique insufflée par le plan Hôpital 2007 semble désormais ralentir et le plan Hôpital 2012 ne génère pas les mêmes volumes d'investissement. Les investissements hospitaliers pourraient ainsi continuer à reculer au cours des prochaines années.

2.3. Des modalités de financement des collectivités locales et des hôpitaux en profonde mutation

La crise a également modifié la donne en matière de financement du secteur public local et de ses projets d'investissement : le retrait de Dexia, premier prêteur du secteur jusqu'en 2008, les problèmes de liquidité et de refinancement de plusieurs établissements, le départ de la plupart des banques étrangères, la question des crédits structurés, les difficultés que rencontrent certaines collectivités et hôpitaux à honorer leurs échéances de remboursement, la nécessité pour les établissements financiers de renforcer le niveau de leurs fonds propres et de leurs ratios de liquidité dans la perspective de la mise en place de Bâle III, ont durablement réduit et renchéri l'offre de financement au secteur.

La crainte d'un *credit crunch* est vive depuis plusieurs années, et a conduit la Caisse des Dépôts à mettre en place des dispositifs d'urgence, portant en 2012 sur un volume de financements de EUR 5 milliards d'euros. Elle a surtout été l'occasion d'une remise en cause des modalités de financement du secteur. Les années 2012 et surtout 2013-2014 verront à cet égard émerger ce qui ressemble à un nouvel équilibre dans le financement du secteur public local.

Celui-ci passera notamment par la montée en puissance d'un nouvel acteur majeur sur le secteur, sous forme d'une co-entreprise composée à hauteur de 65 % de La Banque Postale et de 35 % de la Caisse des Dépôts, adossée à un nouvel établissement bancaire – SFIL, Société de Financement Local – qui sera lui-même détenu par l'État français (75 %), la Caisse des Dépôts (20 %) et La Banque Postale (5 % dans un premier temps). La Commission européenne a validé ce dispositif le 28 décembre 2012, dans le cadre du plan de résolution ordonnée du groupe Dexia (cf. infra 1.4).

Les interventions directes de la Caisse des Dépôts, adossées sur ses fonds d'épargne, devraient par ailleurs se prolonger tout en se concentrant sur les besoins de financement des collectivités sur des durées longues.

On notera enfin l'intensification du recours des collectivités locales aux émissions obligataires – elles ont atteint EUR 2,50 milliards en 2012. L'avenir dira quelle place prendra cette forme de financement, historiquement marginale en France, de même que ses modalités : émissions unitaires, locales, nationales ou internationales, émissions groupées ou encore sous l'égide d'une agence de financement dont les pouvoirs publics viennent également d'acter le principe.

2.4. Le positionnement de Dexia Crédit Local

La Commission européenne a donné le 28 décembre 2012 son accord sur le plan de résolution ordonnée de Dexia présenté par les États belge, français et luxembourgeois. Dans le cadre de ce plan, Dexia Crédit Local, a redéfini ses missions et mettra en œuvre les actions suivantes :

- les cessions d'actifs : le plan révisé prévoit la cession des participations de Dexia Crédit Local dans Sofaxis ainsi que la cession ou la mise en gestion extinctive de Dexia CLF Régions Bail, de Dexia Bail, de Public Location Longue Durée et de Dexia Flobail ;
- la cession de Dexia Municipal Agency (DMA) afin de constituer le nouveau pôle de financement du secteur public local défini par l'État : le dispositif défini par l'État français pour permettre l'accès des collectivités locales et des établissements publics de santé aux financements long terme, tel que validé par la Commission européenne, prévoit en effet une cession au profit de Société de Financement Local de la totalité de la participation de Dexia Crédit Local dans Dexia Municipal Agency au prix de EUR 1. Cette cession a été réalisée le 31 janvier 2013, conformément aux engagements pris. Les actionnaires du nouvel ensemble lui ont fourni à la date de réalisation la liquidité nécessaire, permettant à DMA de rembourser le financement accordé par Dexia Crédit Local. Les liens opérationnels entre Dexia Crédit Local et Dexia Municipal Agency, à l'exception des liens informatiques qui bénéficieront d'un délai de 24 à 30 mois, seront débouclés dans les 6 mois suivant la cession. Le bilan de Dexia Municipal Agency, qui représentait EUR 94,30 milliards au 30 septembre 2012 dont EUR 72,1 milliards d'actifs de couverture, a été intégralement transféré à la nouvelle structure ;
- la gestion en extinction des encours et la désensibilisation des crédits structurés sensibles. Dans ce cadre, Dexia Crédit local pourra, sous certaines conditions et afin de désensibiliser certains crédits structurés conservés en portefeuille, octroyer de nouveaux crédits dans la limite de EUR 600 millions sur 2013-2014. Cette enveloppe devrait permettre de réduire le profil de risque et la volatilité du collatéral lié aux dérivés associés à ces prêts, et de limiter le risque opérationnel lié à la gestion de ces crédits ; le plan prévoit par ailleurs la possibilité pour Dexia Crediop de continuer à produire à concurrence d'une enveloppe de EUR 200 millions.
- la mise en place d'une garantie de liquidité : les trois États belge, français et luxembourgeois se sont engagés à accorder une garantie de refinancement conjointe et non solidaire au bénéfice de Dexia Crédit local, plafonnée à EUR 85 milliards, avec une clé de répartition respectivement de 51,41 %, 45,59 % et 3 %. Le coût de cette garantie a été fixé par les États à 5 points de base par an, payable mensuellement aux garants sur la base de l'encours émis.

Dexia Crédit Local n'aura ainsi plus de présence commerciale sur le marché du financement du secteur public français, le financement des collectivités territoriales et les établissements publics de santé étant confiée, dans le dispositif prévu, à la co-entreprise détenue majoritairement par La Banque postale et la Caisse des Dépôts.

3 – Gouvernance et contrôle interne



Rapport du président du conseil
d'administration établi en application
de l'article L. 225-37 du Code
de commerce 76

Rapport des commissaires aux comptes 94

Rapport du président du conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Le présent rapport décrit les principes et procédures ayant prévalu au cours de l'exercice 2012.

Dexia Crédit Local, en tant qu'établissement de crédit, se réfère, pour l'élaboration du présent rapport, au règlement CRBF n° 97-02 modifié par les arrêtés du 31 mars 2005, du 17 juin 2005, des 20 février et 2 juillet 2007, du 11 septembre 2008, du 14 janvier 2009, du 5 mai 2009, deux arrêtés du 29 octobre 2009, les arrêtés du 3 novembre 2009, du 19 janvier 2010, du 25 août 2010 et par l'arrêté du 13 décembre 2010, qui définit les missions, principes et dispositifs du contrôle interne, ainsi qu'au cadre de référence publié par l'AMF.

Le présent rapport, établi par le président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local, a été préparé par le secrétariat général et la direction de l'audit interne, qui ont réuni l'information adéquate auprès de l'ensemble des départements opérationnels et des directions supports concernés, en particulier la direction des risques.

Ce rapport prend également en considération les entretiens que le président du conseil d'administration a eus avec le président du comité de direction ainsi que les comptes rendus des réunions du comité d'audit.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

En matière de gouvernement d'entreprise, Dexia Crédit Local se réfère notamment aux dispositions de sa maison mère (Dexia SA) et à certains principes du code AFEP/MEDEF. Il en est ainsi pour le fonctionnement du conseil d'administration et des comités spécialisés qui en émanent.

1.1. Le conseil d'administration

La mission du conseil d'administration est de déterminer les orientations de l'activité de Dexia Crédit Local et de veiller à leur mise en œuvre. Son action est guidée par l'intérêt de la société, considéré au regard de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel. Il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de Dexia Crédit Local, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

En mars 2013, le conseil d'administration est composé de treize membres choisis en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société. M. Robert de Metz assume la fonction de président du conseil d'administration depuis le 10 octobre 2012, en remplacement de M. Jean-Luc Dehaene. Il organise et dirige les travaux du conseil, veille au bon fonctionnement des organes sociaux de Dexia Crédit Local et participe aux relations de la société avec les autorités institutionnelles. La fonction de directeur général, dissociée de celle du président, est confiée à M. Karel De Boeck, nommé en qualité de directeur général par le conseil d'administration du 10 octobre 2012, en remplacement de M. Alain Clot. Lors de cette même réunion du conseil d'administration, M. Alain Clot, M. Claude Piret et M. Philippe Rucheton ont été nommés en qualité de directeurs généraux délégués. Le directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Dexia Crédit Local qu'il représente dans ses rapports avec les tiers. Les statuts ne prévoient aucune limitation aux pouvoirs du directeur général qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts et aux orientations du conseil d'administration.

Pendant l'année 2012, et jusqu'au 19 mars 2013, le conseil comprenait quatre représentants de la société Dexia SA, actionnaire quasi unique, et quatre autres administrateurs dont deux sont des membres indépendants. Les critères d'indépendance retenus s'inspirent des recommandations du code AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise. Il n'a pas été nommé de censeur.

Lors de sa séance du 24 février 2011, le conseil a pris en considération les nouvelles dispositions légales en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein. Le conseil est cependant dans l'impossibilité de mettre en œuvre, dès à présent, les obligations légales qui lui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, afin de répondre aux exigences formulées à l'annexe 6 de la Convention d'émission de garantie, la composition du conseil d'administration de Dexia Crédit Local doit être similaire à celle de Dexia SA.

Les membres du conseil d'administration sont tous tenus d'adhérer à une charte qui définit leurs devoirs, en déclinant dans ce cadre les principes du code de déontologie de Dexia Crédit Local.

Cette charte, actualisée début 2012, qui fait partie des documents consultables au siège social de la société, rappelle notamment l'importance de leur participation active aux travaux du conseil. Elle précise également que les membres du conseil d'administration sont considérés comme des personnes exerçant des fonctions sensibles et sont soumis, à ce titre, aux obligations les plus strictes concernant les transactions sur titres Dexia. Toute transaction doit être préalablement portée à la connaissance du directeur de la conformité de Dexia Crédit Local et obtenir son autorisation.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. En 2012, il s'est réuni dix-sept fois. Le taux d'assiduité a été de 78 %.

Le président du conseil d'administration et le directeur général mettent à disposition des membres du conseil d'administration l'ensemble des informations, en particulier d'ordre stratégique, nécessaires au bon exercice de leurs fonctions.

Les administrateurs reçoivent, préalablement à la réunion, un ordre du jour ainsi qu'un dossier comportant des notes ou documents relatifs à l'ordre du jour.

Les nominations des administrateurs se font en conformité de la loi et des statuts. Lors des réunions du conseil, le directeur général présente l'activité et les comptes de la période écoulée. Le conseil se penche également de façon récurrente sur les travaux du comité d'audit, le contrôle interne et la surveillance des risques.

En 2012, outre les questions relatives à la gestion de la société et relevant de sa compétence, le conseil d'administration s'est en particulier intéressé, dans ses travaux, à l'évolution de la liquidité et des fonds propres, au plan de résolution ordonnée du groupe, à la garantie des États ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle gouvernance.

Le conseil a procédé à la convocation de deux assemblées générales : l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2012 relative à l'approbation des comptes et l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2012, ayant décidé le principe d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un plafond global de EUR 2 milliards et ayant délégué sa compétence au conseil d'administration pour décider de sa mise en œuvre et en fixer les modalités.

Les informations relatives aux rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont présentées dans la partie intitulée « Mandats et rémunérations des mandataires sociaux » du rapport de gestion.

1.2. Les comités spécialisés émanant du conseil d'administration

Le conseil peut créer en son sein des comités spécialisés ; ces comités sont composés de deux à cinq membres du conseil d'administration dont un président. Ils peuvent se tenir en dehors de la présence du président du conseil d'administration. Le président du comité spécialisé présente au conseil un rapport sur les travaux effectués.

Ainsi, un comité d'audit assiste le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de contrôle de la gestion de Dexia Crédit Local.

2. Le contrôle interne

2.1. Organisation du contrôle interne

2.1.1. LES MISSIONS DU CONTRÔLE INTERNE ET L'ARCHITECTURE GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

a. Les missions du contrôle interne

Comme pour l'ensemble des établissements de crédit, le groupe⁽²⁾ Dexia Crédit Local est soumis à la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel. Les objectifs et l'organisation de son contrôle interne s'inscrivent dans le cadre défini par le Code monétaire et financier, le règlement CRBF n° 97-02 modifié, dont la correcte application est

En 2012, le comité d'audit se compose de trois membres⁽¹⁾, issus du conseil d'administration mais n'exerçant pas de fonction au sein de la direction de Dexia Crédit Local. Les membres sont choisis en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'exercice de la mission du comité d'audit du fait de leur expérience dans des secteurs professionnels différenciés.

En matière d'indépendance, le conseil s'est référé à la définition donnée par le code AFEP/MEDEF et a considéré qu'un administrateur indépendant est un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Dexia Crédit Local, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

À noter que conformément à la recommandation de l'AFEP/MEDEF, le conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères d'indépendance, ne soit pas qualifié d'indépendant et inversement.

Le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an. En 2012, le comité d'audit s'est réuni cinq fois. Les réunions ont été consacrées à l'examen des comptes, au suivi de la situation de liquidité, au suivi du programme de *deleveraging*, à la mesure et à la surveillance des risques, aux rapports d'activité de l'audit interne et du contrôle permanent, ainsi qu'au suivi des missions d'inspection effectuées par les régulateurs. Compte tenu de l'importance du rôle du comité d'audit en matière de contrôle et de surveillance de l'établissement des comptes, ses missions et ses moyens d'actions sont détaillés au point 2.4.2 de ce rapport.

Par ailleurs, le comité des nominations et des rémunérations du conseil d'administration de Dexia SA est consulté sur la politique de rémunération et d'incitation des membres du comité de direction de Dexia Crédit Local, ainsi que sur la politique d'actionnariat des salariés. Dexia Crédit Local qui a recours, comme le permet la réglementation, au comité des nominations et des rémunérations de Dexia SA, a approuvé au cours de cet exercice et pour ce qui concerne Dexia Crédit Local, la politique de rémunération du groupe Dexia ainsi que les dispositions applicables aux collaborateurs de la société.

Lors de sa réunion du 20 février 2013, le conseil d'administration a approuvé la création d'un comité d'audit unique pour Dexia Crédit Local et Dexia SA en application de l'article L 823-20 du Code de commerce.

périodiquement vérifiée par la direction de l'audit interne, et par la législation et la réglementation des pays dans lesquels Dexia Crédit Local opère.

Le dispositif de contrôle interne tel que prévu par le règlement CRBF n° 97-02 modifié vise à ce que soient mis en place différents dispositifs de contrôle destinés à assurer

- la conformité des opérations et des procédures internes ;
- une information financière et comptable fiable et de qualité ;
- la sécurité du traitement de l'information ;

(1) M. Jean-Pierre Brunel, président, Mme Francine Swiggers (jusqu'au 10 novembre 2012) et M. Patrick Bernasconi.

(2) Pour le groupe Dexia comme pour le groupe Dexia Crédit Local, la notion de groupe utilisée dans le présent rapport recouvre l'ensemble de la société mère et des sociétés consolidées.

- la qualité des systèmes de mesure et de surveillance des risques et des résultats ;
- le contrôle des activités externalisées essentielles ou importantes.

Plus spécifiquement, les missions assignées au contrôle interne en vigueur à Dexia Crédit Local visent à :

- vérifier l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques.
Le dispositif de contrôle interne a pour objectif de garantir au comité de direction que les risques pris par le groupe sont en accord avec la politique définie par le conseil d'administration et le comité de direction et avec le niveau de risques accepté ;
- s'assurer que l'information comptable et financière produite est fiable et pertinente.
L'objectif principal de l'information financière est de donner une image fidèle de la situation de Dexia Crédit Local de manière régulière, complète et transparente. Le système de contrôle interne est centré sur la réalisation de cet objectif ;
- veiller au respect de la réglementation et des règles d'éthique et de déontologie, en interne comme en externe.
Le bon fonctionnement de Dexia Crédit Local et de ses filiales implique le strict respect des obligations législatives et réglementaires dans chacun des pays d'implantation, ainsi que des normes internes qui ont été fixées au delà de ces obligations, notamment en matière de gouvernance d'entreprise, de conformité ou de développement durable. Le système de contrôle interne doit permettre de s'assurer du respect de ces principes ;
- améliorer le fonctionnement de Dexia Crédit Local tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles.
Les décisions prises dans ce but par le comité de direction doivent pouvoir être mises en pratique rapidement. Les procédures de contrôle interne assurent l'intégrité des flux d'informations, la conformité des actions mises en place et le contrôle des résultats ;
- veiller à l'efficacité et à l'efficience opérationnelle de tous les métiers.
Le bon fonctionnement des circuits opérationnels est une préoccupation constante à tous les niveaux de décision. De nombreuses initiatives sont prises en ce sens en collaboration constante entre les entités métiers et de support qui veillent aussi à leur mesure via des indicateurs et un *reporting* régulier ;

Dexia Crédit Local a mis en place un ensemble de procédures et de contrôles dans le cadre de l'organisation de son dispositif de contrôle interne qui vise à assurer le bon fonctionnement de Dexia Crédit Local dans le respect de la réglementation et des principes prudentiels, tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles. Le contrôle interne est un processus qui donne une assurance raisonnable que les objectifs décrits ci-dessus seront atteints avec un niveau souhaité.

Il convient toutefois de mentionner que, comme tout système de contrôle, ce dispositif ne peut être considéré comme une garantie absolue de la correcte réalisation des objectifs de la société.

b. L'architecture du dispositif

L'architecture générale du dispositif s'appuie sur des principes de base qui sont déclinés dans toutes les lignes d'activité et tous les processus de support. Le système de contrôle interne de Dexia Crédit Local repose sur des activités intégrées dans tous les processus opérationnels, de support, de gestion, de comptabilisation, dont la surveillance est une responsabilité constante du *management* avec des niveaux de contrôle successifs.

De plus, il existe une séparation claire des fonctions conçue pour maintenir et assurer une distinction nette entre les opérateurs qui engagent des actions ou des transactions et ceux chargés de leurs validations, leurs contrôles ou leurs règlements.

Dans cette logique, l'architecture générale du système de contrôle interne de Dexia Crédit Local se fonde sur une organisation séparée en trois niveaux :

- le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur et sa hiérarchie, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées ;
- le deuxième niveau de contrôle est du ressort de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement au comité de direction. Ce deuxième niveau peut également être de la responsabilité de comités spécialisés, composés de collaborateurs issus de fonctions opérationnelles, de support et de contrôle, et présidés par un membre du comité de direction comme par exemple la *Compliance*, le *Risk Management* ;
- le troisième niveau de contrôle est constitué par la filière Audit interne du groupe Dexia et a pour mission de veiller en permanence au caractère performant et à l'application effective des deux niveaux de contrôles définis ci-dessus, au sein de la maison mère et de toutes ses filiales et succursales.

c. Les fonctions de contrôle interne

À partir de l'architecture de contrôle interne exposée dans le point précédent, Dexia Crédit Local a mis en place des fonctions séparées et adaptables aux spécificités de chacune des entités :

Le contrôle permanent hors conformité

Ce contrôle a la charge de vérifier que le dispositif de maîtrise des risques mis en place est solide et efficace, de s'assurer de la qualité de l'information comptable et financière et de la qualité des systèmes d'information.

L'organisation du contrôle permanent (hors conformité) est développée au paragraphe 2.1.7 ci-après.

Le contrôle de conformité

Ce contrôle veille à ce que l'ensemble des réglementations propres aux activités des établissements de crédit soient appliquées de manière permanente et ne fassent pas encourir à la société, du fait de leur absence ou non application, des risques, soit de sanction administrative ou disciplinaire, soit financier ou encore de réputation.

L'organisation de la fonction conformité est développée au paragraphe 2.1.8 ci-après.

Le contrôle périodique, ou audit interne

Ce contrôle, conduit par l'audit général de Dexia Crédit Local, en coordination étroite avec la filière Audit interne du groupe Dexia, a pour mission de veiller au caractère performant et à l'application effective des contrôles, dans la maison mère et toutes ses filiales et succursales.

L'organisation de l'audit interne est développée au paragraphe 2.1.9 ci-après.

Les références internes

Afin de s'assurer que l'information et les instructions appropriées sont mises à la disposition de l'ensemble des acteurs du contrôle interne, le groupe Dexia Crédit Local a progressivement développé un référentiel

commun. Ces documents de référence peuvent être regroupés en quatre grandes catégories :

- les chartes définissent pour un métier ou une fonction donnés les objectifs et politiques de référence que le groupe s'est lui-même donnés, et établissent un cadre conceptuel d'organisation et de fonctionnement. C'est le cas par exemple de la charte d'audit interne et de la charte de conformité définies par le groupe Dexia ;
- les codes regroupent pour une activité donnée des règles de conduite, ou des bonnes pratiques qui s'imposent à l'ensemble des collaborateurs concernés, indépendamment de leur rattachement hiérarchique ou fonctionnel. Le code d'éthique et de déontologie est diffusé à l'ensemble des salariés, au siège comme dans les filiales et succursales ; il est accessible pour tous les collaborateurs, via l'intranet, rubrique conformité ;
- les lignes de conduites, aussi appelées directives, sont le premier niveau de déclinaison opérationnelle des chartes ou des codes. Elles fixent en pratique les standards de qualité, définissent les limites et organisent le système de délégation. Ainsi les lignes de conduite établies par l'équipe de gestion des risques du groupe Dexia permettent de fixer l'ensemble des limites de contrepartie attribuées au groupe Dexia Crédit Local ;
- enfin, les procédures définissent, en application des chartes, codes et directives, l'organisation, les actions à effectuer et les contrôles à exercer pour l'accomplissement d'une tâche donnée. Chaque collaborateur, au sein de son service ou de sa direction, doit pouvoir disposer d'un manuel de procédures applicables à la fonction qu'il occupe. Pour les mêmes raisons, des contrats de service permettent de formaliser les relations entre deux directions ou deux entités du groupe Dexia ayant des rapports clients-fournisseurs, en fixant le niveau de service attendu.

2.1.2. LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général est le premier garant du bon fonctionnement de l'ensemble du contrôle interne de la banque. Il définit et coordonne la politique du groupe Dexia Crédit Local en la matière. Il alloue des moyens et attribue des délais de mise en place aux actions décidées dans le cadre de cette politique. Il vérifie que les objectifs donnés sont atteints et que le système de contrôle interne est en adéquation avec l'ensemble des besoins. Enfin, il ajuste ces besoins en fonction des évolutions internes et externes constatées.

Pour assurer cette mission, le directeur général est appuyé par trois directeurs généraux délégués qui, avec les membres de la direction, sont en permanence impliqués dans le système de contrôle interne, par l'intermédiaire de leurs fonctions opérationnelles, leur participation aux différents comités de suivi, et les rapports, notamment d'audit, qui sont systématiquement portés à leur connaissance.

Le directeur général de Dexia Crédit Local est le président du comité de direction de Dexia. Il a en charge, en coordination avec les directeurs généraux délégués, dont deux d'entre eux sont aussi membres du comité de direction de Dexia SA, le pilotage de l'ensemble des filiales et succursales nationales et internationales de Dexia Crédit Local. Cette organisation du groupe renforce la coordination entre Dexia SA et Dexia Crédit Local ainsi que l'autorité du directeur général sur l'ensemble des entités rattachées à Dexia Crédit Local, ce qui contribue à une maîtrise accrue des risques sur l'ensemble du périmètre de Dexia Crédit Local et à un contrôle interne optimisé.

2.1.3. LES DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES

Garants de l'adaptation et du bon fonctionnement du contrôle interne dans leurs domaines d'activité, les responsables des directions opérationnelles sont notamment chargés d'analyser les risques de chaque transaction qu'ils initient et de vérifier que le système de contrôle interne de leur direction est adapté à ces risques. En cas d'évolution de l'environnement, interne ou externe, ayant un impact sur le système, ils doivent proposer ou mettre en place, en fonction de leur niveau de responsabilité, les adaptations du dispositif opérationnel de contrôle nécessaires au maintien de la bonne maîtrise des risques pris.

2.1.4. LA DIRECTION DES RISQUES

La mission de la filière Risques consiste à mettre en place des mesures de risque indépendantes et intégrées pour les différents types de risques, à en assurer le suivi et la gestion, à identifier les risques, à proposer des mesures correctrices, en alerter les comités compétents de façon proactive et décider du montant des provisions nécessaires.

La direction des risques exerce sa compétence sur l'ensemble des risques générés par l'activité bancaire qui sont les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels tels que définis par le règlement CRBF n° 97-02 modifié.

L'organisation générale de la filière Risques de Dexia Crédit Local suit celle de Dexia. Celle-ci a évolué en plusieurs étapes au cours de 2012 afin de s'adapter au nouveau périmètre du groupe et à la localisation des équipes Dexia. Tout d'abord la filière Risques a dû s'adapter au transfert d'une grande partie des équipes de Dexia SA Bruxelles vers Belfius Banque et Assurance. Les activités gérées par ces équipes ont dû être recréées afin de gérer l'ensemble des risques de la banque. Une continuité des services a toutefois été assurée par les équipes transférées pendant cette période de transition.

Dans un second temps, la filière Risques s'est réorganisée, en ligne avec les grands axes stratégiques du plan de résolution ordonnée et suite aux évolutions du périmètre du groupe, particulièrement en France en anticipation de la création de la Société de Financement Local, dont les équipes risques sont issues des effectifs parisiens de Dexia et Dexia Crédit Local. Une période de transition permettant d'assurer la continuité des services et encadrée par des *Service Level Agreements* (SLA) a été instaurée jusqu'à fin juillet 2013 entre ces deux entités. En particulier, cette réorganisation s'est traduite par la mutualisation des équipes risques Dexia SA et Dexia Crédit Local, par la reconstitution d'une partie des équipes risques suite aux transferts de certains collaborateurs vers la Société de Financement Local et la création d'une équipe restructuration et *workout* chargée d'assurer la restructuration active ou le remboursement de certaines créances.

Depuis fin 2012, la filière Risques s'articule autour de deux grandes directions : la direction des risques en charge du risque de crédit, du risque lié aux activités de marchés et du risque opérationnel et du contrôle permanent ; et la direction quantification, mesure, validation et *reporting* des risques qui regroupe deux fonctions transverses : quantification, mesure et *reporting* des risques (ensemble des fonctions support à la filière Risques), et validation et contrôle qualité. Cette organisation repose également sur la mutualisation des équipes risques existantes au niveau de Dexia SA et de Dexia Crédit Local, organisées en centre de compétences sur lesquels les directions des risques des filiales de Dexia Crédit Local peuvent s'appuyer.

L'organisation et la gouvernance présentées ci-dessous correspondent à la structure en place à la date de publication du rapport.

Le directeur des risques de Dexia Crédit Local, également directeur des risques de Dexia est membre du comité groupe, comité réunissant les responsables des principales filières autour du comité de direction. Le directeur des risques est hiérarchiquement rattaché au membre du comité de direction de Dexia et directeur général délégué de Dexia Crédit Local en charge des risques. Il n'a aucune relation hiérarchique avec les autres unités. Il exerce sa fonction en toute indépendance des filières opérationnelles.

Les directeurs des risques des filiales et succursales étrangères et françaises de Dexia Crédit Local dépendent tous hiérarchiquement du directeur des risques de Dexia Crédit Local. Les comités de crédit des principales implantations sont présidés par le directeur des risques.

2.1.5. LES COMITÉS

a. Gouvernance générale du risque

Afin de s'adapter à son nouveau périmètre d'activité, Dexia Crédit Local a entamé une refonte et une simplification de sa gouvernance en matière de risques. Le nombre de comités a en effet été diminué reflétant la fusion de comités aux responsabilités ou domaines d'activité proches rendue possible par la réduction d'activité. Cette nouvelle gouvernance s'articule autour du comité des risques (*Risk Committee*), composé des membres du comité de direction de Dexia SA auquel, pour le périmètre Dexia Crédit Local, assistent également les autres membres de la direction de Dexia Crédit Local. Ce comité a notamment la responsabilité de se prononcer sur l'ensemble des transactions les plus impactantes pour Dexia Crédit Local (risque de crédit, risque de liquidité, impact en résultat ou sur le niveau des fonds propres) ainsi que sur les différentes politiques et directives.

b. La gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit s'articule autour du comité des risques, qui approuve les politiques de risque pour l'ensemble du groupe et se prononce sur les transactions les plus importantes en matière de risque de crédit. Le comité des risques délègue son pouvoir de décision à des comités de crédit. Cette délégation est régie par des règles spécifiques, par type de contrepartie, sur la base de leur niveau de notation et du montant de l'exposition consolidée.

Le comité des risques reste l'organe de décision en dernier ressort pour les dossiers de crédit les plus importants ou présentant un niveau de risque considéré comme sensible. Pour chaque dossier présenté en comité de crédit, une analyse indépendante est réalisée, présentant les principaux indicateurs de risque, ainsi qu'une analyse qualitative de l'opération. D'une manière générale, l'activité des comités de crédit s'est trouvée très limitée en 2012 du fait de la mise en gestion en extinction de l'essentiel du portefeuille de Dexia Crédit Local.

Parallèlement au suivi du processus d'octroi des lignes de crédit, plusieurs comités sont en charge de la supervision de risques spécifiques. Ces comités se réunissent sur une base trimestrielle. Il s'agit notamment :

- du comité *Watchlist*, qui supervise les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance ;
- du comité des défauts, qui qualifie et suit les contreparties en défaut en appliquant les règles qui prévalent chez Dexia Crédit Local et conformément au cadre réglementaire Bâle II ;
- du comité des provisions, qui arrête le montant des provisions affectées et surveille le coût du risque ;

(1) Les triggers relatifs aux résultats avertissent d'une détérioration des résultats et sont exprimés en pourcentage des limites.

- du comité de notation, qui s'assure de l'application correcte des systèmes de notation interne et veille à l'adéquation des processus de notation par rapport aux principes établis ainsi qu'à l'homogénéité de ces processus au sein des différentes entités.

La direction des risques de crédit de chaque filiale et succursale de Dexia Crédit Local se concentre sur la gestion du risque de crédit propre à son marché domestique et est en charge d'analyser et de surveiller les contreparties locales.

c. La gestion du risque de marché

Le comité des risques de marché (*Market Risk Committee – MRC*) se réunit tous les mois et traite des thématiques suivantes : définition et révision des limites, analyse des rapports relatifs aux risques et *triggers* des résultats⁽¹⁾ et décisions y afférentes, discussion des directives, gouvernance et normes en matière de risques, concepts de risque et méthodes de mesure des risques, qualité des processus de valorisation.

Un comité de suivi des valorisations et du collatéral (*Valuation and Collateral Market Risk Committee – V&C MRC*) se réunit chaque trimestre pour analyser les indicateurs relatifs à la gestion du collatéral et pour examiner la qualité des valorisations des produits structurés.

Le comité des risques (*Risk Committee – RC*) et le comité exécutif de la direction des risques valident tous les changements importants à apporter au profil de risque ou à la gouvernance du risque.

d. La gestion du risque de bilan

Les risques ALM (*Balance Sheet Management - BSM*) sont gérés au travers du comité ALCO (*Assets and Liabilities Committee*) de Dexia Crédit Local, comité fusionné avec le comité ALCO de Dexia (*Assets and Liabilities Committee*). Il se réunit sur une base trimestrielle. Le comité ALCO décide du cadre de risque global, fixe les limites, garantit la cohérence de la stratégie et délègue sa mise en œuvre opérationnelle aux ALCO des entités internationales. Le comité ALCO décide globalement du niveau des expositions en cohérence avec les décisions du comité de direction. Les comités ALCO des entités internationales gèrent les risques spécifiques de leur bilan dans le cadre défini par et sous la responsabilité du comité ALCO.

Le comité du refinancement et de la liquidité (*Funding and Liquidity Committee – FLC*), par délégation du comité ALCO, centralise et coordonne le processus décisionnel concernant les questions liées à la liquidité. Le FLC est chargé de surveiller la position de liquidité du groupe, son évolution et sa couverture par des ressources à court, moyen et long terme. Il suit la réalisation des objectifs de liquidité fixés par le comité de direction et contribue à élaborer les stratégies de financement et de cession d'actifs qui vont permettre au groupe de surmonter les scénarios dégradés réalisés en interne ou à la demande des régulateurs. Il valide les mécanismes de prix de cession interne au sein du groupe Dexia. Le FLC, qui se réunit sur une base hebdomadaire, met tout en œuvre pour améliorer le profil de liquidité du groupe Dexia et de Dexia Crédit Local.

e. La gestion du Risque Opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel au sein de Dexia Crédit Local repose sur une gouvernance comprenant des responsabilités et des rôles clairement définis.

- Le comité de direction examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités de Dexia Crédit Local.

- Le comité des risques (*Risk Committee*) approuve la politique pour l'ensemble des entités de Dexia Crédit Local.
- Le comité d'acceptation des risques opérationnels (*Operational Risk Acceptance Committee – ORAC*), réuni sur une base trimestrielle, examine les principaux risques identifiés, décide de leur caractère acceptable ou non, et des actions correctrices à mettre éventuellement en œuvre. Il valide également les propositions de mesure de prévention ou d'amélioration en relation avec les différents éléments du dispositif (contrôle permanent, sécurité de l'information, programme d'assurances...). Il est présidé par le membre du comité de direction en charge des risques.
- Le *management* intermédiaire reste le principal garant de la gestion des risques opérationnels. Dans chaque domaine d'activité, il désigne un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle est de coordonner la collecte de données et d'évaluer les risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels locaux.
- Le comité de sécurité des systèmes d'information examine et décide des actions à entreprendre pour assurer la continuité d'activité et la mise en place de la politique de sécurité des systèmes d'information.

2.1.6. LE CONTRÔLE DES FILIALES ET SUCCURSALES

Le groupe Dexia Crédit Local dispose de plusieurs outils pour suivre et contrôler l'activité de ses filiales et succursales, en fonction de leur degré d'autonomie vis-à-vis de la maison mère. Les filiales françaises créées pour gérer une activité spécifique (filiales outils) s'appuient sur les différentes fonctions du siège, et bénéficient du système de contrôle interne de ce dernier. Le contrôle est donc très intégré. C'est le cas par exemple des sociétés de crédit-bail, ou de Dexia Municipal Agency jusqu'au 31 janvier 2013.

D'autres filiales françaises, comme Sofaxis et Dexia CLF Banque, ont un champ d'activité plus étendu, et fonctionnent avec leur propre personnel pour les missions de contrôle permanent. Elles ont donc mis en place, au sein de leur organisation, leur système de contrôle interne. Celui-ci est basé sur les meilleures pratiques développées au niveau du siège, tout en étant adapté aux spécificités de l'activité de ces filiales.

Les filiales et succursales étrangères disposent de leur propre personnel et se consacrent à une palette d'activités, en fonction de leur marché local. Suivant leur taille, elles s'appuient plus ou moins sur les fonctions du siège. Comme pour les filiales françaises, les filiales et succursales étrangères ont mis en place un système de contrôle interne adapté à leur dimension, leur activité et aux particularités de leur marché local.

Les fonctions de contrôle des risques et de contrôle permanent, de conformité et d'audit sont placées sous la surveillance directe des directions du siège de Dexia Crédit Local, compétentes dans ces domaines, selon une organisation propre à chaque filiale. En particulier, dans le cadre de la nouvelle organisation de la filiale Risques mise en place depuis fin 2009, le directeur des risques d'une filiale ou succursale est rattaché hiérarchiquement au directeur des risques de Dexia Crédit Local.

Dans tous les cas, le contrôle est basé sur un système de délégations, de rapports réguliers aux services du siège concernés (risques, finance, juridique, conformité, audit) ainsi qu'au comité de direction de Dexia Crédit Local, et la participation des membres de celui-ci aux différents organes d'administration et de décision de ces filiales.

2.1.7. LE CONTRÔLE PERMANENT HORS CONFORMITÉ

Le contrôle permanent hors conformité du groupe Dexia Crédit Local est piloté par le directeur des risques opérationnels de Dexia Crédit Local.

Afin d'assurer une surveillance de manière consolidée, le contrôle permanent s'appuie sur les équipes de mesure et de surveillance des risques, sur des moyens décentralisés au sein des directions, filiales et succursales, et sur des dispositifs de concertation dans le cadre des comités de contrôle permanent.

Le pilotage du contrôle permanent de 2^e niveau est opéré au sein de la direction risques opérationnels et contrôle permanent par le pôle en charge de la revue et du *reporting* des contrôles. Ce pôle maintient des dispositifs de synergie avec les pôles risques opérationnels et sécurité des systèmes d'information, afin d'assurer la cohésion des différents niveaux de contrôle.

L'architecture de ce contrôle est organisée sur les deux premiers niveaux de l'architecture présentée au point 2.1.1.b du présent rapport.

Le contrôle permanent s'appuie sur un plan de contrôle dont les résultats sont reportés trimestriellement au comité de direction de Dexia Crédit Local. Ces contrôles couvrent les principaux processus de l'activité de la banque et ont été sélectionnés en collaboration avec les directions opérationnelles. La pertinence de cette sélection est revue chaque année lors d'un processus de *challenging* du plan de contrôle. Ils s'appuient à la fois sur la cartographie des processus de l'activité et sur la cartographie des risques et des contrôles déployée dans le cadre du risque opérationnel. Les filiales et succursales ont organisé leur dispositif de contrôle permanent en tenant compte des législations et réglementations des pays dans lesquels elles sont installées tout en considérant leur organisation propre et leur taille.

L'exécution du plan de contrôle permanent défini est suivie par la direction risques opérationnels et contrôle permanent qui s'assure de la cohérence des contrôles et de leur indépendance, par la mise en place de liens fonctionnels avec les moyens décentralisés au sein des directions, filiales et succursales. Cette direction effectue le *reporting* global. Celle-ci peut demander toute justification sur les dysfonctionnements constatés.

2.1.8. LA FONCTION CONFORMITÉ

Le contrôle de la conformité fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La direction de la conformité de Dexia Crédit Local veille à la cohérence et à l'efficacité du contrôle du risque de non-conformité.

La fonction conformité est organisée en filiale, du holding du groupe Dexia aux filiales étrangères de Dexia Crédit Local. Elle est indépendante et rattachée fonctionnellement au secrétaire général de Dexia.

Chez Dexia Crédit Local, le directeur de la conformité rapporte au secrétaire général, et est désigné comme responsable conformité auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel. Il exerce également la fonction de correspondant de TRACFIN, dans le cadre des obligations des établissements bancaires en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. Le directeur de la conformité est titulaire de la carte professionnelle de RCSI délivrée par l'AMF à la fois pour Dexia Crédit Local et pour Dexia CLF Banque, tous deux prestataires de services d'investissement.

À de rares exceptions⁽¹⁾, chacune des entités composant le groupe Dexia Crédit Local dispose d'un responsable de la conformité ou d'un correspondant conformité. L'année 2012 aura été marquée par un changement de responsables de la conformité dans plusieurs entités (Paris, New York, Dublin). Leur rôle est de veiller au contrôle du respect de la politique d'intégrité et de la charte *Compliance* du groupe dans chacune des entités, d'actualiser les règles en fonction de l'évolution de l'activité et de l'environnement (légal ou économique), d'informer et de sensibiliser les directions et les membres du personnel sur les dispositions réglementaires locales et sur les normes de conformité définies pour l'ensemble du groupe Dexia. Ils rapportent fonctionnellement au directeur de la conformité de Dexia Crédit Local pour les filiales et hiérarchiquement pour les succursales.

La direction de la conformité contribue au respect de l'ensemble des exigences légales et réglementaires. De même, elle agit conformément au dispositif défini à l'échelle du groupe Dexia, composé notamment de chartes, codes, directives et procédures. L'année 2012 s'est caractérisée par la poursuite des principaux travaux menés en 2011 (crédits structurés, conflits d'intérêt, lutte anti-blanchiment) et par le renforcement du dispositif de contrôle de l'ensemble des entités appartenant au périmètre Dexia Crédit Local dans un contexte de mise en œuvre du plan de résolution ordonnée du groupe Dexia impliquant des fermetures ou mises en extinction de certaines entités. Les sessions de formation sur les domaines de conformité sont assurées pour chaque salarié, selon un plan biennal établi avec la direction des ressources humaines.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le groupe Dexia se conforme aux règles européennes et françaises ou aux règles locales dans chacune de ses implantations internationales. Au-delà de ces fondements, le groupe a mis en place des critères normalisés plus exigeants en matière d'acceptabilité et de respectabilité de sa clientèle. L'objectif est de nouer des relations uniquement avec des contreparties dont l'identité est parfaitement établie et partageant ses critères d'intégrité et de responsabilité. La procédure applicable à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est accessible à l'ensemble des collaborateurs. La direction conduit, dans le cadre des procédures relatives à la lutte anti-blanchiment, les vérifications périodiques sur la disponibilité effective de la documentation d'identification de la clientèle, au travers de contrôles sur les dossiers présentés en comité de crédit comme sur ceux entrant dans les délégations. Une certification *USA Patriot Act* pour l'ensemble des entités du groupe concernées est disponible sur le site internet de Dexia.

L'intégration dans le rapport de suivi MIF de l'ensemble des entités européennes entrant dans le champ de la MIF constitue également un domaine d'intervention prépondérant de la direction de la conformité.

La direction de la conformité participe au dispositif de suivi des crédits structurés : la direction de la conformité préside le CERC (comité d'Évaluation des Risques Commerciaux) au niveau de Dexia Crédit Local et le CEPCoR (*Committee of evaluation and prevention of commercial risks*) au niveau du groupe Dexia ; elle est consultée pour la commercialisation des produits nouveaux ou pour les transformations significatives opérées sur les produits préexistants.

La direction de la conformité assure une veille réglementaire par la mise à jour permanente des textes applicables ; en particulier, la direction de la conformité intervient dans la définition des dispositifs relatifs aux nouvelles normes applicables à Dexia Crédit Local, comme le Dodd-Frank Act et la réglementation européenne EMIR.

2.1.9. LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le contrôle périodique de Dexia Crédit Local comprend l'audit interne et l'inspection. Au 31 décembre 2012, l'effectif total de la filière d'audit interne et inspection pour le groupe Dexia Crédit Local était de 37 personnes (pour 40 postes budgétaires).

a. Organisation et gouvernance de l'audit interne

Mission de l'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui apporte au conseil d'administration et à la direction du groupe Dexia une assurance sur la qualité et l'efficacité de son dispositif de contrôle interne, de *management* des risques ainsi que sur ses systèmes et procédures de gouvernance, contribuant ainsi la protection des intérêts et de la réputation du Groupe.

L'audit interne appréhende l'ensemble des objectifs de l'organisation, analyse les risques liés à ses objectifs et évalue périodiquement la robustesse des contrôles mis en place pour gérer ces risques. L'audit interne soumet alors au *management* une évaluation des risques résiduels de sorte à ce que le *management* puisse valider leur adéquation avec le profil de risque global souhaité pour le groupe Dexia et propose au *management* des actions pour renforcer l'efficacité des contrôles.

Par ailleurs, l'audit interne assiste, via les comités d'audit, les conseils d'administration de l'ensemble du groupe, dans leur rôle de surveillance.

Conformément aux normes internationales, une charte d'audit commune au groupe Dexia énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne dans le groupe en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement. Cette charte a été actualisée début 2013 pour prendre en compte la nouvelle configuration du groupe et les préconisations du comité de Bâle.

Afin que chaque collaborateur du groupe Dexia puisse percevoir l'importance de la fonction dans les dispositifs de contrôle interne et d'aide à la direction du groupe Dexia, la charte d'audit est publiée sur le site internet de Dexia (www.dexia.com).

Principes directeurs

La stratégie, le niveau d'exigence et les règles de fonctionnement de l'audit interne du groupe Dexia sont fixés par le comité de direction de Dexia SA, dans un cadre approuvé par le comité d'audit du conseil d'administration de Dexia SA. Ce cadre tient compte des exigences, des législations et réglementations locales et des instructions émanant des autorités de contrôle prudentiel.

L'indépendance et l'efficacité de la fonction d'audit sont garantis par l'application des principes suivant :

- le rattachement de chaque direction d'audit au plus haut niveau de la hiérarchie de l'entité dont elle a la charge ;
- l'absence d'implication dans l'organisation et la gestion opérationnelle des entités du groupe. Les comités de direction du groupe peuvent, de manière exceptionnelle, faire appel à l'audit interne pour un avis, un conseil ou une assistance.
- l'accès inconditionnel et sans délai aux informations : dans le cadre de sa mission, l'audit interne a accès à l'ensemble des informations,

(1) Pour les entités ne disposant pas d'une fonction conformité, il n'y a pas d'obligation réglementaire de disposer d'une telle fonction.

documents, locaux, systèmes ou personnes de l'entité dont il a la charge, en ce compris l'information en matière de gestion, les procès-verbaux et les dossiers des organes consultatifs et décisionnels. La direction de l'audit interne du groupe Dexia a accès l'ensemble des informations dans toutes les entités du groupe. Tout manquement à ces principes est susceptible d'être rapporté au comité de direction et, le cas échéant, au comité d'audit ;

- la mise à disposition des moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission : l'audit interne reçoit des comités de direction du groupe les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission, afin de pouvoir répondre en permanence à l'évolution des structures et de l'environnement du groupe.

Au niveau individuel, chaque auditeur doit faire preuve du plus grand professionnalisme et bénéficier d'une formation permanente qui assure la maîtrise des évolutions rapides des techniques d'audit, bancaires, financières, informatiques et des techniques de lutte contre la fraude. Les besoins de formation sont évalués dans le cadre des évaluations périodiques et des évaluations annuelles. Les auditeurs sont tenus de se conformer aux règles déontologiques du groupe Dexia ainsi qu'aux règles déontologiques propres à leur profession. Ceci implique le respect des principes fondamentaux suivants :

- **intégrité** : l'intégrité des auditeurs internes est à la base de la confiance et de la crédibilité accordées à leur jugement ;
- **objectivité** : les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs internes évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui ;
- **confidentialité** : les auditeurs internes sont astreints aux obligations de secret professionnel, ils respectent la valeur et la propriété des informations qu'ils reçoivent et ne divulguent ces informations qu'avec les autorisations requises, à moins qu'une obligation légale ou professionnelle ne les oblige à le faire.
- **compétence** : les auditeurs internes utilisent et appliquent les connaissances, les savoir-faire et expériences requis pour la réalisation des travaux.

Domaine d'intervention

Toutes les activités, processus, systèmes et entités du groupe Dexia appartiennent au champ d'action de l'audit interne, sans réserve, ni exception. Le périmètre d'intervention comprend tous les processus tant opérationnels, de support et de gestion que le gouvernement d'entreprise, les processus de gestion des risques et du contrôle. Les activités essentielles externalisées entrent également dans le champ de l'audit, étant entendu qu'il appartient aux services opérationnels d'organiser les conditions de possibilité d'audit à travers l'inscription de clauses d'audit dans les contrats de prestations.

Sauf exceptions liées notamment à des demandes des autorités de supervision, le périmètre de l'audit ne couvre en revanche pas les activités des sociétés dans lesquelles le groupe Dexia ne détiendrait qu'une participation minoritaire. Cependant il revient au représentant de Dexia au conseil d'administration de s'informer sur l'état du dispositif de contrôle interne et d'alerter si nécessaire le comité de direction et la direction d'audit de l'entité qui détient cette participation.

Organisation de la fonction

La fonction est exercée sous la forme d'une filière intégrée, dont la structure organisationnelle s'aligne sur l'organisation par segments du

groupe (Gestion de l'encours, activités de marché, gestion du bilan, risques et finance ; opérations, systèmes d'information et autres fonctions de support). Comme le reste du groupe Dexia, l'organisation de la filière est en cours d'évolution afin de s'adapter au nouveau contexte et aux nouveaux objectifs du groupe.

La filière Audit interne du groupe Dexia est dirigée par l'auditeur général de Dexia SA, qui est également auditeur général de Dexia Crédit Local. Pour l'aider dans sa mission, celui-ci est épaulé par les superviseurs ainsi que par une cellule *Audit Management Office* (AMO).

Chaque superviseur a la responsabilité de différents segments. Les superviseurs sont responsables, en liaison avec les directeurs opérationnels concernés, de l'identification et de la surveillance des risques relatifs aux segments qui leur sont confiés ainsi que de la supervision de l'ensemble des missions d'audit relevant de ces segments. Les superviseurs sont assistés dans leur mission par des « correspondants », audit managers ou auditeurs seniors, plus spécifiquement chargés du suivi d'un sous-ensemble d'activité.

La cellule AMO définit, assure la maintenance et organise la mise en application des méthodologies d'audit en lien avec l'*Audit Management Committee* (AMC). Elle pilote, dans le cadre de projets transversaux, la mise en place d'outils support des principaux processus d'audit. Elle coordonne les travaux et/ou élabore les différents *reportings* produits par la filière d'audit. Elle s'occupe de la planification de l'ensemble des missions inscrites au plan d'audit ainsi que celle des éventuelles missions hors plan.

Pour assurer la gestion de la filière, un *Audit Management Committee* (AMC) a été constitué. Il est composé de l'auditeur général de Dexia SA – également auditeur général de Dexia Crédit Local et des superviseurs. L'AMC a pour mission :

- de gérer les moyens humains et financiers de la filière ;
- de définir la méthodologie d'audit interne applicable dans le groupe Dexia et de veiller à sa bonne application ;
- de définir l'univers d'audit du groupe Dexia et d'assurer sa mise à jour ;
- d'arrêter le plan d'audit global du groupe à présenter pour approbation aux différents comités de Dexia SA et des entités opérationnelles et de suivre sa réalisation ;
- de veiller à la planification optimale des missions d'audit ;
- de valider les différents *reportings* produits par la filière, notamment *reporting* de suivi des recommandations et rapport sur la réalisation du plan d'audit.

Principes directeurs en termes de management

L'audit interne de Dexia SA et de Dexia Crédit Local est dirigé par un auditeur général. Suite à la réorganisation du groupe Dexia, les fonctions d'auditeur général de Dexia SA et de Dexia Crédit Local ont en effet été regroupées sur une seule et même personne.

L'auditeur général de Dexia SA et Dexia Crédit Local s'assure de la couverture adéquate des risques sur l'ensemble du périmètre de Dexia Crédit Local : siège, réseau France, filiales, succursales, en France et à l'étranger en lien avec les directions d'audit locales, lorsqu'il en existe. L'auditeur général assure un suivi des instances de surveillance des entités et de leurs filiales/succursales ainsi que de l'ensemble des missions réalisées par les régulateurs locaux.

Lorsque Dexia Crédit Local exerce le contrôle sur une filiale, ou, en l'absence d'un tel contrôle, lorsque les autorités de contrôle prudentiel le demandent expressément, une fonction d'audit est constituée dans cette filiale. Si la création d'une fonction d'audit n'est pas considérée comme pertinente, Dexia Crédit Local assure la fonction d'audit local et, le cas échéant, un accord de service (« SLA ») est conclu entre Dexia Crédit Local et la filiale concernée. C'est le cas pour les filiales françaises comme Dexia CLF Banque ou Sofaxis ainsi que pour les filiales de crédit-bail et autres filiales spécialisées. L'audit de Dexia Municipal Agency était également assuré par l'audit interne de Dexia Crédit Local jusqu'au 31 janvier 2013.

Les directions d'audit des filiales/succursales sont placées sous la responsabilité d'un auditeur général ou d'un responsable d'audit interne. Les auditeurs généraux des filiales du groupe rapportent à l'auditeur général de Dexia SA/Dexia Crédit Local. L'auditeur général de Dexia SA/Dexia Crédit Local se charge, en particulier, et en lien avec le *Chief Executive Officer* de l'entité concernée de leur nomination, de la fixation de leurs objectifs et de leur évaluation annuelle. Les plans de recrutement des auditeurs, et l'établissement du budget des Directions d'audit des entités principales sont également examinés conjointement. Les responsables des équipes d'audit interne des succursales sont hiérarchiquement rattachés à l'auditeur général de Dexia SA/Dexia Crédit Local.

Chaque direction d'audit est responsable de l'accomplissement de sa mission envers le président du comité de direction, dans la mesure où les règles locales le permettent, et envers le conseil d'administration de cette entité ou filiale, éventuellement assisté par un comité d'audit. Chaque auditeur général assiste aux réunions du comité de direction de l'entité dont il a la charge (i), lorsque le comité en question le lui demande (ii), lorsqu'il présente un rapport d'audit (iii), ou à sa demande lorsqu'il souhaite évoquer un point particulier rentrant dans le cadre de ses attributions et responsabilités. Chaque auditeur général dispose d'un accès direct au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux réviseurs de l'entité dont il a la charge.

Principes directeurs en termes opérationnels

Les travaux de l'audit interne reposent sur des méthodes éprouvées calquées sur les bonnes pratiques internationales d'audit. Les missions d'audit et l'analyse des risques à travers toutes les entités de Dexia s'appuient sur des méthodologies communes. Celles-ci sont adaptées régulièrement afin de refléter tant les évolutions des normes que les retours d'expérience de terrain et les évolutions des structures.

L'audit interne exerce sa fonction sur base d'un plan d'audit annuel approuvé par le comité de direction ainsi que par le comité d'audit et le conseil d'administration. La méthode d'analyse des risques vise un ciblage précis des missions sur des unités d'audit critiques à l'origine des risques clés ou supportant des contrôles clés pour les objectifs des métiers et des fonctions de support.

La méthode de réalisation des missions d'audit est commune à toutes les entités du groupe Dexia. Les différentes étapes du processus sont présentées dans une procédure qui décrit les différentes étapes à suivre pour la réalisation d'une mission d'audit interne (préparation, réalisation, restitution, suivi des recommandations) ainsi que les formats des documents attendus à chaque étape. La procédure détermine également les rôles et responsabilités et les modalités de revue et d'approbation et d'archivage des documents.

La méthodologie d'audit du groupe Dexia s'articule en quatre phases principales : phase de préparation, phase de réalisation, phase de restitution, suivi des recommandations.

Préparation :

Après une prise de connaissance du sujet audité où l'objectif est de rassembler et d'analyser les différentes informations disponibles qui peuvent s'avérer utiles à une bonne compréhension des activités, l'équipe d'audit prépare un programme de travail qui comprend notamment les processus, les risques, les contrôles attendus pour couvrir les risques identifiés et les tests à réaliser afin de donner une opinion sur la conception et l'efficacité des contrôles en place pour la couverture des risques identifiés. Une lettre de mission permet d'informer les personnes concernées sur le périmètre, les objectifs, et le programme de la mission.

Réalisation :

Chaque mission doit être exécutée sur base de documents de travail établis selon un schéma déterminé et organisés en dossier d'audit. Ils traduisent clairement les travaux effectués, et les techniques et méthodes de travail utilisées pour arriver à une conclusion fondée. L'opinion de l'audit est exprimée sur la couverture adéquate des risques identifiés. Une analyse causale des faiblesses relevées est faite et le risque résiduel est évalué. Les activités d'audit sont supervisées et les documents revus par les responsables de la mission (superviseur et/ou auditeur général).

Restitution :

Chaque mission fait l'objet d'un rapport écrit destiné aux personnes auditées ainsi qu'à la direction. Le rapport comprend une évaluation des risques identifiés ainsi que des recommandations sur les mesures permettant d'atténuer ces risques. L'audit attribue un degré de criticité pour chacune des recommandations émises.

Les recommandations émises par l'audit interne sont soumises aux directions opérationnelles concernées qui peuvent soit accepter la recommandation soit solliciter une « acceptation du risque » auprès du comité de direction. Les recommandations acceptées par les directions opérationnelles font l'objet d'un plan d'action détaillé dont la date prévisionnelle de mise en œuvre doit également être définie par le service concerné. L'audit interne est fondé à ajouter ses commentaires à l'attention du comité de direction sur les demandes d'acceptation du risque ainsi que sur l'adéquation des plans d'action et des dates d'échéances proposées.

Les plans d'action et les demandes d'acceptation du risque sont consignés dans le projet de rapport d'audit qui est présenté au comité de direction. Le comité de direction statue sur les recommandations, les plans d'action et leur échéance ainsi que sur les éventuelles demandes d'acceptation du risque. Le rapport définitif intègre les décisions du comité de direction et en particulier les arbitrages rendus en cas de désaccord entre l'audit et les services concernés sur les recommandations. Une fois approuvées, les recommandations sont de mise en œuvre obligatoire.

Suivi des recommandations :

Chaque mission donne lieu à l'élaboration de recommandations déclinées en plans d'action sous la responsabilité des responsables auditées. La responsabilité de la mise en œuvre des recommandations approuvées par le comité de direction incombe aux services destinataires. Ceux-ci sont tenus de rendre compte de la mise en œuvre des plans d'action sur base d'état d'avancement et de pièces justificatives communiqués à l'audit interne à travers les systèmes mis à leur disposition par l'audit interne.

Sur cette base, l'audit interne procède à une revue régulière de chacun des plans d'action. L'audit interne maintient une base de données de l'ensemble des recommandations issues de rapports d'audit et a défini une procédure formelle de suivi de la mise en place de ces recommandations. Cette procédure prévoit au moins

deux suivis quantitatifs et qualitatifs dont les résultats sont présentés au comité de direction et au comité d'audit. Le comité de direction et le comité d'audit valident les éventuelles demandes d'annulations de recommandations proposées sur la période de suivi (ie recommandations devenues sans objet).

Formations

Outre les formations organisées par les ressources humaines, un plan de formation spécifique à l'audit a été mis en place. Il comporte divers trajets de formation à suivre selon le rôle et la séniorité de l'auditeur.

a. Relations avec les autorités de contrôle et les auditeurs légaux

L'audit interne entretient un dialogue régulier avec les autorités de supervision bancaire et les auditeurs externes (réviseurs comptables, commissaires aux comptes) sur les sujets d'intérêt commun.

L'audit interne est chargé d'assurer la coordination et la centralisation des échanges, entrants ou sortants, avec les différentes autorités de supervision bancaire, quelle que soit la filière concernée. L'audit interne est également chargé d'assurer la coordination des missions d'inspection des différentes autorités de supervision. Dans ce cadre, l'auditeur général, ou le responsable de l'audit de l'entité, est le point de contact des autorités de supervision. Il coordonne le processus de collecte de données au sein de l'entité et les réponses aux rapports d'inspection ou aux demandes d'informations complémentaires. L'audit interne assure également le suivi des recommandations émises par les autorités de contrôle selon les mêmes modalités que les recommandations émises par l'audit interne.

Afin d'éviter toute duplication de tâches, l'audit interne entretient des échanges réguliers avec les auditeurs externes sur les sujets de contrôle interne. Ces échanges visent à partager les constats faits par les deux parties sur des sujets de contrôle interne et à assurer la complémentarité des travaux.

b. Aperçu global de l'activité sur l'année 2012

En 2012, les missions de l'audit interne ont porté sur l'ensemble des grandes filières du groupe : activités de marché (TFM) à travers l'audit de la gestion de la trésorerie (*Cash and Liquidity Management*) ainsi qu'à travers l'audit du desk *Trading and Structuring*, comptabilité à travers l'audit de la comptabilité des activités de *Balance Sheet Management* ; risques, à travers l'audit de la qualité des données acteur et exposition employées pour les calculs de RWA et la production des *reportings* risques (*Fermat Data Quality*) ; opérations et systèmes d'information à travers l'audit de la gouvernance de la sécurité des systèmes d'information ; *Public and Wholesale Banking* à travers les audits de la gestion des crédits structurés ou l'audit des activités *Portfolio Management* des encours de financements de projets (Dexia Crediop, Dexia Sabadell et la succursale de New York). Les aspects conformité sont régulièrement revus à l'occasion des audits « métiers ». En outre, une mission spécifique a été consacrée aux aspects *Compliance Legal and Tax* dans les filiales du groupe. Différents fournisseurs de prestations essentielles externalisées, Thales et SFR, ont également fait l'objet d'audit. La filiale de courtage en assurance de Dexia Crédit Local, Sofaxis a également fait l'objet de plusieurs audits au cours de l'année 2012.

Le taux de réalisation du plan d'audit 2012 a atteint 85 % pour le périmètre DSA/Dexia Crédit Local. Les plans d'audit locaux des filiales et succursales de Dexia Crédit Local (réalisés en partie avec des auditeurs du siège) affichaient également des taux de réalisation globalement satisfaisants.

Les contacts avec les différents régulateurs du groupe Dexia Crédit Local, que ce soit à travers des missions d'inspection ou des réunions, ont continué à mobiliser, au cours de l'année 2012, une part significative du temps des effectifs de l'audit interne. Le rôle de l'audit consiste, au cours des missions, à en suivre leur déroulement en s'assurant que les éléments demandés sont correctement transmis aux inspecteurs, en fin de mission, à coordonner la formulation des plans d'actions répondant aux recommandations des régulateurs (en application du principe de renforcement du rôle de l'audit sur ces sujets), puis à en assurer le suivi au même titre que ceux répondant à ses propres recommandations.

Les missions d'inspection menées par les autorités de contrôle au niveau de Dexia Crédit Local ont concerné le risque de crédit lié au secteur public international, la gestion ALM, la gouvernance et les risques opérationnels ainsi que la filiale de crédit-bail de Dexia Crédit Local, Dexia Flobail.

c. Cellule inspection

Mission

La mission de l'inspection de Dexia Crédit Local est de contribuer, de manière indépendante et objective, à la maîtrise des risques de fraude. Elle intervient dans des actions de sensibilisation, prévention et dissuasion, de détection, d'investigation et elle propose et suit les mesures correctives.

Organisation et gouvernance

L'inspection exerce ses missions au sein de la direction de l'audit interne et est responsable de l'accomplissement de ses missions envers l'auditeur général de Dexia Crédit Local et de Dexia SA.

L'inspection assure la fonction pour Dexia SA et Dexia Crédit Local ainsi que pour toutes les succursales, filiales et les sous-filiales qui en dépendent, et qui ne disposent pas de leur propre fonction d'inspection. Le cas échéant, la fonction est assurée en étroite collaboration avec le responsable d'audit interne de l'entité concernée.

Une charte d'inspection énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction en décrivant les objectifs, les rôles, les pouvoirs, les devoirs et les responsabilités, les modalités de fonctionnement, et les règles de base la régissant :

La charte d'inspection établit également le contrôle exercé par la filière *Compliance* sur les règles à respecter quant à l'accès aux données à caractère personnel dans les différentes entités.

Aperçu global de l'activité sur l'année 2012

L'organisation des activités d'inspection a été modifiée dans le courant de l'année 2012, suite à cessation des activités exercées par l'équipe de Dexia SA pour toutes les entités du groupe.

Depuis juin 2012, la fonction est exercée à plein temps par un inspecteur Dexia Crédit Local rapportant à l'auditeur général. L'inspecteur Dexia Crédit Local agit également pour le compte de Dexia SA.

En conformité avec les principes énoncés dans la charte, les missions exercées en 2012 par l'inspection ont porté sur des actions de sensibilisation, de prévention et de dissuasion, de monitoring et de détection de la fraude, sur des enquêtes relatives à des soupçons de fraude, ou sur des actions de traitement de questions d'autorité judiciaire, de legal support ou sur des extractions de données.

2.1.10. LE GROUPE DEXIA

L'organe de direction générale du groupe Dexia est le comité de direction de Dexia SA.

La mission du comité de direction de Dexia SA consiste à piloter le groupe Dexia et à coordonner ses différents métiers et activités spécialisées qui viennent en support de ceux-ci.

Les membres du comité de direction de Dexia SA sont investis de compétences particulières à l'échelle du groupe qu'ils se répartissent en interne.

Après avoir bien progressé sur la mise en œuvre du plan de résolution ordonné annoncé à l'automne 2011, Dexia SA et Dexia Crédit Local se sont dotées le 10 octobre 2012 d'une équipe de direction intégrée et adaptée à la nouvelle dimension du groupe. Si les structures juridiques de Dexia SA et de Dexia Crédit Local subsistent, la direction du groupe est simplifiée et unifiée, notamment via un pilotage commun des deux entités principales. La nouvelle gouvernance a pris effet immédiatement, sous réserve de l'approbation des régulateurs. Le pilotage intégré des filières se mettra en place de façon progressive.

Dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration, le comité de direction assure la direction effective de la société et du groupe et en pilote les différentes activités. Il assure également le suivi des décisions du conseil d'administration.

Composé de trois membres nommés pour quatre ans, le comité de direction de Dexia SA est présidé par l'administrateur délégué. Le comité de direction se réunit de manière hebdomadaire et prend ses décisions de manière collégiale. Il est doté d'un règlement d'ordre intérieur déterminant ses attributions et ses modalités de fonctionnement.

La direction de Dexia Crédit Local est composée au 31 décembre 2012 comme suit :

- l'administrateur délégué et président du comité de direction de Dexia SA et directeur général de Dexia Crédit Local ;
- deux directeurs généraux délégués de Dexia Crédit Local.

2.2. Élaboration et traitement de l'information comptable et financière

2.2.1. LES ÉTATS FINANCIERS

L'objectif principal des comptes annuels est de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une société.

Le règlement CRBF n° 97-02 modifié, relatif au contrôle interne, met en avant, dans son titre comptable, que l'organisation mise en place doit garantir l'existence d'un ensemble de procédures appelé « piste d'audit ». Cette piste d'audit doit notamment permettre de faire le lien entre toute information comptable et un justificatif d'origine, et réciproquement. C'est ce principe qui fonde l'organisation de la fonction comptable du groupe Dexia Crédit Local.

a. Missions et organisation de la direction de la comptabilité

La direction comptable joue un rôle central dans l'organisation de Dexia Crédit Local. Elle est rattachée au directeur financier de la société.

La direction comptable assure la production des données comptables de base et des états financiers sociaux de Dexia Crédit Local, ainsi que celle des filiales ne disposant pas de services comptables propres. Elle est également responsable de la production des états financiers consolidés du groupe Dexia Crédit Local. Une équipe dédiée veille au respect des normes réglementaires ou prudentielles.

La direction comptable a aussi un rôle d'analyse et de contrôle des données comptables des filiales et succursales françaises et étrangères, dans le cadre du processus de consolidation. Elle vérifie notamment que les informations fournies sont homogènes et conformes aux règles du groupe.

Plus généralement, la direction comptable dispose de moyens d'information variés pour assurer sa mission de suivi de la fonction comptable au sens large. Elle est associée dans les comités qui peuvent intéresser sa mission, ou destinataire des comptes rendus. Elle s'assure par des contacts réguliers avec ses correspondants locaux de la bonne diffusion des principes groupe et de la bonne interprétation des instructions transmises. Elle participe aux évolutions de systèmes informatiques, de façon à s'assurer que ses besoins spécifiques sont pris en compte.

Dans le cadre du plan de transformation du groupe Dexia, la filière Finance a mis en place au niveau de Dexia SA trois centres de compétences liés à l'activité de la direction de la comptabilité. Les équipes consolidation, normes et contrôle comptable ont fait l'objet d'un rattachement direct au niveau de Dexia SA. Dexia Crédit Local a mis en place avec sa maison mère des contrats de services afin que ces fonctions puissent être exercées par ces équipes centrales sous couverts d'un *management* conjoint avec le directeur comptable et le directeur financier de l'entité. Les équipes demeurent proches des équipes locales et assument au delà de leurs travaux pour Dexia Crédit Local un rôle transversal au niveau du groupe Dexia.

La direction comptable conserve une équipe en charge du système d'information comptable qui lui permet de participer activement à la mise en place des chantiers de transformation ainsi qu'à l'amélioration des systèmes existant en parallèle des autres outils de la filière Finance.

Ce dispositif permet une amélioration permanente du niveau de qualité et d'efficacité des processus et une fiabilisation de l'information comptable consolidée produite, notamment dans un contexte d'utilisation uniforme des normes IFRS au sein du groupe Dexia Crédit Local.

Élaboration des comptes annuels

Pour l'élaboration des comptes annuels, le système d'information comptable de Dexia Crédit Local est en très grande partie alimenté de façon automatisée par les systèmes de gestion amont qui gèrent les opérations réalisées avec la clientèle ou les contreparties de marché, ainsi que les frais généraux. La saisie d'une opération dans l'un de ces systèmes de gestion, au fil de l'eau, va automatiquement générer une ou plusieurs écritures comptables, par l'intermédiaire de schémas comptables automatisés. Au sein d'une comptabilité unique, basée sur un double référentiel (normes françaises et normes IFRS-UE), ces écritures alimentent les états financiers.

L'exhaustivité et l'exactitude des saisies sont garanties par le système de contrôle interne des services de gestion. Une équipe en charge du respect des normes valide les schémas comptables automatisés dans les deux référentiels de normes, ainsi que le traitement des opérations complexes ou inhabituelles. Ces dernières font parfois l'objet d'une comptabilisation non automatisée, mais sont alors prises en charge par des procédures spécifiques de contrôle interne.

Un premier niveau de contrôle est effectué par les équipes comptables spécialisées par métier, notamment via l'analyse des rapprochements bancaires et des comptes d'attente techniques. Chaque mois, les stocks d'opérations enregistrées en comptabilité sont rapprochés des stocks de gestion, et des contrôles de symétrie sont réalisés sur les opérations micro-couvertes. Afin de vérifier la cohérence des charges et produits d'intérêt d'une période à l'autre, ces données sont rapprochées des encours moyens afin de produire des taux moyens plus facilement comparables entre périodes. Enfin, ces équipes rédigent également une note de synthèse des travaux réalisés et des points nécessitant une attention particulière ou une amélioration de procédure lors des arrêts suivants.

Des contrôles complémentaires sont effectués par d'autres équipes de la direction de la comptabilité lors des arrêts de comptes, mensuels, trimestriels ou annuels. Les travaux déjà effectués dans les pôles comptables métiers font l'objet de revues périodiques afin de s'assurer que les contrôles recensés dans une liste formalisée ont été correctement effectués. La note de synthèse émise par ces équipes est aussi revue. Les résultats comptables sont rapprochés des résultats de gestion à un rythme trimestriel *a minima*, et leur cohérence d'une période à l'autre est vérifiée au moyen de contrôles analytiques. Les principales évolutions doivent être expliquées. L'analyse de ces rapprochements a fait l'objet d'une forte mobilisation tout au long de l'exercice. L'automatisation de ces travaux développée en 2011 et livrée aux équipes en début 2012 a permis de concentrer les efforts sur les phases d'analyses, permettant ainsi de pérenniser le niveau d'analyse et d'explication des principales évolutions.

Les écritures comptables générées lors de ces processus vont ensuite être regroupées et agrégées, selon un processus automatisé et normé, de façon à constituer les états financiers sociaux de Dexia Crédit Local (en normes françaises) et la contribution de la société aux comptes consolidés (en normes IFRS-UE). Il en va de même pour les filiales dont la comptabilité est tenue au siège. À partir de ces états, et dans certains cas de données fournies par les systèmes de gestion, la direction de la comptabilité va établir les tableaux d'annexes, partie intégrante des états financiers annuels. La direction de la comptabilité effectue ensuite des contrôles croisés entre les états de synthèse et leurs annexes. Durant tout ce processus, des revues et des contrôles de cohérence et d'application de procédures sont effectués suivant les délégations hiérarchiques établies.

Le même travail se répète dans chacune des entités constituant le groupe Dexia Crédit Local, selon des degrés de complexité variables, en fonction de la taille et de l'activité de ces entités.

Élaboration des comptes consolidés

Pour préparer leur contribution aux comptes consolidés de Dexia Crédit Local, les entités consolidées retraitent leurs comptes sociaux établis en normes locales afin de les mettre en accord avec les principes comptables du groupe Dexia Crédit Local (normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne). Ces principes sont regroupés dans un manuel de consolidation transmis à chacune des entités du groupe. Ils sont complétés, à chaque date d'arrêt, par des notes d'instructions opérationnelles qui sont fournies aux entités par le service consolidation du siège. Ces notes d'instruction présentent les améliorations à apporter au processus au vu des constats effectués sur les périodes précédentes et détaillent les évolutions à prendre en compte (systèmes, données nouvelles à fournir...) sur la période.

En cas de difficulté d'interprétation de ces principes, toutes les entités peuvent faire appel au service consolidation. Ce dernier, en collaboration avec le service des normes comptables, leur fournit une réponse adaptée.

À partir de ses comptes sociaux retraités selon les principes du groupe, chacune des entités du groupe Dexia Crédit Local remplit une liasse de consolidation qui est intégrée automatiquement dans le système de consolidation. Des contrôles sont opérés sur les informations recueillies trimestriellement et relatives aux opérations intra-groupe, aux comptes et à leurs annexes.

Ces contrôles visent à s'assurer de la cohérence des informations produites et de leur conformité aux règles du groupe, ainsi qu'à comprendre les principales évolutions par rapport aux périodes précédentes. Le service consolidation effectue des retraitements spécifiques visant notamment à l'élimination des opérations intra-groupe, et à la prise en compte des variations de périmètre.

Des contrôles complémentaires sont réalisés par une équipe dédiée de contrôle permanent comptable. Ils permettent de s'assurer de la bonne application et de la qualité des processus de contrôle des différentes équipes comptables du siège et des filiales, de faire évoluer ces processus afin de renforcer leur efficacité et leur homogénéité, et de prendre en compte ainsi les meilleures pratiques.

Processus d'arrêt des comptes

Lorsque les comptes annuels et consolidés ont été finalisés par la direction de la comptabilité, celle-ci les présente pour revue au directeur financier, ainsi qu'au directeur général de Dexia Crédit Local. Les comptes sont ensuite examinés par le comité de direction puis présentés au comité d'audit.

Conformément à la loi, le conseil d'administration de Dexia Crédit Local arrête les comptes annuels et consolidés puis les présente à l'assemblée générale des actionnaires accompagnés du rapport de gestion du groupe. Le conseil d'administration prend également connaissance du rapport de son président sur le contrôle interne présenté à l'assemblée.

Publication des comptes de Dexia Crédit Local

Les états financiers de synthèse sont ensuite intégrés au rapport annuel (qui vaut document de référence conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)). À partir de ces états, ainsi que des éléments recueillis tout au long du processus d'arrêt, la direction de la comptabilité assure également la rédaction de la partie du rapport de gestion consacrée à la présentation et à l'analyse des comptes.

La publicité de l'ensemble de ces informations comptables et financières est assurée au travers de différentes actions :

- les états financiers font l'objet d'un avis et/ou d'une publication au BALO ;
- le rapport annuel, valant document de référence, fait l'objet d'un dépôt à l'AMF sur support papier et support électronique, d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce et d'une mise en ligne sur le site internet de Dexia Crédit Local ;
- le rapport financier semestriel fait l'objet d'un dépôt électronique à l'AMF et d'une mise en ligne sur le site de Dexia Crédit Local ;
- les rapports annuels et semestriels font l'objet d'une information au marché via le site d'un diffuseur (Thomson Reuters) inscrit auprès de l'AMF, au titre de l'information réglementée.

La direction des fonctions comptables, le secrétariat général et la direction de la communication mettent en œuvre des procédures de contrôles croisés afin de s'assurer de la cohérence des informations comptables et financières publiées et mises à disposition du public.

b. Le rôle des commissaires aux comptes

Le collège des deux commissaires aux comptes est associé à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Leur examen n'a pas pour objet de porter un avis spécifique sur l'efficacité et la fiabilité des systèmes de contrôle interne, néanmoins à cette occasion, ils peuvent faire part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières produites.

Leur évaluation du contrôle interne repose notamment sur des procédures substantives, comme l'obtention de confirmations d'une sélection de contreparties externes.

Ils émettent des instructions à l'intention des commissaires aux comptes ou auditeurs des filiales et assurent la centralisation de leurs travaux. Ils organisent des réunions de synthèse sur les résultats de leurs audits et apprécient l'interprétation des textes faite par le service des normes. Ils sont également destinataires des manuels de procédures comptables et de consolidation, ainsi que des notes d'instructions émises par la direction de la comptabilité. Ils consultent les rapports de l'audit interne mis à leur disposition. Enfin, ils vérifient la cohérence entre le rapport de gestion et les états financiers comptables, ainsi que la cohérence de l'ensemble avec les éléments audités.

L'exercice de ces diligences leur permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes qu'ils certifient ne comportent pas d'anomalies significatives.

2.2.2. L'INFORMATION DE GESTION ET SECTORIELLE

Les états financiers (bilan, hors bilan, compte de résultat, tableaux de flux de trésorerie et annexes) ne sont pas les seuls éléments d'analyses chiffrées que communique Dexia Crédit Local à ses actionnaires et au public. Ils sont complétés par des rapports d'activité, des résultats par métiers, des perspectives et des évaluations de risques, qui sont intégrés dans le rapport annuel ou communiqués lors des présentations faites aux analystes financiers.

Une partie de ces éléments est fournie directement par les directions opérationnelles ou par le département du contrôle des risques. Leur exactitude est alors garantie par le système de contrôle interne des directions concernées.

La plupart des indicateurs sectoriels, et en particulier ceux qui nécessitent un croisement ou une agrégation de données de différentes origines, la ventilation de chiffres disponibles globalement, ou encore un retraitement de données comptables en fonction de paramètres de gestion, sont fournis aux rédacteurs du rapport annuel par la direction *Strategic Planning and Controlling*. Cette direction, comme la direction des fonctions comptables, est rattachée au membre du comité de direction de Dexia Crédit Local en charge de la fonction finances. Sa contribution dans le domaine de l'information financière prend deux formes principales :

a. Le suivi de l'activité du métier *Public and Wholesale Banking* (PWB)

Le suivi est réalisé mensuellement en reprenant une série d'indicateurs clés (marges, commissions, volume, durée) pour l'ensemble des

activités et produits du métier : financements court et long terme, collecte de dépôts, gestion de dette, produits dérivés et toute activité de diversification. Il est élaboré sur la base des informations traitées directement par la direction *Strategic Planning and Controlling* pour la France à partir de son système d'information, ainsi que par les entités internationales. Les différents chiffres font l'objet d'explications liées au contexte commercial en collaboration avec les directions concernées à savoir PWB France, la direction des financements de projets et la direction PWB international.

Ce suivi d'activité est synthétisé sous différents formats :

- le tableau de bord d'activité commerciale France présenté au comité de direction sur une périodicité mensuelle ;
- la contribution sur la partie PWB au rapport d'activité fait au conseil d'administration après chaque clôture trimestrielle ;
- le rapport d'activité réalisé chaque semestre, présenté au comité de direction pour validation.

b. La détermination des résultats par métier

Les métiers sont définis au niveau du groupe Dexia. En termes de cœur de métier, Dexia Crédit Local est essentiellement présent sur le métier *Public and Wholesale Banking*. Par ailleurs, les résultats relatifs aux portefeuilles en *run-off* de Dexia Crédit Local sont affectés à la division *Legacy*.

Afin de permettre aux investisseurs de suivre plus finement la rentabilité de ces métiers, la direction *Strategic Planning and Controlling* est chargée de préparer un résultat propre pour chacun d'eux.

L'élaboration des revenus par métier est réalisée mensuellement et s'appuie essentiellement sur trois types d'informations analytiques :

- les marges commerciales (métier *Public and Wholesale Banking*) sont élaborées par la direction *Strategic Planning and Controlling*. Elle agrège pour cela des informations présentes dans le système d'information comptable, telles que l'encours moyen et le taux de marge, qui sont alimentées de façon automatisée de la même manière que pour les données purement comptables ;
- les marges financières (métiers, portefeuilles en *run-off* et transformation) sont calculées par la direction du *Market Risk Management*, rattachée à la direction des risques, et par la direction du *Balance Sheet Management*, rattachée à la direction financière, sur la base du système de refacturation interne qui existe entre chaque centre de profit de la sphère financière ;
- les coûts de liquidité (résultats de transformation provenant de l'application des taux de cession internes entre les actifs et les passifs, le coût des garanties des États et les coûts des émissions obligataires) font l'objet d'une allocation aux différents métiers selon les principes d'allocation définis par la direction *Strategic Planning and Controlling* du groupe Dexia.

Les marges commerciales et financières sont complétées par les autres types de revenus (dont les commissions) pour former le total des revenus de chaque métier. L'agrégation des revenus de l'ensemble des métiers fait l'objet d'un rapprochement avec les revenus comptables élaborés par la direction des fonctions comptables.

Les autres éléments du compte de résultat font également l'objet d'une allocation par métier. C'est en particulier le cas pour les postes « frais généraux » et « coût du risque », alloués à chacun des

métiers qui les génèrent. L'agrégat de ces comptes de résultat est rapproché du compte de résultat comptable au niveau de chaque solde intermédiaire.

En synthèse, l'ensemble de ces processus contribue à l'élaboration d'un compte de résultat complet pour chaque métier permettant ainsi d'en apprécier la rentabilité et la contribution au résultat global de Dexia Crédit Local.

Le processus d'agrégation

Dans les entités françaises et étrangères disposant d'une équipe propre de contrôle de gestion, le suivi de l'activité du métier *Public and Wholesale Banking* et les résultats par métier sont pilotés localement suivant les mêmes normes et les mêmes principes, déclinés en fonction de la taille, des organisations et des systèmes de chaque entité. Ce référentiel d'instructions est commun à l'ensemble du groupe Dexia.

L'ensemble est animé, suivi et supervisé par la direction *Strategic Planning and Controlling* de Dexia Crédit Local. Cette dernière, au travers des outils développés en collaboration avec la direction du contrôle de gestion du groupe Dexia, met à disposition de toutes les entités des outils de collecte standardisés et sécurisés, afin de fiabiliser et d'optimiser le mécanisme de remontée d'information. Enfin, elle assure également l'agrégation de l'ensemble.

Le processus d'agrégation de l'information par métier s'effectue en parallèle du processus de consolidation piloté par la direction des fonctions comptables.

À chaque étape de l'élaboration des données consolidées, la direction de la planification et du contrôle de gestion et la direction des fonctions comptables ont mis en place des contrôles de cohérence basés sur le rapprochement des informations analytiques et comptables. Le rapprochement des résultats de gestion avec les résultats comptables constitue un élément important du contrôle interne, pour s'assurer de la fiabilité des uns et des autres.

Les principes décrits ci-dessus évolueront en 2013.

2.3. Recensement des risques et activités de contrôle répondant à ces risques

L'activité bancaire génère quatre grands types de risques : le risque de crédit, le risque de marché, le risque structurel (de taux, de change et de liquidité) et le risque opérationnel.

Le suivi de l'ensemble de ces risques est assuré conjointement par des comités adaptés et par la direction des risques, à l'aide des outils qu'elle développe, en accord avec les contraintes réglementaires et prudentielles, et dans le cadre des limites fixées par la direction générale.

En ce qui concerne la supervision des risques dans les filiales et succursales, chaque entité est dotée d'une structure locale de gestion des risques. Ces structures sont strictement indépendantes des front offices et sont liées à la direction des risques de Dexia Crédit Local par une relation hiérarchique.

Chaque fonction locale de gestion des risques comporte un (ou plusieurs) correspondant (s) pour la gestion du risque opérationnel, et pour la mise en œuvre de la réforme de Bâle. D'une manière générale,

l'ensemble des dispositifs de gestion du risque existant au niveau de Dexia Crédit Local existe également dans chaque filiale ou succursale.

Au-delà des principes généraux présentés ci-dessus, les moyens mis en place par Dexia Crédit Local pour gérer ces risques en pratique, au quotidien comme dans des circonstances exceptionnelles, sont détaillés ci-après.

2.3.1. RISQUE DE CRÉDIT

a. Définition

Le risque de crédit représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Dexia Crédit Local peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

Les principes de gestion de ces risques sont exposés au paragraphe 2.1 « Risque de crédit » de la partie gestion des risques du rapport de gestion et les éléments chiffrés d'exposition par zone géographique et par catégorie de contreparties sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

b. Le processus d'approbation

Tout engagement pouvant donner lieu à un risque de crédit doit être approuvé selon un dispositif de décision organisé en fonction du volume, du rating et du type de contrepartie. Le processus de comité de crédit est décrit en paragraphe 2.1.5. Il convient de souligner que du fait de la situation de Dexia, l'activité de Dexia Crédit Local en matière d'engagement nouveau est restée très limitée sur l'année 2012, conformément aux exigences de la Commission européenne.

c. La détermination des limites

Afin de contrôler le profil général du risque de crédit de Dexia Crédit Local et de limiter la concentration des risques, des limites de risques de crédit sont définies pour chaque contrepartie, fixant l'exposition maximale jugée acceptable pour une contrepartie donnée. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées par la direction des risques. Cette dernière réalise un suivi proactif des limites, *a priori*, opération par opération, avant la décision de crédit.

Ces limites sont aussi contrôlées *a posteriori* dans les *reportings* d'exposition réglementaires et à destination des organes décisionnels de la banque. La direction des risques peut les réduire à tout moment, en fonction de l'évolution des risques associés.

d. Le dispositif de surveillance et de remontée d'information

L'architecture du dispositif de surveillance repose sur deux niveaux :

- le premier niveau qui incombe aux équipes commerciales du siège, des succursales et des filiales dans le cadre du suivi permanent de la santé financière de leurs contreparties ;
- le deuxième niveau qui incombe à la direction des risques qui reçoit trimestriellement et consolide les expositions, les impayés, les créances douteuses et participe à l'arrêté des provisions.

Le comité de direction examine trimestriellement une revue des risques qui fait un point de l'évolution des différents risques. Le suivi consolidé des risques, au niveau des filiales et succursales, s'appuie sur la filière Risques déjà décrite.

e. Le dispositif de notation interne

Dexia Crédit Local étant en approche IRBA Advanced, la mesure du risque de crédit repose principalement sur des systèmes de notation interne mis en place dans le cadre de Bâle II : chaque contrepartie en *Advanced* se voit attribuer une notation interne par les analystes en charge du risque crédit qui s'appuient sur des outils de notation dédiés. Cette notation interne correspond à une évaluation du niveau de risque de défaut de la contrepartie, exprimée au travers d'une échelle de notation interne, et constitue un élément-clé dans le processus d'octroi de crédit. Les notations sont revues à minima sur une base annuelle, ce qui permet d'identifier de manière proactive les contreparties nécessitant un suivi régulier par le comité *Watchlist*, sur la base de critères objectifs ou d'un jugement expert. Le portefeuille en Bâle II Standard fait également l'objet d'un suivi régulier.

La bonne utilisation du dispositif de notation est contrôlée par l'équipe de *Quality Control* qui procède régulièrement à des revues de qualité des données et des résultats.

f. La politique de provisionnement

Un comité des provisions, présidé par la direction des risques, arrête trimestriellement le montant des provisions et détermine le coût du risque. Des provisions collectives permettent de constituer des réserves destinées à protéger la banque contre des sinistres éventuels conformément aux règles IFRS.

2.3.2. RISQUES DE MARCHÉ

a. Définition

Le risque de marché représente l'exposition aux variations des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt ou les taux de change.

Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt structurel et d'un risque de taux d'intérêt spécifique lié à l'émetteur. Ce dernier découle des variations de marge de crédit (*spread*) d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation. Quant au risque de change, il représente la baisse potentielle de valeur due à la fluctuation du taux de change des devises contre l'euro.

Les principes de gestion de ces risques sont exposés dans le chapitre 3.2. « Risques de marché » de la partie gestion des risques du rapport de gestion et les éléments chiffrés d'exposition au risque de taux sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

b. Organisation du suivi

Afin d'avoir une gestion des risques de marché intégrée, Dexia Crédit Local a développé un cadre basé sur les éléments suivants :

- une approche complète de mesure du risque qui constitue une part importante du processus de surveillance et de contrôle du profil de risque de Dexia Crédit Local ;
- une structure de limites et de procédures qui régissent les prises de risques, cohérente avec l'ensemble du processus de mesure et de gestion du risque.

Le groupe Dexia a adopté la méthodologie de mesure de la *Value at Risk* (VaR) comme l'un des principaux indicateurs de risque. La VaR mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia met en

œuvre différentes approches de VaR pour mesurer de façon précise le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités :

- le risque de taux d'intérêt général et le risque de change sont mesurés au travers d'une VaR paramétrique dont la méthodologie est basée sur une hypothèse de distribution normale des rendements des facteurs de risque ;
- le risque de taux d'intérêt spécifique et les autres risques dans le portefeuille de *trading* sont mesurés au travers d'une VaR historique. La VaR historique est une VaR dont la distribution est construite en appliquant les scénarios historiques des facteurs de risque concernés sur le portefeuille actuel.

Dexia Crédit Local utilise un modèle interne de VaR paramétrique pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires pour le risque de taux d'intérêt général et de change au sein des activités de *trading*.

Les méthodologies de VaR sont constamment améliorées. Le projet *Market Risk Engine* permet désormais de disposer d'une VaR historique (standard dans de nombreuses banques) sur l'ensemble des facteurs de risque.

En complément aux mesures de VaR et aux *triggers* de résultats, Dexia applique un large éventail d'autres mesures visant à évaluer les risques liés aux différents métiers et portefeuilles (limites en termes d'échéances, de marché et de produits autorisés, de sensibilité aux différents facteurs de risque...).

Le *stress testing* complète le dispositif de gestion des risques en explorant un éventail d'événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les mesures de la VaR évaluent le risque de marché dans une conjoncture journalière classique, alors que le *stress testing* le quantifie dans une conjoncture anormale. Dans ce contexte, les différentes hypothèses de scénarios sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de *stress tests* consolidés et l'analyse correspondante sont trimestriellement présentés aux MRC et RC.

Le portefeuille obligataire n'est pas soumis aux limites de VaR étant donné son horizon de placement différent mais fait l'objet de *stress tests* réguliers.

2.3.3. RISQUES STRUCTURELS DE TAUX, DE CHANGE ET DE LIQUIDITÉ

a. Définition

La direction de la gestion du bilan ou *Balance Sheet Management* (BSM) est en charge de la couverture de l'ensemble des risques structurels liés au *banking book*, à savoir les risques de taux, de change, de liquidité et de résultat.

La direction de la trésorerie ou *Cash and Liquidity Management* (CLM) est en charge de la gestion de la trésorerie et de la couverture des risques de taux à court terme.

Les définitions du risque de taux d'intérêt structurel et spécifique et du risque de change sont détaillées au chapitre relatif au risque de marché.

Le risque de liquidité mesure la capacité de Dexia Crédit Local à faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois escomptés et en cas de dégradation de la situation, Dexia Crédit Local travaillant sur différents scénarios stressés.

Les principes de gestion de ces risques sont exposés dans les parties 3.2. « Risques de marché » et 3.4. « Risques de liquidité » de la partie gestion des risques du rapport de gestion et les éléments chiffrés d'exposition au risque de taux, de change et au risque de liquidité sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés (« Risque de liquidité » et « Risque de change »).

b. Organisation du suivi

Le principal objectif de la gestion du bilan de Dexia est de minimiser la volatilité du résultat en immunisant la marge commerciale et, d'autre part, en préservant la création de valeur globale de Dexia Crédit Local. Il n'y a pas d'objectif de création de revenus supplémentaires à travers la prise de risque de taux d'intérêt volontaire, l'attention est mise sur la stabilisation globale des revenus de la banque, en préservant la valeur globale de Dexia Crédit Local.

Taux d'intérêt

La mesure des risques du bilan est harmonisée entre les différentes filiales et succursales de Dexia Crédit Local. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1 % sur la courbe de taux. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions BSM à un mouvement des taux d'intérêt constitue l'indicateur principal de mesure du risque et de fixation des limites et de suivi des risques.

Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps restent les principaux indicateurs de risque sur lesquels les comités des risques actif-passif (ALCO) gèrent les risques.

Le risque de taux structurel de Dexia Crédit Local se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre structurel entre les actifs et les passifs de Dexia après couverture du risque de taux.

Change (structurel)

La devise de consolidation de Dexia Crédit Local est l'euro mais ses actifs, passifs, revenus et coûts sont également libellés dans d'autres devises. Le comité ALCO décide de la couverture du risque lié à l'évolution de ces résultats en devises étrangères. En l'occurrence une politique de couverture systématique et au fil de l'eau de ces expositions est appliquée.

Les risques structurels liés au financement de participations ayant des fonds propres en devises étrangères (limités au dollar US) ainsi qu'à la volatilité du ratio de solvabilité de Dexia Crédit Local font aussi l'objet d'un suivi régulier.

Liquidité

Dexia mesure et pilote le risque de liquidité selon le processus interne de gestion redéfini en 2011. La pierre angulaire de ce processus de gestion est le *Funding and Liquidity Committee* (FLC), comité central réunissant toutes les parties intéressées à la liquidité et au financement et coordonnant leurs actions. En 2012, il s'est réuni selon une fréquence hebdomadaire pour suivre au plus près l'évolution de la liquidité du groupe Dexia et de Dexia Crédit Local et pour prendre, mandaté par l'ALCO, des décisions structurantes visant à l'améliorer.

Le processus de gestion de la liquidité vise la couverture des besoins de financements de Dexia Crédit Local. Les besoins de financements sont évalués de manière prudente, dynamique et exhaustive en prenant en considération les transactions existantes et projetées au bilan et hors bilan ; les réserves sont constituées d'actifs éligibles aux facilités de refinancement des banques centrales auxquelles Dexia a accès.

Des canaux d'information sont en place à l'attention des organes de direction :

- les réunions hebdomadaires du FLC durant lesquelles l'évolution de la situation de liquidité est étudiée et analysée en détail ;
- les réunions régulières du comité d'audit et du conseil d'administration.

Compte tenu des tensions que la situation de liquidité connaissait en 2012, des modes d'information spécifique et régulière ont été mis en place :

- un *reporting* journalier, hebdomadaire et mensuel à destination des membres du comité de direction, aux États actionnaires et garants et des régulateurs. Ces informations servent par ailleurs à tous les intervenants dans la gestion de la liquidité du groupe Dexia et de Dexia Crédit Local, à savoir BSM, BSM *Risk Management* et TFM ;
- la diffusion mensuelle aux États actionnaires et garants, banques centrales et régulateurs du plan annuel de financement ;
- une conférence téléphonique avec les régulateurs et banques centrales français et belges (BDF, ACP, BNB).

2.3.4. RISQUES OPÉRATIONNELS

a. Définition

Le risque opérationnel représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes. Cette définition comprend les risques informatiques, juridiques et de conformité.

b. Organisation et suivi

En matière de gestion des risques opérationnels, la politique de Dexia Crédit Local consiste à identifier et apprécier régulièrement les différents risques et contrôles existants, afin de vérifier que le niveau de tolérance qui aura été défini par activité est respecté. Si ce n'est pas le cas, la gouvernance mise en place doit conduire à l'élaboration rapide d'actions correctrices ou d'améliorations qui permettront de revenir à une situation acceptable. Ce dispositif est complété par une politique de prévention notamment en matière de sécurité de l'information, de garantie de la continuité des activités et, lorsque cela est nécessaire, par le transfert de certains risques par le biais de l'assurance.

Base de données des risques opérationnels

La collecte et la surveillance systématiques des incidents opérationnels figurent parmi les principales exigences du comité de Bâle, quelle que soit l'approche retenue pour le calcul du capital (mesure standard ou avancée) : « les séries historiques sur les pertes peuvent fournir des informations utiles afin d'évaluer l'exposition au risque opérationnel et d'élaborer une politique visant à maîtriser et atténuer ce risque ».

La collecte de données sur les incidents opérationnels permet à Dexia Crédit Local de se conformer aux exigences réglementaires et d'obtenir des informations précieuses pour améliorer la qualité de son système de contrôle interne. En termes de *reporting*, au delà du seuil de déclaration obligatoire fixé à EUR 1000, des règles ont été formulées et diffusées au niveau de Dexia Crédit Local, ses filiales et succursales, afin d'assurer que les informations cruciales soient répercutées en temps utile à la direction. Le comité de direction reçoit un rapport des principaux événements, y compris les plans d'actions définis par le *management* intermédiaire permettant de réduire les risques.

Autoévaluation des risques et du contrôle

Outre l'établissement d'un historique des pertes, une cartographie de l'exposition de Dexia Crédit Local aux principaux risques a été réalisée. Pour ce faire, Dexia Crédit Local, ses filiales et ses succursales se prêtent à des exercices *bottom-up* d'autoévaluation des risques compte tenu des contrôles existants. Ils peuvent donner lieu à la définition d'actions de limitation des risques. Ils fournissent une vue d'ensemble de la plupart des domaines de risques dans les différentes entités et activités, afin de rendre compte des résultats à la direction, et aux différents niveaux de *management*. Ces exercices sont répétés annuellement.

Définition et suivi des plans d'actions

Le *management* intermédiaire définit les actions correctrices permettant de corriger les incidents importants, les contrôles déficients ou les risques notables identifiés. Un suivi régulier est réalisé par la fonction gestion des risques opérationnels. Ce processus permet d'améliorer constamment le système de contrôle interne et de réduire les risques de manière appropriée au fil du temps.

Forte coordination avec d'autres fonctions impliquées dans le système de contrôle interne

Un logiciel mis en service en 2010 couvre la plupart des éléments constitutifs du cadre de la gestion du risque opérationnel et met certaines fonctionnalités-clés (liens entre risques/contrôles/recommandations et plans d'action, contrôles de saisie automatisés, traçabilité des modifications, etc.) à la disposition d'autres fonctions centrales (audit interne, conformité, validation, contrôle permanent ou contrôle qualité). Il permet d'utiliser un langage et des systèmes de référence communs à ces fonctions, et de générer des informations consolidées à l'intention du *management* intermédiaire de la banque, en particulier en ce qui concerne tout type de plan d'action ou de recommandation à suivre au fil du temps.

c. La sécurité des systèmes d'information

La politique de sécurité de l'information et les consignes, normes et pratiques y afférentes visent à sécuriser les actifs informationnels de Dexia Crédit Local. Grâce à des programmes de sécurité et des responsabilités bien définies, toutes les activités s'inscrivent dans un cadre sécurisé.

Comme l'exige par ailleurs la politique de Dexia Crédit Local sur la continuité des activités, les métiers doivent établir des analyses d'impact pour les activités vitales en cas d'interruption. Ils doivent définir et étayer des plans de reprise et faire en sorte que les plans de continuité des activités soient testés et actualisés au moins une fois par an. Sur la base de rapports réguliers, le comité de direction valide les stratégies de reprise, les risques résiduels et les plans d'actions dans une optique d'amélioration continue.

d. Les risques juridiques

Le secrétariat général remplit six missions principales :

- le conseil interne ;
- la rédaction ou le contrôle des actes et documents à effet juridique ;
- la gestion des contentieux ;
- la veille dans les domaines de sa compétence, dont la veille réglementaire, au titre de la conformité ;
- le secrétariat juridique de la société et de ses filiales ;

- le suivi administratif des participations, des marques et des délégations de signatures.

Il joue donc un rôle clé dans la prévention des litiges, l'anticipation des évolutions du droit ainsi que dans le respect des principes du gouvernement d'entreprise.

Le secrétariat général de Dexia Crédit Local a établi des relations régulières avec ses homologues des filiales et succursales, avec une remontée appropriée des informations.

Des outils de *reporting* sur les risques relatifs aux domaines couverts ont été mis en place au sein de la filière.

e. L'assurance des risques opérationnels

Dexia Crédit Local dispose actuellement des assurances de dommages classiques : multirisques locaux et matériels informatiques (IARD), assurances véhicules et responsabilité civile. Ces polices couvrent les filiales françaises.

Dexia SA a souscrit des assurances pour garantir la responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS), la responsabilité civile professionnelle (RCpro), les frais supplémentaires d'exploitation et la couverture dite « globale de banque », couvrant la fraude et les conséquences pécuniaires du fait de dommages à des valeurs et/ou documents. Ces garanties valent également pour l'ensemble des entités du groupe Dexia, y compris Dexia Crédit local et les entités françaises et étrangères que cette dernière contrôle.

2.4. Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

2.4.1. LA DIRECTION

Le directeur général, assisté des directeurs généraux délégués joue un rôle essentiel dans l'appréciation du contrôle interne. Ils disposent de plusieurs sources d'information leur permettant de remplir l'ensemble de leurs missions dans ce domaine. Il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Dexia Crédit Local, du directeur général ou des directeurs généraux délégués et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Les membres de la direction sont tous personnellement investis de responsabilités opérationnelles par métier ou par fonction. Ils ont donc une parfaite connaissance des contraintes et opportunités de leur domaine d'activité et sont à même de définir puis de juger de l'efficacité du contrôle interne.

Les comités transversaux les plus significatifs sont présidés par un membre du comité de direction qui peut ensuite synthétiser les travaux à l'ensemble des membres.

La direction a également mis en place un système de délégation et de *reporting* qui impose aux directions opérationnelles la présentation et l'approbation d'indicateurs clés qui lui permettent, entre autres, de juger de la qualité et du bon fonctionnement du système de contrôle interne.

L'audit interne est aussi une source d'information privilégiée pour le directeur général, les directeurs généraux délégués et le comité de direction. Ils sont destinataires de l'ensemble des rapports d'audit, qui sont débattus et commentés en séance. Ils approuvent les

recommandations et les plans d'action. Le suivi des recommandations d'audit fait l'objet d'une présentation à la direction par l'auditeur général. Par ailleurs, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués peuvent également demander à l'audit interne d'effectuer des missions non prévues dans le plan d'audit annuel, sur des sujets qui leur paraissent requérir une attention immédiate.

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission de certification des comptes, et les régulateurs (pour la France, essentiellement l'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers), dans le cadre de leurs missions d'inspection, sont également amenés, dans leurs revues, à formuler des recommandations d'amélioration sur des points précis de contrôle interne. Le comité de direction met alors en œuvre les actions qui permettront la mise en place de ces recommandations dans les meilleurs délais.

2.4.2. LE COMITÉ D'AUDIT ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle du comité d'audit est d'assister, par délégation, le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de surveillance de la gestion de Dexia Crédit Local. Il se consacre spécifiquement aux procédures visant à l'établissement des états financiers et au suivi des risques, ainsi qu'aux relations avec les commissaires aux comptes.

À la suite notamment de l'évolution de la réglementation en matière de rôle et de responsabilité du comité d'audit, le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit a fait l'objet d'une actualisation en mai 2011. Outre l'évolution de la réglementation, le nouveau document reflète également l'évolution de la composition, de la mission et de la compétence du comité d'audit. Le fonctionnement du comité d'audit y est également précisé et notamment la fréquence, qui est passée de deux sessions par an initialement à quatre sessions par an actuellement.

Conformément aux recommandations de l'AMF, dans le cadre de ses responsabilités, le comité d'audit :

- analyse l'information financière, les procédures comptables et le respect des dispositions légales, réglementaires et statutaires ;
- examine, avant leur arrêté par le conseil et leur publication, les comptes trimestriels, semestriels et annuels ;
- examine les conclusions, commentaires et recommandations des commissaires aux comptes ; il peut suggérer les travaux supplémentaires qui lui apparaîtraient appropriés ;
- s'assure de l'existence et de la mise en œuvre de procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques appropriées, notamment pour ce qui concerne les risques de crédit, de marchés et opérationnels ;
- est informé de la situation de liquidité ;
- s'assure de la prise en compte des prescriptions des autorités de régulation et des règles déontologiques de Dexia Crédit Local ;

- est informé du plan d'audit pluriannuel et du plan d'audit de l'année à venir, ainsi que les éventuelles modifications en cours d'année ;
- veille à l'adéquation des moyens de la direction de l'audit interne ;
- est informé des travaux de l'audit interne et de l'inspection via des rapports sur le contrôle interne, des états de réalisation du plan d'audit et des suivis des recommandations ;
- est consulté sur les règles touchant à l'audit, en vigueur à Dexia Crédit Local ;
- prend connaissance de l'état de la situation en matière de conformité et est consulté sur les règles touchant à la politique d'intégrité et à la déontologie en vigueur visant notamment à protéger l'image de la banque et du groupe ;
- est informé des travaux sur le contrôle permanent (hors conformité) ;
- émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Le comité d'audit rend compte de ses travaux et observations au conseil d'administration.

Pour l'exercice de ses missions, le comité d'audit a libre accès aux commissaires aux comptes, à l'auditeur général et au directeur de la conformité de Dexia Crédit Local. Il informe simultanément le directeur général de ces contacts.

Il est informé également des missions effectuées par les autorités de régulation et par l'audit interne au sein du groupe Dexia Crédit Local (périmètre de la mission, état d'avancement de la mission, constats et réponses formulées...).

Il peut demander communication des rapports d'audit. Il peut suggérer des missions complémentaires.

Il peut requérir la communication de toute information qu'il juge utile.

Par ailleurs, le président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local est destinataire du rapport d'activité de l'audit interne et a accès aux rapports d'audit. Il peut régulièrement interroger, au sujet du contrôle interne, le directeur général ou les directeurs généraux délégués de Dexia Crédit Local. Enfin, il a un accès direct à l'auditeur général et peut diligenter, s'il l'estime nécessaire, une mission d'audit.

Eu égard à la similarité des conseils d'administration de Dexia Crédit Local et de Dexia SA, et dans un but de simplification de la gouvernance, le conseil d'administration de Dexia Crédit Local ne dispose désormais plus d'un comité d'audit en son sein dans la mesure où, le comité d'audit institué au niveau de Dexia SA répondant également aux critères légaux de droit français, la législation française autorise Dexia Crédit Local à ne plus constituer en son sein un comité d'audit propre.

Robert de Metz
Président du conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Dexia Crédit Local

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dexia Crédit Local et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 2 avril 2013

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Hervé HELIAS



Virginie CHAUVIN



DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis GARCIA



Charlotte VANDEPUTTE



4 – Comptes consolidés

Bilan consolidé	96	Trésorerie et équivalents de trésorerie	103
Actif	96	Annexe aux comptes consolidés	104
Passif	97	1. Méthodes et périmètre de consolidation – règles de présentation et d'évaluation	104
Compte de résultat consolidé	98	2. Notes sur l'actif	122
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	99	3. Notes sur le passif	133
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	100	4. Autres notes annexes au bilan	140
Tableau des flux de trésorerie consolidés	102	5. Notes sur le compte de résultat	152
		6. Notes sur le hors bilan	159
		7. Notes sur l'exposition aux risques au 31 décembre 2012	160
		8. Répartition géographique et analyse par métier	188
		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	190

Bilan consolidé

Actif

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
I. Caisses, banques centrales, CCP	2.0	424	3 056	1 048
II. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	16 686	21 554	23 379
III. Instruments dérivés de couverture	4.1	12 317	7 879	9 371
IV. Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	39 083	29 560	36 060
V. Prêts et créances sur établissements de crédit	2.3	22 625	12 534	10 806
VI. Prêts et créances sur la clientèle	2.4	239 982	155 180	149 109
VII. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 144	3 020	3 526
VIII. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2.5	839	561	453
IX. Actifs d'impôts courants	2.6	93	47	33
X. Actifs d'impôts différés	2.6	1 541	715	18
XI. Comptes de régularisation et actifs divers	2.7	24 316	38 181	37 473
XII. Actifs non courants destinés à être cédés	4.6	19	89 185	84 095
XIII. Participations dans des entreprises mises en équivalence	2.8	0	0	0
XV. Immobilisations corporelles	2.9	529	506	499
XVI. Immobilisations incorporelles	2.10	60	46	43
XVII. Écarts d'acquisition	2.11	200	59	59
TOTAL DE L'ACTIF		360 858	362 083	355 972

Passif

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
I. Banques centrales, CCP	3.0	18 517	27 315	50 590
II. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	19 256	24 780	27 831
III. Instruments dérivés de couverture	4.1	31 048	32 114	35 760
IV. Dettes envers les établissements de crédit	3.2	78 070	73 425	34 971
V. Dettes envers la clientèle	3.3	13 457	7 172	10 727
VI. Dettes représentées par un titre	3.4	190 068	104 892	109 825
VII. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 984	445	372
VIII. Passifs d'impôts courants	3.5	52	9	17
IX. Passifs d'impôts différés	3.5	9	26	45
X. Comptes de régularisation et passifs divers	3.6	3 659	3 080	3 941
XI. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	4.6	0	85 830	79 169
XIII. Provisions	3.7	137	62	121
XIV. Dettes subordonnées	3.8	4 319	1 762	707
XV. Capitaux propres	3.9	282	1 171	1 896
XVI. Capitaux propres, part du groupe		32	688	1 499
XVII. Capital et réserves liées		2 702	6 071	3 227
XVIII. Réserves consolidées		4 708	4 859	7 314
XIX. Gains ou pertes latents ou différés		(6 682)	(7 541)	(7 002)
XX. Résultat de l'exercice		(696)	(2 701)	(2 040)
XXI. Intérêts minoritaires		250	483	397
TOTAL DU PASSIF		360 858	362 083	355 972

Compte de résultat consolidé

(en EUR millions)	Note	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
I. Intérêts et produits assimilés	5.1	21 409	21 635	16 890
II. Intérêts et charges assimilées	5.1	(21 058)	(21 649)	(17 861)
III. Commissions (produits)	5.2	162	143	113
IV. Commissions (charges)	5.2	(46)	(40)	(47)
V. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.3	(59)	(13)	(250)
VI. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	5.4	(491)	(430)	390
VII. Produits des autres activités	5.5	52	53	55
VIII. Charges des autres activités	5.6	(48)	(45)	(42)
IX. PRODUIT NET BANCAIRE		(79)	(346)	(752)
X. Charges générales d'exploitation	5.7	(377)	(297)	(346)
XI. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	5.8	(49)	(42)	(34)
XII. RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(505)	(685)	(1 132)
XIII. Coût du risque	5.9	(438)	(962)	(365)
XIV. RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(943)	(1 647)	(1 497)
XV. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5.10	0	0	0
XVI. Gains ou pertes nets sur autres actifs	5.11	31	91	(22)
XVII. Variation de valeur des écarts d'acquisition	5.12	0	(141)	0
XVIII. RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(912)	(1 697)	(1 519)
XIX. Impôts sur les bénéfices	5.13	73	(21)	(4)
XX. Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	4.6	112	(1 005)	(541)
XXI. RÉSULTAT NET		(727)	(2 723)	(2 064)
XXII. Intérêts minoritaires		(31)	(22)	(24)
XXIII. RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		(696)	(2 701)	(2 040)
Résultat net par action, part du groupe				
- De base		(7,99)	(31,03)	(9,12)
- dont relatif aux activités poursuivies		(9,28)	(19,49)	(6,70)
- dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession		1,29	(11,54)	(2,42)
- Dilué		(7,99)	(31,03)	(9,12)
- dont relatif aux activités poursuivies		(9,28)	(19,49)	(6,70)
- dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession		1,29	(11,54)	(2,42)

Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

(en EUR millions)	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
I. RÉSULTAT NET	(727)	(2 723)	(2 064)
II. Écarts de conversion	76	66	6
III. Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente	(664)	85	1 229
IV. Gains ou pertes latents ou différés sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	91	(381)	165
VII. Gains ou pertes latents ou différés des entreprises associées	0	0	0
VIII. Impôts	(403)	(497)	(755)
IX. TOTAL DES GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES⁽¹⁾	(900)	(727)	645
X. RÉSULTAT NET ET GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(1 627)	(3 450)	(1 419)
XI. Dont part du groupe	(1 512)	(3 560)	(1 501)
XII. Dont part des minoritaires	(115)	110	82
(1) Dont part liée aux actifs non courants destinés à être cédés	0	(252)	110

Les gains ou pertes latents ou différés sur le portefeuille de titres disponibles à la vente s'apprécient sur l'exercice : en part du groupe, après impôts, EUR -6 141 millions à fin décembre 2012 contre EUR -6 684 millions au 31 décembre 2011. Cette amélioration de EUR 543 millions comprend des éléments exceptionnels négatifs :

- pour EUR -465 millions, du fait de la consolidation des sociétés Dexia Holdings Inc., Dexia FP Holdings Inc. et Dexia LdG Banque SA ;
- pour EUR -111 millions, du fait de la variation du pourcentage d'intérêt dans Dexia Sabadell SA ;
- pour EUR -558 millions, du fait du provisionnement, sur l'exercice 2012, des stocks d'impôts différés actifs sur les réserves de juste valeur des portefeuilles de titres de plusieurs sociétés du groupe.

Hors ces éléments exceptionnels, les gains ou pertes latents ou différés sur le portefeuille de titres disponibles à la vente s'apprécient très fortement du fait de l'amélioration des *spreads*.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Fonds propres de base			Gains ou pertes latents ou différés				Intérêts minoritaires			Capitaux propres	
	Capital souscrit, prime d'émission et d'apport	Réserves consolidées et résultat net de la période	Total	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt	Écarts de conversion	Total	Capitaux propres part du groupe	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés		Total
(en EUR millions)												
Au 31/12/2009	2 062	4 722	6 784	(5 113)	(634)	(119)	(5 866)	918	526	(169)	357	1 275
<i>Mouvements de l'exercice</i>												
Variations du capital	0	0	0				0	0	0		0	0
Variations des primes d'émission et d'apport	640	0	640				0	640	0		0	640
Dividendes		0	0				0	0	(6)		(6)	(6)
Écarts de conversion			0	(301)	(34)	75	(260)	(260)		1	1	(259)
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente affectant les capitaux propres			0	(1 627)			(1 627)	(1 627)		(145)	(145)	(1 772)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres			0		102		102	102		(7)	(7)	95
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente rapportée au résultat			0	972			972	972		67	67	1 039
Variation de la juste valeur des instruments dérivés rapportée au résultat			0		(3)		(3)	(3)		0	0	(3)
Résultat net de la période		(696)	(696)				0	(696)	(31)		(31)	(727)
Autres variations	0	(14)	(14)	0	0	0	0	(14)	14	0	14	0
Au 31/12/2010	2 702	4 012	6 714	(6 069)	(569)	(44)	(6 682)	32	503	(253)	250	282

	Fonds propres de base			Gains ou pertes latents ou différés				Intérêts minoritaires				Capitaux propres
	Capital souscrit, prime d'émission et d'apport	Réserves consolidées et résultat net de la période	Total	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt	Écarts de conversion	Total	Capitaux propres part du groupe	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Total	
(en EUR millions)												
Au 31/12/2010	2 702	4 012	6 714	(6 069)	(569)	(44)	(6 682)	32	503	(253)	250	282
<i>Mouvements de l'exercice</i>												
Variations du capital	0	0	0				0	0	7		7	7
Variations des primes d'émission et d'apport	3 369	831	4 200				0	4 200	0		0	4 200
Dividendes		0	0				0	0	0		0	0
Écarts de conversion			0	79	12	55	146	146		11	11	157
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente affectant les capitaux propres			0	(2 481)			(2 481)	(2 481)		109	109	(2 372)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres			0		(344)		(344)	(344)		1	1	(343)
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente rapportée au résultat			0	1 787			1 787	1 787		10	10	1 797
Variation de la juste valeur des instruments dérivés rapportée au résultat			0		33		33	33		0	0	33
Résultat net de la période		(2 701)	(2 701)				0	(2 701)	(22)		(22)	(2 723)
Autres variations	0	16	16	0	0	0	0	16	117	0	117	133
Au 31/12/2011	6 071	2 158	8 229	(6 684)	(868)	11	(7 541)	688	605	(122)	483	1 171
<i>Mouvements de l'exercice</i>												
Variations du capital	785	0	785				0	785	0		0	785
Variations des primes d'émission et d'apport	(2 985)	4200	1 215				0	1 215	0		0	1 215
Dividendes		0	0				0	0	0		0	0
Écarts de conversion			0	7	2	6	15	15		0	0	15
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente affectant les capitaux propres			0	271			271	271		0	0	271
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres			0		(10)		(10)	(10)		4	4	(6)
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente rapportée au résultat			0	265			265	265		103	103	368
Variation de la juste valeur des instruments dérivés rapportée au résultat			0		(2)		(2)	(2)		0	0	(2)
Résultat net de la période		(2 040)	(2 040)				0	(2 040)	(24)		(24)	(2 064)
Autres variations ⁽¹⁾	(644)	956	312	0	0	0	0	312	(169)	0	(169)	143
Au 31/12/2012	3 227	5 274	8 501	(6 141)	(878)	17	(7 002)	1 499	412	(15)	397	1 896

(1) Les autres variations sont commentées dans la note 3.9.c

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Flux de financement des activités opérationnelles			
Résultat net après taxes	(727)	(2 723)	(2 064)
<i>Ajustements pour :</i>			
• Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	81	213	64
• Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	444	2 790	77
• Gains nets sur investissements	42	(23)	76
• Variations des provisions	(206)	24	183
• Pertes et profits non réalisés	(6)	53	(38)
• Revenus des entreprises associées	0	0	0
• Dividendes des entreprises associées	0	0	0
• Impôts différés	(37)	137	(12)
• Autres ajustements	0	0	0
Variation des actifs opérationnels et des dettes	(1 962)	(4 155)	(1 172)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	(2 371)	(3 684)	(2 886)
Flux de financement des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(118)	(101)	(83)
Vente d'immobilisations	18	38	33
Acquisition d'actions non consolidées	(15)	(23)	(14)
Vente d'actions non consolidées	39	83	52
Acquisition de filiales	0	0	10
Vente de filiales	0	(11)	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(76)	(14)	(2)
Flux de financement des activités financières			
Augmentation de capital	640	4 207	2 000
Remboursement de capital	0	0	(158)
Émission de dettes subordonnées	0	26	4
Remboursement de dettes subordonnées	(661)	(2 570)	(1 059)
Achat d'actions propres	0	0	0
Vente d'actions propres	0	0	0
Dividende payé	(6)	0	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(27)	1 663	787
Liquidités nettes dégagées	(2 474)	(2 035)	(2 101)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	14 961	13 122	10 733
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(2 371)	(3 684)	(2 886)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(76)	(14)	(2)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(27)	1 663	787
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	635	(354)	(6)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	13 122	10 733	8 626
Informations complémentaires			
Impôt payé	(120)	102	(26)
Dividendes reçus	8	6	7
Intérêts perçus	26 127	25 776	21 132
Intérêts payés	(25 525)	(25 486)	(21 456)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, définis comme les soldes d'échéance inférieure à 90 jours, se composent comme suit :

Analyse par nature (En EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Caisses, banques centrales, CCP (note 2.0)	424	3 056	1 048
Prêts et créances sur établissements de crédit (note 2.3)	11 249	5 124	2 845
Actifs financiers disponibles à la vente (note 2.2)	1 449	356	2 158
Actifs non courants destinés à être cédés	0	2 197	2 575
TOTAL	13 122	10 733	8 626

Dont trésorerie restreinte (En EUR millions)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Réserves obligatoires ⁽¹⁾	353	1 007	1 015
Autres	0	0	0
TOTAL TRÉSORERIE RESTREINTE	353	1 007	1 015

(1) Il s'agit des réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou auprès d'autres banques centrales.

Annexe aux comptes consolidés

1. Méthodes et périmètre de consolidation – règles de présentation et d'évaluation

Comme en 2011, les comptes consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2012 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*). Cette hypothèse de continuité a été étayée par un plan d'affaires révisé, bâti sur le premier plan décrit dans le rapport annuel 2011 du groupe Dexia Crédit Local mais dont certaines hypothèses ont été modifiées afin d'intégrer les principaux changements de prescriptions des régulateurs. Ce plan d'affaires révisé a été validé par le conseil d'administration de Dexia SA lors de sa réunion du 14 décembre 2012. Il repose sur un certain nombre d'hypothèses structurantes dont les grandes lignes sont décrites ci-dessous :

- Tout comme le premier plan d'affaires, le plan d'affaires révisé comprend une garantie 2013 accordée par les États sans contrepartie de collatéral. Cette garantie a été plafonnée par les États à EUR 85 milliards compte tenu de la recapitalisation de Dexia SA de EUR 5,5 milliards, dont EUR 2 milliards au bénéfice de Dexia Crédit Local, intervenue fin décembre 2012. Cette garantie, comme l'ensemble des hypothèses du plan d'affaires révisé, a fait l'objet d'une validation par la Commission européenne le 28 décembre 2012, ce qui constituait l'une des hypothèses centrales du premier plan d'affaires présenté aux différentes parties prenantes dont la Commission européenne⁽¹⁾.
- Le plan suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités et ce, le cas échéant, malgré le non-respect éventuel de certains ratios réglementaires. Il suppose également le maintien de la notation de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.
- Le scénario macro-économique sous jacent au plan d'affaires révisé est construit à partir de données de marché observables à fin septembre 2012, et suppose une aggravation de la récession en 2013 suivie d'une reprise progressive à compter de 2014. Aucun événement négatif majeur de crédit n'est retenu sur la période de projection.
- Le plan d'affaires repose, par ailleurs, sur l'hypothèse d'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux permettant, d'une part, le financement d'une partie des actifs du groupe Dexia Crédit Local via des emprunts sécurisés (*repo*) et, d'autre part, le placement à court et à long terme de sa dette garantie dans le marché, les encours émis sous le schéma de garantie 2013 atteignant jusqu'à EUR 40 milliards en 2015. Dans le cas où la capacité d'absorption par le marché serait moindre, le groupe Dexia Crédit Local devrait alors recourir à des sources de financement plus onéreuses qui impacteraient directement la rentabilité prévue dans le plan d'affaires.

Le plan d'affaires ainsi révisé conclut à la viabilité du groupe Dexia Crédit Local, sur base des hypothèses et scénarios retenus. Certaines incertitudes dont notamment celles décrites ci-avant demeurent néanmoins attachées à sa réalisation : ce plan est notamment sensible à l'évolution des taux d'intérêt et de l'environnement de crédit. À titre

d'exemple, une baisse de 10 points de base du taux d'intérêt à 10 ans entraînerait une hausse de EUR 1 milliard du besoin de *cash* collatéral, qui, financé au taux de l'*Emergency Liquidity Assistance* (source de financement la plus onéreuse), pourrait générer un coût additionnel de EUR 135 millions sur la période 2013-2020.

Aussi, une mise à jour du plan d'affaires tenant compte des dernières valeurs observables des variables exogènes sera effectuée régulièrement afin d'en estimer précisément les impacts sur les projections et leur potentiel de réalisation.

1.1. Renseignements relatifs aux sociétés du groupe et aux méthodes de consolidation

a. Critères de consolidation et de mise en équivalence

Dexia Crédit Local suit les règles applicables aux établissements de crédit en matière de périmètre de consolidation qui résultent des normes :

- IAS 27 sur la préparation et la présentation des états financiers consolidés d'un groupe d'entreprises contrôlées par une société mère ;
- IFRS 3 sur les méthodes de comptabilisation des regroupements d'entreprises et leurs effets en consolidation ;
- IAS 28 sur la comptabilisation des participations dans des entreprises associées ;
- IAS 31 sur la comptabilisation des participations dans des co-entreprises.

Les principes édictés par les textes impliquent que soient consolidées les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou une influence notable.

Les entreprises contrôlées (contrôle exclusif ou contrôle conjoint) ou sous influence notable sont consolidées.

En application du principe de l'image fidèle des comptes du groupe, les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation.

Sont notamment considérées comme non significatives les entreprises dont, cumulativement, le total du bilan et du résultat net est inférieur à 1 % du total du bilan et du résultat net consolidés (soit respectivement EUR 3,60 milliards et EUR 20,60 millions en 2012). Au 31 décembre 2012, la somme des bilans et la somme des résultats nets des sociétés non consolidées sont inférieures à ces seuils.

(1) Il convient de noter que les Arrêtés Royaux octroyant la garantie temporaire et la garantie 2013 font l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'État en Belgique.

b. Périmètre de consolidation 2012 – modifications par rapport au périmètre 2011

Les principales évolutions du périmètre sont les suivantes :

- Entrées dans le périmètre :
 - La société Dexia LdG Banque SA est consolidée par intégration globale à 100 % depuis le 1^{er} octobre 2012 : elle a été achetée à Banque Internationale à Luxembourg dans le cadre des accords de cession de Dexia SA concernant Banque Internationale à Luxembourg ;
 - Les sociétés Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc. entrent dans le périmètre de consolidation de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2012. Les deux contrats, signés le 30 juin 2011, qui transféraient le contrôle de ces deux sociétés de Dexia Crédit Local à Dexia SA, ont été modifiés le 27 décembre 2012.
- Autres mouvements :
 - Suite à la décision prise par Banco Sabadell le 6 juillet 2012 d'exercer son option de vente sur ses actions dans Dexia Sabadell SA, Dexia Crédit Local, bien que le transfert de la propriété des actions, objet de l'option de vente, n'a pas eu lieu au 31 décembre 2012, a fait passer son pourcentage d'intérêt dans cette société de 60 % à 100 % au 1^{er} octobre 2012.

c. Impact des variations de périmètre sur le compte de résultat consolidé

Les évolutions de périmètre ayant un impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice 2012 sont liées aux points évoqués ci-après dans les faits marquants de l'exercice.

d. Faits marquants de l'exercice

- Le 28 décembre 2012, la Commission européenne a communiqué son accord sur le plan révisé de résolution ordonnée de Dexia soumis par les États belge, français et luxembourgeois le 14 décembre 2012, suite aux difficultés de refinancement rencontrées par le groupe à l'automne 2011. Cette validation se traduit par la mise en place du schéma de garantie tripartite des États belge, français et luxembourgeois, à hauteur d'un plafond de EUR 85 milliards, selon la clé de répartition suivante : 51,41 % pour la Belgique, 45,59 % pour la France et 3 % pour le Luxembourg. Cette garantie, signée le 24 janvier 2013, devrait couvrir certains financements levés sous forme de titres et instruments financiers, de dépôts ou d'emprunts jusqu'au 31 décembre 2021 et ayant une maturité maximum de dix ans. Le coût de la garantie a été fixé à 5 points de base par an, assorti d'une commission de mise en place de EUR 425 millions. Dans le cadre de la garantie temporaire de EUR 55 milliards précédemment accordée, le groupe Dexia Crédit Local a émis des dettes à moyen terme pour EUR 54 milliards au 31 décembre 2012. Dexia continue par ailleurs à bénéficier, pour ses émissions jusqu'au 30 juin 2010, du mécanisme de garantie des États mis en place en octobre 2008. Au 31 décembre 2012, les instruments bénéficiant de cette garantie représentent un encours de EUR 19,7 milliards. La charge totale comptabilisée par Dexia Crédit Local et ses succursales au titre de la rémunération de ces garanties s'élève à EUR 967 millions au 31 décembre 2012 (contre EUR 279 millions au 31 décembre 2011).
- Les Arrêtés Royaux octroyant la garantie temporaire et la garantie 2013 font l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'État en Belgique (voir section « risques juridiques », page 35)
- L'accord de la Commission européenne porte également sur une augmentation de capital de Dexia SA de EUR 5,5 milliards, dont EUR 2 milliards au bénéfice de Dexia Crédit Local. Ainsi, par décision du conseil d'administration du 19 décembre 2012, agissant conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 12 décembre 2012, Dexia Crédit Local a augmenté son capital par apport en numéraire d'une somme de EUR 2 milliards (prime comprise). Cette augmentation de capital a été réalisée par Dexia SA par souscription à 136 612 019 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,75 chacune, soit une augmentation du capital de EUR 785 519 109,25, émises au prix unitaire de EUR 14,64. Le capital social de Dexia Crédit Local est ainsi porté de EUR 500 513 102,75 à EUR 1 286 032 212, divisé en 223 657 776 actions d'une valeur nominale de EUR 5,75.
 - Le plan de résolution ordonné du groupe Dexia prévoit la vente des franchises commerciales considérées comme cessibles dans un délai rapproché. Dexia Crédit Local s'était ainsi engagé à céder sa filiale Dexia Municipal Agency dans le cadre d'un protocole d'intentions signé en mars 2012. Le 28 décembre 2012, la Commission européenne a validé le principe du dispositif que l'État français a souhaité mettre en place afin de pérenniser l'accès des collectivités territoriales et des établissements de santé à des sources de financement. Conformément à ce dispositif :
 - Dexia Crédit Local a cédé le 31 janvier 2013, au prix de EUR 1, la totalité de sa participation dans Dexia Municipal Agency à un nouvel établissement de crédit (Société de Financement Local) détenu par l'État français à hauteur de 75 %, la Caisse des Dépôts à hauteur de 20 % et La Banque Postale à hauteur de 5 % ;
 - la relation commerciale avec les collectivités territoriales et les établissements publics de santé est gérée par une co-entreprise commerciale, détenue à 65 % par La Banque Postale et 35 % par la Caisse des Dépôts.
 Dexia Crédit Local a retenu, en conformité avec la norme IFRS5, le traitement suivant dans ses comptes consolidés :
 - les actifs et les passifs de Dexia Municipal Agency sont présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé ;
 - l'activité de Dexia Municipal Agency est considérée comme une activité abandonnée, et les éléments de son compte de résultat sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat consolidé ;
 - la différence entre les fonds propres vendus et le prix de vente est comptabilisée en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » : la perte, estimée à EUR -1 069 millions à fin 2011, s'élève désormais à EUR -1 707 millions, soit un effet négatif sur le résultat 2012 de EUR -638 millions.
 - Conformément aux accords de cession de Dexia SA concernant Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Crédit Local a acheté un portefeuille de titres de EUR 7,7 milliards de nominal au groupe Banque Internationale à Luxembourg, avec une décote de EUR 1,2 milliard. Dexia Crédit Local a également acheté la filiale Dexia LdG Banque SA, ce qui a un effet positif de EUR 130 millions sur les fonds propres de base au 31 décembre 2012, et de EUR 158 millions sur le résultat consolidé.
 - Dans le cadre de la simplification des structures du groupe Dexia, les sociétés Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc. rejoignent le périmètre de consolidation de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2012, avec un effet favorable de EUR 171 millions sur les fonds propres de base. Les deux contrats qui transféraient à Dexia SA le contrôle de ces deux sociétés en date du 1^{er} avril 2011 (contrat d'option d'achat des titres de participation détenus par Dexia Crédit Local, et contrat de garantie des pertes futures des deux sociétés) ont été modifiés le 27 décembre 2012

- En 2012, à l'occasion des plans d'échange négociés par l'État grec, Dexia Crédit Local a cédé ou échangé l'ensemble de ses expositions sur le souverain grec, avec un effet positif de EUR 90 millions sur le résultat. La créance détenue sur Dexia SA en vertu de la garantie reçue sur une partie du portefeuille de titres grecs a été ajustée en conséquence, et remboursée par Dexia SA le 31 décembre 2012 pour EUR 1 942 millions.
- Dexia Crédit Local a constaté une perte de EUR 152 millions sur les titres de Kommunalkredit Austria Finanz, consécutivement à leur annulation par décision de l'assemblée générale du 25 avril 2012 de Kommunalkredit Austria Finanz.
- Le 2 mars 2012, Dexia Crédit Local a lancé une offre publique de rachat portant sur la totalité de l'encours des EUR 700 millions de titres super subordonnés émis le 18 novembre 2005, au prix d'achat de 24 % (exprimé en pourcentage du nominal). Cette offre a été ouverte aux investisseurs institutionnels du 2 au 14 mars 2012. Un montant total de EUR 644 millions a été apporté à l'offre par les investisseurs, soit 92 % du montant nominal de l'émission. Le règlement de cette offre de rachat a eu lieu le 19 mars 2012, et l'encours s'élève dorénavant à EUR 56 millions. La plus-value liée à ce rachat (soit EUR 486 millions nets des frais) est comptabilisée dans les fonds propres part du groupe conformément aux normes IFRS. Dexia Crédit Local a également racheté des titres subordonnés remboursables pour un montant de EUR 712 millions, et comptabilisé à ce titre, un gain de EUR 256 millions dans le résultat 2012.
- Dexia Crédit Local est impliquée dans un certain nombre de litiges l'opposant à des collectivités locales auxquelles des crédits structurés ont été consentis. Au 31 décembre 2012, 63 assignations ont

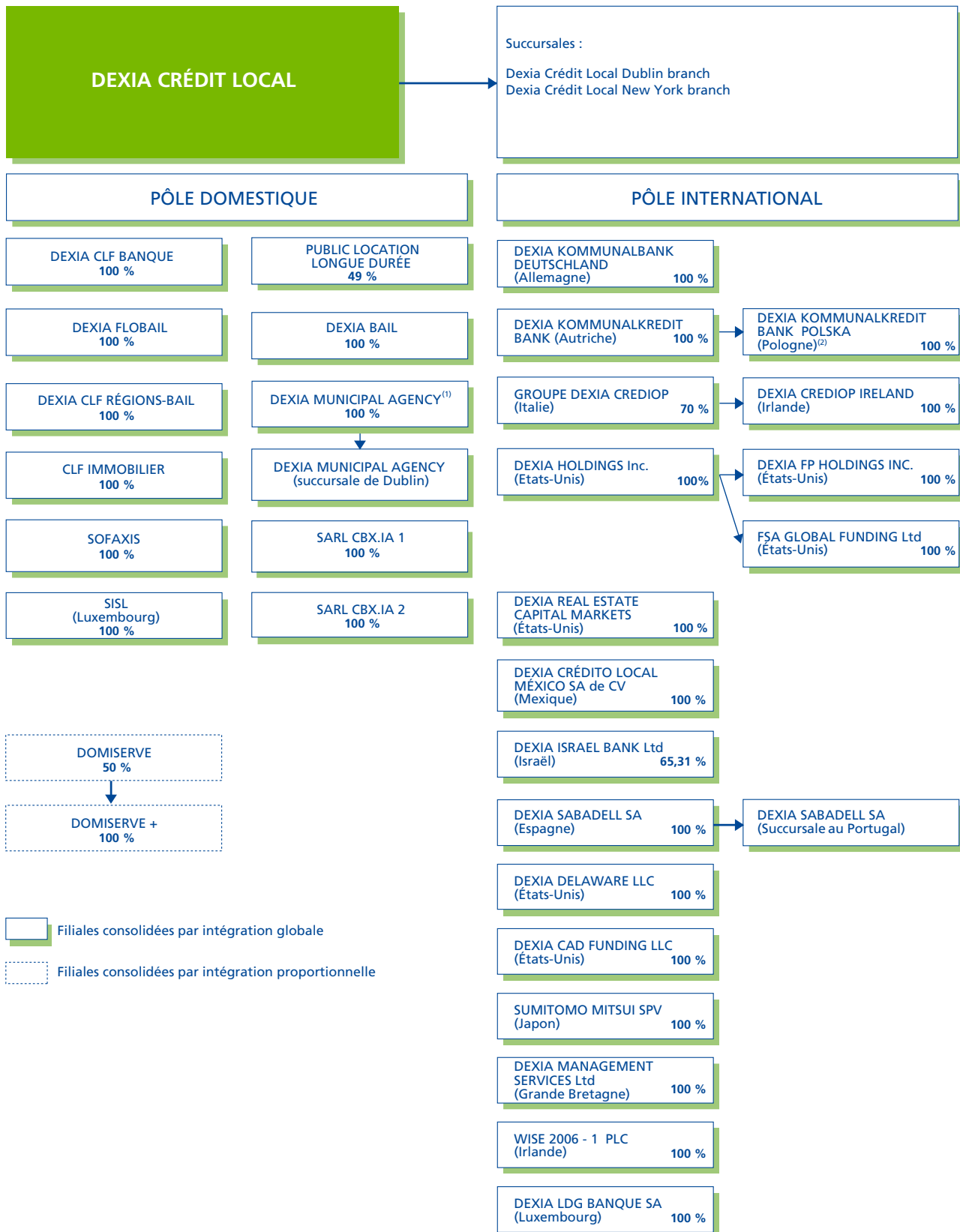
été délivrées à l'encontre de Dexia Crédit Local sur la problématique des crédits structurés.

Le 8 février 2013, le Tribunal de grande instance de Nanterre a rendu ses jugements sur les demandes engagées par le Département de la Seine-Saint-Denis à l'encontre de Dexia Crédit Local concernant trois prêts structurés dont l'encours total s'élève à EUR 177 534 631,90 au 21 mars 2013.

Le Tribunal de grande instance de Nanterre a débouté le Département de la Seine-Saint-Denis de ses demandes d'annulation des trois contrats de prêt contestés et de toutes ses prétentions à des dommages et intérêts. Le Tribunal a notamment considéré que ces prêts n'avaient pas de caractère spéculatif, que le Département était compétent pour conclure ces contrats de prêt et que Dexia a agi dans le respect de son devoir d'information et de conseil vis-à-vis du département. Le Tribunal de grande instance de Nanterre a cependant estimé que les télécopies qui ont précédé la signature des contrats définitifs pouvaient être qualifiées de « contrat de prêt » et que l'absence de mention du Taux Effectif Global (TEG) dans ces télécopies entraînait l'application du taux d'intérêt légal.

Les prêts concernés par la décision du tribunal faisant partie du périmètre de cession de la Société de Financement Local, ses jugements n'auraient en cas de confirmation pas d'impact financier pour le groupe Dexia, les actifs cédés étant désormais portés par la Société de Financement Local. Si les décisions du Tribunal de Grande Instance étaient confirmées et faisaient jurisprudence, leur extension à d'autres financements de Dexia serait susceptible d'introduire des risques éventuels significatifs. Dexia Crédit Local a l'intention d'interjeter appel de ces décisions.

1.2. Périmètre du groupe Dexia Crédit Local au 31 décembre 2012



(1) Le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a approuvé le 20 octobre 2011, le 13 février 2012 et le 15 mars 2012 les termes d'un accord qui prévoit notamment la vente de Dexia Municipal Agency. Compte tenu de ces éléments, les activités de Dexia Municipal Agency sont présentées comme destinées à la vente depuis le 31 décembre 2011.
 (2) Dexia Kommunalkredit Bank AG a signé le 7 novembre 2012 un accord portant sur la vente de sa filiale Dexia Kommunalkredit Bank Polska à Getin Noble Bank. De ce fait, les activités de Dexia Kommunalkredit Bank Polska sont présentées comme destinées à la vente au 31 décembre 2012.

a. Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenu (en %)
Dexia CLF Banque	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100
CLF Immobilier	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100
Dexia CLF Régions Bail	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100
Dexia Kommunalbank Deutschland AG	Charlottenstrasse 82 – D – 10969 Berlin Allemagne	100
Dexia Crediop	Via Venti Settembre 30 – 00187 Rome Italie	70
Dexia Flobail	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100
SISL	180 rue des Aubépines – L1145 Luxembourg	100
Dexia Crediop per la Cartolarizzazione ⁽¹⁾	Via Venti Settembre 30 – 00187 Rome Italie	100
Dexia Crediop Ireland ⁽¹⁾	6 George's Dock IFSC Dublin 1 – Irlande	100
Tevere Finance SRL ⁽¹⁾	Via Eleonora Duse, 53 – 00197 Rome Italie	100
Crediop per le Obbligazioni Bancarie Garantite SRL ⁽¹⁾	Via Eleonora Duse, 53 – 00197 Rome Italie	90
Dexia Kommunalkredit Bank AG	Fischhof 3 – A-1010 WIEN – Autriche	100
Dexia Kommunalkredit Bank Polska ⁽²⁾	Ul. Sienna 39 - 00-121 Warschau – Pologne	100
Sofaxis	Route de Créton 18110 Vasselay France	99,98
SNC SOFCAH ⁽³⁾	Route de Créton 18110 Vasselay France	99,98
SNC SOFCAP ⁽³⁾	Route de Créton 18110 Vasselay France	99,98
SARL DS Formation France ⁽³⁾	Route de Créton 18110 Vasselay France	99,98
SNC SOFIM ⁽³⁾	Route de Créton 18110 Vasselay France	99,98
SA Dexia DS Services ⁽³⁾	Route de Créton 18110 Vasselay France	100
SA Publiservices ⁽³⁾	Route de Créton 18110 Vasselay France	100
Public Location Longue durée (ex-Dexia Location Longue Durée) ⁽⁴⁾	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	49
Dexia Bail	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,93
Dexia Municipal Agency ⁽⁵⁾	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100
Dexia Israel Bank Ltd. ⁽⁶⁾	19 Ha'arbaha str., Hatichon building – Tel Aviv PO BOX 709 – Tel Aviv 61200 – Israël	65,31
Dexia Sabadell SA ⁽⁷⁾	Calle Mahonia, 2 - 4ª planta, 28043 Madrid Espagne	79,01
CBX.IA 1	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100
CBX.IA 2 ⁽⁸⁾	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100
Dexia Delaware LLC	15, East North Street – Dover, Delaware 19901 – USA	100
Dexia Crédito Local México SA de CV Sofom Filial	Protasio Tagle 104 Colonia San Miguel Chapultepec – 11850 Mexico DF	100
Dexia Holdings Inc.	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY – USA	100
Dexia FP Holdings Inc. ⁽⁹⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY – USA	100
Dexia Financial products Services LLC (ex HF Services LLC) ⁽¹⁰⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY – USA	100
FSA Asset Management LLC ⁽¹⁰⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY – USA	100
FSA Portfolio Asset Limited (UK) ⁽¹⁰⁾	Shackleton House 4 Battle Bridge Lane London SE1 2 RB Royaume-Uni	100
FSA Capital Markets Services LLC ⁽¹⁰⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY – USA	100
FSA Capital Management Services LLC ⁽¹⁰⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY – USA	100

(1) Sociétés consolidées par Dexia Crediop.

(2) Dexia Kommunalkredit Bank AG a signé le 7 novembre 2012 un accord portant sur la vente de sa filiale Dexia Kommunalkredit Bank Polska à Getin Noble Bank. De ce fait, les activités de Dexia Kommunalkredit Bank Polska sont présentées comme destinées à la vente au 31 décembre 2012.

(3) Sociétés consolidées par Sofaxis.

(4) Public Location Longue Durée est consolidée en intégration globale en raison des relations entre les actionnaires définies contractuellement.

(5) Le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a approuvé le 20 octobre 2011, le 13 février 2012 et le 15 mars 2012 les termes d'un accord qui prévoit notamment la vente de Dexia Municipal Agency. Compte tenu de ces éléments, les activités de Dexia Municipal Agency sont présentées comme destinées à la vente depuis le 31 décembre 2011.

(6) Taux de contrôle de 65,99 %.

(7) Suite à des augmentations de capital intégralement souscrites par Dexia Crédit Local, la fraction de capital détenue dans Dexia Sabadell SA est passée à 79,01 %.

Par ailleurs, compte tenu de l'exercice d'une option de vente de ses titres par Banco Sabadell le 6 juillet 2012, non encore exécutée, le pourcentage d'intérêt dans la société est désormais de 100 %.

(8) CBX.IA2 est détenue à 70,85 % par Dexia Crédit Local et à 29,15 % par CBX.IA 1.

(9) Sociétés consolidées par Dexia Holdings Inc.

(10) Sociétés consolidées par Dexia FP Holdings Inc.

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenu (en %)
FSA Capital Markets Services (Caymans) Ltd. ⁽¹⁰⁾	PO Box 1093 GT, Boundary Hall, Cricket square, Grand Cayman, Îles Caïman, KY1-1102, Îles Caïman	0
FSA Global Funding Ltd. ⁽⁹⁾	PO Box 1093 GT, Boundary Hall, Cricket square, Grand Cayman, Îles Caïman, KY1-1102, Îles Caïman	100
Premier International Funding Co. ⁽¹¹⁾	PO Box 1093 GT, Boundary Hall, Cricket square, Grand Cayman, Îles Caïman, KY1-1102, Îles Caïman	0
Dexia CAD Funding LLC	445 Park Avenue 7th floor – New York New York 10022 USA	100
Cypress Point Funding Limited (Cayman) ⁽¹¹⁾	PO Box 1093 GT, Boundary Hall, Cricket square, Grand Cayman, Îles Caïman, KY1-1102, Îles Caïman	23
Dexia Real Estate Capital Markets	1180 NW Maple St., Suite 202 – Issaquah, WA 98027 USA	100
Artesia Mortgage CMBS Inc. ⁽¹²⁾	1013 Centre Road, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware – USA	100
Artesia Properties Inc. ⁽¹²⁾	1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware – USA	100
Sumitomo Mitsui SPV (ex-Chuo Mitsui Asset Trust and Banking Company Ltd.)	Sumitomo Mitsui Trust Bank, Limited 1-4-1 Marunouchi Chiyoda-ku Tokyo 100-8233 Japon	100
Dexia Management Services Ltd.	200 Aldersgate Street, 13th floor London EC1A 4HD, Royaume-Uni	100
Dexia LdG Banque SA	69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg	100
WISE 2006-1 PLC	Custom House Plaza Block 6 – IFSC Dublin 1-Irlande	100

(9) Sociétés consolidées par Dexia Holdings Inc.

(10) Sociétés consolidées par Dexia FP Holdings Inc.

(11) Sociétés consolidées par FSA Global Funding Ltd.

(12) Sociétés consolidées par Dexia Real Estate Capital Markets.

b. Liste des filiales non consolidées par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres y compris ajustement à la juste valeur (EUR milliers)	Motif de l'exclusion
CLF Marne-la-Vallée Participations	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,94	3 689	importance négligeable
Dexia Éditions	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,98	822	importance négligeable
CBX. GEST	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,94	674	importance négligeable
Dexint Développement	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,89	74	importance négligeable
Guide Pratique de la Décentralisation	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,74	45	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Bulgaria	19 Karnigradska Sofia 1000 – Bulgarie	100	496	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Romania	Str. Faragas nr 21 Sector 1, 010897 Bucuresti, Roumanie	100	290	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Hungary	Horvat u. 14-24 - 1027 Budapest - Hongrie	100	354	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Adriatic	Radnicka cesta 80 HR - 10000 Zagreb Croatie	100	341	importance négligeable
Dexia CLF Avenir	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,85	48	importance négligeable
Dexia CLF Développement	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,83	58	importance négligeable
Dexia CLF Organisation	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,89	84	importance négligeable
Genebus Lease	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,89	97	importance négligeable

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres y compris ajustement à la juste valeur (EUR milliers)	Motif de l'exclusion
Dexia Crédit Local Projets	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100	42	importance négligeable
Dexia Carbon Capital SARL	69 route d'Esch L 1470 Luxembourg	100	3 557	importance négligeable
SAS Qualnet	Route de Créton 18110 Vasselay France	86	1 824	importance négligeable
Floral	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	100	363	importance négligeable
European Carbon fund	12 av. de la Liberté L 1930 Luxembourg	55	508	importance négligeable
DCL Structure	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,76	40	importance négligeable
DCL Évolution	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92913 La Défense France	99,76	40	importance négligeable

c. Liste des filiales contrôlées conjointement consolidées par intégration proportionnelle

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Domiserve	6 rue André-Gide 92320 Châtillon France	50
Domiserve +	6 rue André-Gide 92320 Châtillon France	50

d. Liste des filiales contrôlées conjointement non consolidées par intégration proportionnelle

Néant.

e. Liste des entreprises mises en équivalence

Néant.

f. Liste des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres y compris ajustement à la juste valeur (EUR milliers)	Motif de l'exclusion
Le Monde Investisseurs	80, bd Auguste-Blanqui 75013 Paris France	35,75	233	importance négligeable
Istituto per il Credito Sportivo	Via Alessandro Farnese, 1 00192 Rome Italie	21,62	24 658	importance négligeable
SPS - Sistema Permanente di Servizi Scpa in liquidazione e concordato preventivo	Via Livorno, 36 00162 Rome Italie	20,4	0	importance négligeable
SNC du Chapitre	72, rue Riquet 31000 Toulouse France	50	4	importance négligeable
Impax New Energy Investor	67, rue Ermesinde L - 1469 Luxembourg	24,99	15 330	importance négligeable
European Public Infrastructure Managers	4, rue Jean-Pierre-Brasseur L - 1258 Luxembourg	20,0	3	importance négligeable
SAS THEMIS	1 av. Eugène-Freyssinet 78280 Guyancourt France	40,5	798	importance négligeable
La Cité	35 rue de la Gare 75019 Paris France	25,5	413	importance négligeable
Exterimmo	104 avenue de France 75646 Paris Cedex 13 France	40	20 000	importance négligeable

g. Liste des entreprises non consolidées ni mises en équivalence dans lesquelles le groupe détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit et dont la valeur comptable est supérieure à EUR 10 millions.

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres y compris ajustement à la juste valeur (EUR milliers)	Motif de l'exclusion
Alma Mater Fund	54 Lombard Street, London EC3P 3AH, Royaume-Uni	18,52	12 416	importance négligeable

1.3. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

a. Normes comptables applicables

Application des normes IFRS adoptées par la commission européenne (IFRS EU)

La Commission européenne a publié le 19 juillet 2002 le règlement EC 1606/2002 qui impose aux groupes cotés d'appliquer les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005. Depuis sa publication en 2002, ce règlement a fait l'objet de plusieurs mises à jour. Les états financiers consolidés de Dexia Crédit Local ont donc été établis conformément à toutes les normes IFRS adoptées et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2012, y compris les conditions d'application de la couverture du risque de taux d'un portefeuille et la possibilité de couvrir les dépôts.

Les présents états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros (EUR), sauf indications contraires. Ils sont établis conformément à la recommandation 2009 R04 du CNC publiée le 2 juillet 2009.

Les comptes de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2012 sont arrêtés en continuité d'exploitation conformément aux critères d'IAS 1, compte tenu des éléments présentés ci-avant dans la note 1 « Méthodes et périmètre de consolidation – Règles de présentation et d'évaluation. »

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la direction se doit de faire des hypothèses et des estimations qui ont un impact sur les chiffres publiés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, le management utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir utilisé toutes les informations à sa disposition lors de l'établissement de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers consolidés.

Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- classification des instruments financiers ;
- détermination de l'existence ou non d'un marché actif pour les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- consolidation (contrôle, y compris des entités *ad hoc*) ;
- identification des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées ;
- comptabilité de couverture ;
- existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige ;
- identification des critères de déclenchement de dépréciation.

Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes des règles d'évaluation.

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- détermination du montant recouvrable des actifs financiers dépréciés ;
- détermination de la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs non courants destinés à être cédés ;
- détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles ;
- estimation de profits futurs taxables pour l'évaluation d'impôts différés actifs ;
- estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition.

b. Changements dans les principes comptables intervenus depuis la dernière publication annuelle, qui peuvent impacter le groupe Dexia Crédit Local

Textes IFRIC et de l'IASB adoptés par la Commission européenne et appliqués au 1^{er} janvier 2012

- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers ». L'impact de cet amendement sur les états financiers de Dexia Crédit Local se rapporte aux informations à fournir en annexe.

Textes de l'IASB et de l'IFRIC adoptés par la Commission européenne durant l'année en cours mais non encore applicables au 1^{er} janvier 2012

- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ». Cette norme décrit la façon d'évaluer la juste valeur en IFRS et introduit de nouvelles exigences d'informations à présenter dans les annexes aux états financiers. Cette norme sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 et son impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local est en cours d'analyse.
- Un ensemble de cinq normes nouvelles ou révisées liées au traitement comptable et aux informations à fournir en annexes des participations dans des autres entités. Ces normes nouvelles ou révisées seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2014 et regroupent les textes suivants :
 - IFRS 10 « États financiers consolidés » introduit un modèle de comptabilisation unique pour toutes les entités, lequel est basé sur le contrôle, sans considération de la nature de l'entité consolidée. Dexia Crédit Local n'envisage pas un impact significatif de cette norme sur ses états financiers.
 - IFRS 11 « Accords conjoints » ne permettra plus l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle pour la comptabilisation des participations dans les entités sous contrôle commun. Dexia Crédit Local n'envisage pas un impact significatif de cette norme sur ses états financiers.
 - IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » exigera une amélioration des informations à présenter en annexes relatives aux participations de Dexia Crédit Local dans des filiales, des accords conjoints, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées dans lesquelles Dexia Crédit Local a une implication.
 - IAS 27 « États financiers individuels », qui remplace IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » (dans sa version

amendée de 2008), demeure une norme qui traite uniquement des états financiers individuels : les règles actuelles restent inchangées.

– IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et dans des co-entreprises », qui remplace IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » (dans sa version révisée de 2003), est modifiée pour s'adapter aux changements liés à la publication d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.

- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation ». Cet amendement clarifie les règles de compensation des actifs et des passifs financiers. Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2014 et Dexia Crédit Local n'envisage pas un impact significatif de cet amendement sur ses états financiers.
- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir », relatif à la compensation des actifs et des passifs financiers. Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 et impactera les annexes aux états financiers de Dexia Crédit Local.
- Amendement à IAS 19 « Avantages du personnel ». Cet amendement modifie principalement la comptabilisation et l'évaluation des régimes de retraite à prestation définie (avec notamment la suppression du mécanisme du « corridor ») et améliore les informations à fournir en annexe aux états financiers relatives à ces régimes. Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013. Dexia Crédit Local n'envisage pas un impact significatif de cette norme sur ses états financiers.
- Amendement à IAS 1 « Présentation des postes des autres éléments du résultat global ». Cet amendement clarifie les dispositions sur la présentation de l'état du résultat global et introduit une présentation des autres éléments du résultat global en distinguant ceux qui sont recyclables ou non. Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 et impactera la présentation des gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres de Dexia Crédit Local.
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert ». Cette interprétation sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 et n'impactera pas les états financiers de Dexia Crédit Local.
- Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents ». Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 et n'impactera pas les états financiers de Dexia Crédit Local qui évalue ces actifs au coût amorti.
- Amendement à IFRS 1 « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants ». Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 et n'impactera pas les états financiers de Dexia Crédit Local qui n'est plus un premier adoptant.

Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements publiés durant l'année en cours mais pas encore avalisés par la Commission européenne

- Amendement à IFRS 1 « Prêts gouvernementaux » (publié par l'IASB en mars 2012). Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 et n'impactera pas les états financiers de Dexia Crédit Local qui n'est plus un premier adoptant.

- « Améliorations annuelles – Cycle 2009-2011 » (publié par l'IASB en mai 2012), qui sont une série d'amendements aux normes IFRS existantes. Ces amendements seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2013. Dexia Crédit Local n'envisage pas d'impacts significatifs de ces amendements sur ses états financiers.

- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 « États financiers consolidés, Accords conjoints, Informations à fournir sur les participations dans les autres entités : Dispositions transitoires » (publiés par l'IASB en juin 2012). Ces amendements seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2013 et leurs impacts sur les états financiers de Dexia Crédit Local sont en cours d'analyse.

- Entités d'investissement – Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 (publié par l'IASB en octobre 2012). Ces amendements seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2014 et n'impacteront pas les états financiers de Dexia Crédit Local.

c. Principes comptables appliqués aux états financiers consolidés

Consolidation

Filiales et regroupements d'entreprises

Les filiales sont les entités sur lesquelles Dexia Crédit Local exerce, directement ou indirectement, un contrôle effectif sur la gestion ou sur la politique financière.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à Dexia Crédit Local et sortent du périmètre de consolidation dès que Dexia Crédit Local perd toute influence notable sur ces sociétés. Les opérations et les soldes intra-groupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant d'opérations intra-groupe. Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par Dexia Crédit Local.

Les changements dans la participation de Dexia Crédit Local dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres.

Dexia Crédit Local décide transaction par transaction d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur ou à la part proportionnelle de la participation (représentant la part de l'actif net de l'entité acquise) ne donnant pas le contrôle. La part des capitaux propres et du résultat des participations ne donnant pas le contrôle est identifiée sur une ligne distincte respectivement au bilan et au compte de résultat.

Co-entreprises, sociétés contrôlées conjointement

Une co-entreprise résulte d'un accord contractuel par lequel deux parties ou plus entreprennent en commun une activité économique soumise à un contrôle conjoint. Les co-entreprises sont consolidées par intégration proportionnelle. Dans les états financiers consolidés, les actifs et passifs, les produits et les charges sont intégrés au *pro rata* de leur pourcentage de détention.

Les opérations intra-groupes subissent le même traitement que celui appliqué aux filiales.

Sociétés associées

Les sociétés associées sont initialement évaluées au coût et consolidées par mise en équivalence. Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Dexia Crédit Local exerce une influence notable mais ne possède pas le contrôle. En général, les participations dans lesquelles Dexia Crédit Local possède de 20 % à 50 % des droits

de vote relèvent de cette catégorie. La quote-part du groupe dans le résultat de l'exercice de la société associée est comptabilisée en résultat des entreprises associées tandis que la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence est comptabilisée sur une ligne distincte dans le compte de résultat global. La participation dans cette société est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la quote-part de l'actif net, y compris les écarts d'acquisition. Les gains résultant d'opérations entre Dexia Crédit Local et ses entreprises associées sont éliminés dans la limite de la participation de Dexia Crédit Local. L'enregistrement des pertes des sociétés mises en équivalence cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, à moins que Dexia Crédit Local ait une obligation légale ou implicite de reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des sociétés associées ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Dexia Crédit Local.

Entités *ad hoc* (Special Purpose Entities)

Une entité *ad hoc* doit être consolidée quand, en substance, la relation entre l'entité *ad hoc* et Dexia Crédit Local indique que l'entité *ad hoc* est contrôlée par Dexia Crédit Local. Le contrôle peut être matérialisé par la structuration des activités de l'entité *ad hoc*. Les circonstances suivantes peuvent indiquer une relation dans laquelle Dexia Crédit Local contrôle une entité *ad hoc* et doit, en conséquence, consolider cette entité *ad hoc* :

- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte de Dexia selon ses besoins opérationnels spécifiques ;
- Dexia Crédit Local a les pouvoirs de décision ou délègue ces pouvoirs pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ;
- Dexia Crédit Local a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et par conséquent peut être exposé aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc* ;
- Dexia Crédit Local conserve la majorité des risques résiduels ou de propriété relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans certains cas, les actifs et passifs financiers sont compensés et seul le solde net est présenté au bilan. Cette compensation est effectuée lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'il existe une intention que les flux futurs attendus soient réglés sur une base nette ou que l'actif soit décomptabilisé et le passif éteint de manière simultanée.

Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères

Conversion des comptes en monnaies étrangères

Lors de la consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de Dexia Crédit Local sont convertis dans la monnaie de présentation de Dexia Crédit Local (euro) au cours moyen de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, co-entreprises ou dans des sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant

sont constatées sous forme d'un écart de conversion comptabilisé en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de cette entité étrangère et convertis au cours de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

En ce qui concerne les entités de Dexia Crédit Local, les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées en utilisant le cours de change à la date de l'opération. Les éléments monétaires et non monétaires mais comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existant à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les éléments non monétaires, évalués au coût, sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de change qui résultent des éléments monétaires sont comptabilisées en résultat, à l'exception de l'impact de change des ajustements de juste valeur des obligations disponibles à la vente, lesquelles sont comptabilisées en capitaux propres. Les différences de change des éléments non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur.

Actifs et passifs financiers

La direction décide de la catégorie comptable appropriée de ses investissements au moment de leur achat. Cependant, sous certaines conditions, l'actif financier peut être ultérieurement reclassé.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

La norme IFRS définit les prêts comme des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de :

- ceux que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, qui doivent être classés comme détenus à des fins de transaction et ceux que l'entité, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- ceux que l'entité, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme disponibles à la vente ;
- ceux pour lesquels le porteur ne pourrait pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente.

Lors de la comptabilisation initiale, Dexia Crédit Local enregistre les prêts et créances à la juste valeur à laquelle s'ajoutent les coûts de transaction. Les évaluations ultérieures se font au coût amorti diminué de toute dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts, calculés selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Le Taux d'Intérêt Effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les titres cotés, avec une échéance déterminée, sont classés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (HTM) lorsque la direction a l'intention et la capacité de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (y compris les coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé initialement et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs dont l'intention est de les détenir pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidités ou à la suite d'une variation des taux d'intérêt, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de bourse sont comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (AFS).

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (y compris les coûts de transaction). Les intérêts sont comptabilisés, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la marge d'intérêt. Les dividendes reçus des titres à revenus variables sont comptabilisés en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », lorsque le droit de Dexia Crédit Local de recevoir le paiement est établi.

Les plus ou moins-values latentes résultant de la variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en capitaux propres. Lorsque ces actifs sont vendus, la juste valeur accumulée dans les capitaux propres est recyclée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction sont les actifs acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours ou de la marge d'intermédiation ou les actifs faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. Les actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite réévalués à la juste valeur. Ces variations de juste valeur sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts acquis pendant la période de détention de ces actifs sont comptabilisés via la méthode du taux d'intérêt effectif en marge d'intérêt. Les dividendes reçus sont comptabilisés sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tous les achats ou ventes d'actifs détenus à des fins de transaction, qui doivent être livrés dans les délais réglementaires ou les délais d'usage des marchés (achats et ventes « normalisés » de créances) sont comptabilisés à leur date de transaction. Les autres opérations à des fins de transaction sont considérées comme des dérivés jusqu'au moment du règlement (voir aussi le paragraphe « Date de comptabilisation des opérations et leur règlement »).

Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs contractés sur des opérations à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux actifs financiers détenus à des fins de transaction, sauf quant à leur date de comptabilisation (voir le chapitre « Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement »).

Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option

Les prêts et titres désignés à la juste valeur par résultat sur option suivent les mêmes règles comptables que les prêts et titres détenus à des fins de transaction, sauf en ce qui concerne la comptabilisation en date de transaction et de règlement (voir le paragraphe « Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement »).

Conformément à la norme IAS 39, un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) peut être désigné à la juste valeur par résultat dès lors que :

- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence relative à l'évaluation ou la classification qui aurait existé sans l'application de cette option ;
- un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux sont gérés, et leur performance est évaluée, sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ;
- un instrument contient un dérivé incorporé :
 - qui modifie significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat, ou
 - s'il n'est pas évident sans analyse approfondie que la séparation du ou des dérivés incorporés est interdite.

L'utilisation de la juste valeur sur option est un choix réalisé pour un instrument financier donné, dès l'origine et sous certaines conditions de documentation.

Passifs désignés à la juste valeur sur option par résultat

Les principes appliqués pour les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sont également applicables pour les passifs, à l'exception de la date de comptabilisation initiale qui correspond à la date de règlement (voir le paragraphe « Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement »).

Dérivés – portefeuille de transactions

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est réputé être un dérivé détenu à des fins de transaction. Les instruments financiers dérivés comprennent essentiellement les contrats de change à terme, les contrats de futures de taux ou de change, les FRA (*Forward Rate Agreement*), les swaps de taux ou de change et les options de taux ou de change (émises et achetées). Tous les dérivés sont initialement comptabilisés au bilan à leur juste valeur puis sont ensuite revalorisés à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix constatés sur les marchés cotés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou à partir des modèles d'évaluation d'options suivant le cas.

Le montant porté au bilan comprend la prime payée ou reçue après amortissement, le montant des variations de juste valeur et les intérêts courus, le tout formant la juste valeur du dérivé. Le dérivé est présenté à l'actif si cette juste valeur est positive, au passif si elle est négative.

Certains dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont traités comme des dérivés séparés lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursé est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement

Les actifs financiers détenus à des fins de transactions sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de la transaction. En ce qui concerne ces actifs, Dexia Crédit Local comptabilise dès la date de transaction les plus ou moins-values latentes résultant de la réévaluation du contrat à sa juste valeur à la date de l'arrêté des comptes, en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tous les autres achats et ventes « normalisés » d'instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement qui est la date à laquelle l'instrument financier est livré ou reçu par Dexia Crédit Local.

Dépréciation des actifs financiers

Dexia Crédit Local déprécie un actif financier ou un groupe d'actifs financiers lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de cet actif ou de ce groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif ou du groupe d'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable comme indiqué par la norme IAS 39 (§ 58-70). La dépréciation représente la meilleure estimation des pertes de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs faite par la direction, à chaque clôture.

Actifs financiers au coût amorti

Dexia Crédit Local évalue dans un premier temps s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif financier pris individuellement. Si une telle preuve n'existe pas, cet actif financier est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, soumis collectivement à un test de dépréciation.

- Détermination de la dépréciation
 - **Dépréciation spécifique** – s'il existe une indication objective qu'un prêt ou créance ou qu'un actif financier détenu jusqu'à échéance est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, nets des garanties et des nantissements, au taux d'intérêt effectif original de l'actif (excepté pour les actifs reclassés, voir ci-dessous).
Lorsqu'un actif a été déprécié, il est exclu du portefeuille sur la base duquel la dépréciation collective est calculée.
 - **Dépréciation collective** – la dépréciation collective couvre le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques mais lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts en cours à la date d'arrêté des comptes. Ces pertes sont estimées en se fondant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment, la notation de chaque emprunteur et en tenant compte également de l'environnement économique dans lequel se trouve l'emprunteur. À cet effet, Dexia Crédit Local a constitué un modèle de risque de crédit utilisant une approche combinant probabilités de défauts et perte en cas de défaut. Ce modèle est régulièrement testé *a posteriori*. Il se fonde sur les données de Bâle II et sur les modèles de risque, conformément au modèle des pertes avérées.

- Traitement comptable de la dépréciation

Les variations du montant de la dépréciation sont comptabilisées au compte de résultat en « Coût du risque ». Une fois que l'actif est déprécié, si le montant de la dépréciation diminue consécutivement à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation, la reprise de dépréciation est créditée du « Coût du risque ».

Lorsqu'un actif est jugé par la direction comme étant irrécupérable, la dépréciation spécifique résiduelle est reprise en résultat en « Coût du risque » et la perte nette est présentée sur cette même rubrique. Les récupérations ultérieures sont également comptabilisées dans cette rubrique.

Actifs financiers reclassés

La dépréciation des actifs financiers reclassés suit les mêmes règles que les actifs financiers au coût amorti pour le calcul de la dépréciation. S'il existe une indication objective qu'un actif financier reclassé est déprécié, le montant de la dépréciation de l'actif reclassé est calculé comme la différence entre la valeur comptable nette de l'actif (hors réévaluations à la juste valeur liées au précédent classement en AFS), et la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus au taux d'intérêt effectif de l'actif à la date de reclassement. Toute réserve AFS gelée non amortie est recyclée en résultat et présentée sous la rubrique « coût du risque ».

Dans le cas d'une mise à jour positive des *cash-flows* prévus, le montant de dépréciation est repris en marge d'intérêt selon le nouvel échéancier des *cash-flows* attendus, et non par une reprise de la dépréciation.

Actifs financiers disponibles à la vente

La dépréciation d'un actif disponible à la vente est comptabilisée sur une base individuelle lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif. Les actifs disponibles à la vente (AFS) ne sont soumis qu'à la dépréciation spécifique.

- Détermination de la dépréciation
 - **Instruments de capitaux propres** – Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative (plus de 50 %) ou prolongée (sur une période supérieure à cinq ans) de leur cours en deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. De plus, la direction peut décider de comptabiliser une dépréciation dès lors qu'un indicateur objectif existe.
 - **Instruments de dettes portant intérêts** – Pour les instruments de dettes portant intérêts, la dépréciation est déclenchée selon les mêmes critères que les actifs financiers au coût amorti (voir ci-dessus).
- Traitement comptable de la dépréciation

Lorsque des actifs disponibles à la vente sont dépréciés, Dexia Crédit Local recycle la réserve AFS et présente la dépréciation au compte de résultat en « coût du risque » (lorsque l'actif financier disponible à la vente est à revenu fixe) ou en « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » (lorsque l'actif financier disponible à la vente est à revenu variable). Toute baisse supplémentaire de la juste valeur constitue une dépréciation additionnelle, comptabilisée en résultat.

Une dépréciation d'un instrument de capitaux propres ne peut pas être reprise au compte de résultat à la suite d'une augmentation ultérieure du cours de sa valeur.

En cas d'augmentation de la juste valeur d'un instrument financier portant intérêt lié objectivement à un événement postérieur à la date de comptabilisation de la dépréciation, Dexia Crédit Local comptabilise une reprise de dépréciation au compte de résultat en « coût du risque » lorsque l'actif financier disponible à la vente est à revenu fixe.

Pour plus d'information sur la manière dont le risque de crédit est géré par Dexia Crédit Local, il convient de se reporter à la note « Risque de crédit ».

Engagements de hors bilan

Les engagements hors bilan, tels que les substituts de crédit (par exemple : les garanties ou les lettres de crédit (*stand-by letters of credit*) et les engagements de prêt sont généralement convertis en éléments de bilan, lorsqu'ils sont appelés. Toutefois, dans certaines circonstances (incertitudes sur la solvabilité de la contrepartie notamment), l'engagement hors bilan devrait être considéré comme déprécié. Les engagements de prêt font l'objet de dépréciation si la solvabilité du client s'est détériorée au point de rendre douteux le remboursement du capital du prêt et des intérêts afférents.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un actif est le montant pour lequel il peut être échangé et la juste valeur d'un passif le montant auquel il peut être éteint, entre des parties consentantes et bien informées et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Les prix de marché sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif (tel qu'une bourse officielle). Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier. Cependant dans beaucoup de cas, il n'existe pas de prix de marché actif pour les actifs ou passifs détenus ou émis par Dexia Crédit Local.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Ces techniques de valorisation intègrent l'utilisation de données de marché issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires lorsqu'elles sont disponibles, et de modèles de valorisation. Un modèle de valorisation reflète ce que serait le prix de transaction à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale et motivé par des conditions d'activité normales, c'est-à-dire le prix que recevrait le détenteur de l'actif financier dans une transaction normale qui n'est pas une liquidation ou une transaction forcée.

Le modèle de valorisation doit prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif. Dans ce cadre, Dexia Crédit Local s'appuie sur ses propres modèles d'évaluation, ainsi que ses hypothèses de marché, c'est-à-dire une valeur actualisée d'un flux de trésorerie ou toute autre méthode fondée sur les conditions de marché existant à la date d'arrêt des comptes.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur sur option par résultat, disponibles à la vente, dérivés).

Les instruments financiers classés comme « Actifs ou passifs à la juste valeur par résultat » ou comme « Actifs disponibles à la vente », les instruments dérivés et tout autre contrat faisant l'objet d'opérations de transactions, sont comptabilisés à leur juste valeur en se référant aux cours cotés sur les marchés lorsque de tels cours sont disponibles. Lorsqu'il n'existe pas de cours coté sur un marché, leur juste valeur est obtenue en estimant leur valeur à l'aide de modèles de valorisation de prix ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés, incluant des données de marché observables et/ou non observables.

Lorsqu'il n'existe pas de prix cotés pour les instruments financiers classés comme « Actifs ou passifs détenus à la juste valeur par résultat », ou « Actifs disponibles à la vente », le modèle de valorisation s'efforce de prendre en compte au mieux les conditions de marché à la date de l'évaluation ainsi que les modifications de la qualité de risque de crédit de ces instruments financiers et la liquidité du marché.

Instruments financiers comptabilisés au coût amorti (évaluation pour l'annexe IFRS sur la juste valeur)

Les remarques suivantes peuvent être formulées quant à la détermination de la juste valeur des prêts et créances présentée en annexes :

- la juste valeur des prêts à taux fixe et des prêts hypothécaires est estimée par comparaison des taux d'intérêt de marché au moment où les prêts ont été accordés avec les taux de marché actuels sur des prêts similaires ;
- les *caps*, *floors* et options de remboursement anticipé sont inclus dans la détermination de la juste valeur des prêts et créances.

Plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui ne font pas l'objet de revalorisation par le compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu (net de frais de transaction) et le coût de l'actif, ou le coût amorti de l'actif. Le coût est déterminé systématiquement à partir de l'approche « Premier entré – Premier sorti » (méthode FIFO) sur base de portefeuille. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est cédé, le total des plus ou moins-values antérieurement comptabilisées en capitaux propres est reclassé en résultat.

Traitement des indemnités de remboursement anticipé

Dexia Crédit Local a déterminé ses principes pour le traitement des réaménagements de prêts par analogie avec l'AG 62 de l'IAS 39 relatif aux réaménagements de passifs financiers.

Plusieurs cas de comptabilisation des indemnités de remboursement anticipé sont envisagés selon qu'il s'agit d'un remboursement anticipé avec refinancement ou d'un remboursement anticipé sans refinancement (sec).

Cas des remboursements avec refinancement

Le traitement comptable de l'indemnité de remboursement anticipé diffère selon que les conditions de réaménagement sont substantiellement différentes des conditions initiales.

Par analogie avec les principes de l'AG 62, Dexia Crédit Local considère que les conditions de réaménagements sont substantiellement différentes lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie (valeur actualisée nette) selon les nouvelles conditions, y compris les frais versés nets de ceux reçus, est différente de plus de 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants (valeur actualisée nette) de l'instrument de prêt d'origine.

L'indemnité de remboursement anticipé est comptabilisée directement en résultat ou étalée sur la durée de vie résiduelle du nouveau prêt selon le résultat à ce test d'éligibilité. Si le test d'éligibilité est satisfait (différence des valeurs actualisées nettes inférieure à 10 %), l'indemnité de remboursement anticipé est étalée sur la durée résiduelle du nouveau prêt. Si le test n'est pas satisfait (différence des valeurs actualisées nettes supérieure à 10 %), l'indemnité de remboursement anticipé est comptabilisée directement en résultat.

Cas des remboursements sans refinancement

Lorsque le prêt n'existe plus, Dexia Crédit Local enregistre l'indemnité de remboursement anticipé, ainsi que tous les résidus d'étalement de soulte, en résultat comme un produit de l'exercice conformément aux normes IFRS.

Produits financiers et charges financières

Tous les instruments financiers générant des intérêts, exceptés lorsqu'ils sont désignés à la juste valeur, voient leurs produits financiers et leurs charges financières comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif fondé sur la valeur comptable initiale (y compris les coûts de transaction).

Les coûts de transaction sont des coûts complémentaires qui sont directement imputables à l'acquisition d'un actif ou d'un passif financier et qui sont inclus dans le taux d'intérêt effectif. Un coût complémentaire est un coût qui n'aurait pas été supporté si l'acquisition de l'instrument financier n'avait pas été effectuée.

Les intérêts courus sont comptabilisés sous la même rubrique de bilan que les actifs financiers ou les passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un actif financier générant des intérêts a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur le ramenant à sa valeur recouvrable, les produits d'intérêt sont alors estimés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie qui servent pour calculer sa valeur recouvrable.

Honoraires et commissions : produits et charges

L'essentiel des honoraires et commissions générées par l'activité de Dexia Crédit Local est étalé sur la durée de l'opération génératrice de commission.

En ce qui concerne les opérations importantes comme les commissions et honoraires résultant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que l'arrangement relatif à l'acquisition de crédits, d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou à l'acquisition ou la vente d'une société, ces commissions et honoraires sont comptabilisés lorsque l'acte important est achevé.

En ce qui concerne la gestion d'actifs, les produits proviennent essentiellement d'honoraires de gestion et d'administration de SICAV et de fonds communs (FCP). Les produits de ce type d'opérations sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les bonus ou intéressements ne sont comptabilisés que lorsque toutes les conditions suspensives sont levées et qu'ils sont définitivement acquis.

Les commissions d'engagement sur prêts sont comptabilisées comme faisant partie du taux d'intérêt effectif si le prêt est octroyé. Si le prêt n'est pas octroyé, cette commission d'engagement est comptabilisée en tant que commission à la date d'expiration de l'engagement.

Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- couverture d'un investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

La comptabilité de couverture peut être utilisée pour comptabiliser les dérivés si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur l'objectif de la couverture, sur la

stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;

- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace de manière prospective et rétrospective pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de l'exercice ou de la période ; et
- la couverture doit débuter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés et documentés dans une relation de couverture en juste valeur, qui respectent les critères ci-dessus sont comptabilisées en résultat, de même que les variations correspondantes de juste valeur des actifs ou passifs qui sont l'objet du risque couvert.

Si à un instant donné la couverture ne satisfait plus les critères de comptabilité de couverture, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui respectent les critères et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, est comptabilisée dans les capitaux propres sous la rubrique « Gains et pertes latents ou différés » (voir en « Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres »).

La part non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultat. Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat et classés comme produits ou charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

Couverture du risque de taux d'un portefeuille

Comme expliqué plus haut (« Application des normes IFRS adoptées par la Commission européenne »), Dexia Crédit Local applique l'IAS 39 tel qu'adopté par l'Union européenne (« IAS 39 *carve-out* ») qui reflète plus précisément la manière dont Dexia Crédit Local gère ses instruments financiers.

L'objectif des relations de couverture est de réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt qui provient de certaines catégories d'actifs ou de passifs, désignés comme éléments couverts.

La société effectue une analyse globale de son risque de taux d'intérêt. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixes, générateurs d'un tel risque, qui sont comptabilisés au bilan. Cette analyse globale peut exclure certains éléments générateurs de risque tels que les activités de marché financier à condition que le risque qui résulte de telles activités fasse l'objet d'un suivi activité par activité.

L'entité sélectionne les actifs et/ou les passifs qui doivent faire partie de la couverture de risque de taux du portefeuille. L'entité applique la même méthodologie pour sélectionner les actifs et les passifs du portefeuille. Les actifs et passifs financiers sont classés par intervalle de temps de maturité du portefeuille. En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les classes de maturité sur lesquelles ils ont un impact.

Les dépôts remboursables à première demande et les comptes d'épargne peuvent faire partie du portefeuille s'ils font l'objet d'études

comportementales pour la date de maturité attendue. L'entité peut choisir différentes catégories d'actifs ou de passifs tels que les actifs ou portefeuilles de prêts classés comme « disponibles à la vente » comme des éléments à couvrir.

À partir de cette analyse en différentiel, réalisée sur une base nette, Dexia Crédit Local définit lors de la mise en place du contrat, l'exposition au risque à couvrir, la longueur des intervalles de temps, la méthode de test et la fréquence à laquelle ce test est effectué.

Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. Les éléments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur (y compris les intérêts courus à payer ou à recevoir). Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Les revalorisations relatives au risque couvert sont comptabilisées au bilan au sein des « écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

« Gain ou perte au premier jour de la transaction »

Le « gain ou perte au premier jour de la transaction » s'applique pour toutes les transactions évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le « gain ou perte au premier jour de la transaction » est la différence entre :

- le prix de transaction et son prix de marché, si la transaction est effectuée sur un marché coté ; ou
- le prix de transaction et la juste valeur ajustée (modèles de valorisation interne incluant certains ajustements de marché : risque de liquidité, risque de modèle, risque de crédit), si la transaction n'est pas cotée.

Si les données utilisées dans le modèle d'évaluation sont observables et si le modèle est validé par la direction des risques, « le gain ou la perte au premier jour de la transaction » est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Si ces données sont considérées comme non observables, ou si le modèle n'est pas validé par la direction des risques, « le gain ou la perte au premier jour de la transaction » est amorti linéairement sur la durée de vie attendue de la transaction. Si par la suite, les données de marché deviennent observables, le montant résiduel « du gain ou de la perte au premier jour de la transaction » est comptabilisé en résultat.

En cas de dénouement avant la maturité, la part résiduelle « du gain ou de la perte au premier jour de la transaction » est comptabilisée au compte de résultat. En cas de dénouement partiel avant la maturité, Dexia Crédit Local comptabilise au compte de résultat la part « du gain ou de la perte au premier jour de la transaction » correspondante au dénouement partiel anticipé.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent des immeubles de bureau, des matériels et équipements ainsi que des immeubles de placement.

Les immeubles de bureau, les matériels et les équipements sont comptabilisés initialement à leur coût historique augmenté des frais directement attribuables et des coûts d'emprunt encourus (par exemple : pertes de change, frais financiers...). Après la comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts

ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un composant indépendant, si nécessaire, s'il est probable que Dexia Crédit Local bénéficiera d'avantages économiques futurs et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leurs valeurs résiduelles. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

On trouvera ci-dessous les durées d'utilité estimées pour les principaux types d'immobilisations corporelles :

- infrastructure des immeubles = 50 ans ;
- toitures et façades = 30 ans ;
- installations techniques = de 10 à 30 ans ;
- agencements et finitions = de 10 à 30 ans ;
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels = de 2 à 12 ans ;
- matériel informatique = de 3 à 6 ans ;
- véhicules = de 2 à 5 ans.

Une immobilisation corporelle peut être constituée de composants ayant des durées d'utilité différentes. Dans ce cas, chaque composant est amorti de manière séparée sur sa durée de vie d'utilité estimée.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être immobilisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée individuellement, Dexia Crédit Local détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel il appartient. Les plus ou moins-values de cession des immobilisations calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Dans certains cas Dexia Crédit Local peut utiliser pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement.

Si la partie utilisée par Dexia Crédit Local pour son compte peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement cette partie est comptabilisée isolément. Si en revanche, la partie utilisée par Dexia Crédit Local n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier n'est classé comme immeuble de placement que si la portion utilisée par Dexia Crédit Local ne représente qu'une faible portion de l'investissement total.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeur. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels consistent principalement en logiciels acquis ou développés en interne. Le coût de la maintenance de ces logiciels est considéré comme une charge et est comptabilisé au compte de résultat lorsqu'il est avéré. Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou d'augmenter sa durée de vie de plus d'un an sont capitalisées et viennent augmenter son coût d'origine. Les logiciels et les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à compter de la date où ils sont effectivement utilisables. Cette durée d'utilité se situe généralement entre trois et cinq ans.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être immobilisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge.

Les immobilisations incorporelles (autre que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de pertes de valeur existe. Lorsque la valeur comptable d'un actif incorporel est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur comptable de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Les plus ou moins-values de cession des actifs incorporels sont déterminés par référence à la valeur comptable et sont présentées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs » au compte de résultat.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs dont la valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont considérés comme des actifs non courants (ou groupe destiné à être cédé) comme détenus en vue de la vente, dès lors :

- qu'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel ; et
- que leur vente est hautement probable dans un délai d'un an.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils font l'objet d'une présentation séparée au bilan.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat.

Écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition est un actif générateur d'avantages économiques futurs, issus d'autres actifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés et comptabilisés séparément.

Un écart d'acquisition est évalué comme la différence entre la somme de :

- (i) la juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie transférée ;
- (ii) le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise ; et

- (iii) en cas d'acquisition par palier, la juste valeur à la date d'acquisition des intérêts préalablement détenus par Dexia Crédit Local dans l'entité acquise ;

et le montant à la date d'acquisition des actifs et des passifs acquis identifiables.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition. La différence entre le montant des actifs nets achetés ou vendus et le prix d'achat ou de vente est comptabilisée directement en capitaux propres.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Le montant des écarts d'acquisition figurant au bilan est analysé systématiquement chaque année. Dans ce but, Dexia Crédit Local alloue les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie, c'est-à-dire à une combinaison de segment opérationnel/pays/entité juridique). S'il existe des indices laissant à penser que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur à la suite de circonstances ou d'événements particuliers, l'écart d'acquisition est déprécié quand la valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unité génératrice de trésorerie à laquelle il a été alloué est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de recouvrement est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs pris en compte par Dexia Crédit Local sont issus du plan financier à trois ans approuvé par la direction.

L'estimation de la valeur d'utilité doit également prendre en compte la valeur temps de l'argent (au taux d'intérêt sans risque), ajusté de la prime de risque liée à l'actif, ce qui reflète le taux d'actualisation.

Pour les filiales opérant sur un marché économique stable et mature, le taux d'actualisation utilisé est le coût du capital de Dexia Crédit Local défini selon un modèle d'actualisation de dividende. Pour les filiales opérant dans un marché émergent, un taux d'actualisation spécifique est appliqué au cas par cas.

Autres actifs

Les autres actifs sont constitués essentiellement des produits à recevoir (hors intérêts), des paiements effectués d'avance et des autres débiteurs. On y trouve également des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, etc.), des contrats de promotion immobilière, des stocks et des actifs financiers constituant le financement de plans de retraite des salariés. Ces derniers sont comptabilisés au coût historique amorti, diminué des éventuelles pertes de valeur. Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19.

Contrats de location

Dexia Crédit Local conclut aussi bien des contrats de location-financement que des contrats de location simple. Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

Dexia Crédit Local est le bailleur du contrat de location

Dans le cadre d'une location-financement, Dexia Crédit Local comptabilise une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat

de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

Les loyers reçus dans le cadre d'une location simple sont comptabilisés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Dexia Crédit Local est le preneur du contrat de location

Si le contrat est qualifié de location-financement, l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels, si cette valeur est plus faible. Ultérieurement, l'actif est comptabilisé selon les règles comptables applicables à ce type d'actif. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les loyers de location sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cas d'une location simple, les loyers de location sont comptabilisés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent n'est pas comptabilisé.

Quand un contrat de location simple est terminé de manière anticipée, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Opérations de pensions et prêts de titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (*repos*) ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan dans leur catégorie initiale. La contrepartie au passif est incluse sous la rubrique « Dettes envers des établissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle » suivant le cas. L'actif est présenté comme gagé dans les annexes.

Les titres achetés avec un engagement de revente (*reverse repo*) sont comptabilisés au hors bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances sur établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle » suivant le cas.

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est proraté sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres prêtés à des tiers sont maintenus dans les états financiers.

Les titres empruntés ne figurent pas dans les états financiers.

Si ces titres empruntés sont vendus à des tiers, l'obligation de rendre ces valeurs mobilières est comptabilisée à la juste valeur sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » et le bénéfice ou la perte est comptabilisé sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Impôt différé

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable dès qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs tels qu'ils figurent dans les états financiers et leurs valeurs fiscales.

Le taux d'impôt utilisé pour déterminer l'impôt différé est celui qui est en vigueur ou sur le point de l'être pour l'exercice en cours.

Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé. Les impôts différés actifs relatifs aux différences temporaires déductibles et aux reports déficitaires sont constatés uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires et les pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé passif est calculé pour toute différence temporaire résultant de participations dans des filiales, entreprises contrôlées conjointement ou sociétés associées, sauf dans le cas où la date de reprise de la différence temporaire peut être maîtrisée et où il est peu probable que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente, de couvertures de flux de trésorerie, et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Avantages au personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme, payables dans un délai de douze mois maximum après le service rendu, ne sont pas actualisés et sont enregistrés comme une dépense.

Passifs liés aux retraites

Si Dexia Crédit Local a une obligation légale d'octroyer à ses employés un régime de retraite, ce régime est classé soit au sein des régimes à prestations définies, soit au sein des régimes à cotisations définies, Dexia Crédit Local offre un certain nombre de régimes de retraites tant à cotisations définies qu'à prestations définies à travers le monde. Les actifs de ces régimes sont en général confiés à des compagnies d'assurance externes ou à des fonds de pension. Ces régimes sont financés à la fois par les versements des employés et par ceux de Dexia Crédit Local.

Dans certains cas, Dexia Crédit Local offre à ses salariés retraités une contribution au coût de leur assurance maladie.

Régimes à prestations définies

Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs actualisée au taux d'intérêt des obligations privées notées AA, qui ont une échéance proche de l'échéance moyenne du passif associé. Ce calcul prend en compte, entre autre, des hypothèses actuarielles démographiques et sur le taux d'inflation.

Les coûts des régimes à prestations définies sont déterminés selon la méthode des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode permet d'imputer au compte de résultat, le coût de la future retraite sur la durée d'activité prévue du salarié. Dexia Crédit Local a opté pour l'utilisation de la méthode dite du « corridor ». Cette méthode autorise à ne reconnaître en résultat, de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés, que la fraction des écarts actuariels nets cumulatifs qui excède le corridor. Le corridor est déterminé par la valeur la plus élevée des deux suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du régime.

Le montant comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée de l'engagement lié au régime à prestations définies (qui est la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaire à l'extinction de l'obligation liée aux services rendus actuels et futurs de l'employé), ajustée des gains et pertes actuariels latents et du coût des services

rendus non comptabilisés, et déduction faite de la juste valeur des actifs composant le plan de retraite. L'obligation est présentée nette des actifs comme une dette sauf si les actifs sont détenus par une entité du groupe. Dans ce cas, les actifs correspondant sont comptabilisés à l'actif de Dexia Crédit Local. Aussi, un actif peut être calculé si le plan est surcouvert et comptabilisé séparément si ces actifs sont détenus par une société du groupe.

Tout actif comptabilisé est limité au total des gains et pertes actuariels latents et du coût des services rendus, et à la valeur actualisée de tout avantage économique prenant la forme d'un remboursement du plan ou d'une réduction des futures contributions au plan.

Ce calcul est confié à des actuaires professionnels tant internes qu'externes. Les calculs, les hypothèses et les résultats sont ensuite revus et validés par un actuaire indépendant pour le compte de Dexia Crédit Local. Il garantit que tous les calculs sont harmonisés et respectent les normes IAS 19.

Régimes à cotisations définies

Les contributions de Dexia Crédit Local aux régimes à cotisation définie sont comptabilisées au résultat de l'année à laquelle elles sont engagées. Sous de tels régimes, les obligations de Dexia Crédit Local se limitent à payer le montant que Dexia Crédit Local a accepté de verser dans le fonds pour le compte des salariés.

Contribution au coût de l'assurance-maladie des retraités

Le droit à ces avantages est en général donné aux salariés présents dans l'entreprise au moment de leur retraite et pouvant justifier d'une certaine ancienneté. Le montant du passif estimé est capitalisé sur la durée d'activité du salarié, en utilisant une méthode semblable à celle utilisée pour le calcul du passif des régimes de retraites à prestations définies.

Autres avantages à long terme

Ces avantages concernent essentiellement les médailles du travail qui seront remises aux salariés après qu'ils ont accompli une certaine période.

Au contraire des régimes à prestations définies, les écarts actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement en résultat. Tous les coûts des services rendus sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les congés payés annuels ou jours d'ancienneté sont comptabilisés lorsqu'ils sont accordés à l'employé. À cet effet, une provision est constituée sur la base des droits acquis par les salariés à la date d'arrêt des comptes, tant pour les congés annuels que pour les jours d'ancienneté.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où Dexia Crédit Local est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite et à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Dexia Crédit Local doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Paiements fondés sur des actions

Dexia Crédit Local accorde à ses salariés des paiements fondés sur des actions, tels qu'options sur instruments de capitaux propres, plans d'acquisition d'action réservés aux employés et paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en trésorerie.

La juste valeur des plans dont le dénouement se fait sur la base d'actions est évaluée en date d'attribution par référence à la juste

valeur de l'instrument de capitaux propres sous-jacent basée sur des méthodes d'évaluations et des données de marché. La juste valeur est comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des capitaux propres.

Dans le cas de paiements fondés sur des actions, et qui sont réglés en trésorerie, les services rendus et l'obligation encourue de payer ces services sont évalués à la juste valeur de l'obligation. Cette juste valeur est évaluée en date d'attribution et à chaque date d'arrêt des comptes jusqu'au règlement de l'obligation. La juste valeur est comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des passifs.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration, et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation. Le taux d'intérêt retenu est le taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent telle que définie par le marché.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- Dexia Crédit Local a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagement de prêt sont comptabilisées selon la même méthode que celle appliquée pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Dividendes des actions ordinaires

Les dividendes des actions ordinaires sont comptabilisés en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés (ils doivent être autorisés et non plus à la discrétion de l'entité).

Bénéfice par action

Le bénéfice par action avant dilution est calculé en divisant le résultat net part du groupe disponible qui revient aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises à la fin de l'exercice.

Opérations avec des parties liées

Deux entités sont considérées comme des parties liées si l'une possède le contrôle de l'autre ou si elle exerce une influence notable sur la politique financière ou sur les décisions courantes de l'autre partie. La maison mère du groupe est Dexia SA, société immatriculée en Belgique. Dans ce cadre, les opérations listées sont celles avec les sociétés ayant des liens capitalistiques et également celles avec les administrateurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans la présentation du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités des soldes avec les banques centrales, des prêts et créances sur les établissements de crédit et des actifs financiers disponibles à la vente dont l'échéance est inférieure à trois mois.

2. Notes sur l'actif

2.0. Caisse, banques centrales, CCP (poste I de l'actif)

(en EUR millions)	2011	2012
Caisse	1	1
Réserves obligatoires auprès des banques centrales	1 007	1 015
Autres avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	2 048	32
TOTAL	3 056	1 048
<i>dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>3 056</i>	<i>1 048</i>

2.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat (poste II de l'actif)

Ce poste comprend à la fois le portefeuille de transaction, et les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat (cf. note 1.3 sur les règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés, point sur les « Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat »).

(en EUR millions)	2011	2012
Prêts et titres	2 377	2 224
Instruments dérivés (voir note 4.1.b)	19 177	21 155
TOTAL	21 554	23 379

a. Analyse par contrepartie

(en EUR millions)	2011			2012		
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total
Secteur public	0	6	6	0	6	6
Établissements de crédit	21	0	21	8	0	8
Autres	2 318	32	2 350	2 190	20	2 210
TOTAL	2 339	38	2 377	2 198	26	2 224
<i>dont inclus en location-financement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

b. Analyse par nature

(en EUR millions)	2011			2012		
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total
Prêts	0	17	17	0	4	4
Obligations émises par des entités publiques	0	0	0	0	0	0
Autres obligations et instruments à revenu fixe	2 339	21	2 360	2 198	22	2 220
Actions et instruments à revenu variable	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 339	38	2 377	2 198	26	2 224

c. Bons du trésor et autres obligations éligibles au refinancement auprès des banques centrales

(en EUR millions)	2011	2012
TOTAL	0	0

d. Titres donnés en pension livrée (repo)

(en EUR millions)	2011	2012
Inclus dans les obligations émises par des entités publiques	0	0
Inclus dans les autres obligations et instruments à revenu fixe	0	0

e. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

f. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

Le groupe Dexia Crédit Local utilise l'option juste valeur principalement pour éliminer, ou réduire de manière significative, une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation

des actifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des méthodes différentes.

Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat sont décrites dans la note 1.3 « Règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés », paragraphe « Juste valeur des instruments financiers ».

g. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (amendement IAS39)

Voir note 2.14

2.2. Actifs financiers disponibles à la vente (poste IV de l'actif)**a. Analyse par contrepartie**

(en EUR millions)	2011	2012
Secteur public	13 904	16 999
Établissements de crédit	9 673	12 771
Autres	5 041	6 159
Actifs ordinaires⁽¹⁾	28 618	35 929
Prêts dépréciés	0	0
Obligations émises par des entités publiques dépréciées ⁽²⁾	3 273	48
Autres obligations et instruments à revenu fixe dépréciés	236	112
Actions et autres instruments à revenu variable dépréciés	177	129
Actifs dépréciés	3 686	289
Total des actifs avant dépréciation	32 304	36 218
Dépréciation spécifique ⁽²⁾	(2 744)	(158)
Dépréciation collective	0	0
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	29 560	36 060
<i>Dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>356</i>	<i>2 158</i>

(1) Dans le cadre du plan de résolution ordonné du groupe Dexia, Dexia Crédit Local a acheté au groupe Banque Internationale à Luxembourg un portefeuille de titres de EUR 7.7 milliards, avec une décote de EUR 1.2 milliard.

(2) En 2012, à l'occasion des plans d'échange négociés par l'État grec, Dexia Crédit Local a cédé ou échangé l'ensemble de ses expositions sur le souverain grec.

b. Analyse par nature

(en EUR millions)	2011	2012
Prêts	0	0
Obligations émises par des entités publiques	13 601	13 278
Autres obligations et instruments à revenu fixe	18 178	22 411
Actions et instruments à revenu variable	525	529
TOTAL	32 304	36 218

c. Transferts entre portefeuilles

Néant.

d. Obligations convertibles incluses dans le portefeuille disponible à la vente

Néant.

e. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

f. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

g. Analyse qualitative

Voir note 2.13 « Qualité des actifs financiers »

h. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (amendement IAS 39)

Voir note 2.14

2.3. Prêts et créances sur établissements de crédit (poste V de l'actif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2011	2012
Comptes <i>nostris</i>	795	1 070
Créances résultant de pensions reçues (<i>reverse repo</i>)	0	116
Prêts et autres créances sur établissements de crédit ⁽¹⁾	8 837	5 873
Instruments de dette	2 911	3 754
Actifs ordinaires	12 543	10 813
Prêts et créances individuellement dépréciés	0	0
Actifs dépréciés	0	0
Total des actifs avant dépréciation	12 543	10 813
Dépréciation spécifique	0	0
Dépréciation collective	(9)	(7)
TOTAL	12 534	10 806
<i>dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>5 124</i>	<i>2 845</i>
<i>dont inclus en location-financement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) La baisse des prêts et créances sur établissements de crédit est essentiellement liée au dénouement de relations au sein du groupe Dexia.

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

d. Analyse qualitative

Voir note 2.13 « Qualité des actifs financiers »

e. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (amendement IAS 39)

Voir note 2.14

2.4. Prêts et créances sur la clientèle (poste VI de l'actif)

a. Analyse par contrepartie

(en EUR millions)	2011	2012
Secteur public	95 965	93 095
Autres	58 832	55 505
Actifs ordinaires	154 797	148 600
Prêts et créances dépréciés	725	937
Instruments de dette dépréciés	312	377
Actifs dépréciés	1 037	1 314
Total des actifs avant dépréciation	155 834	149 914
Dépréciation spécifique	(352)	(389)
Dépréciation collective	(302)	(416)
TOTAL	155 180	149 109
<i>dont inclus en location-financement</i>	<i>1 853</i>	<i>1 782</i>

b. Analyse par nature

(en EUR millions)	2011	2012
Créances résultant de pensions reçues (<i>reverse repo</i>)	0	0
Prêts et créances	99 579	92 157
Instruments de dette	55 218	56 443
Actifs ordinaires	154 797	148 600
Prêts et créances dépréciés	725	937
Instruments de dette dépréciés	312	377
Actifs dépréciés	1 037	1 314
Total des actifs avant dépréciation	155 834	149 914
Dépréciation spécifique	(352)	(389)
Dépréciation collective	(302)	(416)
TOTAL	155 180	149 109
<i>dont inclus en location-financement</i>	<i>1 853</i>	<i>1 782</i>

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

d. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

e. Analyse qualitative

Voir note 2.13 « Qualité des actifs financiers »

f. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (amendement IAS 39)

Voir note 2.14

2.5. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (poste VIII de l'actif)**a. Analyse par contrepartie**

(en EUR millions)	2011	2012
Secteur public	439	361
Établissements de crédit	26	77
Autres	15	15
Actifs ordinaires	480	453
Obligations émises par des entités publiques dépréciées ⁽¹⁾	234	0
Autres obligations et instruments à revenu fixe dépréciés	0	0
Actifs dépréciés	234	0
Total des actifs avant dépréciation	714	453
Dépréciation spécifique ⁽¹⁾	(153)	0
TOTAL	561	453

(1) En 2012, à l'occasion des plans d'échange négociés par l'État grec, Dexia Crédit Local a cédé ou échangé l'ensemble de ses expositions sur le souverain grec.

b. Analyse par nature

(en EUR millions)	2011	2012
Obligations émises par des entités publiques	406	333
Autres obligations et instruments à revenu fixe	308	120
TOTAL	714	453

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

d. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

e. Analyse qualitative

Voir note 2.13 « Qualité des actifs financiers »

2.6. Actifs d'impôts (postes IX et X de l'actif)

(en EUR millions)	2011	2012
Impôts courants sur les bénéfices	47	33
Actifs d'impôts courants	47	33
Actifs d'impôts différés (voir note 4.2)	715	18

2.7. Comptes de régularisation et actifs divers (poste XI de l'actif)

(en EUR millions)	2011	2012
Autres actifs ⁽¹⁾	2 583	856
Cash collatéraux	35 598	36 617
Comptes de régularisation et actifs divers	38 181	37 473

(1) La créance détenue sur Dexia SA en vertu de la garantie reçue en 2011 sur une partie du portefeuille de titres grecs a été remboursée fin 2012 pour un montant de EUR 1 942 millions.

Autres actifs

	Analyse par nature		2011	2012
(en EUR millions)				
Produits à recevoir			8	9
Charges payées d'avance			9	21
Débiteurs divers et autres actifs ⁽¹⁾			2 543	804
Actifs du plan			1	3
Contrats de construction à long terme			0	0
Stocks			3	3
Autres taxes			7	5
Actifs ordinaires			2 571	845
Actifs dépréciés ⁽²⁾			27	29
Total des actifs avant dépréciation			2 598	874
Dépréciation spécifique ⁽²⁾			(15)	(18)
TOTAL			2 583	856

(1) La créance détenue sur Dexia SA en vertu de la garantie reçue en 2011 sur une partie du portefeuille de titres grecs a été remboursée fin 2012 pour un montant de EUR 1 942 millions.

(2) Les actifs dépréciés sont constitués d'opérations de dérivés avec des contreparties bancaires et des contreparties clientèle.

2.8. Participations dans des entreprises mises en équivalence (poste XIII de l'actif)

Néant.

2.9. Immobilisations corporelles (poste XV de l'actif)

a. Variations

	Immobilisations corporelles					Total
	Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements			
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Location simple	
(en EUR millions)						
Coût d'acquisition au 01/01/2011	435	1	111	0	190	737
• Acquisitions	1	0	3	0	65	69
• Ajustement post-acquisition	0	0	0	0	0	0
• Cessions et désaffectations	(1)	0	(5)	0	(41)	(47)
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
• Modification de périmètre (sorties)	(34)	0	(28)	0	0	(62)
• Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
• Autres transferts	0	0	0	0	0	0
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0
• Autres variations	0	0	0	0	7	7
Coût d'acquisition au 31/12/2011	401	1	81	0	221	704
Amortissements et dépréciations cumulés au 01/01/2011	(65)	(1)	(81)	0	(61)	(208)
• Ajustement post-acquisition	0	0	0	0	0	0
• Dotations	(8)	0	(8)	0	(31)	(47)
• Reprises et désaffectations	1	0	4	0	18	23
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
• Modification de périmètre (sorties)	13	0	21	0	0	34
• Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
• Autres transferts	0	0	0	0	0	0
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0
• Autres variations	0	0	0	0	0	0
Amortissement et dépréciations cumulés au 31/12/2011	(59)	(1)	(64)	0	(74)	(198)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2011	342	0	17	0	147	506

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1^{er} janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

	Immobilisations corporelles					Total
	Terrains et bâtiments		Mobiliers de bureau et autres équipements			
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Location simple	
(en EUR millions)						
Coût d'acquisition au 01/01/2012	401	1	81	0	221	704
• Acquisitions	1	0	6	0	60	67
• Ajustement post-acquisition	0	0	0	0	0	0
• Cessions et désaffectations	(1)	0	(3)	0	(53)	(57)
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	1	0	0	1
• Modification de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	0
• Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
• Autres transferts	0	0	0	0	0	0
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0
• Autres variations	0	0	0	0	0	0
Coût d'acquisition au 31/12/2012	401	1	85	0	228	715
Amortissements et dépréciations cumulés au 01/01/2012	(59)	(1)	(64)	0	(74)	(198)
• Ajustement post-acquisition	0	0	0	0	0	0
• Dotations	(8)	0	(5)	0	(30)	(43)
• Reprises et désaffectations	0	0	3	0	23	26
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	(1)	0	0	(1)
• Modification de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	0
• Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
• Autres transferts	0	0	0	0	0	0
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0
• Autres variations	0	0	0	0	0	0
Amortissement et dépréciations cumulés au 31/12/2012	(67)	(1)	(67)	0	(81)	(216)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2012	334	0	18	0	147	499

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1^{er} janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

b. Juste valeur des immeubles de placement

Néant.

c. Dépenses immobilisées pour la construction d'immobilisations corporelles

Néant.

d. Obligations contractuelles relatives aux immeubles de placement à la clôture

Néant.

2.10. Immobilisations incorporelles (poste XVI de l'actif)

	2011			2012		
	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	Total	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	Total
(en EUR millions)						
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	211	154	365	155	121	276
• Acquisitions	12	7	19	12	4	16
• Ajustement post-acquisition	0	0	0	0	0	0
• Cessions et désaffectations	(68)	(13)	(81)	0	0	0
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	1	0
• Modification de périmètre (sorties)	0	(27)	(27)	0	0	0
• Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
• Autres transferts	0	0	0	0	0	0
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0
• Autres variations	0	0	0	0	0	0
Coût d'acquisition au 31 décembre	155	121	276	167	126	292
Amortissements et dépréciations cumulés au 1^{er} janvier	(176)	(129)	(305)	(125)	(105)	(230)
• Ajustement post-acquisition	0	0	0	(12)	(7)	(19)
• Dotations	(17)	(9)	(26)	0	0	0
• Reprises et désaffectations	68	12	80	0	0	0
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
• Modification de périmètre (sorties)	0	21	21	0	0	0
• Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
• Autres transferts	0	0	0	0	0	0
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0
• Autres variations	0	0	0	0	0	0
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre	(125)	(105)	(230)	(137)	(112)	(249)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	30	16	46	30	14	43

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1^{er} janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

(2) Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des achats de logiciels.

2.11. Écarts d'acquisition (poste XVII de l'actif)

a. Variations

(en EUR millions)	2011	2012
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	350	269
• Acquisitions	0	0
• Ajustement post-acquisition	0	0
• Cessions	0	0
• Modification de périmètre (entrées)	0	0
• Modification de périmètre (sorties)	(81)	0
• Transferts	0	0
• Transfert en actifs non courants destinés à être cédés ⁽²⁾	0	(2)
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0
• Autres variations	0	0
Coût d'acquisition au 31 décembre	269	267
Amortissements et dépréciations cumulés au 1^{er} janvier	(150)	(210)
• Ajustement post-acquisition	0	0
• Dotations	(141)	0
• Reprises, utilisations et annulations	0	0
• Modification de périmètre (entrées)	0	0
• Modification de périmètre (sorties)	81	0
• Transferts	0	0
• Transfert en actifs non courants destinés à être cédés ⁽²⁾	0	2
• Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0
• Autres variations	0	0
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre	(210)	(208)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	59	59

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1^{er} janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

(2) Lié à la société Dexia Kommunalkredit Bank Polska sur laquelle porte un écart d'acquisition entièrement déprécié pour EUR 2 millions.

b. Détail des principaux écarts d'acquisition nets

(en EUR millions)	Année d'acquisition	Écarts d'acquisition
Dexia Sofaxis	1999	59

Cet écart d'acquisition a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2012 : aucun ajustement n'a été nécessaire.

2.12. Contrats de location

a. Le groupe en tant que bailleur

Location financement

(en EUR millions)	2011	2012
Investissement brut en location financement		
À moins de 1 an	138	122
Entre 1 an et 5 ans	441	418
Supérieur à 5 ans	1 265	1 240
Sous-total (1)	1 844	1 780
Produits financiers non acquis sur location financement (2)	0	0
INVESTISSEMENT NET EN LOCATION FINANCEMENT (1)-(2)	1 844	1 780

Informations complémentaires (en EUR millions)	2011	2012
Montant des loyers conditionnels comptabilisés en résultat au cours de l'exercice	0	0
Créances irrécouvrables sur locations financements incluses dans la dépréciation pour pertes sur prêts à la fin de l'exercice	1	1
Valeur résiduelle non garantie par les locataires	0	0
Juste valeur estimée des locations financements	1 846	1 780
Dépréciation pour loyers minimums irrécouvrables	0	0

Location simple

Montant minimal des loyers futurs nets à recevoir au titre des locations simples (en EUR millions)	2011	2012
À moins d'un an	38	38
Entre 1 an et 5 ans	53	48
Au-delà de 5 ans	2	1
TOTAL	93	87

	2011	2012
Montant des loyers conditionnels comptabilisés en résultat au cours de l'exercice	2	3

b. Le groupe en tant que locataire

Location financement

Néant.

Location simple

Montant minimal des loyers nets futurs au titre des locations simples irrévocables (en EUR millions)	2011	2012
À moins de 1 an	11	12
Entre 1 an et 5 ans	50	52
Au-delà de 5 ans	45	43
TOTAL	106	107

	2011	2012
Montant minimal des recettes de sous-location attendues au titre de sous-locations irrévocables à la date du bilan (en EUR millions)	1	1

Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice (en EUR millions)	2011	2012
Loyers minimums	12	5
Loyers conditionnels	0	0
Sous-loyers	0	0
TOTAL	12	5

2.13. Qualité des actifs financiers

(en EUR millions)	2011	2012
Analyse des actifs financiers ordinaires		
Prêts et créances sur établissements de crédit	12 543	10 813
Prêts et créances sur la clientèle	154 797	148 600
Titres détenus jusqu'à leur échéance	480	453
Prêts et titres disponibles à la vente	28 618	35 929
<i>dont instruments à revenus fixes</i>	28 270	35 529
<i>dont instruments à revenus variables</i>	348	400
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.7)	2 543	804
Total des actifs financiers ordinaires	198 981	196 599
Dépréciation collective sur actifs financiers ordinaires	(311)	(423)
TOTAL NET DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES	198 670	196 176

(en EUR millions)	Montant brut		Provision spécifique sur actifs financiers		Montant net	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Analyse des actifs financiers dépréciés						
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	1 037	1 314	(352)	(389)	685	925
Titres détenus jusqu'à leur échéance	234	0	(153)	0	81	0
Prêts et titres disponibles à la vente	3 686	289	(2 744)	(158)	942	131
<i>dont instruments à revenus fixes</i>	3 509	160	(2 662)	(119)	847	41
<i>dont instruments à revenus variables</i>	177	129	(82)	(39)	95	90
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.7)	27	29	(15)	(18)	12	11
Total des actifs financiers dépréciés	4 984	1 632	(3 264)	(565)	1 720	1 067
Actifs financiers ordinaires et dépréciés						
Prêts et créances sur établissements de crédit	12 543	10 813	0	0	12 543	10 813
Prêts et créances sur la clientèle	155 834	149 914	(352)	(389)	155 482	149 525
Titres détenus jusqu'à leur échéance	714	453	(153)	0	561	453
Prêts et titres disponibles à la vente	32 304	36 218	(2 744)	(158)	29 560	36 060
<i>dont instruments à revenus fixes</i>	31 779	35 689	(2 662)	(119)	29 117	35 570
<i>dont instruments à revenus variables</i>	525	529	(82)	(39)	443	490
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.7)	2 570	833	(15)	(18)	2 555	815
Total des actifs financiers ordinaires et dépréciés	203 965	198 231	(3 264)	(565)	200 701	197 666
Dépréciation collective sur actifs financiers					(311)	(423)
TOTAL NET	203 965	198 231	(3 264)	(565)	200 390	197 243

2.14. Reclassement d'actifs financiers (IAS 39 amendé)

Le groupe Dexia Crédit Local a procédé au reclassement de certains actifs financiers de la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les rubriques « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Prêts et créances », et de certains actifs de la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances », conformément aux possibilités offertes par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement d'actifs financiers ».

EFFET DES RECLASSEMENTS SUR LES FONDS PROPRES ET LE RÉSULTAT DE 2012**a. Transfert de la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les rubriques « Prêts et créances » et « Actifs financiers disponibles à la vente »**

La différence entre le montant comptable à la date de reclassement et le montant de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif reclassé. L'impact de cet amortissement sur le

résultat est publié dans la colonne « Amortissement de la surcote/décote affectant le résultat ».

La différence entre la valeur comptable au 31 décembre 2012 des actifs reclassés et leur juste valeur représente les changements cumulés de juste valeur depuis la date de reclassement jusqu'à la clôture. Elle inclut également l'amortissement cumulé de la surcote/décote depuis la date de reclassement. En 2012, la différence est négative en raison de l'augmentation des *spreads*.

b. Transfert de la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les rubriques « Prêts et créances »

Le groupe Dexia Crédit Local dispose d'un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente particulier car constitué de titres à très longue échéance. Il en résulte que des variations mineures de *spreads* induisent des changements de valeur significatifs.

Le reclassement des actifs s'est traduit par l'enregistrement d'une charge additionnelle de EUR 29 millions dans le coût du risque en 2012 (ce montant reprend une estimation du montant net de dotations et d'utilisations de provisions collectives et spécifiques).

Si une dépréciation est avérée sur un actif financier initialement comptabilisé en « Actifs financiers disponibles à la vente » et reclassé en « Prêts et créances » en application de IAS 39 amendé, toute différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des *cash flows* futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif à la date de reclassement est reconnue dans les comptes comme une perte de dépréciation. En conséquence, tout montant encore non amorti reconnu dans la réserve de variation de juste valeur des titres disponibles à la vente est également reconnu en charges. Ces dernières représentent essentiellement les pertes non économiques qui seront amorties dans la marge d'intérêt future.

La diminution de la valeur comptable des actifs reclassés provient essentiellement de remboursements anticipés ou partiels, d'arrivées à échéances, ou de ventes réalisées dans le cadre de la politique de réduction du bilan du groupe.

La différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs reclassés reflète l'évolution des *spreads* de crédit et de liquidité sur les marchés.

c. Effet des reclassements sur la marge d'intérêt

Le reclassement d'actifs financiers disponibles à la vente vers les « Prêts et créances » n'a pas d'incidence sur la marge d'intérêt car l'amortissement de la surcote/décote de l'actif est compensé par l'amortissement symétrique de la réserve de juste valeur gelée lors du reclassement.

L'impact sur la marge d'intérêt du reclassement d'actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les « Actifs financiers disponibles à la vente » ou les « Prêts et créances » s'élève à EUR 17 millions pour l'année 2012.

	2012						
	Valeur comptable des actifs reclassés, au 1 ^{er} octobre 2008	Valeur comptable des actifs reclassés, au 31 décembre 2012	Juste valeur des actifs reclassés, au 31 décembre 2012	Montant non comptabilisé en résultat du fait du reclassement	Montant non comptabilisé en réserve AFS du fait du reclassement	Amortissement de la surcote/décote affectant le résultat	Amortissement de la surcote/décote affectant la réserve AFS
Activités poursuivies (en EUR millions)							
De « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers « Prêts et créances »	3 565	1 978	1 780	(198)		17	
De « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers « Actifs financiers disponibles à la vente »	2 264	4	4	0		0	
De « Actifs financiers disponibles à la vente » vers « Prêts et créances »	49 504	45 564	45 687		123		140

2.15. Transfert d'actifs financiers

Le groupe Dexia Crédit Local a mis en place des transactions de type pensions, prêts de titres ou total *return swap*, qui lui permettent de transférer des actifs financiers, principalement des prêts et créances ou des instruments de dette, dont il conserve les risques et avantages. De ce fait, ces actifs financiers transférés restent comptabilisés à son bilan.

(en EUR millions)	2012	
	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des passifs associés
Prêts et créances non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :		
Pensions (<i>repo</i>)	13 033	12 765
Prêts de titres	2 218	
<i>Total return swaps</i>	0	0
TOTAL	15 251	12 765
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :		
Pensions (<i>repo</i>)	48	51
Prêts de titres	0	
<i>Total return swaps</i>	0	0
TOTAL	48	51
Actifs financiers disponibles à la vente non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :		
Pensions (<i>repo</i>)	3 215	2 751
Prêts de titres	1 058	
<i>Total return swaps</i>	386	516
TOTAL	4 659	3 267
Actifs financiers détenus à des fins de transaction non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :		
Pensions (<i>repo</i>)	266	208
Prêts de titres	289	
<i>Total return swaps</i>	0	0
TOTAL	555	208
Actifs financiers désignés à la juste valeur non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :		
Pensions (<i>repo</i>)	0	0
Prêts de titres	0	
<i>Total return swaps</i>	0	0
TOTAL	0	0
TOTAL	20 513	16 291

3. Notes sur le passif

3.0. Banques centrales, CCP (poste I du passif)

(en EUR millions)	2011	2012
Banques centrales ⁽¹⁾	27 315	50 590
CCP	0	0
TOTAL	27 315	50 590

(1) Dans un contexte de raréfaction de la liquidité interbancaire, le groupe Dexia Crédit Local a continué à utiliser en 2012 les facilités de refinancement proposées par les banques centrales.

3.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat (poste II du passif)

(en EUR millions)	2011	2012
Passifs détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs désignés à la juste valeur ⁽¹⁾	1 764	3 931
Instruments dérivés (voir note 4.1.b)	23 016	23 900
TOTAL	24 780	27 831

(1) L'augmentation des passifs désignés à la juste valeur est liée pour EUR 2 158 millions à la consolidation de Dexia FP Holdings Inc. et Dexia LdG Banque SA.

a. Analyse par nature des éléments de passifs détenus à des fins de transaction

Néant

b. Analyse par nature des éléments de passifs désignés à la juste valeur

(en EUR millions)	2011	2012
Passifs non subordonnés ⁽¹⁾	1 764	3 931
Passifs subordonnés	0	0
Total	1 764	3 931

(1) L'augmentation des passifs non subordonnés est liée pour EUR 2 158 millions à la consolidation de Dexia FP Holdings Inc. et Dexia LdG Banque SA.

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

d. Analyse de la juste valeur

Voir notes 7.1 et 7.2.h

Le groupe Dexia Crédit Local utilise l'option juste valeur principalement pour éliminer, ou réduire de manière significative, une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des méthodes différentes.

L'option juste valeur est essentiellement utilisée par FSA Global Funding Ltd, Dexia FP Holdings Inc. et Dexia LdG Banque SA pour les passifs financiers pour lesquels les conditions relatives à la comptabilité de couverture ne sont pas réalisées ou risquent de ne pas être satisfaites.

Le *spread* de crédit utilisé pour la réévaluation de ces passifs est le *spread* de refinancement à long terme de Dexia.

Les variations de valeur liées au *spread* de crédit ont conduit à comptabiliser une charge de EUR 134 millions en 2012.

Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par résultat sont décrites dans la note 1.3 « Règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés », paragraphe « Juste valeur des instruments financiers ».

3.2. Dettes envers les établissements de crédit (poste IV du passif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2011	2012
À vue	594	569
Titres donnés en pension livrée	17 101	19 307
Autres dettes	55 730	15 095
TOTAL	73 425	34 971

Suite à la mise en œuvre en 2012 de l'arrêt des relations entre le groupe Dexia Crédit Local et les anciennes entités du groupe Dexia (Belfius Banque et Assurance essentiellement), le refinancement de certains actifs est assuré par les banques centrales (voir note 3.0).

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

3.3. Dettes envers la clientèle (poste V du passif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2011	2012
Dépôts à vue	1 010	2 314
Comptes épargne	1	1
Dépôts à terme ⁽¹⁾	3 661	4 938
Titres donnés en pension livrée	8	805
Autres dettes	2 492	2 669
TOTAL	7 172	10 727

(1) L'augmentation des dépôts à terme est liée pour EUR 969 millions à la consolidation de Dexia FP Holdings Inc.

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

3.4. Dettes représentées par un titre (poste VI du passif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2011	2012
Certificats de dépôt	23 424	27 382
Bons d'épargne	0	0
Obligations non convertibles	81 468	82 443
Dettes convertibles	0	0
Autres instruments dilutifs	0	0
TOTAL	104 892	109 825

Les dettes représentées par un titre comprennent les émissions garanties par les États (EUR 74 milliards au 31 décembre 2012), dont EUR 14 milliards acquis ou souscrits par des sociétés du groupe Dexia Crédit Local.

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

3.5. Passifs d'impôts (postes VIII et IX du passif)

(en EUR millions)	2011	2012
Impôt courant sur les bénéfices	9	17
Passifs d'impôts courants	9	17
Passifs d'impôts différés (voir note 4.2)	26	45

3.6. Comptes de régularisation et passifs divers (poste X du passif)

(en EUR millions)	2011	2012
Autres passifs ⁽¹⁾	600	801
Cash collatéraux	2 480	3 140
TOTAL	3 080	3 941

(1) Les autres taxes ont été transférées de « Passifs d'impôts ».

Autres passifs

(en EUR millions)	2011	2012
Charges à payer	76	247
Produits constatés d'avance	64	52
Subventions	92	90
Autres montants attribués reçus	2	1
Salaires et charges sociales (dus)	16	23
Dividende dû aux actionnaires	0	0
Autres taxes	23	23
Contrats de construction à long terme	0	0
Créditeurs divers et autres passifs	327	365
TOTAL	600	801

3.7. Provisions (poste XIII du passif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2011	2012
Litiges	29	28
Restructurations	5	71
Régimes de retraite à prestations définies	12	10
Autres obligations postérieures à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme du personnel	3	2
Provision pour engagements de crédit hors bilan	5	2
Contrats onéreux	3	4
Autres provisions	5	4
TOTAL DES PROVISIONS	62	121

b. Variations

(en EUR millions)	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
Au 01/01/2011	84	34	15	2	0	2	137
Dotations	25	0	4	4	0	4	37
Reprises, utilisations et annulations	(20)	(29)	(6)	(1)	0	(1)	(57)
Écoulement du temps et changements de taux d'actualisation	0	0	0	0	0	0	0
Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0	0
Modification de périmètre (sorties)	(57)	0	0	0	0	0	(57)
Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	
Autres transferts	0	0	2	0	3	0	5
Écarts de conversion ⁽¹⁾	(3)	0	0	0	0	0	(3)
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0
Au 31/12/2011	29	5	15	5	3	5	62

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1^{er} janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

(en EUR millions)	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
Au 01/01/2012	29	5	15	5	3	5	62
Dotations	1	70	2	2	2	3	80
Reprises, utilisations et annulations	(2)	(4)	(5)	(5)	(1)	(4)	(21)
Écoulement du temps et changements de taux d'actualisation	0	0	0	0	0	0	0
Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0	0
Modification de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	0	0
Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0
Autres transferts	0	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0
Au 31/12/2012	28	71	12	2	4	4	121

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1^{er} janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

c. Provisions pour régimes de retraite à prestations définies et médailles du travail

Les provisions pour régimes de retraite à prestations définies et médailles du travail représentent un passif de EUR 12 millions en 2012 (EUR 15 millions en 2011).

Étant donné leur caractère non significatif, l'ensemble des données contribuant au calcul actuariel de ces provisions n'est pas présenté.

3.8. Dettes subordonnées (poste XIV du passif)

a. Analyse par nature

Dettes subordonnées convertibles

Néant.

Dettes subordonnées non convertibles (en EUR millions)	2011	2012
Emprunts perpétuels subordonnés	0	0
Autres emprunts subordonnés	1 762	707
TOTAL	1 762	707

(en EUR millions)	2011	2012
Capital hybride et actions privilégiées remboursables	0	0

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

d. Indications relatives à chaque emprunt subordonné

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	01/12/2014	100,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	93,25 % CMS
EUR	12/02/2019	126,4	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 12/02/2014 après accord du Secrétariat Général de la Commission Bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,375 À partir du 12/02/14 Euribor 3M + 72bps
EUR	09/07/2017	262,0	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 09/07/2012 après accord du Secrétariat Général de la Commission Bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M+0,15 À partir du 09/07/2012, EURIBOR 3M + 0,65
EUR	30/06/2013	0,9	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,600
EUR	01/07/2013	4,1	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	EURIBOR 6M + 2,10
EUR	07/03/2013	10,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,280
EUR	30/06/2014	8,9	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,250
EUR	30/06/2014	8,1	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,450
EUR	02/06/2014	16,3	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,250
EUR	01/06/2017	12,4	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,080

* Nouvelle dénomination à compter de mars 2010 : Autorité de contrôle prudentiel.

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	01/06/2017	18,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	4,875
EUR	01/06/2018	17,7	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,570
EUR	01/06/2018	17,7	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,625
EUR	29/10/2018	19,7	a) Remboursement possible annuellement pour l'émetteur à partir du 29/10/2013 si le remboursement anticipé est en accord avec le <i>Austrian Banking Act</i> et est remplacé par des fonds propres de qualité égale et de même montant b) en cas de liquidation ou faillite de l'emprunteur, remboursement après les créanciers non-subordonnés c) Néant	EURIBOR 3M +4,75
ILS	01/01/2019	150,0	a) Les titres émis ne peuvent être remboursés par anticipation, sauf autorisation explicite et préalable accordée par le régulateur local, la Banque d'Israël. En cas de défaut de paiement, les investisseurs peuvent déclencher une clause d'accélération mais dont la réalisation effective reste soumise au degré de subordination des titres. b) Les titres subordonnés ne peuvent être considérés comme un dépôt et les droits qui leur sont attachés sont subordonnés par rapport aux droits des autres créanciers à l'exception de ceux qui sont détenteurs de titres similaires. Les titres subordonnés ne peuvent être utilisés comme collatéral pour un prêt accordé par Dexia Israel Bank Ltd. ou l'une de ses filiales, et ils ne peuvent être garantis par du collatéral. Il n'existe pas de possibilité de remboursement anticipé et de changement des caractéristiques financières sauf accord préalable et écrit de la part du régulateur local, la Banque d'Israël. c) Néant	4,85 % lié au CPI
GBP	15/10/2058	11,5	a) Remboursement anticipé intégral Les titres subordonnés peuvent être remboursés intégralement dans l'un des cas suivants : sur décision de l'émetteur à la survenance d'un événement de rachat fiscal (<i>Tax Redemption Event</i>) ; sur décision de l'émetteur si le montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés en circulation est inférieur à 10 % du montant initial du capital restant dû de l'ensemble des titres subordonnés ; (iii) suite à résiliation anticipée du <i>Credit Default Swap</i> ; (iv) suite à résiliation anticipée des accords de garantie (<i>Cash Collateral Agreement</i>) ou de mise en pension (<i>Repo Agreement</i>) (le cas échéant), au cas où cet accord ne serait pas remplacé par des dispositions satisfaisant les agences de notation ; ou suite à la survenance d'un événement de défaut de l'emprunt subordonné et après déclaration par l'administrateur fiduciaire que les titres subordonnés sont échus et remboursables, la date définie pour le rachat des titres subordonnés en de telles circonstances étant une date de remboursement anticipé. Remboursement anticipé partiel Si le montant réel du portefeuille de référence est inférieur au montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés à cette date (cet écart étant désigné comme la « différence »), alors l'émetteur peut, lors de toute date de règlement de l'emprunt subordonné et sous réserve que la différence soit un nombre positif supérieur ou égal à GBP 1 000 000 (un million), décider de racheter les titres subordonnés, par ordre d'ancienneté, partiellement et pour un montant égal à cette différence. b) Après mise en œuvre de la garantie applicable aux titres subordonnés selon les termes des contrats de sûretés (<i>Security Documents</i>) : • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie A auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B et C ; • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie C. c) Néant	LIBOR + 0,3 % À partir du 15/01/2022 : LIBOR + 0,58 %

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
GBP	15/10/2058	5,5	<p>a) Remboursement anticipé intégral Les titres subordonnés peuvent être remboursés intégralement dans l'un des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> sur décision de l'émetteur à la survenance d'un événement de rachat fiscal (<i>Tax Redemption Event</i>) ; sur décision de l'émetteur si le montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés en circulation est inférieur à 10 % du montant initial du capital restant dû de l'ensemble des titres subordonnés ; (iii) suite à résiliation anticipée du <i>Credit Default Swap</i> ; (iv) suite à résiliation anticipée des accords de garantie (<i>Cash Collateral Agreement</i>) ou de mise en pension (<i>Repo Agreement</i>) (le cas échéant), au cas où cet accord ne serait pas remplacé par des dispositions satisfaisant les agences de notation ; ou suite à la survenance d'un événement de défaut de l'emprunt subordonné et après déclaration par l'administrateur fiduciaire que les titres subordonnés sont échus et remboursables, la date définie pour le rachat des titres subordonnés en de telles circonstances étant une date de remboursement anticipé. <p>Remboursement anticipé partiel Si le montant réel du portefeuille de référence est inférieur au montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés à cette date (cet écart étant désigné comme la « Différence »), alors l'émetteur peut, lors de toute date de règlement de l'emprunt subordonné et sous réserve que la différence soit un nombre positif supérieur ou égal à GBP 1 000 000 (un million), décider de racheter les titres subordonnés, par ordre d'ancienneté, partiellement et pour un montant égal à cette différence.</p> <p>b) Après mise en œuvre de la garantie applicable aux titres subordonnés selon les termes des contrats de sûretés (<i>Security Documents</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie A auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B et C ; • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie C. <p>c) Néant</p>	<p>LIBOR + 0,39 % À partir du 15/01/2022 : LIBOR + 0,76 %</p>

3.9. Information sur les capitaux propres

a. Capital social

Au 1^{er} janvier 2012, le capital social de Dexia Crédit Local s'élevait à EUR 500 513 102 divisé en 87 045 757 actions.

Par décision du conseil d'administration du 19 décembre 2012, agissant conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 12 décembre 2012, Dexia Crédit Local a augmenté son capital par apport en numéraire d'une somme de EUR 2 milliards (prime comprise).

Cette augmentation de capital a été réalisée par Dexia SA par souscription à 136 612 019 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,75 chacune, soit une augmentation du capital de EUR 785 519 109,25, émises au prix unitaire de EUR 14,64.

Le capital social de Dexia Crédit Local est ainsi porté de EUR 500 513 102,75 à EUR 1 286 032 212, divisé en 223 657 776 actions d'une valeur nominale de EUR 5,75.

b. Titre super subordonné à durée indéterminée

Dexia Crédit Local a émis des titres super subordonnés à durée indéterminée d'un montant de EUR 700 millions sur le quatrième trimestre 2005.

Le 2 mars 2012, Dexia Crédit Local a lancé une offre publique de rachat portant sur la totalité de cet encours de titres super subordonnés au prix d'achat de 24 % (exprimé en pourcentage du nominal).

Cette offre a été ouverte aux investisseurs institutionnels du 2 au 14 mars 2012. Un montant total de EUR 644 millions a été apporté à l'offre par les investisseurs, soit 92 % du montant nominal de l'émission.

Le règlement de cette offre de rachat a eu lieu le 19 mars 2012, et l'encours s'élève dorénavant à EUR 56 millions.

La plus-value liée à ce rachat (soit EUR 486 millions nets des frais) est comptabilisée dans les fonds propres part du groupe conformément aux normes IFRS.

c. Autres variations

Les autres variations des fonds propres durs comprennent en 2012 :

- les effets de l'opération de rachat des titres super subordonnés (voir ci-dessus point b),
- l'incidence de la consolidation des sociétés Dexia Holdings Inc., Dexia FP Holdings Inc. et Dexia LdG Banque SA pour EUR 301 millions,
- l'impact de la variation du pourcentage d'intérêt dans Dexia Saba-dell SA pour EUR 169 millions.

4. Autres notes annexes au bilan

4.1. Instruments dérivés

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2011		2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (voir annexes 2.1 et 3.1)	19 177	23 016	21 155	23 900
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	5 467	25 941	6 745	28 743
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	267	1 040	319	1 059
Dérivés désignés comme couverture d'un investissement dans une entité étrangère	0	0	0	0
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	2 145	5 133	2 307	5 958
Instruments dérivés de couverture	7 879	32 114	9 371	35 760
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	27 056	55 130	30 526	59 660

b. Détail des dérivés à la juste valeur par résultat

(en EUR millions)	2011				2012			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	26 941	27 320	1 319	1 064	24 424	24 378	1 463	621
<i>Foreign exchange forward</i>	2 194	2 190	1	39	1 761	1 755	57	15
<i>Foreign exchange future</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Cross currency swap</i>	6 252	6 140	1 294	726	6 917	6 826	1 406	591
<i>Foreign exchange option</i>	454	444	6	2	413	412	0	2
<i>Foreign exchange forward rate agreement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	18 041	18 546	18	297	15 333	15 385	0	13
Dérivés de taux d'intérêt	202 153	201 295	16 981	21 739	176 139	176 251	18 893	23 077
<i>Option-Cap-Floor-Collar-Swaption</i>	2 130	1 019	208	49	1 017	855	124	29
<i>Interest rate swap</i>	200 023	200 229	16 773	21 690	175 117	174 392	18 769	23 047
<i>Interest future</i>	0	0	0	0	5	1 001	0	1
Autres	0	47	0	0	0	3	0	0
Dérivés sur actions	157	157	2	2	110	111	1	1
<i>Equity option</i>	14	14	0	0	0	0	0	0
Autres	143	143	2	2	110	111	1	1
Dérivés de crédit	6 336	1 793	875	211	6 302	1 650	798	201
<i>Credit default swap</i>	6 336	1 793	875	211	6 302	1 650	798	201
Dérivés sur matières premières	4	4	0	0	0	0	0	0
TOTAL	235 591	230 569	19 177	23 016	206 975	202 390	21 155	23 900

c. Détail des dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(en EUR millions)	2011				2012			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	11 120	13 232	489	5 199	11 047	12 564	375	3 947
<i>Cross currency swap</i>	11 120	13 232	489	5 199	11 047	12 564	375	3 947
<i>Foreign exchange forward rate agreement</i>	-	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt	132 977	132 940	4 858	20 717	123 862	123 671	6 271	24 794
<i>Option-Cap-Floor-Collar-Swaption</i>	291	189	0	8	236	142	0	9
<i>Interest rate swap</i>	132 686	132 751	4 858	20 709	123 626	123 529	6 271	24 785
Dérivés sur actions	2 750	2 637	120	25	1 612	1 521	99	2
<i>Equity option</i>	91	0	54	0	91	0	58	0
Autres	2 659	2 637	66	25	1 521	1 521	41	2
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Credit default swap</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur matières premières	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	146 847	148 809	5 467	25 941	136 521	137 756	6 745	28 743

d. Détail des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

(en EUR millions)	2011				2012			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	1 773	1 800	14	204	1 256	1 397	28	186
<i>Cross currency swap</i>	1 773	1 800	14	204	1 256	1 397	28	186
Dérivés de taux d'intérêt	13 364	13 379	253	836	6 611	6 611	291	873
<i>Interest rate swap</i>	13 364	13 379	253	836	6 611	6 611	291	873
TOTAL	15 137	15 179	267	1 040	7 867	8 008	319	1 059

(en EUR millions)	2011	2012
Montant recyclé de la réserve de juste valeur sur les instruments dérivés de couverture des flux de trésorerie dans la valeur d'acquisition d'un actif non financier (couverture de flux de trésorerie d'une transaction hautement probable)	0	0

e. Détail des dérivés désignés comme couverture d'un investissement dans une entité étrangère

Néant

f. Détail des dérivés désignés comme couverture de portefeuilles

(en EUR millions)	2011				2012			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	
Dérivés de taux d'intérêt	124 675	124 693	2 145	5 133	115 241	115 241	2 307	5 958
TOTAL	124 675	124 693	2 145	5 133	115 241	115 241	2 307	5 958

4.2. Impôts différés

a. Ventilation par nature

(en EUR millions)	2011	2012
Actifs d'impôts différés avant dépréciation	3 260	2 801
Dépréciation des impôts différés actifs	(2 545)	(2 783)
Actifs d'impôts différés (voir note 2.6)⁽¹⁾	715	18
Passifs d'impôts différés (voir note 3.5) ⁽¹⁾	(26)	(45)
TOTAL	689	(27)

(1) Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent la même entité fiscale.

Les effets des variations des impôts différés sur le résultat et sur les gains ou pertes latentes ou différés sont analysés respectivement dans les notes 5.13 « Impôts sur les bénéfices » et « Résultat net et gains

ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres ».

b. Mouvements de l'exercice

(en EUR millions)	2011	2012
Au 1^{er} janvier	1 532	689
Charge ou produit comptabilisé en résultat : « Impôts sur les bénéfices » (voir note 5.13)	(133)	(1)
Charge ou produit comptabilisé en résultat : « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » (voir note 4.6)	(4)	
Changement de taux d'imposition, impact en résultat (voir note 5.13)	0	0
Variation impactant les fonds propres	(443)	(692)
Changement de taux d'imposition, impact en fonds propres	0	0
Modification de périmètre	(173)	0
Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	(112)	
Ecarts de conversion	(14)	1
Autres variations	36	(24)
Au 31 décembre	689	(27)

c. Impôts différés provenant d'éléments d'actif

(en EUR millions)	2011		2012	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
Prêts (et provisions pour perte sur prêts)	(1 473)	(660)	(1 101)	375
Titres	(24)	(712)	(329)	(123)
Instruments dérivés	172	17	(545)	(876)
Participations dans des entreprises mises en équivalence	0	(8)	0	0
Immobilisations corporelles et incorporelles	(22)	0	(24)	(5)
Comptes de régularisation et actifs divers	5	(17)	4	(1)
TOTAL	(1 342)	(1 380)	(1 995)	(630)

d. Impôts différés provenant d'éléments de passif

(en EUR millions)	2011		2012	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
Instruments dérivés	1 621	631	2 126	506
Emprunts, dépôts et émissions de titres de créance	1 182	587	1 498	317
Provisions	54	46	96	21
Retraites	7	0	6	(1)
Provisions réglementées	(283)	(215)	(195)	88
Comptes de régularisation et passifs divers	(66)	17	(47)	17
TOTAL	2 515	1 066	3 484	948

e. Impôts différés provenant d'autres éléments

(en EUR millions)	2011		2012	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
Reports déficitaires ⁽¹⁾	2 121	761	1 300	(852)
Entités ayant un statut fiscal spécial	(60)	22	(33)	27
TOTAL	2 061	783	1 267	(825)

(1) Les états belge et français ont fortement augmenté leur quote-part de détention du groupe Dexia consécutivement à l'augmentation de capital du 31 décembre 2012. Ce changement d'actionariat a pour effet de rendre non déductibles un certain nombre de déficits antérieurement constatés aux États-Unis. Les impôts différés afférents à ces déficits étaient provisionnés : une reprise de provision symétrique est également constatée.

4.3. Transactions avec des parties liées

Ventilation par nature

(en EUR millions)	Principaux dirigeants		Société mère (Dexia)		Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité ⁽²⁾		Filiales ⁽³⁾		Entreprises associées ⁽³⁾		Co-entreprises dans lesquelles l'entité est partenaire ⁽³⁾		Autres parties liées ⁽⁴⁾	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Prêts ⁽¹⁾	1	0	1 969	415	2	0	0	0	0	0	1	2	3 608	0
Intérêts sur prêts	0	0	15	64	0	0	0	0	0	0	0	0	28	0
Actifs cédés			0	140	0	0	0	0	0	0	0	0	600	0
Pertes sur actifs cédés			0	(14)	0	0	0	0	0	0	0	0	(84)	0
Emprunts	0	0	136	841	4 451	0	0	0	0	0	0	0	2 189	0
Intérêts sur emprunts	0	0	(4)	(2)	(98)	0	0	0	0	0	0	0	(62)	0
Commissions nettes	0	0	0	0	33	0	0	0	0	0	0	0	4	1
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 461	0
Garanties reçues du groupe	0	0	2 268	0	2 714	0	0	0	0	0	0	0	6 213	0

(1) Les prêts consentis aux principaux dirigeants ont été effectués aux conditions du marché.

(2) Il est fait référence ici aux principaux actionnaires de Dexia, soit en 2011 : groupe Arco, Holding Communal, groupe Caisse des dépôts, CNP, et en 2012 : l'État fédéral belge, via la Société Fédérale de Participations et d'investissement, et l'État français, via la Société de prise de participation de l'État. Les transactions avec les États belge et français ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus mais décrites ci-après dans le paragraphe « Transactions avec les états belge, français et luxembourgeois ».

(3) Il s'agit des participations non consolidées listées en annexes 1.2.b « Liste des filiales non consolidées par intégration globale », 1.2.d « Liste des filiales contrôlées conjointement non consolidées par intégration proportionnelle », et 1.2.f « Liste des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence ».

(4) Ce poste comprenait en 2011 les prêts et emprunts avec des sociétés des sous-groupes belges et luxembourgeois essentiellement, consolidés par Dexia, société mère de Dexia Crédit Local.

TRANSACTIONS AVEC LES ÉTATS BELGE, FRANÇAIS ET LUXEMBOURGEOIS

a. Dispositifs de garantie des financements de Dexia

Convention de garantie temporaire de 2011

Le 16 décembre 2011, les États belge, français, et luxembourgeois ont signé avec Dexia SA (« Dexia ») et Dexia Crédit Local une Convention de Garantie Autonome en vertu de l'arrêté royal belge du 18 octobre 2011 « octroyant une garantie d'État à certains emprunts de Dexia SA et Dexia Crédit Local », de la loi française n° 2011-1416 du 2 novembre 2011 (« loi de finances rectificative pour 2011 ») (la « Loi d'habilitation française ») et de la loi luxembourgeoise du 16 décembre 2011 « concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2012 » (la « Loi d'habilitation luxembourgeoise ») (la « convention de garantie temporaire »).

En vertu de cette convention de garantie temporaire, les trois États garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par Dexia et Dexia Crédit Local de leurs obligations de remboursement résultant de certains financements attribués par les banques centrales, les établissements de crédit et les contreparties institutionnelles ou professionnelles, pour autant que ces obligations se rapportent à

certaines financements d'une durée maximale de trois ans contractés ou émis entre le 21 décembre 2011 et le 31 mai 2012. Cette échéance initiale a d'abord été reportée, avec l'accord des parties et de la Commission européenne, au 30 septembre 2012 en vertu d'un avenant n° 1 du 30 mai 2012, et ultérieurement au 31 janvier 2013 en vertu d'un avenant n° 3 du 28 septembre 2012.

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respectif :

- (i) 60,5 % pour l'État belge ;
- (ii) 36,5 % pour l'État français ;
- (iii) 3,0 % pour l'État luxembourgeois.

L'engagement de garantie des États en vertu de cette convention de garantie temporaire ne pouvait excéder un plafond de EUR 45 milliards en principal (rehaussé à EUR 55 milliards en vertu d'un avenant n° 2 du 5 juin 2012), calculé sur la base des obligations garanties en vertu de ladite convention, étant entendu que l'encours des obligations garanties en vertu de la Convention de Garantie de 2008 décrite ci-dessous n'est pas pris en considération pour les besoins du calcul dudit plafond.

Le 21 décembre 2011, la Commission européenne a autorisé ce mécanisme de garantie de façon temporaire pour une période courant initialement jusqu'au 31 mai 2012, dans l'attente d'une décision que celle-ci prendrait dans le cadre d'une nouvelle procédure d'investigation ouverte au titre du contrôle des aides d'États. Cette décision est intervenue le 28 décembre 2012, le mécanisme de garantie temporaire demeurant autorisé jusqu'à l'entrée en vigueur de la Convention de garantie de 2013 décrite ci-dessous.

Outre la convention de garantie temporaire, les trois États, Dexia et Dexia Crédit Local avaient signé en 2011 un accord complémentaire à celle-ci relatif à l'obligation de couvrir l'émission d'obligations garanties par des sûretés (collatéralisation), sauf exceptions, et aux priorités d'affectation des produits des émissions garanties. Cet accord complémentaire a été résilié le 24 janvier 2013 conformément à la Convention d'Émission de Garanties de 2013 décrite ci-dessous, laquelle prévoit également la mainlevée des sûretés de premier rang octroyées par Dexia et Dexia Crédit Local aux États. Ces derniers bénéficient toutefois toujours de sûretés de second rang octroyées par Dexia Crédit Local et portant sur les actifs déjà affectés par Dexia Crédit Local en sûreté des crédits ELA octroyés à Dexia Crédit Local par la Banque de France.

Les trois États, Dexia et Dexia Crédit Local avaient en outre signé début 2012 un accord complémentaire relatif au dispositif d'alerte complétant la convention de garantie temporaire, en vue d'assurer, notamment, l'information des États sur la situation de liquidité de Dexia. Cet accord complémentaire prévoit notamment la délivrance hebdomadaire d'un plan de financement intégrant Dexia, Dexia Crédit Local et les filiales de cette dernière, couvrant une période d'un mois. Les trois États, Dexia et Dexia Crédit Local avaient également signé début 2012, dans le cadre de l'implémentation de la convention de garantie temporaire, un memorandum opérationnel ainsi qu'un protocole de reporting. La Convention de Garantie de 2013 décrite ci-dessous ne porte pas atteinte à ces accords qui demeurent applicables.

Aux termes de la convention de garantie temporaire, Dexia devait verser la rémunération suivante aux États :

(i) une commission de mise en place de 50 points de base, calculée sur le plafond de EUR 45 milliards, soit EUR 225 millions, augmentée de EUR 50 millions supplémentaires en rémunération du rehaussement de plafond à EUR 55 milliards en vertu de l'avenant n° 2 du 5 juin 2012 ;

(ii) une commission mensuelle, calculée sur les encours des financements garantis. Celle-ci se composait d'un montant de base fixe ou variable selon l'échéance de l'obligation garantie, majoré en fonction de la notation de Dexia et/ou Dexia Crédit Local pour les financements ayant une échéance de moins de 12 mois, et réduit en cas de collatéralisation de l'engagement de garantie des États.

Au 31 décembre 2012, l'encours total des obligations garanties au titre de la garantie temporaire de 2011 par les trois États s'élevait à EUR 54,0 milliards.

En 2012, le groupe Dexia Crédit Local a versé des commissions mensuelles pour un montant total de EUR 368,5 millions au titre de cette garantie. Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation du groupe Dexia, Dexia SA et Dexia Crédit Local ont annulé le contrat de refacturation de la commission de mise en place de cette garantie au prorata des émissions effectuées par Dexia Crédit Local. En conséquence, Dexia Crédit Local a enregistré une charge de EUR 275 millions dans son compte de résultat en 2012.

Convention de Garantie de 2013

Le 24 janvier 2013, les États belge, français, et luxembourgeois ont signé avec Dexia SA (« Dexia ») et Dexia Crédit Local une Convention d'Émission de Garanties, et octroyé au bénéfice de Dexia Crédit Local (principale entité opérationnelle et émettrice du groupe Dexia) une Garantie Autonome conformément à cette Convention d'Émission de Garanties (la « Garantie »), en vertu de l'arrêté royal du 19 décembre 2012 « modifiant l'arrêté royal du 18 octobre 2011 octroyant une garantie d'État à certains emprunts de Dexia SA et Dexia Crédit Local », de la Loi d'habilitation française telle que modifiée par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 (« loi de finances rectificative pour 2012 »), et de la Loi d'habilitation luxembourgeoise. En vertu de cette Convention de Garantie de 2013, les trois États devraient garantir conjointement mais non solidairement l'exécution par Dexia Crédit Local (agissant par l'intermédiaire de son siège social ou de ses succursales) de ses obligations de remboursement résultant de certains financements levés auprès d'investisseurs qualifiés, institutionnels ou professionnels tels que définis dans la Garantie, sous forme de titres et instruments financiers, de dépôts ou d'emprunts, entre le 24 janvier 2013 et le 31 décembre 2021 et ayant une maturité maximum de dix ans.

Cette Garantie est entrée en vigueur avec effet immédiat. Elle remplace la convention de garantie temporaire de 2011, qui est résiliée sans effet rétroactif et sans préjudice des droits nés en raison des obligations garanties conclues ou émises préalablement à l'entrée en vigueur la Garantie.

L'engagement de garantie des États en vertu de la Garantie ne pourrait excéder un plafond de EUR 85 milliards en principal, calculé sur la base des obligations garanties conformément à ladite Garantie, de la garantie temporaire de 2011, ou de toute autre garantie accordée conformément à la Convention d'Émission de Garanties, étant entendu que l'encours des obligations garanties en vertu de la Convention de Garantie de 2008 décrite ci-après n'est pas pris en considération pour les besoins du calcul dudit plafond.

Chacun des États garantirait ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

(i) 51,41% (soit un maximum de EUR 43,6985 milliards) pour l'État belge;

(ii) 45,59% (soit un maximum de EUR 38,7515 milliards) pour l'État français;

(iii) 3% (soit un maximum de EUR 2,55 milliards) pour l'État luxembourgeois.

Aux termes de la Convention d'Émission de Garanties, Dexia doit verser la rémunération suivante aux États :

(i) une commission de mise en place de 50 points de base, calculée sur le plafond de EUR 85 milliards, sous déduction de la commission de mise en place déjà payée dans le cadre de la Convention de 2011, soit un solde de EUR 150 millions. Le plan de résolution ordonnée du groupe Dexia ainsi que la ratification par les États de cette garantie étant intervenus avant le 31 décembre 2012, Dexia Crédit Local a enregistré cette commission de mise en place dans son compte de résultat en 2012.

(ii) une commission mensuelle de 5 points de base sur une base annuelle, calculée sur les encours des financements garantis, tant en ce qui concerne les encours préexistants sous le régime de la Convention de 2011 que les nouveaux encours garantis sous le régime de ladite Convention d'Émission de Garanties, ceci sous réserve de la

partie des encours qui serait détenue par la Banque de France Gestion, la Banque de France ou la Banque Nationale de Belgique sur laquelle la commission mensuelle continue d'être calculée sur la base de la convention de garantie temporaire de 2011 (aussi longtemps que la BCE accepte le principe d'une rémunération all-in).

Comme pour la garantie temporaire de 2011, l'encours de dette garantie au titre de la Convention de Garantie de 2013 est publié quotidiennement sur le site de la Banque Nationale de Belgique (www.nbb.be/DOC/DQ/warandia/index.htm).

Il est à noter que les arrêtés royaux octroyant la garantie dite temporaire en 2011 et la garantie 2013 des États belge, français et luxembourgeois font l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'État en Belgique.

Convention de garantie de 2008

Le 9 décembre 2008, les États français, belge et luxembourgeois ont signé avec Dexia SA une convention de garantie autonome précisant les modalités de mise en œuvre du protocole d'accord conclu le 9 octobre 2008 entre les trois États et Dexia. En vertu de cette convention de garantie, les trois gouvernements garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par Dexia SA, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Banque Belgique et Dexia Crédit Local (ainsi que certaines de leurs succursales et entités d'émission) de leurs obligations de remboursement résultant de certains financements octroyés par les banques centrales, les établissements de crédit et les contreparties institutionnelles ou professionnelles, pour autant que ces obligations se rapportent à certains financements contractés ou émis entre le 9 octobre 2008 et le 31 octobre 2009 et arrivent à échéance au plus tard le 31 octobre 2011.

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

- (i) 60,5 % pour l'État belge ;
- (ii) 36,5 % pour l'État français ;
- (iii) 3,0 % pour l'État luxembourgeois.

Outre la Convention de Garantie, les trois États et Dexia SA ont signé un mémorandum opérationnel complétant ladite convention sur des aspects opérationnels et de procédure. Ce mémorandum prévoit notamment un processus de suivi quotidien des montants garantis, comprenant la publication journalière du montant global garanti et, dans le cadre des émissions obligataires garanties de Dexia, un système de certificats d'éligibilité permettant aux États d'émettre, à la demande de Dexia, des certificats confirmant la couverture de chaque émission obligataire par le mécanisme de garantie.

Le 19 novembre 2008, la Commission européenne a autorisé ce mécanisme de garantie pour une période de six mois à compter du 3 octobre 2008, période renouvelée automatiquement en cas de soumission d'un plan de restructuration jusqu'à ce que la Commission se prononce définitivement sur ce plan. En mars 2009, les trois États ont confirmé la prolongation de la garantie, conformément à la décision de la Commission européenne du 13 mars 2009.

En date du 14 octobre 2009, par un avenant à la Convention de Garantie du 9 décembre 2008 précitée, les États belge, français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia SA, d'autre part, ont convenu de prolonger le dispositif de garantie pour une durée d'un an, couvrant certains financements contractés ou émis au plus tard le 31 octobre 2010. Cette prolongation s'est accompagnée de certains

aménagements au dispositif de garantie, visant à limiter au strict minimum l'intervention étatique et à permettre une sortie ordonnée du mécanisme de garantie à un horizon crédible. Ces aménagements comprennent notamment :

- (i) la réduction du plafond des encours garantis de EUR 150 milliards à EUR 100 milliards, avec un engagement de Dexia de faire ses meilleurs efforts pour limiter l'utilisation de la garantie à EUR 80 milliards ;
- (ii) l'extension à quatre ans de l'échéance maximale des nouveaux financements contractés ou émis sous la garantie ainsi révisée ;
- (iii) la renonciation par Dexia SA au bénéfice de la garantie, à compter du 16 octobre 2009, pour tous les nouveaux contrats d'une échéance inférieure à un mois et pour l'ensemble des contrats à durée indéterminée.

Aux termes de la convention de garantie, Dexia doit verser la rémunération suivante aux États :

- (i) pour les financements ayant une échéance inférieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, calculée sur l'encours moyen des financements garantis,
- (ii) pour les financements ayant une échéance égale ou supérieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, augmentée de la plus petite des deux valeurs suivantes : soit la médiane des CDS spreads de Dexia à cinq ans calculée sur la période débutant le 1^{er} janvier 2007 et s'achevant le 31 août 2008, soit la médiane des CDS spreads à cinq ans de l'ensemble des établissements de crédit ayant une notation de crédit à long terme équivalente à celle de Dexia, calculée sur l'encours moyen des financements garantis.

La prolongation et l'aménagement de la garantie ainsi prévus par l'avenant du 14 octobre 2009 ont été autorisés par la voie d'une décision intérimaire de la Commission européenne pour une période de quatre mois à compter du 30 octobre 2009 (soit jusqu'au 28 février 2010) ou jusqu'à nouvelle décision, si celle-ci intervient avant l'expiration de ladite période de quatre mois, de la Commission européenne dans le cadre de la procédure ouverte le 13 mars 2009 au titre du contrôle des aides d'État.

Dans le cadre d'un accord distinct daté du 17 mars 2010, les États belge, français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia SA, d'autre part, ont modifié et complété de la manière suivante l'avenant à la convention de garantie du 14 octobre 2009 afin de refléter les termes de la décision de la Commission européenne dans le cadre de la procédure des aides d'État du 26 février 2010. Les changements comprennent :

- (i) l'avancement de la date limite pour contracter ou émettre des financements garantis au 31 mai 2010 (pour les financements dont la maturité est inférieure à 12 mois) et au 30 juin 2010 (pour les financements dont la maturité est égale ou supérieure à 12 mois) ;
- (ii) l'avancement de la date d'expiration de la garantie des dépôts (et assimilés) au 1^{er} mars 2010 ;
- (iii) l'augmentation progressive *pro rata temporis* de la rémunération versée par Dexia au titre de la garantie lorsque l'encours des financements garantis dépasse certains plafonds (de 50 points de base sur la quotité des financements garantis comprise entre EUR 60 milliards et EUR 70 milliards, de 65 points de base sur la quotité des financements garantis comprise entre EUR 70 milliards et EUR 80 milliards, et de 80 points de base sur la quotité des financements garantis supérieure à EUR 80 milliards).

Tous les instruments non encore remboursés ayant été émis avant le 30 juin 2010 dans le cadre de la Convention de Garantie de 2008, telle qu'amendée, continueront à bénéficier de ladite garantie, conformément à leurs conditions.

Au 31 décembre 2012, l'encours total des obligations de remboursement garanties au titre de la Convention de Garantie de 2008, telle qu'amendée par les trois États s'élevait à EUR 19,7 milliards.

En 2012, Dexia a versé au titre de cette garantie une rémunération totale de EUR 173,4 millions, entièrement à la charge du groupe Dexia Crédit Local.

Tous les accords susmentionnés, le montant total de l'encours des obligations garanties ainsi que la liste des émissions obligataires certifiées peuvent être consultés sur le site www.dexia.com.

b. Garantie du portefeuille *Financial products*

Rappel des garanties existantes

Le 14 novembre 2008, Dexia a signé une convention de cession du pôle assurance de Financial Security Assurance (FSA) à Assured Guaranty Ltd (Assured). L'opération a été finalisée le 1^{er} juillet 2009. L'activité *Financial products* de FSA, gérée par FSA Asset Management (FSAM), a été exclue du périmètre de la vente et est donc restée logée au sein du groupe Dexia.

Dans ce contexte, les États belge et français ont accepté d'apporter leur garantie aux actifs du portefeuille *Financial products*.

Les dispositions de cette garantie sont exposées dans deux conventions, la Convention de garantie autonome relative au portefeuille *Financial products* de FSA Asset Management LLC et la Convention de garantie de remboursement, conclues entre les États belge et français et Dexia. Les principales dispositions de ces conventions ont été décrites dans le Rapport Annuel 2011 (note 4.3 « Transactions avec les états belge, français et luxembourgeois », paragraphe b. « Garantie du portefeuille *Financial products* »).

En vertu de ces conventions, les États belge et français se sont engagés à garantir conjointement, mais non solidairement, les obligations de Dexia SA au titre d'une convention d'option de vente en vertu de laquelle FSAM avait le droit de vendre à Dexia et/ou Dexia Crédit Local certains actifs du portefeuille de FSAM au 30 septembre 2008 (les Actifs du Portefeuille de l'Option) en cas de survenance de certains événements déclencheurs dans la limite d'un montant global de USD 16,98 milliards et jusqu'à respectivement 62,3711 % et 37,6289 % de ce montant pour les États belge et français.

Cession du portefeuille garanti

En 2011, avec l'accord des États belge et français, FSAM a vendu à Dexia Crédit Local la totalité des Actifs du Portefeuille de l'Option subsistant. Dexia Crédit Local a ensuite vendu la quasi-totalité de ces actifs à des parties tierces. Au 31 décembre 2011, il n'y avait plus d'Actifs du Portefeuille de l'Option détenus par FSAM pouvant être vendus à Dexia SA et Dexia Crédit Local et (si ces entités Dexia ne payaient pas le montant requis à FSAM) de nature à exiger que les États effectuent un paiement à FSAM. En outre, Dexia n'est plus redevable d'aucune rémunération de garantie envers les États à ce titre.

Garantie reçue de Dexia SA

Du fait de la signature, le 30 juin 2011, d'un contrat d'option de vente sur les titres Dexia Holdings Inc. détenus par Dexia Crédit Local, et d'un contrat de garantie avec Dexia SA, le contrôle des sociétés Dexia Holdings Inc et Dexia FP Holdings Inc. avait été transféré de Dexia Credit Local à Dexia SA, avec effet au 1^{er} avril 2011. Ces deux contrats ont été résiliés avec effet au 27 décembre 2012 dans le cadre de la réorganisation du groupe Dexia consécutive à la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée (voir note 4.5 « Acquisitions et cessions de sociétés », paragraphe c « Information sur Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc »).

Une description détaillée de la garantie du portefeuille *Financial products* figure dans le rapport spécial du conseil d'administration du 12 mai 2009, actualisé la dernière fois par le rapport spécial du conseil d'administration du 18 mars 2011 de Dexia relatif à la réémission des warrants. Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de Dexia (www.dexia.com).

4.4. Rémunération des principaux dirigeants

(en EUR millions)	2011	2012
Avantages à court terme ⁽¹⁾	4,3	4,7
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat	0	0
Paiements indexés à des actions ⁽³⁾	0	0

(1) Comprend le salaire, le bonus et les autres avantages.

(2) Comprend les engagements de pension calculés en conformité avec la norme IAS 19.

(3) Comprend les coûts des stock-options et la décote accordée dans le cadre des augmentations de capital réservées au personnel.

4.5. Acquisitions et cessions de sociétés consolidées

a. Acquisitions

Dans le cadre des accords de cession de Dexia SA concernant Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Crédit Local a acheté Dexia LdG Banque SA à Banque Internationale à Luxembourg pour EUR 1 le 20 septembre 2012.

Dexia LdG Banque SA entre donc dans le périmètre de consolidation de Dexia Crédit Local au 30 septembre 2012.

Dans la mesure où il s'agit d'une transaction entre entités sous contrôle commun de Dexia SA, effectuée dans le cadre de la restructuration du groupe Dexia, l'acquisition de Dexia LdG Banque SA sort du champ d'application de la norme IFRS3. « Regroupements d'entreprises » : la différence entre les fonds propres acquis et le prix d'acquisition est alors comptabilisée dans les capitaux propres, pour EUR 130 millions.

1. Bilan

	Dexia LdG Banque SA	
	Au 30/09/2012	
(En EUR millions)	Actifs et passifs	Contribution aux comptes consolidés
Instruments dérivés	116	116
Actifs financiers disponibles à la vente	813	813
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 791	30
Prêts et créances sur la clientèle	1 217	1 217
Actifs d'impôts différés	0	0
Actifs divers	0	0
Opérations intra groupe : position nette passive		(49)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 147	824
Instruments dérivés	362	362
Dettes envers les établissements de crédit	988	0
Dettes représentées par un titre	1 399	899
Passifs d'impôt	6	6
Passifs divers	1	2
Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente et instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(96)	(96)
ACTIF NET	130	130

2. Compte de résultat

Seul le résultat du 4^e trimestre 2012 contribue à la formation du résultat consolidé du groupe Dexia Crédit Local en 2012 : le résultat des trois premiers trimestres de l'année est en effet inclus dans les capitaux propres. Le résultat 2012 de Dexia LdG Banque SA est présenté à titre d'information dans le tableau ci-après.

	Dexia LdG Banque SA	
	4 ^e trimestre 2012	Année 2012
(En EUR millions)		
Produit net bancaire	2	53
Charges générales d'exploitation	(1)	(2)
Coût du risque	1	(5)
Résultat avant impôt	2	46
Impôts sur les bénéfices	0	(1)
Résultat net	2	45

b. Cessions

Aucune cession ayant un impact significatif sur les comptes consolidés n'a eu lieu en 2012.

c. Information sur Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc.

Dans le cadre de la simplification des structures du groupe Dexia, les sociétés Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc. rejoignent le périmètre de consolidation de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2012. Préalablement, le 27 décembre 2012, Dexia SA a recapitalisé Dexia Holdings Inc. à hauteur de USD 1 755 millions pour lui permettre de faire à sa situation nette négative et à ses pertes futures, et cédé à

Dexia Crédit Local sa participation de 10 % dans Dexia Holdings Inc. pour EUR 1.

Dans la mesure où il s'agit d'une transaction entre entités sous contrôle commun de Dexia SA, effectuée dans le cadre de la restructuration du groupe Dexia, l'entrée des deux sociétés dans le périmètre de consolidation de Dexia Crédit Local sort du champ d'application de la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprises », et a un effet positif de EUR 171 millions sur les fonds propres de base. Par ailleurs, les deux contrats qui transféraient à Dexia SA le contrôle de ces deux sociétés en date du 1^{er} avril 2011 (contrat d'option d'achat des titres de participation détenus par Dexia Crédit Local, et contrat de garantie des pertes futures des deux sociétés) ont été modifiés le 27 décembre 2012.

1. Bilan

	Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc.			
	Au 31/03/2011		Au 31/12/2012	
	Actifs et passifs	Contribution aux comptes consolidés	Actifs et passifs	Contribution aux comptes consolidés
(en EUR millions)				
Instruments dérivés	590	498	955	797
Actifs financiers disponibles à la vente	1 663	1 663	3 196	3 196
Prêts et créances sur établissements de crédit	384	240	397	145
Prêts et créances sur la clientèle	4 963	4 963	993	993
Actifs d'impôts différés	157	157	0	0
Actifs divers	6	0	1	1
Immobilisations	2	2	1	1
Opérations intra groupe : position nette passive		(2 579)		(1 648)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 793	2 390	2 272	1 845
Instruments dérivés	471	418	825	744
Dettes envers les établissements de crédit	5 520	3 166	1 458	8
Dettes envers la clientèle	1 824	1 824	969	969
Passifs divers	64	53	232	132
Provisions	57	57	0	0
Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente et instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(1 481)	(1 481)	(384)	(384)
ACTIF NET	(1 483)	(1 483)	171	171

2. Compte de résultat

Le résultat de l'année 2012 de Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc. est inclus dans les capitaux propres. Il est présenté à titre d'information dans le tableau ci-après.

	Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc.	
	Année 2012	
(En EUR millions)		
Produit net bancaire	60	
Charges générales d'exploitation	(20)	
Coût du risque	(69)	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	91	
Résultat avant impôt	62	
Impôts sur les bénéfices	(3)	
Résultat net	59	

4.6. Information sur les activités destinées à être cédées

A. DEXIA MUNICIPAL AGENCY

Dexia Crédit Local s'était engagé à céder sa filiale Dexia Municipal Agency dans le cadre d'un protocole d'intentions signé en mars 2012.

Le 28 décembre 2012, la Commission européenne a validé le principe du dispositif que l'État français a souhaité mettre en place afin de pérenniser l'accès des collectivités territoriales et des établissements de santé à des sources de financement.

Conformément à ce dispositif :

- Dexia Crédit Local a cédé le 31 janvier 2013, au prix de EUR 1, la totalité de sa participation dans Dexia Municipal Agency à un nouvel établissement de crédit (Société de Financement Local) détenu par l'État français à hauteur de 75 %, la Caisse des Dépôts à hauteur de 20 % et La Banque Postale à hauteur de 5 %,

- la relation commerciale avec les collectivités territoriales et les établissements publics de santé est gérée par une co-entreprise commerciale, détenue à 65 % par La Banque Postale et 35 % par la Caisse des Dépôts.

Dexia Crédit Local a retenu, en conformité avec la norme IFRS5, le traitement suivant dans ses comptes consolidés :

- les actifs et les passifs de Dexia Municipal Agency sont présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé,
- l'activité de Dexia Municipal Agency est considérée comme une activité abandonnée, et les éléments de son compte de résultat sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat consolidé,
- la différence entre les fonds propres vendus et le prix de vente est comptabilisée en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » : la perte, estimée à EUR -1 069 millions à fin 2011, s'élève désormais à EUR -1 707 millions, soit un effet négatif sur le résultat 2012 de EUR -638 millions.

a. Bilan

(en EUR millions)	Dexia Municipal Agency	
	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012
Caisses, banques centrales, CCP	2 198	2 400
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (dérivés)	2 217	2 301
Instruments dérivés de couverture	7 975	9 192
Actifs financiers disponibles à la vente	649	1 125
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 556	1 101
Prêts et créances sur la clientèle	73 238	67 681
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	875	1 444
Actifs d'impôts	210	112
Actifs divers	24	3
Opérations intra groupe : position nette passive	(3133)	(5116)
Banques centrales, CCP	2 700	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (dérivés)	844	970
Instruments dérivés de couverture	8 996	9 183
Dettes représentées par un titre	68 411	62 477
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 340	2 873
Passifs d'impôts	34	10
Passifs divers	2 505	3 515
Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente et instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(156)	(128)
ACTIF NET	1 135	1 343
Actif net destiné à être cédé	(1 135)	(1 343)
Reconnaissance de résultats intragroupes antérieurs, nets d'impôt	(178)	(178)
Prix de cession	380	0
Frais divers liés à la cession	(136)	(186)
Perte liée à la mise à leur juste valeur des activités destinées à être cédées	(1 069)	(1 707)

b. Compte de résultat

(en EUR millions)	Dexia Municipal Agency	
	2011	2012
Produit net bancaire	200	258
Charges générales d'exploitation	(93)	(91)
Coût du risque	(8)	(22)
Résultat avant impôt	99	145
Impôts sur les bénéfices	(35)	(48)
Résultat net	64	97
Perte liée à la mise à leur juste valeur des activités destinées à être cédées	(1 069)	(638)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(1 005)	(541)
Résultat net par action		
De base	(11,54)	(2,42)
Dilué	(11,54)	(2,42)

c. Flux de trésorerie nets

(en EUR millions)	Dexia Municipal Agency	
	2011	2012
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité opérationnelle	(45)	139
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité d'investissement	0	0
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité de financement	(110)	(15)
TOTAL	(155)	124

B. DEXIA KOMMUNALKREDIT BANK POLSKA

Dexia Crédit local a conclu le 7 novembre 2012, avec Getin Noble Bank, un accord portant sur la cession de Dexia Kommunalkredit Bank Polska, la filiale polonaise de Dexia Kommunalkredit Bank.

Dexia Crédit Local considère que la réalisation de ce contrat est hautement probable, et retient, en conformité avec la norme IFRS5, le traitement comptable suivant dans ses comptes consolidés :

- les actifs et les passifs de Dexia Kommunalkredit Bank Polska sont présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé ;
- l'activité de Dexia Kommunalkredit Bank Polska n'est pas considérée comme une activité abandonnée (pas de retraitement de la présentation du compte de résultat) ;

- la perte de valeur entre les fonds propres vendus et le prix de vente, estimée au 31 décembre 2012 à EUR 10 millions est comptabilisée en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le montant des actifs de Dexia Kommunalkredit Bank Polska présenté sur la ligne « Actifs non courants destinés à être cédés » s'élève à EUR 77 millions au 31 décembre 2012.

C. AUTRES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Le poste « Actifs non courants destinés à être cédés » comprend également des actifs obtenus suite à la restructuration d'opérations de leasing aux États-Unis au sein de l'entité Dexia Real Estate Capital Markets pour EUR 17 millions en 2012 (EUR 19 millions en 2011).

4.7. Paiements fondés sur des actions

	2011	2012
Plan d'options sur actions Dexia (nombre d'options)		
Encours au début de la période	14 645 557	11 602 339
Octroyées au cours de la période	0	0
Annulées au cours de la période	(3 856 830)	(735 110)
Exercées au cours de la période	0	0
Ajustements	813 612	0
Encours à la fin de la période	11 602 339	10 867 229
Pouvant être exercées à la fin de la période	9 279 137	10 867 229

2011				2012			
Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
10,28 - 10,73	1 120 443	10,28	1,56	10,28 - 10,73	1 120 443	10,28	0,56
10,74 - 12,35	4 703 477	12,16	4,19	10,74 - 12,35	3 968 367	11,78	3,86
12,36 - 16,29	0	0,00	0,00	12,36 - 16,29	0	0,00	0,00
16,30 - 16,46	1 655 993	16,30	3,50	16,30 - 16,46	1 655 993	16,30	2,49
16,47 - 19,21	1 756 602	16,83	4,50	16,47 - 19,21	1 756 602	16,83	3,50
19,21 - 21,02	2 365 824	21,02	5,50	19,21 - 21,02	2 365 824	21,02	4,50
TOTAL	11 602 339			TOTAL	10 867 229		

Montants repris en charge sur l'exercice

Néant

4.8. Actions

	2011	2012
Nombre d'actions autorisées	87 045 757	87 045 757
Nombre d'actions émises et libérées	87 045 757	87 045 757
Nombre d'actions émises et non libérées	0	0
Valeur nominale de l'action	5,75	5,75
En circulation au 1^{er} janvier	87 045 757	87 045 757
Nombre d'actions émises ⁽²⁾	730 434 780	136 612 019
Nombre d'actions annulées	(730 434 780)	0
En circulation au 31 décembre	87 045 757	223 657 776
Droits, privilèges et restrictions, dont restrictions sur la distribution de dividendes et le remboursement du capital	0	0
Nombre d'actions d'autocontrôle	0	0
Nombre d'actions réservées pour émission dans le cadre de stock options et de contrats de vente d'actions ⁽¹⁾	NA	NA

(1) Dans le cadre des plans de stock options de Dexia Crédit Local, ce sont des actions Dexia qui sont accordées aux salariés.

(2) 136 612 019 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de EUR 5,75 chacune ont été émises dans le cadre de l'augmentation de capital décidée par le conseil d'administration du 19 décembre 2012, agissant conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'assemblée générale de Dexia Crédit Local du 12 décembre 2012.

4.9. Taux de change

Les principaux taux de change sont présentés dans le tableau ci-dessous.

		2011		2012	
		Taux de clôture ⁽¹⁾	Taux moyen ⁽²⁾	Taux de clôture ⁽¹⁾	Taux moyen ⁽²⁾
Dollar australien	AUD	1,27080	1,34155	1,27350	1,24521
Dollar canadien	CAD	1,32200	1,37982	1,31690	1,29097
Franc suisse	CHF	1,21685	1,23176	1,20735	1,20398
Couronne tchèque	CZK	25,51184	24,56275	25,10950	25,15411
Couronne danoise	DKK	7,43270	7,44947	7,46075	7,44484
Livre sterling	GBP	0,83589	0,86983	0,81370	0,81151
Dollar de Hong-Kong	HKD	10,08014	10,89544	10,24505	10,02161
Forint	HUF	313,93782	280,29986	291,10000	288,15491
Shekel	ILS	4,96447	5,00787	4,93880	4,96869
Yen	JPY	100,13825	111,32128	114,21500	103,45775
Won	KRW	1504,46079	1546,37826	1405,91500	1446,51339
Peso mexicain	MXN	18,09860	17,42265	17,17020	16,97177
Couronne norvégienne	NOK	7,75695	7,78118	7,35300	7,46580
Dollar néo-zélandais	NZD	1,67206	1,75106	1,60405	1,58694
Couronne suédoise	SEK	8,89992	8,99483	8,59820	8,67939
Dollar de Singapour	SGD	1,68279	1,75303	1,61460	1,60737
New Turkish Lira	TRY	2,45305	2,35000	2,35750	2,31076
Dollar américain	USD	1,29775	1,40012	1,32195	1,29213

(1) Cours observés sur Reuters à 16 h 45 le dernier jour ouvré de décembre.

(2) Moyenne des cours de clôture retenus par le groupe Dexia.

5. Notes sur le compte de résultat

Suite à l'annonce de la restructuration du groupe, l'information comparative relative aux activités arrêtées ou en cours de cession est présentée distinctement, conformément à la norme IFRS5 (voir note 4.6 « Information sur les activités destinées à être cédées »).

5.1. Intérêts et produits assimilés – Intérêts et charges assimilées (postes I et II du compte de résultat)

(en EUR millions)	2011	2012
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	21 635	16 890
a) Revenus d'intérêts sur actifs non évalués à la juste valeur	6 958	6 266
Caisses, banques centrales, CCP	10	4
Prêts et créances sur établissements de crédit	407	382
Prêts et créances sur la clientèle	4 919	4 539
Prêts et titres disponibles à la vente	1 199	1 166
Titres détenus jusqu'à leur échéance	35	25
Actifs dépréciés	25	4
Autres	363	146
b) Revenus d'intérêts sur actifs évalués à la juste valeur	14 677	10 624
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	59	47
Prêts et titres désignés à la juste valeur	6	2
Dérivés de <i>trading</i>	7 936	6 354
Dérivés de couverture	6 676	4 221
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	(21 649)	(17 861)
a) Intérêts payés sur passifs non évalués à la juste valeur	(5 262)	(5 374)
Dettes envers les établissements de crédit	(1 707)	(1 359)
Dettes envers la clientèle	(266)	(179)
Dettes représentées par un titre	(2 901)	(2 822)
Dettes subordonnées	(75)	(15)
Actions privilégiées et capital hybride	0	0
Montants garantis par les États	(302)	(980)
Autres	(11)	(19)
b) Intérêts payés sur passifs évalués à la juste valeur	(16 387)	(12 487)
Passifs détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs désignés à la juste valeur	(124)	(85)
Dérivés de <i>trading</i>	(7 881)	(6 288)
Dérivés de couverture	(8 382)	(6 114)
MARGE D'INTÉRÊT	(14)	(971)

5.2. Commissions (postes III et IV du compte de résultat)

(en EUR millions)	2011			2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Activité de crédit	52	(10)	42	31	(8)	23
Activité et courtage d'assurance	42	(2)	40	45	(2)	43
Achat et vente de titres	0	(2)	(2)	0	(4)	(4)
Achat et vente de parts d'OPCVM	2	0	2	1	0	1
Gestion d'OPCVM	0	0	0	0	0	0
Administration d'OPCVM	0	0	0	0	0	0
Services de paiement	1	(3)	(2)	0	(3)	(3)
Commission à des intermédiaires non exclusifs	0	0	0	0	0	0
Ingénierie financière	8	0	8	1	0	1
Services sur titres autres que la garde	0	(4)	(4)	0	(2)	(2)
Conservation	5	(1)	4	4	(1)	3
Émissions et placements de titres	2	0	2	2	0	2
Commissions de services sur titrisation	0	0	0	0	0	0
Banque privée	0	0	0	0	0	0
Compensation et règlement-livraison	0	0	0	0	0	0
Intermédiation sur <i>repo</i> et <i>reverse repo</i>	3	(5)	(2)	6	(18)	(12)
Autres	28	(13)	15	23	(9)	14
TOTAL	143	(40)	103	113	(47)	66

5.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (poste V du compte de résultat)

(en EUR millions)	2011	2012
Résultat net de transaction	(4)	(94)
Résultat net de comptabilité de couverture	(60)	11
Résultat net d'instruments financiers désignés à la juste valeur ^(*)	(4)	3
Variation du risque de crédit propre	51	(134)
Résultat net sur opérations de change	4	(36)
TOTAL	(13)	(250)
<i>(*) dont dérivés de transaction utilisés dans le cadre de l'option de juste valeur</i>	37	(12)

Tous les intérêts reçus et payés sur les actifs, passifs et dérivés sont enregistrés dans la marge d'intérêts, tel que requis par les normes IFRS.

Par conséquent, les gains ou pertes nets sur opérations de transaction et les gains ou pertes nets sur opérations de couverture incluent uniquement la variation de *clean value* des dérivés, la réévaluation des actifs et passifs inscrits dans une relation de couverture ainsi que la réévaluation du portefeuille de transaction.

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(en EUR millions)	2011	2012
Couvertures de juste valeur	(1)	19
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	5 707	1 173
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(5 708)	(1 154)
Couvertures de flux de trésorerie	(57)	0
Changement de juste valeur des dérivés de couverture – inefficacité	0	0
Interruption de relations de couverture de flux de trésorerie (flux de trésorerie dont la forte probabilité n'est plus assurée)	(57)	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0
Changement de juste valeur des dérivés de couverture – inefficacité	0	0
Couverture de portefeuilles couverts en taux	(2)	(8)
Changement de juste valeur de l'élément couvert	1 023	515
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(1 025)	(523)
TOTAL	(60)	11
<i>Montant recyclé en marge d'intérêt en provenance de la réserve de juste valeur sur les instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (lié aux instruments dérivés pour lesquels la relation de couverture a été interrompue)</i>	7	2

5.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (poste VI du compte de résultat)

(en EUR millions)	2011	2012
Dividendes des titres disponibles à la vente	6	7
Résultats de cession des prêts et titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	(436)	91
Dépréciation des titres à revenu variable disponibles à la vente	(9)	(8)
Résultats de cession des titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Résultats de cession des dettes représentées par un titre ⁽²⁾	9	300
TOTAL	(430)	390

(1) Suite à la consolidation de Dexia LdG Banque SA en 2012, la décote de titres précédemment acquis par le groupe Dexia Crédit Local a été immédiatement enregistrée en résultat avec un effet positif de EUR 191 millions. Le reste du poste se compose essentiellement de moins-values sur cessions de prêts liées à la fermeture des activités.

(2) En 2012, le poste comprend notamment des gains sur rachat d'émissions subordonnées pour EUR 302 millions (EUR 256 millions chez Dexia Crédit Local, et EUR 46 millions chez Dexia Kommunalbank Deutschland AG).

5.5. Produits des autres activités (poste VII du compte de résultat)

(en EUR millions)	2011	2012
Impôts liés à l'exploitation	0	0
Loyers perçus	38	41
Autres revenus bancaires	0	0
Autres revenus	15	14
TOTAL	53	55

5.6. Charges des autres activités (poste VIII du compte de résultat)

(en EUR millions)	2011	2012
Impôts liés à l'exploitation	0	0
Entretien et réparation des immeubles de placement ayant généré un revenu au cours de l'exercice	0	0
Autres frais bancaires	0	(1)
Autres dépenses	(45)	(41)
TOTAL	(45)	(42)

5.7. Charges générales d'exploitation (poste X du compte de résultat)

(en EUR millions)	2011	2012
Frais de personnel	(234)	(260)
Frais généraux et administratifs	(63)	(86)
TOTAL	(297)	(346)

a. Frais de personnel

(en EUR millions)	2011	2012
Rémunérations et salaires	(164)	(148)
Sécurité sociale et coûts d'assurance	(39)	(40)
Avantages au personnel	(14)	(11)
Coûts de restructuration	1	(60)
Autres	(18)	(1)
TOTAL	(234)	(260)

Les coûts de restructuration sont liés à la mise en gestion extinctive du groupe Dexia Crédit Local.

Renseignements sur le personnel

(Équivalent temps plein moyen)	2011			2012		
	Intégralement consolidé	Proportionnellement consolidé	Total	Intégralement consolidé	Proportionnellement consolidé	Total
Personnel de direction	35	3	38	38	3	41
Employés	2 329	22	2 351	2 156	24	2 180
Ouvriers et autres	14	0	14	6	0	6
TOTAL	2 378	25	2 403	2 200	27	2 227

(Équivalent temps plein moyen)	2011						
	France	Italie	Espagne	Autres Europe	USA	Autres non Europe	Total
Personnel de direction	20	2	1	7	4	4	38
Employés	1 757	199	51	144	160	40	2 351
Ouvriers et autres	0	0	0	5	4	5	14
TOTAL	1 777	201	52	156	168	49	2 403

(Équivalent temps plein moyen)	2012						
	France	Italie	Espagne	Autres Europe	USA	Autres non Europe	Total
Personnel de direction	17	2	1	7	10	4	41
Employés	1 625	192	40	143	142	38	2 180
Ouvriers et autres	0	0	0	0	1	5	6
TOTAL	1 642	194	41	150	153	47	2 227

b. Frais généraux et administratifs

	2011	2012
(en EUR millions)		
Charges d'occupation des locaux	(4)	(5)
Locations simples ⁽¹⁾	(12)	(13)
Honoraires	(28)	(28)
Marketing, publicité et relations publiques	(8)	(5)
Charges informatiques	(23)	(23)
Coûts des logiciels et coûts de recherche et développement	(10)	(7)
Entretien et réparations	(5)	(4)
Coûts de restructuration	26	(6)
Assurances (sauf liées aux pensions)	(4)	(4)
Frais de timbres	(2)	(2)
Autres taxes	(30)	(32)
Autres frais généraux et administratifs	(49)	(40)
Sous-total	(149)	(169)
Produit de refacturation de frais généraux à Dexia Municipal Agency	86	83
TOTAL	(63)	(86)
dont entretien et réparation des immeubles de placement n'ayant pas généré un revenu au cours de l'exercice	0	0

(1) Ce montant n'inclut pas les charges de locations de matériel informatique qui se trouvent sur la ligne « charges informatiques ».

5.8. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (poste XI du compte de résultat)

Amortissements (en EUR millions)	2011	2012
Amortissements des terrains et immeubles, du mobilier de bureau et des autres équipements	(8)	(8)
Amortissements du matériel informatique	0	0
Amortissements des autres immobilisations corporelles	(6)	(5)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(22)	(20)
TOTAL	(36)	(33)

Dépréciations (en EUR millions)	2011	2012
Dépréciations des terrains et immeubles, du mobilier de bureau et des autres équipements	0	0
Dépréciation des autres immobilisations corporelles	(2)	0
Dépréciation des immobilisations incorporelles	(4)	0
TOTAL	(6)	0

Pertes ou gains (en EUR millions)	2011	2012
TOTAL	0	(1)

TOTAL	(42)	(34)
--------------	-------------	-------------

5.9. Coût du risque (poste XIII du compte de résultat)

(en EUR millions)	2011			2012		
	Dépréciation collective	Dépréciation spécifique et pertes	Total	Dépréciation collective	Dépréciation spécifique et pertes	Total
Crédits (prêts, engagements et titres détenus jusqu'à leur échéance)	(45)	(384)	(429)	(104)	21	(83)
Titres à revenu fixe disponibles à la vente		(533)	(533)		(282)	(282)
TOTAL	(45)	(917)	(962)	(104)	(261)	(365)

Le coût du risque comprend principalement en 2012 :

- une perte de EUR 152 millions suite à l'annulation des titres de Kommunalkredit Austria Finanz ;
- un produit de EUR 54 millions sur les créances sur l'État grec ayant bénéficié du plan d'échange négocié entre l'État grec et les créanciers privés ;
- une charge de EUR 243 millions sur les activités bancaires du groupe.

Détail des dépréciations collectives et spécifiques

Dépréciation collective (en EUR millions)	2011			2012		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Prêts, titres détenus jusqu'à leur échéance	(219)	174	(45)	(329)	225	(104)
Engagements hors bilan	0	0	0	0	0	0
TOTAL	(219)	174	(45)	(329)	225	(104)

Dépréciation spécifique (en EUR millions)	2011				Total
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	(313)	81	(52)	2	(282)
Titres détenus jusqu'à leur échéance	(149)	0	0	0	(149)
Comptes de régularisation et actifs divers	0	50	0	0	50
Engagements hors bilan	(4)	1	0	0	(3)
Total crédits	(466)	132	(52)	2	(384)
Titres à revenu fixe	(2 565)	98	0	1 934	(533)
TOTAL	(3 031)	230	(52)	1 936	(917)

Dépréciation spécifique (en EUR millions)	2012				Total
	Dotations	Reprises	Pertes ⁽¹⁾	Recouvrements	
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	(155)	185	(155)	2	(123)
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	141	0	0	141
Comptes de régularisation et actifs divers	(2)	2	0	0	0
Engagements hors bilan	(3)	6	0	0	3
Total crédits	(160)	334	(155)	2	21
Titres à revenu fixe	(335)	2 884	(2 899)	68	(282)
TOTAL	(495)	3 218	(3 054)	70	(261)

(1) L'augmentation du poste en 2012 est liée principalement aux pertes sur la Grèce couvertes par des provisions.

5.10. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (poste XV du compte de résultat)

Néant.

5.11. Gains ou pertes nets sur autres actifs (poste XVI du compte de résultat)

(en EUR millions)	2011	2012
Gains ou pertes nets sur cessions d'immeubles	0	0
Gains ou pertes nets sur cessions d'autres immobilisations	(230)	2
Gains ou pertes nets sur cessions de titres consolidés ⁽¹⁾	321	(24)
TOTAL	91	(22)

(1) Ce poste comprend notamment en 2012 :

- une perte de EUR 10 millions liée à la mise à la juste valeur des activités de Dexia Kommunalkredit Bank Polska destinée à être cédée,
- un ajustement de la valeur de Dexia Bail de EUR -14 millions, en fonction des flux de trésorerie attendus sur cette activité.

5.12. Variation de valeur des écarts d'acquisition (poste XVII du compte de résultat)

(en EUR millions)	2011	2012
Dépréciation des écarts d'acquisition	(141)	0
TOTAL	(141)	0

En 2011, les écarts d'acquisition sur Dexia Crediop et Dexia Israel Bank Ltd. ont été entièrement dépréciés pour respectivement EUR 129 millions et EUR 12 millions.

5.13. Impôts sur les bénéficiaires (poste XIX du compte de résultat)

Détail de la charge d'impôt (en EUR millions)	2011	2012
Impôts courants de l'exercice	115	(4)
Impôts différés	(133)	(14)
Impôts courants sur les résultats des exercices antérieurs	0	2
Impôts différés sur exercices antérieurs	0	13
Provisions pour litiges fiscaux	(3)	(1)
TOTAL	(21)	(4)

Charge d'impôt effective 2012

Le taux de l'impôt sur les sociétés est en France de 36,10 %, compte tenu de la contribution additionnelle votée fin 2011, et reconduite fin 2012.

Dans la mesure où cette contribution additionnelle ne s'applique qu'aux résultats des années 2012 à 2014, et du fait que l'horizon de récupération des impôts différés se situe au delà de 2014, le taux

d'impôt différé pour les sociétés de droit français du groupe Dexia Crédit Local reste fixé à 34,43 %.

Le taux appliqué sur les contributions des filiales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.

Le taux d'impôt moyen constaté en 2012 est de -0,26 %.

L'écart avec le taux français s'analyse de la manière suivante :

(en EUR millions)	2011	2012
Résultat avant impôt	(1 697)	(1 519)
Résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
Dépréciation des écarts d'acquisition	(141)	0
Base imposable	(1 556)	(1 519)
Taux d'impôt en vigueur à la clôture	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique au taux normal	536	523
Différentiel d'impôt lié aux écarts entre taux étrangers et taux de droit commun français	(14)	(9)
Complément d'impôt lié aux dépenses non déductibles	(40)	(55)
Economie d'impôt sur produits non imposables	71	23
Différentiel d'impôt sur éléments fiscalisés au taux réduit	129	1
Autres compléments ou économies d'impôt ⁽¹⁾	(131)	(992)
Dépréciation des impôts différés actifs ⁽¹⁾	(569)	506
Report variable	0	0
Provisions pour litiges fiscaux	(3)	(1)
Impôt comptabilisé	(21)	(4)
TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ	-1,37 %	-0,26 %

(1) Les États belge et français ont fortement augmenté leur quote-part de détention du groupe Dexia consécutivement à l'augmentation de capital du 31 décembre 2012. Ce changement d'actionariat a pour effet de rendre non déductibles un certain nombre de déficits antérieurement constatés aux États-Unis. Les impôts différés afférents à ces déficits étaient provisionnés : une reprise de provision symétrique est également constatée.

Intégration fiscale

L'établissement stable de Dexia SA en France est la tête du groupe fiscal, réunissant les sociétés suivantes :

- Dexia Crédit Local
- Floral
- CLF Immobilier
- CLF Marne-la-Vallée Participation
- Dexia Editions
- Dexia Municipal Agency
- Dexia CLF Développement
- Genebus Lease
- Dexia CLF Organisation
- Dexia CLF Avenir
- Dexia Habitat
- CBX Gest
- Dexint Développement
- Dexia Flobail
- Dexia Bail
- Dexia Sofaxis
- Guide Pratique de la Décentralisation
- CBX. IA 1
- CBX. IA 2
- Dexia Crédit Local Investissements
- Dexia Crédit Local Projets
- Dexiarail
- Dexia CLF Banque
- Dexia DS Formation
- Dexia DS Services
- Publiservices

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale, liées aux déficits, sont enregistrées chez Dexia SA établissement stable (hors périmètre Dexia Crédit Local).

5.14. Résultat par action

a. Résultat par action de base

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées par la société et détenues comme actions d'autocontrôle.

	2011	2012
Résultat net part du groupe (en EUR millions)	(2 701)	(2 040)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	87	224
Résultat de base par action (exprimé en EUR par action)	(31,03)	(9,12)
– dont relatif aux activités poursuivies	(19,49)	(6,70)
– dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession	(11,54)	(2,42)

b. Résultat par action dilué

Le résultat par action après dilution est calculé en ajustant le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en supposant la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options attribuées aux salariés.

Pour les options sur actions, le calcul du nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (déterminée comme la moyenne du

cours de l'action sur l'exercice) est effectué sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation.

Le nombre d'actions calculé ci-dessus est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

Aucun ajustement n'a été apporté au résultat net part du groupe dans la mesure où il n'existe aucun instrument financier convertible en actions Dexia Crédit Local.

	2011	2012
Résultat net part du groupe (en EUR millions)	(2 701)	(2 040)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (millions)	87	224
Ajustement pour options sur actions (millions)	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat par action après dilution (millions)	87	224
Résultat par action après dilution (en EUR)	(31,03)	(9,12)
– dont relatif aux activités poursuivies	(19,49)	(6,70)
– dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession	(11,54)	(2,42)

6. Notes sur le hors bilan

6.1. Opérations en délai d'usage

(en EUR millions)	2011		2012	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Actifs à livrer	4 731	0	1 758	0
Passifs à recevoir	2 772	0	1 479	0

6.2. Garanties

(en EUR millions)	2011		2012	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Garanties données à des établissements de crédit	456	0	438	1
Garanties données à la clientèle	8 694	0	2 851	0
Garanties reçues d'établissements de crédit	9 177	21	1 370	79
Garanties reçues de la clientèle	11 856	4 786	15 918	4 491
Garanties accordées par les États	44 942	0	74 377	0

6.3. Engagements de prêt

(en EUR millions)	2011		2012	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Donnés à des établissements de crédit	206	0	7	0
Donnés à la clientèle	18 397	660	7 127	317
Reçus d'établissements de crédit	3 458	149	2 082	0
Reçus de la clientèle	0	0	0	0

6.4. Autres engagements

(en EUR millions)	2011		2012	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Activité bancaire – Engagements donnés	68 003	3 037	88 837	0
Activité bancaire – Engagements reçus	36 215	238	17 136	230

7. Notes sur l'exposition aux risques au 31 décembre 2012

7.0. Expositions aux risques et stratégies de couverture

FACTEURS DE RISQUES ET GESTION

1. GOUVERNANCE

La mission de la filière Risques consiste à mettre en place des mesures de risque indépendantes et intégrées pour les différents types de risques, à en assurer le suivi et la gestion, à identifier les risques, en alerter les comités compétents de façon proactive, proposer des mesures correctives et décider du montant des provisions nécessaires.

L'organisation générale de la filière Risques de Dexia Crédit Local suit celle de Dexia. Celle-ci a évolué en plusieurs étapes au cours de l'année 2012 afin de s'adapter au nouveau périmètre du groupe et à la localisation des équipes Dexia. Tout d'abord la filière Risques a dû s'adapter au transfert d'une grande partie des équipes de Dexia SA Bruxelles vers Belfius Banque et Assurance. Les activités gérées par ces équipes ont dû être recréées afin de gérer l'ensemble des risques de la banque. Une continuité des services a toutefois été assurée par les équipes transférées pendant cette période de transition.

Dans un second temps, la filière Risques s'est réorganisée, en ligne avec les grands axes stratégiques du plan de résolution ordonnée et suite aux évolutions du périmètre du groupe, particulièrement en France en anticipation de la création de la Société de Financement Local, dont les équipes risques sont issues des effectifs parisiens de Dexia et Dexia Crédit Local. Une période de transition permettant d'assurer la continuité des services et encadrée par des *Service Level Agreements* (SLA) a été instaurée jusqu'à fin juillet 2013 entre ces deux entités. En particulier, cette réorganisation s'est traduite par la mutualisation des équipes risques Dexia SA et Dexia Crédit Local, par la reconstitution d'une partie des équipes risques suite aux transferts de certains collaborateurs vers Société de Financement Local et la création d'une équipe « restructuration et *workout* » chargée d'assurer la restructuration active ou le remboursement de certaines créances.

Afin de s'adapter à son nouveau périmètre d'activité, Dexia Crédit Local a entamé une refonte et une simplification de sa gouvernance en matière de risques. Le nombre de comités a en effet été diminué reflétant la fusion de comités aux responsabilités ou domaines d'activité proches rendue possible par la réduction d'activité. Cette nouvelle gouvernance s'articule autour du comité des risques (*Risk Committee*), composé des membres du comité de direction de Dexia SA. Ce comité a notamment la responsabilité de se prononcer sur l'ensemble des transactions les plus impactantes pour Dexia Crédit Local (risque de crédit, risque de liquidité, impact en résultat ou sur le niveau des fonds propres) ainsi que sur les différentes politiques et directives.

Depuis fin 2012, la filière Risques s'articule autour de deux grandes directions : la direction des risques en charge du risque de crédit, du risque lié aux activités de marchés et du risque opérationnel et du contrôle permanent ; et la direction « quantification, mesure, validation et *reporting* des risques » qui regroupe deux fonctions transverses : « quantification, mesure et *reporting* des risques » (ensemble des fonctions support à la filière Risques), et « validation et contrôle qualité ». Cette organisation repose également sur la mutualisation des équipes risques existantes au niveau de Dexia SA et de Dexia Crédit Local, organisées en centres de compétences sur lesquels les directions des risques des filiales de Dexia Crédit Local peuvent s'appuyer.

Les responsables de ces deux directions, ainsi que le membre du comité de direction en charge des risques, sont les membres du comité exécutif de la direction des risques (*Risk ExCom*). L'objet de ce comité est de déterminer la stratégie globale de la gestion du risque, piloter l'organisation de la filière Risques, les principaux sujets réglementaires, les méthodologies et les différents projets et revoir les problématiques majeures en termes de risques.

L'organisation et la gouvernance présentées ci-après correspondent à la structure en place à la date de publication du rapport.

1.1. Risque de crédit

Définition

Le risque de crédit représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que

Dexia Crédit Local peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

Organisation

La direction des risques supervise le risque de crédit de Dexia Crédit Local, sous l'égide du comité de direction et de comités spécialisés. Elle est en charge de la définition de la politique en matière de risque de crédit, qui englobe le processus de décision d'octroi des crédits, la supervision des processus de notation des contreparties, l'analyse des dossiers de crédit ainsi que le suivi des expositions.

Comités

La gestion du risque de crédit s'articule autour du comité des risques, qui approuve les politiques de risque pour l'ensemble du groupe et se prononce sur les transactions les plus importantes en matière de risque de crédit. Le comité des risques délègue son pouvoir de décision à des comités de crédit. Cette délégation est régie par des règles spécifiques, par type de contrepartie, sur la base de leur niveau de notation et du montant de l'exposition consolidée.

Le comité des risques reste l'organe de décision en dernier ressort pour les dossiers de crédit les plus importants ou présentant un niveau de risque considéré comme sensible. Pour chaque dossier présenté en comité de crédit, une analyse indépendante est réalisée, présentant les principaux indicateurs de risque, ainsi qu'une analyse qualitative de l'opération. D'une manière générale, l'activité des comités de crédit s'est trouvée très limitée en 2012 du fait de la mise en gestion en extinction de l'essentiel du portefeuille de Dexia Crédit Local.

Parallèlement au suivi du processus d'octroi des lignes de crédit, plusieurs comités sont en charge de la supervision de risques spécifiques. Ces comités se réunissent sur une base trimestrielle. Il s'agit notamment :

- du comité *watchlist*, qui supervise les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance ;
- du comité des défauts, qui qualifie et suit les contreparties en défaut en appliquant les règles qui prévalent chez Dexia Crédit Local et conformément au cadre réglementaire Bâle II ;
- du comité des provisions, qui arrête le montant des provisions affectées et surveille le coût du risque ;
- du comité de notation, qui s'assure de l'application correcte des systèmes de notation interne et veille à l'adéquation des processus de notation par rapport aux principes établis ainsi qu'à l'homogénéité de ces processus au sein des différentes entités.

La direction des risques de crédit de chaque filiale et succursale de Dexia Crédit Local se concentre sur la gestion du risque de crédit propre à son marché domestique et est en charge d'analyser et de surveiller les contreparties locales.

1.2. Risque de marché

Définition

Le risque de marché représente l'exposition aux variations des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt ou les taux de change.

Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt structurel et d'un risque de taux d'intérêt spécifique lié à l'émetteur. Ce dernier découle des variations de marge de crédit (*spread*) d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation. Quant au risque

de change, il représente la baisse potentielle de valeur due à la fluctuation du taux de change des devises contre l'euro.

Organisation

La direction des risques de marchés financiers (*Financial Market Risk Management – FMRM*) supervise le risque de marché sous l'égide du comité de direction et de comités de risque spécialisés. Forte de son approche globale de la gestion des risques, elle est chargée d'identifier, d'analyser, de surveiller et de rapporter les risques et les résultats (y compris la valorisation des instruments financiers) liés aux activités de marché.

Les politiques, les directives et les procédures documentant et encadrant chacune des activités de marché s'appliquent à l'ensemble de Dexia Crédit Local. Les équipes centrales rassemblées au sein de centres d'expertise ont pour mission de définir les méthodes de calcul du compte de résultat et de mesure des risques, ainsi que de garantir la mesure, le *reporting* et le suivi consolidés des risques et des résultats de chacune des activités dont ils ont la responsabilité.

Implantées au niveau des entités opérationnelles, les équipes FMRM locales sont chargées du suivi de l'activité journalière, c'est-à-dire, entre autres, de la mise en œuvre des politiques et directives définies au niveau consolidé, mais également de l'évaluation et du suivi des risques au niveau local (calcul des indicateurs de risque, contrôle des limites et des *triggers*, encadrement des nouvelles activités/nouveaux produits, etc.), ainsi que du *reporting*, du rapprochement avec le contrôle de gestion, la comptabilité et les systèmes d'information locaux. Chaque entité opérationnelle est également responsable du suivi et du *reporting* aux comités de direction locaux ainsi qu'aux organes de contrôle et de réglementation locaux.

Comités

Le comité des risques de marché (*Market Risk Committee – MRC*) se réunit tous les mois et traite des thématiques suivantes : définition et révision des limites, analyse des rapports relatifs aux risques et *triggers* des résultats⁽¹⁾ et décisions y afférentes, discussion des directives, gouvernance et normes en matière de risques, concepts de risque et méthodes de mesure des risques, qualité des processus de valorisation.

Un comité de suivi des valorisations et du collatéral (*Valuation and Collateral Market Risk Committee – V&C MRC*) se réunit chaque trimestre pour analyser les indicateurs relatifs à la gestion du collatéral et pour examiner la qualité des valorisations des produits structurés.

Le comité des risques (*Risk Committee – RC*) et le comité exécutif de la direction des risques valident tous les changements importants à apporter au profil de risque ou à la gouvernance du risque.

1.3. Gestion du bilan

Définition

La direction de la gestion du bilan ou *Balance sheet management (BSM)* est en charge de la couverture de l'ensemble des risques structurels liés au *banking book*, à savoir les risques de taux, de change, de liquidité et de résultat.

La direction de la trésorerie ou *Cash and Liability Management (CLM)* est en charge de la gestion de la trésorerie et de la couverture des risques de taux à court terme.

Les définitions du risque de taux d'intérêt structurel et spécifique et du risque de change sont détaillées au chapitre relatif au risque de marché.

(1) Les *triggers* relatifs aux résultats avertissent d'une détérioration des résultats et sont exprimés en pourcentage des limites de VaR, à savoir généralement 50 %, 75 % et 100 % pour les déclencheurs 1, 2 et 3 et cessent l'activité à 300 % de la VaR.

Le risque de liquidité mesure la capacité de Dexia Crédit Local à faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois escomptés et en cas de dégradation de la situation, Dexia Crédit Local travaillant sur différents scénarios *stressés*.

Organisation

La direction en charge de la gestion du bilan (*Balance sheet management* – BSM) se situe sous la responsabilité de la filière Finance et a pour mission de gérer les risques structurels de l'ensemble des entités de Dexia Crédit Local.

Au sein de la direction des risques, une équipe dédiée, dite BSM risques, est en charge de la définition du cadre de risque dans lequel la gestion peut être menée par BSM Finance (facteurs de risque, limites, univers d'investissement, paramètres), de valider les modèles utilisés dans la gestion effective de ce risque, de suivre les expositions et de vérifier leur conformité par rapport aux standards du groupe, de définir les *stress* à appliquer aux différents facteurs de risque, de valider la gestion du risque effectuée par la filière Finance et de s'assurer de la conformité du cadre avec les réglementations externes en vigueur.

Comités

Les risques ALM (*Balance sheet management* – BSM) sont gérés au travers du comité ALCO de Dexia Crédit Local, comité fusionné avec le comité ALCO de Dexia (*Assets & Liabilities Committee*). Il se réunit sur une base trimestrielle. Le comité ALCO décide du cadre de risque global, fixe les limites, garantit la cohérence de la stratégie et délègue sa mise en œuvre opérationnelle aux ALCO des entités internationales. Le comité ALCO décide globalement du niveau des expositions en cohérence avec les décisions du comité de direction. Les comités ALCO des entités internationales gèrent les risques spécifiques de leur bilan dans le cadre défini par et sous la responsabilité du comité ALCO.

Le comité du refinancement et de la liquidité (*Funding and Liquidity Committee* – FLC), par délégation du comité ALCO, centralise et coordonne le processus décisionnel concernant les questions liées à la liquidité. Le FLC est chargé de surveiller la position de liquidité du groupe, son évolution et sa couverture par des ressources à court, moyen et long terme. Il suit la réalisation des objectifs de liquidité fixés par le comité de direction et contribue à élaborer les stratégies de financement et de cession d'actifs qui vont permettre au groupe de surmonter les scénarios dégradés réalisés en interne ou à la demande des régulateurs. Il valide les mécanismes de prix de cession interne au sein du groupe Dexia. Le FLC, qui se réunit sur une base hebdomadaire, met tout en œuvre pour améliorer le profil de liquidité du groupe.

1.4. Risque opérationnel et contrôle permanent

Définition

Le risque opérationnel représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes. Cette définition comprend les risques informatiques, juridiques et de conformité.

Le contrôle permanent (hors conformité) a la charge de vérifier que le dispositif de maîtrise des risques mis en place est solide et efficace, de s'assurer de la qualité de l'information comptable et financière et de la qualité des systèmes d'information.

Organisation

Le cadre de gestion du risque opérationnel au sein de Dexia Crédit Local repose sur une gouvernance comprenant des responsabilités et des rôles clairement définis.

- Le comité de direction examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités de Dexia Crédit Local.
- Le comité des risques (*Risk Committee*) approuve la politique pour l'ensemble des entités de Dexia Crédit Local.
- Le comité d'acceptation des risques opérationnels (*Operational Risk Acceptance Committee* – ORAC), réuni sur une base trimestrielle, examine les principaux risques identifiés, décide de leur caractère acceptable ou non, et des actions correctrices à mettre éventuellement en œuvre. Il valide également les propositions de mesure de prévention ou d'amélioration en relation avec les différents éléments du dispositif (contrôle permanent, sécurité de l'information, programme d'assurances...). Il est présidé par le membre du comité de direction en charge des risques.
- Le management intermédiaire reste le principal garant de la gestion des risques opérationnels. Dans chaque domaine d'activité, il désigne un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle est de coordonner la collecte de données et d'évaluer les risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels locaux.
- Le comité de sécurité des systèmes d'information examine et décide des actions à entreprendre pour assurer la continuité d'activité et la mise en place de la politique de sécurité des systèmes d'information.

Le contrôle permanent hors conformité de Dexia Crédit Local est piloté par le directeur des risques opérationnels de Dexia Crédit Local. Afin d'assurer une surveillance de manière consolidée, le contrôle permanent s'appuie sur les équipes de mesure et de surveillance des risques, sur des moyens décentralisés au sein des directions, filiales et succursales, et sur des dispositifs de concertation dans le cadre des comités de contrôle permanent.

2. SUIVI DU RISQUE

2.1. Risques de crédit

Politique de Dexia Crédit Local en matière de risque de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, la direction des risques a mis en place un cadre général de politiques et de procédures. Ce cadre guide la gestion du risque de crédit dans ses fonctions d'analyse, de décision et de surveillance des risques.

La direction des risques gère le processus d'octroi de crédit en accordant des délégations aux différents comités et responsables de filière, dans les limites mises en place par la direction de la banque et en présidant les comités de crédit. Dans le cadre de sa fonction de surveillance du risque de crédit, la direction des risques, et plus particulièrement les différentes équipes en charge du risque de crédit, contrôle l'évolution du risque de crédit de ses portefeuilles en réalisant régulièrement des analyses de dossiers de crédit et en revoyant les notations. Elle définit et met en place également la politique en matière de provisions. En ce sens, elle qualifie les dossiers en défaut, et décide des provisions spécifiques et collectives.

Mesure du risque

Dexia Crédit Local étant en approche IRBA *Advanced*, la mesure du risque de crédit repose principalement sur des systèmes de notation interne mis en place dans le cadre de Bâle II : chaque contrepartie en *Advanced* se voit attribuer une notation interne par les analystes en charge du risque crédit qui s'appuient sur des outils de notation dédiés. Cette notation interne correspond à une évaluation du niveau de risque de défaut de la contrepartie, exprimée au travers d'une échelle de notation interne, et constitue un élément-clé dans le processus d'octroi de crédit. Les notations sont revues à minima sur une base annuelle, ce qui permet d'identifier de manière proactive les contreparties nécessitant un suivi régulier par le comité *watchlist*, sur la base de critères objectifs ou d'un jugement expert. Le portefeuille en Bâle II Standard fait également l'objet d'un suivi régulier.

Afin de contrôler le profil général du risque de crédit de Dexia Crédit Local et de limiter la concentration des risques, des limites de risques de crédit sont définies pour chaque contrepartie, fixant l'exposition maximale jugée acceptable pour une contrepartie donnée. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées par la direction des risques. Cette dernière réalise un suivi proactif des limites, qu'elle peut réduire à tout moment, en fonction de l'évolution des risques associés.

Fondamentaux du risque de crédit de Dexia Crédit Local en 2012

Environnement macroéconomique

En 2012, la poursuite de la crise, liée à l'incertitude sur les finances publiques dans la zone euro, ses retombées sur l'ensemble de l'économie mondiale, mais aussi à une reprise moins forte que prévue aux États-Unis, a conduit le FMI à revoir à la baisse au cours de l'année sa prévision de croissance de l'activité mondiale, qui est ainsi passée de 3,5 % à 3,3 %.

Aucune véritable reprise n'est attendue en 2013, du fait de la persistance des tensions observées en 2012. Le FMI table ainsi sur une croissance de 3,6 %. Cependant, cette prévision est susceptible de réajustements significatifs, la possibilité d'une détérioration de la situation étant particulièrement forte : la croissance mondiale sera très sensible à l'évolution de la crise dans la zone euro ainsi qu'aux effets d'une possible dégradation de l'état des finances publiques aux États-Unis.

Dans la zone euro, les marchés financiers continuent à douter de la capacité des pays de la périphérie à faire face à leurs niveaux élevés de déficit et d'endettement publics mais aussi de l'efficacité des réponses apportées par les institutions européennes. Aussi, la mise en place dans la plupart des pays membres de politiques d'austérité budgétaire pèse sur les niveaux de demande et d'investissement. Par conséquent, la zone euro est entrée à nouveau en récession en 2012, à -0,4 % selon le FMI. Les faibles niveaux de croissance observés en Allemagne ou en France n'ont pas permis de compenser les évolutions négatives enregistrées par les pays du sud de l'Europe. Pour 2013, le FMI anticipe une faible amélioration de la situation à partir du second semestre, portant à 0,2 % le taux de croissance de l'activité économique. Cette prévision est relativement optimiste au regard des anticipations de plusieurs instituts de prévisions dont beaucoup tablent à nouveau sur une récession.

En 2012, au sein de la zone euro, l'inquiétude des marchés s'est portée en priorité sur les pays dits périphériques, à savoir, le Portugal, l'Italie, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne. Hors zone euro, la Hongrie a fait l'objet de préoccupations croissantes consécutivement à l'adoption de plusieurs mesures de politiques économiques fragilisant le

secteur financier et en raison d'un environnement institutionnel difficilement prévisible.

Si le risque d'une sortie de la zone euro s'est atténué, la situation en Grèce demeure très préoccupante. Le pays a connu une cinquième année consécutive de récession en 2012 et le niveau d'endettement public dépasse désormais 160 % du PIB. Une importante aide financière a été accordée à la Grèce. Ce second plan de sauvetage (2012) comporte une aide de EUR 130 milliards versée par l'Union européenne et le FMI ainsi que l'abandon par les investisseurs privés de 53,5 % de leurs titres souverains grecs. En échange, Athènes s'est engagé à réduire le déficit et à maîtriser la dette publique en adoptant une série de réformes structurelles drastiques. Finalement, au vu des efforts fournis, deux années supplémentaires ont été octroyées à Athènes pour mener à bien son ajustement budgétaire, reportant à 2016 la date à laquelle le pays devra avoir ramené le déficit public à 3 % du PIB. La dette publique devrait être ramenée à 124 % du PIB en 2020. Des doutes persistent néanmoins sur la capacité du pays à mener à bien son redressement. Au 31 décembre 2012, Dexia Crédit Local ne comportait plus aucune exposition souveraine sur la Grèce.

En Espagne, le gouvernement conservateur du Premier ministre Mariano Rajoy est parvenu en 2012 à éviter de faire appel au plan de sauvetage proposé par l'Union européenne. Toutefois le pays continue à faire face à une défiance des marchés avec pour conséquence un renchérissement considérable du coût de la dette. Bien que s'étant fortement atténué en fin d'année, le coût de l'endettement semble ne pouvoir être inversé durablement sans une réponse d'envergure de la part des institutions européennes. À cet égard la réaction des investisseurs à la mise en place en fin 2012 du Mécanisme Européen de Stabilité (MES) sera cruciale. Une première aide de EUR 39,5 milliards dédiée à la recapitalisation du secteur bancaire espagnol a ainsi été accordée par le MES. Cette opération s'inscrit dans un plan plus large de soutien au secteur financier qui comporte aussi la création en décembre 2012 d'une *bad bank* (SAREB) chargée de la défaisance des actifs immobiliers toxiques. En outre, l'Espagne reste confrontée à un chômage massif (25 % fin 2012), un déficit public élevé (l'objectif officiel de 6,3 % pour 2012 ne sera visiblement pas atteint) et un endettement préoccupant des collectivités locales.

En Italie, les réformes mises en œuvre depuis fin 2011 par le gouvernement de Mario Monti ont permis de ramener le déficit public à 2,6 % du PIB en 2012. Cependant, la dette publique reste l'une des plus élevées de la zone euro (dépassant EUR 2 000 milliards en octobre 2012) et la confiance des marchés est encore loin d'être complètement rétablie comme l'attestent les importantes fluctuations des conditions de refinancement de l'État italien observées au cours de l'année 2012. De plus, la perspective de la démission de Mario Monti a fait naître des craintes sur la capacité du pays à aller au bout du calendrier de réformes, tandis que les effets des mesures d'austérité nourrissent l'opposition populaire et grèvent les chances de reprise économique. L'avenir du pays dépendra de la constitution du nouveau gouvernement et des décisions qu'il prendra suite aux élections législatives du 24 février.

Au Portugal, le gouvernement réformateur du Premier ministre Pedro Passos Coelho arrivé au pouvoir début 2011 a poursuivi la mise en place d'un programme conforme aux exigences du FMI et de l'Union européenne. Les conditions de refinancement accordées au pays se sont assouplies (avec un taux de rendement des obligations à 10 ans approchant les 8 %) bien qu'elles demeurent élevées. Cependant, les décideurs portugais devront faire face en 2013 à la résistance croissante de la population aux réformes ainsi qu'à une fragilisation du consensus politique autour des politiques d'austérité.

L'Irlande s'est attelée à la mise en œuvre de réformes et d'une politique de dévaluation interne lui permettant de retrouver un taux de croissance positif dès 2011 (+1,4 %) et d'éviter une récession en 2012 (+0,4 %). Le gouvernement reste fermement décidé à poursuivre la réalisation du programme convenu avec le FMI et l'Union européenne avec l'adhésion, jusqu'à présent, de la population. Plus généralement, l'Irlande étant une économie ouverte, elle demeure très exposée à un ralentissement économique de l'eurozone, du Royaume-Uni et des États-Unis.

La Hongrie a vu son activité économique fortement ralentir à partir de 2007, se démarquant ainsi des tendances suivies par d'autres pays d'Europe centrale. Depuis son accession au pouvoir en 2010, le gouvernement de droite à sensibilité nationaliste dirigé par Viktor Orbán a mis en œuvre une série de mesures provisoires destinées à juguler les effets de la sévère crise économique affectant le pays, telles que la nationalisation des caisses de retraite privées et l'instauration d'impositions sur les banques qui, bien que qualifiées « d'exceptionnelles », ont été reconduites en 2013. Si une stabilisation du déficit et de la dette publics est observable en 2012, le caractère relativement imprévisible de la politique économique et l'absence de réformes structurelles ont eu pour conséquence une forte dépréciation du forint (malgré un rebond en 2012) alourdissant considérablement le poids de la dette des ménages dont une part importante (près de 60 %) est libellée en devises étrangères. Le gouvernement a réagi par l'instauration d'un plan d'allègement de la dette des ménages qui s'est traduit par des coûts importants pour les organismes financiers, asséchant ainsi davantage l'offre de crédit. Demeurant le pays le plus endetté d'Europe centrale (la dette publique représentait un peu moins de 80 % du PIB en 2012), la Hongrie a fait appel en 2011 – pour la seconde fois en quatre ans – à l'aide du FMI et de la BCE pour une ligne de crédit de EUR 15 milliards. En récession en 2012, la Hongrie devrait connaître une stagnation de son activité en 2013 (+0,8 %, selon le FMI).

D'une manière générale, l'ensemble des souverains dits périphériques ainsi que la Hongrie font l'objet d'un suivi spécifique et régulier par le centre d'expertise crédit institutionnels, ABS et pays et le comité special mention et *watchlist*.

Au États-Unis, la reprise s'est poursuivie de manière modeste en 2012 (+2,2 %, selon le FMI) ; alors que le marché immobilier se stabilise, les créations d'emploi semblent marquer le pas. En 2013, la croissance américaine, qui atteindrait 2,1 % selon le FMI, reste sous la menace d'une dégradation de la situation dans la zone euro mais, surtout, d'un risque d'une forte contraction budgétaire notamment suite à l'atteinte du plafond de dette. Entre-temps les décideurs ont réussi début janvier 2013 à éviter la « falaise fiscale » (*fiscal cliff*) qui aurait consisté en un déclenchement automatique en tout début d'année d'une série de hausse d'impôts et de réduction de la dépense publique et qui aurait pu avoir comme conséquence une contraction estimée à 4 % du PIB et une entrée très probable en récession des États-Unis avec d'importantes répercussions sur l'économie mondiale. Néanmoins, l'accord obtenu est jugé insuffisant par le FMI qui estime que les préoccupations n'ont ainsi pu être écartées que sur le court terme et que de nouvelles mesures doivent être adoptées afin d'assurer la viabilité des finances publiques américaines.

Situation du secteur public local et engagements de Dexia Crédit Local

Dans le contexte de crise de la dette des États, il est important de ne pas extrapoler le risque de défaut d'un souverain à celui de ses collectivités locales.

Néanmoins, les données financières disponibles pour les collectivités locales montrent une altération des performances dans la plupart des pays européens et aux États-Unis, conséquence d'un contexte économique tendu conduisant à une baisse des recettes fiscales ; les capacités d'épargne se restreignent et des tensions apparaissent sur les trésoreries. Cette détérioration générale, à laquelle Dexia Crédit Local a répondu via la mise en place dès 2011 de provisions collectives portant notamment sur le secteur public local en Espagne, en Italie et en Amérique du Nord, s'avère contenue et ne se traduit pas, à ce stade, par une augmentation des défauts. Les situations diffèrent cependant d'un pays à l'autre.

• France

En France, les finances locales ont été placées en 2012 sous le signe de la raréfaction des moyens. En effet, au gel des dotations de l'État et à la problématique de l'assèchement du crédit, déjà présents en 2011, s'ajoute une faible progression des ressources fiscales.

Ainsi, les ressources de remplacement de la taxe professionnelle s'avèrent moins dynamiques : une partie a été compensée par des dotations gelées dans le temps et les nouveaux impôts sont davantage sensibles à la conjoncture économique qui reste fragile. De plus, la réforme fiscale a profondément modifié l'exercice, par les collectivités locales, de leur pouvoir de taux. La constitution de marges de manœuvre financière par la hausse des taux est donc de plus en plus compliquée, et ce d'autant plus que les taux atteignent aujourd'hui des niveaux élevés sur certains territoires et que les élections locales approchent.

À cette faible dynamique des contributions directes, vient s'ajouter la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), que l'on peut estimer à près de 10 %.

Alors même que les besoins de la population s'accroissent (action sociale, formation, déplacements alternatifs à la route...), les fortes contraintes pesant sur les ressources ont des conséquences sur les dépenses des collectivités locales.

Ainsi, comme déjà amorcé en 2011, les collectivités locales ont affiché en 2012 une volonté de maîtrise de leurs dépenses courantes, qui passe notamment par une limitation de l'évolution des frais de personnel.

Malgré ces efforts de gestion, l'épargne brute des collectivités⁽¹⁾ devrait afficher en 2012 un repli, et ce quelle que soit la catégorie de collectivités, ce qui contraste avec la progression constatée en 2011. En matière de dépenses d'investissement, l'augmentation estimée en 2012 (+1,6 %) est très en deçà de ce qui était attendu, notamment au regard du cycle électoral dans le secteur communal : 2012, avant dernière année du cycle actuel (élections de 2014), aurait en effet dû être une année de rebond de l'investissement.

Globalement les collectivités locales sont donc victimes d'un effet de ciseaux entre l'évolution de leurs dépenses et de leurs ressources qui entraîne une baisse de leur niveau d'épargne brute. Toutefois, en 2012, l'apparition d'une augmentation du solde de trésorerie des collectivités en fin d'exercice nécessite un recours à l'endettement (flux net de dette positif) comparable à celui de 2011 (un peu moins de EUR 5 milliards) qui entraîne une progression de l'encours de dette de l'ordre de 3 % sur cette année.

Malgré le renforcement observé de la gouvernance et de la tutelle de l'État au travers des Agences Régionales de Santé avec la loi HSPT (Hôpital, Patients, Santé, Territoires), le secteur de la santé présente

(1) Solde de la section de fonctionnement servant au financement de remboursements de la dette et des investissements.

des perspectives négatives compte tenu (i) des pressions observées sur ses ressources dans un contexte budgétaire national restrictif, (ii) de la nécessaire adaptation des établissements aux besoins de leur territoire de santé et (iii) de la dégradation de l'accès au financement bancaire. Cette dégradation s'est traduite par une progression du nombre de dossiers d'établissement de santé suivis en *watchlist* et par des impayés lors du non renouvellement par la banque de lignes de crédit arrivées à échéance. À la fin de l'année, la plupart de ces impayés ont toutefois été régularisés, en raison notamment d'un soutien financier exceptionnel des Agences Régionales de Santé à ces établissements.

Sur le portefeuille de Dexia Crédit Local, les impayés sur le secteur public local français progressent de manière mesurée en 2012. Cette situation ne résulte pas tant d'une dégradation globale de la situation financière des collectivités locales, qui reste satisfaisante, mais tient aux facteurs suivants : (i) un accès plus difficile au crédit qui pénalise les plus fragiles, (ii) un problème ponctuel de liquidité lié au non-renouvellement des lignes de crédit de Dexia Crédit Local et (iii) la contestation par certains clients des conditions de leurs crédits structurés. Dans la plupart des cas, les impayés sur crédits structurés ne résultent pas d'une incapacité des clients à honorer leurs échéances dégradées. La politique menée par Dexia Crédit Local de non renouvellement des ouvertures de crédit à court terme au secteur public local contribue de manière significative à la baisse sur 2012 des encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local français.

• Allemagne

En Allemagne, l'année 2010⁽¹⁾ avait enregistré une nette reprise sur le plan économique avec un taux de croissance de 4,2 %. De même le taux de chômage avait légèrement fléchi, passant de 8,2 % à 7,7 %. Malgré cette amélioration de la conjoncture, les *Länder* avaient enregistré une baisse de leur épargne, la croissance des dépenses demeurant relativement soutenue, bien que certains États affichent des épargnes fortement déficitaires. Globalement le taux d'endettement demeure élevé, et en légère augmentation, à 209 % mais cette moyenne cache des situations très diverses.

Bien que les données 2011 ne soient pas encore connues, les premiers chiffres montrent une amélioration, avec une hausse des recettes, une stabilité des dépenses et une nette réduction des déficits avant emprunt qui s'établissent à EUR -9,4 milliards contre EUR -20,8 milliards en 2010⁽¹⁾.

Quelques villes allemandes semblent devoir faire face à des situations tendues, que la solidité du système de péréquation ne rend pas visible. Les dépenses à caractère social représentent un quart de leur budget et ont une forte tendance à la hausse. Pour faire face à ce fardeau, les villes recourent aux *Kassenkredite* (facilités court terme) pour financer leur fonctionnement (EUR 45 milliards en 2011). Pour enrayer ce développement et dans l'esprit du principe de solidarité entre niveaux de collectivités, de plus en plus de *Länder* mettent en place des plans d'aide aux municipalités et les incitent à prendre des mesures d'assainissement de leurs finances. Ces plans s'inscrivent complètement dans le cadre des responsabilités des régions envers le niveau local. Par ailleurs les deux grandes mesures prises par le gouvernement en 2009 et 2010 continuent d'avoir des impacts aujourd'hui :

- *Debt Brake* visant à réduire et limiter la dette publique et les déficits avec deux objectifs à atteindre d'ici 2019, soit un déficit de 0,35 % du PIB pour l'État fédéral et *zero new borrowing* pour les États fédérés ;
- instauration d'un *Stability Council* chargé de veiller à la discipline budgétaire et notamment au suivi des cinq *Länder* en difficulté

(1) Derniers comptes disponibles.

(Berlin, Brême, Saarland, Saxe-Anhalt et Schleswig-Holstein). Au cours de la dernière réunion du Conseil, en mai 2012, il a été souligné que les plans d'assainissement drastiques mis en place par ces *Länder* avaient porté leurs fruits et que les engagements avaient été respectés pour l'année 2011.

Les notations internes Dexia des encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local allemand demeurent de très bon niveau, s'échelonnant de AAA à AA (82 % des encours notés AA), et stables sur les *Länder*. Le portefeuille est sain, en dépit de quelques opérations de désensibilisation sur des produits structurés, qui représentent une part extrêmement marginale des encours allemands.

• Italie

En Italie, la réforme du fédéralisme fiscal continue d'être mise en œuvre et accroît l'autonomie fiscale des collectivités locales (réintroduction de la taxe foncière au bénéfice des communes, augmentation de la part perçue d'impôts sur le revenu, les bénéficiaires, la TVA, ...). En conséquence, les transferts de l'État aux collectivités locales ont diminué de EUR 9,1 milliards en 2012 pour les régions et de EUR 6,6 milliards pour les communes.

En complément du Pacte de stabilité interne, élaboré avant la crise afin de réguler les dépenses publiques et toujours en application, de nouvelles mesures gouvernementales visant à réduire le poids de l'endettement s'imposent désormais aux collectivités territoriales : les intérêts de la dette doivent être inférieurs à 8 % des recettes courantes des collectivités locales en 2012, puis 6 % en 2013 et 4 % en 2014 ; pour les régions, le service de la dette (capital + intérêt) doit respecter un maximum de 20 % des recettes fiscales propres dès 2012 et pour les années à venir. A cela, devrait s'ajouter en 2013, l'obligation pour les collectivités locales et les régions de respecter un nouveau ratio d'endettement par habitant.

Selon les comptes 2010, les provinces affichent des niveaux d'épargne relativement stables (13 % des recettes courantes) mais un endettement moyen qui augmente à 109 % des recettes courantes (105 % en 2009). Les ratios financiers des communes sont en légère amélioration : l'épargne de gestion progresse de 9 % à 9,4 % et l'endettement diminue de 90 % à 86 % des recettes courantes. Les régions montrent des évolutions hétérogènes même si en moyenne l'épargne de gestion s'améliore légèrement de 6 % à 7 % des recettes courantes. Afin d'accompagner les collectivités locales qui présentent des situations de trésorerie tendue, l'État est en train de mettre en place une procédure de rééquilibrage financier pluriannuel permettant d'accorder des crédits aux collectivités locales pour lesquelles existent des déséquilibres structurels du bilan.

Sur le secteur local italien, l'exercice 2012 a été marqué par l'évolution d'une série de contentieux liés à des opérations simples sur dérivés : une augmentation des mises en cause au motif d'opérations n'apportant pas d'avantage économique à la collectivité, puis en fin d'année, un premier jugement majeur, en appel, déboutant le plaignant.

En dehors de ces cas, il n'y a pas de défauts de paiement liés à une situation de solvabilité difficile du débiteur. Le portefeuille est relativement stable en termes de qualité de crédit, à l'exception de quelques régions du fait de l'augmentation des dépenses de santé. Il est à noter que la réglementation financière des communes et des provinces est protectrice pour les créanciers bancaires. En effet, en cas d'incapacité de la collectivité à assurer les services essentiels et/ou à payer les dépenses exigibles, les échéances de prêts sont assorties d'une délégation de paiement qui les rend prioritaires et les immunise de la procédure de restructuration.

• **Espagne**

En Espagne, les collectivités locales espagnoles souffrent depuis 2010 du prolongement de la crise économique qui affecte certaines de leurs ressources liées à la conjoncture. L'Espagne a adopté des mesures d'austérité drastiques et a fixé à ses collectivités des objectifs stricts en termes de déficits ou d'endettement. En conséquence, les collectivités locales ont elles aussi mis en œuvre des programmes d'austérité (rationalisation du secteur public, baisse des subventions, réduction des investissements).

En 2010⁽¹⁾ l'épargne de gestion des régions se dégrade pour atteindre -6 % des recettes courantes, l'endettement s'établit à 86 % des recettes. L'épargne des provinces se situe à 15 %, l'endettement à 80 %. Pour les communes, l'épargne de gestion recule légèrement, à 9 % des recettes courantes tandis que l'endettement croit peu, à 74 % des recettes. En 2011, les recettes courantes des régions ont baissé de 5 %, la dette a cru encore de 17 % pour les communes et les provinces, le niveau de recettes et de dettes est resté stable.

L'ensemble des mesures adoptées a permis aux régions de mieux contenir leurs déficits : pour 2012, l'objectif de déficit pour les régions est de -1,5 % du PIB, au troisième trimestre 2012, le déficit régional atteint -0,93 % contre -2,20 % au troisième trimestre 2011, soit une économie de EUR 13,6 milliards réalisée par les régions.

Devant la fermeture des marchés, pour aider certaines collectivités dont la liquidité était devenue exsangue et afin de relancer les économies locales, l'État a mis en place deux dispositifs :

- un fonds d'apurement des dettes fournisseurs qui a permis de convertir les dettes fournisseurs en dettes bancaires (bénéficiant d'un nantissement sur certains transferts de l'État) ;
- un fonds de Liquidité Régional (Fundo de Liquidez Autonómica – FLA) doté de EUR 18 milliards pour permettre aux régions de faire face à leurs échéances de dette du deuxième semestre 2012 : 10 régions (sur 17) y ont eu recours (dont la Catalogne, Valence, les Îles Baléares, l'Andalousie). Le FLA sera renouvelé en 2013.

En 2012, les difficultés des collectivités locales espagnoles se sont traduites par une baisse de la notation interne effectuée par Dexia. Aucun prêt ou obligation porté par les régions n'a souffert de retard de paiement. En revanche, les échéances de quatre villes espagnoles mal notées depuis plusieurs exercices ont été régularisées avec retard voire restent impayées.

• **Portugal**

Au Portugal, la situation demeure relativement stable : la survenance d'évènements de crédit sur certains acteurs a permis à Dexia Sabadell d'ouvrir des négociations avec l'État portugais et les collectivités concernées afin d'optimiser le portefeuille. Il convient de noter que la politique budgétaire des collectivités portugaises est plus fortement contrôlée par le pouvoir central qui a renforcé sa tutelle sur les régions et mis en place des programmes d'aide aux communes en échange de l'adoption de mesures d'économies drastiques.

• **Grande-Bretagne**

La Grande-Bretagne reste caractérisée, sur le plan de l'organisation locale, par le faible degré de décentralisation et d'autonomie fiscale, et dans le domaine du logement social par un partage entre les collectivités locales et les *Housing Associations*, ces dernières formant un secteur très administré par la puissance publique du fait du fort subventionnement de leurs investissements par l'état. Il en découle un niveau de risques de crédit réduit, le budget de chaque collectivité

devant être validé année après année par l'État, et les *Housing Associations* pouvant, aux premières difficultés et comme pratique courante, faire l'objet d'une intervention de l'autorité de tutelle dans leur gestion, voire d'une fusion forcée avec une autre *Housing Association* si les difficultés sont importantes.

Outre l'encadrement rapproché qu'elles connaissent de la même façon que les collectivités locales, les associations de logement subissent depuis deux exercices une réduction très marquée des subventions d'investissement qu'elles reçoivent de l'état, ce qui les a conduites à moins investir et donc à améliorer leur profil financier individuel. De fait, pas plus qu'au cours de tous les exercices précédents depuis le début de son activité en Grande-Bretagne, Dexia Crédit Local n'a connu en 2012 d'incidents de paiement sur ces deux secteurs.

• **Europe Centrale et de l'Est**

Les encours de Dexia sur l'Europe Centrale et de l'Est sont nettement plus faibles que ceux sur les pays d'Europe Occidentale, et ce d'autant plus que la majorité du portefeuille sur la Pologne a été cédée en 2012.

Globalement sur l'Europe de l'Est, compte tenu de la situation économique de la Hongrie et de la Roumanie, le portefeuille est principalement classé en *non-investment grade*, avec une légère dégradation des notations. Si les contreparties roumaines ne donnent pas d'inquiétude particulière en termes de risque de crédit, les villes hongroises font l'objet d'un suivi étroit, compte tenu notamment des profonds changements impactant l'organisation du secteur local et de ses finances ainsi que de quelques cas de situation financière tendue.

En Hongrie, de nombreux changements sont à signaler dans l'organisation administrative locale, avec une recentralisation des compétences. Fin 2011, les dettes des comtés ont été reprises par l'État. Depuis 2012, les compétences des villes sont en cours de redéfinition : les services d'éducation et de santé, assurés jusqu'alors par les villes seront à l'avenir assumés par l'État. En conséquence, les dépenses des villes vont fortement diminuer, mais aussi leurs recettes dans une proportion non encore complètement connue, l'État conservant la part de ressources auparavant transférées pour assurer ces services publics. Dans cette phase de transition et face aux difficultés de certaines villes, notamment en termes de liquidité, l'État a accru l'enveloppe de subventions discrétionnaires (*Ohniki*). Enfin, il a annoncé fin octobre la reprise de HUF 600 milliards de dettes municipales (54 % des dettes municipales totales) dans des conditions à discuter avec les banques concernées.

En Pologne, le cadre institutionnel est relativement stable : la principale mesure adoptée récemment consiste à définir pour chaque collectivité une limite individuelle d'endettement en fonction de sa capacité d'épargne moyenne sur les trois derniers exercices fiscaux.

En Roumanie, peu de changements se sont produits ces dernières années en termes de compétences. En revanche en raison de la crise qui a frappé l'économie roumaine, l'État a réduit la part des recettes fiscales qu'il reversait aux collectivités locales et renforce son contrôle sur le secteur local : les niveaux d'endettement sont limités, avec un service de la dette qui ne doit pas excéder 30 % des recettes moyennes sur trois exercices et, depuis 2011, toute collectivité ayant fait l'objet d'un retard de paiement n'est plus autorisée à emprunter. Malgré la diminution de la part d'impôts sur le revenu leur revenant, la réduction des recettes courantes des villes et comtés a été contenue. Les mesures d'austérité ont entraîné une baisse notable des dépenses courantes. L'épargne de gestion s'est donc améliorée, à 25 % des recettes courantes en moyenne sur les villes et 21 % sur les comtés.

(1) Derniers comptes disponibles.

La dette se stabilise portant le niveau d'endettement à 65 % en moyenne pour les villes et 52 % pour les comtés.

• États-Unis

Aux États-Unis, le cadre institutionnel des États fédérés, bien que variant d'un État à l'autre, demeure plutôt protecteur : autonomie dans la fixation des recettes, budget obligatoirement en équilibre, obligation de constituer des réserves. Toutefois, les recettes des États étant très directement liées à la conjoncture économique (40 % environ proviennent des *personal income tax*, 30 % des *sales tax* et 8 % des *corporate income tax*), les États ont été impactés dès 2009 par le net ralentissement de l'activité économique et la forte hausse du chômage. Une reprise a été observée toutefois depuis début 2011 : les recettes fiscales ont affiché une progression de 9 % sans retrouver malgré tout leur niveau d'avant crise. Face à la récession, les États ont réduit drastiquement leurs dépenses et, surtout, ont puisé dans leurs réserves : celles-ci n'atteignent désormais, pour les contreparties les mieux notées, que la moitié du niveau constaté avant crise et, pour les autres, sont quasi nulles voire négatives. Ceci a permis de maintenir le poids du service de la dette à un niveau stable : 2,8 % des recettes issues des *personal income tax* contre 2,5 % lors de l'exercice précédent.

Concernant les villes, il est à noter quelques cas de déclaration de faillite (Chapter 9) comme les villes de Stockton ou de San Bernardino en Californie, ou de mise sous tutelle comme Woonsocket, Central Falls ou East Providence dans l'état de Rhode Island (le seul encours de Dexia Crédit Local sur ces noms est en faveur de Woonsocket pour USD 28,5 millions couverts par une garantie de Assured).

Le dernier exercice de révision des notations souligne une quinzaine de cas de baisse de notations, pour la plupart limité à un cran. Plus de la moitié du portefeuille de Dexia Crédit Local sur les États fédérés conserve une notation de AA au moins. Si les villes, les comtés et les *school districts* demeurent également bien notés dans leur ensemble, une dizaine de contreparties du portefeuille sur les 120 que compte Dexia Crédit Local ont été dégradées.

• Conclusion générale sur le portefeuille secteur public local de Dexia Crédit Local

Malgré les tensions constatées sur le secteur public local, le portefeuille de Dexia Crédit Local demeure de très bonne qualité puisque près de 90 % des encours, tous pays confondus, demeurent *investment grade* et que le nombre de dossiers nécessitant un suivi en comité *watchlist* n'a pas connu d'augmentation marquée sur 2012.

Engagement sur le financement de projet et les entreprises

Ce portefeuille d'environ EUR 24,6 milliards au 31 décembre 2012 est composé pour deux tiers de financements de projets, c'est-à-dire de transactions sans recours sur leurs sponsors dont le remboursement se fait uniquement sur base de leurs *cash flows* propres analysés à l'origination et fortement sécurisées au profit de la banque (sûretés sur les actifs, les contrats, limitation des dividendes, etc). Le solde est constitué de financements corporate (financements d'acquisition, transactions commerciales ou obligations d'entreprises).

Le portefeuille de financements de projet, d'environ EUR 16 milliards, est composé à 49 % de PPP (partenariat public-privé), principalement au Royaume-Uni et en France, 29 % d'énergie (dont environ 60 % d'énergies renouvelables : éolien onshore et offshore, solaire thermodynamique et photovoltaïque), 14 % de risque trafic et 8 % dans d'autres secteurs (eau, environnement, télécoms, etc). 63 % du portefeuille est situé en Europe de l'Ouest, 24 % aux États-Unis, au

Canada et en Australie et le solde dans le reste du monde. La qualité du portefeuille reste solide avec 70 % du portefeuille noté *investment grade*. Les principales difficultés ont été rencontrées cette année sur des projets liés à un risque sur le trafic aux États-Unis et en Espagne. Ceci a conduit Dexia Crédit Local à augmenter son niveau de provisions sur le secteur autoroute ; il s'élève à EUR 72,9 millions fin 2012, provisions spécifiques et sectorielles confondues.

Le portefeuille corporate est plus réduit, à environ EUR 8.6 milliards. Il est composé à 39 % d'entreprises du secteur des infrastructures (concessionnaires d'autoroutes ou de parkings, sociétés de BTP), à 24 % du secteur des utilities (eau/environnement/distribution et transmission d'énergie ou de gaz), 17 % de l'énergie (y compris hydrocarbures), 11 % de l'immobilier et à 9 % de divers. 80 % du portefeuille est situé en Europe de l'Ouest, 15 % aux États-Unis, Canada et Australie et le solde dans le reste du monde. La qualité du portefeuille reste solide avec 73 % du portefeuille noté *investment grade*. Les principales difficultés ont été rencontrées sur des financements d'acquisition pré-crise présentant un levier trop important et difficile à refinancer dans les conditions de marché actuelles.

Afin d'assurer une gestion active des dossiers présentant des difficultés et plus particulièrement de ceux nécessitant une restructuration, Dexia Crédit Local a mis en place en 2012 une unité dédiée appelée « restructurations et *workout* » directement rattachée à la direction des risques de crédit. Les financements d'acquisition faisant apparaître un niveau de levier trop important font partie des dossiers dont la gestion est susceptible d'être reprise par cette unité.

Portefeuille obligataire

Au 31 décembre 2012, le portefeuille obligataire de Dexia Crédit Local s'élevait à EUR 100,2 milliards.

La stratégie de *deleveraging* du portefeuille obligataire résiduel de Dexia Crédit Local en 2012 n'allait plus dans le sens d'une réduction accélérée de la taille du bilan mais davantage à procéder à des cessions d'actifs sans que cela ne détériore la solvabilité du groupe et en fonction des conditions et opportunités du marché, conformément au plan de résolution ordonnée de Dexia approuvé par la Commission européenne fin 2012. À ce titre, le volume de cessions des titres obligataires s'est élevé à environ EUR 2,8 milliards dont 48 % relatifs à des souverains, 30 % à des titres obligataires de type bancaire et 11 % à des ABS/MBS. Parmi ces cessions, il est à noter la vente de l'ensemble des titres souverains grecs (environ EUR 800 millions de nominal) fin 2012 dans le cadre d'une enchère lancée par les autorités grecques suite au PSI. Il convient de noter également que 62 % des cessions d'actifs l'ont été pour des obligations libellées en devises autres (USD et JPY) que de l'euro et pour lesquelles les conditions de refinancement étaient plus difficiles.

Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit est décrite dans la note 7.2 « Exposition au risque de crédit ».

2.2. Risque de marché

Politique de Dexia Crédit Local en matière de risque de marché

Afin d'avoir une gestion des risques de marché intégrée, Dexia Crédit Local a développé un cadre basé sur les éléments suivants :

- une approche complète de mesure du risque qui constitue une part importante du processus de surveillance et de contrôle du profil de risque de Dexia Crédit Local ;

- une structure de limites et de procédures qui régissent les prises de risques, cohérente avec l'ensemble du processus de mesure et de gestion du risque.

Mesure du risque

Le groupe Dexia a adopté la méthodologie de mesure de la *Value at Risk* (VaR) comme l'un des principaux indicateurs de risque. La VaR mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia met en œuvre différentes approches de VaR pour mesurer de façon précise le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités.

- Le risque de taux d'intérêt général et le risque de change sont mesurés au travers d'une VaR paramétrique dont la méthodologie est basée sur une hypothèse de distribution normale des rendements des facteurs de risque.
- Le risque de taux d'intérêt spécifique et les autres risques dans le portefeuille de *trading* sont mesurés au travers d'une VaR historique. La VaR historique est une VaR dont la distribution est construite en appliquant les scénarios historiques des facteurs de risque concernés sur le portefeuille actuel.

Dexia Crédit Local utilise un modèle interne de VaR paramétrique pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires pour le risque de taux d'intérêt général et de change au sein des activités de *trading*.

Les méthodologies de VaR sont constamment améliorées. Le projet *Market Risk Engine* permet désormais de disposer d'une VaR historique (standard dans de nombreuses banques) sur l'ensemble des facteurs de risque.

En complément aux mesures de VaR et aux *triggers* de résultats, Dexia applique un large éventail d'autres mesures visant à évaluer les risques liés aux différents métiers et portefeuilles (limites en termes d'échéances, de marché et de produits autorisés, de sensibilité aux différents facteurs de risque...).

Le *stress testing* complète le dispositif de gestion des risques en explorant un éventail d'événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les mesures de la VaR évaluent le risque de marché dans une conjoncture journalière classique, alors que le *stress testing* le quantifie dans une conjoncture anormale. Dans ce contexte, les différentes hypothèses de scénarios sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de *stress tests* consolidés et l'analyse correspondante sont trimestriellement présentés au *market risk committee* et au *risk committee*.

Le portefeuille obligataire n'est pas soumis aux limites de VaR étant donné son horizon de placement différent mais fait l'objet de *stress tests* réguliers.

Expositions au risque de marché

Les expositions au risque de marché sont présentées dans la note 7.5 « Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché ».

2.3. Gestion du bilan

Politique de Dexia Crédit Local en matière de risque ALM

Le principal objectif de la gestion du bilan de Dexia est de minimiser la volatilité du résultat en immunisant la marge commerciale et, d'autre part, en préservant la création de valeur globale de Dexia Crédit Local. Il n'y a pas d'objectif de création de revenus supplémentaires à travers la prise de risque de taux d'intérêt volontaire, l'attention est mise sur la

stabilisation globale des revenus de la banque, en préservant la valeur globale de Dexia Crédit Local.

Mesure du risque

Taux d'intérêt

La mesure des risques du bilan est harmonisée entre les différentes filiales et succursales de Dexia Crédit Local. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1 % sur la courbe de taux. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions *balance sheet management* à un mouvement des taux d'intérêt constitue l'indicateur principal de mesure du risque et de fixation des limites et de suivi des risques.

Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps restent les principaux indicateurs de risque sur lesquels les comités des risques actif-passif (ALCO) gèrent les risques.

Le risque de taux structurel de Dexia Crédit Local se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre structurel entre les actifs et les passifs de Dexia après couverture du risque de taux.

Change (structurel)

La devise de consolidation de Dexia Crédit Local est l'euro mais ses actifs, passifs, revenus et coûts sont également libellés dans d'autres devises. Le comité ALCO décide de la couverture du risque lié à l'évolution de ces résultats en devises étrangères. En l'occurrence une politique de couverture systématique et au fil de l'eau de ces expositions est appliquée.

Les risques structurels liés au financement de participations ayant des fonds propres en devises étrangères (limités au dollar US) ainsi qu'à la volatilité du ratio de solvabilité de Dexia Crédit Local font aussi l'objet d'un suivi régulier.

Exposition du bilan

L'exposition du bilan est présentée dans la note 7.5 « Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché ».

2.4. Risque de liquidité

Politique de Dexia Crédit Local en matière de risque de liquidité

Dexia mesure et pilote le risque de liquidité selon le processus interne de gestion redéfini en 2011. La pierre angulaire de ce processus de gestion est le *Funding and Liquidity Committee* (FLC), comité central réunissant toutes les parties intéressées à la liquidité et au financement et coordonnant leurs actions.

En 2012, le *Funding and Liquidity Committee* s'est réuni selon une fréquence hebdomadaire pour suivre au plus près l'évolution de la liquidité du groupe Dexia et de Dexia Crédit Local et pour prendre, mandaté par l'ALCO, des décisions structurantes visant à l'améliorer. Opérations de financements collatéralisés à long terme, swaps de titres, émissions garanties et financements non sécurisés ainsi que surveillance rapprochée des sources de financement et de la production sont autant de leviers et d'efforts déployés par Dexia à l'initiative de ce comité pour redresser la situation de liquidité de Dexia, et en particulier, de Dexia Crédit Local.

Le processus de gestion de la liquidité vise la couverture des besoins de financement de Dexia Crédit Local. Les besoins de financement sont évalués de manière prudente, dynamique et exhaustive en prenant en considération les transactions existantes et projetées au bilan et hors

bilan ; les réserves sont constituées d'actifs éligibles aux facilités de refinancement des banques centrales auxquelles Dexia a accès.

Des canaux d'information régulière ont été mis en place à l'attention des organes de direction :

- les réunions hebdomadaires du FLC durant lesquelles l'évolution de la situation de liquidité est étudiée et analysée en détail ;
- les réunions régulières du comité d'audit et du conseil d'administration.

Compte tenu des tensions que la situation de liquidité connaissait en 2012, des modes d'information spécifique et régulière ont été mis en place :

- une *reporting* journalier, hebdomadaire et mensuel à destination des membres du comité de direction, aux États actionnaires et garants et aux régulateurs. Ces informations servent par ailleurs à tous les intervenants dans la gestion de la liquidité du groupe Dexia et de Dexia Crédit Local, à savoir BSM, BSM *Risk Management* et TFM ;
- la diffusion mensuelle aux États actionnaires et garants, banques centrales et régulateurs du plan annuel de financement ;
- un *call* hebdomadaire avec les régulateurs et banques centrales français et belges (BDF, ACP, BNB).

Mesure du risque

Les indicateurs de liquidité ont évolué pour tenir compte des contraintes pesant sur la situation de liquidité. Le ratio de liquidité à quatre semaines comparant les réserves de liquidité aux impasses de liquidité Dexia suivant différents scénarios est complété par le plafond de tirage autorisé par la Banque de France sur la ligne de liquidité d'urgence (ELA) et par le montant maximum d'émissions garanties autorisé.

Le risque de liquidité de Dexia Crédit Local est également encadré par le ratio de liquidité suivis par l'autorité de contrôle prudentiel (ACP) ; il est défini comme le rapport entre les liquidités (au numérateur) et les exigibilités (au dénominateur) sur une période prospective d'un mois ; le coefficient ainsi calculé doit à tout moment être supérieur à 100 (Instruction n° 2009-05 du 29 juin 2009 relative à l'approche standard du risque de liquidité). Ce ratio est communiqué à l'ACP sur une base mensuelle.

Gestion de la liquidité

Évolution de la structure de liquidité de Dexia Crédit Local

L'amélioration de la structure financière de Dexia Crédit Local et la réduction de son besoin de liquidité ont constitué l'un des objectifs prioritaires du plan de transformation engagé en 2008. Durant l'été 2011, l'environnement exceptionnellement difficile a sévèrement détérioré la situation de liquidité de Dexia Crédit Local, conduisant fin décembre 2012 à un financement de l'ordre de EUR 90,7 milliards (EUR 109,7 milliards avec la garantie 2008) via les banques centrales et les émissions garanties.

L'année 2012 aura toutefois été marquée par le recul des tensions sur la situation de liquidité ainsi que par la finalisation du schéma de garantie octroyé par les États belge, français et luxembourgeois.

De plus amples informations sur cette nouvelle convention de garantie sont fournies dans l'annexe 4.3 « Transactions avec des parties liées ».

En particulier, le second semestre a bénéficié d'une détente des différents indicateurs de crédit alors que la persistance des inquiétudes sur les dettes souveraines au sein de la zone euro avait fortement pesé sur les marchés au cours de la première moitié de l'année entraînant une baisse des taux à long terme ainsi qu'une très forte volatilité.

Ceci s'est traduit par un recul des tensions pesant sur la situation de liquidité de Dexia Crédit Local qui s'illustre notamment par les évolutions favorables suivantes :

- l'orientation haussière des taux à long terme au second semestre a entraîné une réduction de EUR 2,4 milliards du besoin net de collatéral à déposer aux contreparties de dérivés par rapport à fin juin 2012 ;
- grâce à la réduction structurelle du bilan et au maintien des encours de financement à long terme sur le trimestre, le besoin de financement à court terme de Dexia Crédit Local s'établit à EUR 44,3 milliards à fin décembre, en baisse constante depuis fin 2011 (EUR 88 milliards à fin décembre 2011 et EUR 60,3 milliards à fin juin 2012) ;
- le répit que la crise des dettes souveraines européennes a connu a permis à Dexia Crédit Local de mieux refinancer ses impasses de liquidité en tirant parti d'un appétit accru des investisseurs pour la dette garantie d'État en particulier sur le marché américain.

Malgré ces éléments positifs, Dexia a utilisé pleinement le dispositif de garantie provisoire octroyé par les trois États fin 2011. Le plafond de la garantie temporaire a été porté à EUR 55 milliards en juin 2012 et l'encours des financements garantis sous la convention 2011 a atteint EUR 54,1 milliards à fin décembre 2012. Comme indiqué précédemment, le plafond de la garantie a été fixé à EUR 85 milliards en principal y compris les financements déjà couverts par la garantie temporaire de 2011 et l'encours de dette garantie émis sous les conventions temporaire 2011 et 2013 a atteint EUR 54 milliards à fin février 2013.

Il est à noter que USD 5 milliards de dette garantie ont été placés auprès d'investisseurs institutionnels américains et la maturité moyenne de la dette garantie s'établit à 1,3 an. Enfin, Dexia Crédit Local a mis en place des programmes d'émission spécifiques à court et long terme qui sont déployés en 2013.

Le placement des émissions de dette garantie, ainsi que l'augmentation de capital de EUR 2 milliards (prime d'émission comprise), ont permis que l'utilisation de la ligne de liquidité d'urgence (ELA), qui était de EUR 14,2 milliards à fin juin, soit à zéro au 31 décembre 2012, cependant cette situation est temporaire car un retour à ce refinancement exceptionnel est envisageable courant 2013.

En conséquence, la structure de financement de Dexia Crédit Local a connu une évolution importante durant 2012 sous l'effet conjugué des cessions d'entités stratégiques, de l'accroissement du recours aux banques centrales et des évolutions de marché décrites ci-avant.

Ces éléments ont eu pour effet :

- d'augmenter l'encours de financement à long terme (12 mois et plus) via la hausse des encours d'émission de dettes garanties et de financements sécurisés à long terme permettant de faire plus que compenser la réduction des encours de dette senior non garantie et de *covered bonds* (soit EUR +4,7 milliards en net) ;
- de réduire de l'encours de financement à court terme (EUR -43,7 milliards), ce qui s'est traduit sur la période considérée

par une très forte réduction de la part du bilan financée à court terme. Celle-ci est en effet passée de 22 % à fin décembre 2011 à environ 12 % à fin décembre 2012.

Dexia Crédit Local n'a en général pas été en mesure, au cours de l'année 2012, de respecter le seuil réglementaire minimum requis pour le respect du coefficient de liquidité auquel elle est assujettie. Le respect de ce ratio dans le futur dépendra de la mise en œuvre du plan d'émission de Dexia Crédit Local, qui demeure soumis à de nombreuses incertitudes.

Opérations de gestion de bilan (*liability management*)

Compte tenu des niveaux très dégradés des prix sur le marché secondaire de sa dette subordonnée et afin d'optimiser sa gestion de bilan, Dexia Crédit Local a pu procéder avec succès à plusieurs opérations de rachat de dettes.

Une offre publique de rachat portant sur des titres perpétuels non-cumulatifs (Tier 1 hybrides) a été lancée le 2 mars 2012 et clôturée le 14 mars 2012 pour un montant nominal de EUR 700 millions. Cette offre de rachat répondait à une volonté de renforcement des fonds propres durs de Dexia Crédit Local et a été préfinancée via une vente d'actifs. La combinaison de cette cession d'actifs et du rachat des titres perpétuels a donc été neutre pour la situation de liquidité.

Une deuxième série de rachats, cette fois sur la dette subordonnée remboursable (Lower Tier 2 hybrides) à été lancée le 20 novembre 2012 pour le compte de Dexia Crédit Local et portant sur une émission de EUR 500 millions de maturité 2017 ainsi qu'une émission de EUR 300 millions de maturité 2019. Un montant total de EUR 411,5 millions a été apporté à l'offre par les investisseurs, soit 51,4 % du montant nominal total combiné des deux émissions.

Enfin, Dexia Crédit Local a également procédé au rachat de dette senior sécurisée (*covered bonds*)⁽¹⁾ via ses filiales allemande et française, Dexia Kommunalbank Deutschland et Dexia Municipal Agency. À l'issue d'une offre lancée le 23 avril 2012 et clôturée le 3 mai 2012, Dexia Kommunalbank Deutschland a racheté EUR 2,6 milliards de *Pfandbriefe*. Ces titres, contrairement à la dette subordonnée, objets des opérations décrites précédemment, n'offraient pas de décote par rapport à leur valeur nominale, cet exercice visant avant tout à optimiser la gestion de la trésorerie de l'émetteur ainsi que la structure de son *cover pool*, sans impact sur la liquidité du groupe. Dans une mesure plus limitée, Dexia Municipal Agency a également procédé, pendant le premier semestre 2012, à des rachats d'obligations foncières au fil de l'eau pour des montants plus limités (EUR 830 millions) afin d'optimiser son profil de remboursement de dette.

2.5. Risque juridique

À l'instar de nombre d'institutions financières, Dexia fait face à plusieurs enquêtes réglementaires et est partie en tant que défendeur dans un certain nombre de litiges, y compris des recours collectifs aux États-Unis et en Israël. Le statut des principaux litiges et enquêtes résumés ci-après est, sauf mention contraire, arrêté au 31 décembre 2012 et repose sur les informations disponibles chez Dexia à cette date. Selon les informations dont dispose Dexia à cette date, les autres litiges et enquêtes en cours ne devraient pas avoir une incidence significative sur la situation financière du groupe, ou il est encore trop tôt pour évaluer correctement s'ils peuvent ou non avoir un tel impact.

Les conséquences, telles qu'évaluées par Dexia au vu des informations à sa disposition à la date précitée, des principaux litiges et enquêtes susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, les résultats ou les activités du groupe sont reflétés dans les comptes consolidés du groupe. Sous réserve des conditions générales des polices d'assurance responsabilité professionnelle et de polices d'assurance responsabilité des dirigeants conclues par Dexia, les conséquences financières défavorables de l'ensemble ou d'une partie de ces litiges et enquêtes peuvent être couvertes, en tout ou en partie, dans le cadre desdites polices et, sous réserve de l'acceptation de ces risques par les assureurs concernés, être compensées par les paiements que Dexia pourrait recevoir en vertu de ces contrats.

- Financial Security Assurance

Financial Security Assurance Holdings Ltd (FSA Holdings) et sa filiale, Financial Security Assurance Inc. (devenue depuis lors Assured Guaranty Municipal Corp., ci-après dénommée « AGM »), anciennes filiales du groupe Dexia, ainsi que de nombreuses autres banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes aux États-Unis de la part de la division Concurrence du ministère de la Justice américain, des autorités fiscales américaines et de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) aux motifs qu'elles auraient manqué aux lois et règlements relatifs aux appels d'offre et à la mise en place de certaines transactions avec les collectivités locales, dont la commercialisation de contrats d'investissement garantis (*Guaranteed Investment Contracts* ou GIC⁽²⁾, conclues avec des émetteurs d'obligations municipales. Plusieurs États américains ont engagé en parallèle des enquêtes similaires.

En plus des enquêtes gouvernementales décrites ci-dessus, un grand nombre de banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage, parmi lesquelles figurent dans certains cas FSA Holdings, Dexia et/ou AGM, ont été assignées au civil dans divers dossiers relatifs à des GIC et autres transactions conclues avec des collectivités locales. Ces demandes au civil se fondent sur de prétendus manquements aux lois en matière de concurrence et à d'autres lois et règlements. La quasi-totalité de ces actions au civil ont été regroupées à des fins de « pré-jugement » devant la US District Court pour le District Sud de New York.

Dans le cadre de la cession de FSA Holdings et d'AGM à Assured Guaranty Ltd, Dexia a conservé l'activité *Financial Products* et a accepté d'indemniser AGM et Assured Guaranty Ltd pour toutes les pertes liées à cette activité qu'elles auraient à subir en conséquence des enquêtes et poursuites décrites ci-dessus.

Le 27 juillet 2010, le ministère de la Justice des États-Unis a inculpé Steven Goldberg, ancien employé d'AGM, ainsi que deux de ses anciens collègues chez son précédent employeur dans le cadre de l'affaire de soumissions concertées. Le ministère de la Justice des États-Unis n'a inculpé ni AGM ni aucune autre entité du groupe Dexia Financial Products dans le cadre de l'inculpation de M. Goldberg. M. Goldberg a été reconnu coupable de fraude en date du 11 mai 2012 et condamné fin octobre 2012 à une peine de prison ainsi qu'à une amende pénale. M. Goldberg a fait appel du jugement.

(1) Covered bonds : terme générique employé pour définir les obligations émises sous un cadre légal spécifique, un stock d'actifs (dit *cover pool*) garantissant le remboursement des émissions d'obligations ainsi sécurisée. En Allemagne il s'agit de *Pfandbriefe* et en France d'obligations foncières.

(2) Les contrats d'investissement garantis (GIC) faisant l'objet de ces enquêtes et de ces assignations ont été émis par des filiales de FSA Holdings en échange de fonds investis par des municipalités américaines, ou au bénéfice d'émetteurs de titrisation. Les GIC, dont les durées et les conditions de remboursement varient, donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir un intérêt à un taux garanti (fixe ou variable), ainsi qu'à un remboursement du principal. Le versement du principal et des intérêts des GIC était garanti par AGM et le reste après le rachat de cette société par Assured Guaranty Ltd.

À l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue des actions en cours, ni sur leurs éventuelles conséquences financières. Par ailleurs, en raison de la nature des enquêtes du ministère de la Justice des États-Unis et de la SEC ainsi que des actions civiles relatives au même dossier, toute indication quant à la constitution d'une provision dans le cadre de ces enquêtes ou litiges ou de leur objet et, le cas échéant, le montant de celle-ci, pourraient sérieusement porter préjudice à la position juridique de Dexia ou à sa défense dans le contexte de ces actions en justice ou de toute procédure connexe.

- Dexia banka Slovensko

En juin 2009, l'un des clients de Dexia banka Slovensko, qui s'est trouvé dans l'incapacité de répondre aux appels de marge induits par certaines opérations sur devises, a engagé une action en justice à l'encontre de la banque en réclamant EUR 162,4 millions pour non-respect de la législation et d'obligations contractuelles. Dexia banka Slovensko a, de son côté, effectué une demande reconventionnelle pour un montant de EUR 92,2 millions.

Le 17 mai 2010, le tribunal de première instance de Bratislava a rendu un jugement en faveur de l'ancien client, condamnant Dexia banka Slovensko à payer EUR 138 millions en principal. La banque a en outre été condamnée, par jugement séparé, à payer un montant de EUR 15,3 millions au titre de frais de justice. Dexia banka Slovensko a interjeté appel de ces deux décisions près la cour d'appel de Bratislava et, en réponse à ces condamnations, a retiré sa demande reconventionnelle qui était toujours pendante devant le tribunal de première instance et l'a soumise à la chambre permanente d'arbitrage de l'association bancaire slovaque.

Le 25 janvier 2011, la cour d'appel de Bratislava a rendu un arrêt annulant les deux jugements rendus par le tribunal de première instance de Bratislava. Dans son arrêt, la cour d'appel de Bratislava est revenue sur pratiquement l'ensemble de l'argumentation du tribunal de première instance en soulignant que le tribunal n'avait pas établi les faits de manière satisfaisante et en invalidant le raisonnement juridique du tribunal. En principe, l'affaire aurait dû à nouveau être soumise au tribunal de première instance, lequel doit tenir compte de l'argumentation (contraignante) de la cour d'appel.

L'arrêt de la cour d'appel a toutefois fait l'objet d'un recours extraordinaire introduit par l'ancien client auprès de la cour suprême slovaque, qui, pour des raisons de procédure, a été révoqué dans un jugement de la Cour Suprême le 18 juin 2012 ; la cour suprême a confirmé qu'il n'y avait pas de motif valable pour réexaminer le jugement de la cour d'appel. L'affaire est donc renvoyée devant le tribunal de première instance de Bratislava, qui devrait statuer conformément aux instructions et au raisonnement de la décision rendue par la cour d'appel.

Dans le contexte de la vente de Dexia banka Slovensko au début de l'année 2011, l'exposition résiduelle du groupe Dexia dans le cadre de cette action est plafonnée à un montant non communiqué, lequel, s'il venait à être dû par Dexia, est garanti par des fonds en dépôt.

- Dexia Crediop

Dexia Crediop, comme d'autres établissements bancaires en Italie, fait l'objet de certains recours judiciaires ayant trait à des opérations de couverture conclues dans le cadre d'accords de réaménagement de dette avec des collectivités locales.

En droit italien, une opération de réaménagement de dette n'est possible que si elle conduit à réduire le coût qui pèse sur la collectivité (« critère de l'intérêt économique »). La question juridique posée consiste à savoir si le coût à prendre en considération inclut ou non celui des opérations de couverture.

En septembre 2011, dans un litige opposant Dexia Crediop à la province de Pise, le conseil d'État a décidé que la décision d'autotutelle prise par la province de Pise satisfaisait aux exigences formelles de validité et que les coûts de l'opération de couverture devaient être pris en compte lors du test du critère de l'intérêt économique. Le conseil a désigné un expert technique afin de réaliser ce test.

Après deux rapports d'expert favorables à Dexia Crediop, le Conseil a rendu sa décision finale le 27 novembre 2012. En résumé, le Conseil d'État a jugé que (i) la juste valeur initiale d'une opération de couverture n'est pas automatiquement égale au prix moyen théorique du marché des swaps, mais qu'elle doit tenir compte des paramètres spécifiques à l'opération de couverture, tels que le crédit et les composants de liquidité, que (ii) ces composants de frais de couverture, lorsqu'ils ont été correctement évalués, sont légitimes et ne constituent pas des « coûts implicites », que (iii) le coût de l'opération de couverture (après déduction des composants en question) en ce qui concerne la Province de Pise est inférieur à l'avantage économique apporté par la restructuration de dette pour la province, que l'ensemble de la restructuration répond au test d'intérêt économique, et que (iv) il n'y avait aucune obligation pour Dexia Crediop de détailler chacun des facteurs de coût de couverture pour la Province de Pise et que la gestion de Dexia Crediop liée à l'opération de restructuration obligatoire avec la Province de Pise était correcte, transparente et soucieuse des intérêts du client. Une procédure devant la Cour Suprême et le Tribunal de Commerce de Londres est toujours en cours à propos des décisions prises par le Conseil d'État.

Dexia Crediop est impliquée dans plusieurs procédures intentées par onze régions, villes ou provinces Italiennes dans le cadre d'opérations de réaménagement de dettes et de mesures de couverture liées. Dexia Crediop est impliquée dans un certain nombre de procédures civiles et administratives afin de préserver ses droits dans le cadre de conventions de couverture. Dans trois de ces procédures en cours, des poursuites pénales ont été entamées contre des employés de Dexia Crediop pour agissements frauduleux allégués qui, si elles sont retenues, pourraient également engager la responsabilité administrative de Dexia Crediop pour ne pas avoir pris les mesures adéquates visant à prévenir la perpétration de délits par ses employés. Les employés visés et Dexia Crediop contestent toutes charges portées à leur encontre dans ce cadre. Plus récemment, le 14 janvier 2013, dans une de ces trois procédures en cours, les chefs d'inculpation pour agissement frauduleux ont été rejetés.

À l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue de ces actions, ni sur leurs éventuelles conséquences financières. Dès lors, seule une provision d'environ EUR 5 millions destinée à couvrir les frais juridiques liés aux dossiers contentieux figure dans les comptes au 31 décembre 2012.

- Dexia Crédit Local

Dexia Crédit Local est impliquée dans un certain nombre de litiges l'opposant à des collectivités locales auxquelles des crédits structurés ont été consentis. Au 31 décembre 2012, 63 assignations ont été délivrées à l'encontre de Dexia Crédit Local sur la problématique des crédits structurés.

Le 8 février 2013, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a rendu un jugement sur les demandes engagées par le Département de la Seine-Saint-Denis à l'encontre de Dexia concernant trois prêts structurés dont l'encours total s'élève à EUR 177 354 631,90 au 31 mars 2013.

Le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a débouté le Département de la Seine-Saint-Denis de ses demandes d'annulation des trois contrats de prêt contestés et de toutes ses prétentions à des dommages et intérêts. Le Tribunal a notamment considéré que ces prêts n'avaient pas de caractère spéculatif, que le Département était compétent pour conclure ces contrats de prêt et que Dexia a agi dans le respect de son devoir d'information et de conseil vis-à-vis du département. Le Tribunal de grande instance de Nanterre a cependant estimé que les télécopies qui ont précédé la signature des contrats définitifs pouvaient être qualifiées de « contrat de prêt » et que l'absence de mention du Taux Effectif Global (TEG) dans ces télécopies entraînait l'application du taux d'intérêt légal.

Les prêts concernés par les décisions du tribunal faisant partie du périmètre de cession de la Société de Financement Local, ces jugements n'auraient en cas de confirmation pas d'impact financier pour le groupe Dexia, les actifs cédés étant désormais portés par la Société de Financement Local. Si les décisions du Tribunal de Grande Instance étaient confirmées et faisaient jurisprudence, leur extension à d'autres financements de Dexia serait susceptible d'introduire des risques éventuels significatifs. Dexia Crédit Local a l'intention d'interjeter appel de ces décisions.

- Dexia Israel

En mai 2002, une plainte a été déposée concernant le rachat par Dexia Crédit Local des actions détenues par l'État d'Israël et certaines banques sur la base d'une prétendue violation de la loi sur les sociétés. En avril 2009, la Central District Court a rejeté la demande de recours collectif formulée par les plaignants. En juin 2009, ces derniers ont interjeté appel près la cour suprême. L'audience a eu lieu en novembre 2010.

En date du 17 juin 2012, la cour suprême a rendu sa décision, dont il ressort que Dexia Crédit Local aurait dû acquérir lesdites actions via une offre publique d'achat. La cour suprême a par conséquent renvoyé l'intégralité du litige (reconnaissance de la *class action*, existence d'un préjudice et, le cas échéant, réparation appropriée) auprès de la District Court de Tel Aviv. En janvier 2013, la Cour Suprême a rejeté les demandes d'audiences complémentaires qui avaient été déposées par Dexia Crédit Local et l'État d'Israël suite à la décision du 17 juin 2012.

En décembre 2011, une autre action en recours collectif a été déposée par neuf actionnaires individuels contre Dexia Crédit Local et l'*Union for Local Authorities in Israël* (ULAI), en leur qualité d'actionnaires, et contre Dexia Israel. Cette action repose notamment sur un manquement présumé de réalisation du processus d'égalisation des droits attachés aux actions de Dexia Israel, lequel aurait porté préjudice aux plaignants. En janvier 2013, le tribunal de grande instance de Tel Aviv a décidé de surseoir à statuer tant qu'une décision définitive (y compris en appel) n'aura pas été remise relativement à la première action collective.

En juillet 2012, certains actionnaires minoritaires ont par ailleurs lancé une action sociale au nom de Dexia Israel à l'encontre de Dexia Crédit Local et de 20 de ses administrateurs passés et actuels, action visant à obtenir notamment le remboursement des dividendes distribués par Dexia Israel à Dexia Crédit Local depuis l'acquisition de sa participation.

À l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue de ces actions, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

- Dexia et Dexia Crédit Local : requêtes en annulation des arrêtés royaux belges octroyant une garantie d'État

Le Royaume de Belgique a été autorisé à octroyer une garantie à Dexia SA et Dexia Crédit Local par l'arrêté royal belge du 18 octobre 2011. Cet arrêté royal a été modifié par un arrêté royal du 19 décembre 2012.

Le 23 décembre 2011, le Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde (CADTM), l'Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide au Citoyen, locale de Liège (ATTAC Liège) et ATTAC Bruxelles 2, trois associations sans but lucratif, ont déposé auprès du Conseil d'État belge une requête en annulation de l'arrêté royal du 18 octobre 2011. Ces associations sans but lucratif ont été rejointes par deux députées au Parlement fédéral belge qui sont intervenues volontairement dans cette procédure pour demander l'annulation de l'arrêté royal du 18 octobre 2011. Dexia SA a décidé d'intervenir dans la procédure devant le Conseil d'État belge afin de faire valoir ses droits.

Le 26 février 2013, ces trois associations sans but lucratif et ces deux députées au Parlement fédéral belge ont déposé une requête en annulation contre l'arrêté royal du 19 décembre 2012. Dexia SA interviendra également dans cette procédure devant le Conseil d'État belge afin de faire valoir ses droits.

Ces procédures sont pendantes devant le Conseil d'État.

- Cession d'entités opérationnelles du groupe

Après avoir cédé Dexia Banque Belgique SA à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA en octobre 2011, Dexia et Dexia Crédit Local ont, au cours de l'exercice 2012 et en début d'année 2013, finalisé la cession de toute une série d'entités opérationnelles, conformément aux engagements pris dès 2011 et formulés dans le plan révisé de résolution du groupe.

Les conventions de cession d'actions relatives à ces cessions comprennent des garanties soumises aux restrictions et limitations usuelles pour ce type d'opérations ainsi que certaines indemnités spécifiques.

3. APPLICATION ET ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Dexia Crédit Local a mis en œuvre l'ensemble des dispositifs liés à la réglementation Bâle II et s'est inscrit dans un dispositif d'amélioration permanente, notamment en intégrant les dispositions liées à la CRD 2 (évolution du calcul des grands risques, rétention d'une partie des expositions titrisées) puis CRD 3 (mise en place d'une VaR *stressée*, prises en compte des exigences de calcul de consommation de fonds propres pour les positions de titrisation et retitrisation, toutefois limitées pour Dexia Crédit Local). Dexia travaille également activement à la mise en place de la CRD 4 et s'est doté pour cela d'une gouvernance dédiée impliquant une forte collaboration entre les équipes risque et finance afin de mener à bien l'ensemble des adaptations nécessaires au respect des nouvelles exigences de calcul de la consommation des fonds propres (*Credit Valuation Adjustments*, *Asset Value Correlation*, liquidité, définition des fonds propres).

S'agissant du risque de crédit, Dexia Crédit Local utilise depuis le 1^{er} janvier 2008 la méthode avancée basée sur les notations internes

(*Advanced Internal Rating Based Approach – AIRBA*) pour le calcul de ses exigences en fonds propres et de ses ratios de solvabilité. Suite à la cession de certaines entités du groupe et à la très forte diminution de certains portefeuilles, le groupe Dexia a néanmoins déposé auprès de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et auprès de l'autorité de contrôle prudentiel (ACP) une demande de passage en approche standard de certains portefeuilles devenu non significatifs en termes d'encours ou en nombre de contreparties, rendant la démarche statistique liée au modèle interne peu significative.

Le pilier 2, applicable depuis le 31 décembre 2008, impose aux banques de démontrer à leurs régulateurs l'adéquation de leur profil de risque et de leur capital. Pour ce faire, elles doivent notamment disposer de systèmes internes de calcul et de gestion de leurs risques, capables d'estimer leur besoin en capital économique (*Internal Capital Adequacy Assessment Process – ICAAP*). Consolidé au sein de Dexia en 2010, ce processus s'illustre notamment par le processus d'adéquation des fonds propres. Dexia a toutefois entamé un projet d'évolution de ce dispositif à son nouveau périmètre et à ses activités qui sera mis en place courant 2013 (voir partie « Adéquation interne des fonds propres » du présent rapport annuel, page 38).

S'agissant des risques de marché, un dossier a été introduit auprès de la BNB afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser la VaR historique en remplacement de la VaR paramétrique pour le calcul des exigences en fonds propres, pour le risque de taux d'intérêt général et le risque de change.

Le Pilier 3, qui définit un ensemble d'informations qualitatives et quantitatives relatives aux risques diffusées aux acteurs du marché, est d'application au niveau consolidé du groupe Dexia et fait partie intégrante de sa communication externe depuis 2008 (voir le document *Risk Report – Pillar 3 of Basel II* publié sur le site internet www.dexia.com).

GESTION DES COUVERTURES DES RISQUES DE TAUX

Les relations de couverture initiées par le groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de *swaps*, d'options, et de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de juste valeur, en couverture de flux de trésorerie ou encore en couverture d'un investissement net en devises.

Dans tous les cas, chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les prêts, les titres disponibles à la vente et les émissions du groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits à la clientèle ;
- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (émissions de dettes).

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de sur-couverture *a posteriori*.

En matière de risque de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de variation des produits et charges attachés aux actifs et passifs à taux révisable.

Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Le groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

7.1. Juste valeur

a. Composition de la juste valeur

	Au 31/12/2011					
	Valeur comptable		Juste valeur		Ajustement de juste valeur non comptabilisé	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
(en EUR millions)						
Caisses, banques centrales, CCP	3 056	2 198	3 056	2 198	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	12 534	2 556	11 814	2 556	(720)	0
Prêts et créances sur la clientèle	155 180	73 238	153 404	72 612	(1 776)	(626)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	561	0	611	0	50	0
Banques centrales, CCP, dettes envers les établissements de crédit	100 740	2 700	100 069	2 700	(671)	0
Dettes envers la clientèle	7 172	0	6 898	0	(274)	0
Dettes représentées par un titre	104 892	68 411	99 553	66 531	(5 339)	(1 880)
Dettes subordonnées	1 762	0	1 702	0	(60)	0
	Au 31/12/2012					
	Valeur comptable		Juste valeur		Ajustement de juste valeur non comptabilisé	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
(en EUR millions)						
Caisses, banques centrales, CCP	1 048	2 400	1 048	2 400	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	10 806	1 115	10 574	1 115	(232)	0
Prêts et créances sur la clientèle	149 109	67 787	145 249	67 644	(3 860)	(143)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	453	10	508	10	55	0
Banques centrales, CCP, dettes envers les établissements de crédit	85 561	91	84 534	83	(1 027)	(8)
Dettes envers la clientèle	10 727	0	10 293	0	(434)	0
Dettes représentées par un titre	109 825	62 477	107 404	60 037	(2 421)	(2 440)
Dettes subordonnées	707	0	376	0	(331)	0

b. Méthodes ayant servi à la détermination de la juste valeur des instruments financiers

Juste valeur des actifs financiers

	Au 31/12/2012							
	Activités poursuivies				Activités destinées à être cédées			
	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total
(en EUR millions)								
Prêts et titres à la juste valeur par résultat (voir note 2.1)	0	0	2 224	2 224	0	0	0	0
Instruments dérivés (voir note 4.1.a)	0	28 508	2 018	30 526	0	10 113	1 380	11 493
Actifs financiers disponibles à la vente	8 586	12 235	15 239	36 060	589	42	494	1 125
TOTAL	8 586	40 743	19 481	68 810	589	10 155	1 874	12 618

(1) Juste valeur basée sur des prix cotés (non corrigés) sur un marché actif pour des instruments similaires.

(2) Juste valeur basée sur des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, observables soit directement (les prix par exemple), soit indirectement (les dérivés des prix par exemple).

(3) Juste valeur basée sur des techniques de valorisation qui comprennent des données non observables sur le marché.

Juste valeur des passifs financiers

(en EUR millions)	Au 31/12/2012							
	Activités poursuivies				Activités destinées à être cédées			
	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total
Éléments de passifs financiers à la juste valeur par résultat (voir note 3.1.a)	0	2 777	1 154	3 931	0	0	0	0
Instruments dérivés (voir note 4.1.a)	0	56 447	3 213	59 660	0	6 000	4 153	10 153
TOTAL	0	59 224	4 367	63 591	0	6 000	4 153	10 153

(1) Juste valeur basée sur des prix cotés (non corrigés) sur un marché actif pour des instruments similaires.

(2) Juste valeur basée sur des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, observables soit directement (les prix par exemple), soit indirectement (les dérivés des prix par exemple).

(3) Juste valeur basée sur des techniques de valorisation qui comprennent des données non observables sur le marché.

Transfert entre niveaux 1 et 2

Activités poursuivies (en EUR millions)	Au 31/12/2012	
	De 1 vers 2	De 2 vers 1
Prêts et titres à la juste valeur par résultat	0	0
Instruments dérivés	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	0	770
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	0	770
Éléments de passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0
Instruments dérivés	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	0	0

Analyse du niveau 3

Activités poursuivies	Au 31/12/2011	Total gains ou pertes en résultat	Total gains ou pertes latents ou différés	Acquisition	Vente	Origination	Règlement	Transfert en activités destinées à être cédées	Transfert vers niveau 3	Transfert hors niveau 3	Autres variations ⁽¹⁾	Au 31/12/2012
(en EUR millions)												
Prêts et titres à la juste valeur par résultat	2 347	(25)		0	(44)		(87)	0	5	0	28	2 224
Instruments dérivés	1 652	(172)	0	59	0		0	0	551	(114)	42	2 018
Actifs financiers disponibles à la vente	7 719	2 166	630	3 839	(570)		(696)	0	581	(737)	2 307	15 239
Total Actifs financiers	11 718	1 969	630	3 898	(614)	0	(783)	0	1 137	(851)	2 377	19 481
Éléments de passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	1 180	0	(26)	1 154
Instruments dérivés	3 478	(1 044)	0	631	0	0	0	0	1 021	(908)	35	3 213
Total Passifs financiers	3 478	(1 044)	0	631	0	0	0	0	2 201	(908)	9	4 367

(1) Les autres variations comprennent notamment les effets de la variation des taux de change sur l'exercice.

En 2012, elles comprennent également un montant de EUR 2 320 millions lié à la consolidation des sociétés Dexia FP Holdings Inc., Dexia Holdings Inc. et Dexia LdG Banque SA.

Sensibilité à des hypothèses alternatives de l'évaluation en niveau 3

Le groupe Dexia Crédit Local mesure la juste valeur de certains instruments (obligations et CDS) en utilisant partiellement un *Mark to Model*. L'analyse de sensibilité décrite ci-dessous mesure l'impact sur la juste valeur d'hypothèses alternatives concernant les paramètres non observables du modèle.

En matière de valorisation des obligations et CDS, lorsque le groupe utilise ses modèles, des hypothèses alternatives ont été considérées sur les paramètres non observables suivants :

- les *spreads* de crédit, en considérant les *spreads* de crédit disponibles pour la même contrepartie, ou, à défaut, pour des contreparties similaires, ou appartenant à des secteurs semblables ou encore en utilisant des *spreads* de crédit indexés sur des index CDS liquides ;

- les *basis Cash-CDS* qui permettent d'inférer les *spreads* des titres de *spreads* CDS ;

- la liquidité de l'instrument financier, en fonction du niveau d'activité du marché de l'instrument.

Des tests ont été effectués sur les obligations et CDS classés en niveau 3. Les principaux impacts sont les suivants :

- pour les obligations valorisées en niveau 3 et classées en portefeuille disponible à la vente, la sensibilité de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente à des approches alternatives est estimée varier en 2012 entre EUR -284 millions et EUR +253 millions (en 2011, respectivement EUR -157 millions et EUR +130 millions) ;

- les *Negative Basis Trade* (NBT) sur mesure de Dexia sont considérés comme un produit unique. En conséquence, l'obligation et le CDS qui s'y rapporte sont testés ensemble. L'hypothèse qui a une incidence sur la juste valeur est celle portant sur l'impact d'un dénouement anticipé du NBT au travers de l'écart de prix acheteur-vendeur. En 2012, sur base du nombre important de dénouements anticipés de NBT réalisés depuis 2009, et considérant l'ensemble des transactions NBT toujours en portefeuille, l'impact positif (moyenne des coûts des dénouements de 2009) s'élève à EUR +7,3 millions alors que l'impact négatif (moyenne des coûts des dénouements de 2011) se chiffre à EUR -39,7 millions. En 2011, l'impact positif était de EUR +7 millions, et l'impact négatif de EUR -41 millions.

L'effet des hypothèses alternatives sur les spread de crédit sur les valeurs des CDS de Dexia a été estimé à des montants avant taxes de EUR +3,3 millions (scénario positif) ou de EUR -3,4 millions (scénario négatif). En 2011, les estimations respectives étaient de EUR +3,6 millions et EUR -3,7 millions.

c. Information sur l'écart entre les prix de transactions et les valeurs modélisées (gain ou perte au premier jour de la transaction différé)

Aucun montant significatif de profit à l'initiation étalé n'a été reconnu en 2011 et 2012. Les transactions générant un gain au premier jour de la transaction (essentiellement des adossements économiquement parfaits) sont valorisées en utilisant des paramètres de marché observables.

7.2. Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit telle que présentée à la direction comprend :

- pour les actifs autres que les dérivés, le montant figurant au bilan (c'est-à-dire après déduction des provisions spécifiques) ;
- pour les dérivés, la valeur de marché comptabilisée au bilan ;
- pour les engagements hors bilan, le montant figurant en annexe : il s'agit du montant non tiré des engagements de financement, et du montant maximum pouvant être appelé pour les engagements de garantie.

a. Analyse par zone géographique et catégorie de contrepartie

L'exposition au risque de crédit est ventilée par région et par contrepartie en tenant compte des garanties obtenues.

Cela signifie que lorsque le risque de crédit est garanti par un tiers dont le risque pondéré (au sens de la réglementation de Bâle) est inférieur à celui de l'emprunteur direct, l'exposition est incluse dans la région et le secteur d'activité du garant.

L'exposition au risque de crédit est évaluée sur la base d'un périmètre qui inclut les filiales consolidées à 100 % du groupe Dexia Crédit Local et 50 % de la co-entreprise Domiserve.

Exposition par zone géographique

(en EUR millions)	Au 31/12/2011		Au 31/12/2012	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
France	39 472	54 027	33 475	51 293
Belgique	31 819	7 400	11 044	5 227
Allemagne	26 618	1 163	24 448	954
Grèce	649	0	227	0
Irlande	945	5	1 592	2
Italie	35 208	4 010	33 460	3 999
Luxembourg	1 351	1 365	477	14
Espagne	22 184	541	22 975	518
Portugal	4 080	141	3 809	75
Autres pays de l'UE	21 974	5 408	22 544	4 963
Reste de l'Europe	6 098	49	6 422	177
Turquie	376	0	676	0
États-Unis et Canada	38 012	597	31 513	690
Amérique du Sud et Centrale	1 988	0	1 110	0
Sud-Est asiatique	1 524	0	1 220	0
Japon	7 071	25	7 296	25
Autres ⁽¹⁾	5 973	17	7 767	3
TOTAL	245 342	74 748	210 055	67 940

(1) Inclut les entités supranationales.

Exposition par catégorie de contrepartie

(en EUR millions)	Au 31/12/2011		Au 31/12/2012	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
États	27 785	4 053	30 408	4 538
Secteur public local ⁽¹⁾	116 910	67 165	103 543	56 752
Institutions financières	62 087	3 166	38 207	1 579
Sociétés privées	10 245	150	8 407	145
Assureurs monoline	4 879	0	5 652	0
ABS/MBS	7 299	79	7 899	4 908
Financement de projet	16 137	135	15 939	18
Particuliers, PME, professions libérales	0	0	0	0
TOTAL	245 342	74 748	210 055	67 940

(1) Dont au titre des activités poursuivies en 2012 : Grèce pour EUR 87 millions, Italie pour 18 059 millions, Hongrie pour EUR 143 millions, Portugal pour EUR 2 009 millions, Espagne pour EUR 11 213 millions.

Exposition au risque de crédit des créances souveraines sur une sélection de pays européens

Activités poursuivies (en EUR millions)	Au 31/12/2011							
	Grèce		Italie		Hongrie	Portugal		Espagne
	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance	Titres disponibles à la vente	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance	Titres disponibles à la vente
Exposition :								
Valeur comptable avant ajustement de juste valeur	2 397	359	3 899	5 269	1 289	1 812	63	466
Ajustement de juste valeur au titre du taux d'intérêt couvert	849	77	1 487	610	89	560	0	52
Ajustement de juste valeur non couvert	0	0	(1 901)	0	(294)	(911)	0	(40)
Dépréciation de la valeur comptable	(1 788)	(268)	0	0	0	0	0	0
Dépréciation des couvertures (dont couverture de flux de trésorerie)	(849)	(77)	0	0	0	0	0	0
Total	609	91	3 485	5 879	1 084	1 461	63	478
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente								
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente (brut)	0	0	(1 901)	(71)	(294)	(911)	0	(40)
Impôts différés	0	0	375	23	21	40	0	11
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente (net)	0	0	(1 526)	(48)	(273)	(871)	0	(29)

Le groupe Dexia Crédit Local n'a pas d'exposition sur créances souveraines de l'Irlande.

Le groupe Dexia Crédit Local a une position nulle sur les *credit default swaps* sur créances souveraines italiennes : cette position se compose de EUR 803 millions de *credit default swaps* vendus, retournés par des achats pour le même nominal. Le groupe n'a pas d'autre exposition sur les *credit default swaps*.

Au 31/12/2012								
Activités poursuivies (en EUR millions)	Italie		Hongrie		Portugal		Espagne	
	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance
Exposition :								
Valeur comptable avant ajustement de juste valeur	4 083	9 498	1 181	1 806	46	453	18	
Ajustement de juste valeur au titre du taux d'intérêt couvert	1 968	1 406	134	709	22	14	12	
Ajustement de juste valeur non couvert	(1 670)	0	(147)	(1 253)	0	(37)	0	
Dépréciation de la valeur comptable	0	0	0	0	0	0	0	
Dépréciation des couvertures (dont couverture de flux de trésorerie)	0	0	0	0	0	0	0	
Total	4 381	10 904	1 168	1 262	68	430	30	
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente :								
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente (brut)	(1 670)	(67)	(147)	(1 253)	0	(37)	0	
Impôts différés	12	20	0	0	0	0	0	
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente (net)	(1 658)	(47)	(147)	(1 253)	0	(37)	0	

En 2012, à l'occasion des plans d'échange négociés par l'état grec, le groupe Dexia Crédit Local a cédé ou échangé l'ensemble de ses expositions sur le souverain grec.

L'augmentation des expositions sur le souverain italien en 2012 est essentiellement due au rattachement à l'état des créances de certaines collectivités locales. Le groupe Dexia Crédit Local a donné des lignes de crédit à certaines autorités locales italiennes pour EUR 268 millions.

Le groupe Dexia Crédit Local a une position nulle sur les *credit default swaps* sur créances souveraines italiennes : cette position se compose de EUR 803 millions de *credit default swaps* vendus, retournés par des achats pour le même nominal. Le groupe n'a pas d'autre exposition sur les *credit default swaps*.

Le groupe Dexia Crédit Local n'a pas d'exposition sur créances souveraines de l'Irlande.

b. Exposition maximum au risque de crédit

(en EUR millions)	Au 31/12/2011				Au 31/12/2012			
	Activités poursuivies		Activités destinées à être cédées		Activités poursuivies		Activités destinées à être cédées	
	Exposition au risque de crédit	Effet du collatéral	Exposition au risque de crédit	Effet du collatéral	Exposition au risque de crédit	Effet du collatéral	Exposition au risque de crédit	Effet du collatéral
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	28 090	0	1 170	0	35 660	0	1 124	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur (hors titres à revenu variable)	38	0	0	0	26	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (hors titres à revenu variable)	2 330	0	0	0	2 198	0	0	0
Prêts et avances (au coût amorti)	154 412	1 777	72 415	6	142 287	481	66 169	5
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	561	0	0	0	453	0	10	0
Instruments dérivés	5 790	1 659	442	2 420	5 698	2 137	314	3 335
Autres instruments financiers	631	0	61	0	949	0	5	0
Engagements de prêts	18 956	0	660	0	7 212	0	317	0
Garanties	34 534	12 509	0	0	15 572	17 349	1	0
TOTAL	245 342	15 945	74 748	2 426	210 055	19 967	67 940	3 340

Les nantissements détenus par le groupe Dexia Crédit Local sont constitués de nantissements financiers.

L'essentiel des nantissements financiers se compose de nantissements de liquidités ou de dépôts à terme et, dans une moindre mesure, d'obligations *investment grade* (émetteurs souverains ou banques notés AAA-AA), de parts d'OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) et d'actions cotées sur des marchés reconnus.

Seuls les nantissements éligibles au titre de Bâle II et détenus directement par le groupe Dexia Crédit Local figurent dans ce tableau.

c. Notation des actifs financiers sains

	Au 31/12/2012							
	Activités poursuivies				Activités destinées à être cédées			
	AAA à AA-	A+ à BBB-	Non investment grade ou non noté	Total	AAA à AA-	A+ à BBB-	Non investment grade ou non noté	Total
(en EUR millions)								
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	6 221	21 234	8 178	35 633	74	812	239	1 125
Actifs financiers désignés à la juste valeur (hors titres à revenu variable)	0	6	20	26	0	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (hors titres à revenu variable)	880	1 232	77	2 189	0	0	0	0
Prêts et avances (au coût amorti)	58 273	66 470	16 122	140 865	23 074	36 998	4 964	65 036
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	89	364	0	453	0	10	0	10
Instruments dérivés	617	4 071	717	5 405	0	314	0	314
Autres instruments financiers	173	13	745	931	0	2	3	5
Engagements de prêts	3 412	3 200	518	7 130	253	61	3	317
Garanties	3 461	11 396	700	15 557	0	0	0	0
Actifs dépréciés				1 256				500
Actifs en arriérés de paiement				610				633
TOTAL	73 126	107 996	27 077	210 055	23 401	38 197	5 209	67 940

La notation des actifs financiers est évaluée par référence aux notations internes (référentiel Bâle II), ou externes s'il n'existe pas de notation interne.

d. Actifs dépréciés et arriérés de paiement

	Au 31/12/2011							
	Activités poursuivies				Activités destinées à être cédées			
	Arriérés de paiement			Valeur nette comptable des actifs individuellement dépréciés	Arriérés de paiement			Valeur nette comptable des actifs individuellement dépréciés
	Jusqu'à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	Plus de 180 jours		Jusqu'à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	Plus de 180 jours	
(en EUR millions)								
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	0	0	0	3 509	0	0	0	15
Prêts et avances (au coût amorti)	175	7	248	1 037	257	33	68	31
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	234	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	27	0	0	0	0
TOTAL	175	7	248	4 807	257	33	68	46

Les actifs financiers sont considérés comme dépréciés dans les cas décrits au chapitre 1.3 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés ».

	Au 31/12/2012							
	Activités poursuivies				Activités destinées à être cédées			
	Arriérés de paiement			Valeur nette comptable des actifs individuellement dépréciés	Arriérés de paiement			Valeur nette comptable des actifs individuellement dépréciés
	Jusqu'à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	Plus de 180 jours		Jusqu'à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	Plus de 180 jours	
(en EUR millions)								
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	0	0	0	160	0	0	0	0
Prêts et avances (au coût amorti)	325	25	251	1 314	134	148	425	354
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	29	0	0	0	0
TOTAL	325	25	251	1 503	134	148	425	354

Les actifs financiers sont considérés comme dépréciés dans les cas décrits au chapitre 1.3 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés ».

e. Actifs obtenus par prise de possession de garanties au cours de la période

Il s'agit d'immobilisations corporelles pour EUR 15 millions en 2012 (EUR 14 millions en 2011).

f. Variation des dépréciations des actifs financiers

	2011									
	Au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Autres ajustements ⁽¹⁾	Transfert en actifs destinés à être cédés	Autres transferts	31 décembre	Recouvrements sur actifs préalablement passés en perte	Passages en pertes	
(en EUR millions)										
Dépréciations spécifiques	(2 307)	(3 040)	242	1 879	1	(39)	(3 264)	1 936	(52)	
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts et créances sur la clientèle	(1 875)	(313)	81	1 754	1	0	(352)	2	(52)	
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	(149)	0	(4)	0	0	(153)	0	0	
Titres disponibles à la vente	(238)	(2 578)	111	0	0	(39)	(2 744)	1 934	0	
Titres à revenu fixe	(182)	(2 565)	98	(13)	0	0	(2 662)	1 934	0	
Titres à revenu variable	(56)	(13)	13	13	0	(39)	(82)	0	0	
Comptes de régularisation et actifs divers	(194)	0	50	129	0	0	(15)	0	0	
Dépréciations collectives	(659)	(219)	174	375	18	0	(311)			
Prêts et créances sur établissements de crédit	(10)	(2)	2	0	0	0	(10)			
Prêts et créances sur la clientèle	(649)	(217)	172	375	18	0	(301)			
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0	0	0			
TOTAL	(2 966)	(3 259)	416	2 254	19	(39)	(3 575)	1 936	(52)	

(1) Les autres ajustements comprennent notamment les effets de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur l'exercice. Ainsi la déconsolidation des sociétés Dexia Holdings Inc. et Dexia FP Holdings Inc a un effet de EUR 1 679 millions sur les dépréciations spécifiques et EUR 327 millions sur les dépréciations collectives.

(en EUR millions)	2012									
	Au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Autres ajustements ⁽¹⁾	Transfert en actifs destinés à être cédés	Autres transferts	Au 31 décembre	Recouvrements sur actifs préalablement passés en perte	Passages en pertes	
Dépréciations spécifiques	(3 264)	(500)	3 266	(67)	0	0	(565)	70	(3 054)	
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts et créances sur la clientèle	(352)	(155)	185	(67)	0	0	(389)	2	(155)	
Titres détenus jusqu'à leur échéance	(153)	0	141	12	0	0	0	0	0	
Titres disponibles à la vente	(2 744)	(343)	2 938	(9)	0	0	(158)	68	(2 899)	
Titres à revenu fixe	(2 662)	(335)	2 884	(6)	0	0	(119)	68	(2 899)	
Titres à revenu variable	(82)	(8)	54	(3)	0	0	(39)	0	0	
Comptes de régularisation et actifs divers	(15)	(2)	2	(3)	0	0	(18)	0	0	
Dépréciations collectives	(311)	(329)	225	(8)	0	0	(423)			
Prêts et créances sur établissements de crédit	(10)	(4)	6	1	0	0	(7)			
Prêts et créances sur la clientèle	(301)	(325)	219	(9)	0	0	(416)			
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0	0	0			
TOTAL	(3 575)	(829)	3 491	(75)	0	0	(988)	70	(3 054)	

(1) Les autres ajustements comprennent notamment les effets de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur l'exercice.

g. Risque de crédit des prêts et créances désignés à la juste valeur par résultat

(en EUR millions)	Exposition maximum au risque de crédit	Montant de la variation de la juste valeur imputable aux changements du risque de crédit	
		Au cours de la période	Cumulé à la fin de la période
Au 31 décembre 2011	16	(3)	(3)
Au 31 décembre 2012	5	0	(3)

Aucun dérivé de crédit n'est détenu en vue de limiter l'exposition au risque de crédit.

Le groupe Dexia Crédit Local évalue trimestriellement les actifs par actualisation des flux futurs.

h. Risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat

(en EUR millions)	Valeur comptable	Variation de la juste valeur due au changement de risque de crédit		Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance ⁽¹⁾
		Montant de la période	Montant cumulé	
Au 31 décembre 2011	1 765	(58)	(266)	31
Au 31 décembre 2012	3 931	136	(186)	685

(1) Ce montant reprend les surcotes, décotes et les variations de la valeur de marché.

L'option juste valeur est essentiellement utilisée par FSA Global Funding Ltd, Dexia FP Holdings Inc. et Dexia LdG Banque SA pour les passifs financiers pour lesquels les conditions relatives à la comptabilité de couverture ne sont pas réalisées ou risquent de ne pas être satisfaites.

Le *spread* de crédit utilisé pour la réévaluation de ces passifs est le *spread* de refinancement à long terme de Dexia.

7.3. Information sur les garanties

a. Nature des garanties pouvant être vendues ou redonnées en garantie

(en EUR millions)	2011		2012	
	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties détenues vendues ou redonnées en garantie	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties détenues vendues ou redonnées en garantie
Instrument de capitaux propres	0	0	0	0
Titres de créance	0	0	0	0
Prêts et avances	0	0	115	0
Actifs non financiers	0	0	0	0
TOTAL	0	0	115	0

Les garanties sont obtenues dans le cadre des activités de cession temporaire de titres.

b. Actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels

(en EUR millions)	2011	2012
Valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs	79 003	116 760
Valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs éventuels	0	0

En 2011, les actifs sont principalement apportés en garantie pour nantir des contrats de cession temporaire et des dettes envers des sociétés sœurs du groupe Dexia Crédit Local.

En 2012, le montant de EUR 117 milliards représente le montant des liquidités versées comme collatéral pour les dérivés et les actifs donnés en garantie des financements reçus de l'Eurosystème, de la banque européenne d'investissement, d'accords de cession temporaire de titres ou d'autres financements sécurisés, et du mécanisme de garantie des états. Ce montant ne comprend ni les actifs garantissant les dettes sécurisées émises par Dexia Kommunalbank Deutschland et Dexia LdG Banque SA, ni les contrats d'investissement garantis (*Guaranteed Investment Contracts* ou GIC) de Dexia FP Holdings Inc. Ces actifs sont de l'ordre de EUR 42 milliards.

7.4. Risque de refixation de taux d'intérêt : ventilation par échéances jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

Les comptes à vue sont déclarés dans la colonne « À vue » car les informations établies ci-après considèrent la durée résiduelle jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt sur une base comptable, et non pas en fonction d'hypothèses fondées sur des données comportementales observées.

a. Ventilation de l'actif

(en EUR millions)	Au 31/12/2012									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse, banques centrales, CCP	1 048	0	0	0	0	0	0			1 048
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	1 850	9	54	33	0	1 155	20 278		23 379
Instruments dérivés de couverture							957	8 414		9 371
Actifs financiers disponibles à la vente	19	5 882	2 964	8 471	16 423	35	539	1 885	(158)	36 060
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 177	2 360	1 311	3 728	1 612		60	565	(7)	10 806
Prêts et créances sur la clientèle	238	25 567	25 169	17 913	62 982	0	870	17 175	(805)	149 109
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								3 526		3 526
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	14	48	335	51	0	5	0	0	453
Actifs d'impôts						2 835			(2 784)	51
Comptes de régularisation et actifs divers	3	37 290	116	0	0	73	6	3	(18)	37 473
Participations dans des entreprises mises en équivalence						0			0	0
Immobilisations corporelles						715			(216)	499
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						560			(458)	102
Total activités poursuivies	2 485	72 963	29 617	30 501	81 101	4 218	3 592	51 846	(4 446)	271 877
Actifs non courants destinés à être cédés	2 427	12 941	8 354	12 561	29 848	123	1 900	15 994	(53)	84 095
TOTAL	4 912	85 904	37 971	43 062	110 949	4 341	5 492	67 840	(4 499)	355 972

b. Ventilation du passif, hors capitaux propres

(en EUR millions)	Au 31/12/2012									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total	
Banques centrales, CCP, dettes envers les établissements de crédit	331	37 967	4 928	36 576	5 366		0	378	15	85 561
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	571	145	894	1 533		0	1 083	23 605	27 831
Instruments dérivés de couverture							1 988	33 772		35 760
Dettes envers la clientèle	2 327	4 101	1 824	373	1 911		0	57	134	10 727
Dettes représentées par un titre	19	29 631	23 666	33 252	17 306		0	1 016	4 935	109 825
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux									372	372
Passifs d'impôts							62			62
Comptes de régularisation et passifs divers	32	3 701	69	20	102		14	3		3 941
Provisions							121			121
Dettes subordonnées	0	30	5	425	213		0	8	26	707
Total activités poursuivies	2 709	76 001	30 637	71 540	26 431		197	4 533	62 859	274 907
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	9 547	5 044	23 483	22 488		10	1 748	16 849	79 169
TOTAL	2 709	85 548	35 681	95 023	48 919		207	6 281	79 708	354 076

7.5. Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché

La mesure de la sensibilité au risque de taux d'intérêt et autres risques de marché est présentée au 31 décembre 2012 comme suit:

a. Trésorerie et marchés financiers (TFM)

TFM gère les expositions aux risques du portefeuille de négociation ainsi qu'une partie des risques du portefeuille bancaire :

- portefeuille de négociation : le risque général de taux d'intérêt, de change, sur actions et de spread de crédit sont suivis au moyen d'indicateurs de VaR,
- portefeuille bancaire, activité de gestion de trésorerie (*Cash and Liquidity Management – CLM*) : le risque de liquidité est suivi au moyen d'indicateurs de VaR et de sensibilité au taux d'intérêt.

b. Gestion du bilan (BSM – *Balance sheet management*)

- le risque de taux d'intérêt est surveillé à l'aide de limites de sensibilité et de VaR.

c. Portefeuille obligataire

- le risque de *spread* de crédit est suivi au moyen de sensibilités aux variations du *spread*.

Trésorerie et marchés financiers

Les activités de trésorerie et marchés financiers sont principalement orientées comme fonction de support pour le groupe.

TFM gère les activités de *trading* et les positions hors du portefeuille de négociation liées à des activités de gestion de bilan court terme et de trésorerie.

En raison de la réorientation des activités de TFM, le comité des risques du 8 janvier 2013 a décidé de réduire les limites VaR de TFM en les ramenant à EUR 22 millions fin 2012.

Détail de l'utilisation de la VaR

Le détail de l'utilisation de la VaR du groupe Dexia Crédit Local est présenté dans le tableau ci-après.

Le groupe Dexia Crédit Local a calculé une VaR de taux et de change principalement fondée sur une méthode paramétrique (99 % 10 jours), et une VaR *credit spread* fondée sur une méthode historique déterminée à partir de la sensibilité.

VaR (10 jours, 99 %) (en EUR millions)		2011							
		Taux et change (activités bancaires et <i>Trading</i>)				Spread (<i>Trading</i>)			
		1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Par facteur risque	Moyenne	3,9	2,8	3,4	3,2	7,2	6,5	3,4	2,6
	Maximum	7,3	4,4	5,1	4,9	7,9	6,8	6,6	2,7
		Activités poursuivies				Activités destinées à être cédées ⁽¹⁾			
Globale	Moyenne					8,2			
	Maximum					14,1			
	Fin de période (activités poursuivies)					5,9			
	Limite (activités poursuivies)					27,0			

(1) Il n'y a pas d'activités de trésorerie et de marchés financiers destinées à être cédées.

VaR (10 jours, 99 %) (en EUR millions)		2012							
		Taux et change (activités bancaires et <i>Trading</i>)				Spread (<i>Trading</i>)			
		1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Par facteur risque	Moyenne	3,0	2,7	5,1	2,0	2,6	5,9	8,3	8,2
	Maximum	4,4	5,2	10,3	3,8	2,7	8,3	8,8	8,4
Activités poursuivies ⁽¹⁾									
Global	Moyenne					9,5			
	Maximum					18,3			
	Fin de période (activités poursuivies)					10,4			
	Limite (activités poursuivies)					22,0			

(1) Il n'y a pas d'activités de trésorerie et de marchés financiers destinées à être cédées.

Les risques actions (*trading*), inflation, matières premières, CO₂ ont des VaR nulles ou non significatives.

Le risque CLM est également suivi au moyen de limites de sensibilité au taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2011, la sensibilité des activités poursuivies à une variation de 1 % des taux d'intérêt est de EUR -51 millions pour une limite de EUR 115 millions.

Au 31 décembre 2012, la sensibilité des activités poursuivies à une variation de 1 % des taux d'intérêt est de EUR -76 millions pour une limite de EUR 95 millions.

Risques de taux d'intérêt et de *spread* de crédit de BSM

La gestion du bilan (BSM) est directement dirigée et contrôlée par le groupe ALCO et le *Funding and Liquidity Committee*.

La sensibilité mesure la variation de la valeur économique nette du bilan si les taux d'intérêt augmentent de 1 % sur la courbe des taux.

Pour le calcul de la sensibilité, la durée résiduelle du portefeuille jusqu'à la prochaine date de refixation des taux est établie à partir d'hypothèses déduites du comportement de la clientèle et ne correspond pas à la date conventionnelle de remboursement (voir note 7.4).

(en EUR millions)	2011				
	Taux d'intérêt ⁽¹⁾⁽²⁾				
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	
				Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Sensibilité	27	20	(12)	15	

(1) Sensibilité à une variation de 1 %

(2) Au 31 décembre 2011, la limite de sensibilité des taux d'intérêt pour BSM sur les activités poursuivies s'élève à EUR 96 millions (pour une variation de 1 %).

(en EUR millions)	2012				
	Taux d'intérêt ⁽¹⁾⁽²⁾				
	1 ^{er} trimestre ⁽³⁾	2 ^e trimestre ⁽³⁾	3 ^e trimestre ⁽³⁾	4 ^e trimestre	
				Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Sensibilité	(41)	(42)	(33)	(7)	11

(1) Sensibilité à une variation de 1 %

(2) Au 31 décembre 2012, la limite de sensibilité des taux d'intérêt pour BSM sur les activités poursuivies s'élève à EUR 96 millions (pour une variation de 1 %).

(3) Étant donné la forte intégration des processus au sein du groupe Dexia Crédit Local, la sensibilité des activités poursuivies et des activités destinées à être cédées a continué à être suivie globalement jusqu'au 4^e trimestre 2012.

Portefeuille obligataire

(en EUR milliards)	2011		2012	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Exposition	81,30	14,90	87,00	11,30

Sensibilité au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille obligataire est couvert (objectif de gestion du *spread* de crédit exclusivement) : sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt est donc très limitée.

Sensibilité au *spread* de crédit

Elle évalue la variation de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente en fonction d'une hausse d'un point de base du *spread*, en millions d'euros.

(en EUR millions)	2011		2012	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Sensibilité	(26,50)	(0,90)	(27,30)	(0,80)

7.6. Sensibilité des actions cotées

Néant.

7.7. Risque de liquidité

a. Ventilation selon la durée résiduelle jusqu'à la date de remboursement

Une large part du bilan est constituée de réévaluations d'actifs, de passifs et de dérivés. Dans la mesure où ces éléments de réévaluation varient constamment et ne peuvent être liés à la maturité de l'instrument financier, ils sont présentés sous une colonne séparée.

Les dépôts à vue et les comptes épargne figurent sous l'échéance « à vue » bien que la date de remboursement soit indéterminée.

Ventilation de l'actif

(en EUR millions)	Au 31/12/2012									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse, banques centrales, CCP	359	689	0	0	0	0	0			1 048
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	41	5	211	1 689	0	1 155	20 278		23 379
Instruments dérivés de couverture							957	8 414		9 371
Actifs financiers disponibles à la vente	18	2 891	2 463	10 124	18 263	35	539	1 885	(158)	36 060
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 115	816	1 180	4 624	2 453	0	60	565	(7)	10 806
Prêts et créances sur la clientèle	112	3 180	4 992	26 774	96 811	0	870	17 175	(805)	149 109
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								3 526		3 526
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	14	48	335	51	0	5	0	0	453
Actifs d'impôts						2 835			(2 784)	51
Comptes de régularisation et actifs divers	2	37 288	119	0	0	73	6	3	(18)	37 473
Participations dans des entreprises mises en équivalence						0			0	0
Immobilisations corporelles						715			(216)	499
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						560			(458)	102
Total activités poursuivies	1 606	44 919	8 807	42 068	119 267	4 218	3 592	51 846	(4 446)	271 877
Actifs non courants destinés à être cédés	2 427	2 027	3 354	18 089	40 234	123	1 900	15 994	(53)	84 095
TOTAL	4 033	46 946	12 161	60 157	159 501	4 341	5 492	67 840	(4 499)	355 972

Ventilation du passif, hors capitaux propres

(en EUR millions)	Au 31/12/2012								
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Banques centrales, CCP, dettes envers les établissements de crédit	178	30 057	6 483	42 414	6 036	0	378	15	85 561
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	25	369	1 209	1 540	0	1 083	23 605	27 831
Instruments dérivés de couverture							1 988	33 772	35 760
Dettes envers la clientèle	2 325	3 892	1 829	577	1 913	0	57	134	10 727
Dettes représentées par un titre	19	23 232	20 179	40 827	19 617	0	1 016	4 935	109 825
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								372	372
Passifs d'impôts						62			62
Comptes de régularisation et passifs divers	32	3 701	69	20	102	14	3		3 941
Provisions						121			121
Dettes subordonnées	0	10	5	425	233	0	8	26	707
Total activités poursuivies	2 554	60 917	28 934	85 472	29 441	197	4 533	62 859	274 907
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	6 530	3 125	25 926	24 981	10	1 748	16 849	79 169
TOTAL	2 554	67 447	32 059	111 398	54 422	207	6 281	79 708	354 076

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

b. Actions entreprises pour améliorer la liquidité du groupe Dexia Crédit Local

Les actions entreprises pour améliorer la liquidité du groupe Dexia Crédit Local sont exposées dans la note 7.0 « Expositions aux risques et stratégies de couverture », paragraphe 2.4 « Risque de liquidité ».

7.8. Risque de change

Classement par devises d'origine (en EUR millions)	Au 31/12/2011				Total
	En euros	En autres devises UE	En dollars	En autres devises	
Total de l'actif	268 549	25 610	41 812	26 112	362 083
Total du passif	282 196	15 121	44 528	20 238	362 083
POSITION NETTE AU BILAN	(13 647)	10 489	(2 716)	5 874	0

Classement par devises d'origine (en EUR millions)	Au 31/12/2012				Total
	En euros	En autres devises UE	En dollars	En autres devises	
Total de l'actif	268 355	25 588	38 762	23 267	355 972
Total du passif	278 859	14 759	45 579	16 775	355 972
POSITION NETTE AU BILAN	(10 504)	10 829	(6 817)	6 492	0

7.9. Volume pondéré des risques

(en EUR millions)	2011	2012
Risque de crédit	48 034	48 632
Risque de marché	1 534	1 276
Risque opérationnel	1 392	589
TOTAL	50 960	50 497

8. Répartition géographique et analyse par métier

a. Répartition géographique

(en EUR millions)	Zone euro (pays utilisant l'Euro)	Reste de l'Europe	États-Unis	Autres pays	Total
Au 31/12/2011					
Produit net bancaire	(256)	13	(122)	19	(346)
Résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	(1 343)	35	(371)	(18)	(1 697)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(1 005)	0	0	0	(1 005)
Total du bilan	332 706	225	26 685	2 467	362 083
<i>dont participations dans des entreprises mises en équivalence</i>	0	0	0	0	0
<i>dont actifs non courants destinés à être cédés</i>	89 166	0	19	0	89 185
Au 31/12/2012					
Produit net bancaire	(502)	7	(192)	(65)	(752)
Résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	(1 138)	(8)	(307)	(66)	(1 519)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(541)	0	0	0	(541)
Total du bilan	322 435	84	31 483	1 970	355 972
<i>dont participations dans des entreprises mises en équivalence</i>	0	0	0	0	0
<i>dont actifs non courants destinés à être cédés</i>	84 001	77	17	0	84 095

La zone géographique est déterminée par le pays de la société qui a conclu la transaction et non pas par le pays de la contrepartie de la transaction.

b. Analyse par métier

La segmentation des activités a été adaptée au nouveau profil et aux nouvelles orientations stratégiques du groupe Dexia Crédit Local, et s'articule à présent autour de deux divisions :

- la division *Core* qui regroupe les deux métiers représentant des activités opérationnelles centrées sur des franchises commerciales : *Public and Wholesale Banking*, et Banque de détail et commerciale, ainsi qu'un troisième segment dénommé *Group center* qui comprend les activités de trésorerie et l'ancien segment *Central Asset* ;
- la division *Legacy Portfolio Management* qui, conformément à la décision de la Commission européenne, suit désormais les activités gérées en extinction (prêts PWB non stratégiques, obligations et portefeuille *Financial products* en extinction).

La division *Legacy Portfolio Management* se voit allouer un financement spécifique. Ainsi, le financement garanti par les États est attribué à cette division.

Les intérêts sur fonds propres alloués par le *Group center* aux métiers sont désormais calculés de la manière suivante :

- sur la base des fonds propres économiques pour les segments de la division *Core* ;
- sur la base des fonds propres normatifs (soit 12,5 % du volume pondéré des risques) pour la division *Legacy Portfolio Management*.

Les revenus des capitaux alloués mesurent la performance des métiers.

Les informations financières relatives aux participations vendues sont présentées :

- sur la division *Legacy Portfolio Management* si elles sont conclues dans le cadre des engagements pris avec la Commission européenne ;
- sur le segment *Group center* dans les autres cas.

	Division Core				Division Legacy Portfolio Management	Total
	Public and Wholesale Banking	Banque de détail et commerciale	Group Center	Sous-total		
(en EUR millions)						
Au 31/12/2011						
Produit net bancaire	219	0	48	267	(613)	(346)
Résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	(87)	0	(242)	(329)	(1 368)	(1 697)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(1 005)	0	0	(1 005)	0	(1 005)
Actif	164 394	0	123 192	287 586	74 497	362 083
<i>dont participations dans des entreprises mises en équivalence</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont actifs non courants destinés à être cédés</i>	<i>48 420</i>	<i>0</i>	<i>28 732</i>	<i>77 152</i>	<i>12 033</i>	<i>89 185</i>
Passif	6 861	0	355 222	362 083	0	362 083
Au 31/12/2012						
Produit net bancaire	16	0	(113)	(97)	(655)	(752)
Résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	(274)	0	(398)	(672)	(847)	(1 519)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(541)	0	0	(541)	0	(541)
Actif	152 247	0	126 073	278 320	77 652	355 972
<i>dont participations dans des entreprises mises en équivalence</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont actifs non courants destinés à être cédés</i>	<i>83 954</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>83 954</i>	<i>141</i>	<i>84 095</i>
Passif	8 599	0	347 373	355 972	0	355 972

Les relations entre les lignes de produits, et plus particulièrement, entre les lignes de produits commerciales, les marchés financiers et les centres de production et de service, font l'objet de rétrocessions et/ou de transferts analytiques, établis selon les conditions de marché. Le résultat de chaque ligne de produits inclut également :

- les rétributions de la marge commerciale de transformation, incluant les coûts de la gestion de cette transformation et les fonds propres alloués à cette activité sur base de l'encours à moyen et à long terme ;

- l'intérêt sur le capital économique : le capital économique est alloué aux lignes de produits commerciales pour des besoins internes, et le retour sur le capital économique est utilisé pour mesurer la performance de chaque ligne commerciale ;
- le coût du financement.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Dexia Crédit Local, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés qui rappelle que les comptes consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2012 ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation conformément aux critères d'IAS1.

L'utilisation de cette convention est étayée par un plan d'affaires révisé validé par la Commission européenne le 28 décembre 2012. Ce plan d'affaires comprend, notamment, une garantie de liquidité accordée par les États plafonnée à EUR 85 milliards et une augmentation de capital de 5,5 milliards d'euros de Dexia SA, dont EUR 2 milliards au bénéfice de Dexia Crédit Local, intervenue fin décembre 2012.

Ce plan est fondé sur un scénario macro-économique et différentes hypothèses relatives notamment à la capacité de refinancement des activités du Groupe Dexia. Certaines incertitudes demeurent néanmoins attachées à sa réalisation. En conséquence, ce plan fera l'objet de mises à jour régulières afin d'estimer l'incidence des évolutions de variables exogènes sur son potentiel de réalisation.

II. Justification des appréciations

- Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans le contexte particulier de la réorganisation du groupe Dexia, décrit dans la note 1.1.d de l'annexe aux comptes consolidés. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

PRINCIPES COMPTABLES

Continuité d'exploitation

- Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le Conseil d'administration et justifiant le maintien de la convention de continuité d'exploitation et à prendre connaissance de la documentation qui sous-tend ces éléments, dont notamment le plan d'affaires et les prévisions de financement.
- Nous avons également revu les informations communiquées dans l'annexe au titre de la convention de continuité d'exploitation.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Comptabilisation des actifs destinés à être cédés

- Ainsi que mentionné dans la note 4.6 « Informations sur les activités destinées à être cédées » de l'annexe aux comptes consolidés, votre Groupe a procédé au 31 décembre 2012 au classement et à la comptabilisation de certains actifs et passifs selon les règles applicables aux activités destinées à être cédées et activités abandonnées.
- Nous avons examiné les modalités de présentation et d'évaluation des actifs et passifs concernés en vue de vérifier le caractère approprié de ce traitement et de l'information communiquée dans la note 4.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Valorisation des instruments financiers

- Dans un contexte de volatilité des marchés financiers, votre société, comme indiqué dans la note 1.3.c de l'annexe aux comptes consolidés, utilise des méthodologies et des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution éventuelle de provisions.
- Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables et à la détermination des modèles utilisés pour les valoriser, à apprécier les données et hypothèses retenues ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

- Comme mentionné dans la note 1.3.c de l'annexe aux comptes consolidés, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités.
- Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

- Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 29 mars 2013

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis GARCIA

Charlotte VANDEPUTTE

MAZARS

Hervé HELIAS

Virginie CHAUVIN

5 – Comptes annuels

Bilan		Annexe aux comptes annuels	198
Actif	194	1. Règles de présentation et d'évaluation	198
Passif	195	2. Notes sur l'actif.....	205
Engagements hors bilan	196	3. Notes sur le passif	215
Compte de résultat	197	4. Notes sur le hors bilan.....	219
		5. Notes sur le résultat	223
		6. Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2012.....	229
		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	230

Bilan

Actif

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
I. Caisse, banques centrales, CCP	2.1	131	1 650	691
II. Effets publics et valeurs assimilées	2.2	2 554	1 751	2 339
III. Créances sur les établissements de crédit	2.3	38 702	40 728	36 857
IV. Opérations avec la clientèle	2.4	44 791	41 617	39 238
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5	53 764	49 362	51 396
VI. Actions et autres titres à revenu variable	2.6	278	246	210
VII. Participations et autres titres détenus à long terme	2.7	2 965	2 520	1 251
VIII. Immobilisations incorporelles	2.8	43	37	35
IX. Immobilisations corporelles	2.9	12	7	8
X. Capital souscrit appelé non versé		0	0	0
XI. Capital souscrit non appelé		0	0	0
XII. Actions propres		0	0	0
XIII. Autres actifs	2.10	18 096	25 880	26 135
XIV. Comptes de régularisation	2.10	11 221	16 121	14 158
TOTAL DE L'ACTIF		172 557	179 919	172 318

Passif

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
I. Dettes envers les établissements de crédit	3.1	65 026	78 737	56 803
II. Opérations avec la clientèle	3.2	2 495	722	267
III. Dettes représentées par un titre	3.3	73 901	72 096	89 812
IV. Autres passifs	3.4	8 218	2 904	2 148
V. Comptes de régularisation	3.4	13 308	18 085	17 258
VI. Provisions pour risques et charges	3.5	3 743	4 271	3 542
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		0	0	0
VIII. Passifs subordonnés	3.6	4 757	2 214	550
CAPITAUX PROPRES	3.7	1 109	890	1 938
IX. Capital souscrit		501	501	1 286
X. Primes d'émission		1 501	4 870	1 885
XI. Réserves (et résultat reporté)		637	(46)	(300)
XVII. Résultat de l'exercice		(1 530)	(4 435)	(933)
TOTAL DU PASSIF		172 557	179 919	172 318

Engagements hors bilan

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNÉS				
I. Engagements de financement donnés	4.1	36 379	24 002	20 771
II. Engagements de garantie donnés	4.2	56 834	52 438	43 521
III. Autres engagements donnés	4.3	29 922	47 361	60 404
ENGAGEMENTS REÇUS				
IV. Engagements de financement reçus	4.4	5 903	3 850	2 265
V. Engagements de garantie reçus	4.4	29 327	29 975	24 930
VI. Engagements sur titres	4.5	416	2 187	162
VII. Opérations de change en devises	4.6	74 707	94 294	79 735
VIII. Engagements sur instruments financiers à terme	4.7	558 327	449 272	384 661

Compte de résultat

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
I. Intérêts et produits assimilés	5.1	6 663	8 215	6 463
II. Intérêts et charges assimilées	5.1	(6 972)	(9 019)	(6 643)
III. Revenus des titres à revenu variable	5.2	181	134	27
IV. Commissions (produits)	5.3	11	14	7
V. Commissions (charges)	5.3	(23)	(24)	(19)
VI. A. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.4	(386)	(191)	(158)
VI. B. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.4	(386)	(1 392)	1 538
VI. C. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles d'investissement		0	0	0
VII. Autres produits d'exploitation bancaire	5.8	4	1	2
VIII. Autres charges d'exploitation bancaire	5.8	(1)	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE		(909)	(2 262)	1 217
IX. Charges générales d'exploitation	5.5	(204)	(167)	(219)
X. Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		(25)	(25)	(18)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(1 138)	(2 454)	980
XI. Coût du risque	5.6	(695)	(529)	(363)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(1 833)	(2 983)	617
XII. Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.7	(11)	(916)	(1 534)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(1 844)	(3 899)	(917)
XIII. Résultat exceptionnel	5.9	0	0	0
XIV. Impôt sur les bénéfices	5.10	314	(536)	(16)
XV. Dotations/Reprises de FRBG		0	0	0
RÉSULTAT NET		(1 530)	(4 435)	(933)
RÉSULTAT PAR ACTION		(17,58)	(50,95)	(4,17)
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		(17,58)	(50,95)	(4,17)

Annexe aux comptes annuels

1. Règles de présentation et d'évaluation

1.1. Faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Le 28 décembre 2012, la Commission européenne a communiqué son accord sur le plan révisé de résolution ordonnée de Dexia soumis par les États belge, français et luxembourgeois le 14 décembre 2012, suite aux difficultés de refinancement rencontrées par le groupe à l'automne 2011. Cette validation se traduit par la mise en place du schéma de garantie tripartite des États belge, français et luxembourgeois, à hauteur d'un plafond de EUR 85 milliards, selon la clé de répartition suivante : 51,41 % pour la Belgique, 45,59 % pour la France et 3 % pour le Luxembourg. Cette garantie, accordée le 24 janvier 2013, devrait couvrir les financements levés sous forme de titres et instruments financiers, de dépôts ou d'emprunts jusqu'au 31 décembre 2021 et ayant une maturité maximum de dix ans. Le coût de la garantie a été fixé à 5 points de base par an, assorti d'une commission de mise en place de EUR 425 millions.

Dans le cadre de la garantie temporaire de EUR 55 milliards précédemment accordée, le groupe Dexia Crédit Local a émis des dettes à moyen terme pour EUR 54 milliards au 31 décembre 2012.

Dexia continue par ailleurs à bénéficier, pour ses émissions jusqu'au 30 juin 2010, du mécanisme de garantie des États mis en place en octobre 2008. Au 31 décembre 2012, les instruments bénéficiant de cette garantie représentent un encours de EUR 19,70 milliards.

La charge totale comptabilisée par Dexia Crédit Local et ses succursales au titre de la rémunération de ces garanties s'élève à EUR 967 millions au 31 décembre 2012 (contre 279 millions au 31 décembre 2011).

- Il est à noter que les arrêtés royaux octroyant la garantie dite temporaire en 2011 et la garantie 2013 des États belge, français et luxembourgeois font l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'État en Belgique.
- L'accord de la Commission européenne porte également sur une augmentation de capital de Dexia SA de EUR 5,5 milliards, dont EUR 2 milliards au bénéfice de Dexia Crédit Local. Ainsi, par décision du conseil d'administration du 19 décembre 2012, agissant conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 12 décembre 2012, Dexia Crédit Local a augmenté son capital par apport en numéraire d'une somme de EUR 2 milliards (prime comprise). Cette augmentation de capital a été réalisée par Dexia SA par souscription à 136 612 019 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,75 chacune, soit une augmentation du capital de EUR 785 519 109,25, émises au prix unitaire de EUR 14,64. Le capital social de Dexia Crédit Local est ainsi porté de EUR 500 513 102,75 à EUR 1 286 032 212, divisé en 223 657 776 actions d'une valeur nominale de EUR 5,75.
- Le plan de résolution ordonnée du groupe Dexia prévoit la vente des franchises commerciales considérées comme cessibles dans un délai rapproché. Dexia Crédit Local s'était ainsi engagé à céder sa filiale Dexia Municipal Agency dans le cadre d'un protocole d'intentions signé en mars 2012. Le 28 décembre 2012, la Commission

européenne a validé le principe du dispositif que l'État français a souhaité mettre en place afin de pérenniser l'accès des collectivités territoriales et des établissements de santé à des sources de financement.

Conformément à ce dispositif :

- Dexia Crédit Local a cédé le 31 janvier 2013, au prix de EUR 1, la totalité de sa participation dans Dexia Municipal Agency à un nouvel établissement de crédit (Société de Financement Local) détenu par l'État français, à hauteur de 75 %, la Caisse des Dépôts, à hauteur de 20 % et La Banque Postale, à hauteur de 5 % ;
- la relation commerciale avec les collectivités territoriales et les établissements publics de santé est gérée par une co-entreprise commerciale, détenue à 65 % par La Banque Postale et 35 % par la Caisse des Dépôts.

En vertu de ce dispositif qui fixe un prix de cession de Dexia Municipal Agency à EUR 1, Dexia Crédit Local a enregistré une provision complémentaire pour dépréciation des titres de sa filiale de EUR 395 millions.

- Dexia Crédit Local a enregistré des provisions pour dépréciation des titres de ses filiales Dexia Sabadell SA pour EUR 382 millions, Dexia Kommunalkredit Bank pour EUR 160 millions et Dexia Crediop pour EUR 581 millions. Ces dépréciations ont été constatées dans le contexte de la mise en extinction de ses filiales.
- Dans le cadre des accords de cession de Dexia SA concernant Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Crédit Local a acheté un portefeuille de titres de EUR 7,70 milliards de nominal au groupe Banque Internationale à Luxembourg, avec une décote de EUR 1,20 milliard.
- En 2012, à l'occasion des plans d'échange négociés par l'État grec, Dexia Crédit Local a cédé ou échangé l'ensemble de ses expositions sur le souverain grec, avec un effet positif de EUR 90 millions sur le résultat. La créance détenue sur Dexia SA en vertu de la garantie reçue sur une partie du portefeuille de titres grecs a été ajustée en conséquence, et remboursée par Dexia SA le 31 décembre 2012 pour EUR 1 942 millions.
- Dexia Crédit Local a constaté une perte de EUR 152 millions sur les titres de Kommunalkredit Austria Finanz, consécutivement à leur annulation par décision de l'assemblée générale du 25 avril 2012 de Kommunalkredit Austria Finanz.
- Le 2 mars 2012, Dexia Crédit Local a lancé une offre publique de rachat portant sur la totalité de l'encours des EUR 700 millions de Titres Super Subordonnés émis le 18 novembre 2005, au prix d'achat de 24 % (exprimé en pourcentage du nominal). Cette offre a été ouverte aux investisseurs institutionnels du 2 au 14 mars 2012. Un montant total de EUR 644 millions a été apporté à l'offre par les investisseurs, soit 92 % du montant nominal de l'émission. Le règlement de cette offre de rachat a eu lieu le 19 mars 2012, et l'encours s'élève dorénavant à EUR 56 millions. La plus-value liée à ce rachat (soit EUR 486 millions nets des frais) est comptabilisée en compte de résultat.

Dexia Crédit Local a également racheté des titres subordonnés remboursables pour un montant de EUR 712 millions, et comptabilisé à ce titre, un gain de EUR 256 millions dans le résultat 2012.

- Dexia Crédit Local a fermé fin 2012 ses succursales Dexia Crédit Local Canada et Dexia Crédit Local Grand Cayman. Les actifs de ses succursales ont été repris au sein de la succursale Dexia Crédit Local New York.
- Dexia Crédit Local est impliquée dans un certain nombre de litiges l'opposant à des collectivités locales auxquelles des crédits structurés ont été consentis. Au 31 décembre 2012, 63 assignations ont été délivrées à l'encontre de Dexia Crédit Local sur la problématique des crédits structurés.

Le 8 février 2013, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a rendu ses jugements sur les demandes engagées par le Département de la Seine-Saint-Denis à l'encontre de Dexia Crédit Local concernant trois prêts structurés dont l'encours total s'élève à EUR 177 534 631,90 au 21 mars 2013.

Le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a débouté le Département de la Seine-Saint-Denis de ses demandes d'annulation des trois contrats de prêt contestés et de toutes ses prétentions à des dommages et intérêts. Le Tribunal a notamment considéré que ces prêts n'avaient pas de caractère spéculatif, que le Département était compétent pour conclure ces contrats de prêt et que Dexia a agi dans le respect de son devoir d'information et de conseil vis-à-vis du département. Le Tribunal de grande instance de Nanterre a cependant estimé que les télécopies qui ont précédé la signature des contrats définitifs pouvaient être qualifiées de « contrat de prêt » et que l'absence de mention du Taux Effectif Global (TEG) dans ces télécopies entraînait l'application du taux d'intérêt légal.

Les prêts concernés par les décisions du tribunal faisant partie du périmètre de cession de la Société de Financement Local, ces jugements n'auraient en cas de confirmation pas d'impact financier pour le groupe Dexia, les actifs cédés étant désormais portés par la Société de Financement Local. Si les décisions du Tribunal de Grande Instance étaient confirmées et faisaient jurisprudence, leur extension à d'autres financements de Dexia serait susceptible d'introduire des risques éventuels significatifs.

Dexia Crédit Local a l'intention d'interjeter appel de ces décisions.

1.2. Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Comme en 2011, les comptes annuels de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2012 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*).

Cette hypothèse de continuité a été étayée par un plan d'affaires révisé, bâti sur le premier plan décrit dans le rapport annuel 2011 du groupe Dexia Crédit Local mais dont certaines hypothèses ont été modifiées afin d'intégrer les principaux changements de prescriptions des régulateurs. Ce plan d'affaires révisé a été validé par le conseil d'administration de Dexia SA lors de sa réunion du 14 décembre 2012. Il repose sur un certain nombre d'hypothèses structurantes et d'incertitudes dont les grandes lignes sont décrites ci-dessous :

- Tout comme le premier plan d'affaires, le plan d'affaires révisé comprend une garantie 2013 accordée par les États sans contrepartie de collatéral. Cette garantie a été plafonnée par les États à EUR 85 milliards compte tenu de la recapitalisation de Dexia SA de EUR 5,5 milliards, dont EUR 2 milliards au bénéfice de Dexia Crédit

Local, intervenue fin décembre 2012. Comme indiqué précédemment, cette garantie, comme l'ensemble des hypothèses du plan d'affaires révisé, a fait l'objet d'une validation par la Commission européenne le 28 décembre 2012, ce qui constituait l'une des hypothèses centrales du premier plan d'affaires présenté aux différentes parties prenantes dont la Commission européenne⁽¹⁾.

- Le plan suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités du groupe et ce, le cas échéant, malgré le non-respect éventuel de certains ratios réglementaires. Il suppose également le maintien de la notation de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.
- Le scénario macroéconomique sous-jacent au plan d'affaires révisé est construit à partir de données de marché observables à fin septembre 2012, et suppose une aggravation de la récession en 2013 suivie d'une reprise progressive à compter de 2014. Aucun événement négatif majeur de crédit n'est retenu sur la période de projection.
- Le plan d'affaires repose, par ailleurs, sur l'hypothèse d'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux permettant, d'une part, le financement d'une partie des actifs du groupe Dexia Crédit Local via des emprunts sécurisés (*repo*) et, d'autre part, le placement à court et à long terme de sa dette garantie dans le marché, les encours émis sous le schéma de garantie 2013 atteignant jusqu'à EUR 40 milliards en 2015. Dans le cas où la capacité d'absorption par le marché serait moindre, le groupe Dexia Crédit Local devrait alors recourir à des sources de financement plus onéreuses qui impacteraient directement la rentabilité prévue dans le plan d'affaires.

Le plan d'affaires ainsi révisé conclut à la viabilité du groupe Dexia Crédit Local, sur base des hypothèses et scénarios retenus. Certaines incertitudes dont notamment celles décrites ci-avant demeurent attachées à sa réalisation ; ce plan est notamment sensible à l'évolution des taux d'intérêt et de l'environnement de crédit. À titre d'exemple, une baisse de 10 points de base du taux d'intérêt à 10 ans entraînerait une hausse de EUR 1 milliard du besoin de *cash* collatéral, qui, financé au taux de l'*Emergency Liquidity Assistance* (source de financement la plus onéreuse), pourrait générer un coût additionnel de EUR 135 millions sur la période 2013-2020.

Aussi, une mise à jour du plan d'affaires tenant compte des dernières valeurs observables des variables exogènes sera effectuée régulièrement afin d'en estimer précisément les impacts sur les projections et leur potentiel de réalisation.

En conséquence, les règles d'évaluation ont été maintenues inchangées en 2012.

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan, du compte de résultat et du hors bilan suivent les principes de présentation bancaire. Ces comptes annuels sont présentés selon les principes et les règles des directives européennes relatives aux comptes annuels des banques, conformément aux règlements CRB n° 91-01 et CRC n° 00-03 relatifs à l'établissement des comptes individuels.

a. Modification des règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Les règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels n'ont pas été modifiées.

b. Méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat des comptes de synthèse individuels

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

(1) Il convient de noter que les Arrêtés Royaux octroyant la garantie temporaire et la garantie 2013 font l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'État en Belgique.

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes.

Créances sur la clientèle

Les engagements de financement pris, mais pour lesquels les fonds n'ont pas encore été versés, figurent dans le hors bilan.

Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants échus et courus, calculés *pro rata temporis*, ainsi que les intérêts sur les échéances impayées. Les intérêts des créances douteuses figurant en produit net bancaire sont neutralisés par une dépréciation de montant équivalent.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, s'ils sont significatifs, sont étalés sur la durée de vie effective du prêt. Les autres commissions reçues sont enregistrées directement en résultat.

Les indemnités de remboursement anticipé de prêts constatées jusqu'au 31 décembre 2004 continuent d'être amorties comptablement et fiscalement sur la durée résiduelle des prêts remboursés, en fonction du montant des intérêts qui auraient été versés sur ces opérations. Le stock d'indemnités à étaler est comptabilisé en compte de régularisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les indemnités de remboursement anticipé sont enregistrées en compte de résultat à la date de résiliation.

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement. Ils sont ventilés en quatre catégories : créances saines, créances saines restructurées, créances douteuses et litigieuses et créances douteuses compromises.

Une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque probable ou certain de non recouvrement. Ce sont les créances impayées, de plus de neuf mois en matière de crédit aux collectivités locales, de plus de six mois en matière de crédit immobilier, et de plus de trois mois pour tous les autres types de crédit. Sont considérées comme créances litigieuses, les créances présentant un caractère contentieux (procédure d'alerte, de redressement judiciaire...). Les créances litigieuses sont ventilées en annexe de la même façon que les créances douteuses.

Le taux de dépréciation appliqué aux créances douteuses est proportionnel au risque attaché à celles-ci. Le montant des intérêts est déprécié à 100 %.

Un encours douteux est considéré comme compromis dès lors que ses perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

Le déclassement intervient au plus tard un an après son passage en douteux ou bien immédiatement si le dossier était préalablement en encours restructuré. Dès leur transfert en encours douteux compromis, les intérêts sur ces dossiers ne contribuent plus à la marge d'intérêts.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont classées dans la deuxième catégorie jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêts futurs. Cette décote est inscrite immédiatement au résultat en coût du risque, puis est reprise en revenus d'intérêts au prorata de la vie de l'opération.

Opérations sur titres

Les titres détenus par Dexia Crédit Local sont inscrits à l'actif du bilan dans les postes :

- effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale ;
- obligations et autres titres à revenu fixe ;
- actions, parts et autres titres à revenu variable.

En application du règlement CRC n° 2005-01 portant modification du règlement CRB n° 90-01, les titres sont ventilés, dans l'annexe, en titres de transaction, titres de placement et titres d'investissement.

Titres de négociation/transaction

Ce sont des titres négociables sur un marché dont la liquidité est assurée et qui sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Le portefeuille de transaction de Dexia Crédit Local est principalement constitué d'obligations indexées sur des taux révisables. Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition y compris intérêts courus et frais exclus. Ils sont évalués, à chaque arrêté comptable, au dernier prix de marché disponible au jour de l'arrêté. Les différences résultant des variations de cours sont portées directement au compte de résultat.

Titres de placement

Ce sont tous les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ce portefeuille de placement est constitué principalement d'obligations à taux fixe et à taux révisable et marginalement de titres à revenu variable. Les titres à taux fixe sont le plus souvent couverts contre une variation défavorable des taux d'intérêt par la mise en place de *swaps* de taux et/ou de devises classés en opérations de couverture. Cette technique permet ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux révisables ou variables immunisés du risque de taux.

Ces titres sont enregistrés pour leur coût d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. Le montant résultant de la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote ou décote) est inscrit au bilan, afin d'être ensuite étalé en utilisant la méthode quasi actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre. Cette option s'applique à l'ensemble du portefeuille.

En date d'arrêté, selon le principe de prudence, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition ou bien à leur valeur de réalisation à la date de clôture, si celle-ci est inférieure, après prise en compte, le cas échéant, des gains sur opérations de microcouverture pour le calcul de la réduction de valeur.

Pour le calcul de la valeur de réalisation (ou la valeur de marché telle que définie dans les annexes), si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Le modèle de valorisation doit prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif. Dans ce cadre, Dexia Crédit Local s'appuie sur ses propres modèles d'évaluation en s'efforçant de prendre en compte au mieux les conditions de marché à la date de l'évaluation ainsi que les modifications de la qualité de risque de crédit de ces instruments financiers et la liquidité du marché.

Lorsque le risque sur le titre excède le gain latent sur la couverture, la dépréciation figure en dépréciation d'actif. Dans le cas d'un risque net sur la couverture, la provision figure en provision au passif.

En cas de cession des titres de placement, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Si des titres de placement sont reclassés dans le portefeuille d'investissement, ils le sont pour leur coût d'acquisition.

Pour un titre déprécié à la date de transfert, une reprise de la dépréciation devenue sans objet est réalisée à partir de cette date, sur la durée de vie résiduelle du titre.

Titres d'investissement

Sont classés dans les titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés des catégories « titres de placement » et « titres de négociation » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ces titres font l'objet d'une couverture en risque de taux et/ou d'un adossement à des ressources affectées à leur financement. Lorsque ces titres font l'objet d'une couverture contre le risque de dépréciation dû aux variations de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont exclusivement des *swaps* de taux d'intérêt ou de devises.

Ces instruments en couverture affectée à des titres permettent ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux variables ou révisibles immunisés contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. L'écart positif ou négatif entre la valeur de remboursement et le coût d'acquisition pied de coupon (décote ou surcote) est amorti en utilisant la méthode quasi actuarielle sur la durée résiduelle du titre.

En date d'arrêté, les gains latents ne sont pas comptabilisés et les dépréciations n'ont pas à être provisionnées, sauf dans les cas suivants :

- la naissance d'un doute sur la capacité de l'émetteur à faire face à ses obligations ;
- la probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles.

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant non négligeable par rapport au montant total des titres d'investissement détenus, Dexia Crédit Local n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir, sauf si cette cession ou transfert ne met pas en doute l'intention de l'établissement de conserver ses autres titres d'investissement jusqu'à leur échéance (par exemple, cession d'un titre d'investissement dont la qualité du crédit de l'émetteur a subi une dégradation importante ou cas de titres de transaction et de placement préalablement transférés en titres d'investissement dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie et redevant négociables sur un marché actif). Les titres d'investissement antérieurement acquis sont reclassés dans la catégorie « titres de placement » pour leur valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable dans lesquels la société investit de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Les TAP sont comptabilisés à la date d'achat au prix d'acquisition frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, cette valeur peut être la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse. À chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par ligne de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

En cas de cession des TAP, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré – premier sorti ».

Cessions temporaires

Des opérations de cessions temporaires de titres sont réalisées dans un objectif de réduction du coût de la liquidité court terme. Les opérations conclues sont exclusivement des opérations de pensions livrées et de *repurchase agreement (repo)* et des opérations de prêts / emprunts de titres.

Les mises en pensions livrées ou en *repo* sont enregistrées dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire. Les charges relatives à la rémunération des liquidités reçues sont rapportées au résultat de l'exercice *prorata temporis*.

Pour le calcul des résultats, les titres donnés en pensions livrées ou en *repo* font l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie du portefeuille titres dont ils sont issus.

Les opérations qui combinent simultanément une vente comptant avec un achat à terme ferme d'un même titre sont assimilées à des opérations de *repo*. Le traitement comptable de ces opérations est celui du *repo*. Ces opérations de cessions temporaires font l'objet d'une revalorisation périodique. Cette technique consiste à ajuster le montant emprunté aux mouvements qui se produisent sur le titre en cours de contrat. Ceci permet de diminuer chez la contrepartie le risque de crédit résultant de l'évolution de la valeur du collatéral titre.

Les titres prêtés font l'objet d'un déclassement sous la forme d'une créance représentative de la valeur comptable de ces titres prêtés. À chaque arrêté comptable, la créance est réévaluée selon les règles applicables aux titres qui ont fait l'objet du prêt.

Les titres empruntés sont enregistrés dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie, au passif, d'une dette de titres à l'égard du prêteur. En date d'arrêté, les titres empruntés et la dette correspondante sont évalués selon les règles applicables aux titres de transaction.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet :

- soit d'exercer une influence ou le contrôle de la société émettrice ;
- soit d'entretenir des relations bancaires avec cette société.

Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté ces titres sont évalués au plus bas des deux montants : leur coût d'acquisition ou leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour Dexia Crédit Local.

Si la société émettrice présente une situation nette au moins égale à celle qui prévalait lors du dernier achat de titres, un résultat précédent bénéficiaire ou des perspectives réelles de redressement pour l'exercice en cours, la valeur d'usage en date d'arrêté sera réputée au moins égale au coût historique. Si ces conditions ne sont pas remplies, une analyse multicritères est effectuée, afin de déterminer si l'application du principe de prudence doit conduire à constituer une dépréciation sur la ligne de participation.

Les titres en devises financés en euros font l'objet d'une réévaluation portée en écart de conversion et non pas en résultat, conformément au règlement CRB n° 89-01.

En cas de cession partielle d'une ligne de participation, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Autres titres détenus à long terme

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable investis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres détenus à long terme, cotés ou non, représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. En cas de cession des titres détenus à long terme, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Actifs corporels et incorporels

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue selon le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Sauf exception, les agencements et mobiliers sont amortis sur dix ans, le matériel sur cinq ans et les logiciels entre trois à cinq ans.

Autres actifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à recevoir dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable.

Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend des emprunts obligataires et des titres de créances négociables.

Emprunts obligataires

Les emprunts sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis* sur la base des taux contractuels.

Les emprunts à « zéro coupon » sont enregistrés à leur prix d'émission. À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux actuariel de l'émission, sont enregistrés dans les charges sur dettes représentées par un titre dans le compte de résultat, et en complément de la dette au passif, et ce jusqu'à la date d'échéance pour atteindre par capitalisation le montant du nominal à rembourser.

Les frais et commissions à l'émission des emprunts obligataires font l'objet d'un étalement par fraction égale sur la durée de vie des emprunts auxquels ils sont rattachés. Les soultes versées ou reçues sur rachats d'emprunts sont enregistrées en compte de résultat depuis le 1^{er} janvier 2005.

Concernant les emprunts en devises, le traitement appliqué est celui des opérations en devises.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux *Medium Term Notes*, aux Bons à moyen terme négociables (BMTN) et aux certificats de dépôts négociables sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis*. Les intérêts payés d'avance sur les *Commercial papers* sont enregistrés à la date d'opération, dans un compte de régularisation, puis étalés, *prorata temporis*, dans un compte de charges d'exploitation.

Primes de remboursement et d'émission sur des dettes représentées par des titres

Les primes de remboursement et les primes d'émission sont amorties sur la durée de vie des titres concernés, dès la première année, *prorata temporis*. Elles figurent au bilan dans le poste de dettes concernées. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe.

Autres passifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à verser dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable.

Provisions au passif du bilan

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour leurs valeurs actualisées quand :

- Dexia Crédit Local a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions non individualisées (provisions collectives) sur la clientèle figurent dans cette rubrique. Ces provisions couvrent le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques mais lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts en cours à la date d'arrêté des comptes. Ces pertes sont estimées en se basant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment et en tenant compte également de l'environnement économique dans lequel se trouve l'emprunteur. À cet effet, Dexia Crédit Local a constitué un modèle de risque de crédit utilisant une approche combinant probabilités de défauts et pertes en cas de défaut.

Des provisions fiscales réglementées sont constituées dans les comptes sociaux sur les crédits à moyen et long termes et sur les amortissements

dérogatoires. Des dépréciations liées aux instruments financiers à terme sont comptabilisées conformément aux règles précisées ci-dessous dans le paragraphe relatif aux opérations sur instruments financiers à terme.

Les engagements en matière de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et à long terme sont enregistrés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés par pays, conformément aux règles locales contractuelles. Ces engagements sont estimés chaque année selon une méthode actuarielle et comptabilisés dans les provisions.

Les provisions au passif incluent également les provisions pour impôts différés.

Passifs subordonnés

Des titres subordonnés remboursables ont été émis par Dexia Crédit Local. Ces titres sont à retenir également dans les fonds propres complémentaires en application de l'article 4-d du règlement CRB n° 90-02, conformément à la définition du ratio de solvabilité européen.

Opérations sur instruments financiers à terme

Dexia Crédit Local conclut régulièrement des opérations d'instruments financiers à terme, principalement dans le but de couvrir le risque de taux ou de change auquel ses différentes activités l'exposent. Accessoirement, le recours à de telles opérations a pour objet de tirer parti des évolutions favorables de ces taux. Les opérations sont traitées sous les formes suivantes : *swaps* de taux et/ou de devise, *Fra*, *Cap*, *Floor*, options de taux, *futures*, *Credit Default Swap*, *credit spread option*.

L'enregistrement de ces opérations s'effectue conformément aux principes définis par les règlements CRB n° 90-15 et n° 92-04. Cette réglementation distingue quatre catégories comptables d'enregistrement, reflétant l'intention initiale dans laquelle ont été conclues ces opérations.

L'affectation dans l'une de ces catégories – couverture affectée, macrocouverture, position ouverte isolée, gestion spécialisée de portefeuille – conditionne les principes d'évaluation et de comptabilisation.

Pour toutes les catégories, l'engagement, appelé montant notionnel, est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à son terme ou le début de la période de référence pour les accords de taux futurs. Dans le cas où le montant notionnel varie, le montant souscrit en hors bilan est actualisé pour représenter l'engagement maximal actuel ou futur. Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Les soultes de conclusion des instruments financiers de couverture sont étalées sur la durée de vie de l'instrument financier tant que celui-ci reste en vie. Cet étalement est réalisé en mode quasi actuariel pour l'ensemble des opérations.

Opérations de couverture

Opérations de microcouverture

Les opérations répertoriées en couverture affectée ou microcouverture ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine. Seuls sont considérés comme conclus à titre de couverture affectée les contrats qui répondent aux conditions suivantes :

- l'élément couvert par les contrats contribue à exposer l'établissement de crédit à un risque global de variation de prix ou de taux d'intérêt ;

- les contrats achetés ou vendus ont pour but et pour effet de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'intérêt affectant l'élément couvert et sont identifiés comme tels dès l'origine.

Répondent principalement à cette définition les *swaps* affectés en microcouverture des émissions primaires, des titres du portefeuille obligataire de placement et d'investissement ainsi que des actifs clientèle. Ces instruments de couverture construisent des passifs ou des actifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables donc immunisés contre le risque de taux.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble homogène couvert.

Dans le cas du remboursement anticipé (ou éventuellement de la cession) de l'élément couvert, la soulte de résiliation reçue ou payée du fait de l'interruption anticipée de l'instrument de couverture est enregistrée de la façon suivante :

- si la résiliation de l'instrument de couverture a eu lieu avant le 1^{er} janvier 2005, la soulte est étalée sur la durée de l'opération résiliée ;
- si celle-ci a eu lieu à partir du 1^{er} janvier 2005, la soulte est enregistrée en compte de résultat sur la période de résiliation ; toutefois, la soulte payée par Dexia Crédit Local n'est déduite de ce résultat que pour la partie qui excède les gains non encore constatés en résultat sur la position symétrique.

Dans les deux cas, le stock de soultes à étaler est comptabilisé en compte de régularisation.

Opérations de macrocouverture

Cette catégorie regroupe les opérations qui ont pour but de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan à l'exclusion des opérations répertoriées dans les portefeuilles de couverture affectée, de gestion spécialisée et de position ouverte isolée.

Ces opérations de macrocouverture réduisent globalement le risque de taux d'intérêt auquel est exposé l'établissement par ses différentes activités.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat, respectivement sur les lignes « Intérêts et charges assimilés sur opérations de macrocouverture » et « Intérêts et produits assimilés sur opérations de macrocouverture ». La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.

Dans le cas d'une résiliation de *swaps* de macrocouverture, la soulte de résiliation de *swaps* est enregistrée de la façon suivante :

- avant le 1^{er} janvier 2005, la soulte est étalée lorsque la résiliation n'est pas liée à la modification préalable du risque global de taux d'intérêt à couvrir, ou elle fait l'objet d'un traitement symétrique à celui adopté pour les éléments ayant entraîné une modification de ce risque ;
- à partir du 1^{er} janvier 2005, la soulte est enregistrée en compte de résultat.

Opérations de gestion de position

Chez Dexia Crédit Local, deux activités distinctes entrent dans ce cadre :

- une activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;
- une activité de prise de position.

Activité de gestion spécialisée

Cette activité regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations incluses dans cette activité ont pour but de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction, comprenant des contrats déterminés d'échange de taux d'intérêt et d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt. Ce portefeuille de transaction, dont les positions sont centralisées et les résultats calculés quotidiennement, est géré constamment en sensibilité. Des limites internes au risque de taux d'intérêt encouru sur ce portefeuille ont été préalablement établies, conformément aux dispositions du règlement CRBF n° 97-02 modifié.

Le résultat est comptabilisé suivant le principe du *mark-to-market* qui se traduit par :

- une réévaluation mensuelle de l'ensemble des flux futurs, enregistrée directement en résultat ;
- l'inscription immédiate en résultat des flux payés ou perçus.

La technique utilisée pour le calcul de la réévaluation des instruments dérivés est celle du coût de remplacement. Elle consiste, pour chaque contrat donné, à simuler un nouveau contrat permettant, à la date d'arrêt, de clore la position ouverte par le contrat d'origine, puis à actualiser les différences de flux ainsi déterminées.

La valorisation de ce portefeuille prend en compte les frais de gestion ainsi que le risque de contrepartie.

Dans le cadre de cette activité, la succursale de New York gère les risques générés par les portefeuilles de manière centralisée. Le transfert de risque est réalisé sous forme de contrats internes comptables. Ces contrats sont mis en place, enregistrés et valorisés conformément au règlement CRB n° 90-15.

Activité de prise de position

Les opérations de dérivés logées dans ce portefeuille ont pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt. C'est aussi dans cette catégorie qu'est affecté l'ensemble des opérations (dont les dérivés de crédit) qui ne satisfont pas aux critères de classement de la catégorie « Activité de gestion spécialisée ».

Le résultat est comptabilisé suivant le principe de prudence qui se traduit par :

- une évaluation périodique, au taux du marché, des contrats, qui donne lieu à la constitution de provisions pour risques en cas de moins-values latentes, alors que les plus-values latentes ne sont pas constatées en résultat ;
- l'inscription en compte de résultat *pro rata temporis* des intérêts ainsi que des soultes.

Opérations de change

Dans le cadre de la couverture de son risque de change, Dexia Crédit Local conclut des *swaps* cambistes et des opérations d'achats et de

ventes à terme de devises. Les *swaps* cambistes sont initiés dans le cadre de la transformation de ressources dans une devise identique à la devise des emplois qu'elles financent. Des opérations de change à terme sont quant à elles mises en place dans le but de compenser ou de réduire le risque de variation de cours de change affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Par ailleurs, des opérations de change non couvertes sont réalisées accessoirement dans le cadre de prises de position.

Conformément au règlement CRB n° 89-01, deux catégories d'opérations sont distinguées : le change « terme couvert » et le change « terme sec ». Cette distinction conditionne le mode d'enregistrement du résultat de ces opérations.

Pour toutes ces catégories d'opérations, l'engagement est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à la date de début de la période de référence.

Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Opérations de couverture

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat des opérations de change couvertes consiste à constater le report/déport en résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat, c'est-à-dire la différence entre le cours à terme et le cours comptant. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport est incorporé progressivement jusqu'à l'échéance.

Opérations de gestion de position

Ce sont des opérations de change à terme non qualifiées d'opérations de change à terme couvertes, au sens du règlement CRB n° 89-01, c'est-à-dire qui ne sont associées simultanément ni à des prêts et emprunts ni à des opérations de change au comptant. Ce type d'opération est réalisé dans le but de tirer avantage des évolutions du cours des devises.

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat de ces opérations de change sec consiste à convertir en euros des comptes mouvementés en devises sur la base du cours à terme restant à courir.

Opérations en devises

En application du règlement CRB n° 89-01, modifié par le règlement n° 90-01, Dexia Crédit Local comptabilise les opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées.

Des comptes de position de change et de contre-valeur de position de change spécifiques sont ouverts dans chaque devise.

À chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position au cours de marché à la date d'arrêt et, d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change sont portés au compte de résultat. Les écarts résultant de la conversion des titres de participation libellés en devises et financés en euros sont enregistrés au bilan dans les comptes d'écarts de conversion.

Les écarts de conversion sur les titres d'investissement libellés en devises et financés en devises sont comptabilisés parallèlement aux écarts constatés sur le financement.

Les comptes des succursales étrangères intégrées dans le périmètre de Dexia Crédit Local font l'objet d'une conversion. Le bilan est converti

au cours de clôture, les capitaux propres sont maintenus au cours historique et le compte de résultat est converti sur la base d'un cours moyen. L'écart de conversion sur les capitaux et le résultat de l'exercice figure en écart de conversion sur fonds propres.

Coût du risque

Ce poste comprend les dotations et reprises de dépréciations sur créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers de hors bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de dépréciations sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Produits et charges exceptionnels

Les composantes du résultat exceptionnel sont à caractère exclusivement extraordinaire par rapport à l'activité et à la gestion du patrimoine de la société.

De plus, les produits ou les charges concernés ne dépendent pas de prises de décisions dans le cadre de la gestion courante des activités ou du patrimoine de la société mais résultent d'événements extérieurs subis et de nature complètement inhabituelle. Seuls les éléments de cette nature, qui ont une importance significative sur le résultat de la période, sont classés en produits et charges exceptionnels.

Impôts sur les sociétés

Le taux de l'impôt sur les sociétés et celui retenu en matière d'impôts différés sont de 34,43 % en France.

Le taux appliqué sur les contributions des succursales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.

Intégration fiscale

Le régime fiscal retenu pour Dexia Crédit Local est celui de l'intégration fiscale.

Dexia Crédit Local est intégré dans le périmètre d'intégration fiscale dont la tête de groupe est depuis le 1^{er} janvier 2002 l'établissement stable en France de Dexia SA.

Cet établissement est seul redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle, dus par le groupe. La charge d'impôt de Dexia Crédit Local est constatée en comptabilité comme en l'absence de toute intégration fiscale.

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale sont enregistrées chez Dexia SA établissement stable (hors périmètre Dexia Crédit Local).

Un avenant à la convention fiscale entre Dexia SA établissement stable et Dexia Crédit Local, signé en 2011, permet désormais que les économies d'impôts qui proviennent de Dexia Crédit Local et ses filiales soient réattribuées à Dexia Crédit Local.

Un second avenant, signé entre Dexia ES et Dexia Crédit Local en 2012, a pour objet d'écarter, pour le calcul de la contribution d'impôt de Dexia Crédit Local, les subventions reçues de Dexia ES lorsqu'elles sont neutralisées dans le cadre du résultat d'ensemble du groupe d'intégration.

Implantations et activités dans les États ou territoires non coopératifs

En application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, il convient de préciser que Dexia Crédit Local ne possède aucune implantation dans les États n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative (succursales, filiales [y compris entités *ad hoc*] et participations dans d'autres entités faisant l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint [ou de fait]).

Identité de la société consolidant les comptes de Dexia Crédit Local

Dexia SA, place du Champ-de-Mars 5, B-1050 Bruxelles

2. Notes sur l'actif

2.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des CCP (poste I de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	0
-------------------	---

b. Détail du poste hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Caisse	0	0
Avoirs auprès des banques centrales ou des instituts d'émission	1 650	691
Avoirs sur des offices de chèques postaux	0	0
TOTAL	1 650	691

2.2. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale (poste II de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	54
-------------------	----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant au 31/12/2012
	0	166	308	1 811	2 285

c. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

(En EUR millions)	Activité bancaire et autre			Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
Valeur d'acquisition au 31/12/2011	41	2 133	40	2 214
Variations de l'exercice :				
• acquisitions	0	911	0	911
• cessions et titres échus	0	(320)	(40)	(360)
• transferts	0	0	0	0
• écarts de conversion	(6)	1	0	(5)
• autres	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2012	35	2 725	0	2 760
Dépréciations au 31/12/2011	0	(479)	(32)	(511)
Variations de l'exercice :				
• dotations	0	(168)	0	(168)
• reprises	0	177	32	209
• écarts de conversion	0	(5)	0	(5)
• autres	0	0	0	0
Dépréciations au 31/12/2012	0	(475)	0	(475)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2012	35	2 250	0	2 285

Le montant de titres prêtés au 31 décembre 2012 s'élève à EUR 511 millions sur le portefeuille de placement.

Des compléments d'informations sont apportés sur les effets publics en annexe 2.5.

d. Transferts entre portefeuilles

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2012.

e. Ventilation en titres cotés et autres titres, hors intérêts courus

La ventilation des titres cotés et autres titres est commentée dans la note 2.5.g.

f. Plus et moins-value latentes sur titres

(En EUR millions)	Titres de placement	Titres d'investissement
Plus-values latentes	142	0
Moins-values latentes	0	0

2.3. Créances sur les établissements de crédit (poste III de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	64
-------------------	----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances à vue	8 379	13 558	1 054	6 279	4 206	2 019
Créances à terme	32 271	23 235	10 369	4 530	4 683	3 653
TOTAL	40 650	36 793	11 423	10 809	8 889	5 672

c. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque (en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012		
	Total	Créances douteuses et litigieuses	Créances douteuses et compromises	Total
Encours brut	16	20	0	20
Dépréciations cumulées	(1)	(4)	0	(4)
ENCOURS NET	15	16	0	16

d. Ventilation des créances à terme selon le caractère subordonné hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Créances subordonnées sur les établissements de crédit	737	740
Créances non subordonnées sur les établissements de crédit	31 534	22 495
TOTAL	32 271	23 235

e. Qualité des créances subordonnées à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque (en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012		
	Total	Créances douteuses et litigieuses	Créances douteuses et compromises	Total
Encours brut	0	0	0	0
Dépréciations cumulées	0	0	0	0
ENCOURS NET	0	0	0	0

2.4. Opérations avec la clientèle (poste IV de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	295
-------------------	-----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilée	Montant au 31/12/2012
	1 580	2 957	8 155	26 251	0	38 943

c. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie des créances hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012		Total
	Total	Secteur Public	Autres secteurs	
Encours sains	40 943	16 922	21 546	38 468
Encours restructurés	0	0	0	0
Encours douteux	221	77	213	290
Encours douteux compromis	155	0	185	185
TOTAL	41 319	16 999	21 944	38 943

d. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque (en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Encours brut des créances douteuses	314	411
Dépréciations cumulées	(93)	(121)
Encours net des créances douteuses	221	290
Encours brut des créances douteuses compromises	215	250
Dépréciations cumulées	(60)	(65)
Encours net des créances douteuses compromises	155	185

e. Ventilation selon le caractère subordonné hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Créances subordonnées sur la clientèle	0	0
Créances non subordonnées sur la clientèle	41 319	38 943
TOTAL	41 319	38 943

2.5. Obligations et autres titres à revenu fixe (poste V de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	352
-------------------	-----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant au 31/12/2012
	1 409	5 163	9 514	34 958	51 044

c. Ventilation selon le secteur économique de l'émetteur hors intérêts courus

Secteur économique de l'émetteur (en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Émetteurs publics	13 865	14 771
Autres émetteurs	35 209	36 273
TOTAL	49 074	51 044

d. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Activité bancaire et autre			Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
Valeur d'acquisition au 31/12/2011	12 454	38 036	595	51 085
Variations de l'exercice :				
• acquisitions	12 182	9 584	513	22 279
• cessions et titres échus	(4 141)	(4 760)	(386)	(9 287)
• autres variations	(11 377)	(20)	0	(11 397)
• écarts de conversion	66	(791)	(3)	(728)
Valeur d'acquisition au 31/12/2012	9 184	42 049	719	51 952
Dépréciations au 31/12/2011	0	(1 858)	(153)	(2 011)
Variations de l'exercice :				
• dotations	0	(78)	(90)	(168)
• reprises	0	1 260	129	1 389
• autres variations	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	(118)	0	(118)
Dépréciations au 31/12/2012	0	(794)	(114)	(908)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2012	9 184	41 255	605	51 044

Le montant de titres prêtés au 31 décembre 2012 s'élève à EUR 850 millions sur le portefeuille de transaction, à EUR 21 milliards sur le portefeuille de placement et à EUR 31 millions sur le portefeuille d'investissement. Le montant de titres empruntés au 31 décembre 2012 s'élève à EUR 5,5 milliards sur le portefeuille de transaction.

e. Ventilation synthétique par portefeuille

	Montant au 31/12/2011				Montant au 31/12/2012			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
(en EUR millions)								
Effets publics et valeurs assimilées	41	1 702	8	1 751	35	2 304	0	2 339
Valeur brute	41	2 160	40	2 241	35	2 818	0	2 853
Primes/décotes	0	(27)	0	(27)	0	(93)	0	(93)
Créances rattachées	0	48	0	48	0	54	0	54
Dépréciations	0	(479)	(32)	(511)	0	(475)	0	(475)
Valeur de marché	41	1 724	8	1 773	35	2 446	0	2 481
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 454	36 464	444	49 362	9 184	41 605	607	51 396
Valeur brute	12 454	37 492	595	50 541	9 184	42 207	724	52 115
Primes/décotes	0	544	0	544	0	(158)	(5)	(163)
Créances rattachées	0	286	2	288	0	350	2	352
Dépréciations	0	(1 858)	(153)	(2 011)	0	(794)	(114)	(908)
Valeur de marché	12 454	41 835	449	54 738	9 184	48 420	626	58 230
Actions et autres titres à revenu variable	0	246	0	246	0	210	0	210
Valeur brute	0	297	0	297	0	251	0	251
Primes/décotes	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	(51)	0	(51)	0	(41)	0	(41)
Valeur de marché	0	37	0	37	0	257	0	257
Total du portefeuille titres	12 495	38 412	452	51 359	9 219	44 119	607	53 945
Provisions pour risques et charges^{(1) (2)}	0	3 406	0	3 406	0	2 525	0	2 525

(1) La provision pour risques et charges de EUR 2 525 millions est relative aux pertes sur les couvertures des titres de placement. Cette provision est présentée au passif (annexe 3.5).
(2) Lors des achats complémentaires de titres WISE effectués au troisième trimestre, une revue complète des couvertures économiques par CDS et de leur comportement depuis leur mise en place à l'origine a été effectuée.

À cette occasion, il a été estimé que ces couvertures et leur comportement présentaient des caractéristiques suffisantes pour pouvoir être prises en compte dans le provisionnement des titres WISE figurant au bilan en titres de placement.

Cette prise en compte a permis de réduire les provisions à hauteur de EUR 351 millions.

f. Ventilation par type de contrepartie

	Montant au 31/12/2011				Montant au 31/12/2012			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
(en EUR millions)								
Effets publics et valeurs assimilées	41	1 702	8	1 751	35	2 304	0	2 339
Administrations centrales	41	1 556	8	1 605	35	1 901	0	1 936
Collectivités locales	0	146	0	146	0	228	0	228
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	175	0	175
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 454	36 464	444	49 362	9 184	41 605	607	51 396
Administrations centrales	866	1 986	70	2 922	0	1 664	0	1 664
Collectivités locales	2 112	13 648	31	15 791	85	13 085	28	13 198
Établissements de crédit	4 842	5 309	316	10 467	5 943	9 926	563	16 432
Autres établissements privés	4 634	15 521	27	20 182	3 156	16 930	16	20 102
Actions et autres titres à revenu variable	0	246	0	246	0	210	0	210
Actions et autres titres à revenu variable	0	11	0	11	0	124	0	124
FCP	0	235	0	235	0	86	0	86
Total du portefeuille titres	12 495	38 412	452	51 359	9 219	44 119	607	53 945

g. Ventilation en titres cotés et autres titres

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011				Montant au 31/12/2012			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	41	1 702	8	1 751	35	2 304	0	2 339
Titres cotés ⁽¹⁾	41	1 698	8	1 747	35	2 300	0	2 335
Titres non cotés	0	4	0	4	0	4	0	4
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 454	36 464	444	49 362	9 184	41 605	607	51 396
Titres cotés ⁽¹⁾	3 587	17 725	22	21 334	2 423	21 351	541	24 315
Titres non cotés	8 867	18 739	422	28 028	6 761	20 254	66	27 081
Actions et autres titres à revenu variable	0	246	0	246	0	210	0	210
Titres cotés ⁽¹⁾	0	108	0	108	0	97	0	97
Titres non cotés	0	138	0	138	0	113	0	113
Total du portefeuille titres	12 495	38 412	452	51 359	9 219	44 119	607	53 945

(1) La notion « coté » fait référence à l'inscription à une bourse de valeurs.

h. Ventilation selon le caractère subordonné, hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par des établissements de crédit	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par d'autres entreprises	0	0
Obligations non subordonnées et autres titres à revenu fixe	49 074	51 044
Total	49 074	51 044
dont obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés représentés par des titres cotés	0	0

i. Transferts entre portefeuilles

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2012.

j. Pour le portefeuille de transaction hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Différence entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition pour les obligations et titres évalués à la valeur de marché	270	227

k. Pour le portefeuille de placement et d'investissement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	997	1 408
Différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	480	1 664

l. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque (en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Encours brut des créances douteuses ⁽¹⁾	971	306
Dépréciations cumulées	(610)	(122)
Encours net des créances douteuses	361	184

(1) La diminution des encours douteux est liée aux plans d'échange 2012 sur les créances souveraines grecques.

2.6. Actions et titres à revenu variable (poste VI de l'actif)

a. Ventilation selon le type de portefeuille et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Activité bancaire et autre		Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	
Valeur d'acquisition au 31/12/2011	0	297	297
Variations de l'exercice :			
• acquisitions	0	47	47
• cessions et titres échus	0	(93)	(93)
• autres variations	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2012	0	251	251
Dépréciations au 31/12/2011	0	(51)	(51)
Variations de l'exercice :			
• dotations	0	(1)	(1)
• reprises	0	11	11
• autres variations	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
Dépréciations au 31/12/2012	0	(41)	(41)
Valeur comptable nette au 31/12/2012	0	210	210

b. Transferts entre portefeuilles (hors activité d'assurance)

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2012.

c. Ventilation en titres cotés et autres titres

(en EUR millions)	Valeur comptable au 31/12/2012	Valeur de marché au 31/12/2012	Plus-value latente nette au 31/12/2012
Titres cotés	97	109	12
Titres non cotés	113		
Total	210		

d. Plus et moins-values latentes sur titres à revenu variable

(en EUR millions)	Titres de placement
Plus-values latentes	26
Moins-values latentes	(35)

2.7. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées (postes VII de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	0
-------------------	---

b. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Entreprises liées		Autres participations		Total
	Établissements de crédit	Autres	Établissements de crédit	Autres	
Valeur d'acquisition au 31/12/2011	5 418	252	49	25	5 744
Variations de l'exercice :					
• acquisitions ⁽¹⁾	265	1	0	5	271
• cessions et titres échus ⁽²⁾	0	0	(42)	(6)	(48)
• transferts	0	0	0	0	0
• écarts de conversion ⁽³⁾	0	(18)	0	0	(18)
• autres variations	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2012	5 683	235	7	24	5 949
Dépréciations au 31/12/2011	(3 212)	(5)	(3)	(4)	(3 224)
Variations de l'exercice :					
• actées ⁽³⁾	(1 529)	0	0	(6)	(1 535)
• reprises	0	0	42	1	43
• annulées	0	0	0	0	0
• transférées	0	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	18	0	0	18
• autres variations	0	0	0	0	0
Dépréciations au 31/12/2012	(4 741)	13	39	(9)	(4 698)
Valeur comptable nette au 31/12/2012	942	248	46	15	1 251

(1) Les principaux mouvements 2012 correspondent à la prise de participation de Dexia LDG Banque et à des augmentations de capital chez Dexia Sabadell SA et Dexia Municipal Agency.

(2) Le mouvement de EUR 42 millions correspond à la fermeture de Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd.

(3) Dexia Crédit Local a enregistré des provisions pour dépréciation des titres de ses filiales Dexia Sabadell SA pour EUR 382 millions, Dexia Kommunalkredit Bank pour EUR 160 millions et Dexia Crediop pour EUR 581 millions. Suite à la cession de Dexia Municipal Agency le 31/01/2013 au prix d'un euro, Dexia Crédit Local a enregistré une provision complémentaire pour dépréciation des titres de sa filiale de EUR 395 millions.

c. Titres cotés et autres titres

(en EUR millions)	Valeur nette comptable au 31/12/2012	Valeur de marché au 31/12/2012	Plus-value latente au 31/12/2012
Titres cotés	0	0	0
Titres non cotés	1 251		
TOTAL	1 251		

d. Principales lignes significatives

(en EUR millions)	Valeur brute comptable au 31/12/2012	Réductions de valeur au 31/12/2012	Valeur nette comptable au 31/12/2012
Titres cotés	0	0	0

Titres non cotés	Valeur brute comptable au 31/12/2012	Dépréciations au 31/12/2012	Valeur nette comptable au 31/12/2012	% de participation	Quote-part des capitaux propres au 31/12/2012	Exercice de référence
TOTAL	5 949	4 698	1 251			
Dont les principales :						
Dexia Holdings Inc.	2 201	2 201	0	100,00 %	(1 090)	31/12/2012
Dexia Municipal Agency	1 315	1 315	0	100,00 %	1 408	31/12/2012
Dexia Crediop	581	581	0	70,00 %	789	31/12/2012
Dexia Kommunalbank Deutschland	793	0	793	100,00 %	740	31/12/2012
Dexia Kommunalkredit Bank	160	160	0	100,00 %	103	31/12/2012
Dexia Sabadell S.A.	382	382	0	79,01 %	485	31/12/2012
CBX.IA 2	100	0	100	70,85 %	88	31/12/2012
Dexia Israel Bank Ltd.	56	0	56	65,31 %	106	31/12/2012
Dexia Sofaxis	50	0	50	99,98 %	57	31/12/2012
CBX.IA 1	41	0	41	100,00 %	1	31/12/2012
Dexia Flobail	56	0	56	100,00 %	(118)	31/12/2012
Dexia CLF Immo	34	17	17	100,00 %	18	31/12/2012
Dexia CLF Banque	20	0	20	100,00 %	25	31/12/2012
Exerimmo	20	0	20	40,00 %	20	31/12/2011
Société d'Investissement Suisse Luxembourgeoise	17	13	4	100,00 %	4	31/12/2012
Dexia Real Estate Capital Markets	48	0	48	100,00 %	48	31/12/2012
Dexia Bail	10	10	0	100,00 %	5	31/12/2012
Dexia CLF Régions Bail	8	0	8	100,00 %	24	31/12/2012

2.8. Immobilisations incorporelles (poste VIII de l'actif)

Détail du poste et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Frais d'établissement	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur comptable brute au 31/12/2011	0	209	209
Variations de l'exercice :			
• augmentations	0	14	14
• diminutions	0	(2)	(2)
• autres	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
Valeur comptable brute au 31/12/2012	0	221	221
Amortissements et dépréciations au 31/12/2011	0	(172)	(172)
Variations de l'exercice :			
• dotations	0	(14)	(14)
• reprises	0	0	0
• autres	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
Amortissements et dépréciations au 31/12/2012	0	(186)	(186)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2012	0	35	35

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux logiciels acquis et aux développements informatiques réalisés en interne et immobilisés.

2.9. Immobilisations corporelles (poste IX de l'actif)

Détail du poste et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage, mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
Valeur d'acquisition au 31/12/2011	0	5	43	0	48
Variations de l'exercice :					
• augmentations	0	1	3	0	4
• diminutions	0	0	(3)	0	(3)
• autres	0	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2012	0	6	43	0	49
Plus-values au 31/12/2012	0	0	0	0	0
Amortissements et dépréciations au 31/12/2011	0	(3)	(37)	0	(40)
Variations de l'exercice :					
• dotations	0	(1)	(2)	0	(3)
• reprises	0	0	2	0	2
• autres	0	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0	0	0
Amortissements et dépréciations au 31/12/2012	0	(4)	(37)	0	(41)
Valeur comptable nette au 31/12/2012	0	2	6	0	8

2.10. Autres actifs et comptes de régularisation (postes XIII et XIV de l'actif)

Ventilation du poste

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Autres actifs		
Primes payées sur <i>swaptions</i> émises	34	30
Primes payées sur options	55	7
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	25 412	25 575
Créances fiscales	2	4
Impôts différés actifs	158	320
Autres immobilisations financières	0	0
Autres actifs	219	199
TOTAL COMPTES AUTRES ACTIFS	25 880	26 135

(1) Les dépôts de garantie versés correspondent essentiellement à des versements de collatéraux dans le cadre de contrats avec les principales contreparties traitant sur les marchés de dérivés.

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Comptes de régularisation		
Primes et charges à reporter sur emprunts	343	34
Primes sur prêts et autres charges à reporter	73	58
Primes et charges à reporter sur opérations de couverture	675	734
Primes et charges à reporter sur opérations de <i>trading</i>	2 146	1 921
Produits acquis sur opérations de couverture	1 342	942
Produits acquis sur opérations de <i>trading</i>	9 787	9 052
Écarts de conversion à l'actif	267	556
Autres produits acquis	1 488	861
Total comptes de régularisation	16 121	14 158

2.11. Ventilation de l'actif par devise

Classement par devises d'origine

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012
En EUR	106 597
En autres devises UE	19 174
En autres devises hors UE	46 547
TOTAL DE L'ACTIF	172 318

3. Notes sur le passif

3.1. Dettes envers les établissements de crédit (poste I du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	195
-------------------	-----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à vue ⁽¹⁾	38 431	19 538	19 538	0	0	0
Dettes à terme	40 184	37 070	20 035	5 175	6 643	5 217
TOTAL	78 615	56 608	39 573	5 175	6 643	5 217

(1) La part du refinancement auprès des banques centrales représente EUR 17,4 milliards au 31 décembre 2012 contre EUR 9,2 milliards au 31 décembre 2011.

3.2. Opérations avec la clientèle (poste II du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	13
-------------------	----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à vue	7	0	0	0	0	0
Dettes à terme	697	254	39	50	66	99
TOTAL	704	254	39	50	66	99

c. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Secteur public	21	0
Autres secteurs	683	254
TOTAL	704	254

3.3. Dettes représentées par un titre (poste III du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	378
-------------------	-----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Titres du marché interbancaire et TCN	51 619	73 577	24 993	22 509	23 691	2 384
Emprunts obligataires	20 177	15 857	3 324	3 316	6 567	2 650
TOTAL	71 796	89 434	28 317	25 825	30 258	5 034

Dexia Crédit Local bénéficie du mécanisme des garanties des États pour ses émissions à hauteur de EUR 73,7 milliards.

Au 31 décembre 2012, les dettes à moyen et long termes, au travers des *Euro Medium Term Notes*, des bons à moyen terme négociables et des emprunts obligataires, présentent un solde de EUR 74 milliards.

c. Ventilation selon le type de titre et variations de l'exercice hors intérêts courus

(en EUR millions)	Titres de marché interbancaire et TCN	Emprunts obligataires	Total
VALEUR AU 31/12/2011	51 619	20 177	71 796
Variations de l'exercice			
• émissions	52 975	20 531	73 506
• remboursements	(30 895)	(24 668)	(55 563)
• écarts de conversion	(122)	(183)	(305)
• autres	0	0	0
VALEUR AU 31/12/2012	73 577	15 857	89 434

3.4. Autres passifs et comptes de régularisation (poste IV et V du passif)

Détail du poste

Comptes de régularisation et autres passifs (en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Autres passifs		
Dépôts de garanties reçus	1 892	1 908
Primes sur instruments conditionnels vendus	9	9
Créditeurs divers	1 003	231
TOTAL AUTRES PASSIFS	2 904	2 148
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance sur prêts	92	78
Décotes constatées lors du rachat des créances	0	0
Produits constatés d'avance sur opérations de couverture	1 252	1 708
Produits constatés d'avance sur opérations de <i>trading</i>	2 119	2 170
Gains à étaler sur contrats de couverture	31	30
Charges à imputer sur opérations de couverture	1 786	1 458
Charges à imputer sur opérations de <i>trading</i>	9 959	9 229
Écarts de conversion passifs	1 763	1 221
Autres produits à reporter	8	2
Autres charges à payer	88	260
Autres comptes de régularisation – passif	987	1 102
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	18 085	17 258

3.5. Provisions pour risques et charges (poste VI du passif)

(en EUR millions)	Montant 31/12/2011	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	Montant 31/12/2012
Provisions pour risques et charges	3 877	702	(1 528)	(53)	2 998
• pensions et assimilées ⁽¹⁾	10	61	(65)	0	6
• crédits d'engagements	145	156	(176)	7	132
• autres instruments financiers ⁽²⁾	3 406	354	(1 175)	(60)	2 525
• autres risques et charges ⁽³⁾	316	131	(112)	0	335
Provisions pour impôts différés	58	160	(9)	0	209
Provisions réglementées	336	9	(10)	0	335
• provisions pour crédit à moyen et long termes	310	0	0	0	310
• provisions amortissements dérogatoires	21	9	(9)	0	21
• provisions pour investissement	5	0	(1)	0	4
TOTAL	4 271	871	(1 547)	(53)	3 542

(1) Provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et de médailles du travail.

(2) Les provisions pour risques et charges sur autres instruments financiers sont commentées dans la note 2.5.d pour la ventilation par type de portefeuille.

(3) Le stock des autres provisions pour risques et charges en 2012 comprend principalement une provision relative à la vente de la société Dexia Municipal Agency pour EUR 186 millions, une provision sur la filiale Dexia Crédito Local México SA suite à des pertes sur cessions d'actifs pour EUR 35 millions, une provision pour restructuration relative à la fermeture du réseau commercial pour EUR 62 millions.

3.6. Passifs subordonnés (poste VIII du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	5
-------------------	---

b. Variations de l'exercice hors intérêts courus

(en EUR millions)	Total
MONTANT AU 31/12/2011	2 200
Variations de l'exercice :	
• émissions	0
• diminutions ⁽¹⁾	(1 655)
• écarts de conversion	0
• autres variations	0
MONTANT AU 31/12/2012	545

(1) Remboursement d'emprunts subordonnés suite aux offres de rachat pour EUR 1 655 millions.

c. Indication relative à chaque emprunt subordonné

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	01/12/2014	100	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	93,25 % CMS
EUR	12/02/2019	127	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 12/02/2014 après accord de l'Autorité de contrôle prudentiel b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,375 À partir du 12/02/2014 Euribor 3M+0,72
EUR	09/07/2017	262	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 09/07/2012 après accord de l'Autorité de contrôle prudentiel b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M+0,15 À partir du 09/07/2012, EURIBOR 3M+0,65
EUR	indéterminée	56	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêt à partir du 18/11/2015 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,30 À partir de 2015 EURIBOR 3M+1,73

3.7. Capitaux propres

Détail des capitaux propres

(en EUR millions)	Montant
SITUATION AU 31/12/2011 :	
Capital	501
Primes d'émission et d'apport	670
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserve indisponible	4 200
Réserves générales	0
Report à nouveau	0
Écart de conversion	(96)
Résultat de l'exercice	(4 435)
Acompte sur dividendes	0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011	890
Variations de la période :	
Variation du capital ⁽¹⁾	785
Variation des primes d'émission et d'apport ⁽¹⁾	1 215
Variation des engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Variation des réserves et résultat reporté ⁽²⁾	(235)
Variation de la réserve légale	0
Variation réserve indisponible ⁽²⁾	(4 200)
Variations écarts de conversion	(19)
Dividendes versés (-)	0
Résultat de la période	(933)
Autres variations	0
SITUATION AU 31/12/2012 :	
Capital	1 286
Primes d'émission et d'apport	1 885
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserve indisponible	0
Réserves générales	0
Report à nouveau	(235)
Écart de conversion	(115)
Résultat de l'exercice ⁽³⁾	(933)
Acompte sur dividendes	0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012	1 938

(1) Par décision du conseil d'administration du 19 décembre 2012, agissant conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 12 décembre 2012, Dexia Crédit Local a augmenté son capital par apport en numéraire d'une somme de EUR 2 milliards (prime comprise).

Le capital social de Dexia Crédit Local est ainsi porté de EUR 500 513 102,75 à EUR 1 286 032 212, divisé en 223 657 776 actions d'une valeur nominale de EUR 5,75.

(2) L'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2012 a décidé d'imputer la perte de l'exercice 2011 de EUR -4 435 millions sur le compte de réserves indisponibles pour EUR 4 200 millions et sur le compte de report à nouveau pour EUR-235 millions.

(3) Il est proposé à l'assemblée générale ordinaire d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau.

3.8. Ventilation du passif par devise

Classement par devises d'origine (en EUR millions)	Montant au 31/12/2012
En EUR	106 875
En autres devises UE	19 178
En autres devises hors UE	46 265
TOTAL DU PASSIF	172 318

3.9. Autre note annexe au bilan

Transactions avec les parties liées – Ventilation par nature

(en EUR millions)			Total du poste	Part des entités liées ⁽¹⁾
Actif	Postes III et IV	Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	76 095	27 944
	Postes V, VI, VII	Titres détenus	52 857	2 133
	Postes XIII et XIV	Autres actifs et comptes de régularisation	40 293	1 517
Passif	Postes I et II	Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	57 070	9 634
	Poste III	Dettes représentées par un titre	89 812	1
	Poste VIII	Passifs subordonnés	550	550
	Postes IV et V	Autres passifs et comptes de régularisation	19 406	275

(1) Les entités liées correspondent à celles du périmètre de consolidation du groupe Dexia.

4. Notes sur le hors bilan

4.1. Engagements de financement donnés (poste I du hors bilan)

Ce poste comprend les engagements de financement donnés, les engagements donnés sur titres et les devises prêtées. Les engagements de financement sur prêts et lignes de crédit comprennent les contrats émis mais non versés au 31 décembre 2012.

Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Engagements en faveur d'établissements de crédit	9 642	9 707
Engagements en faveur de la clientèle	14 254	9 887
Engagements donnés sur titres	106	1 177
TOTAL	24 002	20 771

4.2. Engagements de garantie donnés (poste II du hors bilan)

a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Engagements en faveur d'établissements de crédit	39 986	36 348
Engagements en faveur de la clientèle	12 452	7 173
TOTAL	52 438	43 521

b. Ventilation par nature d'opérations

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Engagements de garantie donnés		
• cautions	52 438	43 521
• avals et autres garanties	0	0
• actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	0	0
TOTAL	52 438	43 521

c. Passifs éventuels et risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels

Il n'existe pas de passifs éventuels et de risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels.

4.3. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres (poste III du hors bilan)

(en EUR millions)	Actifs nantis au 31/12/2011 ⁽¹⁾	Actifs nantis au 31/12/2012 ⁽¹⁾
Pour sûreté de dettes et engagements de la société	0	0
Poste du passif	0	0
Poste du hors bilan	47 361	60 404
TOTAL	47 361	60 404

(1) Valeur comptable des actifs nantis.

Ce poste comprend principalement les nantissements de prêts en garantie des financements reçus d'institutions financières internationales pour EUR 5,5 milliards, les prêts nantis donnés en garantie à Dexia LdG Banque SA pour EUR 1,1 milliard, les actifs donnés en garantie auprès des banques centrales pour EUR 42,3 milliards ainsi que les engagements donnés sur les TOB (Tender Option Bonds) de la succursale de New York pour EUR 3 milliards.

4.4. Engagements de financement et de garantie reçus (poste IV et V du hors bilan)

Ces postes comprennent les engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit, les engagements reçus sur titres et les devises empruntées.

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	3 387	1 066
Devises empruntées non encore reçues	463	1 199
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	8 290	4 345
Garanties reçues des collectivités locales ou acquisition en garantie de créances sur collectivités locales	6 648	6 148
Autres engagements reçus	15 037	14 437
TOTAL	33 825	27 195

4.5. Engagements sur titres (poste VI du hors bilan)

a. Ventilation selon la nature d'opérations

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Achats		
• comptant	0	0
• terme	287	81
Ventes		
• comptant	0	0
• terme	1 900	81
TOTAL	2 187	162

b. Opérations de position ouverte isolée

Montant de la plus-value latente des opérations de position ouverte isolée	0
--	---

4.6. Opérations de change en devises (poste VII du hors bilan)

Les opérations de change au comptant et de change à terme sont présentées pour leur valeur en devises, convertie sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice.

Le poste « monnaies à recevoir » s'élève à EUR 39 milliards et le poste « monnaies à livrer » à EUR 40 milliards au 31 décembre 2012.

4.7. Engagements sur instruments financiers à terme (poste VIII du hors bilan)

a. Ventilation selon le type d'intentions de gestion et le type de produits

Type d'opérations (en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	Couverture		Trading		Juste valeur au 31/12/2012
			Micro- couverture	Macro- couverture	Position ouverte isolée	Gestion de portefeuille spécialisée	
Sur devises ⁽¹⁾	45 102	39 714	11 167	21 185	2 784	4 578	(940)
• opérations de change à terme	20 548	17 159	0	15 395	1 764	0	0
• swaps de devises et d'intérêts	24 554	22 555	11 167	5 790	1 020	4 578	(940)
• futures sur devises	0	0	0	0	0	0	0
• options sur devises	0	0	0	0	0	0	0
• contrats de taux de change à terme	0	0	0	0	0	0	0
Sur autres instruments financiers	449 272	384 661	58 176	205 239	4 349	116 897	(11 719)
Dont produits d'intérêts ⁽²⁾							
• swaps de taux d'intérêt	438 805	374 430	53 276	205 239	519	115 396	(12 506)
• opérations sur futures	7	1 005	0	0	1 005	0	(1)
• contrats à terme de taux d'intérêt	1 000	225	0	0	225	0	0
• options sur taux d'intérêt	2 811	2 577	839	0	237	1 501	152
Dont autres achats et ventes à terme ⁽³⁾							
• autres contrats d'options	6 649	6 424	4 061	0	2 363	0	636
• autres opérations de futures	0	0	0	0	0	0	0
• autres achats et ventes à terme	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	494 374	424 375	69 343	226 424	7 133	121 475	(12 659)

(1) Montant à livrer.

(2) Montant nominal/notionnel de référence.

(3) Prix d'achat/de vente convenu entre les parties.

b. Ventilation selon le type de marché

Type d'opérations (en EUR millions)	Marché de gré à gré	Marché organisé	Total au 31/12/2012
Sur devises	39 714	0	39 714
Sur autres instruments financiers			
• sur intérêts	378 237	0	378 237
• sur autres achats et ventes à terme	6 424	0	6 424
TOTAL	424 375	0	424 375

c. Ventilation opérations fermes et conditionnelles

Type d'opérations (en EUR millions)	Opérations fermes	Opérations conditionnelles	Total au 31/12/2012
Sur devises	39 714	0	39 714
Sur autres instruments financiers			
• sur intérêts	377 172	1 065	378 237
• sur autres achats et ventes à terme	6 424	0	6 424
TOTAL	423 310	1 065	424 375

d. Ventilation selon durée résiduelle

Type d'opérations (en EUR millions)	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/12/2012
Sur devises	17 658	9 329	12 727	39 714
Sur autres instruments financiers				
• sur intérêts	78 591	131 187	168 459	378 237
• sur autres achats et ventes à terme	551	740	5 133	6 424
TOTAL	96 800	141 256	186 319	424 375

e. Relevé des opérations de hors bilan à terme sur valeurs mobilières, devises et autres instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt sont enregistrés conformément aux dispositions des règlements CRB n° 88-02 et n° 90-15 :

- pour les opérations fermes, les montants sont portés pour la valeur nominale des contrats ;
- pour les opérations conditionnelles, les montants sont portés pour la valeur nominale de l'instrument sous-jacent.

L'utilisation des instruments financiers à terme, par Dexia Crédit Local, s'inscrit dans les trois stratégies suivantes :

- gestion Actif/Passif
Dans le cadre de cette gestion sont regroupées les opérations qui ont pour but de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement. Cette gestion ALM se fait principalement par des *swaps* ainsi que par des contrats futurs.
- opérations de couverture affectée
Les opérations répertoriées dans cette catégorie ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine.

Constituent principalement cette catégorie, les *swaps* affectés en microcouverture d'émissions primaires, de titres du portefeuille obligataire de placement ou d'investissement ainsi que d'actifs clientèle. L'association de ces éléments d'actif ou de passif et de leur couverture spécifique permet de construire des actifs ou des passifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables et donc immunisés contre le risque de taux.

Par ailleurs sont également classés dans cette catégorie, les *swaps* cambistes qui sont mis en place afin de transformer des ressources

dans la devise des emplois qu'elles financent, cette transformation ayant pour effet de réduire le risque de change.

- opérations de gestion de position

Cette stratégie se décompose en deux types d'activité :

- une activité dite de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;
- une activité de prise de position.

L'activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations traitées sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt. Les opérations incluses dans cette activité font l'objet d'une gestion spécialisée en sensibilité.

L'activité de prise de position a pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ou du cours des devises. Les opérations mises en place sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt et des opérations de change à terme.

f. Suivi du risque

La mesure du risque est réalisée de manière régulière par la direction des risques. Le principal indicateur de risque chez Dexia Crédit Local, comme dans l'ensemble du groupe Dexia, est la VaR. La VaR calculée par le groupe Dexia mesure la perte potentielle dans un intervalle de confiance de 99 % pour une période de référence de 10 jours. Le dispositif d'encadrement des risques consiste à attribuer à chaque entité et pour chacune des activités de marché, les éléments suivants :

- une liste des devises et structures susceptibles d'être traitées ;
- une limite en VaR.

4.8. Transactions avec les parties liées

Ventilation par nature

(en EUR millions)		Total du poste	Part des entités liées ⁽¹⁾	
Hors bilan	Poste I	Engagements de financement donnés	20 771	13 831
	Poste II	Engagements de garantie donnés	43 521	20 823
	Poste IV	Engagements de financement reçus	2 265	0
	Poste V	Engagements de garantie reçus	24 930	4 145
	Postes III, VI, VII et VIII	Autres engagements donnés et reçus	524 962	114 377

1) Les entités liées correspondent à celles du périmètre de consolidation du groupe Dexia.

5. Notes sur le résultat

5.1. Produits d'intérêts et charges d'intérêts (postes I et II du compte de résultat)

(en EUR millions)		Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Produits d'intérêts relatifs aux :			
Opérations avec les établissements de crédit	(a)	1 195	1 551
Opérations avec la clientèle	(b)	1 707	1 337
Obligations et autres titres à revenu fixe	(c)	837	1 466
Opérations de macro-couverture	(d)	4 476	2 109
Total produits d'intérêts		8 215	6 463
Charges d'intérêts relatifs aux :			
Opérations avec les établissements de crédit	(a)	(1 698)	(2 195)
Opérations avec la clientèle	(b)	(643)	(292)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(c)	(1 494)	(1 579)
Opérations de macro-couverture	(d)	(5 184)	(2 577)
Total charges d'intérêts		(9 019)	(6 643)
Net		(804)	(180)

a. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit

Ce poste comprend EUR -1 354 millions de transactions avec les parties liées.

La charge relative à la garantie des États qui s'élève à EUR 967 millions en 2012 contre EUR 279 millions en 2011 figure dans ce poste.

b. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle

Les charges et produits d'intérêts sur les opérations avec la clientèle représentent un montant net de EUR 1 045 millions.

Il intègre les produits d'engagements de financement et de garantie qui représentent EUR 63 millions.

c. Intérêts, produits et charges assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

Le poste représente pour EUR 1 466 millions les produits des intérêts échus et des intérêts courus non échus des obligations et autres titres à revenu fixe, les produits et charges d'étalement des décotes

et surcotes sur titres d'investissement et de placement, ainsi que le résultat des opérations de couverture sur ces titres.

Concernant la partie charges, le poste s'élève à EUR 1 579 millions pour Dexia Crédit Local.

En plus des intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe, il inclut également le résultat des opérations de couverture sur le risque de taux, lorsque celles-ci sont identifiées dès l'origine comme rattachées à des titres de créances négociables, à des émissions obligataires ou à des dettes subordonnées.

d. Produits et charges sur opérations de macrocouverture

Les produits de macrocouverture s'élèvent à EUR 2 109 millions et les charges de macrocouverture s'élèvent à EUR 2 577 millions. Ces montants sont portés respectivement dans le poste I et II du compte de résultat.

5.2. Ventilation des revenus de titres à revenu variable (poste III du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Entreprises liées ⁽¹⁾	131	21
Participations et autres titres détenus à long terme	1	1
Actions et autres titres à revenu variable	2	5
TOTAL	134	27

(1) Dont EUR 15 millions de dividendes reçus de la filiale Dexia Municipal Agency sur 2012 contre EUR 110 millions en 2011.

5.3. Ventilation des commissions (postes IV et V du compte de résultat)

a. Détail des commissions perçues (poste IV. du compte de résultat)

Nature (en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Crédit	8	4
Autres services financiers	6	3
TOTAL	14	7

b. Détail des commissions versées (poste V du compte de résultat)

Nature (en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Crédit	(3)	0
Opérations sur titres	(7)	(14)
Autres services financiers	(14)	(5)
TOTAL	(24)	(19)

5.4. Ventilation des gains et pertes provenant d'opérations sur portefeuilles (poste VI du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Résultats de :		
• opérations sur titres de transaction ⁽¹⁾	(49)	108
• opérations de change	(133)	27
• opérations sur instruments financiers	(9)	(293)
Sous-total	(191)	(158)
• opérations sur titres de placement et assimilés ⁽¹⁾⁽²⁾	(1 392)	1 538
Sous-total	(1 392)	1 538
TOTAL	(1 583)	1 380

(1) Les portefeuilles de transaction et de placement enregistrent la forte volatilité des marchés financiers et la non liquidité de ces marchés.

(2) Cette ligne regroupe les plus ou moins-values de cession et les dotations / reprises de provisions sur le portefeuille de titres de placement ainsi que les plus ou moins-values sur les titres d'activité de portefeuille.

La reprise nette sur 2012 s'explique principalement par le mouvement de resserrement des spreads sur les segments « Souverains » et « Autorités locales ».

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises sur titres de placement sont les suivantes :

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
• dotations aux dépréciations	(5 006)	(2 706)
• reprises de dépréciations	3 632	4 416
Sous-total	(1 374)	1 710
• moins-values de cession	(188)	(335)
• plus-values de cession	170	163
Sous-total	(18)	(172)
TOTAL	(1 392)	1 538

5.5. Charges générales d'exploitation (poste IX du compte de résultat)

a. Détail

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Frais de personnel	(133)	(190)
• salaires et traitements	(106)	(79)
• charges sociales	(53)	(49)
• coûts de restructuration ⁽¹⁾	26	(62)
Autres frais administratifs	(34)	(29)
• impôts et taxes	(26)	(26)
• autres frais administratifs	(8)	(3)
TOTAL	(167)	(219)

(1) Les coûts de restructuration 2012 sont liés à la mise en gestion extinctive du groupe Dexia Crédit Local.

En 2011, une reprise de provision pour restructuration de EUR 26 millions a été enregistrée suite aux fermetures des succursales de Tokyo et de Londres. La présentation 2011 a été modifiée de frais administratifs vers frais de personnel pour être en phase avec 2012.

b. Renseignements sur le personnel

	31/12/2011	31/12/2012
Effectif fin d'année	1 276	1 132
• cadres dirigeants	94	87
• autres cadres	861	798
• employés	321	247
Frais de personnel (en EUR millions)	(157)	(133)
• rémunérations et avantages sociaux directs	(105)	(84)
• cotisations patronales d'assurances sociales	(34)	(32)
• autres frais de personnel	(18)	(17)
Provisions pour pensions (en EUR millions)	(2)	5
• dotations (+)	(3)	0
• reprises (-)	1	5
TOTAL	(159)	(128)

5.6. Coût du risque (poste XI du compte de résultat)

(en EUR millions)	Dotations et pertes	Reprises et utilisations	Total au 31/12/2012
Provisions pour dépréciation et pertes sur créances	(2 279)	269	(2 010)
Provisions pour risques	(476)	2 122	1 646
Provisions réglementées	0	1	1
TOTAL	(2 755)	2 392	(363)

Le coût du risque s'établit à EUR – 363 millions en 2012 et comprend principalement :

- une perte de EUR 152 millions suite à l'annulation des titres de Kommunalkredit Austria Finanz ;
- une charge de EUR 51 millions relative à des frais de mise en œuvre de la cession de Dexia Municipal Agency ;
- une provision pour dépréciation de EUR 90 millions sur le titre subordonné Dexia Kommunalkredit Bank ;
- une provision pour risque de EUR 35 millions sur la filiale Dexia Crédito Local México SA relative à des pertes consécutives à des cessions d'actifs.

5.7. Gains ou pertes sur actifs immobilisés (poste XII du compte de résultat)**a. Détail**

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011		Total au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012		Total au 31/12/2012
	Entreprises liées	Autres		Entreprises liées	Autres	
Dotations aux dépréciations ⁽¹⁾	(923)	(2)	(925)	(1 529)	(6)	(1 535)
Reprises de dépréciations ⁽²⁾	0	1	1	0	43	43
Sous-total	(923)	(1)	(924)	(1 529)	37	(1 492)
Moins-values sur cessions ⁽²⁾	0	(1)	(1)	0	(43)	(43)
Plus-values sur cessions	0	9	9	0	1	1
Sous-total	0	8	8	0	(42)	(42)
TOTAL	(923)	7	(916)	(1 529)	(5)	(1 534)

(1) Dont dépréciation des titres des filiales Dexia Crediop pour EUR 581 millions, Dexia Sabadell SA pour EUR 382 millions, Dexia Municipal Agency pour EUR 395 millions, Dexia Kommunalkredit Bank pour EUR 160 millions.

(2) Dont reprise de la provision des titres de Dexia Crédito Local Asia Pacific Pty Ltd. pour EUR 42 millions et enregistrement d'une moins-value équivalente sur 2012.

b. Répartition par nature

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Titres de participation	7	(5)
Participations dans les entreprises liées	(923)	(1 529)
TOTAL	(916)	(1 534)

5.8. Autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation

a. Autres produits d'exploitation (poste VII du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Autres produits d'exploitation bancaire	0	0
Autres produits d'exploitation non bancaire	1	2
TOTAL	1	2

b. Autres charges d'exploitation (poste VIII du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Autres charges d'exploitation bancaire	0	0
Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
TOTAL	0	0

5.9. Résultat exceptionnel (détail du poste XIII du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0

5.10. Impôts sur les bénéfices (poste XIV du compte de résultat)

a. Décomposition de la charge d'impôt.

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Impôts des sociétés	312	26
Impôts différés	(848)	(42)
Autres	0	0
TOTAL	(536)	(16)

Le taux d'imposition retenu pour l'exercice 2012 s'élève à 36,10 % pour la France.

Le taux d'imposition des succursales étrangères est en général inférieur.

Compte tenu de la situation de Dexia Crédit Local et des perspectives de récupération des impôts différés, les impôts différés ont fait l'objet d'un provisionnement.

b. Drogations aux principes gnreraux d'valuation en application de la rglementation fiscale.

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Provisions rglementees	(1)	(1)
Provision pour crdit a moyen et long terme	0	0
Provision pour investissement	(1)	(1)
Amortissements drogatoires	0	0

c. Intgration fiscale

L'tablissement stable de Dexia SA en France est depuis 2002 tte de groupe d'intgration fiscale, groupe dont fait partie Dexia Crdit Local.

Un avenant a la convention fiscale entre Dexia SA tablissement stable et Dexia Crdit Local, sign en 2011, permet dsormais que les conomies d'impôts qui proviennent de Dexia Crdit Local et ses filiales soient rattribues a Dexia Crdit Local.

Un second avenant, sign entre Dexia ES et Dexia Crdit Local en 2012, a pour objet d'ecarter, pour le calcul de la contribution d'impôt de Dexia Crdit Local, les subventions reues de Dexia ES lorsqu'elles sont neutralises dans le cadre du rsultat d'ensemble du groupe d'intgration

5.11. Relations financieres avec les membres du comit de direction et du conseil d'administration

(en EUR millions)	
Rmunerations allouees aux membres du comit de direction et du conseil d'administration de la socit en raison de leurs fonctions dans ceux-ci, dans les entreprises filiales et dans les entreprises associes.	
Comit de direction	4,7
Conseil d'administration	0
TOTAL	4,7
Montant en fin d'exercice des crances existant a leur charge, des passifs eventuels en leur faveur et des autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	
Comit de direction	0
Conseil d'administration	0
TOTAL	0

5.12. Ventilation gographique et sectorielle**a. Ventilation gographique**

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012		
	Produit net bancaire	Rsultat brut d'exploitation	Total rsultat net
En France	144	(51)	(1 929)
Succursales trangeres	1 073	1 031	996
TOTAL	1 217	980	(933)

b. Ventilation par mtier

(en EUR millions)	Produit net bancaire		Rsultat brut d'exploitation		Rsultat net	
	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
<i>Public and Wholesale Banking</i>	316	242	202	156	219	118
Banque de dtail et commerciale	0	0	0	0	0	0
Autres	(2 578)	975	(2 656)	824	(4 654)	(1 051)
TOTAL	(2 262)	1 217	(2 454)	980	(4 435)	(933)

6. Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2012

Sociétés	Capital	Prime d'émission, réserves et report à nouveau	CAHT ou PNB du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice
1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute comptable excède 1 % du capital de Dexia Crédit Local				
A - Filiales (de 50 % à 100 % du capital détenu)				
(en EUR)				
Dexia Sabadell SA Paseo de las Doce Estrallas 4 Campo de las Naciones- E - 28042 Madrid	484 061 000	196 376 000	(48 289 000)	(66 484 000)
Dexia Crediop Via Venti settembre N. 30 - I00187 Roma	450 210 000	668 683 000	76 627 000	7 631 000
Dexia Holdings Inc.* 445 Park Avenue, 7th floor, NY 10022 New York	4 975 713 133	(6 110 939 255)	6 773 519	44 812 535
Dexia Kommunalbank Deutschland AG Charlottenstr. 82 - D - 10969 Berlin	432 500 000	327 356 605	8 578 152	(19 620 145)
Dexia Municipal Agency 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	1 315 000 000	46 951 546	216 165 284	45 601 728
Dexia Kommunalkredit Bank AG Fischhof 3 - A - 1010 Wien	220 000 000	(74 218 027)	(36 300 187)	(42 752 450)
Dexia CLF Immo 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	2 364 700	15 001 718	330 614	177 354
Dexia Israel Bank Ltd. 19 Ha'arbaa Str, Hatichon tower-Tel Aviv 64739	34 142 787	117 769 024	22 451 089	10 735 824
SISL 180 , rue des Aubépines L 1145 - Luxembourg	1 000 000	3 372 036	0	(92 016)
Dexia Sofaxis Route de Creton - 18110 Vasselay	613 020	46 296 688	17 864 900	10 312 805
CBX. IA 1 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	1 506 672	0	(79 359)	(86 719)
CBX. IA 2 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	141 140 624	(25 735 916)	19 846 618	8 429 289
Dexia Flobail 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	56 100 175	(153 087 522)	(484 140)	(20 837 757)
Dexia CLF Banque 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	7 625 000	9 958 000	19 374 606	7 212 524
Dexia LDG Banque SA* 69, route d'ESCH - L-1470 Luxembourg	220 995 100	(114 655 101)	27 024 001	19 678 755
Dexia Real Estate Capital Markets	15 129 241	31 389 084	5 203 303	1 674 237
B - Participations (10 % à 50 % du capital détenu)				
Exerimmo 100-104 Avenue de France 75013 Paris	50 000 000	473 000	396 000	(8 000)
2 - Renseignements globaux				
A - Filiales non reprises au paragraphe 1-A				
- Sociétés françaises				
- Sociétés étrangères				
B - Filiales non reprises au paragraphe 1-B et autres titres de participations dont le capital détenu est inférieur à 10 %				
- Sociétés françaises				
- Sociétés étrangères				

* Sociétés qui ne produisent des comptes annuels qu'en normes IFRS.

Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Dividendes encaissés par Dexia Crédit Local au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par Dexia Crédit Local	Montants des cautions et avals donnés par Dexia Crédit Local	Activité
	Brute	Nette				
79,01 %	382 436 600	0	0	7 015 635 863	6 759 045 096	Banque, établissement de crédit
70,00 %	581 223 585	0	0	1 842 815 978	5 339 125 502	Banque, établissement de crédit
100,00 %	2 200 665 359	1	0	264 641 679	0	Société holding
100,00 %	793 339 375	793 339 375	0	63 281 061	2 000 000 000	Banque, établissement de crédit
100,00 %	1 314 999 909	1	15 080 000	7 621 411 306	6 005 625 341	Société de crédit foncier
100,00 %	160 226 100	0	0	2 401 096 505	362 306 673	Holding
100,00 %	33 691 141	16 232 208	0	0	0	Financement immobilier
65,31 %	56 002 387	56 002 387	0	138 445 202	147 660 663	Banque, établissement de crédit
100,00 %	16 864 002	3 864 002	0	0	0	Gestion de participations
99,98 %	50 056 308	50 056 308	5 449 223	0	0	Détention et gestion de participations dans les sociétés de courtage d'assurance
100,00 %	40 857 290	40 857 290	0	25 785 028	714 972	Acquisition de terrains, immeubles, droits immobiliers
70,85 %	100 000 076	100 000 076	0	175 481 051	93 018 950	Location de biens immobiliers
100,00 %	56 111 063	56 111 063	0	591 153 504	1 354 438 409	Financement par crédit-bail des investissements locaux
100,00 %	19 738 631	19 738 631	0	3 830 200 826	2 722 562 377	Banque, établissement de crédit
100,00 %	20 000 001	20 000 001	0	184 000 000	276 000 000	Banque, établissement de crédit
100,00 %	48 204 865	48 204 865	0	0	0	Autres activités financières
40,00 %	20 000 000	20 000 000	0	0	0	Acquisition de terrains, immeubles, droits immobiliers
	30 965 227	17 111 322	0	745 172 467	152 357 739	
	4 037 323	1 307 613	0	316 897 061	0	
	20 384 906	15 240 058	464 097	900 062 022	51 900 870	
	8 700	8 700	930	0	0	

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dexia Crédit Local, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels qui rappelle que les comptes annuels de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2012 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

L'utilisation de cette convention est étayée par un plan d'affaires révisé validé par la Commission européenne le 28 décembre 2012. Ce plan d'affaires comprend, notamment, une garantie de liquidité accordée par les États plafonnée à EUR 85 milliards et une recapitalisation de EUR 5,5 milliards de Dexia SA, dont 2 milliards d'euros au bénéfice de Dexia Crédit Local, intervenue fin décembre 2012.

Ce plan est fondé sur un scénario macro-économique et différentes hypothèses relatives notamment à la capacité de refinancement des activités du Groupe Dexia. Certaines incertitudes demeurent néanmoins attachées à sa réalisation. En conséquence, ce plan fera l'objet de mises à jour régulières afin d'estimer l'incidence des évolutions de variables exogènes sur son potentiel de réalisation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2012 ont été réalisées dans le contexte particulier de la réorganisation du groupe Dexia, décrit dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes annuels. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

PRINCIPES COMPTABLES

Continuité d'exploitation

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le Conseil d'administration et justifiant le maintien de continuité d'exploitation et à prendre connaissance de la documentation qui sous-tend ces éléments, dont notamment le plan d'activité et les prévisions de financement.

Nous avons également revu les informations communiquées dans l'annexe au titre de la convention de continuité d'exploitation.

ESTIMATIONS COMPTABLES**Valorisation des instruments financiers**

Dans un contexte de volatilité des marchés financiers, votre société, comme indiqué dans la note 1.2.b de l'annexe aux comptes annuels, utilise des méthodologies et des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution éventuelle de provisions à constater.

Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables et à la détermination des modèles utilisés pour les valoriser, à apprécier les données et hypothèses retenues ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Comme mentionné dans la note 1.2.b de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.

Dépréciation des portefeuilles de titres

Votre société détermine les dépréciations éventuelles du portefeuille de titres de placement en fonction de leur valeur de réalisation, après prise en compte des opérations de micro couverture, comme décrit dans le paragraphe « opérations sur titres - Titres de placement et titres d'investissement » de la note 1.2.b de l'annexe aux comptes annuels.

Votre société détermine les dépréciations éventuelles des titres de l'activité de portefeuille, des titres de participation et des autres titres détenus à long terme en fonction de leur valeur d'usage ou d'utilité, comme décrit dans les paragraphes « Opérations sur titres – titres de l'activité de portefeuille (Tap) » et « immobilisations financières – titres de participation et autres titres détenus à long terme » de la note 1.2.b de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations en tenant compte du contexte particulier d'environnement économique encore incertain et de volatilité des marchés financiers toujours élevée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 29 mars 2013

Les commissaires aux comptes**DELOITTE & ASSOCIÉS****MAZARS**

José-Luis GARCIA

Charlotte VANDEPUTTE

Hervé HELIAS

Virginie CHAUVIN






6 – Assemblée générale

Rapport spécial des commissaires
aux comptes sur les conventions
et engagements réglementés 234

Propositions de résolutions
à l'assemblée générale mixte
du 7 mai 2013 246

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Accord de principe entre Dexia Crédit Local et Dexia Municipal Agency s'inscrivant dans le prolongement du protocole de négociation conclu en octobre 2011

PERSONNES CONCERNÉES :

Monsieur Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Messieurs Rucheton et Clot, membres du comité de direction de Dexia SA, administrateurs communs de Dexia Crédit Local et Dexia Municipal Agency, intéressée à la Convention, et Monsieur Brami, administrateur de Dexia Crédit Local et représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations.

NATURE ET OBJET :

L'accord de principe a été établi dans le prolongement du protocole de négociation entre la Caisse des Dépôts et Consignations, La Banque Postale, Dexia SA et Dexia Crédit Local, autorisé par le conseil d'administration du 20 octobre 2011.

Les principaux développements de cet accord par rapport au protocole d'octobre 2011 sont la création d'une société holding publique qui détiendra 68,3 % du nouvel établissement de crédit à créer et la définition du périmètre de ce nouvel établissement de crédit.

MODALITÉS :

Les modalités définitives ne sont pas prévues dans cet accord de principe. Cet accord n'a pas été signé, compte tenu des évolutions ultérieures des négociations.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 13 février 2012.

Protocole d'intentions entre l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Postale, Dexia SA et Dexia Crédit Local

PERSONNES CONCERNÉES :

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene, et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Messieurs Rucheton et Clot, membres du comité de direction de Dexia SA et administrateurs de Dexia Crédit Local, membres du conseil de surveillance Dexia Municipal Agency, intéressée à la Convention, et Monsieur Brami, administrateur de Dexia Crédit Local et représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations.

NATURE ET OBJET :

Ce protocole d'intentions s'inscrit dans le prolongement du protocole de négociation autorisé par le conseil d'administration du 20 octobre 2011 et de l'accord de principe présenté lors du conseil d'administration du 13 février 2012.

Selon ce protocole, les parties s'engagent à poursuivre les discussions sur la base des principes suivants :

- La création par l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations et La Banque Postale d'une société holding qui détiendra 68,3% du nouvel établissement de crédit, Dexia Crédit Local détenant 31,7% de cet établissement ;
- La gestion de Dexia Municipal Agency par ce nouvel établissement de crédit, qui en détiendra 100% ;
- Une montée progressive de La Banque Postale au capital du nouvel établissement de crédit, en contrepartie de la diminution de la participation de Dexia Crédit Local.

Ce protocole a fait partie intégrante du dossier destiné à alimenter la notification par les États du plan de restructuration de Dexia à la Commission Européenne.

MODALITÉS :

Le protocole d'intention fixe une valorisation de Dexia Municipal Agency à 380 millions d'euros pour 100% de Dexia Municipal Agency, avec des modalités d'ajustement de ce prix.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 mars 2012 et a été signée en date du 16 mars 2012.

Convention d'utilisation par Dexia Crédit Local des créances des filiales en collatéral

PERSONNE CONCERNÉE :

M. Alain Clot, directeur général et administrateur de Dexia Crédit Local, administrateur et vice-président de Dexia Crediop, président du conseil d'administration de Dexia Sabadell.

NATURE ET OBJET :

Afin de réduire le besoin de financement de Dexia Crédit Local, il est envisagé de mobiliser les actifs de Dexia Crédit Local et de ses filiales actuellement non utilisés, dans des modes de financement sécurisés, en collatéral de financement ou d'émissions garanties par les États. Les actifs concernés, soit un total de 5,3 milliards d'euros, se composent de

- 3,27 milliards d'euros de prêts de financement de projets et structurés chez Dexia Sabadell ;
- 973 millions d'euros de titres chez Dexia Crédit Local et Dexia Kommunalkredit Bank ;
- 580 millions d'euros de créances chez Dexia Crediop ;
- 187 millions d'euros de participations dans des fonds de Dexia Crédit Local.
- 242 millions d'euros de créances des filiales de crédit-bail de Dexia Crédit Local et Dexia Kommunalkredit Bank.

MODALITÉS :

La mobilisation des actifs des filiales a été réalisée par Dexia Crédit Local aux conditions de marché tout au long de l'exercice 2012.

Ces opérations n'ont pas donné lieu à la signature de conventions formalisées.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 23 février 2012.

Avenant à la convention de garantie de Dexia SA au profit de Dexia Crédit Local concernant les titres grecs

PERSONNES CONCERNÉES :

Madame Swiggers et Monsieur Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

NATURE ET OBJET :

La garantie accordée en décembre 2011 par Dexia SA a été amendée afin de tenir compte de la participation de Dexia Crédit Local au plan d'échange des titres grecs, dénommé PSI, pour l'ensemble des titres grecs détenus.

MODALITÉS :

Dexia SA s'engage à dédommager Dexia Crédit Local de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie perdus.

En 2012, à l'occasion des plans d'échange négociés par l'État grec, Dexia Crédit Local a cédé ou échangé l'ensemble de ses expositions sur le souverain grec, avec un effet positif de 90 millions d'euros sur le résultat. La créance détenue sur Dexia SA en vertu de cette garantie, d'un montant de 1 942 millions d'euros, a été intégralement réglée par Dexia SA au 31 décembre 2012.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 6 mars 2012.

Avenant mettant un terme à la convention de garantie de Dexia SA sur les titres grecs détenus par Dexia Crédit Local

PERSONNES CONCERNÉES :

Monsieur de Metz président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local et administrateur de Dexia SA, M. De Boeck, administrateur délégué de Dexia SA et directeur général de Dexia Crédit Local, Monsieur Rucheton, directeur général délégué de Dexia Crédit Local et administrateur exécutif de Dexia SA, Monsieur Piret, directeur général délégué de Dexia Crédit Local et membre du comité de direction de Dexia SA et Monsieur Van Loo, administrateur commun de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.

NATURE ET OBJET :

Cet avenant a été conclu le 20 février 2013. Il met fin à la garantie donnée par Dexia SA sur les titres grecs détenus par Dexia Crédit Local à la date effective du 27 décembre 2012.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 19 décembre 2012.

Avenant n° 1 à la convention de garantie des États

PERSONNES CONCERNÉES :

Madame Swiggers et Messieurs Dehaene, Mariani et Van Loo, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

NATURE ET OBJET :

Renouvellement de la convention de garantie des États pour une nouvelle période temporaire dans l'attente de la décision définitive de la Commission Européenne.

MODALITÉS :

En date du 30 mai 2012, la convention de garantie des États a été prorogée jusqu'au 30 septembre 2012, avec un maintien du plafond de garantie à 45 milliards d'euros.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 30 mai 2012

Avenant n° 2 à la convention de garantie des États**PERSONNES CONCERNÉES :**

Madame Swiggers et Messieurs Mariani et Van Loo, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.

NATURE ET OBJET :

Renouvellement de la convention de garantie des États pour une nouvelle période temporaire dans l'attente de la décision définitive de la Commission Européenne.

MODALITÉS :

Le 6 juin 2012, la Commission européenne a approuvé une augmentation de 10 milliards d'euros du plafond de la garantie, qui est ainsi portée à 55 milliards d'euros avec une date de validité portée au 30 septembre 2012.

Dexia SA a versé aux États une commission supplémentaire de mise en place égale à 0,50% de 10 milliards d'euros, soit 50 millions d'euros. Cette commission a été refacturée par Dexia SA à Dexia Crédit Local en totalité au cours de l'exercice 2012.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 5 juin 2012 et signée en date du 5 juin 2012.

Avenant n° 3 à la convention de garantie des États**PERSONNES CONCERNÉES :**

Madame Swiggers et Monsieur Van Loo, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local et Monsieur Piret, administrateur de Dexia Crédit Local et membre du comité de direction de Dexia SA.

NATURE ET OBJET :

Renouvellement de la convention de garantie des États pour une nouvelle période temporaire dans l'attente de la décision définitive de la Commission européenne.

MODALITÉS :

Cet avenant prévoit une prolongation de la garantie temporaire des États de 55 milliards d'euros jusqu'au 31 janvier 2013.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 septembre 2012.

Convention de garantie des États**PERSONNES CONCERNÉES :**

Monsieur de Metz président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local et administrateur de Dexia SA, M. De Boeck, administrateur délégué de Dexia SA et directeur général de Dexia Crédit Local, Monsieur Rucheton directeur général délégué de Dexia Crédit Local et administrateur exécutif de Dexia SA, Monsieur Piret, directeur général délégué de Dexia Crédit Local et membre du comité de direction de Dexia SA et Monsieur Van Loo, administrateur commun de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.

NATURE ET OBJET :

Le 28 décembre 2012, la Commission européenne a communiqué son accord sur le plan révisé de résolution ordonnée du groupe Dexia soumis par les États belge, français et luxembourgeois le 14 décembre 2012. Cette validation s'est traduite par la mise en place du schéma de garantie tripartite des États belge, français et luxembourgeois, à hauteur d'un plafond de 85 milliards d'euros, selon la clé de répartition suivante : 51,41 % pour la Belgique, 45,59 % pour la France et 3 % pour le Luxembourg.

MODALITÉS :

La commission de garantie sur les encours de dettes émises sera calculée sur la base d'un taux annuel de 5 points de base contre 90 points de base auparavant dans le cadre de la garantie temporaire.

Au titre de l'exercice 2012, le coût pour Dexia Crédit Local de la garantie s'est élevé à 150 millions d'euros.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 19 décembre 2012.

Avenant mettant un terme au dispositif de paiement des commissions liées à la garantie des États

PERSONNES CONCERNÉES :

Monsieur de Metz président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local et administrateur de Dexia SA, M. De Boeck, administrateur délégué de Dexia SA et directeur général de Dexia Crédit Local, Monsieur Rucheton directeur général délégué de Dexia Crédit Local et administrateur exécutif de Dexia SA, Monsieur Piret, directeur général délégué de Dexia Crédit Local et membre du comité de direction de Dexia SA et Monsieur Van Loo, administrateur commun de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.

NATURE ET OBJET :

Dans le cadre de l'octroi de la garantie temporaire des États, Dexia SA avait pris à sa charge les commissions versées aux États, et les refacturait progressivement à Dexia Crédit Local.

Suite à la validation de la garantie, l'ensemble des commissions a été intégralement refacturé à Dexia Crédit Local, et il a été mis fin au dispositif de refacturation initialement prévu.

MODALITÉS :

Le montant refacturé au titre de l'année 2012 par Dexia SA s'établit à 425 millions d'euros.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 19 décembre 2012.

Convention de garantie de 75 millions d'euros en faveur de Dexia Crediop

PERSONNES CONCERNÉES :

M. Alain Clot, administrateur de Dexia Crédit Local, administrateur et vice-président de Dexia Crediop.

NATURE ET OBJET :

Dans le cadre du soutien à sa filiale Dexia Crediop, Dexia Crédit Local a octroyé une garantie à première demande de 75 millions d'euros, d'une échéance minimum fixée à 2023.

MODALITÉS :

Conformément aux conditions d'éligibilité des garanties fixées par la Banque d'Italie, la rémunération pour Dexia Crédit Local a été fixée à 0,8%.

Cette garantie a fait l'objet d'une rémunération de 306 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012.

Cette convention signée en date du 28 juin 2012 a été autorisée par votre conseil d'administration du 29 juin 2012.

Avenant à la convention d'intégration fiscale entre Dexia Établissement Stable Paris et Dexia Crédit Local

PERSONNES CONCERNÉES :

Madame Swiggers, et Messieurs Mariani, Rucheton et Van Loo, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local, Monsieur Clot, directeur général de Dexia Crédit Local et responsable de l'Établissement stable de Dexia SA en France, Monsieur De Boeck, administrateur délégué de Dexia SA et administrateur de Dexia Crédit Local, Monsieur Piret, directeur général délégué de Dexia Crédit Local et membre du comité de direction de Dexia SA.

NATURE ET OBJET :

L'avenant fait suite aux nouvelles dispositions fiscales françaises, relatives notamment au mécanisme des reports déficitaires et au traitement des abandons de créances.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 2 août 2012 et a été signée en date du 14 septembre 2012.

Apport en garantie dans le cadre de la cession de Denizbank par Dexia SA**PERSONNES CONCERNÉES :**

Madame Swiggers et Monsieur Van Loo, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local, et Monsieur Piret, administrateur de Dexia Crédit Local et membre du comité de direction de Dexia SA.

NATURE ET OBJET :

Dans le cadre de la cession de Denizbank finalisée le 28 septembre 2012, Dexia Crédit Local a accordé à Sberbank, en date du 28 septembre 2012, certaines sûretés afin de garantir la bonne exécution par les vendeurs (à savoir Dexia SA et Dexia Participations Belgique SA) de certaines obligations de paiement découlant du Sale and Purchase Agreement. Ces sûretés représentent un encours total de 470 millions d'euros.

MODALITÉS :

En cas de mise en jeu de la garantie, le montant maximal susceptible d'être appelé est de 15% du prix de cession, correspondant au nominal et aux intérêts courus des emprunts subordonnés.

La garantie n'ayant pas été appelée, cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2012.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 septembre 2012.

Convention de souscription dans le cadre de l'augmentation de capital de Dexia SA**PERSONNES CONCERNÉES :**

Monsieur de Metz président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local et administrateur de Dexia SA, M. De Boeck, administrateur délégué de Dexia SA et directeur général de Dexia Crédit Local, Monsieur Rucheton, directeur général délégué de Dexia Crédit Local et administrateur exécutif de Dexia SA, Monsieur Piret, administrateur de Dexia Crédit Local et membre du comité de direction de Dexia SA et Monsieur Van Loo, administrateur commun de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.

NATURE ET OBJET :

Cette convention, signée le 31 décembre 2012, décrit les modalités d'utilisation des fonds obtenus suite à l'augmentation de capital de Dexia SA, incluant la souscription à l'augmentation de capital de Dexia Crédit Local.

MODALITÉS :

L'assemblée générale extraordinaire de Dexia SA du 21 décembre 2012 s'étant prononcée en faveur d'une augmentation de capital de 5,5 milliards d'euros, Dexia SA s'est engagée à affecter les montants perçus de la manière suivante :

- 2 milliards d'euros à la souscription à une augmentation de capital de Dexia Crédit Local réalisée le 31 décembre 2012 ;
- 606 millions d'euros au remboursement de prêts souscrits auprès de Dexia Crédit Local ;
- 2,1 milliards d'euros au paiement du solde des engagements contractuels entre Dexia et Dexia Crédit Local ayant eu lieu le 27 décembre 2012
- 775 millions d'euros à un prêt à Dexia Crédit Local.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 19 décembre 2012.

Prêt de Dexia Crédit Local à sa maison mère Dexia SA

PERSONNES CONCERNÉES :

Monsieur de Metz président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local et administrateur de Dexia SA, M. De Boeck, administrateur délégué de Dexia SA et directeur général de Dexia Crédit Local, Monsieur Rucheton, directeur général délégué de Dexia Crédit Local et administrateur exécutif de Dexia SA, Monsieur Piret, administrateur de Dexia Crédit Local et membre du comité de direction de Dexia SA et Monsieur Van Loo, administrateur commun de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.

NATURE ET OBJET :

Dexia Crédit Local a accordé un prêt de 2,1 milliards d'euros sur une durée de 4 jours à Dexia SA, afin de déboucler les opérations internes préalablement à l'opération d'augmentation de capital.

Au titre de cette opération, Dexia Crédit Local a perçu 589 milliers d'euros.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 19 décembre 2012.

Avenant mettant un terme à la convention relative aux engagements pris par Dexia SA sur la filiale Dexia Holdings Inc.

PERSONNES CONCERNÉES :

Monsieur de Metz président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local et administrateur de Dexia SA, M. De Boeck, administrateur délégué de Dexia SA et directeur général de Dexia Crédit Local, Monsieur Rucheton, directeur général délégué de Dexia Crédit Local et administrateur exécutif de Dexia SA, Monsieur Piret, administrateur de Dexia Crédit Local et membre du comité de direction de Dexia SA et Monsieur Van Loo, administrateur commun de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.

NATURE ET OBJET :

Cet avenant, signé le 20 février 2013, a mis fin en date du 27 décembre 2012 à l'engagement pris par Dexia SA sur la filiale Dexia Holdings Inc.. Cet engagement était relatif à l'accord donné par Dexia SA d'octroyer à Dexia Crédit Local une option de vente sur les titres de Dexia Holdings Inc..

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 19 décembre 2012.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS DEPUIS LA CLÔTURE

Contrat de cession des actions de Dexia Municipal Agency

PERSONNES CONCERNÉES :

M. Philippe Rucheton : directeur général délégué de Dexia Crédit Local et président du conseil de Surveillance de Dexia Municipal Agency.

M. Alain Clot : directeur général délégué de Dexia Crédit Local, maison-mère de Dexia Municipal Agency jusqu'à la date de signature du contrat et représentant de Dexia Crédit Local, membre du conseil de Surveillance de Dexia Municipal Agency.

NATURE ET OBJET :

Le contrat de cession par Dexia Crédit Local à SFIL des actions de Dexia Municipal Agency (100% des actions détenues par Dexia Crédit Local) a été signé en date du 31 janvier 2013.

Le prix de vente de Dexia Municipal Agency a été fixé à 1 euro. La valeur des titres de participation Dexia Municipal Agency (100%) a été portée à 0 dans les comptes annuels de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2012. Le résultat 2012 de Dexia Municipal Agency est par ailleurs acquis au cessionnaire.

L'impact de la cession sur l'exercice 2012 s'élève à 446 millions, dont 51 millions d'euros de frais de mise en œuvre de la cession.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 janvier 2013.

Contrat de cession des actions SFIL

PERSONNES CONCERNÉES :

M. Philippe Rucheton : directeur général délégué de Dexia Crédit Local et président du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency ;

M. Alain Clot : directeur général délégué de Dexia Crédit Local et représentant de Dexia Crédit Local, membre du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency.

NATURE ET OBJET :

Le contrat de cession des actions de SFIL par Dexia Crédit Local à l'État Français, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Postale a été signé en date du 23 janvier 2013 en présence de Dexia Municipal Agency et de la SFIL, aux fins de permettre aux parties de se prévaloir des articles 8 « Indemnisation » et 9 « Autres engagements des parties » dudit contrat.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 janvier 2013 et n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2012.

Accord de résiliation des conventions conclues entre Dexia Crédit Local et Dexia Municipal Agency

PERSONNES CONCERNÉES :

M. Philippe Rucheton : directeur général délégué de Dexia Crédit Local et président du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency.

M. Alain Clot : directeur général délégué de Dexia Crédit Local et représentant de Dexia Crédit Local, membre du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency.

NATURE ET OBJET :

En date du 31 janvier 2013, Dexia Municipal Agency et Dexia Crédit Local ont signé un accord par lequel elles conviennent de la résiliation des conventions suivantes :

- la convention de gestion signée en date du 30 septembre 1999 entre Dexia Municipal Agency et Dexia Crédit Local, étant précisé que les contentieux font l'objet d'une convention ad hoc ;
- la convention de compte courant, ainsi que les onze accords de financement ferme et irrévocable conclus entre Dexia Crédit Local (prêteur) et Dexia Municipal Agency (emprunteur) en date des 12 janvier, 13 février, 9 mars, 4 avril, 25 mai, 1^{er} juin, 24 juillet, 30 août, 1^{er} octobre, 2 novembre et 6 décembre 2012, et le contrat de prêt entre Dexia Crédit Local et Dexia Municipal Agency ;
- la déclaration de soutien ou de support financier émise par Dexia Crédit Local en date du 16 septembre 1999 en faveur de Dexia Municipal Agency.

Aucune indemnité ne sera due de part et d'autre au titre de la résiliation de ces conventions.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 janvier 2013 et n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2012.

Convention de gestion des contentieux liés aux prêts litigieux

PERSONNES CONCERNÉES :

M. Philippe Rucheton : directeur général délégué de Dexia Crédit Local et président du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency ;

M. Alain Clot : directeur général délégué de Dexia Crédit Local et représentant de Dexia Crédit Local, membre du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency.

NATURE ET OBJET :

En date du 31 janvier 2013, Dexia Municipal Agency, Dexia Crédit Local et la SFIL ont signé une convention de gestion des contentieux relatifs aux prêts litigieux. Cette convention a pour objet de définir les modalités de gestion de toutes les procédures contentieuses judiciaires (autres que pénales) et administratives relatives aux prêts inscrits au bilan de Dexia Municipal Agency à la date de cession des actions de la SFIL jusqu'à l'échéance de l'ensemble des prêts.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 janvier 2013 et n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2012.

Convention de sortie du groupe d'intégration fiscale irlandais formé avec Dexia Crédit Local

PERSONNES CONCERNÉES :

M. Philippe Rucheton : directeur général délégué de Dexia Crédit Local et président du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency.

M. Alain Clot : directeur général délégué de Dexia Crédit Local, maison-mère de Dexia Municipal Agency en date de signature du contrat et représentant de Dexia Crédit Local, membre du conseil de Surveillance de Dexia Municipal Agency.

NATURE ET OBJET :

En date du 31 janvier 2013, Dexia Crédit Local a signé avec Dexia Municipal Agency une convention de sortie de la convention fiscale irlandaise de Dexia Municipal Agency, qui en précise les modalités financières.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 janvier 2013 et n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2012.

Acte de délégation

PERSONNES CONCERNÉES :

M. Philippe Rucheton : directeur général délégué de Dexia Crédit Local et président du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency.

M. Alain Clot : directeur général délégué de Dexia Crédit Local et représentant de Dexia Crédit Local, membre du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency.

NATURE ET OBJET :

En date du 31 janvier 2013, Dexia Crédit Local a signé avec Dexia Municipal Agency, la SFIL et la Caisse des Dépôts et Consignations un acte précisant les délégations ayant été mises en place afin de réaliser les opérations relatives :

- à la cession des actions de la SFIL ;
- aux prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations à la SFIL pour les besoins de l'activité de Dexia Municipal Agency ;
- à la convention de crédit mise en place entre Dexia Municipal Agency et la SFIL en date du 31 janvier 2013 ;
- au remboursement à la Caisse des Dépôts et Consignations d'un certificat de dépôt émis par Dexia Crédit Local dans le cadre du préfinancement de l'acquisition de la SFIL.

Cet acte a été autorisé par votre conseil d'administration du 15 janvier 2013 et n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2012.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002 pour une durée de cinq ans reconductible. Le périmètre d'intégration est placé sous l'égide de l'établissement de Dexia SA en France, 95 % des titres composant le capital de Dexia Crédit Local lui étant rattachés.

Conformément à la doctrine administrative, cette convention prévoit la remontée des économies d'impôt générées par l'intégration fiscale à la nouvelle tête du groupe fiscal, en lieu et place de Dexia Crédit Local.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 19 novembre 2002.

Convention relative au rachat du portefeuille de Dexia BIL par Dexia Crédit Local.

Cette convention prévoyait le rachat du portefeuille « legacy » de Dexia BIL dans le cadre du projet de cession de Dexia BIL par Dexia SA.

Au cours de l'exercice 2012, Dexia Crédit Local a acquis un portefeuille de 7,7 milliards d'euros, avec une décote de 1,2 milliard d'euros.

Convention de déclaration de soutien au profit de Dexia Municipal Agency

La convention de « déclaration de soutien » de Dexia Crédit Local au profit de Dexia Municipal Agency du 16 septembre 1999, ratifiée par l'assemblée générale mixte du 10 janvier 2000, bénéficie aux porteurs d'obligations émises par Dexia Municipal Agency. Elle indique que Dexia Crédit Local détiendra durablement plus de 95% du capital de Dexia Municipal Agency. Par ailleurs, Dexia Crédit Local veillera à ce que Dexia Municipal Agency développe son activité dans le respect des dispositions des articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier sur les sociétés de crédit foncier et dispose des moyens financiers lui permettant de faire face à ses obligations.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2012.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale du 10 mai 2012, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 29 mars 2012.

Lettre de confort accordée par Dexia Crédit Local à Dexia Kommunalbank Deutschland

Une lettre de confort a été accordée par Dexia Crédit Local en faveur de sa filiale Dexia Kommunalbank Deutschland AG, par laquelle Dexia Crédit Local s'engage à veiller en permanence à ce que Dexia Kommunalbank Deutschland respecte ses engagements financiers et ses obligations vis-à-vis du régulateur allemand.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 février 2011.

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2012.

Convention de prêt octroyé par Dexia Crédit Local à Dexia Holdings Inc.

Dexia Crédit Local a octroyé en date du 14 juin 2011 une ligne de crédit supplémentaire de 500 millions d'USD, à 5 ans, à Dexia Holdings Inc., au taux de marché, les intérêts n'étant payables que dans le cas où Dexia Holdings Inc. serait bénéficiaire.

Le remboursement de ce prêt est prévu in fine au 15 juin 2016. Le taux de rémunération annuel est fixé à LIBOR USD +2,50%, calculé sur une base de 360 jours. En cas de défaut de paiement, un taux d'intérêt additionnel de 2% sera appliqué sur le montant de l'impayé.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration en date du 12 mai 2011.

Au titre des prêts accordés, Dexia Crédit Local a perçu un produit de 28 millions de dollars USD sur l'exercice 2012. Au 31 décembre 2012, Dexia Crédit Local prête à sa filiale 350 MUSD.

Convention de prêt de Dexia Crédit Local à Dexia SA et lettre de confort de Dexia SA à Dexia Crédit Local

Dans le cadre du financement des pertes liées aux cessions du portefeuille de Financial Products, il a été proposé que Dexia Crédit Local prête 5,75 milliards d'euros à Dexia SA, sous réserve de l'octroi par Dexia SA d'un engagement de support vis-à-vis de Dexia Crédit Local.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 4 août 2011.

Au 31 décembre 2012, suite aux remboursements réalisés fin décembre 2012, Dexia Crédit Local prête un montant de 415 millions d'euros et emprunte 775 millions d'euros à Dexia SA.

En 2012, Dexia Crédit Local a enregistré au titre de ces prêts un produit d'intérêts de 64 millions d'euros.

Convention d'abandon de créance de Dexia Crédit Local à Dexia Holdings Inc.

Un abandon de créance de Dexia Crédit Local à Dexia Holdings Inc. a été accordé le 30 septembre 2011 à hauteur de 1 447 millions d'USD, montant qui correspond aux pertes restant à la charge de Dexia Crédit Local en application de l'accord signé le 30 juin 2011 avec Dexia Holdings Inc. et Dexia SA.

Cet abandon de créances est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Cette convention a pris fin en décembre 2012 suite à la recapitalisation de Dexia Holdings Inc. par Dexia SA, et au rachat par Dexia Crédit Local de la participation minoritaire de Dexia SA dans Dexia Holdings Inc. (10%).

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 29 septembre 2011.

Protocole de négociation entre la Caisse de Dépôts et Consignations, La Banque Postale, Dexia SA et Dexia Crédit Local

Le protocole présenté est un accord sur les principes qui ont été arrêtés dans le cadre de la restructuration du Groupe.

Les principaux éléments de ce protocole sont les suivants :

- Structure de la transaction envisagée :
 - changement d'actionnariat de Dexia Municipal Agency ;
 - création d'une joint-venture entre la Caisse de Dépôts et Consignations et La Banque Postale à vocation commerciale et destinée à l'origination de prêts pour les collectivités locales ;
- Prix ;
- Garanties apportées par Dexia Crédit Local ;
- Mécanismes permettant de diminuer les liquidités mobilisées par Dexia ;
- Opérations préalables à la réalisation de la transaction ;
- Principes régissant la période de transition ;
- Concession d'un engagement de non concurrence.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 20 octobre 2011.

Cette convention prend fin par la cession effective de Dexia Municipal Agency et SFIL au 31 janvier 2013.

Convention relative à la garantie accordée par Dexia SA en faveur de Dexia Crédit Local sur les titres grecs logés chez Dexia Kommunalbank Deutschland

Dans le cadre du soutien à sa filiale, une garantie de 1 459 millions d'euros a été accordée par Dexia SA à Dexia Crédit Local sur les titres grecs de sa filiale Dexia Kommunalbank Deutschland.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 9 décembre 2011.

En janvier 2012, les titres couverts par cette garantie ont été rachetés par Dexia Crédit Local. Les intérêts réglés par Dexia Crédit Local à Dexia SA au titre de cette garantie en 2012 s'élèvent à 6,2 millions d'euros.

Convention de rachat par Dexia Crédit Local des titres grecs logés chez Dexia Kommunalbank Deutschland

Cette convention prévoit :

- un rachat des titres grecs logés chez Dexia Kommunalbank Deutschland par Dexia Crédit Local à leur valeur nominale,
- une assignation sans soulte à Dexia Crédit Local du swap de couverture conclu par DKD,

- une annulation de la garantie donnée à Dexia Kommunalbank Deutschland par Dexia Crédit Local en date du 3 août 2011, devenue caduque du fait de la disparition du portefeuille chez Dexia Kommunalbank Deutschland; les intérêts payés par Dexia Kommunalbank Deutschland sur la garantie seront arrêtés au jour de son interruption.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 9 décembre 2011.

Les titres grecs logés initialement chez Dexia Kommunalbank Deutschland ont été rachetés par Dexia Crédit Local en janvier 2012, sans effet au cours de l'exercice 2012 compte tenu des garanties accordées par Dexia SA à Dexia Crédit Local.

Convention relative à la garantie accordée par Dexia SA en faveur de Dexia Crédit Local sur les titres grecs logés chez Dexia Municipal Agency

Dans le cadre du soutien de sa filiale, une garantie de 475 millions d'euros a été accordée par Dexia SA à Dexia Crédit Local sur les titres grecs détenus par Dexia Municipal Agency.

En janvier 2012, les titres couverts par cette garantie ont été rachetés par Dexia Crédit Local. Les intérêts réglés par Dexia Crédit Local à Dexia SA au titre de cette garantie en 2012 s'élèvent à 1,8 millions d'euros.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 22 décembre 2011.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 2 avril 2013

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis GARCIA



Charlotte VANDEPUTTE



MAZARS

Hervé HELIAS



Virginie CHAUVIN



Propositions de résolutions à l'assemblée générale mixte du 7 mai 2013

Au titre de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution : approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées aux dits rapports, et faisant apparaître un résultat déficitaire de EUR - 932 703 020,28.

L'assemblée générale ordinaire approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (article 39.4 du Code Général des Impôts), s'élevant à EUR 212 980,30, ce qui n'a pas entraîné un supplément d'impôt sur les sociétés compte tenu du déficit de la société.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées aux dits rapports, et faisant apparaître une perte, part du groupe, de EUR 2 040 225 558.

Troisième résolution : approbation des conventions et engagements réglementés

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve dans les conditions de l'article L. 225-40 du même code les conventions et engagements réglementés qui y sont mentionnés.

Quatrième résolution : quitus aux mandataires sociaux

L'assemblée générale ordinaire, en conséquence de l'approbation des précédentes résolutions, donne quitus entier et sans réserve aux mandataires sociaux de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cinquième résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer intégralement la perte de l'exercice s'élevant à EUR -932 703 020,28 sur le compte de report à nouveau.

À l'issue de cette imputation, le compte de report à nouveau sera négatif à EUR -1 168 091 612,28.

L'assemblée générale rappelle, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été mis en distribution aucun dividende au cours des trois exercices précédents.

Sixième résolution : certification des comptes

L'assemblée générale ordinaire, pour l'application de l'article L. 822-14 du Code de commerce, prend acte que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont certifiés par les commissaires aux comptes :

- Monsieur Hervé Hélias et Madame Virginie Chauvin, associés, représentant la société Mazars, d'une part ; et
- Monsieur José-Luis Garcia et Madame Charlotte Vandeputte, associés, représentant la société Deloitte & Associés, d'autre part.

Au titre de l'assemblée générale extraordinaire

Septième résolution : modification de l'article 17 des statuts relativement aux décisions du conseil d'administration

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le sixième alinéa de l'article 17 des statuts, qui était rédigé comme suit :

« *En cas de partage, la voix du président est prépondérante* ».

Huitième résolution : pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

7 – Renseignements de caractère général

Informations juridiques et administratives 250

- 1. Concernant la société 250
- 2. Concernant les perspectives de la société 252

Contrôleurs légaux 253

Montant des honoraires versés à chacun des commissaires aux comptes 253

Document de référence - Attestation du responsable 254

Tableau des correspondances 255

Informations juridiques et administratives

1. Concernant la société

Histoire de la société	Dexia Crédit Local était l'une des trois principales entités du groupe Dexia, le groupe financier franco-belge formé en 1996 par l'alliance du Crédit Local de France et du Crédit Communal de Belgique (établissements de crédit spécialisés dans le financement des collectivités locales et des acteurs locaux). Dexia Crédit Local restera, dans le cadre de la profonde restructuration du groupe et de la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée du groupe, l'entité la plus importante du groupe Dexia (Dexia Banque Belgique ayant été cédée en octobre 2011 et Dexia Banque Internationale à Luxembourg ayant été cédée en octobre 2012) avec toutefois une réorientation de ses activités ayant pour objectif une gestion extinctive des encours.
Raison sociale Nom commercial	Dexia Crédit Local est la dénomination sociale de la société, telle que figurant dans ses statuts. Son nom commercial est Dexia.
Pays d'origine Constitution Durée de vie	Le pays d'origine de la société est la France. Elle a été constituée à Paris, le 28 août 1989 pour une durée de 99 ans.
Numéro d'enregistrement	Elle est immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro 351 804 042 (APE : 6492Z).
Siège social	Son siège social, et lieu principal d'activité, est sis à La Défense (92913) - Tour Dexia La Défense 2 - 1, Passerelle des Reflets (téléphone : 01 58 58 77 77), depuis le 1 ^{er} mars 2007.
Forme juridique Législation régissant l'activité	Il s'agit d'une société anonyme à conseil d'administration de droit français, relevant des dispositions des articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce et L. 511-1 du Code monétaire et financier.
Objet social	La société a pour objet, à titre de mission permanente, de poursuivre l'activité suivante : <ul style="list-style-type: none"> • réaliser en France et à l'étranger toutes opérations de crédit en faveur du développement local, et notamment de l'équipement collectif, principalement au profit des collectivités locales et des établissements publics, des organismes bénéficiant de leur garantie, des sociétés d'économie mixte locales, des sociétés concessionnaires de services publics et plus généralement des organismes réalisant des opérations d'urbanisme et d'habitat, ou ayant passé avec une collectivité locale une convention pour la réalisation ou la gestion d'un équipement d'intérêt local ; • pratiquer au profit de ces mêmes personnes une activité de courtage en assurances et toute activité de conseil et d'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, et, d'une manière générale, offrir tous les services destinés à faciliter leur gestion financière sous réserve des dispositions législatives relatives à l'exercice de certaines professions réglementées ; • recueillir les dépôts de trésorerie des collectivités locales et des établissements publics locaux conformément à la réglementation qui leur est applicable ; • conserver les fonds prêtés à ses clients, en attente d'emploi ; • émettre des emprunts obligataires en France et à l'étranger destinés au financement des prêts qu'elle consent. <p>À cet effet, elle peut notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer des filiales ; • détenir des participations dans les sociétés dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ; • constituer et gérer des fonds de garantie pour garantir le remboursement des crédits accordés aux organismes mentionnés au premier alinéa du présent article. <p>Elle peut également réaliser toute opération entrant dans son objet pour le compte d'organismes ou d'institutions d'intérêt général qui lui donnent mandat.</p>
Exercice social	L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des prélèvements prévus à l'article 37 des statuts (5 % pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi), et augmenté des reports bénéficiaires.

L'assemblée générale détermine, sur proposition du conseil d'administration, la part du bénéfice distribuable attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. Quant au surplus, s'il en existe, l'assemblée générale décide, soit de le reporter à nouveau, soit de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation et l'emploi.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête du conseil d'administration.

Nonobstant les dispositions qui précèdent et dans les cas prévus par la loi, le conseil d'administration est compétent pour décider de répartir un acompte à valoir sur les dividendes d'exercices clos ou en cours, avant que les comptes de ces exercices n'aient été approuvés. Le conseil d'administration en fixe le montant et la date de répartition. Il appartient à l'assemblée générale, lors de la fixation du dividende définitif, de s'assurer que les dispositions de ce paragraphe sont effectivement satisfaites pour l'ensemble de ce dividende (acompte compris).

Assemblées générales**Convocation**

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu choisi par l'auteur de la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir la communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Droit d'admission aux assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées sur simple justification de son identité, à condition toutefois que ses actions soient libérées des versements exigibles.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire.

Les pouvoirs doivent être déposés au siège social, cinq jours au moins avant la réunion.

Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Lieu de consultation des documents

Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés à son siège social. Les demandes sont à adresser à :

Responsables de l'information

Monsieur Johan Bohets, secrétaire général (01.58.58.58.70)

Monsieur Pierre Vergnes, directeur financier (01.58.58.58.60).

2. Concernant les perspectives de la société⁽¹⁾

Événements récents	<p>Malgré les progrès importants accomplis par le groupe Dexia depuis fin 2008 afin de réduire les profonds déséquilibres financiers qui l'avaient alors fragilisé, 2011 avait représenté pour le groupe un tournant très difficile du fait de la nouvelle dégradation des marchés. L'accélération de la crise des dettes souveraines au sein de la zone euro avait alors remis en cause les hypothèses sous-jacentes et la bonne fin du plan de transformation initial mis en place en 2008. Pour faire face à cet environnement détérioré, le groupe Dexia a annoncé et mis en œuvre, dès octobre 2011, un plan de résolution ordonné de ses activités afin d'éviter une dégradation rapide de sa situation de liquidité et la matérialisation d'un risque systémique pour les États belges et français ainsi que pour l'ensemble du secteur bancaire européen.</p> <p>Ce plan de résolution ordonnée, qui prévoit la gestion en extinction des actifs, repose essentiellement sur deux volets : la cession des principales entités opérationnelles de Dexia et la mise en place d'une garantie de financement octroyée par les États belge, français et luxembourgeois. 2012 a été essentiellement marquée par l'exécution des différents volets de ce plan et ses conséquences en terme de changement de périmètre, d'objet mais également de gouvernance pour le groupe Dexia.</p> <p>Le plan révisé de résolution du groupe Dexia a été approuvé par la Commission européenne le 28 décembre 2012. Cela représente une étape décisive pour l'exécution de ce plan, dans la mesure où cette validation a permis la réalisation de l'augmentation de capital de EUR 5,5 milliards de Dexia SA ainsi que la mise en place du schéma de garantie de liquidité tripartite octroyé par les États belge, français et luxembourgeois⁽²⁾.</p> <p>Conformément à ses engagements, le groupe avait initié dès la fin 2011, la cession de ses principales entités opérationnelles, dont Dexia Banque Belgique en octobre 2011. L'année 2012 a été marquée par une forte avancée de ce processus de cessions par le groupe Dexia (Banque Internationale à Luxembourg, DenizBank, Dexia RBDC Investor Services) contribuant à une réduction importante du bilan du groupe, et fut ponctuée par la cession en janvier 2013 de Dexia Municipal Agency à l'État français, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale.</p>
Tendances	<p>Sous réserve des aléas et risques identifiés dans le présent Document de Référence, le groupe Dexia et Dexia Crédit Local en particulier poursuivront la mise en œuvre des principes contenus dans le plan révisé de résolution ordonnée du groupe validé par la Commission européenne le 28 décembre 2012. Le groupe se concentrera notamment sur les cessions d'actifs devant encore être effectuées ainsi que sur la gestion en extinction des encours et la désensibilisation des crédits structurés sensibles, en utilisant le mécanisme de garantie des États susvisés. Dexia Crédit Local ne devrait dès lors plus disposer de présence commerciale sur le marché du financement du secteur public français.</p>
Contrôle	<p>Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accord, y compris dans le plan de restructuration en cours, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.</p>
Procédures judiciaires et d'arbitrage	<p>Référence est faite au texte figurant en pages 35 à 37 du présent document de référence au sujet des risques juridiques.</p>
Changement significatif	<p>Depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers certifiés ont été publiés, la société a vu la validation du plan révisé de résolution ordonnée du groupe par la Commission européenne, ce qui permet à Dexia de disposer d'une visibilité accrue sur son futur. Le processus de cession des entités opérationnelles s'est poursuivi au cours de l'exercice 2012 et le groupe vise à atteindre son périmètre cible. Fort d'une base de capital renforcée et bénéficiant d'une garantie de liquidité tripartite à hauteur de EUR 85 milliards, le groupe peut désormais concentrer ses efforts sur la gestion et l'optimisation de ses actifs résiduels dans la durée - et poursuivre sa gestion en extinction.</p>
Contrats importants	<p>La société n'a pas conclu de contrat important (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur sa capacité à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.</p>

(1) Les perspectives présentées dans la présente section ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données se produiront ou que les objectifs envisagés seront atteints. Les déclarations prospectives intègrent un certain nombre de risques, avérés ou non, connus ou non, mais restent soumises à aléas, résultant notamment de l'évolution du contexte macro-économique dans lequel le groupe Dexia évolue. Ces risques pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations du groupe soient différents des objectifs formulés et suggérés.

(2) Il est à noter que les arrêtés royaux octroyant la garantie dite temporaire en 2011 et la garantie 2013 des États belge, français et luxembourgeois font l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'État en Belgique.

Contrôleurs légaux

Les commissaires aux comptes qui certifient les comptes au 31 décembre 2012 de Dexia Crédit Local ainsi que leurs suppléants sont les suivants :

Titulaires

• Mazars

(renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans)

Société représentée par Hervé Hélias et Virginie Chauvin, associés
Exaltis - 61, rue Henri-Regnault - 92075 La Défense Cedex

• Deloitte et Associés

(nommé par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans)

Société représentée par José-Luis Garcia et Charlotte Vandeputte, associés.

185, avenue Charles-de-Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Suppléants

• Charles de Boisriou

(nommé par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans)

Exaltis - 61, rue Henri-Regnault - 92075 La Défense Cedex

• BEAS

(nommé par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans)

Société représentée par Mireille Berthelot, associée.

7-9, villa Houssay - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Montant des honoraires versés à chacun des commissaires aux comptes

(en EUR milliers)	2011				2012			
	Mazars	%	Deloitte	%	Mazars	%	Deloitte	%
Prestations d'audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 105	81,81 %	2 144	94,62 %	2 299	99,09 %	2 340	98,40 %
• Missions accessoires	468	18,19 %	122	5,38 %	21	0,91 %	38	1,60 %
Sous-total	2 573	100,00 %	2 266	100,00 %	2 320	100,00 %	2 378	100,00 %
Autres prestations								
• Juridique, fiscal, social	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
• Audit interne	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
• Autres (à préciser si >10 % des honoraires d'audit)	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Sous-total	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
TOTAL	2 573	100,00 %	2 266	100,00 %	2 320	100,00 %	2 378	100,00 %

Document de référence - Attestation du responsable

La personne responsable du document de référence de Dexia Crédit Local est :

Karel De Boeck, directeur général de Dexia Crédit Local.

Attestation du responsable du document de référence

Je soussigné, Karel De Boeck, directeur général de Dexia Crédit Local,

Atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 10 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 190 et 230 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2010 et 2011, respectivement en pages 186 et 228 du document de référence 2010 et en pages 185 et 226 du document de référence 2011.

Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes annuels et consolidés 2011 et aux comptes annuels et consolidés 2010 contiennent des observations.

Pour l'exercice 2012, la note 1.2 de l'annexe des comptes annuels et la note 1 de l'annexe des comptes consolidés rappellent que les comptes annuels et consolidés de Dexia Crédit Local ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation. Elles exposent les principaux éléments et hypothèses pris en compte par le conseil d'administration pour arrêter les comptes annuels et consolidés en retenant cette convention comptable.

L'utilisation de cette convention est étayée par un plan d'affaires révisé validé par la Commission européenne le 28 décembre 2012. Ce plan d'affaires comprend, notamment, une garantie de liquidité accordée par les Etats plafonnée à 85 milliards d'euros et une recapitalisation de 5,5 milliards d'euros de Dexia SA, dont 2 milliards d'euros au bénéfice de Dexia Crédit Local, intervenue fin décembre 2012.

Ce plan est fondé sur un scénario macro-économique et différentes hypothèses relatives notamment à la capacité de refinancement des activités du Groupe Dexia. Certaines incertitudes demeurent néanmoins attachées à sa réalisation. En conséquence, ce plan fera l'objet de mises à jour régulières afin d'estimer l'incidence des évolutions de variables exogènes sur son potentiel de réalisation.

Fait à La Défense, le 2 avril 2013

Karel De Boeck
Directeur général



Tableau des correspondances

Rubriques du schéma de l'annexe XI du règlement CE n° 809/2004 (article 14)

	Pages
1. Personnes responsables	
1.1 Identification des personnes responsables	254
1.2 Attestation des personnes responsables	254
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Identification des contrôleurs légaux	253
2.2 Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	253
3. Facteurs de risque	19 à 39 / 69 à 72 / 79 à 93 / 104 à 106 / 160 à 173 / 198 / 199
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la société	
4.1.1 Raison sociale et nom commercial	250
4.1.2 Lieu de constitution et numéro d'enregistrement	250
4.1.3 Date de constitution et durée de vie	250
4.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone du siège statutaire	250
4.1.5 Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	252
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	
5.1.1 Principales catégories de services fournis	4 / 10 à 18
5.1.2 Nouveau produit ou nouvelle activité	Néant
5.1.3 Principaux marchés	4 / 10 à 18
5.1.4 Justification du positionnement concurrentiel déclaré	Néant
6. Organigramme	
6.1 Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	1 / 8 / 250
6.2 Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe	8 / 46
7. Information sur les tendances	
7.1 Détails de la détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	1 à 4 / 69 à 72 / 104 à 106 / 198 / 199
7.2 Élément(s) raisonnablement susceptible(s) d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	1 à 4 / 69 à 72 / 104 à 106 / 198 / 199
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	Néant
9. Organes d'administration et de direction	
9.1 Nom, adresse, fonction dans la société émettrice des membres de direction et d'administration et activités exercées en dehors	61 à 64
9.2 Déclaration d'absence de conflits d'intérêts pour les membres du conseil d'administration	76
10. Principaux actionnaires	
10.1 Identité des actionnaires directs et indirects – nature du contrôle – mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive	8 / 46 Néant
10.2 Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	
11. Informations financières sur le patrimoine, la situation financière et les résultats	
11.1 Informations financières historiques	Documents de référence 2010* et 2011**

	Pages
11.2 États financiers	
Comptes consolidés	40 à 43 / 97 à 189
Comptes annuels	43 à 45 / 193 à 229
11.3 Vérification des informations financières historiques annuelles	
11.3.1 Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés	190
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	230
11.3.2 Autres informations du document d'enregistrement vérifiées par les commissaires aux comptes	10 à 74 / 76 à 93 / 246 / 247
11.3.3 Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états financiers vérifiés	Néant
11.4 Date des dernières informations financières	
11.4.1 Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	Année 2012
11.5 Informations financières intermédiaires	
11.5.1 Informations trimestrielles et semestrielles	Néant
Vérification des informations financières intermédiaires	Néant
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	35 à 37 / 252
11.7 Changement significatif de la situation financière	69 à 72 / 252
12. Contrats importants	252
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Néant
14. Documents accessibles au public	
Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement	253

**En application de l'article 28 du règlement CE 809-2004 sont incluses, par référence, les informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice, présentés respectivement aux pages 186 et 228 du document de référence (déposé le 7 avril 2011 auprès de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro D. 11.0252).*

***En application de l'article 28 du règlement CE 809-2004 sont incluses, par référence, les informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice, présentés respectivement aux pages 185 et 226 du document de référence 2011 (déposé le 5 avril 2012 auprès de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro D. 10-0246).*

Dexia Crédit Local
1, passerelle des Reflets
Tour Dexia - La Défense 2
92913 La Défense Cedex
Tél. 01 58 58 77 77
Fax : 01 58 58 70 00
www.dexia-creditlocal.fr

Société anonyme au capital de 1 286 032 212 euros
RCS Nanterre 351 804 042
TVA : FR 49 351 804 042

